



ACTES DU 4^{ème} SYMPOSIUM ANNUEL



LA STABILITE DEMOCRATIQUE :

UNE SOLUTION A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX?

«Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Gorée Institute.

Les publications de Gorée Institute sont indépendantes d'intérêts nationaux ou politiques spécifiques. Elles sont principalement destinées aux décideurs, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens dans le domaine. Elles ciblent également le monde universitaire et les citoyens en général.

Pour toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de n'importe quelle partie de cette publication, veuillez contacter:

*Gorée Institute
Rue du jardin
B.P. 05 - Ile de Gorée
Sénégal*

Gorée Institute encourage la dissémination de son travail et répondra promptement aux demandes d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de ses publications.»

Cet ouvrage est publié avec le concours de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (SIDA)



© copyright : Gorée Institute – Edition 2015

ISBN : 979-10-92136-01-2



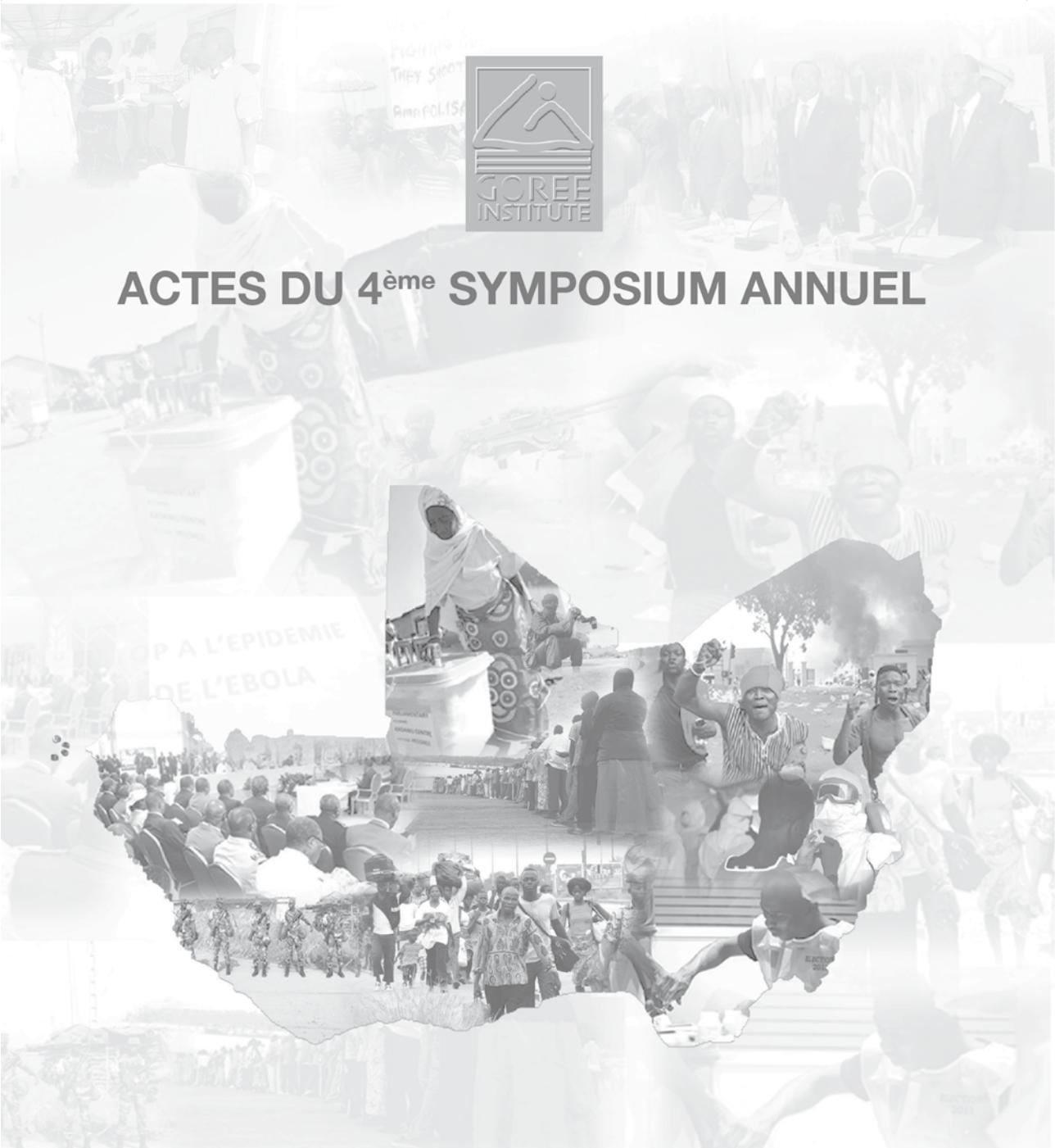
Gorée Institute
Rue du Jardin
B.P. 05 – Ile de Gorée
Sénégal



9 791092 136012

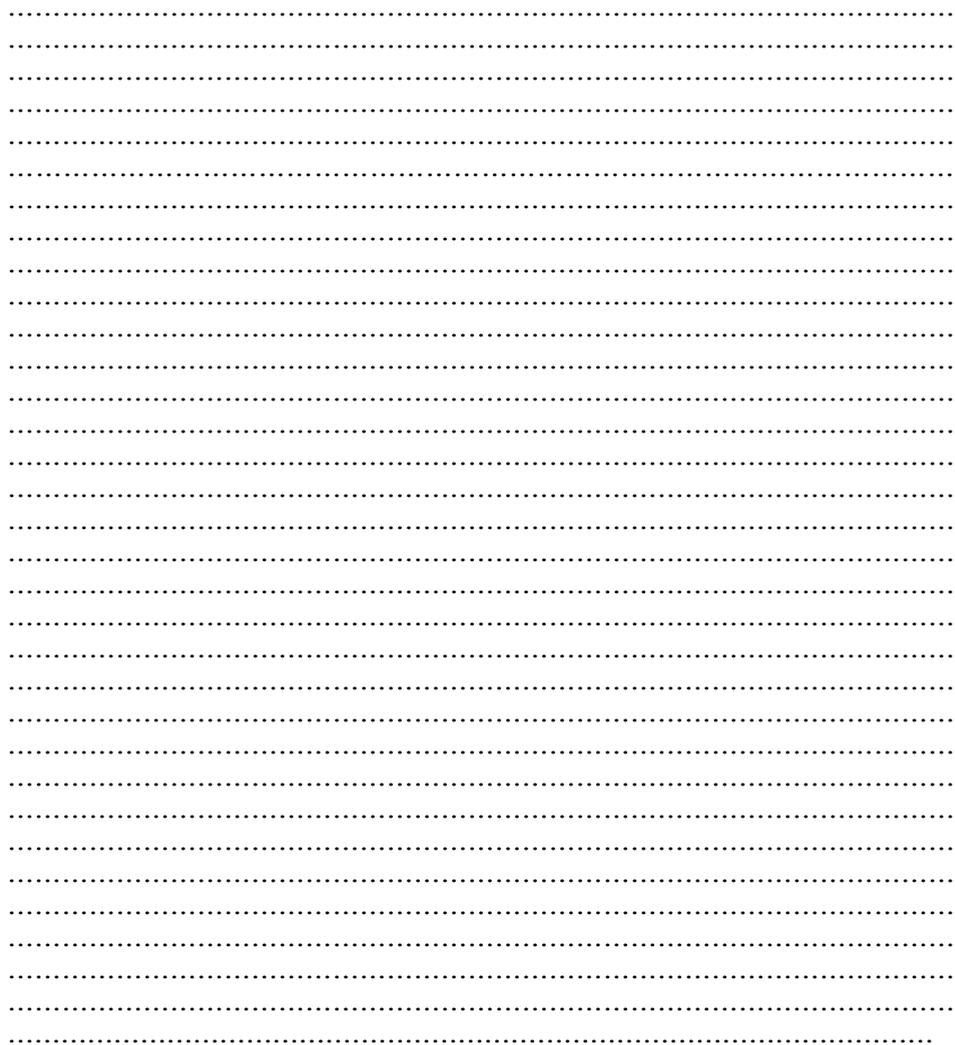


ACTES DU 4^{ème} SYMPOSIUM ANNUEL



LA STABILITE DEMOCRATIQUE :
UNE SOLUTION A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX?

Gorée Institute remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette publication tout particulièrement M. Sémou Ndiaye, Enseignant - Chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.



SOMMAIRE

- 09 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : Rapport Introductif
Semou **NDIAYE**
- 29 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la Paix en Afrique de l'Ouest : le cas du **BÉNIN**
Mathias **HOUNKPE**
- 57 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas du **BURKINA FASO**
Abdoul Karim **SANGO**
- 79 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas du **CAP VERT**
Georges **FORTES**
- 103 | La stabilité démocratique: une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas de la **CÔTE D'IVOIRE**
Celestin **GNONZION**
- 139 | La stabilité démocratique: une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest: le cas de la **GAMBIE**
Kambi **BOLONG**
- 173 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas du **GHANA**
Margaret I. **AMOAKOHENE**
- 201 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas de la **GUINÉE BISSAU**
Ethen **SAMBU**
- 229 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas du **MALI**
Modibo A. **TANDINA**

- 259 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas du **NIGER**
Maman Nassirou SAIDOU
- 277 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas du **NIGERIA**
Ike E. ONYISHI
- 309 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas du **SÉNÉGAL**
Adama SADIO
- 333 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas de la **SIERRA LEONE**
KARGBO Abubakar
- 353 | La stabilité démocratique : une solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest : le cas du **TOGO**
Ornella MODERAN
- 381 | Conclusions et recommandations finales
Semou NDIAYE

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT INTRODUCTIF

Par Semou NDIAYE
Enseignant- Chercheur FSJP-UCAD



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT INTRODUCTIF

Par Semou NDIAYE
Enseignant- Chercheur FSJP-UCAD

INTRODUCTION

Au Rwanda, les écoliers et les travailleurs devaient chanter, tous les matins : « La démocratie a sauvé le Rwanda, la démocratie nous a apporté la paix et l'unité. Démocratie, que tu es belle! ». Ce slogan qui a été imposé par le général Habyarimana¹ atteste suffisamment de l'importance de la thématique retenue par ce symposium à savoir la stabilité démocratique comme solution à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest.

La compréhension de cette problématique requiert un certain cadrage conceptuel, le but de l'exercice étant de mieux éclairer l'articulation entre la stabilité démocratique et la consolidation de la paix.

La pertinence de cette interrogation n'a de sens que s'il est démontré que le ressort principal des conflits en Afrique de l'Ouest réside dans un déficit démocratique. Il apparaît ainsi nécessaire de dresser un état des lieux sur les conflits et sur la stabilité démocratique en Afrique de l'Ouest. Il importera dans ce cadre d'identifier les ressorts de l'instabilité démocratique afin de formuler des recommandations pertinentes en vue d'assurer une stabilité démocratique et par voie de conséquence de consolider la paix dans la sous-région.

¹ Ancien Président du Rwanda arrivé au pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat le 5 juillet 1993 et assassiné en 1994

I. CADRAGE CONCEPTUEL

Il convient ici de s'arrêter sur les notions de stabilité démocratique et de consolidation de la paix pour mieux comprendre leur interaction.

A. Des notions de stabilité démocratique et de consolidation de la paix

1. Notion de stabilité démocratique

Appréhender la notion de stabilité démocratique requiert de cerner d'abord celle de démocratie. Etymologiquement la démocratie renvoie au pouvoir du peuple, *Demos* signifiant le *peuple*, comme protagoniste à l'intérieur d'une cité (polis), et *kratein* « se rendre maître de ». Les auteurs s'accordent ainsi sur le fait que la démocratie renvoie au régime politique où c'est le peuple qui est le dépositaire du pouvoir. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la formule incantatoire de d'Abraham Lincoln suivant laquelle la démocratie c'est le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple. C'est également dans ce sens qu'abonde l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Boutros Boutros-Ghali lorsqu'il écrit que « la démocratie est un régime politique où l'appareil institutionnel donne corps à l'idéal d'un pouvoir politique exprimant la volonté du peuple »².

Cependant la démocratie fait l'objet d'une pratique diversifiée. Nombre de régimes politiques se réclament de la démocratie sans présenter les mêmes caractéristiques³. Avec l'évolution, elle s'est enrichie de nouveaux éléments tout en revêtant une signification particulière selon l'espace géographique. Aussi parle-t-on souvent d'une démocratie à l'Africaine⁴. Cette situation est à l'origine d'un débat sans fin sur les définitions opérationnelles de la démocratie.

On peut toutefois distinguer entre les définitions minimalistes et les définitions maximalistes de la démocratie.

La définition minimaliste de la démocratie met l'accent sur l'existence d'élections libres et loyales⁵ alors que la conception maximaliste voit au-delà des élections, l'Etat de droit avec les libertés individuelles, des limites et contre-pouvoirs constitutionnels, le contrôle civil des forces armées⁶. Elle implique également l'existence de valeurs telles que la tolérance et la civilité. C'est ce qui fait dire à Larry Diamond que «... la démocratie requiert un ensemble distinct des valeurs et orientations de la part des citoyens : modération, tolérance, civilité, efficacité, savoir, participation »⁷.

² Rapport A/51/761 du Secrétaire Général des Nations unies « Démocraties nouvelles ou rétablies, 20 décembre 1996, p.3

³ D'ASPREMONT (J.), « L'Etat non démocratique en droit international : une étude critique du droit international positif et de la pratique contemporaine », Paris, Pedone, 2008, p.13

⁴ N'DRI-TEHOUA (P. K-A), « Constitutions et démocratie en Côte d'Ivoire » : <http://www.juridicas.unam.mx/wcc/ponencias/16/298.pdf>

⁵ THIEBAULT (J.-L.), « Lipset et les conditions de la démocratie », RIPC, Vol.15, n°3, 2008, p390

⁶ LEON (T.), « L'état de la démocratie libérale en Afrique- Résurgence ou recul ? » http://www.audace-afrique.net/attachments/301_Tony%20Leon%20Etat%20de%20la%20democratie%20liberale%20en%20afrique.pdf

⁷ Cité par SINDJOUN (L.), « La culture démocratique en Afrique subsaharienne : comment rencontrer l'arlésienne de la légende africaniste », <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/427-2.pdf> p. 522

Quelle que soit la conception retenue, la démocratie obéit à un certain nombre de conditions qui en constituent les critères. Comme forme d'organisation politique, un régime démocratique exige le respect de la séparation des pouvoirs, la garantie des libertés fondamentales et l'organisation régulière d'élections⁸. Le principe de séparation des pouvoirs permet de fonder l'indépendance de la justice et du législatif alors que les libertés fondamentales favorisent l'émergence du pluralisme dans ses multiples dimensions.

La démocratie dans sa forme représentative est aujourd'hui en crise. Sa dynamisation à travers sa forme participative⁹ demeure problématique au regard de la démobilisation citoyenne observable même dans les démocraties considérées comme les plus avancées. Il reste que malgré cette crise, la démocratie est toujours considérée comme le meilleur régime politique qui soit.

La démocratie est souvent présentée comme un idéal, un objectif à atteindre et en définitive un processus inachevé¹⁰. De ce point de vue, parler de stabilité démocratique peut paraître contradictoire.

Cette contradiction n'est qu'apparente car comme le souligne Pierre SAVIDAN « l'inachèvement n'implique pas ... un état transitoire mais désigne une propriété d'ordre quasiment ontologique de la réalité démocratique elle-même »¹¹.

Une démocratie devient stable lorsqu'elle est consolidée, la consolidation étant le processus par lequel un régime démocratique est renforcé de telle sorte qu'il persiste dans le temps et soit à même de prévenir ou de résister à d'éventuelles crises¹².

Un régime stable apparaît ainsi comme un régime dans lequel les acteurs majeurs ou significatifs agissent en conformité avec les règles ou dans un horizon temporel ne supposant pas de changement de régime¹³. La stabilité démocratique renvoie ainsi à une étape du processus démocratique et non sa finition qui reste indéterminée.

2. Notion de consolidation de la paix

La paix peut être définie de plusieurs manières. La paix, disait Spinoza, n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice. Il s'agit d'une conception plutôt positive de la paix qui

⁸ NESTORIVIC (S.), L'assistance électorale multilatérale : promouvoir la paix par la démocratie, L'Harmattan, 2012, 251p, p.19

⁹ SAVIDAN (P.), « Démocratie participative et conflit », Revue de métaphysique et morale, 2008/2 n°58, pp.177-189

¹⁰ N'DRI THEOUA (P.K-A), op.cit., p.20

¹¹ Ibid, p.178

¹² MORLINO (L.), " Democratic Consolidation Definition and Models dans Geoffrey Pridhamed.) Transitions to Democracy Aldershot Dartmouth 1995, pp 571-590 cité par Guilhot Nicolas, Schmitter Philippe C. De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des democratization studies. In: Revue française de science politique, 50e année, n°4-5, 2000, p 620

¹³ VALENZUELA (J.S.), " Democratic Consolidation in Post-Transitional Settings Notion Process and Facilitating Conditions ", dans Scott Mainwaring Guillermo Donnell Samuel Valenzuela eds) Issues in Democratic Consolidation The New South American Democracies in Comparative Perspective Notre Dame University of Notre Dame Press 1992, cite Guilhot Nicolas, Schmitter Philippe C. De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des democratization studies. In: Revue française de science politique, 50e année, n°4-5, 2000. p620

met l'accent sur le développement de facteurs de coopération et d'intégration entre groupes et nations pour une paix durable¹⁴. De manière négative, la paix se définit comme l'absence de violence entre groupes humains ou nations¹⁵. La consolidation de la paix épouse ainsi la conception positive de la paix¹⁶.

Le promoteur de ce concept, l'ancien secrétaire général des Nations Unies Boutros Boutros-Ghali de 1992, dans l'Agenda pour la paix¹⁷, le définit comme « une action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des conflits et des hostilités. Elle débute avec les actions en faveur du maintien de la paix et se termine par la reconstruction et l'aide au développement ». La consolidation de la paix postule ainsi un avenir définitif où les antagonismes ayant mené au conflit ont disparu.

Dans son discours au Conseil de Sécurité le 5 février 2001, l'ancien Secrétaire Général, Kofi Annan, abondant dans le même sens, résumait ainsi la consolidation de la paix : « La consolidation de la paix, c'est la reprise de l'activité économique, le rajeunissement des institutions, la restauration des services de base, la reconstruction des hôpitaux et des écoles, la réorganisation de l'administration publique et la résolution des différends par le dialogue et non par la violence ».

Au regard de ces définitions¹⁷, la consolidation de la paix renvoie à l'effort collectif pour le rétablissement d'une paix durable¹⁸.

La consolidation de la paix doit être distinguée du maintien de la paix même si les deux concepts sont liés. Le maintien de la paix est une activité hybride, politico-militaire, qui implique une présence sur le terrain, et qui vise, avec le consentement des parties en cause, à mettre en œuvre ou surveiller l'application des mesures liées au contrôle des conflits (cessez-le-feu, séparation des forces en présence), et leur résolution (règlement partiel ou exhaustif), ainsi qu'à protéger l'acheminement de l'aide humanitaire. De ce point de vue, l'usage de la force relèverait du maintien de la paix¹⁹.

La consolidation de la paix renvoie donc à l'ensemble des « actions indispensables à la construction ou à la reconstruction d'une entité démocratique, économiquement viable et respectueuse des droits de l'Homme ».

¹⁴ Ibid.p.7

¹⁵ C'est cette conception qui est retenue par CORNU (G) (sous la direction), Vocabulaire juridique, Paris, PUF, 2007, p.653 qui définit la paix comme la « situation d'un Etat qui n'est en guerre avec aucun autre ou qui ne l'est pas avec un autre Etat déterminé »

¹⁶ DAVID (CH.-PH), op.cit., p.7

¹⁷ Charles Philippe David considère néanmoins que la notion est élastique car elle est définie parfois de manière large parfois de manière étroite sans que les auteurs et les documents qui y font référence ne s'entendant sur des paramètres précis in David (Ch.- Ph.), « Genèse et développement de la consolidation de la paix : dimensions conceptuelles et empiriques » : <http://www.institutidrp.org/contributionsidrp/consolidation%20de%20la%20paix%20ch%20p%20david%201998.pdf>

¹⁸ DAILLIER (P.), « Les opérations en vue du rétablissement de la paix », RCADI, vol. 314, 2005, pp. 247 et s.

¹⁹ Ibid.p245 et s.

B. Des interactions entre la stabilité démocratique et la consolidation de la paix

Sur le plan conceptuel, l'introduction de la démocratie dans les opérations de paix trouve son fondement dans la théorie de la paix démocratique qui établit un lien entre paix et démocratie²⁰.

La question qui se pose est de savoir comment la stabilité démocratique peut contribuer à la consolidation de la paix.

Il suffira, pour ce faire, de rappeler ici le potentiel pacificateur de la démocratie qui réside dans le fait que celle-ci exige des institutions qui soient capables de canaliser les conflits qu'elle postule. En effet, la démocratie est le cadre par excellence de la mise en concurrence d'acteurs divers. Un auteur comme Lipset démontre la contribution de la démocratie à la paix en ayant recours à la notion de clivages entrecroisés qui fait que les individus en minorités sur une question peuvent constituer une majorité sur d'autres questions. Ceux qui perdent une élection, par exemple, accepteront les résultats car ils gardent l'espoir de remporter les élections à venir. La démocratie, de ce point de vue ne permet pas d'éradiquer les conflits, mais de les canaliser, d'aider à les contenir afin d'éviter qu'ils ne dégénèrent en crise institutionnelle voire socio-économique.

Dans la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par le Conseil de l'Union interparlementaire au Caire le 16 septembre 1997, on peut lire les que « institutions démocratiques ont pour rôle d'arbitrer les tensions et de maintenir l'équilibre entre ces aspirations concurrentes que sont la diversité et l'uniformité, l'individuel et le collectif, dans le but de renforcer la cohésion et la solidarité sociales.²¹ »

Maurice Duverger faisait observer à cet égard que la démocratie pluraliste permettait de « substituer la discussion à la bataille, le dialogue aux fusils, les arguments au coup de poing, le résultat des scrutins à la supériorité des muscles ou des armes, la loi de la majorité à la loi du plus fort.²² »

La pertinence de la consolidation de la paix par la stabilité démocratique est également liée à la nature des conflits. Il s'agit de conflits d'ordre interne qui trouvent souvent leurs causes dans le fonctionnement des régimes politiques.

Sur le plan pratique, le lien entre stabilité démocratique et consolidation a également été établi.

Il ressort de l'analyse des ressorts des conflits, en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, qu'ils ont pour soubassement un déficit démocratique²³. L'ex Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme établit ce lien entre la démocratie et la paix en affirmant que « les violations des droits humains commises aujourd'hui sont les causes des conflits de demain.²⁴ »

²⁰ NESTOROVIC (S.), op.cit, p.19

²¹ Déclaration universelle sur la démocratie point 10

²² DUVERGER (M.), Sociologie politique, Paris, PUF, 1968, p.300

²³ NESTOROVIC (S.), op.cit.p.19

²⁴ Amnesty International, « Les droits humains : une arme pour la paix », Bruxelles, Complexe, 1998, p.4

Le constat a été fait qu'avec la vague de démocratisation des années 90, le nombre et l'ampleur des conflits en Afrique ont baissé de 60%.²⁵

La consolidation de la paix comporte certes une dimension socio-économique et une dimension sécuritaire mais du point de vue de son opérationnalisation, la démocratie occupe une place de choix. Dans le rapport sur l'agenda sur la démocratisation, il est indiqué que la consolidation de la paix vise à « soutenir la transformation des structures, à renforcer les capacités nationales déficientes et à mettre en place de nouvelles institutions démocratiques ».

Mais au-delà de la mise en place d'institutions démocratiques par le biais d'élections libres et transparentes, il s'agit également de favoriser un contexte de respect des droits et libertés et de réhabiliter la justice²⁶.

II. ETAT DE LA PAIX ET DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE DE L'OUEST

A. L'Afrique de l'Ouest, un espace conflictuel

L'Afrique de l'Ouest a connu ces trente dernières années, les conflits les plus longs et les plus violents. Seuls deux pays à savoir le Sénégal et le Cap Vert n'ont pas connu de coup d'Etat. La quasi –totalité des pays de cette région a connu des déchirures liées à des guerres civiles. Les rares pays épargnés par ces guerres sont sous la menace des effets indirects et de domino de ces conflits.

Les ressorts des conflits sont nombreux et variés mais en règle générale on peut considérer que pour l'essentiel il s'agit du contrôle du pouvoir et de l'accès aux ressources. La diversité ethnique a été avancée comme un facteur explicatif des conflits en Afrique de l'Ouest. Mais pour certains auteurs, l'ethnie en soi n'a pas de valeur explicative²⁷. Il s'agit souvent d'une instrumentalisation des référents culturels²⁸, religieux et ethniques qui cachent souvent d'autres enjeux de nature économique. Un auteur comme Paul Collier²⁹ pense que c'est à partir de la structure des économies de l'Afrique de l'Ouest qu'il faut chercher à expliquer la vulnérabilité des pays africains en général aux guerres. Ce point de vue est également défendu Bruno Hellendorf qui considère qu'en Afrique de l'Ouest si les causes et motivations des conflits peuvent être multiples, elles plongent une partie de leurs racines dans les politiques de gestion des ressources naturelles³⁰.

²⁵ CESA, L'Afrique et le printemps arabe : une nouvelle ère d'espoirs démocratiques », Rapport spécial, novembre 2011, p.7

²⁶ DAVID (CH.-PH.), op.cit. p.5

²⁷ CART (H.-P.), « Guerres africaines en perspectives : la refondation ardue d'Etats en plein désarroi », p.71

²⁸ MBONDA (E.-M.), « La justice ethnique comme fondement de la paix dans les sociétés pluri ethniques. Le cas de l'Afrique », http://classiques.uqac.ca/contemporains/mbonda_ernest_marie/justice_ethnique/justice_ethnique.pdf, p.7

²⁹ Ibid. p71

³⁰ HELLENDORF (B.), Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest, les rapports du GRIP, 2012/7, p.5

Elles peuvent constituer ainsi un obstacle à la paix comme en Côte d'Ivoire avec la bataille pour le contrôle des revenus tirés de l'exploitation du diamant et du cacao entre 2002 et 2010. Elles peuvent tout aussi être déterminantes dans la construction de la paix comme en Sierra Léone avec la réforme du secteur forestier³¹.

L'explication economiciste n'a été que partiellement validée par d'autres auteurs qui considèrent que dans certains cas c'est le sentiment d'exclusion perçue comme une atteinte à la dignité humaine qui est l'origine de certains conflits. C'est ainsi qu'il faut comprendre que la mobilisation du concept « d'ivoirité » pour exclure un candidat à une élection a fini par exclure une bonne partie de la population qui a fini par se rebeller³².

L'importance de ces ressources est telle que certains réduisent le rôle de l'Etat à leur contrôle. Patrick Chabal considère ainsi que l'Etat en Afrique est utile car il permet de contrôler les ressources mais faible car il ne se différencie pas de la société de sorte que la notion de service public ne trouve aucune pertinence dans ce contexte³³.

Ces controverses traduisent l'entremêlement des ressorts économiques, ethniques et religieux des conflits³⁴. L'absence de retombées de l'exploitation des ressources naturelles pour les ethnies établies sur les zones d'exploitation a été souvent à l'origine de leur soulèvement. Tel a été le cas du Niger Delta People Volunteer Force avec l'ethnie Ijaw au Nigeria.

De même le facteur religieux qui a pris une dimension plus importante avec la montée de l'intégrisme religieux joue comme un fait aggravant des tensions entre ethnies arabes et ethnies noires africaines dans des pays comme le Niger et le Mali ou entre musulmans et chrétiens au Nigeria.

En tout état de cause, l'existence de conflits d'essence ethnique démontre que la stratégie de construction nationale adoptée par les Etats africains par la centralisation et l'autoritarisme ont échoué³⁵.

Pour d'autres auteurs, l'ethnie représente intrinsèquement un facteur déstabilisateur car elle est prégnante dans le fonctionnement des Etats. Le clientélisme communautaire fausse ainsi la représentation politique et administrative au sein des Etats. Les autres ethnies sont exclues du pouvoir et donc de l'accès aux ressources. Le Libéria, entre autres exemples, permet de l'illustrer. A l'indépendance du pays en 1847, c'est l'élite américano-libérienne qui monopolise le pouvoir économique et politique. L'arrivée au pouvoir en 1980 de Samuel Doe à la faveur d'un coup d'Etat consacre le monopole du pouvoir

³¹ Ibid. p.5

³² MBONDA, op.cit. p.73

³³ Ibid.p.68

³⁴ REVEILLARD (CH.), « Le conflit africain de type interne », *Géostratégiques*, n°29, 10/09, p.196

³⁵ KEUTCHA TCHAPNGA (C.), *Droit constitutionnel et conflits politiques dans les Etats francophones d'Afrique noire*, RFDC, 2005, 3, n°63, p457 ; MBONDA (E.-C.), op.cit. p.7

politique et économique par son ethnie les Krahn et une ethnie affiliée, les Madingue. L'exclusion des autres ethnies notamment les Gio et les Mano créa de la frustration et conduit à une tentative de coup d'état en 1958 par un officier originaire de ces ethnies. L'identité a toujours été le point nodal de la crise que le Libéria a traversé³⁶. Ceci explique que les enjeux des élections dépassent le cadre purement politique pour être vitaux. L'élection cesse d'être un facteur de paix pour être source de conflits et de violences³⁷.

Il convient de reconnaître aujourd'hui que la recherche de la paix se heurte à l'émergence de nouveaux facteurs de conflictualité tels que le trafic de drogue et le terrorisme. Le trafic de la drogue affecte la stabilité de toute la région ouest africaine même si ses effets déstabilisateurs sont plus perceptibles dans un pays comme la Guinée Bissau. Il en est de même en ce qui concerne le terrorisme qui a failli avoir raison du Mali qui a déjà touché des pays comme le Niger et le Nigéria. Comme le fait observer Aminata NIANG, le Sahel est devenu un espace de sous-traitance militaire, commerciale et politique³⁸. Elle cite comme guerre importée la guerre civile en Lybie, le trafic de drogue importé d'Amérique Latine, la guerre économique entre puissances économiques motivée par la quête de ressources.

Dès lors, il n'est guère étonnant que les pays de cette région soient mal classés selon l'Indice global de la Paix. Pour l'année 2013, le Ghana, pays le mieux classé, occupe le 58ème rang sur un total de 162 pays³⁹.

B. L'Afrique de l'Ouest, un espace d'instabilité démocratique

Le Classement des pays d'Afrique de l'Ouest dans l'Indice de la démocratie est assez révélateur de la fragilité de la démocratie dans cet espace.

L'Indice synthétique de la démocratie est établi par The Economist. Elle est calculée à partir de 60 indicateurs regroupés en 5 catégories : la culture politique, le fonctionnement du Gouvernement c'est-à-dire sa capacité à mettre son programme, le respect des libertés civiles, la participation citoyenne et la qualité du processus électoral et pluralisme.

Sur cette base, les pays sont répartis en quatre catégories : les « démocraties parfaites », les « démocraties imparfaites », les « régimes hybrides » et les « régimes autoritaires ». Pour être classé dans l'une de ces catégories il faut obtenir un indice de 8 à 10 pour la catégorie démocratie complète, un indice 6 à 7,9 pour la catégorie démocratie incomplète, un indice de 4 à 5,9 pour la catégorie régime hybride et pour le régime autoritaire un indice inférieur à 4.

³⁶ MBONDA (E.-M), op.cit., p.18

³⁷ Ibid.p.24

³⁸ NIANG (A.), « Le boom des saisons dans l'espace sahélo-saharien –Proto-révolution, désintégrations et reconfigurations socio-politiques », Afrique contemporaine, 2013/1, n°245, pp53-69, p.57

³⁹ L'Indice global de la paix est édité chaque année depuis 2007 par un organisme australien, The Institute for Economics and Peace. L'Indice tient en compte 23 critères au nombre desquels l'instabilité politique, le nombre d'homicides, le pourcentage du PIB consacré aux dépenses militaires et le pourcentage de la population en prison. Les autres pays classés occupent les rangs suivants : la Sierra Leone 59ème, le Togo, 67ème, le Liberia 80ème, le Sénégal 85ème, le Burkina Faso 87ème, la Gambie 93ème, le Bénin 104ème, la Guinée 116ème, le Mali 125ème, le Niger 127ème, la Guinée Bissau 132ème, le Nigeria 148ème et la Côte d'Ivoire 151ème.

Seul le Cap Vert a pu titiller la catégorie des démocraties parfaites et s'intègre durablement dans la catégorie des démocraties imparfaites. Deux autres pays de la région ouest africaine ont pu intégrer cette dernière catégorie à savoir le Ghana et le Mali. La majorité des pays de la région est classée dans les catégories « démocratie hybride » et « régime autoritaire ».

Ce mauvais classement des pays de l'Afrique de l'Ouest ne constitue guère une surprise que l'analyse soit conduite dans une perspective d'évolution constitutionnelle ou dans une perspective d'analyse politiste.

Dans une perspective historique, la démocratisation en Afrique en général, en Afrique de l'Ouest en particulier a connu, pour reprendre certains, une évolution en dents de scie⁴⁰.

Au début des indépendances et après une brève expérimentation du parlementarisme, on a assisté à la mise en place de régimes autoritaires souvent qualifiés de régimes présidentielistes. Une des explications réside dans l'idéologie dominante au niveau des élites politiques et intellectuelles. Cette idéologie reposait sur la trilogie Développement, Nation et Etat⁴¹. La démocratie n'était pas une priorité pour ces dernières. L'économie éludait ainsi le politique de sorte que l'unité nationale autour du développement était préférée au pluralisme postulé par la démocratie. Le rôle que l'Etat était appelé à jouer dans ce cadre justifiait amplement l'intérêt dont il faisait l'objet tant dans la sociologie qu'en sciences politiques.

L'autoritarisme s'est non seulement généralisé en Afrique mais il a perduré jusqu'au début des années 90 même s'il faut reconnaître qu'il s'est exercé à des degrés variables suivant la personnalité des chefs d'Etat. Le Botswana faisait figure d'exception même si certains ont qualifié de procédure et d'institutionnelle la démocratie qui y prévalait⁴².

Dans l'espace francophone notamment la date repère du basculement vers la démocratie de la majorité des régimes politiques vers la démocratie reste le sommet de Baule tenue en France le 20 juin 1990. Le Président François Mitterrand avait à cette occasion fait savoir que la France allait désormais tenir compte dans sa coopération avec les pays africains de leurs efforts en matière de démocratisation. Même si ce basculement est souvent interprété comme le produit d'une pression extérieure à savoir de la puissance tutélaire qu'est la France, il est également le résultat de pressions internes aux Etats africains liées à la crise multidimensionnelle notamment économique et sociale que traversaient ces pays. Les régimes en question n'ont pas pu résister aux pressions populaires pendant cette période qui a correspondu à la fin du bloc soviétique.

⁴⁰ CESA, L'Afrique et le printemps arabe : une nouvelle ère d'espoirs démocratique, op.cit.,p.7

⁴¹ BOURMAUD (D.), « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », RIPC, Vol. 13, n°4, 2006, p.628

⁴² Ibid.p.626

Rares sont les pays africains qui échapperont aux transitions démocratiques. L'ampleur fut telle que l'on a parlé de fièvre constitutionnelle⁴³. Celles-ci seront impulsées dans le cadre de conférences nationales qui constitueront des espaces de refondation des institutions mais surtout de leur ancrage dans la démocratie. Mais cette respiration démocratique tant souhaitée n'aura pas produit tous les effets escomptés car quelques années plus tard l'on assista à des reflux.

Si le Bénin est présenté comme un modèle de transition réussie, la Conférence nationale n'a pas, pour autant, constitué la panacée en Afrique de l'Ouest. Les conférences nationales dans d'autres pays notamment au Niger et au Togo n'ont pas réussi à ancrer la démocratie dans ces pays. Il faut dire qu'au Niger la conférence nationale avait certes abouti à une rupture constitutionnelle et à un nouvel ordre politique mais force est de constater que l'expérimentation de la démocratie n'a pas survécu aux ambitions politiques des hommes politiques. Au Togo, la conférence nationale s'est soldée par un échec en raison des antagonismes irréductibles entre un pouvoir décidé à se pérenniser et une opposition déterminée à renverser le pouvoir. Le statu quo a été facilité par le parti-pris de l'armée en faveur du pouvoir.

D'autres formes de transition démocratique seront expérimentées dans d'autres pays. Il s'agit par exemple d'une transition par réforme acceptée de la Constitution axée sur le pluralisme et les libertés civiles et politiques. Cette forme de transition a été expérimentée au Cap Vert et au Ghana.

La vague de démocratisation avait donné des résultats plutôt encourageants. On a pu relever des avancées tant en ce qui concerne le pluralisme avec notamment des élections disputées, la reconnaissance des libertés et l'aménagement d'une garantie juridictionnelle, l'aménagement d'un statut pour l'opposition et d'une manière générale le renforcement de l'Etat de droit⁴⁴. Cette période a vu également l'émergence d'une société civile qui depuis s'est affirmée comme contrepouvoir avec plus ou moins de succès. Parallèlement une justice constitutionnelle s'est développée renforçant ainsi la régulation dans le fonctionnement des institutions mais également la protection des droits et libertés.

Un autre acquis de cette vague de démocratisation a été l'éclosion des médias. Ces derniers, faut-il le rappeler, constituent un repère pour mesurer la maturité d'une démocratie. Ils représentent également un substitut efficace à une opposition faible. Au Bénin et au Sénégal, ils ont joué un rôle important dans la survenance de l'alternance. L'ancien Président Mathieu Kérékou du Bénin a considéré que les journalistes étaient responsables de sa chute⁴⁵. Au Sénégal, la presse a joué un rôle décisif dans la transparence du scrutin présidentiel de 2000 qui a abouti à la première alternance en diffusant en temps réel les résultats du scrutin.

⁴³ Formule de M. Glélé, rapportée par J. du Bois de Gaudusson, *Les Constitutions africaines*, Collection Retour aux textes, Bruylant la Documentation française, p. 9.

⁴⁴ GUEYE (B.), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », http://www.revue-pouvoirs.fr/img/pdf/129pouvoirs_p5-26_succesresistances.pdf, pp. 5-15

⁴⁵ NDAYI (Z.), « Le rôle de la société civile, des partis politiques et des médias dans la consolidation démocratique » Communication à l'atelier international sur la promotion des transitions pacifiques, op.cit., p.51

Moins d'une décennie après le début du processus, la vague de démocratisation a connu un coup d'arrêt, sinon pire, un recul dans beaucoup de pays de la région. La manifestation la plus visible de l'ancrage difficile de la démocratie fut la résurgence des coups d'Etats⁴⁶. On peut dans le désordre citer les coups d'Etat au Niger en 1996, 1999 et 2010, au Mali en 2012, en Guinée Bissau en 1998 et en 2012, en Côte d'Ivoire en 1999 ou encore en Guinée en 2008. La liste est loin d'être exhaustive. Si dans certains pays des officiers ont pu parrainer le passage à la démocratie comme au Nigeria ou Mali⁴⁷, il reste que les militaires ont fortement contribué à la rupture des processus démocratiques en Afrique de l'Ouest. La légitimité historique prêtée à l'armée en Guinée Bissau et son ingérence constante dans la vie politique au Togo et en Guinée participent du blocage de la démocratie dans ces pays. Pour ne prendre que l'exemple du Togo, c'est avec la complicité active de l'armée que la succession dynastique s'est opérée en violation flagrante de la Constitution en 2005 suite au décès du Président Gnassingbé Eyadema⁴⁸.

A défaut de coups d'Etat, ce reflux se manifeste par des révisions constitutionnelles tendant à remettre en cause la limitation du nombre de mandat⁴⁹. Pendant la vague de démocratisation des années 90, les constituants avaient, dans l'objectif d'ancrer et de protéger la démocratie, prévu que certaines règles seraient intangibles. Au nombre de ces règles, il y avait la limitation du nombre de mandat. Ces verrous constitutionnels ne résisteront pas à la boulimie du pouvoir de certains chefs d'Etat africains. Dans certains cas comme au Sénégal c'est le juge constitutionnel qui sera mis à contribution pour « déverrouiller » la Constitution et permettre au Président Wade de se représenter une troisième fois à la magistrature suprême après qu'il ait échoué à modifier la Constitution. L'actuel Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré projette de soumettre au référendum un projet de modification de la Constitution pour pouvoir se présenter à l'élection présidentielle de 2015⁵⁰. Assez paradoxalement c'est la démocratie qui est invoquée pour justifier cette réforme. Pour ses partisans, le choix du peuple souverain ne saurait être limité et un Président doit pouvoir rester en fonction tant qu'il bénéficiera de sa confiance.

Ces tentatives ont réussi dans certains pays comme au Togo en 2002 avec le Président Eyadema. Elles ont en revanche échoué dans pays comme au Nigéria en 2006 avec le Président Obasanjo et au Niger avec le Président Tanja en 2009.

La succession dynastique au pouvoir comme au Togo et envisagée au Sénégal constitue une autre manifestation du recul démocratique en Afrique de l'Ouest.

⁴⁶ ISSA (S.), « Les militaires et l'alternance démocratique en Afrique », pp42-47 ; THIRIOT (C.), « La place des militaires dans les régimes post- transitions d'Afrique Subsaharienne. La difficile resectorialisation », Cultures et conflits,

⁴⁷ GUEYE (B.), *op.cit.* p.13

⁴⁸ ADJOVI (R.), « Togo, un changement anticonstitutionnel savant et un test pour l'Union africaine », <http://www.ridi.org/adi/articles/2005/200502adj.pdf>

⁴⁹ NTUMBA LUABA LUMU (A.D.), « Les Constitutions africaines et l'alternance politique », pp28-46

⁵⁰ Ce projet n'aboutira pas en raison d'un soulèvement populaire qui aboutit à la chute du Président Compaoré le 30 octobre 2014

La crise de la démocratie se manifeste également par les atteintes aux droits de l'Homme. Bien que les Constitutions des pays d'Afrique de l'Ouest proclament abondamment les droits de l'Homme leur effectivité est rarement vérifiée. Les violations des droits de l'Homme sont encore monnaie courante dans cette région. Ce fut le cas en Guinée (Conakry) lors d'un rassemblement pacifique du 28 septembre 2009 où beaucoup de femmes furent violées, avec également des arrestations ou des assassinats de journalistes. On a également en mémoire l'assassinat du journaliste Norbert SONGHO au Burkina Faso. On pourrait également rappeler les violences inhumaines infligées par les rebelles du RUF aux populations en Sierra Leone. Plus grave encore ce sont souvent les couches les plus vulnérables à savoir les femmes et les jeunes qui les plus touchées⁵¹.

Ces différents événements attestent qu'il n'y a pas de consolidation démocratique dans beaucoup de pays et mieux il y a des restaurations autoritaires dans certains pays pour reprendre l'expression consacrée.

La difficulté d'ancrage de la démocratie se manifeste également dans des transitions interminables comme cela a été observé en Côte d'Ivoire et en Guinée. La Côte d'Ivoire a connu une transition qu'on peut assimiler à deux mandats « gratuits » pour l'ancien Président Gbagbo.

Au total, du point de vue de l'évolution des régimes politiques, le processus de démocratisation en Afrique de l'Ouest apparaît inachevé et discontinu⁵².

L'ancrage difficile de la démocratie en Afrique de l'Ouest peut être également démontré si l'on se situe dans une perspective politiste.

L'analyse à partir des méthodes d'observation de la stabilité démocratique en sciences politiques notamment chez les « transitologues » permet d'appréhender de manière plus fine l'instabilité démocratique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Les approches pour observer la stabilité d'une démocratie varient d'un auteur à un autre. Un auteur comme Andreas SCHEDLER les a synthétisés pour en distinguer quatre (4) principales⁵³.

La première dite logique des symptômes fonde la stabilité d'un régime démocratique sur l'absence de crise. Dans cette perspective, l'on recherchera si celle-ci est liée à l'absence de certaines pathologies telles que les comportements anti-démocratiques à savoir l'utilisation de la violence, le rejet des résultats des élections et le non-respect de la loi par les autorités.

⁵¹ GLOBAL PROTECTION CLUSTER, Rapport relatif à l'impact de la crise postélectorale sur la protection des enfants en Côte d'Ivoire, novembre 2011, 48p

⁵² BIAYA (A.K.), « Quelle démocratie pour l'Afrique ? Réflexions sur ses possibilités et ses caractéristiques », unpan1.un.org/intradooc/groups/public/documents/.../UNPAN008698.pdf p.6 Le caractère inachevé pour cet auteur s'explique par la survivance de « maladies infantiles » de la période d'avant la vague de démocratisation à savoir les pratiques culturelles locales, le clientélisme, le népotisme, l'Etat comme moyen d'accès aux ressources.

⁵³ SCHEDLER (A.), « Comment observer la consolidation démocratique », RIPC, 2001/2, Vol. 8, pp225-244

L'appréciation de la stabilité des régimes d'Afrique de l'Ouest sur la base de cette logique incline à conclure que dans la majorité des cas les démocraties de l'Afrique de l'Ouest demeurent instables.

Les élections y sont souvent contestées de manière violente malgré la création de commissions électorales. On pourrait ici citer la quasi-totalité des pays de cette région. Pour ne considérer que quelques exemples emblématiques on peut citer la Côte d'Ivoire (1995, 2000 et 2010), le Nigeria (2007) le Togo (2005). En Côte d'Ivoire l'ancien Président Laurent Gbagbo refusa de reconnaître sa défaite pensant pouvoir s'appuyer sur l'armée pour se maintenir au pouvoir. Les affrontements militaires que cela a occasionnés ont fait plus de 3000 victimes⁵⁴.

Des cas de non-respect de la loi par les pouvoirs sont nombreux. En Côte d'Ivoire, en 2000 le Général Robert GUEI avait dissout la Commission électorale pour l'empêcher de statuer en toute indépendance. Au Niger, c'est en violation de la Constitution que le Président Mamadou Tandjan a voulu se représenter à nouveau à l'élection présidentielle. La crise sur laquelle déboucha son entêtement s'est finalement dénoué par un coup d'Etat⁵⁵.

L'on constate en revanche dans d'autres pays comme le Bénin, le Ghana, le Cap vert et le Sénégal les règles de la compétition électorale sont plus ou moins enracinées⁵⁶. Au Sénégal, le Président sortant Abdoulaye Wade a reconnu sa défaite et félicité le vainqueur Macky Sall lors de l'élection présidentielle de 2012. Au Mali, le candidat malheureux Soumaila Cissé en avait fait de même lors de l'élection présidentielle en 2013. En Guinée, le candidat malheureux au second tour de l'élection présidentielle Cellou Dalein Diallo a accepté sa défaite contre un candidat qu'il avait pourtant largement devancé au premier tour. Au Ghana, le candidat du parti au pouvoir Akufu Addo avait présenté publiquement ses félicitations au candidat de l'opposition John Atta Mills et demandé aux citoyens ghanéens de se ranger derrière leur nouveau Président malgré l'écart étonnant entre eux soit 50,2% contre 49,8%.

La deuxième approche dite logique de mise à l'épreuve fonde la stabilité sur la capacité de gestion des crises par le régime. Est ainsi considéré comme stable, par exemple, le régime qui survit à des alternances successives. De ce point de vue on pourrait considérer que le Sénégal constitue une démocratie stable en ce sens qu'il a réussi deux alternances en 2000 et 2012. Il en est de même en ce qui concerne le Cap vert, le Ghana et le Bénin. Ces deux derniers pays depuis plus de deux décennies connaissent des alternances remarquables qui ont fait oublier leur passé agité. Il faut dire que le Bénin entre 1962 et 1972, le Ghana entre 1966 et 1981 ont battu dans les espaces francophone et anglophone tous les records en matière de coups d'Etat.

⁵⁴ CESA, L'Afrique et le printemps arabe : une nouvelle ère d'espoirs démocratiques, rapport spécial, 2011, p.5

⁵⁵ Ibid. p.5

⁵⁶ MELEDJE DJEJRO (F.), « Le contentieux électoral en Afrique, Pouvoirs, 2009/2, n°129, p.143

Le coup d'Etat de mars 2012 au Mali, après plus de deux décennies d'expérimentation démocratique, invite à la prudence cependant par rapport à l'irréversibilité des processus démocratiques dans ces pays.

La troisième approche dite logique préventive fonde la stabilité démocratique sur l'existence de facteurs structurants qui peuvent d'ordre socio-économique, culturel voire stratégique. Cette approche établit une corrélation entre le niveau de développement et la stabilité de la démocratie. Une corrélation qui est observable dans la pratique les démocraties les plus avancées donc les plus stables étant des pays développés. Toutefois il existe des modèles de démocratie parmi les pays sous - développés y compris en Afrique de l'Ouest. L'on peut citer, entre autres, le Cap vert et le Ghana. Malgré des performances obtenues sur le plan économique, ces pays demeurent des pays sous-développés à tout le moins des pays en développement. La doctrine considère qu'il s'agit d'exceptions qui ne font que confirmer la règle. Ils sont qualifiés de démocraties prématurées. De la même manière il existe des pays avec un niveau de vie relativement élevé qui sont loin de constituer des démocraties. Ces pays sont qualifiés d'autocraties périmées.

Les fondements culturels de la démocratie qui renvoient à l'homogénéité culturelle de pays apparaissent pertinents pour expliquer l'instabilité démocratique dans nombre de pays africains en général, les pays de l'Afrique de l'Ouest en particulier. Il suffit de rappeler le problème touareg au Mali, la question de l'ivoirité en Côte d'Ivoire⁵⁷ ou encore la division entre le Nord et le Sud au Togo et au Bénin.

Parmi les facteurs stabilisateurs de la démocratie, la logique préventive met également l'accent sur l'intérêt des acteurs dans le maintien du régime. Il s'agit là des fondements stratégiques de la stabilité démocratique. Toutes les fois que le système est menacé, les acteurs feront preuve d'un certain sursaut pour surmonter la crise. On peut considérer que le retrait par l'ancien Président de la République du Sénégal de son projet de révision de la Constitution pour permettre au candidat à l'élection présidentielle arrivé en tête au premier tour avec 25% des suffrages d'être élu procède de cette logique. Son entêtement pouvait, peut-être, déboucher sur un coup d'état militaire dont aucun acteur politique ne tirerait profit y compris sa formation politique.

Les accords politiques en marge des Constitutions constituent une nouvelle manifestation du difficile ancrage de la démocratie dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Tel a été le cas en Côte d'Ivoire avec notamment les accords de Marcoussis en janvier 2003 et de Pretoria en 2005 ou encore de l'accord politique inter togolais de 2006. Ces accords constituent une négation de la démocratie car ils sont conclus sans consultation du peuple détenteur du pouvoir en démocratie⁵⁸.

⁵⁷ DOZON (J.-P.), « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/078045.pdf>

⁵⁸ N'DRI THEOUA (P. K-A), op.cit., p.19; pour certains auteurs cependant, si les accords politiques déstabilisent l'ordre constitutionnel leur impact est limité dans le temps, mieux ils permettent d'enrichir l'ordre constitutionnel, voir en ce sens MAMBO (P.), « les rapports entre la Constitution et les accords politiques dans les Etats africains : réflexion sur la légalité constitutionnelle en période de crise » : <http://lawjournal.mcgill.ca/userfiles/other/503341-574.art.Mambo.pdf>

La démocratie en Afrique de l'Ouest est ainsi caractérisée par son instabilité.

Sa stabilité comme moyen de consolidation de la paix requiert que les ressorts soient cernés. Les raisons de l'instabilité démocratique sont nombreuses et variées. Certaines sont d'ordre juridico-politique, d'autres d'ordre socio-économique.

Les ressorts juridico-politiques tiennent à l'architecture institutionnelle du pouvoir et au déficit de culture démocratique.

S'agissant de l'architecture institutionnelle, force est de constater que si toutes les constitutions des pays de l'Afrique consacrent la séparation et l'équilibre des pouvoirs dans la pratique, il apparaît que c'est le pouvoir exécutif qui domine le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif⁵⁹.

C'est le lieu de rappeler que les tentatives de remise en cause de la toute puissance de l'exécutif incarné par le Président de la République n'ont pas donné les résultats escomptés. L'introduction du bicéphalisme au Niger a été contreproductive car elle a conduit à des crises politiques qui se sont souvent dénouées par des coups d'Etat. Le Président de la République demeure la clé de voute des Institutions. Bénéficiant d'une légitimité populaire car élu au suffrage universel, il dispose à la fois de ressources juridiques et politiques qui lui permettent de domestiquer le Parlement et d'instrumentaliser le pouvoir judiciaire. A titre d'exemple, il dispose dans certains pays d'un pouvoir de dissolution du Parlement alors qu'il est hors d'atteinte de ce dernier qui tout au plus ne peut que renverser le Gouvernement qu'il a nommé. Une situation d'autant plus paradoxale que c'est lui qui définit la politique de la Nation mais seule la responsabilité du Gouvernement pourra être engagée.

Les ressources politiques résultent de ce qu'il est chef de parti politique. Ce qui lui permet de contrôler le Parlement par le biais de la majorité dont il dispose au Parlement.

La possibilité d'instrumentaliser la justice, à tout le moins de dominer le pouvoir judiciaire vient de ce que le Président de la République préside le Conseil supérieur de la magistrature qui gère la carrière des magistrats et que le procureur de la république est placé sous l'autorité du Ministre de la justice dans les pays francophones d'Afrique.

Au Mali, des personnes appréhendées par la justice ont été libérées à la demande du chef de l'Etat sans avoir été jugées. Alors qu'il aurait dû les gracier après jugement ou demander au Parlement de leur accorder une amnistie.

En Gambie, l'appareil judiciaire est sous le contrôle du Président Yaya Jammeh qui recrute des juges de nationalité étrangère notamment ghanéenne et nigériane pour lui assurer une domestication de la justice.

⁵⁹ GUEYE (B.), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », op. cit. p.16

L'institution présidentielle est à l'origine de la plupart des conflits politiques en ce sens qu'il concentre l'essentiel du pouvoir. De sorte que celui qui contrôle le pouvoir contrôle les ressources du pays⁶⁰. L'institution présidentielle est donc en soi un enjeu déstabilisateur des démocraties en Afrique de l'Ouest en particulier, en Afrique en général. L'élection présidentielle est ainsi souvent liée à beaucoup de violence. C'est d'ailleurs dans l'objectif de mettre un terme à ces violences que le Président nigérian avait proposé l'adoption d'un mandat unique pour le Président de la République au Nigéria, même si l'association des juristes nigériens l'avait interprétée comme une ruse pour se maintenir plus longtemps au pouvoir.

La prépondérance du Président de la République reste pour certains l'obstacle majeur à la démocratisation sur le continent africain. Elle démontre que le processus de démocratisation est encore inachevé. Certains expliquent cette situation par le fait que pendant la vague de démocratisation des années 90, les réformes constitutionnelles n'ont pas été souvent profondes. Elles se sont cantonnées à des problèmes liés aux élections, à la liberté des médias ou encore à la durée des mandats. En d'autres termes, ces réformes ont rarement porté sur les procédures de contrôle et les équilibres démocratiques⁶¹.

Un autre facteur d'ordre politique qui constitue un obstacle à la démocratie en Afrique en général est le manque de culture démocratique. Il a été déjà souligné certes mais il convient de préciser qu'il n'est pas seulement le fait du pouvoir mais également de l'opposition. Les hommes politiques qu'ils soient de l'opposition ou du pouvoir ont un seul objectif : l'accès et le contrôle de la station présidentielle⁶².

On pourrait également invoquer le déficit de régulation de l'espace politique. Certaines juridictions constitutionnelles à l'image du Conseil constitutionnel sénégalais interprètent de manière stricte pour ne pas dire restrictive ses compétences. La conséquence est qu'il se déclare souvent incompetent multipliant du coup les cas de conflit sans juge.

S'agissant des ressorts économiques, il convient de rappeler que les pays de l'Afrique de l'Ouest sont des pays pauvres. La vague de démocratisation des années 90 s'explique en partie par cette pauvreté qui sévit dans cette région. Pour certains auteurs, il y a une corrélation entre le niveau de développement et la démocratie⁶³. Une telle assertion résulte d'une observation empirique, les pays considérés comme les plus démocratiques étant les plus développés. Toutefois, ces auteurs pensent que certains pays sous-développés constituent des démocraties respectables. Il s'agit, pour reprendre la terminologie consacrée, de démocraties prématurées. Dans la région ouest africaine, on peut citer le

⁶⁰ MEDARD (J.-F.), « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire » <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/043092.pdf> p.93

⁶¹ LEON (T.), « L'état de la démocratie libérale en Afrique-Résurgence ou recul ? », op.cit. p15

⁶² PREMPEH (K.), « President Untamed », *Journal of Democracy*, 19, n°2, 2008, p.111 cité par LEON (T.), op.cit. p.115, note 79

⁶³ LEON (T.), op.cit.p.7 ; voir également LIPSET (S.-M.), « Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Democracy », *APSR*, 53, 1959, pp69-105

cas du Cap-Vert qui a pu intégrer la catégorie des « démocraties imparfaites ». Le Ghana dans une certaine mesure peut être considéré comme un modèle de démocratie en ce sens qu'il a pu intégrer cette catégorie avant d'être déclassé dans la catégorie des démocraties hybrides. Mais au regard de leur performance économique l'on est en droit de se demander si ces deux pays ne confirment pas cette corrélation entre niveau de développement économique et le niveau de démocratie. Le Cap Vert n'est plus considéré comme PMA alors que le Ghana de par ses performances sur le plan économique est qualifié de Suisse africain. Les démocraties prématurées constituent des exceptions qui confirment la règle. Il s'y ajoute que dans ces pays à l'image du Mali jadis cité comme un modèle de démocratie, la continuité démocratique n'est pas garantie ⁶⁴.

D'un autre côté, les pays de l'Afrique de l'Ouest sont également affectés par la malédiction des ressources naturelles. Il en est ainsi du Nigeria, du Niger, et auparavant de la Sierra Leone et du Liberia pour ne citer que cela. Au Nigéria, par exemple, les tensions au delta du Niger tournent autour du contrôle des revenus pétroliers de ce pays. Plus qu'une mauvaise répartition, ce sont ces ressources naturelles qui avaient permis de financer et d'entretenir les conflits en Sierra Leone et au Libéria.

Les ressources dont il s'agit ne concernent pas seulement les ressources minières, pétrolières et gazières. Elles concernent également les ressources foncières qui sont à l'origine des conflits au Liberia mais également en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire voire même en Guinée⁶⁵.

26

On cite également parmi les ressorts économiques des conflits, la marginalisation et le chômage des jeunes et la corruption⁶⁶. L'échec de la réinsertion des jeunes dans le cadre des processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) dans des pays comme le Libéria et la Sierra Leone a conduit beaucoup de jeunes à retomber dans le cycle de la violence⁶⁷.

Un facteur aggravant qui rend le règlement des conflits difficiles est la naissance et le développement d'une économie de la guerre. Tel est le cas en Casamance où l'on a observé le commerce illégal du bois, le trafic de la cocaïne et des armes⁶⁸. Tel a été également le cas en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone où l'exploitation clandestine des ressources naturelles a financé la rébellion dans ces pays.

La marginalisation comme ressort des conflits en Afrique de l'Ouest ne concerne pas seulement les jeunes. Dans le cas du Sénégal, par exemple, c'est le sentiment de marginalisation des populations qui explique la frustration de ces dernières et fonde la revendication de l'indépendance.

⁶⁴ LEON (T.), op.cit. p.7

⁶⁵ Conciliation Ressources – L'instabilité en Afrique de l'Ouest vue par les populations, mars 2012, 14

⁶⁶ Conciliation Ressources – L'instabilité en Afrique de l'Ouest vue par les populations, mars 2012, p.9

⁶⁷ Conciliation Ressources – L'instabilité en Afrique de l'Ouest vue par les populations, op.cit. p.10

⁶⁸ Ibid.p.18

S'agissant des contraintes socio-culturelles, il faut juste rappeler que les pays africains en général sont caractérisés par des sociétés divisées à tout le moins hétérogènes. Les référents communautaires et ethniques sont encore vivaces et loin de constituer une richesse pour les différents pays. En effet, leur exploitation politicienne par des hommes politiques à des fins d'accès ou de préservation du pouvoir est très nocive et déstabilisatrice.

On peut citer l'intégrisme religieux au Nigeria et au Mali principalement. Dans ce dernier pays, n'eût été l'intervention française l'intégrisme religieux aurait eu raison de la démocratie malienne. Au Nigéria les violences post électorales en 2008 lors des élections locales ont fait près de quatre cents (400) morts suite à des affrontements entre chrétiens et musulmans. L'intolérance que charrie l'intégrisme est incompatible avec les valeurs de tolérance, du droit à la différence et du respect des droits de l'Homme pilier essentiel de la démocratie.

Dans des pays comme le Togo, le clivage entre le Nord et le Sud fait que jusqu'à une date récente, les hommes politiques ressortissants du nord ne pouvaient battre campagne au Sud et inversement. Ce clivage Nord/Sud est également une réalité dans d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Bénin⁶⁹, au Nigeria⁷⁰. En République de Guinée, l'ethnicité a pris des dimensions inquiétantes au point que certains donnent une dimension ethnique aux événements tragiques du 28 septembre 2009 qui ont fait 200 morts et des centaines de blessés⁷¹. Pour eux, il s'est agi de la volonté d'une hiérarchie militaire appartenant à des ethnies du Sud d'en finir avec les peuls, l'ethnie majoritaire des partisans de l'opposition accusés de comploter pour s'emparer du pouvoir⁷².

Ces différents clivages qu'ils soient religieux ou ethniques constituent de réels obstacles pour l'épanouissement de la démocratie. En effet, ils contribuent au développement des discriminations donc à l'intolérance et à la négation du droit à la différence.

Quelles voies pour la stabilité démocratique en Afrique de l'Ouest ?

Le tableau panoramique de l'état de la démocratie soulève une première question, celle de savoir s'il faut pour certains pays parler de stabilité démocratique ou encore de démocratisation. En effet, la stabilité trouve toute sa pertinence lorsqu'un pays atteint un certain niveau de démocratie et qu'il faille consentir des efforts pour la consolider. Or il est légitime de se demander si dans certains pays on peut encore parler de démocratie. Pour ces pays, il semble plus logique d'enclencher un processus de démocratisation, celle-ci étant définie comme « le passage d'un régime autoritaire à un régime de plus en plus participatif grâce

⁶⁹ AMOUSSOU-YEYE, « La dimension ethnique dans la dynamique socio-politique du Bénin du renouveau démocratique », A.J.S.C., 1999, vol.4, n°1, pp127-145 ; CREDEL, Les déterminants des conflits ethniques entre maxi et IDATCHA de la Commune de GLAZOUE, rapport d'étude, janvier 2008

⁷⁰ CATHELIN (M.), « Le Nigéria après les élections : un élan démocratique ? » Africa Briefing Report, Bruxelles, 9 juin 2011, p.6

⁷¹ CESA, L'Afrique et le printemps arabe : une nouvelle ère d'espoirs démocratiques, op.cit. p.19

⁷² Voir le Communiqué de l'ONG Human Rights Watch du 27 octobre 2009 <http://www.hrw.org/fr/news/2009/10/27/guin-e-le-massacre-du-28-septembre-tait-pr-m-dit>

à divers mécanismes : tenue périodique d'élections, responsabilité des pouvoirs publics, transparence de l'administration publique, indépendance du pouvoir judiciaire et liberté de la presse »⁷³. Il s'agit de rendre possible la démocratie⁷⁴.

D'autres questions portant sur le socle de la démocratie devront être adressées. De quelle manière peut-on organiser des élections destinées à promouvoir la paix et la stabilité, et ne pas les laisser déboucher sur des actes de violence? Comment l'instabilité au sein des institutions étatiques s'explique-t-elle et quelles en sont les implications ? Quels sont les problèmes liés à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest ? Quel doit être le rôle joué par les médias dans la prévention, la consolidation de la paix et la promotion des droits de l'Homme ?

Les sociétés africaines étant caractérisées par leur hétérogénéité, l'application de la règle majoritaire est risquée en ce sens qu'elle peut conduire au contrôle des ressources par une seule ethnie et ce au détriment du reste de la population. Le Rwanda et le Burundi constituent des exemples assez éloquents à cet égard⁷⁵. De ce point de vue, la question qui se pose est de savoir si la démocratie ne doit pas être repensée pour mieux tenir compte des réalités africaines ? Il ne s'agit nullement de conforter le discours sur une démocratie à l'africaine qui promeut une vision dévaluée de la démocratie. La démocratie consociative est souvent suggérée pour les sociétés hétérogènes. L'expérience nigériane invite à son évaluation dans l'objectif de sa consolidation.

28

L'état de la démocratie dans les pays de l'Afrique de l'Ouest est fortement différencié. De même les facteurs à l'origine de l'instabilité démocratique varient d'un pays à l'autre. Certains pays ont pu avec plus ou moins de réussite adresser ces facteurs. De ce point, il était important de convier des acteurs des différents pays à une réflexion autour de ce thème afin d'échanger sur l'expérience de chaque pays. Le but de l'exercice est que nous puissions partager les enseignements de ces différentes expériences mais surtout de susciter une réflexion africaine sur les problèmes africains. Il s'agit de faire émerger de nouveaux paradigmes sur la thématique de la consolidation de la paix par la stabilité démocratique. Cette réflexion s'impose en raison de la récurrence des conflits et des remises en cause des processus démocratiques.

Les participants à ce symposium issus du milieu universitaire, de la société civile, de la sphère politique et de la communauté des donateurs s'efforceront d'apporter des réponses pertinentes et engageront des débats d'idées sur le thème de cette année afin de mettre en lumière des recommandations et des suggestions politiques concrètes.

⁷³ Rapport A/50/332 du Secrétaire Général des Nations Unies Boutros Boutros-Ghali « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles et rétablies », 7 août 1995, p.3

⁷⁴ NESTOROVIC (S.), op.cit. p.17

⁷⁵ Voir SINDJOUN (L.), « La culture démocratique en Afrique subsaharienne : comment rencontrer l'arlésienne de la légende africaniste » <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/427-2.pdf>, p.530

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Par Mathias HOUNKPE

*Administrateur Programme Gouvernance politique
Bureau régional Osiwa, Dakar (Sénégal)*



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

CAS DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Par Mathias HOUNKPE

*Administrateur Programme Gouvernance politique
Bureau régional Osiwa, Dakar (Sénégal)*

RÉSUMÉ

La République du Bénin⁷⁶ est généralement perçue à la fois comme l'une des nouvelles démocraties les plus prometteuses et l'un des pays les plus stables de l'Afrique de l'Ouest. Cette perception, loin d'être une vue de l'esprit, repose sur des observations objectives de l'évolution de la situation politique et sociale au Bénin depuis que le pays a rejoint, au début des années 1990, le train de la 3^e vague de démocratisation⁷⁷. Le présent papier tente de montrer que, malgré le constat positif ci-dessus, la jeune démocratie béninoise présente encore des éléments/dimensions de fragilité (d'instabilité potentielle) qui constituent de véritables menaces à la paix du pays. De façon plus spécifique, le papier met en exergue les menaces à la paix liées aux élections, aux rapports entre les institutions de l'Etat et au niveau relativement bas de la culture politique au Bénin.

⁷⁶ Ancienne République du Dahomey (1960 à 1975) et République Populaire du Bénin (1975 à 1990).

⁷⁷ Par 3^e vague de démocratisation il faut entendre, selon S. Huntington, «un ensemble de transitions de régimes non démocratiques vers des régimes démocratiques qui a lieu dans un laps de temps spécifiques et qui dépasse de façon substantielle les transitions en sens inverse». Suivant cette définition, c'est, dans l'histoire de l'humanité, la 3^e fois que dans une période donnée un nombre élevé de pays tentent une transition vers la démocratie. Il a situé la 1^e vague de démocratisation entre 1828 et 1926, la 2^e entre 1943 et 1962 et la 3^e à partir de 1974, Samuel Huntington, *The Third Wave : Democratization in the late twentieth century*, University of OKLAHOMA Press, 1991.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. La question des concepts
 - 1.1 - Démocratie et stabilité démocratique
 - 1.2 - Paix et consolidation de la paix
 - 1.3 - Stabilité démocratique et consolidation de la paix
2. Bref historique de l'évolution politique du Bénin
3. Stabilité démocratique et paix au Bénin : risques liés aux élections
4. Stabilité démocratique et paix au Bénin : risques liés aux rapports entre les institutions de l'Etat
5. Stabilité démocratique et paix au Bénin : risques liés à la culture démocratique

INTRODUCTION

Vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, les peuples de la région ouest africaine ont choisi de tourner le dos aux différents types de régimes politiques – généralement de partis uniques et plus ou moins autoritaires – qui avaient cours dans la plupart de leurs pays. Des chemins variés, en fonction de l'histoire politique et sociale de chaque pays, ont été empruntés pour opérer ce passage de régimes politiques plus ou moins autoritaires à des régimes libéralisés, du type démocratie libérale. Les assemblées plus ou moins inclusives de type Conférence Nationale, les coups d'Etat, la mise sur pied de comités ad hoc de préparation de nouvelles Constitutions, l'adoption des dites Constitutions par référendum etc. font partie de la panoplie des mécanismes utilisés par les peuples de la région à cet effet.

Quel que soit le chemin emprunté, les peuples de la plupart de ces démocraties naissantes ont adopté, vers la fin des années 1980 et surtout le début des années 1990, de nouvelles Constitutions dignes des vieilles démocraties du Monde. La quasi-totalité de ces nouvelles Lois fondamentales établissent, une fois encore à des degrés variés selon le parcours de chaque pays, des régimes à séparation des pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire, le multipartisme intégral et l'élection comme la seule voie légitime d'accession au Pouvoir politique au sommet de l'Etat. Elles sacralisent les droits fondamentaux des citoyens et prévoient différents types de mécanismes supposés aider à garantir et à assurer la promotion de ces droits.

32

A l'instar des chemins suivis pour aller des régimes autoritaires à la démocratie, les évolutions politiques dans les jeunes démocraties de la région les vingt dernières années ont également connu des fortunes diverses et variées. Certaines sont sur la voie de la consolidation de la paix, après plusieurs années de conflits meurtriers alors que d'autres sortent à peine de crises violentes avec plusieurs milliers ou dizaines de milliers de morts. D'autres encore ont dû recourir à plusieurs transitions politiques suite à des chutes dues à des coups d'Etat civils ou militaires. A cela s'ajoute une autre catégorie de jeunes démocraties qui semblent, elles, se maintenir voire même connaître sinon une consolidation de la démocratie, à tout le moins une routinisation du fonctionnement des processus et procédures démocratiques. Enfin, un très petit nombre reste encore des régimes assez fermés.

Quel que soit le sort connu à ce jour de ces nouvelles démocraties ouest africaines, il est unanimement admis qu'elles demeurent toutes fragiles, qu'aucune d'entre elles n'a encore atteint ce point où la survenance de toute crise susceptible de remettre en cause la paix et la stabilité serait considérée comme hautement improbable. Si cette observation semble relativement évidente pour les pays qui sortent de crises ou qui traversent une période de consolidation de la paix, le cas du Mali illustre de façon magistrale que même les jeunes démocraties qui semblent se maintenir voire se consolider ne sont

pas à l'abri de crises et de remise en cause de leur stabilité. Par exemple, la fragilité des nouvelles démocraties de la région se manifeste au moment des élections ou bien toutes les fois où elles doivent prendre des décisions sur des questions sensibles ou délicates.

De ce qui précède, il découle tout naturellement que la recherche de moyens pour garantir et consolider la paix devrait être une préoccupation urgente pour les nouvelles démocraties ouest africaines ainsi que pour tous ceux qui se préoccupent de leur stabilité et de celle de la région. Comment réduire les risques de résurgence de conflits en cours de résolution ou d'apparition de nouveaux conflits dans la région ? Sur quels déterminants jouer pour augmenter les chances de maintien de la paix dans les nouvelles démocraties de la région ? Quels mécanismes peuvent aider à résoudre de façon durable les crises encore en cours dans certains pays de la région ? Telles sont certaines des questions qui devraient mériter l'attention des acteurs-clés de la région si l'on part du principe qu'ils sont tous effectivement animés du souci de paix et de stabilité.

La présente initiative de l'Institut Gorée d'organiser le symposium sur le thème « **Stabilité démocratique : une solution pour la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest** » est à saluer car elle vient à point nommé. Elle offre l'occasion, à l'échelle de chaque pays de la région, d'approfondir la compréhension des liens entre la stabilité démocratique et la paix afin de pouvoir en dégager une perspective à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. Cette initiative devrait permettre également d'identifier quelques-uns des défis majeurs auxquels les jeunes démocraties de la région sont confrontées, d'analyser la gravité des menaces que ces défis font planer sur la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest et ceci de manière à pouvoir formuler des recommandations pour la consolidation de la paix dans la région.

La présente étude de cas sur la République du Bénin est subdivisée en cinq (05) sections. Si la première est consacrée à la clarification des concepts qui seront utilisés tout le long du document (1), la deuxième section fait un bref historique de l'évolution politique du Bénin surtout depuis l'avènement du Renouveau démocratique en 1990 (2). Les trois sections qui suivent, c'est-à-dire de la 3e à la 5e, portent respectivement sur les menaces à la paix et à la stabilité au Bénin inhérentes aux élections (3), aux rapports entre les institutions de l'Etat (4) et à la culture politique (5). Une dernière est consacrée à la conclusion (et aux recommandations).

1. La question des concepts

Avant d'aller plus loin dans le traitement du thème de la présente communication, et donc d'entrer dans le vif du sujet, il est absolument nécessaire de régler au préalable les questions conceptuelles. En effet, avant d'aborder le cas du Bénin, il est important que des concepts tels que « démocratie », « stabilité démocratique », « consolidation de la paix » soient définis ou, tout au moins, que le sens dans lequel ils seront utilisés dans le cadre du présent papier soit précisé. En plus, il est tout aussi important que les (co)relations possibles entre eux soient clairement établis pour un traitement pertinent du thème. C'est ainsi que trois sous-sections composent cette section consacrée à la clarification conceptuelle. Elles portent respectivement sur la stabilité démocratique (1.1), la paix et la consolidation de la paix (1.2) et, enfin, sur l'éventail des relations possibles entre les deux premiers thèmes (1.3).

1.1 - Démocratie et stabilité démocratique

Il n'est pas exagéré d'affirmer que, bien qu'il s'agisse d'un concept plurimillénaire, en l'état actuel de la littérature, le « jury » délibère toujours quant à la définition qu'il faudrait donner à la « démocratie ». Aussi bien les conditions de sa naissance, l'évolution de l'objet auquel il s'applique que les différentes époques de son application ont contribué à charger le sens du concept de « démocratie ». Cette évolution lui confère non seulement plusieurs connotations, mais rend par la même occasion très difficile la définition de toute notion – du genre « stabilité démocratique » – obtenue à partir de l'association d'un qualificatif au concept de démocratie.

A ce jour, il n'y a pas d'entente en ce qui concerne le minimum sur lequel l'on devrait s'appesantir pour une définition de la démocratie acceptable pour la plupart de ses utilisateurs. Les « minimalistes » insistent sur le respect des procédures et des règles – au point de donner le sentiment parfois de confondre la démocratie avec l'organisation d'élections compétitives – alors que pour les « maximalistes », la bonne définition de la démocratie doit prendre en compte des mécanismes qui garantissent la substance (au-delà des simples procédures). Entre ces deux extrêmes, il y a naturellement une infinité d'autres définitions possibles sans oublier ceux qui recourent à la définition de la « démocratie avec prérequis »⁷⁸.

Bien que chaque type de définition de la démocratie tel que mentionné ci-dessus présente un intérêt, le présent papier reprend celle dite « **procédurale complexe** » (une sorte de définition minimaliste complexifiée) donnée par Robert Dahl⁷⁹. R. Dahl définit la démocratie (en fait ce qu'il appelle la polyarchie) comme un régime politique qui « **assure des élections compétitives et la**

⁷⁸ Par définition avec prérequis, il faut entendre une définition qui suppose que des conditions préalables sont nécessaires (niveau de revenus du pays, taux de scolarisation, taux d'alphabétisme etc.) avant que la démocratie n'ait des chances de survie dans une société.

⁷⁹ Robert Dahl, *Polyarchy: Participation and opposition*, New Haven and London, Yale University Press, 1971

participation ». De façon plus spécifique, il définit la démocratie comme un régime politique qui est « **sensible et disposé à répondre aux besoins de ses citoyens considérés comme des égaux** ».

Une démocratie digne de ce nom devrait donc, selon R. Dahl, prévoir des mécanismes qui offrent aux citoyens l'opportunité de formuler des préférences, de les exprimer et de garantir un égal traitement de toutes les préférences. Cela suppose, entre autres, la garantie des droits fondamentaux des citoyens et des libertés publiques, e.g. la liberté d'association et d'expression, des élections compétitives et le droit d'y prendre part librement (droits de vote et de candidature), la liberté de pensée, de parole, de manifestation etc. et, par conséquent, les droits politiques essentiels, notamment le droit à l'opposition. Cela suppose également une séparation pertinente des pouvoirs qui protège et prolonge de manière adéquate les droits et libertés évoqués ci-dessus tant pour la formulation et l'expression des préférences que pour la garantie de leur prise en compte par les gouvernants.

Avant d'être plus précis sur ce que recouvre la notion de « stabilité démocratique » dans le cadre du présent papier, il nous paraît important d'insister sur les raisons qui justifient que l'on se préoccupe de la stabilité des jeunes démocraties ouest-africaines. En effet, la démocratie libérale, par nature, est un régime « potentiellement instable » pour plusieurs raisons : elle suppose un degré de liberté non nécessairement conforme avec la discipline et recourt à la compétition et à la confrontation comme mode principal de fonctionnement. Ces éléments d'instabilité peuvent être aggravés par la jeunesse de la démocratie (et donc la fragilité des institutions) et les caractéristiques du peuple (pluralité ethnique, religieuse etc.) qui la met en œuvre. Par conséquent, la stabilité démocratique par elle-même, indépendamment des bienfaits qu'elle pourrait apporter (comme la paix), constitue un objectif souhaitable, surtout dans les jeunes démocraties plurielles comme celles de l'Afrique de l'Ouest.

Autant définir la démocratie n'était pas facile, autant l'est la définition de régime politique stable (et par conséquent de démocratie stable). En effet, un régime politique peut être considéré comme stable parce qu'il dure dans le temps, même s'il ne remplit aucune des fonctions pour lesquelles il est mis en place et/ou si le pays n'est pas paisible. C'est le cas, par exemple, lorsque le régime est capable de résister aux chocs (aussi bien internes qu'externes). Un régime peut être également considéré comme stable parce que le pays est paisible sans trouble ni violence même s'il ne remplit aucune des fonctions pour lesquelles il est mis en place et/ou qu'il contribue à maintenir une sorte d'incertitude juridique et institutionnelle en ce qui concerne ses caractéristiques essentielles.

La définition de la notion de stabilité démocratique adoptée dans le cadre du présent papier allie la durabilité et le maintien de ses caractéristiques essentielles. Il s'agit donc d'une démocratie qui dure et dont le cadre légal et institutionnel favorise les élections compétitives et la participation.

En d'autres termes, c'est une démocratie qui favorise de manière durable l'opposition, l'accès à l'information, la liberté d'association et d'expression, bref, le libre exercice des droits fondamentaux et la pleine jouissance des libertés publiques. Il s'agit d'un régime qui reconnaît le droit aux désaccords, qui supporte l'expression et la manifestation publiques ou privées desdits désaccords et qui se donne les moyens d'en tirer profit pour la bonne gestion des affaires de la cité. Dans un tel régime, il peut y avoir des désaccords, des marches de protestation, une pensée et une parole différente de la pensée et de la parole officielles etc. Mais tous les désaccords et les divergences sont gérés dans le respect des droits, selon les principes et règles de l'Etat de droit qui protège les citoyens.

1.2 - Paix et consolidation de la paix

La paix, à l'instar de la démocratie, n'est pas non plus un concept univoque, même si sa définition fait moins l'objet de controverses que celle de la démocratie. La paix peut se définir par « l'absence de violence » ou par « l'absence de la peur de violence », auquel cas elle est dite « négative ». Cette définition de la paix permet de constater et éventuellement de mesurer un état de non-violence, sans pour autant nécessairement aider dans l'identification des manettes et actions susceptibles d'aider à la maintenir et/ou à la consolider. C'est cette définition négative de la paix qui sert, par exemple, de base dans la production du Global Peace Index que l'Institut pour l'Economie et la Paix publie annuellement depuis 2007.

36

Mais la paix peut se définir également, cette fois-ci de manière dite « positive », lorsqu'elle renvoie « aux attitudes, aux institutions et aux structures qui, lorsqu'elles sont renforcées, peuvent conduire à une société plus pacifique⁸⁰ ». Cette conception de la paix présente l'avantage d'identifier des leviers institutionnels et comportementaux sur lesquels l'on pourrait agir pour accroître les chances de maintien et/ou de consolidation de la paix. Elle est, par conséquent, très utile pour tous ceux – acteurs nationaux et partenaires – pour qui le maintien et la consolidation de la paix constituent une préoccupation. Malheureusement, cette manière d'appréhender la paix n'est pas aussi facilement susceptible de mesure que celle « négative »

L'appréhension positive de la paix n'est pas que difficile à mesurer : sa multi-dimensionnalité constitue une autre source de difficultés en ce qui concerne son utilisation. En effet, la paix, lorsqu'elle est définie positivement, renvoie à des catégories de facteurs divers et variés. Il peut s'agir aussi bien de facteurs internes à la société que d'éléments externes liés au voisinage et/ou à l'environnement international du moment. Il peut s'agir d'éléments tangibles (e.g. institutions) ou intangibles (e.g. attitudes), de facteurs qui contribuent

⁸⁰ «Pillars of Peace : understanding the key attitudes and institutions that underpin peaceful societies», 2013, Institute for ECONOMICS & PEACE (IEP).

à réduire les risques de recours à la violence et/ou qui aident à formuler et exprimer les préférences etc. Pour l'IEP⁸¹, les piliers de la paix incluent les facteurs tels que le fonctionnement du gouvernement, l'environnement des affaires, la qualité de la distribution des ressources nationales, les relations avec les voisins (que ce soit à l'intérieur du pays ou avec les pays voisins) etc.

Malgré les difficultés évoquées ci-dessus, l'acception positive du concept de la paix offre l'avantage de mieux se prêter aux initiatives en faveur de la consolidation de la paix. Elle permet, en effet, d'identifier des facteurs sur lesquels l'on pourrait agir pour accroître les chances de raffermissement/**consolidation de la paix** dans une société. Elle permet également de définir la consolidation de la paix, comme étant le **résultat de tout effort allant dans le sens du raffermissement de tout ou partie des piliers de la paix ci-dessus évoqués**. Passons maintenant aux liens entre la stabilité démocratique et la consolidation de la paix.

1.3 - Stabilité démocratique et consolidation de la paix

Le lien entre stabilité démocratique et consolidation de la paix ne devrait pas être difficile à établir même si ce n'est que de manière intuitive. Sans chercher à établir une relation (unidirectionnelle) de cause à effet entre ces deux concepts, il est intuitivement évident que la stabilité démocratique, telle que définie plus haut, devrait être associée à la paix en ce que le moins qu'on puisse dire est bien qu'elle contribue à la création d'un environnement favorable à la paix. Il est, en effet, aisé de montrer que travailler à la stabilité de la démocratie, et donc s'investir à créer de manière durable un environnement favorable pour l'opposition, l'accès à l'information, la liberté d'association et d'expression, la mise en place et le fonctionnement adéquat d'institutions qui incitent les gouvernants à tenir compte des préférences des citoyens etc. devrait être associé avec la consolidation de la paix.

Ici encore, quelques précisions sont nécessaires avant d'aller plus loin. Il est important de mentionner qu'aussi bien théoriquement qu'empiriquement, la stabilité démocratique ne devrait être ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour la consolidation de la paix. En effet, d'une part, la garantie de la paix (et sa consolidation) exige en général plus que la stabilité démocratique. Une démocratie stable peut, par exemple, ne pas disposer des moyens suffisants/nécessaires pour se protéger et garantir la paix pour ses citoyens contre des menaces externes ou même contre certaines menaces internes devant lesquelles le cadre institutionnel et légal démocratique s'avère impuissant. De la même manière, d'autre part et comme indiqué déjà précédemment, un régime peut ne pas être démocratique et pourtant garantir la paix pour ses citoyens contre toutes formes de menaces (tout au moins dans un laps de temps plus ou moins long).

⁸¹ Définir l'IEP, Institute for ECONOMICS & PEACE, est un think tank qui développe, entre autres, un nouveau cadre d'appréciation et de mesure de la paix.

2. Bref historique de l'évolution politique du Bénin

La vie politique dans l'ancienne colonie française du Dahomey remonte à beaucoup plus loin que l'indépendance du pays⁸². Elle avait déjà la réputation d'être très agitée. Sous le règne colonial, l'activisme politique et citoyen étaient très intenses et déstabilisateurs pour les différents pouvoirs qui se sont succédé dans le pays jusqu'à l'indépendance. Selon M. Gabriel d'Arboussier, 1957, « le Dahomey est, avec le Sénégal, le seul territoire d'A.O.F. à avoir eu, sous la colonisation, une vie politique et une activité militante propres ». L'une des manifestations de ce dynamisme, voire de cette turbulence politique a été ce que l'on a appelé la valse des gouverneurs au Dahomey colonial. La colonie du Dahomey a, en effet, eu 26 gouverneurs de 1894 à 1947, soit en moyenne un gouverneur tous les deux ans.

Bien que l'histoire politique de cette époque soit intéressante à plus d'un titre, y compris sous l'angle de la stabilité politique qui nous intéresse ici, ce survol rapide de l'évolution politique du Bénin ne couvrira que la période allant de l'année de l'indépendance du pays, i.e. 1960, jusqu'à nos jours (en 2013). La période ainsi considérée qui est d'environ 50 années sera subdivisée en trois phases qui seront abordées chacune successivement dans cette section. Ainsi, la première sous-section portera sur la période de démocratie libérale instable allant de 1960 à 1972 (2.1). La deuxième abordera la phase de stabilité politique dans la privation des libertés de la période de 1972 à 1990 (2.2). Enfin, la troisième phase va tenter d'appréhender la période de la stabilité démocratique relative qui a commencé en 1991 et se poursuit actuellement (2.3).

2.1 - La phase de la démocratie libérale instable (1960-1972)

Les tentatives de mise en œuvre de la démocratie libérale au Bénin dès les premières années de l'Indépendance ont lamentablement échoué. En effet, la période de 1960-1972 a été une période de grandes turbulences politiques avec des changements fréquents voire incessants de régimes politiques. Les créations de nouveaux partis politiques, les formations et/ou les ruptures d'alliances politiques associées à un syndicalisme fort (déjà !) et politiquement actif, les intrigues de toutes sortes, la focalisation du jeu politique entre certains leaders-clés souvent identifiés comme des leaders représentatifs de régions ou d'ethnies etc. rendaient la gestion des institutions de la République extrêmement difficile. Du coup, l'on assistait par conséquent à des blocages fréquents du fonctionnement des institutions de l'État aggravés par les mouvements syndicaux. Ces événements, notamment l'incapacité manifeste des acteurs politiques traditionnels de l'époque (les civils) à s'entendre pour gérer convenablement l'État ont tantôt justifié, tantôt expliqué, tantôt servi de prétextes aux hommes en uniformes, l'Armée, pour faire son intrusion sur la scène politique et interrompre tout aussi fréquemment le processus de démocratisation entamé post indépendance.

⁸² Les élections ont été organisées pour la première fois au Dahomey (aujourd'hui Bénin) en 1946.

En guise de bilan, et de résultat prévisible mais affligeant de la situation précédemment décrite, le Bénin a connu en douze ans (1960/72) six coups d'Etat réussis et au moins autant de tentatives avortées. Après la Constitution de novembre 1960, le Bénin a expérimenté plusieurs autres Constitutions ainsi que des textes à valeur constitutionnelle jusqu'en 1972. C'est ainsi qu'il y a eu une autre Constitution en 1964, une Charte en septembre 1966, une nouvelle Constitution en 1968, une ordonnance constitutionnelle en 1969 et une autre ordonnance constitutionnelle en 1970. Les différentes constitutions et textes à valeur constitutionnelle mis en œuvre au Bénin ont permis au Peuple d'expérimenter plusieurs types de régimes.

Le Bénin a ainsi, en l'espace d'à peine plus d'une décennie, essayé plusieurs types de régimes politiques sans pouvoir garantir ni stabilité, ni paix dans le pays. De 1960 à 1969, le Bénin a mis en œuvre sans succès un système présidentiel, un système parlementaire et un système semi-présidentiel. Le dernier système politique essayé, à partir de 1970, a été le Conseil présidentiel qui tenait en un système, une sorte de triumvirat politique où les trois grands leaders politiques de l'époque constituaient le Pouvoir Exécutif collégial, une présidence tournante. Dans ce système inédit, devant leur incapacité à accorder leurs violons, chacun de ces leaders devait diriger le pays à tour de rôle : l'un devenant le président et les deux autres étant ses vice-présidents pour un mandat de deux ans.

C'est dans ces conditions que les militaires sont intervenus une dernière fois en octobre 1972, dans un contexte de ras-le-bol et de lassitude généralisés, installant dès le départ le GMR (Gouvernement Militaire Révolutionnaire), Pouvoir exécutif, et le CNR (Conseil National de la Révolution), en guise de Pouvoir législatif. Le véritable tournant a été pris trois ans plus tard par le choix officiel du socialisme scientifique comme voie de développement avec le marxisme-léninisme comme guide philosophique. Dès lors, ce tournant radical s'est traduit dans les faits par la création du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), toujours en 1975, le parti unique symbole de la dictature militaro-marxiste qui gouvernera le pays jusqu'à l'avènement du Renouveau démocratique en 1990.

Toutes ces expériences ont eu pour conséquence majeure, l'incapacité du pays et de son élite à apprendre, acquérir, cultiver et enraciner la gestion démocratique des affaires du pays ainsi qu'une véritable culture démocratique. Par exemple, entre 1960 et 1972, aucune Législature n'est allée jusqu'à son terme, elles ont toutes été interrompues en cours de mandat. De la même manière c'était, par exemple, difficile de parler d'expérience en matière de gouvernance électorale dans la mesure où c'était non seulement l'Administration qui était en charge de la gestion des élections, mais encore la plupart du temps c'était sous le contrôle d'un gouvernement militaire qui pouvait, selon les situations, décider d'annuler les résultats des élections.

2.2 - La phase du régime autoritaire (militaro-marxiste) stable (1972-1990)

Après cette première phase illustrée par des tentatives inachevées, hachées et finalement vaines d'établissement d'un système politique démocratique, c'est-à-dire un régime politique de liberté assumé, le Bénin est passé à l'autre extrémité, un régime autoritaire et liberticide. C'est justement ce qui a été appelé la dictature militaro-marxiste. Cette phase a duré de 1972 à 1990, en gros, soit environ dix-sept (17) ans. Comme le précisait lors d'un entretien en 1991 Mgr Isidore de Souza de regrettée mémoire, en substance, le coup d'Etat de 1972 était très différent des précédents pour une raison essentielle : cette fois-là, les militaires n'avaient pas pris le pouvoir pour le remettre aux civils quelques temps après, mais pour le garder et le gérer eux-mêmes. Avec le tournant radical de 1975, les militaires rejoints par un certain nombre d'activistes politiques civils, notamment des idéologues pour l'essentiel (tout au moins au départ), vont imprimer ensemble avec eux une véritable ligne dure au régime qui tranche non seulement avec les régimes précédents, mais encore et même avec les trois premières années du régime militaire (1972/75), période que d'aucuns considèrent non sans raison comme simplement nationaliste. Le PRPB devient le tout puissant parti-Etat, le parti dirigeant officiellement l'Etat. L'inspiration, les principales décisions proviennent du Bureau Politique du Comité Central du PRPB à qui revient également le dernier mot.

40

Cette période de l'histoire politique du Bénin est reconnue par quasiment tous comme caractérisée par une grande stabilité qui contraste avec l'instabilité politique chronique de la période précédente, et ce même si le pays n'a pas échappé aux soubresauts caractéristiques de ce genre de régimes. Des fausses ou vraies tentatives de coups d'Etat non pas manqué, jalonnant le parcours, et offrant ainsi l'occasion à la Révolution béninoise (ou plutôt aux révolutionnaires), à l'instar de ses homologues de l'Afrique subsaharienne, de dévorer certains de ces géniteurs. Alors que le Bénin, nouveau nom donné à l'ancien Dahomey par les révolutionnaires en 1975, se retrouvait rapidement mis au ban de la communauté internationale à cause de la radicalisation de son régime, des mouvements contre-révolutionnaires, généralement clandestins, paradoxalement, reprochaient aux révolutionnaires de ne pas être suffisamment à gauche ! De même, les divisions internes aux révolutionnaires, les querelles de factions, des règlements de comptes entre acteurs ou auteurs de la Révolution etc. n'ont pas manqué non plus. Mais rien de tout ceci n'a pu véritablement remettre en cause la stabilité du régime même s'ils ont, finalement et à des degrés divers, plus ou moins contribué à sa chute en 1990.

Les dix-sept (17) années de stabilité du régime révolutionnaire ont été obtenues en payant le prix fort : la confiscation des libertés et des droits fondamentaux des citoyens. Un seul mouvement syndical, l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB), syndicat unique avec rang d'organisation de masse du parti unique était autorisé. Son Secrétaire général était d'ailleurs membre du Bureau Politique du CC/PRPB et l'un

des responsables les plus élevés dans la nomenclature de la hiérarchie de l'Etat révolutionnaire. De même, il y avait un seul mouvement des femmes (Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin – OFRB) ainsi qu'un seul mouvement des jeunes (Organisation des Jeunes Révolutionnaires du Bénin – OJRB) reconnus comme légaux par le Pouvoir. Des élections étaient périodiquement organisées, mais sur la base de candidatures uniques, donc sans compétition. Bien entendu, les résultats étaient connus d'avance avec des scores à la soviétique de l'ordre de 99,99%. L'Etat était dominé par le PRPB en l'absence de toute séparation des pouvoirs. En 1977, l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) a été instituée sur la base de la Loi fondamentale adoptée la même année. Mais cela n'a rien changé à la confusion des pouvoirs érigée en mode de gestion des affaires publiques.

Le régime révolutionnaire, sous l'effet conjugué de plusieurs forces, a fini par rendre l'âme vers la fin des années 80. Sa propre gestion des affaires publiques et la banqueroute profonde et généralisée qui s'en est suivie sur les plans politique, social et économique font partie des principales causes de sa chute. A cela, on peut ajouter la pression des citoyens (devenue très forte à partir du milieu des années 80 en partie à cause de la banqueroute généralisée évoquée ci-dessus : faillite générale des banques et institutions financières, faillite de la plupart des sociétés et entreprises d'Etat, incapacité de l'Etat à honorer les salaires avec des retards allant parfois jusqu'à neuf mois etc.). En outre, comme pour corser la situation déjà peu enviable du régime marxiste, l'évolution de l'environnement au niveau international (la chute du mur de Berlin) est venue forcer le trait comme l'un des facteurs essentiels ayant contribué lui aussi à amener le pouvoir à libéraliser l'espace politique nationale. L'organisation de la Conférence des Forces Vives de la Nation en février 1990 a donné naissance au Renouveau démocratique qui se poursuit jusqu'à ce jour.

2.3 - La phase de la démocratie libérale imparfaite plutôt stable (1991-2013)

En Afrique de l'Ouest, la République du Bénin est l'un des tout premiers pays à initier, à travers une Conférence nationale⁸³, un processus de transition pacifique d'un régime (militaro-marxiste) autoritaire et monopartite à un système politique démocratique. La Constitution, dont les grandes lignes ont été tracées durant la Conférence nationale et qui a été entérinée par le Peuple à travers son adoption par référendum le 11 décembre 1990, établit au Bénin un cadre institutionnel digne des démocraties représentatives vieilles ou établies. Elle fait de l'élection le seul moyen légal et légitime d'accès au pouvoir d'Etat et prescrit le multipartisme intégral dans le cadre d'un système de séparation des pouvoirs Législatif, Exécutif et Judiciaire. Elle accorde une attention particulière à la protection et à la promotion des droits fondamentaux des citoyens et des libertés publiques.

⁸³ La Conférence des Forces Vives de la Nation s'est tenue du 19 au 28 février 1990 à l'Hôtel PLM Alédjo de Cotonou.

Au-delà de son contenu, la pratique de la Constitution béninoise justifie les éloges dont fait souvent l'objet le processus de démocratisation au Bénin. En effet, le Bénin a déjà passé le stade de stabilité (consolidation) de la démocratie de S. Huntington⁸⁴ selon lequel une démocratie peut être considérée comme consolidée lorsqu'elle a connu deux fois au moins d'alternances (ce que nous considérons ici par les changements au sommet de l'Etat). De fait, depuis les débuts du Renouveau démocratique, le Bénin est à son troisième président de la République avec deux alternances au moins (1996 et 2006). Avec plus de 23 ans d'existence, la nouvelle démocratie béninoise n'est pas loin de passer le stade de stabilité démocratique⁸⁶ selon lequel tout régime démocratique qui dure de manière ininterrompue pendant vingt-cinq ans peut être considéré comme stable. Enfin, comparée à son propre passé en matière d'expérience démocratique où, de 1960 à 1972, aucune législature n'est allée jusqu'à son terme légal en raison des interventions militaires fréquentes sur la scène politique, l'expérience actuelle où le pays en est à sa 6e législature constitue une preuve ou à tout le moins une indication de stabilité.

Les instruments utilisés pour mesurer la démocratie et/ou certaines de ses composantes par plusieurs organisations confirment largement les observations précédentes. Que ce soit par rapport à la mesure de la « démocratie » telle qu'elle est faite par The Economist Intelligence Unit-EIU, ou à celle de la gouvernance qui prend en compte des composantes politiques telle qu'elle est réalisée par la Fondation Mo Ibrahim (Fig.1 ci-dessous), le Bénin se porte relativement bien. Il est en de même pour ce qui concerne la mesure des « droits politiques » et des « libertés civiles » faite par Freedom House par rapport à laquelle le Bénin est considéré comme un pays libre (avec la moyenne de 2 depuis 2004). Le positionnement du Bénin, par rapport aux différents instruments de mesure évoqués ci-dessus, est raisonnable aussi bien dans le temps que par rapport à la moyenne africaine ou encore ouest-africaine.

42

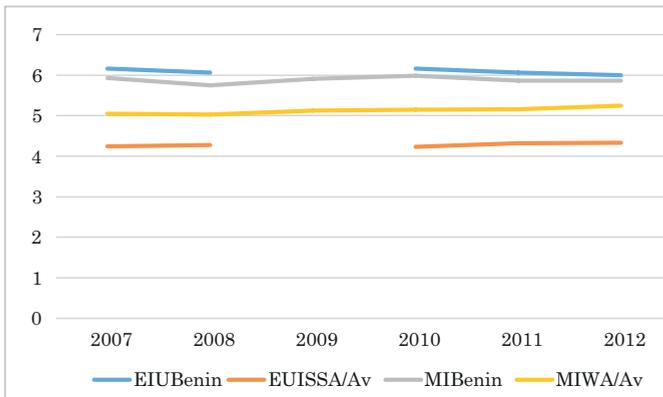


FIGURE 1 : Comparaison du rang du Bénin avec la moyenne en Afrique Subsaharienne pour l'indice de la démocratie de EIU et l'Indice Ibrahim pour la Gouvernance en Afrique

⁸⁴ S. Huntington, *The Third Wave of Democratization*, University of Oklahoma Press, 1991.

⁸⁵ S. Mainwaring, « Presidentialism, Multipartyism, and Democracy : The Difficult Combination », *Comparative Political Studies* 26 (2, July), 1993.

Cette santé démocratique ainsi reconnue ne saurait occulter le fait que le Bénin est encore loin des rivages des démocraties stabilisées ou consolidées. En effet, environ vingt ans de Renouveau démocratique ont révélé des difficultés qui, de par leur étendue et leur complexité, constituent des signaux de mauvais augure pour l'avenir de la jeune démocratie béninoise, des indications de ce que les espoirs exprimés ci-dessus ne sont pas automatiques, que rien n'est gagné d'avance, que tout est encore réversible. Ces difficultés ont pour noms, entre autres, les dysfonctionnements au sein des institutions-clés de l'Etat et dans les nécessaires relations entre elles, la dégradation continue et progressive de la qualité des élections, le déficit chronique de culture politique ainsi que l'affaiblissement devenu récurrent de la qualité de la contribution des organisations de la société civile (OSC) et des médias à la gouvernance du pays.

Les manifestations de ces faiblesses prennent des formes diverses et variées avec des implications préoccupantes, voire graves pour l'avenir de la jeune démocratie béninoise, notamment en ce qui concerne la stabilité et la paix. Depuis quelques années, les élections sont devenues de véritables moments d'appréhension pour les Béninois tant leur organisation souffre de nombreuses faiblesses récurrentes au point qu'elles sont quasi systématiquement contestées. La floraison des OSC dynamiques et vibrantes et des médias plutôt très libres, le caractère compétitif de l'espace partisan et la taille raisonnable de l'opposition au Parlement cohabitent, de manière paradoxale, avec une corruption galopante et déstabilisatrice pour un pays aux ressources aussi limitées que le Bénin. Au fil du temps, le clientélisme et le népotisme semblent devenir les critères essentiels de traitement des citoyens par les pouvoirs publics, etc.

Les différentes évaluations/mesures de la démocratie, de certaines de ses composantes ainsi que celles de dimensions importantes pour sa stabilité réalisées par plusieurs organisations de référence confirment également les observations ci-dessus. Que ce soit par rapport à la mesure de la « démocratie » par The Economist Intelligence Unit-EIU, ou par rapport aux aspects « Sécurité & Etat de droit » ou encore « Participation & Droits humains » contenus dans la mesure de la Gouvernance réalisée par la Fondation Mo Ibrahim, le Bénin bénéficie d'un classement entre 2007 et 2012 proche de la moyenne (environ 6/10), comme s'il s'agissait d'un régime moyennement démocratique. Selon le Global Peace Index qui mesure le degré de pacifisme des pays, le Bénin réalise un score de 2.2 en moyenne sur 5 (toujours proche de la moyenne) et est classé 104 sur 162 et 114/158 en 2012 et 2013.

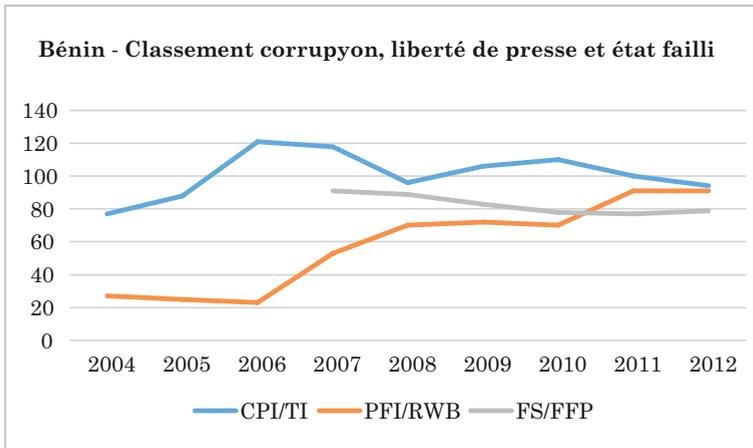


FIGURE 2 : Classement du Bénin entre 2004 et 2012 par rapport à l'indice de perception de la corruption de TI, la liberté de presse par Reporters sans frontières et le niveau de fragilité par Fund For Peace

Comme le montre la figure ci-dessus (Fig 2), la situation devient carrément préoccupante lorsqu'elle est appréciée par rapport à certains aspects substantiels de la démocratie tels que la liberté de presse (PFI/RWB, courbe orange), la corruption (CPI/TI, courbe bleue) ou l'état de défaillance (FS/FFP, courbe grise) du Bénin. Par rapport à chacun de ces aspects (où le Bénin est classé parmi environ 170 à 180 pays), la situation s'est soit plus ou moins sérieusement dégradée dans le temps – liberté de la presse et corruption – soit légèrement améliorée, mais toujours vers la moyenne (failed state index).

De tout ce qui précède, il ressort plusieurs conclusions dont seulement deux vont être abordées ici. D'une part, il est clair que la République du Bénin est une nouvelle démocratie prometteuse, mais elle demeure imparfaite. D'autre part, si l'on veut accroître les chances que la démocratie béninoise se consolide, il est impérieux que des mesures soient prises pour améliorer son fonctionnement dans un certain nombre d'aspects. Les développements qui suivent mettent en exergue certains des aspects qui mériteraient d'être renforcés pour réduire les risques d'instabilité et accroître les chances de la paix au Bénin.

3 - Stabilité démocratique et paix au Bénin : risques liés aux élections

Depuis l'avènement du Renouveau démocratique en 1990, le Bénin a vécu treize (13) échéances électorales, à savoir : cinq (5) élections présidentielles dont celles de 1991, 1996 et 2006 ont été sanctionnées par une alternance au sommet de l'Etat, six (6) élections législatives et deux (2) élections locales. En principe, et en conséquence, la tenue des élections devrait être devenue déjà de la routine pour le Bénin et pour les Béninois, voire une formalité.

Malheureusement, depuis quelques années, les échéances électorales sont attendues avec une inquiétude grandissante et de réelles appréhensions. La gestion du processus électoral et les résultats des élections deviennent de plus en plus l'objet de violentes contestations et les gouvernants élus, surtout au sommet de l'Etat, sont de moins en moins perçus comme des autorités légitimes.

Les facteurs évoqués cumulés conduisent à une désaffection progressive des citoyens vis-à-vis de la chose électorale, à une frustration permanente et récurrente des perdants des élections (et de leurs supporters), à l'intensification des contestations des résultats des élections avec le temps et à la perte, élections après élections, de légitimité des élus (et des institutions-clés de la République). Ce sont là autant de choses qui constituent une menace réelle à la consolidation de la paix au Bénin si rien n'est fait et, de ce fait, de véritables défis.

Le constat qui vient d'être ainsi fait peut s'expliquer par une série de facteurs. Il nous paraît plus judicieux d'en aborder trois (03) dans le cadre de la présente étude.

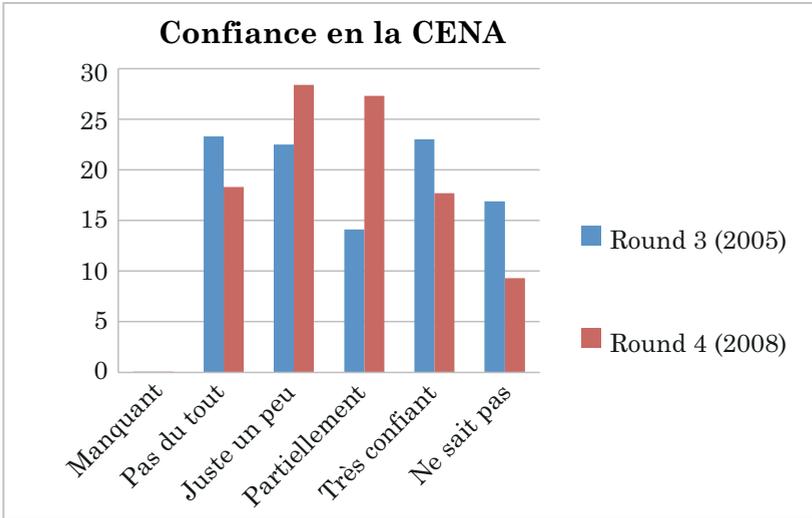
3.1 - Une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) problématique

Depuis la fin des années 1990, comme mentionné précédemment, les Béninois attendent les échéances électorales avec un degré d'appréhension assez élevé. Bien que plusieurs facteurs contribuent à expliquer cet état de choses, la CENA, l'organe principalement chargé de la gestion des élections au Bénin, y occupe une place de choix. La CENA souffre, en effet, de nombreuses insuffisances qui entachent la qualité des élections au Bénin. La dégradation de la qualité des élections qui fait peser de sérieuses menaces sur la paix au Bénin, malheureusement, s'aggrave au fil des années (et des élections) dans la mesure où les parties prenantes aux élections, notamment les acteurs et partis politiques, ont progressivement maîtrisé les astuces leur permettant d'instrumentaliser et de tirer profit des faiblesses du processus électoral.

L'une des premières sources de menaces sérieuses à la paix liées aux élections à travers la CENA est la perte progressive de confiance des acteurs politiques ainsi que des citoyens ordinaires vis-à-vis de la CENA⁸⁹. Comme on peut s'en rendre compte en observant la figure 3 ci-dessous, entre 2005 et 2008 c'est quasiment la moitié des citoyens Béninois qui ne font pas du tout ou juste un peu confiance à la CENA. Le pire est que la situation ne s'est pas améliorée ces dernières années puisqu'en 2012/2013, ils sont maintenant près de 45% à ne pas faire confiance du tout ou juste un peu à la CENA. Juste en guise de comparaison, les citoyens Ghanéens, sur la même période, ne sont que 22% à ne pas faire du tout ou juste un peu confiance

⁸⁹ Et ce contrairement aux objectifs à l'origine de la création de la CENI à savoir, entre autres, qu'elle serve de mécanisme qui garantit la confiance des citoyens en la gestion du processus électoral.

à la Commission Electorale (et moins de 40% pour 2013). La proportion de ceux qui font tout à fait confiance à la CENA au Bénin a été pratiquement divisée par 2 sur la même période passant d'environ 17% en 2005 à moins de 10% en 2008 (et moins de 30% en 2013).



46 **FIGURE 3 : Confiance des citoyens vis-à-vis de la CENA (par Afrobaromètre entre 2005 et 2008). A la question avez-vous confiance en la CENA «pas du tout ou juste un peu»**

Une autre source de menaces à la paix au Bénin inhérentes aux élections à travers la CENA vient de la qualité de la liste électorale. Jusqu'en 2008, les élections étaient organisées au Bénin sur la base d'une liste manuelle (manuscrite) quasi artisanale directement établie par des agents recenseurs dans des conditions qui laissaient somme toute peu de place à la fiabilité. C'était une liste électorale ad hoc, qui devenait automatiquement caduque après un délai de six mois. Afin de réduire les nombreuses insuffisances de la liste manuelle que d'aucuns considéraient alors, non sans raison, comme un boulevard ouvert à la fraude, les acteurs politiques ont opté pour la LEPI (Liste électorale permanente informatisée) à partir de 2011 (c'est-à-dire après vingt ans de pratique du Renouveau démocratique). Mais à ce jour, la liste, bien que biométrique, constitue/demeure toujours une source sérieuse de menace à la paix pour au moins deux raisons. D'une part, elle l'est en raison de la perception qui en est faite par l'opinion et les acteurs et, d'autre part, et de façon plus récente, elle l'est également dans la mesure où, en dépit du consensus qui a été réalisé par les acteurs de tous bords sur sa correction et son actualisation, condition préalable pour une nouvelle utilisation, elle semble être devenue une sorte d'otage sur lequel joue un certain nombre d'acteurs politiques pour retarder au maximum sa mise à disposition et, de ce fait, la tenue des élections communales, municipales et locales de 2013 qui ont été reportées sine die.

Une dernière source de menaces à la paix liée à la CENA, juste pour en rester-là car la liste est loin d'être exhaustive, provient du délai souvent trop court dont elle dispose pour l'organisation des élections. Depuis 2001, année où la CENA a géré une élection présidentielle (y compris la confection de la liste électorale) en à peine 40 jours, la Commission électorale dispose rarement du temps nécessaire pour procéder au recensement des électeurs, apurer la liste électorale et l'afficher. Jusqu'à l'adoption en novembre 2013, (pour la toute première fois et enfin !) du nouveau Code électoral qui prévoit une Commission électorale permanente, la CENA au Bénin était une institution ad hoc, installée à l'approche de chaque échéance électorale et qui cesse ses fonctions quelques semaines après la proclamation des résultats définitifs.

Selon la loi, la durée du mandat des membres de la CENA, même si elle ne peut pas être indiquée de manière précise, ne saurait être inférieure à 4 mois et demi – c'est-à-dire 90 jours au minimum avant le jour du scrutin et 45 jours au plus après la proclamation des résultats définitifs. Par conséquent, même si la loi est précise sur le moment de la cessation de fonction, c'est-à-dire 45 jours après la proclamation des résultats définitifs⁹⁰, rien n'empêche l'installation de la CENA six (6) mois ou plus avant le jour du scrutin (ceci respecterait toujours les 90 jours minimum). Quoi qu'il en soit, le constat général est que le délai légal d'installation de la CENA trois, quatre voire six mois avant la tenue des élections considérées n'a été que rarement respecté, comme si les acteurs politiques eux-mêmes préféraient une situation caractérisée par l'urgence de la course contre la montre propice à toutes les compromissions.

Il convient de souligner que pour la qualité de la gestion des élections, le délai le plus important est celui relatif à la durée de fonctionnement de la CENA depuis le moment de son installation jusqu'au jour du scrutin. Malheureusement, malgré les dispositions légales ci-dessous évoquées, la quasi-totalité des CENA utilisées pour la gestion des élections ont disposé de moins de 3 mois pour la préparation des élections y compris le temps pour l'établissement de la liste électorale. Ceci peut se voir aisément sur la figure 4 ci-dessous. En ce qui concerne les démembrements de la CENA, selon le règlement intérieur de la Commission, leur mandat court à partir de leur installation et prend fin à la cessation de leurs activités constatées par le Bureau de la CENA après remise du matériel électoral contre quitus. Les élections de 2011 (présidentielle et législatives) qui ne sont pas prises en compte dans la figure ci-dessous ne font pas exception à cette règle.

⁹⁰ Pour l'élection présidentielle de 2006, la loi portant règles générales pour les élections avait prescrit l'installation de la CENA six (06) mois avant le jour du scrutin. Dans tous les autres cas, le délai est de 90 jours minimum avant le jour du scrutin.

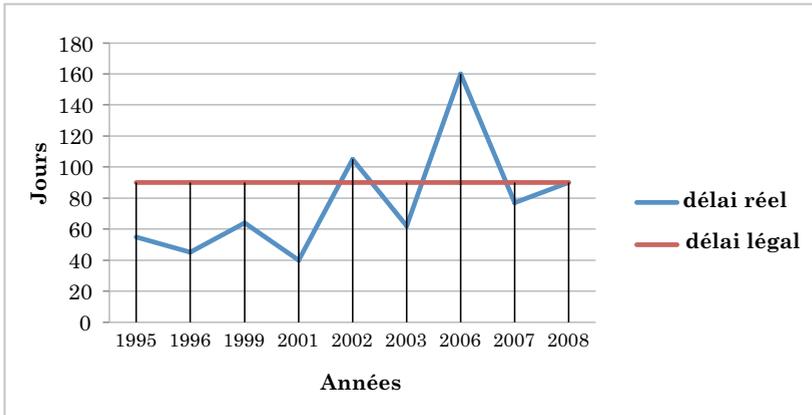


FIGURE 4 : Durée entre l'installation de la CENA et le jour des élections

3.2 - Un déséquilibre criard des moyens disponibles pour les forces politiques

Le déséquilibre considérable voire parfois énorme des moyens à la disposition des différents acteurs participants aux élections, déséquilibre prononcé en faveur des acteurs politiques qui sont au pouvoir, constitue une autre source importante de menaces à la paix relatives aux élections au Bénin. Ces moyens sont multiples et variés et peuvent être classés en deux catégories, à savoir : les ressources publiques (y compris l'instrumentalisation des institutions de l'Etat) dont l'ampleur doit être comparée à la modicité, pour ne pas dire l'inexistence, d'appuis financiers aux partis politiques et aux candidats de façon générale, d'un côté ; et de l'autre, les ressources non publiques de toutes sortes, avantage habituel (sorte de prime au sortant) peut-on dire de celui qui est au pouvoir, d'un autre côté.

En dépit des dispositions prévues par toutes les lois électorales adoptées au Bénin depuis les débuts du Renouveau démocratique contre ce phénomène, mais sans que cela soit une particularité béninoise, les différents pouvoirs qui se sont succédé ont toujours réussi à abuser des moyens de l'Etat pour favoriser leurs succès électoraux. Ces moyens publics incluent aussi bien les ressources financières et matérielles de l'Etat (y compris les ressources publiques détournées), la conception et la mise en œuvre clientéliste des politiques publiques (à des fins purement électoralistes sans souci d'efficacité ni de pertinence) que l'instrumentalisation des institutions de l'Etat, par exemple pour intimider les opposants, réduire leur accès aux médias de service public. Il ne faut pas oublier ici l'affaiblissement du camp adverse, l'opposition, par la séduction et le débauchage de ses membres « influents » à l'aide des ressources publiques (marchés publics, postes politiques etc.). D'aucuns prétendent que

c'est de bonne guerre, mais une chose est avérée : tous les acteurs politiques s'y adonnent résolument, qu'ils soient au pouvoir aujourd'hui ou dans l'opposition de demain et vice-versa.

Au-delà de l'instrumentalisation des moyens publics par les acteurs au pouvoir et leurs alliés, les autres acteurs politiques, notamment les partis politiques de l'opposition et les candidats indépendants, bénéficient de très peu de soutien de l'Etat. Au Bénin, non seulement l'appui dont bénéficient les partis politiques de la part de l'Etat est, en général, assez modique, mais encore les dispositions légales de mise en œuvre dudit appui ont à ce jour été mal appliquées dans l'ensemble et parfois instrumentalisées par l'Exécutif. Les partis politiques de l'opposition ne bénéficient d'aucun privilège particulier en ce qui concerne l'appui public pour leur participation aux élections, et ce malgré la contribution importante attendue d'eux pour le bon fonctionnement de la démocratie.

3.3 - L'absence de mécanismes pour accroître les chances de sélection de «bons leaders»

Il nous paraît important de mettre en exergue un autre facteur auquel l'on ne fait que rarement attention mais qui, à notre humble avis, mérite une attention particulière parce qu'il contribue à accroître les menaces à la paix liées aux élections. Il s'agit des critères qui concourent à la sélection du Président de la République et du personnel politique élu tels que les parlementaires, en dehors du vote direct des électeurs. En ce qui concerne l'élection du Président de la République, ces critères légaux, portent pour le moment essentiellement sur quelques conditions relatives à l'état de santé, à l'âge, à la jouissance des droits civiques et, selon le cas, au nombre de mandats déjà exécutés prévues par les articles 42 et 44 de la Constitution du Bénin. Pour tout dire, les conditions légales prescrites sont largement insuffisantes pour permettre de proposer au choix des électeurs des personnes a priori capables d'assumer les responsabilités que l'on attend de détenteurs de si hautes fonctions.

De fait, comme on peut le constater, aucun des critères ci-dessus énumérés ne permet aux citoyens/électeurs d'avoir une assez bonne connaissance des candidats par rapport à leurs capacités réelles, effectives, à diriger un pays⁹¹. Par conséquent, il n'est pas rare au Bénin d'élire des gouvernants (présidents de la République et/ou députés) qui, de par leur mode de gestion des affaires du pays, finissent par devenir eux-mêmes et parfois à leur corps défendant des sources de menaces à la paix. En effet, les gouvernants en question se révèlent généralement incapables de créer l'environnement politique pacifique et favorable pour le développement ; de faire preuve de méthode dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques ; de comprendre les exigences démocratiques pour une bonne gouvernance etc.

⁹¹ Même s'il est vrai qu'on ne peut jamais connaître complètement un candidat, il est quand même possible, si le processus de sélection est bien monté, de se faire une idée raisonnable de ses vraies capacités.

Comme nous le disions déjà, la liste des facteurs qui peuvent être des sources de menaces à la paix et qui sont liés aux élections telle qu'évoquée ci-dessus n'est pas exhaustive. Cependant, elle permet de se faire une idée de ce que les facteurs en question conduisent progressivement à une perte de légitimité des gouvernants élus, à la frustration permanente des perdants (et de leurs supporters), à l'intensification des contestations des résultats des élections, offrent des prétextes aux nostalgiques d'une certaine façon de s'emparer du pouvoir d'Etat etc. et par conséquent lesdits facteurs constituent à terme des menaces directes ou indirectes à la paix.

Les menaces à la paix ne proviennent pas que du délicat moment des élections. Elles peuvent provenir également de l'état des rapports entre les institutions de l'Etat.

4 - Stabilité démocratique et paix au Bénin : risques liés aux rapports entre les institutions de l'Etat

La Constitution de 1990 établit au Bénin un cadre institutionnel digne des démocraties représentatives vieilles ou établies qui devrait inspirer confiance pour l'avenir de la jeune démocratie béninoise. Elle fait de l'élection le seul moyen d'accession au pouvoir d'Etat, établit un système de séparation des pouvoirs et accorde une attention particulière à la protection et la promotion des droits fondamentaux et des libertés publiques. Vingt années de pratique de ce nouveau système politique révèlent des avancées indéniables telles que l'installation graduelle de toutes les institutions prévues par la Constitution, la tenue régulière et à bonne date des élections, l'alternance au sommet de l'Etat de manière pacifique, le renouvellement périodique et dans les délais constitutionnels de toutes les institutions de l'Etat etc.

Bien que le cadre institutionnel rapidement évoqué ci-dessus fonctionne d'une façon somme toute assez satisfaisante, les difficultés ne manquent pas. C'est ainsi, par exemple, que de manière progressive des signes d'essoufflement constituant de véritables menaces à la paix s'observent aussi bien dans le fonctionnement des institutions que dans les rapports entre ces dernières. Cette situation est due, à la fois, à quelques faiblesses originelles du cadre institutionnel national et au fait que, progressivement, les animateurs desdites institutions et, au-delà, les acteurs politiques ont mieux compris comment exploiter lesdites faiblesses.

Prenons, par exemple, l'Assemblée nationale, cette institution privilégiée de l'édifice démocratique. La première source de tensions au sein de l'institution parlementaire vient de ce que son Règlement intérieur ne tire pas toutes les conséquences du système électoral adopté. En effet, alors que les députés sont élus au niveau des circonscriptions électorales sur la base du scrutin proportionnel en vigueur, aucun mécanisme clair ne permet la prise en compte de la pluralité partisane issue des urnes pour la formation des organes de

gestion interne du Parlement. En conséquence, toutes les législatures, depuis la 3^e au moins (le Bénin en est à la sixième - 6^e - actuellement), ont commencé leurs mandats dans une ambiance quasi conflictuelle et traîné tout le long de ces mandats des désaccords et des frustrations entre les groupes politiques représentés au Parlement. A plusieurs occasions, il a fallu l'intervention de la Cour Constitutionnelle pour départager les députés et éviter des conséquences désastreuses, et ce même si ses décisions posent parfois des problèmes.

L'autre source de menaces à la paix liée aux rapports entre les institutions vient de l'insuffisance de protection des institutions de contreponds et des moyens à leur disposition pour l'accomplissement de leurs missions. Les institutions de l'Etat, surtout celles chargées de contrôler et de faire contreponds à l'Exécutif, se renouvellent à échéances régulières sans pour autant montrer des signes de consolidation. Le Parlement, la Haute Cour de Justice, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), la Cour Suprême et parfois même la Cour Constitutionnelle (CC) semblent impuissants devant l'aggravation de la mauvaise gouvernance au Bénin (y compris les violations de la Constitution).

Le Parlement, pourtant la première institution de contrôle de l'action gouvernementale, n'a pas souvent pu ni su faire un usage crédible et convaincant des instruments constitutionnels prévus à cet effet. L'Assemblée nationale pose régulièrement, de manière quasi-hebdomadaire lorsqu'elle est en session, des questions au Gouvernement, initie des commissions d'enquête et adopte des lois de règlement sans pour autant contribuer à la prévention et encore moins à la sanction contre la mauvaise gouvernance qui est demeurée monnaie courante au Bénin, notamment en matière de corruption et d'impunité. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), institution constitutionnelle en charge de la protection et de la promotion de la liberté de presse au Bénin, manque des capacités nécessaires (capacités d'élaboration de textes de lois/règlement, moyens logistiques, matériels et financiers) pour accomplir proprement sa mission. En conséquence, les décisions qu'elle prend sont parfois bafouées par l'Exécutif et ses attributions vidées de leur contenu.

La Cour Constitutionnelle, quant à elle, considérée comme l'épine dorsale de la démocratie béninoise, perd progressivement de sa légitimité et, par conséquent, de son autorité. Le mode de composition de la Cour et certaines des décisions pour le moins discutables qu'elle a prises depuis son établissement expliquent largement la suspicion de l'opinion quant à son indépendance vis-à-vis du Pouvoir Exécutif. Ceci constitue une véritable menace pour la démocratie béninoise dans la mesure où, en l'état actuel de la Constitution, la Cour doit son autorité et, par conséquent, l'effectivité de ces décisions plus à sa légitimité qu'aux dispositions légales. Ou, si l'on veut, c'est la légitimité de la Cour qui facilite la mise en œuvre des dispositions légales relatives à l'exécution de ses décisions. Elle n'a, en effet, aucun moyen d'obliger les mis en cause à exécuter ses décisions. Mais cela est, il faut le reconnaître aussi,

une problématique classique propre à ce genre d'institutions et pas seulement au niveau national. Pour autant, tout ceci renforce l'idée que la légitimité de la Cour ne doit souffrir d'aucune défaillance car ladite légitimité lui est non seulement essentielle, mais encore carrément indispensable pour son efficacité et sa crédibilité.

Les autres institutions de contrepoids, notamment le Conseil Economique et Social (CES), la Haute Cour de Justice (HCJ), ne font pas exception à la situation qui vient d'être décrite. La contribution du CES à la gestion des affaires publiques est difficile à percevoir et cela peut, en partie, se comprendre dans la mesure où constitutionnellement, il est supposé donner des avis consultatifs au Président de la République/Gouvernement et au Parlement. Quant à la HCJ, depuis son installation jusqu'à ce jour, les Béninois en sont encore à se demander si elle servira un jour à quelque chose. Pour le moment, elle semble simplement incapable d'agir et d'aider à la réduction de l'impunité au Bénin malgré le fait que plusieurs anciens ministres sont supposés avoir déjà été envoyés devant elle. Le blocage réside dans les textes qui la régissent, en l'occurrence sa loi organique et la Constitution qui nécessiterait quelques réajustements. Des propositions ont été faites dans ce sens par plusieurs présidents de cette institution sans pour autant connaître de suite favorable à ce jour. Les acteurs politiques, qui ne semblent pas du tout se presser pour régler cette situation qui dure quasiment depuis l'installation de la HCJ évoquent ou prétextent le fait qu'il faudrait nécessairement passer par une modification constitutionnelle pour modifier la situation actuelle. Or, l'on sait que le sujet d'une révision constitutionnelle reste un sujet à la fois délicat et explosif dans le contexte spécifique du Bénin, ce qui revient à rejeter les modifications et réformes souhaitées aux calendes grecques !

52

Enfin, il y a la Cour suprême qui est à ce jour, constitutionnellement, la plus haute juridiction de l'Etat en matière judiciaire, administrative et des comptes de l'Etat. Ici encore, les mêmes constats prévalent avec la nuance que sa composition est moins sujette à caution. En revanche, c'est le Président de la République qui nomme le président de la Cour Suprême et les présidents des différentes chambres. Il convient ici de prêter une attention particulière aux risques d'instrumentalisation de la Haute Juridiction, notamment par l'Exécutif.

Au fond, les éléments présentés dans cette section expliquent largement le déficit de confiance que manifestent aussi bien les acteurs politiques que les citoyens ordinaires vis-à-vis des institutions de la République. Ces institutions sont, en effet, perçues comme dominées, instrumentalisées par l'Exécutif et, donc, partisans ce qui a pour conséquence la perte progressive de leur légitimité aux yeux des citoyens et le risque, si rien n'est fait, que des Béninois, surtout des acteurs politiques, recherchent les voies de résolution de leurs désaccords politiques par des moyens anticonstitutionnels répréhensibles.

5 - Stabilité démocratique et paix au Bénin : risques liés à la culture démocratique

Avant d'aller plus loin dans cette section, quelques préalables sont nécessaires afin de préciser ce qui est entendu par culture démocratique et comment nous l'utilisons dans le cadre de la présente étude. Par « culture démocratique », il faut entendre ici l'ensemble des facteurs mentaux, psychologiques et subjectifs, des réflexes, postures et attitudes qui, lorsqu'ils sont présents dans la majorité d'un peuple ou, à tout le moins, de son élite ou de sa classe politique, sont supposés contribuer à accroître les chances de « bon fonctionnement »⁹² et de consolidation de la démocratie. Il peut s'agir, par exemple, de ce que Montesquieu, dans l'Esprit des lois, appelle « la vertu politique » (c'est-à-dire l'amour de l'égalité) sans lequel la démocratie ne pourrait survivre. Il peut s'agir aussi de l'affirmation de John Stuart Mill⁹³ selon laquelle une démocratie dont les citoyens montreraient de l'indifférence vis-à-vis de la dégradation du bien public (une sorte d'absence de l'amour du bien public) serait perdue.

Toutefois, il convient de lever tout équivoque et il est donc important de mentionner que la culture démocratique, telle que définie, n'est, à notre humble avis, ni une pré-condition pour la consolidation de la démocratie ni un jugement moral de notre part vis-à-vis des peuples qui ne la possèderaient pas. Il n'y a aucune prédestination qui vaille ici ! La culture démocratique devrait être multidimensionnelle et déterminée par une multitude de facteurs. Elle devrait être perçue et appréhendée comme une question de degré plutôt que de forme. En effet, il ne s'agit pas de décréter, en somme, de façon péremptoire qu'on a ou qu'on n'a pas de culture démocratique, mais d'avoir une approche réaliste, pragmatique et circonstanciée qui tienne compte du fait que différentes sociétés peuvent être à des niveaux différents en matière de culture démocratique. Il est de notoriété publique que bien que certaines démocraties sont considérées comme vieilles et/ou établies aujourd'hui en Europe et ailleurs, il n'empêche que la fraude fiscale qu'on ne saurait interpréter comme une preuve de vertu et d'amour pour le bien public y est perçue comme un sport national. Ces mises au point faites, revenons maintenant au cas spécifique du Bénin

L'insuffisance de culture démocratique se manifeste de plusieurs manières au Bénin et constitue une autre source majeure de menaces à la paix pour le pays. Cette source de menaces est sérieuse et mérite attention car elle est, au mieux, sous-estimée. Au niveau de l'Assemblée nationale ce phénomène se manifeste par l'accaparement de la totalité des positions exécutives au sein des organes de gouvernance de l'institution (Bureau, Commissions permanentes etc.) par la majorité, même lorsqu'elle est très courte (42 ou 43

⁹² Nous n'insistons pas ici sur ce qu'on peut entendre par «bon fonctionnement» de la démocratie, mais cela peut facilement se définir.

⁹³ John Stuart Mill, UTILITARIANISM : On liberty, considerations on representative government, remarks on betham's philosophy, Ed. By Geraint Williams, The Everyman Library, 1993.

députés sur 83). Ceci a pour conséquence, entre autres, la sur représentation de la majorité (même très courte) dans d'autres institutions majeures ou le contrôle total desdites institutions de la démocratie béninoise, surtout lorsque la majorité est du côté du Pouvoir Exécutif.

La situation décrite ci-dessus commence par la « bataille » pour le contrôle du Bureau de l'Assemblée nationale et s'observe à chaque renouvellement des membres de la Cour Constitutionnelle considérée comme la clé de voûte des institutions et de l'édifice démocratique béninois. Dans le cas où le Bureau de l'Assemblée est contrôlé par la majorité présidentielle – ce qui a souvent été le cas pratiquement les 10 dernières années – les membres de la CC (dont 3 sont désignés par le Président de la République et 4 par le Bureau de l'Assemblée nationale) sont tous désignés par le même camp politique et sont immédiatement perçus, surtout par les acteurs politiques, comme sensibles à l'influence politique venant de ce camp. Et ce quelles que soient leurs qualités intrinsèques et la valeur de leur travail ; ils restent comme frappés, entachés par cette espèce de péché originel. Toute décision de la CC sur des questions politiquement sensibles qui pourrait être considérée comme favorable à la mouvance présidentielle est automatiquement interprétée comme la preuve de l'allégeance de la Cour au Pouvoir Exécutif. Voilà l'origine, ne serait-ce que partiellement mais bien davantage, de la méfiance des citoyens et des acteurs politiques vis-à-vis de la CC depuis une dizaine d'années.

54

L'insuffisance de culture politique s'observe au Bénin également dans la manière dont les acteurs politiques se comportent devant les faiblesses du cadre légal et institutionnel révélées par le temps. Au lieu d'adopter des comportements qui aident à réduire les conséquences négatives de ces faiblesses pour la gestion des affaires de la cité, les acteurs politiques béninois ont plutôt tendance à les exploiter et à les instrumentaliser. C'est ainsi que les acteurs politiques, toutes tendances confondues, peuvent vider de leur sens et de leur contenu les attributions de certaines institutions en profitant, voire en abusant des faiblesses des textes (Constitution, lois organiques etc.) ou manifester de la défiance vis-à-vis des décisions desdites institutions. C'est ainsi qu'on a vu le Gouvernement s'arroger des prérogatives de la HAAC et/ou passer outre les décisions de la HAAC et même de la Cour Constitutionnelle (en violation de la Constitution).

L'on peut ajouter aux cas ci-dessus cités, la difficulté des acteurs politiques, mais des acteurs publiques de façon générale, à accepter un fait pourtant au cœur de la démocratie représentative : la pluralité des opinions et la nécessité de la confrontation des idées. Cela se manifeste par les tentatives (souvent réussies) de musellement de l'opposition, de la presse (e.g. la caporalisation des médias de service public par l'Exécutif, la confiscation des fréquences par l'Exécutif vidant au passage la HAAC de certaines de ses prérogatives) par un maniement de la séduction et de l'intimidation, la préférence pour les monologues au cours desquels des représentants du Gouvernement viennent simplement dire leurs vérités et éventuellement l'opposition et/ou les autres leaders d'opinion, les leurs.

Plusieurs autres manifestations de ce phénomène s'observent au niveau des acteurs politiques de façon générale, mais également des citoyens. Ainsi peut-on mentionner, entre autres : la perception du bien public par les citoyens qui les considèrent comme n'appartenant à personne en particulier et, de ce fait, pouvant donc être capté par qui peut ; la compréhension qu'ils ont des rapports entre les élus et eux, d'une part, et entre tous ceux qui occupent des positions de responsabilité publique de façon générale (i.e. des relations de dépendance et d'assistance sociale) et eux ; etc. Ceci constitue de sérieuses menaces pour le bon fonctionnement de la démocratie, la bonne gestion des affaires de la cité et donc pour la paix.

Conclusion (et recommandations)

Aujourd'hui, les Béninois se trouvent à la croisée des chemins et ils sont contraints de relever une série de défis cruciaux s'ils souhaitent voir la jeune démocratie béninoise se consolider et réduire les risques d'instabilité et de conflit. De façon plus spécifique, il est urgent d'initier des réformes de nature à rendre les Institutions de l'Etat plus effectives, surtout celles de contrôle et de contrepoids. La disposition des institutions (dans le cadre institutionnel national) gagnerait également à être améliorée afin de permettre une meilleure collaboration entre elles et par conséquent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques plus pertinentes et plus efficaces. En somme, il s'agit d'aller dans le sens d'un dispositif institutionnel qui favorise le contrôle de l'action du Gouvernement sans le blocage de l'Etat et qui concourt à la qualité de l'action de l'Etat.

La substitution de la répartition « Mouvance / Opposition » actuelle tant au Parlement que dans les institutions par la répartition « Majorité / Minorité » assortie de la garantie d'une représentation au moins minimale mais proportionnelle de la minorité dans toutes les Institutions et le renforcement de l'indépendance desdites institutions apparaissent comme autant de pistes d'avenir qu'il convient d'explorer avec la diligence et le sérieux requis.

Le processus de révision constitutionnelle actuellement en cours au Bénin offre une belle opportunité pour apporter des solutions à un certain nombre de problèmes ci-dessus évoqués. Mais cela suppose et requiert que le processus ne soit pas dévoyé, instrumentalisé afin d'affaiblir davantage la jeune démocratie béninoise, par exemple en éliminant la limitation des mandats. Cela suppose également que le processus soit conduit de manière à accroître les chances d'identification des problèmes et des solutions les plus efficaces, ce qui pourrait être le cas, par exemple, en associant tous ceux qui peuvent apporter de la valeur ajoutée aux résultats. Cela suppose enfin que le processus assure la légitimité du résultat, notamment en garantissant la participation du plus grand nombre de citoyens aux débats.

En dépit des nuages qui pèsent sur elle et qui peuvent susciter des inquiétudes légitimes, il faut savoir raison garder et admettre que la démocratie béninoise fait son petit bonhomme de chemin, avec des hauts et des bas. Il ne faut pas se faire d'illusions : elle n'échappera ni aux complexités, ni aux difficultés de toutes natures, ni non plus aux avatars propres à ce genre de processus. Mais à l'instar de celles qui l'ont précédée et apparaissent aujourd'hui comme des références, c'est de la capacité de ses acteurs à surmonter leurs intérêts particuliers et faire prévaloir l'intérêt du pays que dépendront les chances de succès et de pérennisation définitive du processus démocratique béninois.

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU BURKINA FASO

« Jeunesse et participation politique au Burkina Faso »

Par Abdoul Karim SANGO

Juriste, professeur de droit public à l'ENAM



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU BURKINA FASO

« Jeunesse et participation politique au Burkina Faso »

Par **Abdoul Karim SANGO**

Juriste, professeur de droit public à l'ENAM

RÉSUMÉ

Cette présentation appréhende le rôle important que les jeunes peuvent jouer dans la stabilité démocratique dans l'objectif d'une consolidation de la paix. La participation politique apparaît comme un moyen d'action privilégié en ce sens qu'elle constitue à la fois un droit et un devoir légitime pour les jeunes. Les modalités de cette participation, elles peuvent se traduire soit par un engagement partisan dans le cadre des partis politiques soit par un engagement non partisan à travers les organisations de la société civile.

LISTES DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CCRP	Conseil Consultatif des Réformes Politiques
CCVC	Coalition Contre la Vie Chère
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
FEANF	Fédération des Etudiants d'Afrique Noire
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MLN	Mouvement de Libération Nationale
MBDHP	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
PAI	Parti Africain de l'Indépendance
PDP/PS	Parti pour la Démocratie et le Progrès/ Parti Socialiste
PYPA	Program for Young Politician in Africa
RADDHO	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
RENLAC	Réseau National de Lutte Anti Corruption
OSC	Organisation de la Société Civile

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. Les causes légitimes de la participation politiques des jeunes

A. La participation politique, un droit légitime

- 1 - Un droit promu au plan international et régional
- 2 - Un droit garanti au plan national

B. La participation politique, un devoir légitime de reconnaissance

II. Les modalités efficaces de la participation

A. L'engagement partisan

B. L'engagement non partisan

INTRODUCTION

« L'avenir appartient aux jeunes », cette phrase on l'entend si souvent que l'on pourrait s'interroger s'il ne s'agit pas d'un simple slogan ou d'une banalité. Or, cette phrase que les hommes politiques aiment bien prononcer dans leurs discours officiels peut avoir une portée très grande. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre ces mots du Président Barack OBAMA qui, s'adressant à une délégation de jeunes africains invitée à la Maison Blanche en 2010 disait ceci : « *Vous êtes une source d'inspiration pour nous aux Etats-Unis. L'avenir est ce que vous faites de lui. Alors si vous continuez à rêver, continuez à travailler d'arrache-pied et continuez à apprendre et si vous n'abandonnez jamais, alors, je suis confiant que vos pays et le continent tout entier et le monde tout entier en seront meilleurs* »⁹⁴.

Est jeune, toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans⁹⁵. Selon les statistiques mondiales, la population africaine se caractérise surtout par son extrême jeunesse. Au Burkina, les personnes dont l'âge est compris entre 0-29 ans représentent 73% de la population. Au regard de son importance numérique, la jeunesse suscite à la fois de l'espoir et des inquiétudes.

Si les jeunes peuvent être un moteur du progrès social pour le continent africain, il faut bien admettre que la jeunesse peut tout aussi constituer une source potentielle de déstabilisation du continent comme cela se remarque aisément dans plusieurs Etats. Face à la précarité de plus en plus grandissante et au désespoir que la plupart des régimes politiques leur offre, les jeunes sont instrumentalisés par certains acteurs politiques et les forces de l'obscurantisme religieux ou ethnique. Lorsqu'elle ne participe pas à des manifestations violentes de rue contre les édifices publics, dans le pire des cas, la force de la jeunesse est utilisée dans les conflits armés internes⁹⁶ ou dans les guerres civiles⁹⁷. Au Burkina Faso, ces dix dernières années, les jeunes ont eu recours à plusieurs reprises aux manifestations violentes de rue pour exiger des gouvernants que ceux-ci se penchent très sérieusement sur les difficultés auxquelles ils font face⁹⁸. Plusieurs parmi eux sont de plus en plus convaincus que seule la violence peut obliger les dirigeants à se pencher sérieusement sur leurs difficultés⁹⁹.

⁹⁴ En 2010, de nombreux pays africains avaient célébré le cinquantenaire de leurs indépendances. Profitant de cet événement, le président Obama a organisé un Forum des jeunes leaders africains qui s'est tenu à Washington en vue de réfléchir sur l'avenir du continent. Le forum a duré deux jours pendant lesquels, les jeunes avaient eu le privilège d'être reçus à la Maison blanche par le président. Le passage cité ici est extrait du discours qu'Obama avait prononcé à l'endroit des jeunes. L'auteur de cet article avait pris part à cette rencontre.

⁹⁵ Cf. la Charte africaine de la jeunesse du 02 juillet 2006.

⁹⁶ Ce fut le cas dans de nombreux pays africains : Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone, Centrafrique, Mali...

⁹⁷ En République Démocratique du Congo

⁹⁸ En 2011, à la suite d'une bavure policière, l'élève Justin ZONGO succombe après avoir été torturé dans les locaux du commissariat de police de Koudougou. Le gouvernement dans un premier temps avec la complicité du Parquet soutiendra que l'élève est décédé par suite de maladie, la méningite. Non satisfaits de cette version des faits contredite d'ailleurs par le médecin soignant de Justin, les jeunes vont manifester en brûlant les principaux édifices symbolisant l'Etat. Le mouvement s'étant généralisé à tout le pays, le gouvernement finit par soutenir la version exacte en promettant de situer les vraies responsabilités. En août 2013, le gouvernement décide de la fermeture des cités universitaires pour dit-il réfectionner les bâtiments. Les étudiants refusent de libérer les cités. Le gouvernement demande à la police de les chasser de force. En réaction, les étudiants incendient et saccagent des dizaines de voiture de l'Etat.

⁹⁹ Quand on interroge les jeunes sur les raisons qui les poussent à recourir à la violence, c'est cette réponse qu'ils apportent le plus souvent. Nous avons fait ce constat à l'occasion des conférences publiques que nous animions dans les établissements d'enseignement.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, on peut noter que le processus de construction d'Etat de droit démocratique se fait très souvent en rapport de contrariété avec la montée de la violence dans les Etats africains, en particulier dans le cas du Burkina¹⁰⁰. Alors que l'on devrait assister logiquement à l'atténuation des conflits, c'est plutôt à leur accentuation et résurgence que l'on assiste. Mécontents de la façon dont les Etats respectifs sont gouvernés par les régimes en place, les jeunes devraient logiquement utiliser leur bulletin de vote pour sanctionner les gouvernants¹⁰¹. Leur poids est considérable dans la population électorale. Au Burkina, les jeunes en âge de voter¹⁰² représentent 57, 40% (4 227 374) du potentiel des électeurs dont le nombre est estimé à 7 365 374 en 2011. Le corps électoral est majoritairement jeune.

La participation politique des jeunes devrait constituer un véritable moyen d'atténuation des tensions politiques. Au lieu de cela, les jeunes semblent se détourner de plus en plus de l'action politique. Au lieu d'être perçue comme le sens d'un engagement, la participation politique des jeunes se monnaie de plus en plus. Il n'est pas rare de voir de plus en plus de jeunes burkinabè, scolarisés ou non scolarisés, exiger une rétribution quelconque avant de poser un acte citoyen tel que voter, s'engager dans un parti politique ou dans une organisation de la société civile.

Historiquement perçu comme étant une activité noble, l'engagement politique au sens d'Aristote a perdu ses repères au pays des hommes intègres. Aristote définissait le mot politique comme étant l'art de gérer les affaires de la cité. Abondant presque dans le même sens, la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique indique que la politique est la forme la plus élevée de la charité humaine. Faire de la politique au sens de l'Eglise catholique c'est manifester son plus grand amour pour les autres. A contrario de cette conception, faire de la politique au Burkina est devenue aujourd'hui un jeu de dupes. De nombreux citoyens parmi lesquels, on compte beaucoup de jeunes assimilent la politique à l'art de la roublardise, de la tromperie, de la tricherie, de la duperie, de la ruse, du mensonge, de la recherche du bien personnel. S'il est vrai que l'absence d'éthique en politique n'est pas spécifique à un Etat, cette situation peut engendrer des conséquences dramatiques selon les niveaux de développement des Etats. Dans les Etats où il n'existe pas des institutions fortes comme au Burkina, cela peut entraîner des pratiques telles que l'élévation du niveau de corruption des élites dirigeantes et la non satisfaction des besoins fondamentaux du peuple. Dans un tel contexte, les citoyens finiront par se désintéresser de la politique.

Le piège dans lequel les jeunes burkinabè ne doivent pas tomber consiste exactement à vouloir se désintéresser de la politique ; car en définitive, la participation politique des jeunes consiste pour ceux-ci à se préoccuper des

¹⁰⁰ Selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine en 2013, le Burkina est classé 23ème avec une moyenne de note égale à 53/100. En 13 ans, notre système de gouvernance démocratique a évolué seulement de 1,2 tandis qu'un pays comme le Rwanda lui a évolué de 10,9.

¹⁰¹ Au Sénégal par exemple, le mouvement Y en a Marre née à la faveur de l'élection présidentielle de 2012, semble être parvenu à faire passer ce type de message contre la candidature du Président Abdoulaye Wade.

¹⁰² Il s'agit des 18 à 35 ans.

affaires de la Cité et contribuer à son développement pour le bien être du plus grand nombre. Les jeunes doivent œuvrer à une transformation de la politique pour la mettre au service du bien commun.

Ainsi définie, la participation politique est une exigence de l'Etat de droit démocratique. Ce modèle d'Etat ne peut être efficace sans une participation satisfaisante des citoyens. La démocratie définie comme étant le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple¹⁰³ permet à toute personne membre d'une communauté de participer librement aux affaires de sa Cité¹⁰⁴. On peut reprocher à la démocratie de nombreux défauts, mais l'humanité n'a pas encore inventé un autre système politique dont le fondement est que toutes les personnes naissent libres et égaux en droits et qu'à ce titre ils sont librement fondés à prendre part aux affaires de leur Cité. In fine, le but de notre travail c'est de démontrer dans les lignes qui vont suivre que la participation politique des jeunes peut permettre la construction d'une société de paix dont le socle est la stabilité démocratique.

Aussi, dans le présent texte, nous souhaiterions répondre aux questions fondamentales suivantes : Pourquoi les jeunes doivent-ils participer à la gestion des affaires publiques ? Comment doivent-ils le faire ? Et quels sont les obstacles à la participation politique des jeunes ?

Nous examinerons d'une part les causes légitimes de la participation politique des jeunes (I), et d'autre part les conditions ou modalités de la participation politique efficace des jeunes (II).

¹⁰³ Définition donnée par Abraham Lincoln

¹⁰⁴ La Déclaration Universelle des droits de l'Homme (DUDH) dispose en son article 21, § 1 que : « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis »

I. LES CAUSES LEGITIMES DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES

La participation politique des jeunes peut s'analyser d'une part en tant que droit légitime (A); et d'autre part en tant que devoir légitime de reconnaissance (B).

A. La participation politique, un droit légitime

1 - Un droit promu au plan international et régional

La participation politique s'analyse comme un droit légitime garanti à tous les citoyens. Plusieurs instruments juridiques consacrent un tel droit au profit de l'ensemble des personnes pouvant se prévaloir de la nationalité d'un pays. Ainsi, le droit de participation politique trouve sa source dans un premier temps dans les instruments internationaux de protection des droits de l'homme. A titre d'exemple, on peut citer la DUDH¹⁰⁵ et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹⁰⁶. Au plan régional africain, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples (CADHP)¹⁰⁷ garantit l'existence d'un tel droit en son article 13. La disposition est rédigée quasiment dans les même termes que l'article précité du PIDCP.

64 Le Protocole A/SP 1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et des gouvernements de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 21 décembre 2001 énonce dans son préambule que les Etats parties doivent se conformer aux principaux instruments internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et à la CADHP. Mieux, le Protocole fait de la participation politique un principe de convergence constitutionnel obligatoire pour tous les Etats parties¹⁰⁸. Il reste cependant que le Protocole qui est un acte additionnel au Traité constitutif de la CEDEAO ne traite pas de façon spécifique de la question des jeunes. Quand on le parcourt, on n'y voit aucun mécanisme contraignant visant à contraindre les Etats parties à garantir la participation politique effective des jeunes. L'article 42, § 1 indique vaguement que les Etats devraient prendre des règles en vue de la formation et le développement des jeunes. Quid de ces règles ? Le protocole aurait pu prévoir que des systèmes de quota sur les listes électorales soient institués en faveur des jeunes, - ou l'existence d'un fonds de soutien aux activités citoyennes ou politiques des jeunes. En effet, quand on interroge les jeunes sur ce qu'ils considèrent comme

¹⁰⁵ Supra p.4, note 10.

¹⁰⁶ Ratifié par le Burkina Faso le 4 janvier 1999. Aux termes de l'article 25 du Pacte, il est écrit que : « Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visée à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables :

- a. de prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ;
- b. de voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ;
- c. d'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays ».

¹⁰⁷ Ratifié par le Burkina Faso le 06 juillet 1984

¹⁰⁸ Voir l'article 42, d)

étant des obstacles à leur pleine participation politique, le premier obstacle qu'ils mentionnent est relatif au manque de ressources financières. On aurait tort de négliger cet aspect des choses, car toute initiative citoyenne requiert de nos jours en Afrique des moyens financiers.

Les Etats membres de la CEDEAO devraient se doter d'un instrument spécifique relatif aux différentes politiques en faveur de la jeunesse. En cela, ils pourraient s'inspirer de la Charte africaine de la jeunesse adoptée le 2 juillet 2009 à Banjul¹⁰⁹. Si cette Charte ne satisfait pas pleinement au regard de la formulation quelque peu trop générale de ces dispositions, elle a le mérite de tenter d'apporter des réponses aux problématiques liées à la question de la jeunesse. Ainsi, dans son Préambule, il est clairement indiqué le rôle important que la jeunesse a toujours su jouer face aux grands défis du continent. Il est rappelé l'engagement des jeunes pour la décolonisation du continent, la lutte contre l'apartheid et l'instauration de la démocratie. Par ailleurs, la Charte invite les Etats à garantir une participation politique satisfaisante des jeunes¹¹⁰. Par exemple, il est demandé aux Etats parties de prendre des mesures pour garantir l'accès des jeunes aux Parlements et à tous les autres niveaux de prise de décision conformément à la loi¹¹¹. Ce dispositif juridique international favorable à la participation politique de la jeunesse est renforcé au plan national à travers d'autres textes juridiques.

2 - Un droit garanti au plan national

Au plan national, le droit de participation politique des jeunes est garanti par la loi fondamentale. La Constitution burkinabè prévoit en son article 12 que : « Tous les Burkinabè sans distinction aucune, ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société. A ce titre, ils sont électeurs et éligibles dans les conditions prévues par la loi ». Il est clairement établi dans cette disposition que le droit de participation politique est garanti sans discrimination pour toutes les composantes de la société burkinabè : jeunes, vieux, femme... aucune forme d'exclusion ne saurait être admise dans l'exercice de ce droit. A l'instar des sociétés africaines gérontocratiques ou fondée sur une certaine hiérarchie sociale, on peut penser que le pouvoir constituant burkinabè a été bien inspiré en consacrant un droit égal pour tous à la participation politique. Toutefois la mise en œuvre de ce droit fait l'objet de restrictions prévues dans certaines lois dont la plus importante reste sans aucun doute le Code électoral. En effet, le Code électoral fixe les conditions d'exercice des droits politiques¹¹². En particulier sur le droit d'éligibilité, seuls les partis politiques ont le monopole de la représentation politique¹¹³. Aucun citoyen ne peut se présenter à une élection locale ou législative sans être sur une liste de partis politiques.

¹⁰⁹ Cette Charte a été ratifiée le 17 septembre 2009 par le Burkina Faso. Elle est entrée en vigueur le 08 août 2009.

¹¹⁰ Cf ; l'article 11)

¹¹¹ Article 11)2)a).

¹¹² Article 42 : « Le corps électoral se compose de tous les Burkinabè des deux sexes ; âgés de dix-huit ans accomplis à la date du scrutin, jouissant de leurs droits civiques et politiques, inscrits sur les listes électorales et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. »

¹¹³ Les candidatures individuelles ou indépendantes ne sont possibles que pour l'élection présidentielle.

Une frange importante de la jeunesse considère une telle limitation comme étant une violation de leur droit fondamental à participer en tant que candidat aux compétitions électorales¹¹⁴.

Les jeunes ne doivent pas perdre de vue le lien étroit que l'on établit entre l'exercice des droits politiques et la notion de citoyenneté. En exerçant leur droit à la participation politique, ils affirment leur citoyenneté. C'est ainsi que la Charte africaine de la jeunesse énumère une série de responsabilités mise à la charge des jeunes au regard des droits qu'elle leur garantit. L'article 26 mentionne aux points d. et k. ce qui suit :

- Tout jeune doit prendre part pleinement aux devoirs du citoyen, y compris le vote, la prise de décision et la gouvernance
- Tout jeune doit défendre la démocratie, l'Etat de droit et tous les droits de l'Homme ainsi que les libertés fondamentales.

La citoyenneté, il convient peut être de le rappeler, est une notion qui a une portée qualitative et que l'on ne devrait pas confondre avec les notions d'habitant ou de population. Un citoyen est une personne dont le statut juridique est qualitativement supérieur à celui du simple habitant d'un pays. Si la citoyenneté s'acquiert par la nationalité, tous les nationaux¹¹⁵ ne sont pas pour autant des citoyens de l'Etat. En revanche tous les citoyens d'un Etat sont obligatoirement des personnes qui en ont la nationalité.

66

Pour bien comprendre la portée juridique du droit à la citoyenneté, il peut être utile de remonter dans l'histoire de la Grèce Antique où la société athénienne était répartie entre d'une part les citoyens, donc ceux qui pouvaient prétendre à l'exercice du pouvoir politique et les esclaves, ceux qui en étaient exclus. Cette forme de stratification de la société grecque qu'on retrouve d'une certaine façon dans les sociétés précoloniales africaines ou même dans les sociétés traditionnelles africaines d'aujourd'hui a influencé les processus démocratiques dans les Etats occidentaux contemporains. Ainsi, on peut observer que dans les Etats comme les Etats Unis, la France les droits politiques ont d'abord été garantis pour une partie de la population avant d'être progressivement étendus aux autres. Aux Etats Unis, jusqu'au milieu du 19ème siècle, les noirs étaient privés du droit d'être éligibles et d'être électeurs ; en France, jusqu'en 1946, les femmes n'avaient pas encore obtenu ces droits.

¹¹⁴ Cette thèse est défendue par la plus importante organisation syndicale des universités du Burkina, l'Union Générale des Etudiants Burkinabè. D'obédience révolutionnaire, ce syndicat est suspecté depuis plusieurs années d'être une des faces visibles du Parti Communiste Révolutionnaire Voltaïque (PCRVR) qui lui-même vit en clandestinité. S'il est difficile de faire la preuve d'une telle assertion, il est remarquable de constater que les thèses défendues par le PCRVR dans son journal clandestin est repris presque mot pour mot par l'UGEB. En partenariat avec le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples, l'UGEB et d'autres organisations qu'on soupçonne d'être affiliés au PCRVR ont initié une campagne pétitionnaire pour l'acceptation des candidatures indépendantes.

¹¹⁵ C'est le cas des mineurs, des personnes déchues du droit à la citoyenneté à la suite de condamnations pénales. Cette déchéance a généralement une portée relative en ce que sa durée est limitée dans le temps.

Comme on l'a indiqué, les rédacteurs de la Charte africaine de la jeunesse considèrent la participation politique non seulement comme étant un droit mais aussi comme un devoir. Par exemple, certains systèmes démocratiques sanctionnent toutes les personnes en âge de voter et qui refusent de le faire¹¹⁶. Les jeunes ont le devoir de participer à la gestion des affaires de la Cité s'ils se considèrent comme étant des citoyens. Ne pas le faire, c'est renoncer en partie à ses droit à la citoyenneté et refuser de participer à l'œuvre de construction nationale. En affirmant cela, les partisans du droit au vote blanc ou à l'abstention électorale nous objecteront sans doute qu'il s'agit là aussi d'une forme d'expression de la citoyenneté. Alors, si l'on devait promouvoir l'abstentionnisme électorale, comment pourrions-nous résoudre les contradictions qui traversent nos sociétés démocratiques en respectant les règles et principes démocratiques ? Comment « chasser » du pouvoir un gouvernement corrompu si tous les citoyens devraient s'abstenir de voter ?

Quel que soit l'angle sous lequel on peut analyser la question de la participation politique, il nous semble qu'elle ne peut comporter que des avantages pour la jeunesse. Les jeunes doivent participer à la gestion des affaires publiques parce qu'il s'agit de décisions prises qui affectent leur présent et leur avenir. La politique, on l'a indiqué est l'art de gérer les affaires de la Cité. Cette gestion implique la prise de décisions à caractère législatif et réglementaire qui s'imposent à toutes les personnes vivant sur le sol burkinabè. La plupart des difficultés auxquelles les jeunes doivent faire face de nos jours résultent de la mise en œuvre de certaines politiques publiques. Par exemple, faut-il oui ou non accorder des bourses d'études aux étudiants ? Comment résoudre la question du chômage des jeunes ? Toutes ces questions, avant d'être sociales sont éminemment politiques. C'est pourquoi, il appartient aux jeunes de donner du sens au droit de vote qui leur est garanti en veillant à ce que les décisions prises par les gouvernants prennent en compte leurs préoccupations. Les décisions politiques doivent aller dans le sens de l'intérêt général et de celui des générations futures. Se désintéresser de la chose politique pour un quelconque motif c'est décider de confier son avenir au hasard des événements. Aujourd'hui au Burkina Faso, on assiste à un boom minier¹¹⁷ qui va causer un désastre environnemental dans les dix prochaines années. Les jeunes doivent s'organiser pour influencer les politiques publiques relatives à ce secteur. Est-ce que les ressources issues du secteur minier profitent-elle à l'essor de la jeunesse ou des communautés locales dans lesquelles les entreprises minières sont installées ? Ce sont là entre autres des questions qui justifient une participation politique de la jeunesse.

Il est établi dans plusieurs rapports que la violence constatée dans les milieux scolaires, universitaires ou plus globalement chez tous les jeunes tire sa source en partie de la précarité qui caractérise cette couche de la population. Ainsi, les étudiants manifestent à l'université pour réclamer de bien meilleures conditions de vie et de travail. Hélas, cette revendication légitime n'est souvent pas satisfaite

¹¹⁶ Belgique, Brésil, Autriche...

¹¹⁷ Le Burkina est le 4ème producteur d'or de l'Afrique.

à cause de la mauvaise gestion des ressources de l'Etat. Plusieurs rapports d'institutions publiques ou privées révèlent de nombreux cas de malversations financières au sommet de l'Etat¹¹⁸. La corruption et les autres infractions qui lui sont assimilées font perdre des ressources importantes à l'Etat qui auraient permis de répondre efficacement à certaines demandes sociales. Avec la montée du phénomène de l'intégrisme religieux dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, il faut craindre que de nombreux jeunes, désespérés en raison de la précarité de leur vie quotidienne, ne partent grossir les rangs de ceux qui leur offrent l'illusion d'une vie meilleure face à l'inefficacité de l'Etat¹¹⁹.

B. La participation politique, un devoir légitime de reconnaissance

Les jeunes ont un devoir de participation politique par reconnaissance pour les aînés. Depuis la colonisation à nos jours, de valeureux Burkinabè se sont illustrés positivement contre toutes les formes d'injustice et d'humiliation. Des jeunes africains ont de tout temps répondu présents quand la dignité du continent a été bafouée. Ce rôle historique que la jeunesse a joué est souligné avec pertinence dans le préambule de la Charte africaine de la jeunesse où il est écrit que : « *Considérant le rôle qu'a joué la jeunesse dans le processus de décolonisation, la lutte contre l'apartheid, et plus récemment ses efforts pour encourager le développement et promouvoir les processus démocratiques sur le continent africain* ».

68

En effet, de nombreux travaux d'historiens ont montré de fort belle manière comment les jeunes africains ont lutté pour l'indépendance politique de l'Afrique. Le cas le plus emblématique dont parle très souvent la littérature est celui de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire (FEANF). Comparant l'engagement politique des jeunes avant les indépendances à celui d'aujourd'hui, Joseph KI ZERBO écrivait que : « *Avant les indépendances, le mouvement des jeunes était puissant, parce qu'il y avait cet enjeu : l'indépendance. Nous étions tous animés par cette lutte. Nous n'avions pas le choix : il fallait se battre. La jeunesse dans son élite avant-gardiste avait opté sans esprit de retour pour « l'indépendance maintenant »*¹²⁰.

Il ressort de cette citation du Professeur Joseph KI ZERBO que les jeunes d'avant l'ère des indépendances ont eu une participation politique très remarquable avec un but précis : celui d'assurer l'indépendance de l'Afrique.

¹¹⁸ Au Burkina, on peut citer les rapports publics annuels de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE) et du Réseau national de lutte anti corruption (Renlac).

¹¹⁹ Nous avons reçu personnellement un groupe de jeunes étudiants de la région du Sahel de notre pays qui sont venus nous exprimer leurs inquiétudes face à la gestion des ressources minières de leur localité. Cette zone où se pratique à titre principal l'élevage se trouve être une des régions où sont implantées plusieurs sociétés minières. L'implantation de ces sociétés a réduit considérablement les aires de transhumance pour le bétail. De même, on assiste à la pollution des cours d'eau où s'abreuvent le bétail. Ces jeunes nous ont confié que très peu de mesures ont été prises pour compenser les dommages ainsi causés à la population. Aussi, ils craignent que leurs parents ne finissent par se révolter et rejoindre les groupes extrémistes religieux. La question est d'autant plus sérieuse qu'un programme d'éducation à la non violence diffusée dans les médias a été initiée avec l'appui de l'ambassade du Japon au Burkina.

¹²⁰ Joseph KI ZERBO, *A quand l'Afrique ?*, France, de l'Aube, 2003, p. 131.

L'enjeu de la participation à cette époque dépassait le cadre strictement national pour se situer au niveau continental. Il s'agissait de lutter pour libérer l'Afrique du joug colonial. Ainsi, en 1960, il ressortait du douzième congrès de la FEANF que : « *L'Unité africaine requiert d'abord son indépendance totale et inconditionnelle* »¹²¹.

L'histoire politique du Burkina Faso va se construire de la même façon que celle des autres pays africains francophones. Les jeunes voltaïques vont être le fer de lance de l'émancipation politique de la Haute - Volta (aujourd'hui Burkina Faso). L'indépendance acquise, les jeunes vont s'illustrer en participant activement à la chute du régime de la Ière République le 3 janvier 1966¹²², démontrant ainsi trop tôt leur attachement aux valeurs démocratiques et des droits de l'Homme. Le printemps arabe tant vanté aujourd'hui comme étant un exemple de réveil démocratique des peuples arabes avait été déjà expérimenté par la jeunesse burkinabè à une période où parler de démocratie en Afrique passait pour être un crime de lèse-majesté. De ce point de vue, l'on peut souligner le rôle majeur joué par deux mouvements progressistes, jusque-là clandestins en raison de la répression des partis politiques, dans le soulèvement populaire du 3 janvier 1966. Il s'agit du Mouvement de Libération National (M.L.N) du professeur Joseph KI-ZERBO et du Parti africain de l'Indépendance (P.A.I)¹²³, tous deux populaires dans le mouvement syndical et étudiantin.

Au Burkina Faso, des personnalités célèbres ont consacré une partie de leur vie pour l'avancée de la démocratie et le respect des droits de l'homme. Avant les indépendances, on peut citer parmi les plus illustres, l'intellectuel et homme politique Daniel Ouezzin COULIBALY¹²⁴. Dans un portrait écrit sur sa personne, M Jean Louis MELAGNE mentionne qu' « il était prompt à intervenir là où il estimait que les droits des africains étaient violés¹²⁵ ».

Plus près de nous, au cours de la décennie 1990, le journaliste Norbert ZONGO a mené un combat pour l'avancée de la démocratie et les droits de l'Homme. Dans son journal hebdomadaire, l'Indépendant, il dénonçait la mal gouvernance du régime COMPAORE, de même que les nombreux cas de violation de droits de l'Homme¹²⁶. Norbert rêvait d'une société burkinabè fondée sur des valeurs et principes tels que la solidarité, le respect des droits de l'Homme, l'Etat de droit et la démocratie, l'indépendance de la justice... Plusieurs nations développées ont bâti leur prospérité autour de ces principes ou valeurs.

¹²¹ Joseph KI ZERBO, Histoire de l'Afrique noire : d'Hier à Demain, Paris, Hatier, 1978, p.667.

¹²² Après la célébration de son deuxième mariage, le président Maurice YAMEOGO se rendit à Copacabana pour son voyage de noces dans un contexte de crise économique. Rentré au pays, le Président fit prendre des mesures d'austérité au rang desquelles la diminution des salaires des travailleurs. Cette décision va susciter un mécontentement général des syndicats qui déclenchèrent un mouvement de grève d'ampleur national. Parmi les points de revendication, les syndicats vont réclamer et obtenir la démission du Président pour gestion gâbégique.

¹²³ Augustin LOADA et Luc Marius IBRIGA, précis de droit constitutionnel et institutions politiques, 2007, ¹²¹ Ouagadougou

¹²⁴ Daniel Ouezzin COULIBALY, surnommé le lion du RDA est né en 1909 et mourut en 1958. Il est élu député le 10 novembre 1946 pour siéger au parlement français pour représenter le territoire français.

¹²⁵ Voir le site http://africanalyses.cerap-inades.org/images/stories/Dbats_Daniel_Ouezzin_Coulibal1.pdf

¹²⁶ Norbert sera assassiné le 13 décembre 1998 lors d'un voyage avec trois autres personnes qui l'accompagnaient. La Commission d'enquête indépendante mise en place par l'Etat va conclure que l'assassinat du journaliste était lié à son activité journalistique. Un grand hommage lui a été rendu par la jeunesse burkinabè.

Les jeunes doivent donc apprendre leur histoire pour forger leur présent et bâtir l'avenir. Ils doivent savoir que leur histoire a révélé de grands hommes dont l'engagement politique était désintéressé. C'est tout cela qui a permis au Burkina de bénéficier d'un environnement politique relativement pacifié. Les jeunes doivent avoir permanemment à l'esprit que la société burkinabè d'aujourd'hui qui leur offre un minimum de droits politiques, économiques et socio culturels en vue de leur épanouissement a été bâtie par le sang et la sueur des aînés qui avaient une grande idée de ce pays. Comme dans une course de relais, ils doivent à leur tour construire un avenir meilleur pour les générations futures en s'inspirant des hommes politiques qui ont marqué positivement l'histoire de leur pays. Il appartient à chaque génération de prendre part de la meilleure façon à la construction de l'histoire de son peuple.

Il convient de préparer suffisamment les jeunes afin qu'ils assument leur rôle historique. la Charte africaine de la jeunesse exige des Etats que ceux-ci mettent en place des systèmes d'éducation permettant aux jeunes d'évoluer dans un environnement où seront promus les grands principes et valeurs qui ont fait la force des nations développées. Ainsi, l'article 13, § 3 de la Charte indique dans ses points b, c et d que l'éducation des jeunes doit veiller :

- A susciter le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales énoncées dans les diverses dispositions de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, déclarations et conventions internationales des droits de l'Homme et des Peuples ;
- Préparer les jeunes à une vie responsable dans une société libre qui milite pour la paix, l'entente, la tolérance, le dialogue, le respect mutuel et l'amitié entre les Nations et à travers tous les groupements de Peuples ;
- Sauvegarder et promouvoir les valeurs morales positives, les valeurs et les cultures traditionnelles africaines ainsi que l'identité et la fierté nationale et africaine

Cette Charte est ignorée au Burkina Faso. On note que la jeunesse est en manque de repères. En dépit de l'évolution actuelle du monde avec les Tics, la jeunesse évolue trop souvent dans un contexte de sous culture. Au Burkina Faso en particulier, on assiste à la valorisation des valeurs négatives.

La société burkinabè d'aujourd'hui est une société sans repère où l'on valorise des contre valeurs que sont le mensonge, la course effrénée à l'argent, le vol, la corruption, la promotion des élites souvent médiocres, la cupidité, la déloyauté, la duperie, l'égoïsme... On n'offre pas à la jeunesse des perspectives d'un Burkina fondé sur la justice, le mérite, l'honnêteté, la réussite par l'effort du travail bien fait, la loyauté, l'amour de sa patrie. Autrement dit, l'Etat burkinabè lui-même viole les dispositions de la Charte africaine de la jeunesse qu'il a librement signée et ratifiée. Face à la montée de la violence chez les jeunes, un débat national a surgi au Burkina sur le civisme. Mais la question

fondamentale demeure la suivante : quelle est la finalité du modèle éducatif burkinabè ? Ce modèle prend – il suffisamment en compte les objectifs de l'éducation tels que prescrits par la Charte africaine de la jeunesse ? On a de nombreuses raisons d'en douter.

Les Nations fortes que nous citons en exemple ont mis un point d'honneur à promouvoir les valeurs et principes qui ont conduit au niveau de développement actuel de leurs sociétés respectives. Nous n'entendons pas soutenir que ces sociétés ne connaissent pas des travers, mais elles ont mis des institutions fortes et crédibles capables d'atténuer considérablement les effets des comportements déviants. La jeunesse burkinabè ne rêve plus. Or, pour participer, c'est-à-dire accepter de se mettre avec les autres autour d'un projet, il faut un rêve commun, celui de bâtir une nation burkinabè forte par ses institutions et par la compétence morale et technique de ses hommes.

Aussi longtemps que la société burkinabè dans son ensemble réhabilitera pas ces grands principes et valeurs fondés sur la justice, le mérite, l'honnêteté, la réussite par l'effort du travail bien fait, la loyauté, l'amour de sa patrie, de nombreux jeunes burkinabè à tort ou à raison, continueront toujours de se poser la question de savoir à quoi nous sert-il de prendre part à la gestion des affaires publiques ?

S'il est indéniable que les jeunes doivent participer à la construction de leur société, il y a aussi lieu de s'interroger sur les modalités efficaces de la participation politique des jeunes.

II. LES MODALITÉS EFFICACES DE LA PARTICIPATION

La participation politique des jeunes peut s'opérer de deux manières. Ainsi, d'une part ils peuvent la faire à travers l'engagement partisan (A), et d'autre part à travers un engagement non partisan (B). Il s'agit là des deux formes classiques de la participation citoyenne.

A. L'engagement partisan

On appelle engagement partisan le fait pour un individu d'adhérer ou de militer dans un parti politique. La Charte des partis politiques donne une définition de la notion de parti politique en indiquant que : « *Est parti ou formation politique au sens de la présente loi, toute association à but non lucratif regroupant des burkinabè, fondée sur une plateforme politique pour la conquête et l'exercice du pouvoir d'Etat en vue de la défense des intérêts du peuple burkinabè et dans le respect des textes en vigueur* »¹²⁷. Aux termes de la disposition précitée, un parti s'identifie au travers de trois critères :

¹²⁷ Article 2 de la loi 032-2001/AN du 29 novembre 2001 portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso.

- Etre une association de personnes sans but lucratif
- Disposer d'une plateforme politique
- Avoir pour ambition la conquête de pouvoir.

La définition du parti politique telle que prévue dans la Charte des partis politiques est très imprécise. En effet, lorsque le législateur dispose qu'un parti politique doit disposer d'une plateforme politique, on se demande ce que recouvre véritablement cette notion de « plateforme politique ». Cette faiblesse de la loi a permis la création d'une pléthore de partis politiques au Burkina Faso¹²⁸. Il faut croire que dans ce pays, l'on a confondu le multipartisme avec la multiplication à l'infini du nombre de partis politiques. Le multipartisme renvoie à l'idée que dans un pays donné il puisse exister une diversité des opinions qui peuvent se constituer en partis politiques dans le but d'agrèger les opinions qui se ressemblent. Le Professeur Maurice Duverger est très critique à l'égard des systèmes politiques qui favorisent l'émiettement des opinions. Ainsi, il écrit que : « *Un pays où l'opinion se divise en groupes nombreux, mais instables, éphémères, fluides, ne correspond pas à la notion véritable de multipartisme* ». Ce pays écrit-il se situe dans la préhistoire du multipartisme.

72

Agrégeant les divers courants d'opinion, les partis politiques définissent leur vision de la société à travers soit un projet de société ou un programme de gouvernement. Dotés de ces documents, les militants des partis politiques devraient se recruter dans les différents segments de la société, en particulier chez les jeunes.

Adhérer à un parti politique présente plusieurs avantages pour les jeunes. Les partis peuvent constituer un cadre d'éducation et de formation des jeunes pour les préparer à la bonne compréhension des grands problèmes politiques, économiques et sociales de leur pays et du monde. En effet, sans cette bonne compréhension des problèmes, les jeunes ne pourront pas assumer efficacement les responsabilités auxquelles ils devront faire face demain. Un jeune sans formation politique ne sera pas très utile à sa communauté. Au Burkina Faso, un programme régional de formation des jeunes cadres des partis politiques a été mis en place¹²⁹ à l'Institut du Général Tiémoko Marc GARANGO pour la Gouvernance Démocratique. Le mercredi 25 novembre 2013, l'Institut a organisé un atelier de réflexion sur une meilleure implication des jeunes dans les partis politiques. Ce séminaire avait pour objectif de « *préparer les jeunes leaders politiques en Afrique à assumer un rôle de leader au service de la démocratie et de la bonne gouvernance, d'accroître leur capacité d'influence dans leurs partis politiques respectifs et d'approfondir le dialogue interpartis* ». Des initiatives comme le PYPa devraient être encouragés et multipliés dans

¹²⁸ Il nous est difficile d'indiquer le nombre exact de partis politiques existant au Burkina. Ce qui est au moins certain c'est qu'il en existe plus d'une centaine.

¹²⁹ Il s'agit du Program for Young Politicians in Africa (PYPa). Ce programme a été lancé en 2012 à l'initiative du parti du centre suédois. PYPa est conduit par l'Institut du Général Tiémoko Marc GARANGO pour la Gouvernance Démocratique. Cet institut a son siège à Ouagadougou.

les Etats membres de la CEDEAO. Les différents Etats devraient mettre en place de tels programmes. A défaut de cela, les partis politiques bénéficiant de financement public devraient consacrer une partie de ces ressources à l'éducation et à la formation des jeunes.

Certains partis politiques burkinabè ont pris conscience de l'importance de l'éducation et de la formation de jeunes. Ils tentent avec les moyens limités dont ils disposent d'organiser des ateliers de formation de leurs jeunes militants. Toutefois, on peut se poser la question de l'efficacité de ce genre d'initiatives isolées.

Le second avantage pour les jeunes de militer dans les partis politiques réside dans la possibilité qu'ils ont de se faire élire à des fonctions politiques. Au Burkina, les partis disposent du monopole de la représentation politique en ce qui concerne les élections législatives et municipales. En dépit de leur poids démographique, les jeunes sont sous représentés d'une part dans les instances dirigeantes des partis politiques, et d'autre part dans les instances de décision politique (Assemblée nationale, Conseils municipaux). Par exemple, sous la IVème législature passée¹³⁰, la moyenne d'âge des députés était de 50 ans.

On peut noter cependant une évolution positive ces dernières années où surgissent des conflits de génération dans plusieurs partis. Les jeunes estiment que l'heure était venue pour eux de prendre les commandes de certaines formations politiques. Le PDP/PS¹³¹, parti de feu le Pr Joseph KI ZERBO est une parfaite illustration de ce type de conflit¹³². Ces conflits, quand ils ne sont pas résolus par le biais de mécanismes de démocratie interne, se soldent malheureusement par le départ d'un groupe de militants qui vont créer une nouvelle formation politique.

De façon générale, les statuts des partis prévoient des secrétariats chargés de la jeunesse ou des questions scolaires et estudiantines. Une des fonctions principales de ces secrétariats consiste en la mobilisation de la jeunesse fut elle instruite ou non instruite pour donner des voix au parti. D'autres partis fixent des quotas de représentation des jeunes aux postes de direction¹³³.

Les jeunes peuvent participer dans les partis politiques. Pour se faire, ils doivent bien s'informer et se former avant de faire le pas vers un quelconque parti dont ils voudraient devenir militants. En effet, au Burkina Faso, il existe plusieurs partis politiques, on estime leur nombre à plus d'une centaine. Mais, dans la réalité, très peu parmi eux répondent aux critères d'un véritable parti. Plusieurs études menées par le Centre pour la Gouvernance Démocratique

¹³⁰ 2007-2012.

¹³¹ Ce parti a même été qualifié de parti des « Papy », terme utilisé pour désigner des personnes d'un âge avancé.

¹³² Le député Etienne Traoré aurait quitté le navire PDP/PS avec une bonne partie de la frange jeune de ce parti. Ils ont ainsi créé un nouveau parti Faso Metba.

¹³³ Dans le cadre du renouvellement des structures du parti le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), parti au pouvoir a prévu un quota de 30 % des postes en faveur des jeunes et des femmes.

(CGD) ont montré que la grande majorité des partis politiques ne disposent ni d'un projet de société, ni d'un programme de gouvernement. Beaucoup de jeunes pensent d'ailleurs que les partis sont créés juste pour un « but alimentaire ». Ils peuvent ainsi soit profiter du financement public de la campagne ou se faire acheter par le parti au pouvoir. Les dirigeants des partis politiques devraient avoir une conduite fondée sur des exigences éthiques. En tant que leader, leur comportement peut influencer positivement ou négativement les jeunes dans leur ambition politique. En effet, au Burkina, on note que le désintérêt des populations pour la politique découle du comportement des acteurs politiques.

Par exemple, quand dans un système démocratique, les leaders politiques manipulent les textes fondamentaux en vue de se maintenir au pouvoir, il devient difficile dans un tel contexte de convaincre les jeunes sur le bien fondé du modèle démocratique. C'est ce dévoiement de la démocratie burkinabè à travers son verrouillage¹³⁴ qui pousse une frange importante des jeunes à rêver plutôt de l'instauration d'un régime révolutionnaire de type marxiste-léniniste¹³⁵. Ils préfèrent la dictature à une pâle copie de la démocratie soutiennent-ils. A cet effet, il nous semble que la CEDEAO devrait moins se satisfaire de l'exercice de simple observation des élections et procéder à une évaluation sérieuse du respect des règles et principes démocratiques au sein des Etats membres¹³⁶. Un classement annuel des Etats devrait être publié à travers un rapport public comme cela se fait avec la fondation Mo Ibrahim¹³⁷. C'est au travers d'un tel exercice que la paix et la stabilité démocratique peuvent se construire durablement dans notre sous-région.

74

Au-delà des partis politiques, les jeunes peuvent prendre part à la vie politique en s'engageant dans les organisations de la société civile. Il s'agit là d'un engagement non partisan qui est tout aussi important que l'engagement partisan.

B. L'engagement non partisan

La participation politique des jeunes peut se faire par l'engagement dans les organisations de la société civile. On entend par organisation de la société civile, l'ensemble des organisations sociales autonomes constituées en contre-pouvoir, ou du moins qui tentent d'exercer une pression qui permet le contrôle et la responsabilisation des gouvernants. Dans le Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise catholique, la société civile est définie « *un ensemble de relations et de ressources culturelles, associatives, relativement autonomes par rapport au milieu politique et au milieu économique* »¹³⁸. La société civile n'est pas un appendice ou une variable de la société politique. Cependant, une

¹³⁴ Dans le rapport 2009 du MAEP sur l'état de la gouvernance démocratique au Burkina, il est écrit que la démocratie est verrouillée dans ce pays.

¹³⁵ Nous avons animé plusieurs conférences sur la démocratie dans les universités du Burkina, la plupart des étudiants qui prennent la parole au cours de ces conférences l'ont maintes fois exprimé. D'ailleurs sur le campus, la plus importante association des étudiants a de tout temps appelé au boycott des différents scrutins.

¹³⁶ Il s'agira pour la CEDEAO d'évaluer le degré de mise en œuvre du Protocole A/SP 1/ 12/01 du 21 décembre 2001 sur démocratie et la bonne gouvernance

¹³⁷ <http://www.moibrahimfoundation.org/fr/interactives/>

¹³⁸ Conseil pontifical Justice et paix, Compendium de la doctrine sociale de l'église, CEDANEI, Abidjan, p. 234.

tendance voit le jour dans certains pays où une confusion semble s'établir entre acteurs de la société civile et acteurs politiques. A la faveur des alternances politiques, certains leaders de la société civile se voient confier des fonctions ministérielles¹³⁹.

Au Burkina Faso, on dénombre plusieurs milliers d'organisations de la société civile intervenant dans divers domaines que sont : la démocratie et les élections, les droits humains, la bonne gouvernance, la corruption, les droits des minorités, les droits des femmes, les médias...

Ces organisations jouent plusieurs rôles. Le rôle qu'on leur reconnaît le plus est celui de chien de garde. Par exemple, au Burkina, on peut indiquer le rôle joué par le RENLAC dans la lutte contre la corruption. D'autres organisations comme le MBDHP, la RADDHO contribuent à la promotion et à la protection des droits humains.

Les avancées démocratiques enregistrées dans ce pays ces dix dernières années l'ont été grâce à l'activisme des OSC. Ce fut le cas en 1998 lors de l'assassinat du journaliste Norbert ZONGO. Il a été mis en place un vaste mouvement social appelé le « Collectif ». Par son action, le Collectif a permis des réformes politiques, mais aussi elle a permis une libéralisation de l'espace public.

La jeunesse burkinabè a joué et continue de jouer un rôle majeur dans les activités des OSC. Sous le Collectif, les élèves et les étudiants ont constitué le fer de lance des actions entreprises. En 2011, lors de la mort malheureuse de l'élève Justin ZONGO¹⁴⁰, les élèves et étudiants ont violemment manifesté pour que justice soit faite. Cette crise a été suivie plus tard d'une autre grave crise au sein des forces armées et de sécurité¹⁴¹. Dénonçant plusieurs cas d'injustice en leur sein, les forces de défense et de sécurité vont se mutiner en s'attaquant à plusieurs institutions publiques de l'Etat parmi lesquelles on peut citer l'Assemblée nationale. Un groupe de militaires s'est rendu au domicile de l'ancien président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et l'ont saccagé. Il lui était reproché d'avoir organisé des élections non transparentes¹⁴².

La concomitance de ces crises successives a poussé le président COMPAORE à inviter les Burkinabè à un dialogue démocratique en vue d'opérer des réformes politiques qui permettraient de renforcer et de consolider le processus démocratique burkinabè.

¹³⁹ On a assisté à un tel phénomène au Sénégal. Après la victoire de Macky SALL contre Abdoulaye Wade, plusieurs leaders de la société civile ont été nommés dans le gouvernement de Macky.

¹⁴⁰ Justin est mort précisément le 20 février 2011 après avoir été objet de tortures de la part d'agents de la police nationale dans un commissariat.

¹⁴¹ Les militaires ont manifesté le 25 mars 2011 après la condamnation d'un sous-officier et de quatre soldats de rang par la justice.

¹⁴² L'attaque du domicile du président de la CENI a eu lieu deux mois après l'organisation de l'élection présidentielle du 10 novembre 2010 où le président Compaoré fut réélu avec plus de 80% des suffrages exprimés. Au lendemain de l'attaque lorsque nous avons rendu visite à son épouse, lui-même étant absent, c'est ce qu'elle nous a confié.

Son appel va se matérialiser par la création d'un Conseil Consultatif des Reformes Politiques (CCRP). Cette instance sera boycottée par les partis politiques de l'opposition et par les organisations de la société civile les plus représentatives. Ceux-ci ont estimé entre autres que le CCRP n'était pas suffisamment neutre et indépendant pour réfléchir sur les réformes politiques. Le CCRP souffrait de deux faiblesses congénitales. D'une part il avait été mis en place de façon unilatérale par le président, et d'autre part il était présidé par un ministre du gouvernement¹⁴³ qui avait exprimé une opinion très favorable au déverrouillage constitutionnel sur la limitation du mandat présidentiel. Or, il est de notoriété que la question du déverrouillage constitutionnel divise profondément la société burkinabè avec d'une part les partisans du pouvoir qui sont favorables, et d'autre part l'opposition et la société civile la plus représentative qui y sont opposées.

En dépit, des contestations relatives aux modalités de mise en œuvre du CCRP, cette instance a poursuivi ses travaux qui ont conduit à la production d'un rapport dont le contenu indiquait les points de réforme consensuels et les points de réforme non consensuels.

C'est pendant la mise en œuvre d'un des points consensuels du CCRP portant sur la création d'une seconde chambre au Parlement, le Sénat qu'a surgi en 2013 la dernière crise politique et sociale. Les partis politiques de l'opposition vont appeler les citoyens à se mobiliser pour manifester contre la mise en œuvre de la loi portant création, organisation et fonctionnement du Parlement. Ils seront appuyés par une coalition regroupant de nombreuses organisations de la société civile. En marge de la lutte organisée par l'opposition, un groupe de jeunes burkinabè s'inspirant du mouvement citoyen sénégalais va créer une organisation appelée le Balai Citoyen dont les deux principaux animateurs sont des artistes musiciens reconnus pour leurs opinions critiques contre le régime COMPAORE. L'opposition réussit à organiser deux grandes marches¹⁴⁴ avec la participation de milliers de citoyens parmi lesquelles de nombreux jeunes étudiants pour la plupart. Ces marches ont été qualifiées d'historiques par les médias et par la plupart des analystes politiques. En effet, il faut remonter au temps fort de la crise survenue en 1998 lors de l'assassinat du journaliste Norbert ZONGO pour voir une telle mobilisation citoyenne.

La mise en place du Sénat va aussi susciter une réaction des syndicats. Ceux-ci vont inscrire leur mouvement de contestation dans un cadre différent de celui des partis politiques de l'opposition. Ils organisèrent leur meeting dans le cadre de la Coalition Contre la Vie Chère (CCVC)¹⁴⁵. Comme son nom l'indique la plateforme de la CCVC est principalement sociale. Toutefois, ils ont tenu à dénoncer la mise en place du sénat. Au cours de leur meeting, un des leaders influents des mouvements syndicaux va indirectement s'attaquer à l'opposition en dénonçant son chef de file présenté comme étant un défenseur de l'économie néo libérale. Cette prise de position des syndicats sera très

¹⁴³ Il s'agit de Monsieur Arsène Bongnessan YE, membre influent du parti au pouvoir le CDP, connu pour être un des fidèles du président COMPAORE. Il est le ministre en charge des réformes politiques

¹⁴⁴ Les marches ont eu lieu le 29 juin et le 28 juillet 2013.

¹⁴⁵ La CCVC est un cadre organisationnel comprenant les syndicats et divers autres associations.

mal accueillie par une partie de l'opinion publique. Certains iront jusqu'à soupçonner les syndicats d'être au service du pouvoir. Sur les réseaux sociaux tels que *Facebook* ou les forums de discussion des médias, les jeunes vont dénoncer avec des mots durs ce qu'ils considèrent comme étant une trahison du mouvement syndical à une période aussi charnière de l'histoire politique et sociale du Burkina.

Devant la détermination de l'opposition et de la société civile à s'opposer par tous les moyens légaux à la mise en place du sénat, le président COMPAORE joue la carte de l'apaisement. Il invite le Comité de suivi des réformes politiques à lui produire un rapport circonstancié sur la mise en place du Sénat. Ce comité va proposer une relecture des lois relatives d'une part au Sénat et d'autre part au Parlement. Ces nouvelles propositions sont rejetées en bloc par l'opposition.

Face à cette situation de blocage et pour éviter une grave crise institutionnelle, quelques modifications constitutionnelles sont faites en vue de permettre à l'Assemblée nationale de légiférer en tant que Parlement en attendant la mise en place du Sénat. Le président COMPAORE lui-même entreprend des concertations. Il va ainsi recevoir une délégation de l'opposition conduite par son chef de file. L'opposition va de nouveau lui exprimer son désaccord quant à la création du Sénat. Cette rencontre normale dans une démocratie véritable est analysée comme un moment historique de notre vie politique. En effet, depuis plus d'une dizaine d'années, c'est pour la première fois que le président COMPAORE discute directement avec ses opposants. Serait-ce le début d'une nouvelle culture politique ? Il est trop tôt pour apprécier la véritable portée de cet acte.

Comme on peut bien le constater à travers ces différents exemples, les jeunes burkinabè démontrent ainsi leur attachement à la démocratie en prenant part aux différents mouvements sociaux qui visent à la renforcer.

S'il faut se satisfaire de la participation des jeunes dans les mouvements de contestation sociale, il y a lieu de dénoncer le caractère violent de certaines manifestations organisées par des jeunes. Si l'on n'y prend garde, ces mouvements qui dénotent un incivisme peuvent mettre en péril la stabilité de l'Etat. En vue d'améliorer et de légitimer les formes de contestation des jeunes scolaires, étudiants et déscolarisés, ceux-ci doivent constamment avoir pour souci de préserver l'ordre et la sécurité publique au sein de l'Etat. Certes un Etat doit avoir du respect pour ses citoyens en veillant à une bonne application des règles de droit, mais personne ne doit de façon responsable souhaiter que l'Etat n'ait plus d'autorité. Un Etat sans autorité peut virer à l'anarchie et au règne de l'arbitraire. En effet, ne dit-on pas qu'entre le droit et la liberté, c'est la liberté qui opprime alors que le droit libère.

CONCLUSION

Les jeunes sont l'avenir des Nations. Ils doivent pour cela prendre une part active à la gestion des affaires de la cité. Ils peuvent participer soit à travers les partis politiques, soit à travers les organisations de la société civile. Toutefois, en vue de garantir une participation politique efficace des jeunes, il est indispensable de mettre en place des mécanismes et programmes d'éducation à la citoyenneté. Par ailleurs, les dirigeants politiques doivent développer des comportements éthiques en mettant l'accent sur l'intérêt général. Cette forme d'éducation par l'exemple est beaucoup plus susceptible d'opérer des changements chez les jeunes que les discours politiques. La paix et la stabilité démocratique d'un pays comme le Burkina dépendent de la confiance que la population et la jeunesse placent en leur système démocratique. Plus les citoyens participeront à la vie politique, mieux la paix et la stabilité se consolideront.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- 1 - Augustin LOADA et Luc Marius IBRIGA, précis de droit constitutionnel et institutions politiques, 2007, Ouagadougou
- 2 - Conseil pontifical Justice et paix, Compendium de la doctrine sociale de l'église, CEDA/NEI, Abidjan 2008
- 3 - Joseph KI ZERBO, A quand l'Afrique ?, France, de l'Aube, 2003.
- 4 - Joseph KI ZERBO, Histoire de l'Afrique noire : d'Hier à Demain, Paris, Hatier, 1978.
- 5 - MAEP, Rapport d'évaluation du Burkina Faso, 2009

II. Sources électroniques

<http://www.moibrahimfoundation.org/fr/interactives/>
http://africanalyses.cerap-inades.org/images/stories/Dbats_Daniel_Ouezzin_Coulibal1.pdf
www.insd.bf

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU CAP-VERT

Par Georges FORTES
Université Jean Piaget du Cap - Vert



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU CAP-VERT

Georges FORTES

Université Jean Piaget du Cap -Vert

RÉSUMÉ

La présente étude a été menée pour avoir une vision plus large de la stabilité démocratique et de la consolidation de la paix au Cap-Vert. Par conséquent, elle comprend une analyse critique de la situation démocratique du pays.

80

En effet, que ce soit pour la démocratie ou la liberté de la presse, le Cap-Vert arrive très souvent dans le peloton de tête, loin devant tous les autres États africains, suscitant évidemment un discours triomphaliste de la part des dirigeants politiques qui, heureusement ne résiste guère à une analyse plus fine. Le pays est même considéré comme un modèle de stabilité démocratique.

Ainsi, s'il y a une certaine part de vérité témoignant de la maturité démocratique du pays, on oublie un peu trop souvent que le Cap-Vert est une démocratie relativement jeune et que son équilibre demeure fragile.

Il s'agira surtout, d'analyser la situation démocratique du Cap-Vert et de voir si sa stabilité politique pourrait constituer un exemple pour la démocratie, la consolidation de la paix et le développement des pays de la sous-région voire du continent africain.

Enfin, il faudra chercher à savoir, si le pays mérite vraiment la bonne image dont il jouit à l'étranger. Autrement dit, est-ce que la démocratie est aussi saine et la presse aussi libre que les nombreux classements internationaux ainsi que les discours des hommes politiques nationaux veulent bien le laisser croire ?

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. Le concept de démocratie et ses principales caractéristiques

- 1.1 - Le concept de Démocratie
- 1.2 - Les principales caractéristiques de la Démocratie
- 1.3 - Avantages et inconvénients de la Démocratie

II. Les points forts de la Démocratie au Cap-Vert : une bonne image à l'étranger

- 2.1 - L'Etude de la « *Economist Intelligence Unit Democracy* » en 2011
- 2.2 - Le classement de la Fondation Mo Ibrahim
- 2.3 - Une bonne image méritée et justifiée dans certains domaines

III. La presse, maillon faible de la démocratie au Cap-Vert

- 3.1 - Le classement flatteur de Reporters Sans Frontières (RSF)
- 3.2 - Les faiblesses criantes et alarmantes de la presse au Cap-Vert dans une société de plus en plus politisée
 - 3.2.1 - Les fonctions que la théorie démocratique attribue à la presse
 - 3.2.2 - L'Absence de *Watchdog Journalism* et de Journalisme spécialisé au Cap-Vert
 - 3.2.3 - Le manque de qualité et de pluralisme de l'information
 - 3.2.4 - Le « paradoxe créole »
 - 3.2.5 - Une société de plus en plus politisée

Conclusion

Bibliographie

INTRODUCTION

Selon la Constitution, le Cap-Vert est une République souveraine, unitaire et démocratique qui garantit le respect de la dignité humaine et reconnaît l'inviolabilité et l'inaliénabilité des droits de l'Homme, comme le fondement de la paix, de la justice et, de la solidarité de tous les citoyens Capverdiens.

Que ce soit pour la démocratie ou la liberté de la presse, le Cap-Vert arrive très souvent dans le peloton de tête, loin devant tous les autres Etats africains, suscitant évidemment un discours triomphaliste qui, heureusement ne résiste guère à une analyse plus fine. Le pays est même considéré comme un modèle de stabilité démocratique. La notion de stabilité démocratique, faut-il le rappeler, étant l'existence d'élections libres et démocratiques avec une alternance politique régulière et sans remous dans la gestion du pays, la bonne gouvernance et l'absence de corruption.

Ainsi, s'il y a une certaine part de vérité témoignant de la maturité démocratique du pays, on oublie un peu trop souvent que le Cap-Vert est une démocratie relativement jeune et que son équilibre est fragile.

Aussi, notre travail consistera à avoir une réflexion critique sur la démocratie au Cap-Vert, c'est-à-dire parler de son histoire, ses bienfaits pour le bien-être général de la population, mais également les espoirs qu'elle fait naître au pays ainsi que les nombreux problèmes qu'elle suscite.

82

Par conséquent, notre démarche consistera à :

- Analyser la situation démocratique du Cap-Vert, et voir si sa stabilité politique pourrait constituer un exemple pour la démocratie, la consolidation de la paix et le développement des pays de la sous-région voire du continent africain.
- Chercher à savoir, si le pays mérite vraiment la bonne image dont il jouit à l'étranger. Autrement dit, est-ce que la démocratie est aussi saine et la presse aussi libre que les nombreux classements internationaux ainsi que les discours des hommes politiques nationaux veulent bien le laisser croire ?

Aussi notre travail se fera en trois parties :

- Une première partie essentiellement théorique, dans laquelle nous tenterons de préciser le concept de démocratie, les différentes formes qu'elle peut prendre, ses principales caractéristiques, ses avantages et ses inconvénients ;
- Une deuxième partie dans laquelle, nous aborderons la question de la démocratie au Cap-Vert, en mettant en exergue justement ses points forts. Ce qui vaut au pays d'avoir une très bonne image à l'étranger, notamment dans les institutions internationales ;
- Enfin, une troisième partie dans laquelle nous tenterons de montrer que la presse reste indéniablement le maillon faible de la démocratie au Cap-Vert, avec de nombreuses carences et lacunes.

I. LE CONCEPT DE DÉMOCRATIE ET SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

1.1 - Le concept de démocratie

La Démocratie, faut-il le rappeler est un système de gouvernement dans lequel le pouvoir de décision appartient aux citoyens c'est-à-dire au Peuple qui peut l'exercer directement ou indirectement. Une Démocratie peut exister dans un système présidentiel ou parlementaire, républicain ou monarchique¹⁴⁶.

- Un système présidentiel est un système de gouvernement dans lequel le Président de la République est à la fois le chef du gouvernement et le chef de l'Etat. C'est lui, en tant que chef de l'Etat qui choisit les chefs des différents départements ou ministères.
- Un système parlementaire est un système de gouvernement dans lequel le chef de l'Etat n'est pas élu directement par le peuple. Par conséquent, il ne peut pas exercer librement les pouvoirs qui lui sont attribués par la Constitution par manque de légitimité démocratique. C'est le Gouvernement, en fait, qui répond politiquement devant le Parlement. Ce qui signifie au sens étroit que le Parlement peut démettre le Gouvernement en votant une motion de censure ou en rejetant un vote de confiance.
- Une République est une forme de gouvernement dans laquelle le chef de l'Etat est élu par les citoyens ou leurs représentants, pour un mandat limité dans le temps. L'élection du chef de l'Etat, en général appelé Président de la République, est normalement réalisée à travers un vote libre et secret.
- Une Monarchie est une forme de gouvernement dans laquelle le chef de l'Etat est chef à vie ou jusqu'à son abdication, étant donnée la nature héréditaire de la fonction. Le chef de l'Etat de cette forme de gouvernement reçoit le titre de Monarque (normalement avec le titre de Roi ou Reine) et souvent peut porter le costume de chef de Gouvernement. A lui la tâche de gérer et coordonner l'Administration de la Nation en veillant justement au respect du bien commun et à l'harmonie sociale.

On peut distinguer différents types de Démocratie. Cependant, la distinction la plus importante reste celle entre la démocratie directe (parfois appelée « démocratie pure ») c'est-à-dire celle où le peuple exerce directement sa volonté à travers le vote, et la démocratie représentative (parfois appelée « démocratie indirecte ») lorsque le peuple exprime sa volonté à travers l'élection de représentants censés prendre des décisions en son nom.

Le Cap-Vert est une République démocratique semi-présidentielle avec un système multipartite. Les élections sont dites présidentielle pour le Président de la République et législatives pour les députés, pour un mandat de cinq ans. Le président du parti détenant la majorité à l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire au Parlement est nommé Premier Ministre. Ainsi, la transition d'un système de parti unique vers la démocratie est un événement important de l'histoire politique et sociale du pays. C'est pourquoi, le 13 janvier (en référence au 13 janvier 1991) est devenu une date extrêmement importante pour tous les capverdiens qui fêtent ce jour, l'avènement de la démocratie dans leur pays.

Voyons à présent, quelles doivent être les caractéristiques d'un Etat démocratique.

1.2 - Les principales caractéristiques d'un Etat de Droit Démocratique

En général, un Etat de Droit Démocratique présente, du moins en théorie, les caractéristiques suivantes :

- La Souveraineté populaire, compte tenu du fait que le pouvoir politique appartient au Peuple (droit de vote) qui peut en disposer comme il l'entend ;
- L'Existence d'une Constitution comme référence suprême dans la hiérarchie des normes juridiques internes ;
- La Primauté du Droit et de la légalité comme fondement et limite de l'action de l'Etat et des citoyens. La Démocratie justement doit empêcher que l'Etat ne s'enferme dans le cercle vicieux de l'Autocratie ;
- La Soumission de l'exercice du pouvoir de l'Etat aux droits fondamentaux, comme dans tout Etat de Droit qui se respecte, doit être le fondement des relations entre les citoyens et l'Etat afin de garantir l'égalité de droit, la liberté ainsi que la dignité humaine. C'est pourquoi, la Démocratie doit aider les peuples à protéger leurs droits fondamentaux, évitant ainsi qu'ils ne soient violés.

Cependant la Démocratie présente un certain nombre d'avantages et d'inconvénients, comparée aux autres systèmes de gouvernement.

1.3 - Les avantages et inconvénients de la Démocratie

La Démocratie ne prétend pas garantir le choix invariable de bons dirigeants et gouvernants. Elle rend tout simplement les pires moins désastreux et offre à la société les moyens de se défendre efficacement contre eux. Le citoyen est libre et est assujéti à un pouvoir, dont il constitue une partie intégrante.

Un autre avantage de la Démocratie est sa capacité à protéger le gouvernement contre lui-même et ses amis malvenus. Les mauvais conseillers, les pressions indues, les pulsions impérialistes et, même les éventuelles instabilités émotionnelles du chef, finissent par tomber entre les mailles du filet de la Démocratie, et susciter des forces contraires qui tendent à développer un irrésistible front Républicain contre l'Etat.

Par ailleurs, malgré le fait que la Démocratie soit reconnue comme la meilleure forme de gouvernement, il existe des critiques quant à ses effets et son efficacité. Parmi elles on peut citer entre autres l'individualisation de l'individu, la massification de la société et la fausse apparence de la représentation politique.

Un autre inconvénient de la Démocratie est le fait que le droit de vote ne soit pas attribué aux prisonniers. Certains pays refusent également d'attribuer le droit de vote aux personnes condamnées pour crimes graves, même après leur libération. Dans certains cas, comme dans de nombreux Etats des Etats-Unis, la négation du droit de vote est automatique, concernant la condamnation d'un quelconque crime sérieux. Dans d'autres cas, notamment celui des pays européens, la négation du droit de vote est une sanction additionnelle que le tribunal peut prendre en plus de la peine de prison. Enfin, il y a des pays comme le Portugal par exemple, dans lesquels les prisonniers conservent leur droit de vote.

Une fois ces considérations théoriques précisées, nous allons voir à présent, que la démocratie au Cap-Vert comporte de nombreux points forts et que le pays jouit d'une très bonne réputation à l'étranger, certains allant jusqu'à souligner son exemplarité pour les autres pays du continent africain.

II. LES POINTS FORTS DE LA DÉMOCRATIE AU CAP-VERT : UNE BONNE IMAGE À L'ÉTRANGER

Le Cap-Vert jouit d'une très bonne image à l'étranger. Lors de sa récente visite au Cap-Vert, José Manuel Barroso président actuel de la Commission Européenne a vanté les mérites de la démocratie Capverdienne et souligné l'exemplarité du pays pour le continent africain. D'autres études ou classements placent même le pays dans la catégorie des Etats dont la démocratie est saine, provoquant ainsi un dangereux excès de triomphalisme de la part de certains comme nous allons le voir.

2.1 - L'étude de la « *Economist Intelligence Unit Democracy* » en 2011

Le point de départ est l'« Indice de démocratie » qui n'est rien d'autre qu'une étude de l'hebdomadaire britannique *The Economist* analysant la démocratie dans 167 pays, intitulée *Economist Intelligence Unit Democracy Index*. Cinq domaines ont été ainsi évalués :

- le processus électoral et le pluralisme ;
- les libertés civiles ;
- le fonctionnement du gouvernement ;
- la participation politique ;
- la culture politique.

D'après les résultats de l'étude, la Norvège arrive en première position avec un total de 9,80 points sur une échelle de zéro à 10, alors que la Corée du Nord arrive en dernière position avec un total de 1,08 point. Les pays sont classés en «démocraties pleines», «démocraties imparfaites» et «régimes autoritaires et fermés».

En ce qui concerne le classement du Cap-Vert, il était à la 26^{ème} place avec un total de 7,92 points (27^o en 2010) ; soit mieux classé que le Portugal 27^{ème} (26^o en 2010) ; Timor-Est 42^{ème} ; le Brésil 45^{ème} ; le Mozambique 100^{ème} ; l'Angola 133^{ème} et la Guinée-Bissau 157^{ème}.

Au niveau du continent africain, seule l'Ile Maurice arrive devant le Cap-Vert qui est référencé comme étant un des six pays de l'Afrique Subsaharienne où les élections se déroulent librement et justement avec le Botswana, le Ghana, l'Afrique du Sud, la Zambie et l'Ile Maurice.

Selon l'étude, le Cap-Vert est donc le 26^{ème} pays le plus démocratique au monde et même le premier dans la catégorie des démocraties imparfaites, suivi du Portugal.

Le pays a également reçu d'autres distinctions internationales.

2.2 - Le classement de la Fondation Mo Ibrahim

Créé en 2007, l'Indice Mo Ibrahim de Bonne Gouvernance Africaine établit sa classification à partir d'une série d'informations statistiques recueillies avec les Institutions africaines et destinées à aider les citoyens, les autorités publiques et autres entités à évaluer la qualité des services publics.

La Fondation publie l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine, qui établit un classement des performances réalisées pour les 54 pays d'Afrique. En effet, jusqu'en 2009 l'Indice Ibrahim ne prenait en compte que les 48 pays de l'Afrique Subsaharienne.

L'Indice Ibrahim est élaboré par une équipe de politologues autour de 86 indicateurs. Il ambitionne d'évaluer objectivement la gouvernance des Etats : corruption, droits de l'Homme, vie politique, santé, et éducation. Les pays africains sont passés au crible en recoupant les données recueillies par une équipe d'experts, ils reçoivent ensuite une note (de 1 à 100) et font l'objet d'un classement.

Le Cap-Vert est le mieux classé des pays lusophones et le premier parmi les Etats de l'Afrique de l'Ouest selon l'Indice Mo Ibrahim de Gouvernance Africaine de 2012. Il arrive en 2^{ème} position parmi les 52 pays africains derrière l'Île Maurice. Et de rappeler que parmi les facteurs qui ont été évalués, le Cap-Vert a obtenu sa meilleure note dans la catégorie Sécurité et Etat de Droit et sa note la plus basse dans la catégorie Développement Economique Durable.

Avec l'Île Maurice et le Cap-Vert, le Botswana (3^{ème}), les Seychelles (4^{ème}) et l'Afrique du Sud (5^{ème}) composent le peloton de tête, alors que la Somalie, la République Démocratique du Congo, le Tchad, l'Erythrée et la République Centrafricaine sont en queue de classement.

En 2011, le Président de la République du Cap-Vert Pedro Pires a même reçu le prix Mo Ibrahim pour un leadership d'excellence en Afrique. Et de rappeler, qu'en 2009 et 2010, le prix ne fut pas attribué car le comité de sélection n'a pas identifié et trouvé de candidat correspondant à ses exigences.

Il importe également de rappeler, que lors du dernier classement à l'Indice Mo Ibrahim de la bonne gouvernance africaine de 2013, le Cap-Vert est arrivé en 3^{ème} position, juste derrière l'Île Maurice et le Botswana.

Par ailleurs, il convient de souligner les paroles enchantées de Joelle Garriaud-Maylam, qui, lors d'une visite au Cap-Vert en sa qualité de Sénateurs représentant les français établis hors de France disait : *« Le Cap-Vert peut être fier des progrès accomplis ces dernières années, malgré un contexte difficile, fier de sa gouvernance démocratique, fier de la qualité de ses dirigeants, responsables entièrement concentrés sur les moyens de continuer le développement de leur pays, fiers de leur belle réussite, mais aussi inquiets des répercussions de la crise économique mondiale sur leur pays, sans ressources propres, sans industries, à l'économie essentiellement basée sur le tourisme (10% du PIB) ».*

Grâce à sa bonne gouvernance et à ses efforts de gestion, le pays est passé en janvier 2008 de la catégorie de PMA (Pays les Moins Avancés) à celle de PRI (Pays à Revenus Intermédiaires) tout en adhérant à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Alors, selon elle *« c'était là un magnifique succès pour ce petit pays qu'est le Cap-Vert, mais un succès qui a eu aussi de graves inconvénients amplifiés par la crise économique mondiale aux effets de laquelle, le Cap-Vert n'a pas pu échapper. L'Aide internationale a été soudain perçue comme moins impérative par les bailleurs de fonds, eux-mêmes touchés par la crise budgétaire. Le bon élève, qui a su résister à la crise économique en prenant des mesures de réduction de la pression fiscale et en renforçant l'Investissement public, a donc été paradoxalement pénalisé par ses bons résultats ».*

Comme nous allons le voir, la bonne réputation dont jouit le pays est tout à fait justifiée dans certains domaines.

2.3 - Une bonne image parfois méritée et justifiée dans certains domaines

Le Cap-Vert a été avec Sao Tomé & Príncipe, un des premiers pays africains à avoir entamé un processus de transition politique pacifique et, un des seuls à ne pas avoir basculé dans un système autoritaire après l'ouverture politique. Même durant le système de parti unique qui a suivi son indépendance, il n'a jamais égalé les autres pays du continent appliquant le même régime, en termes de violation des droits de l'Homme et de répression politique.

Ainsi, la première République du Cap-Vert est née le 05 juillet 1975. La première Constitution capverdienne a été adoptée le 05 septembre 1980. Et qui d'autre que Aristides Pereira¹⁴⁷, peut témoigner et avoir une vision rétrospective de l'histoire. Selon lui, l'indépendance a été le résultat d'années de tempête et de cyclone ; d'années chaudes durant lesquelles les débats ont précédé les combats.

Cependant, poursuit-il, la lutte d'indépendance au Cap-Vert et en Guinée-Bissau constitue un cas unique, dans la mesure où il s'agit d'un territoire exigu, donc facile à organiser mais également facile à soumettre. Ainsi, la destruction et la déstabilisation du système colonial ont été réussies plus efficacement au Cap-Vert et en Guinée-Bissau, que dans les immenses territoires d'Afrique Centrale et Australe, comme en Angola ou au Mozambique. Parier sur le peuple, faire engendrer dans leur vie quotidienne les lois de la stratégie politique ainsi que les principes du bien-être commun vont être les maîtres-mots de cette pédagogie scientifique de l'indépendance. Ainsi, en peu d'années, le PAIGC a réussi à quadrupler le taux de scolarité sur les territoires libérés.

C'est pour avoir appliqué ce principe jusqu'à sa mort, que les dirigeants du PAIGC, surtout Aristides Pereira sont parvenus à diriger positivement le pays et à avoir sur leurs homologues et leurs contemporains un ascendant et une influence qui ne correspondaient pas du tout à l'étroitesse de leur champ d'action.

Durant toute cette période, Aristides Pereira s'est toujours maintenu modestement à l'ombre d'Amilcar Cabral. Cependant, il était déjà le responsable des départements les plus importants de l'Etat, à savoir la Sécurité, l'Information et les Affaires Étrangères. C'est pour ces raisons, qu'il succédera tout naturellement le leader historique, qui en réalité était son compagnon de lutte inséparable. C'est lui qui négocia l'Indépendance, en septembre 1974. C'est également lui qui devint le premier Président de la République du Cap-Vert.

Par ailleurs, même si la proclamation de l'Indépendance constitue un des moments phares de l'histoire de la Nation Capverdienne, elle ne coïncide pas avec l'instauration de la Démocratie. Après 25 ans de régime de parti

¹⁴⁷ Pereira, A., Uma luta, um partido, dois países, 2002

unique (1975-1990), des réformes politiques ont eu lieu en 1990, rendant ainsi possibles les premières élections libres et démocratiques du pays en 1991. La Constitution de 1980 qui institua le régime de parti unique va servir de document de base, jusqu'à sa révision en 1990 pour répondre à la nouvelle donne de la démocratie et du multipartisme. Ainsi, en 1992, l'Assemblée Nationale adopte une nouvelle Constitution qui consacre les principes fondamentaux du nouveau régime, notamment dans les domaines de la démocratie politique et économique, compte tenu de leur absence dans l'ancienne Constitution. C'est donc si on peut dire, l'avènement de la II^{ème} République Capverdienne.

L'actuel Président de la République, Jorge Carlos Fonseca¹⁴⁸ présente très bien dans son livre les données essentielles permettant de mieux comprendre le processus de prise de décisions politiques, à l'époque, au Cap-Vert, étant données la réalité normative et la pratique constitutionnelle.

Un autre événement important dans l'histoire démocratique et Constitutionnelle du Cap-Vert est selon David Hopffer Almada¹⁴⁹, la Révision Constitutionnelle de 2010 qui marque véritablement l'avènement de la « Nouvelle République ». Selon l'auteur, cette Révision Constitutionnelle, en plus d'avoir corrigé les imperfections de notre Loi Fondamentale, a permis une nette amélioration de celle-ci tant en ce qui concerne sa formulation technique que son contenu politique.

Une analyse sereine du nouveau texte constitutionnel résultant de la Révision montre clairement que la Constitution d'origine a souffert de quelques modifications qui l'ont profondément changée, notamment dans son contenu et dans sa forme. La Révision a ainsi permis une amélioration et une valorisation de la Constitution. Cependant, pour l'auteur, ce n'est pas la seule raison pour laquelle la Révision Constitutionnelle a constitué un pas important de la vie de notre République. En effet, il considère que la manière avec laquelle on a réussi pour la première fois à faire une Révision Constitutionnelle de fond, représente un pas important dans la reconfiguration de l'image de notre République, qui a pratiquement abouti à la Rénovation de nos Institutions et à l'avènement de la III^{ème} République. C'est pourquoi la Révision Constitutionnelle de 2010 représente, dit-il, un saut qualitatif dans l'organisation et la définition du système politique et de gouvernement de ce pays, en contribuant clairement à la consolidation d'un Etat de Droit au Cap-Vert.

De façon générale, on a pu observer durant toutes ces années des élections libres et transparentes, avec une alternance pacifique et stable dans la gouvernance, aussi bien pour les élections présidentielle et législatives que pour les municipales.

On a même vécu lors de l'élection présidentielle de 2001 la bataille électorale la plus âpre de l'histoire du pays entre deux ex-premiers ministres, Pedro Pires (candidat du PAICV) et Carlos Veiga (candidat du MPD). Pedro Pires a remporté l'élection par seulement 12 voix d'écart. Malgré les nombreuses

¹⁴⁸ Fonseca, J.C, Cabo Verde: Constituição, Democracia, Cidadania, 2011

¹⁴⁹Almada, D.H, Cabo Verde e a Revisão Constitucional de 2010 e o advento da Nova Republica, Praia, 2010

incertitudes quant à la validité des résultats dues notamment à l'étroitesse du score, il n'y a pas eu de recomptage des voix et le candidat du MPD renonça à introduire un recours en justice, évitant ainsi au pays de basculer dans l'instabilité politique.

Que se serait-il passé dans les nombreux pays qui ne respectent pas les règles du jeu démocratique, c'est-à-dire savoir reconnaître sa défaite, appeler son adversaire pour le féliciter, pour éviter justement de tomber dans le chaos le plus total et le conflit ? En l'occurrence le Cap Vert a fait preuve d'une grande maturité démocratique et c'est tout à fait louable et remarquable.

Un autre signe de la maturité démocratique du pays est depuis les élections de 2011, la situation inédite de cohabitation entre un Président de la République et un Premier Ministre de deux partis opposés.

Le Cap-Vert essaie également tant bien que mal de respecter le sacro-saint principe de la séparation des pouvoirs de Montesquieu¹⁵⁰ (1689-1755) que l'on peut résumer ainsi : la seule et unique façon de limiter le pouvoir consiste dans la création d'un autre pouvoir qui le limite ; la seule manière de limiter le pouvoir est de le diviser en différents pouvoirs qui se conditionnent et se limitent réciproquement. Selon Montesquieu¹⁵¹, « pour que personne ne puisse abuser de son pouvoir, il faut que par la disposition des choses le pouvoir limite le pouvoir ».

90

Il distingue trois sortes de pouvoirs: le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Par sa stabilité démocratique ainsi que le modernisme de ses Institutions, le Cap-Vert pourrait être un exemple pour les autres pays de la sous-région voire du Continent.

Quels sont les principaux facteurs de risque, autrement dit qu'est-ce qui pourrait venir enrayer la machine de la stabilité démocratique ? Je ne crois pas du tout à l'hypothèse d'un conflit ethnique pour la simple raison qu'il n'y a pas d'ethnie au Cap-Vert et, encore moins à celle d'un conflit avec un pays étranger car, en général, les États démocratiques ne se font pas la guerre.

En revanche, on ne peut pas totalement exclure que certains facteurs (trafics de drogue, mauvaise gouvernance, corruption, découverte de gisement de pétrole, de mines d'or ou de diamant...) viennent provoquer un mécontentement populaire et un ras-le-bol généralisé, troublant ainsi la relative stabilité démocratique et la tranquillité du pays.

Cependant, il ne faudrait pas non plus donner une vision trop idyllique ou idéalisée de la vie démocratique du pays. Le Cap-Vert est un Etat multipartite, mais il existe en réalité une bipolarisation de la vie politique autour des deux principaux partis que sont le PAICV et le MPD, ce qui constitue justement une limite au système électoral.

¹⁵⁰ Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, 2 Volumes, ed. Garnier, Flammarion, Paris, 1979

¹⁵¹ Ibid.

Il y a également eu des rumeurs de « manipulations des résultats¹⁵²», «achats de votes» et « népotisme ». Le népotisme faut-il le rappeler c'est le fait, par exemple, pour un fonctionnaire d'être promu grâce à ses liens de parenté avec la personne l'ayant promu, et ce malgré l'existence d'autres personnes plus compétentes et plus méritantes pour la promotion considérée.

Enfin, certains articles du Code Electoral (les articles 106 et 416) sont souvent violés par les candidats, notamment lors des élections municipales. Le premier stipule que les maires qui se candidatent aux élections doivent suspendre leurs fonctions à partir de la date de la présentation formelle de leur candidature, tout en continuant de percevoir leur rétribution et à habiter dans leur maison de fonction. Le deuxième article, quant à lui stipule que la propagande électorale est interdite dans la presse en dehors du temps d'antenne prévu par ce même code.

A en croire certains, la Démocratie serait quasi-parfaite au Cap-Vert. Justement non, car si l'on procède à une analyse beaucoup plus fine, on se rend vite compte que la presse reste indéniablement le maillon faible de la Démocratie au Cap-Vert, comme nous allons le voir à présent.

III. LA PRESSE : MAILLON FAIBLE DE LA DÉMOCRATIE AU CAP-VERT

Il n'y a pas de véritable démocratie sans presse libre. Il n'y a pas de presse libre sans un organisme national indépendant de régulation de la presse, doté de véritables moyens à la fois humains, matériels et juridiques. Tout comme il n'y a point de liberté de la presse sans volonté politique venir et d'y parvenir et sans véritable stratégie gouvernementale.

Il s'agira ici de dénoncer les faiblesses criantes et alarmantes de la presse au Cap-Vert, malgré le classement plutôt flatteur de Reporters Sans Frontières (RSF)

3.1 - Le classement flatteur de Reporters sans Frontières (RSF)

Pour une bonne analyse de cette partie, on prend comme référence l'Indice de la Liberté de la Presse de Reporters Sans Frontières (RSF) , qui est un classement annuel de pays visant à évaluer la liberté de la presse.

Le classement est effectué sur la base d'un questionnaire envoyé par les organisations partenaires de Reporters Sans frontières (14 groupes de liberté d'expression dans les cinq continents) et ses 130 correspondants de par le monde, de même que les journalistes, les chercheurs, les juristes ainsi que les activistes des droits de l'Homme.

¹⁵² Comme ce fut les cas de la victoire étonnante de Pedro Pires, lors des élections présidentielles de 2001, par 12 voix et celui plus récent des élections municipales de 2012, à Boa Entrada et Cruz Grande.

Sur la nature des questions, elles portent généralement sur les attaques directes dont sont victimes les journalistes et la presse en général, tout comme sur les pressions exercées sur la presse libre.

Le Cap-Vert est classé à la 9^{ème} place de l'Indice de la Liberté de la Presse de 2011 de Reporters Sans Frontières (RSF). La Finlande et la Norvège arrivent au sommet de l'Indice de Liberté de la Presse, alors que l'Erythrée est classée dernière.

Le premier Etat non européen du classement est africain et se situe parmi les dix pays au monde qui respectent le plus la liberté de la presse. Il s'agit bien évidemment du Cap-Vert (9^o), une démocratie saine, un modèle de bonne gouvernance et pour finir un pays où l'alternance fait partie intégrante de la vie politique.

Voici le Top 10 de l'Indice de la Liberté de la Presse de 2011 de Reporters Sans Frontière (RSF) :

1. La Finlande
2. La Norvège
3. L'Estonie
4. Les Pays-Bas
5. L'Autriche
6. L'Islande
7. Le Luxembourg
8. La Suisse
9. Le Cap-Vert
10. Le Canada

Tout porte donc à croire que la vie démocratique, donc celle des journalistes capverdiens est un « long fleuve tranquille » ; qu'ils sont totalement libres et que leur accès aux différentes forces politiques du pays est garanti. La démocratie serait-elle aussi saine et la presse aussi libre au Cap-Vert que l'on veut bien nous le faire croire ?

3.2 - Les faiblesses criantes et alarmantes de la presse au Cap-Vert, dans une société de plus en plus politisée

3.2.1 - Les fonctions que la théorie démocratique attribue à la presse

Les relations entre le pouvoir et la presse, faut-il le rappeler, ont toujours été conflictuelles.

Souvenez-vous de Thomas Jefferson¹⁵³, troisième Président des Etats-Unis, qui a écrit en 1787 : « *si vous devez choisir entre un gouvernement sans la presse et une presse sans le gouvernement, qu'il ne fallait pas hésiter un seul moment à choisir la deuxième option* ». Mais, ce fut également le même Thomas Jefferson¹⁵⁴ qui écrivit quelques années plus tard : « *l'homme qui ne lit jamais un journal est*

¹⁵³ Peterson, M.D, *Thomas Jefferson: Writings*, Washington D.C, 1984

¹⁵⁴ Ibid

mieux informé que celui qui les lit » ; tout comme : « l'homme qui ne sait rien est plus près de la vérité que celui dont la tête est remplie d'erreurs ».

En général, la théorie démocratique attribue à la presse les trois fonctions basiques suivantes :

- D'abord, la presse assure la fonction de « chien de garde » lorsqu'elle dénonce les abus de pouvoir des gouvernants. Arthur Ochs Sulzberger, à l'époque Directeur du New York Times, affirmait que la fonction du quotidien était « d'être les yeux et les oreilles du public ». Dans le contexte d'une campagne électorale, la presse assure sa fonction de « chien de garde » lorsqu'elle fournit cette information sur les candidats, qui pourrait être importante et que de toute façon les électeurs ignorent, déjouant ainsi toute tentative de manipulation de la part des stratèges électoraux.
- Ensuite, la presse assure la fonction de forum d'idées lorsqu'elle donne un temps d'antenne aux différentes voix qui existent dans une société. Dans le contexte d'une campagne électorale, cette fonction suppose le compromis de faciliter le débat et de permettre à tous les candidats de présenter leurs idées et leurs programmes de la forme la plus directe possible, permettant ainsi aux citoyens d'avoir accès aux différentes alternatives et de pouvoir choisir le jour des élections.
- Enfin, la presse doit fournir une information utile pour les citoyens, c'est-à-dire respecter le droit du public de voir les questions qui l'intéressent être abordées. Dans le contexte d'une campagne électorale, cela signifie que la presse écrite et audiovisuelle devra aborder les questions politiques de manière à ce que les électeurs comprennent ce qui est en jeu et ce que les différents candidats proposent. Dans son rôle de fournisseur d'informations, la presse assure également une fonction d' « Agenda Setting », en veillant ainsi à ce que les candidats se sentent obligés d'aborder certaines questions, même difficiles pour eux et pour leur campagne électorale, mais importantes et décisives pour les citoyens et les électeurs.

Alors, existe-t-il réellement une coïncidence entre ces trois fonctions basiques que la théorie démocratique attribue à la presse et l'exercice quotidien du travail de journaliste au Cap-Vert ?

3.2.2 - L'Absence de *Watchingdog Journalism* et de Journalisme spécialisé au Cap-Vert

Il n'y a pas de journalisme d'investigation au Cap-Vert, car selon Szymaniak¹⁵⁵, les élites politiques du pays sont extrêmement réservées envers le *Watchdog Journalism*. Jamais un quelconque ministre d'un quelconque gouvernement n'a été inquiété ou arrêté pour quoi que ce soit. Le seul et unique cas de

¹⁵⁵ Szymaniak, W., Le rôle des médias dans la société capverdienne actuelle, 2013.

corruption et de trafic de drogues, dont on a tant parlé récemment dans la presse ne concernait pas d'homme politique, mais bien le Directeur de la Bourse des valeurs mobilières.¹⁵⁶

Dès qu'un journaliste se risque à poser une question embarrassante ou indélicate à un ministre, la réaction de celui-ci est de lui demander à chaque fois son autorisation spéciale, comme s'il en fallait une pour se diriger aux hautes autorités politiques. Et c'est encore une autre faille de la presse capverdienne, le journaliste ne pousse jamais plus loin son enquête, se contentant souvent des versions officielles cuisinées dans les bureaux des attachés de presse, par peur de représailles. Même si, comme le souligne Szymaniak¹⁵⁷, jusqu'à présent, on n'a remarqué aucun cas de représailles contre des journalistes trop curieux ou trop bavards. Bien évidemment, quand on ne cherche pas, on ne trouve pas.

Une autre étude récente de Cristina Lopes Rosa¹⁵⁸, dénonce aussi une certaine passivité des journalistes envers les discours des hommes politiques. En effet, dit-elle, les journalistes vont aux conférences de presse, mais considèrent l'information, généralement déclarative, comme un produit fini, et non comme de la matière susceptible d'être vérifiée et questionnée. Et la même chose arrive dans le cas des communiqués de presse. Curieusement, la fin de la conférence de presse signifie que « la cuisine est prête et qu'il faut la servir ». L'auteure interpella les journalistes sur la question et obtint comme justifications le manque de temps et les pressions exercées par les services informatifs de leur chaîne de télévision pour vite préparer les contenus. Elle signale également des lacunes (des mauvaises habitudes) dans la manière selon laquelle les Institutions fournissent l'information aux médias. En pratique, les Institutions n'aiment pas trop voir les médias sur leur terrain sans une autorisation explicite et ont souvent une attitude hiératique envers elles et l'opinion publique. Quant aux cadres de la Fonction Publique, ils préfèrent se terrer dans leurs bureaux plutôt que de discuter avec des journalistes trop curieux.

Alors, souvenez-vous d'Alexis de Tocqueville¹⁵⁹ dénonçant le Despotisme, c'est-à-dire l'omniprésence de l'Etat comme le principal ennemi de la Démocratie. « *L'Etat allait prendre chaque citoyen par la main et le conduire* », disait-il. Je n'irai pas jusqu'à dénoncer l'omniprésence de l'Etat Capverdien dans tous les domaines, car cela ne correspond pas du tout à la réalité. En revanche, les tensions entre le pouvoir et les journalistes sont telles que l'on peut, sans se tromper, parler d'un « *Despotisme Médiatique* ». La majorité des journalistes n'est pas aussi libre d'exercer son métier que l'on veut bien nous le faire croire.

À l'absence de journalisme d'Investigation, il faut rajouter celle de journalisme spécialisé. Ce qui limite fortement la capacité des médias à traiter les questions plus techniques et à fournir surtout des informations fiables au public. D'où, la redondance d'informations superficielles.

¹⁵⁶ L'affaire Lancha Voadora

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Rosa, Lopes Cristina, *Jornalismo e Política. Análise das notícias na Tiver*. Mémoire de licence à l'Université Jean Piaget, Praia, 2013

¹⁵⁹ Tocqueville, A, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856

3.2.3 - Le manque de qualité et de pluralisme de l'information

La situation du Cap-Vert aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celle décrite par Vladimir Monteiro¹⁶⁰ en 2000 : un taux d'équipement en téléviseurs qui n'atteignait pas 5%, deux chaînes de télévision dont une publique et 1200 abonnés à Internet et un accès exclusivement limité à l'île de Santiago, moins de 70 journalistes au pays contre à peu près 200 aujourd'hui, soit le triple.

Le Rapport de RSF en 2003 dénonçait le monopole de l'Etat sur la télévision et l'absence d'un réel pluralisme de l'information. Même si, depuis 2007 et la création de deux chaînes de télévision privées (Tiver, chaîne nationale et Record Cabo Verde originaire du Brésil) l'Etat n'a plus son monopole, l'information continue toujours d'être aussi monocole et avare de critiques envers l'action du Gouvernement, en dépit de l'impact globalement positif qu'a eu la libéralisation de l'espace de l'information.

Et malgré un développement vertigineux des technologies de transmission, la situation n'a pas beaucoup changé et les journalistes continuent à se plaindre des problèmes de logistique lorsqu'ils ne se trouvent ni au centre de Praia ni à Mindelo. En effet, dans la presse les reportages des provinces sont souvent incomplets et le contact avec les sources se limitent fréquemment à un coup de fil et aux photos d'archives qui représentent des paysages. Dans le cas des télévisions, on a généralement des nouvelles des provinces lorsqu'une célébrité politique de Praia se déplace hors de la capitale emmenant avec elle une cohorte de journalistes.

D'ailleurs, un problème déjà dénoncé à l'époque par Monteiro¹⁶¹ continue toujours d'exister : « les pressions exercées sur les journalistes par certains cadres des médias dans le sens de choyer le pouvoir politique. En conséquence, de nombreux journalistes se voyaient trop dépendants de l'employeur et préféreraient ne pas risquer leurs positions en abordant des sujets problématiques. Monteiro¹⁶² parlait même de l'autocensure comme la face visible de la classe ».

Ainsi selon Szymaniak¹⁶³, la qualité de l'information est en relation directe avec la *media literacy* qui, au Cap-Vert, n'a pas encore atteint les niveaux espérés. Le public n'est pas toujours assez sensible pour détecter les tentatives de manipulation. Parfois, la tentative de manipulation provient de la structure de propriété ; le phénomène que Noam Chomsky¹⁶⁴ classifia comme un filtre de communication nommé *ownership*, qui fait que les médias, malgré une indépendance statutaire déclarée, privilégient les points de vue qui ne contredisent pas trop les intérêts du propriétaire.

¹⁶⁰ Monteiro, Vladimir, Os media em Cabo Verde (in) Sophie Nick (coord.) Pluralismo de Informação nos PALOP. pp.9-34, ED. Principia, Cascais, 2000.

¹⁶¹ Monteiro, Vladimir, Os media em Cabo Verde (in) Sophie Nick (coord.) Pluralismo de Informação nos PALOP.. pp.9-34, ED. Principia, Cascais, 2000

¹⁶² Ibid.

¹⁶³ Szymaniak, W., Le rôle des médias dans la société capverdienne actuelle, 2013

¹⁶⁴ Cité par Szymaniak

Finalement, comme le dit si bien Szymaniak¹⁶⁵: « En ce qui concerne la qualité de l'information et le pluralisme, le progrès n'est pas aussi évident que dans le domaine de l'accès à Internet ou celui de la multiplication des chaînes de télévision ».

L'agenda-setting internationale des médias cap-verdiens est extrêmement dépendante des contenus étrangers. En effet, les médias nationaux n'ont pratiquement pas de correspondants, ni sur le continent africain, ni ailleurs (à part à Lisbonne). Cette situation s'explique évidemment par des raisons économiques et le fait que le chiffre d'affaires des entreprises de communication au Cap-Vert ne permet pas de supporter les frais des correspondants dans toutes les îles ainsi que ceux à l'étranger. Ils n'ont pas non plus de sources directes dans les pays concernés.

Les informations en provenance de l'Afrique et du Tiers-Monde, étant généralement narrées par les entreprises de communication des pays développés, sont filtrées par une perspective ethnocentrique occidentale, poursuit-il avec raison. En conséquence, le public a peu de fenêtres donnant sur la réalité africaine, même celle des voisins les plus proches.

Les informations internationales dans les médias cap-verdiens sont souvent marginalisées et ne constituent guère les priorités des rédacteurs en chef. Il n'est pas rare qu'il n'y ait aucun texte sur la politique internationale lors des éditions du journal télévisé ; l'agenda international se limitant en général aux *hards News* dressés par les Etats-Unis ou l'Union Européenne. L'information internationale demeure donc largement le parent pauvre face à celle trop abondante sur le monde politique national ainsi que les partis.

Ce qui pose évidemment la question de la formation des journalistes. En effet, il n'y avait aucun centre de formation des journalistes en 2000 selon Wladimir Monteiro¹⁶⁶. Alors qu'en ce moment, quatre universités ont un cursus en Sciences des Communications ou Journalisme. Toutefois, le nombre de diplômés n'est pas assez élevé pour produire un changement générationnel. Il n'y a pas non plus de projet d'éducation pour les médias.

Tous les capverdiens, quelques soient leurs îles de résidence, ont le droit d'avoir accès à une information fiable et variée, respectant ainsi les principes fondamentaux du journalisme. Il ne faut surtout pas perdre de vue, que le pays est une jeune démocratie et que les budgets destinés à la communication électorale sont peu élevés. La presse, malheureusement, n'accorde pas le même traitement à toutes les forces politiques du pays et l'information qu'elle diffuse manque souvent de pluralisme et de diversité.

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Monteiro, Vladimir, Os media em Cabo Verde (in) Sophie Nick (coord.) Pluralismo de Informação nos PALOP..pp.9-34, ED. Principia, Cascais, 2000.

Par ailleurs, compte tenu de l'étroitesse du marché capverdien des communications, on peut douter de l'optimisme du dernier Plan d'action pour le secteur des médias présenté en 2013¹⁶⁷ qui met en exergue la situation économique favorable à un développement des médias, étant donné surtout le peu d'intérêt des capverdiens pour la consommation de biens culturels comme nous allons le voir.

3.2.4 - Le « paradoxe créole »

L'expression est de Dulce Pereira¹⁶⁸, qui souligne qu'en dépit d'indicateurs relatifs à l'éducation assez encourageants (peu d'analphabétisme et un taux de scolarité relativement élevé par rapport aux autres États de la CEDEAO), la consommation de produits médiatiques de qualité ou d'autres biens culturels reste relativement faible. Il n'y a presque pas de librairie au Cap-Vert.

Si l'on analyse les données officielles, un grand nombre de jeunes capverdiens détient au moins une formation secondaire (niveau bac), il y aurait même en ce moment 12000 étudiants dans l'enseignement supérieur et presque 1300 professeurs universitaires¹⁶⁹. Le nombre de diplômés avec un cursus supérieur (minimum bac+3) a quintuplé au cours des dix dernières années et représente actuellement 7,7% de la population active.

Et pourtant, certains spécialistes de la presse comme Szymaniak¹⁷⁰ dénoncent la faiblesse de la *media literacy* au Cap-Vert c'est-à-dire le caractère insignifiant des habitudes de lecture. Parmi les explications qu'il donne, on peut relever notamment l'absence de presse quotidienne et le tirage peu élevé des journaux hebdomadaires.

Selon lui, on a à peu près 11000 journaux par semaine dans une société de 500 000 habitants, soit un journal par semaine pour 45 personnes. D'après le dernier sondage de l'audimétrie¹⁷¹, seulement 1 capverdien sur 4 déclare avoir lu un journal durant les quatre semaines précédentes. De même, presque la moitié (45%) des personnes ayant un niveau postsecondaire déclare n'avoir eu aucun contact avec la presse écrite au cours du mois précédent l'enquête.

Bien évidemment, l'auteur pointe du doigt la mauvaise distribution, qui se concentre surtout dans les grandes villes et l'absence de système d'abonnement aux journaux nationaux. Dans les provinces, dit-il, les lecteurs reçoivent les journaux en retard et souvent habitent loin des points de vente. Des petites villes où il n'y a aucun marchand de journaux font légion. Il prend même l'exemple de Cidade Velha, pourtant classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, où on ne peut acheter aucun journal, ni national, ni importé.

¹⁶⁷ Barreiros, Luís, *Plano de Acção para o Sector da Comunicação Social: Principais Iniciativas e Projectos*. Direcção Geral da Comunicação Social. disponible en ligne sur www.ajoc.org.cv (accès le 02 octobre de 2013)

¹⁶⁸ Pereira, Dulce, *Línguas crioulas de base portuguesa*. Caminho, Lisboa, 2006

¹⁶⁹ D'après les données de l'annuaire statistique du Ministère de l'Enseignement Supérieur

¹⁷⁰ Szymaniak, W., *Le rôle des médias dans la société capverdienne actuelle*, 2013

¹⁷¹ Afrosondagem, *Inquérito a Satisfação e Audimetria dos Órgãos da Comunicação Social*, Direcção Geral da Comunicação Social. Praia, 2009.

On aurait pu penser que compte tenu du niveau général d'instruction des capverdiens, la situation serait meilleure concernant la presse en ligne. Elle est même pire puisque 9 capverdiens sur 10 ne savent pas identifier un journal en ligne. Se pose alors la question de l'efficacité de notre système d'Éducation, en particulier en ce qui concerne l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), dont l'impact sur les médias semble en tout cas tout à fait limité au Cap-Vert.

Une autre réalité à laquelle les médias capverdiens n'échappent malheureusement pas est la politisation de plus en plus élevée de la société.

3.2.5 - Une société de plus en plus politisée

La société capverdienne est également très politisée en raison du poids excessif de l'identification aux deux principaux partis politiques (le PAICV et le MPD).

Les médias malheureusement n'échappent pas à cette règle. En fait, il y a un journal affilié au Gouvernement et un autre à l'opposition. La télévision publique est également souvent critiquée pour être trop proche du Gouvernement. Ce que n'ont pas manqué de dénoncer certains chercheurs comme Isabel Ferreira Leite¹⁷² qui commente la « logique du clientélisme » comme le fondement structurel de la vie politique au Cap-Vert ; c'est en tout cas ce que laisse paraître l'analyse des messages journalistiques, voire l'absence de traitement de certains sujets par la presse. Elle a procédé à l'analyse de la situation dans les années quatre-vingt-dix en soulignant le clientélisme « partitaire » dans un régime formellement démocratique et pluripartite.

Un autre auteur, beaucoup plus récent, Silvino Évora¹⁷³ dénonce aussi la politisation extrême de la société capverdienne et souligne que les intérêts du parti sont souvent placés au-dessus des intérêts du pays. Il parle carrément de « fondamentalisme partitaire ».

Décrivant la même réalité, un dernier chercheur Daniel Medina¹⁷⁴ parle de la « dictature des partis ». En effet, comme il n'y a que deux grands partis politiques, certains vont même jusqu'à parler d'un régime de « deux partis uniques ».

La presse demeure donc le maillon faible de la Démocratie, dans une société capverdienne de plus en plus politisée. Par conséquent, lorsque le Cap - Vert sera doté d'un organisme national indépendant de régulation de la presse, peut-être pourra-t-on alors parler de liberté de la presse. Mais en attendant...

¹⁷² Leite, Ferreira, Isabel, *Mal-estar no jornalismo cabo-verdiano*. Spleen Edições, Praia, 2002.

¹⁷³ Évora, Silvino, *Políticas de Comunicação. Liberdade de Imprensa. Para compreender o Jornalismo e a Democracia em Cabo Verde*. Editura, Praia, 2012

¹⁷⁴ Cité par Szimaniak

CONCLUSION

La Démocratie n'est jamais figée. Elle renferme des réalités différentes dans le temps et dans l'espace et, varie donc selon les groupes sociaux, les pays ainsi que les époques.

Elle n'est jamais acquise non plus. Elle est un équilibre extrêmement fragile et peut même parfois nous jouer un mauvais tour. Souvenez-vous de l'exemple du Mali, où une toute petite minorité de « fous » a décidé de déstabiliser tout un pays, une sous-région, un continent, voire le monde entier puisqu'on parle quand même de terrorisme. Souvenez-vous également du printemps arabe et de l'exemple de deux pays africains, la Tunisie et l'Égypte. Pendant des décennies, on nous a bassiné le même discours c'est-à-dire qu'il fallait absolument soutenir les régimes en place, pour éviter l'arrivée des Islamistes au pouvoir. Alors, non seulement ils sont arrivés au pouvoir, mais le pire est qu'ils y sont parvenus démocratiquement, avec le résultat qu'on connaît tous aujourd'hui.

Le Cap-Vert est un pays démocratiquement stable, doté d'Institutions modernes. Il a déjà expérimenté toutes les situations de vie démocratique (Alternance, Cohabitation, etc.), démontrant ainsi sa grande maturité démocratique, ce dont pourraient s'inspirer les autres pays de la sous-région voire du continent africain. En effet, certaines valeurs de la culture démocratique notamment l'existence d'élections libres et régulières, le multipartisme, l'alternance politique et la liberté d'expression sont largement identifiés et assimilés par les capverdiens, comme étant les aspects essentiels de la démocratie.

Pour ces raisons, le pays jouit d'une très bonne image à l'étranger. Sa stabilité démocratique ainsi que la liberté de sa presse ont été même plusieurs fois récompensées par des prix et des classements internationaux, notamment celui de Reporters Sans Frontières (RSF) qui fait du Cap-Vert le 9^e pays au monde où la presse est la plus libre, suscitant évidemment un dangereux discours de triomphalisme de la part de certains dirigeants politiques.

Pourtant, en dépit de toutes ces louanges, tout n'est pas parfait et la presse reste indéniablement le maillon faible de la Démocratie (Absence totale de *WatchingDog Journalism* et de *Journalisme spécialisé*, Manque de qualité et de pluralisme de l'Information, Société de plus en plus politisée y compris la presse, le peu d'intérêt des capverdiens pour la consommation de biens culturels). Les tensions entre le Pouvoir et la Presse sont telles que l'on peut douter que les journalistes capverdiens fassent leur métier librement et sereinement. On peut même parler d'un« Despotisme Médiatique» au Cap-Vert.

Partant du décalage étonnant qui peut parfois exister entre des classements internationaux flatteurs et la réalité, on peut évidemment poser la question de la fiabilité des critères utilisés par certaines institutions internationales pour évaluer la démocratie et la liberté de la presse. Autrement dit, quel crédit faut-il accorder à ces classements internationaux et ses nombreux prix ?

En fin de compte, il faudrait que nos Etats et nos sociétés comprennent, qu'il n'y a pas de richesse et de bien-être commun sans stabilité démocratique et, qu'il n'y a pas de démocratie sans une presse qui joue pleinement son rôle. Et c'est encore malheureusement trop rarement le cas, même dans les Etats qui ont une bonne image à l'étranger et, qui sont réputés être les plus stables démocratiquement et les plus libres, comme le Cap-Vert.

En même temps, le Cap-Vert est une démocratie relativement jeune et, malgré des progrès évidents depuis des décennies, il commence à présenter certains signes de faiblesse. Par conséquent, les problèmes apparus depuis longtemps ailleurs commencent à peine à faire leur apparition au Cap-Vert (corruption, manipulations de résultats électoraux, achats de votes et violations du Code électoral, etc.). Le pays n'est donc absolument pas à l'abri d'une instabilité démocratique qui viendrait contrarier son développement harmonieux ainsi que celui de ses voisins africains.

Finalement, la grande chance du Cap-Vert n'est-elle pas d'être totalement dépourvu de ressources et d'industries et, donc de ne pas intéresser les Firmes multinationales comme c'est le cas dans les autres pays de la sous-région et du continent ?

BIBLIOGRAPHIE

100

Actas da II Sessão Legislativa Extraordinaria da Legislatura, 1-781.

Afrosondagem, *Inquérito a Satisfação e Audimetria dos Órgãos da Comunicação Social*, Direcção Geral da Comunicação Social. Praia, 2009.

Almada, D.H., *Cabo Verde e a Revisão Constitucional de 2010 e o advento da Nova Republica*, Praia, 2010.

Assembleia Nacional, *Constituições da República de Cabo Verde*, Praia, 2009.

Barreiros, Luís, *Plano de Acção para o Sector da Comunicação Social: Principais Iniciativas e Projectos*. Direcção Geral da Comunicação Social. disponible en ligne sur www.ajoc.org.cv (accès le 02 octobre de 2013)

Brito, W., *A Revisão da Constituição de 1992*, in DeC 9(2000), 165-184.

Cardoso, H., *O Partido Único em Cabo Verde*. Um assalto á esperança, Imprensa Nacional de Cabo Verde, Praia, 1993.

Comissão Nacional de Direitos Humanos, *Relatorio Nacional dos Direitos Humanos 2004-2011*, CNDHC, Praia, 2012.

Constituição da Republica de Cabo Verde, *Edição comemorativa dos 20 anos da Constituição da República de Cabo Verde*, Edição da Presidência da Republica, 2012.

- Evora, Roselma, *Abertura Política e o processo de transição em Cabo Verde*, 2001.
- Évora, Silvino, *Políticas de Comunicação. Liberdade de Imprensa. Para compreender o Jornalismo e a Democracia em Cabo Verde*. Editura, Praia, 2012.
- Fonseca, J.C, *O Sistema de Governo na Constituição cabo-verdiana*, Lisboa, 1990.
- Fonseca, J.C, *Do regime de partido único a democracia em Cabo Verde: as sombras e a presença da Constituição Portuguesa de 1976*, in Themis número especial 2006, 81-118.
- Fonseca, J.C, *Cabo Verde: Constituição, Democracia, Cidadania*, 2011.
- Gonçalves, F., *Associativismo e Desenvolvimento*, Praia, 2010.
- Leite, Ferreira, Isabel, *Mal-estar no jornalismo cabo-verdiano*. Spleen Edições, Praia, 2002.
- Lima, A.M., *A Constituição e o bem comum*, in A.R. Lima, *Constituição, Democracia e Direitos Humanos; discursos de representação e outros textos*, Alfa-Comunicações, Praia, 2004,113-125.
- Lima, A.M., *A Constituição do Estado de Direito Caboverdiano*, in DeC8(2007) 13-30.
- Lopes, J.V., *Cabo Verde: os bastidores da Independência*, Praia, 2002.
- Manalvo, N. e Carlos Veiga, *O rosto da mudança política em Cabo Verde*, Lisboa, 2009.
- Manalvo, N. e Carlos Veiga, *Biografia Política*, Lisboa, 2009.
- Miranda J., *Ciência Política- Formas de governo*, Lisboa, 1992
- Ministério do Ensino Superior Ciência e Inovação, *Anuário Estatístico 2011/2012*. Praia, 2013.
- Monteiro, Vladimir, *Os media em Cabo Verde (in) Sophie Nick (coord.) Pluralismo de Informação nos PALOP..pp.9-34, ED. Principia, Cascais, 2000.*
- Montesquieu , *De l'Esprit des Lois, 2 Volumes, ed. Garnier, Flammarion, Paris, 1979.*
- Morais Pires, M.J., *Carta Africana dos Direitos Humanos e dos Povos*, in DeDC79/80(1999) 335-339.
- MPD, *Programa Eleitoral do MPD,1996-2000*, vol 1,o paradigma político
Pereira, A., *Uma luta, um partido, dois países*, 2002.

Pereira, Dulce, *Línguas crioulas de base portuguesa*. Caminho, Lisboa, 2006.

Pereira Silva, M.R., *As Constituições de Cabo Verde e textos históricos de Direito Constitucional Cabo-verdiano*, Praia, 2010.

Pereira Silva, M.R., *O regime dos Direitos Sociais na Constituição Caboverdiana de 1992*, Coimbra, 2004.

Peterson, M.D, *Thomas Jefferson: Writtings*, Washington D.C, 1984

Reis,D.,Rodrigues, F.,Semedo,j.,*Atitudes em relação á Qualidade da Democracia em Cabo Verde*, in Afrobarometer Working Papers, Idasa, Cape Town, 2005.

Rosa, Lopes Cristina, *Jornalismo e Política. Análise das notícias na Tiver*. Mémoire de licence à l'Université Jean Piaget, Praia, 2013.

Reporters sans Frontières, *Classement mondial de la liberté de la presse 2013*. Disponible en –ligne sur www.rsf.org.

Silva, Mário, *As Constituições de Cabo Verde*, 2ª Edição, Praia, 2010.

Silva Mário Ramos Pereira, *Código Eleitoral*, Praia, 2005

102 Silveira, Onésimo, *A democracia em Cabo Verde*, Lisboa, 2005.

Szymaniak, Włodzimierz, *Jornalismo, Accountability e Transparência em Cabo Verde (in) Fernando Paulino Oliveira (org.), Lusocomum, transparência, governança, accountability e comunicação pública*. pp.71-80, Casa das Musas, Brasília, 2009.

Szymaniak, W., *Le rôle des médias dans la société capverdienne actuelle*, 2013.

Tocqueville, A, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856

Veiga, C., *Estado do Direito cabo-verdiano*, in DeC8, 2007, 13-30.

Veiga, C., *Estado do Direito e Democracia em Cabo Verde. Trinta anos depois*, in DeC8, 2007, 31-54.

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Par Célestin GNONZION
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan - Côte d'Ivoire)
UFR, Information, Communication et Arts



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Par Célestin GNONZION

*Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan - Côte d'Ivoire)
UFR, Information, Communication et Arts*

RÉSUMÉ

L'article part du constat que la démocratie est un processus historique est une question de culture et d'appropriation à travers des peuples qui vivent dans une société donnée. Cette démocratie est mesurable à travers des caractéristiques comme un État de droit, des participations électorales libres et ouvertes à tous, une société civile indépendante et des médias libres et indépendants.

L'auteur a ensuite montré les limites du processus démocratique et les ressorts de l'instabilité politique en Côte d'Ivoire. Il s'agit du poids des 40 ans de gestion du parti unique, de la mauvaise gestion de la multiethnicité, des élections à problèmes et de l'instrumentalisation politique de la question de l'identité. L'article propose finalement quelques voies pour la stabilité démocratique. Il s'agit de l'engagement de toutes les parties prenantes à la recherche de la paix, de l'instauration d'une stratégie durable d'alternance au pouvoir, mais surtout, de l'urgence d'une éducation des citoyens aux exigences de la société politique.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. Les concepts de culture, de société et de démocratie

- 1.1 - A propos de culture, de société et de démocratie
- 1.2 - Qu'est-ce que la démocratie ?

II. Les ressorts de l'instabilité démocratique en Côte d'Ivoire

- 2.1 - Le poids des 40 ans de gestion politique sous le parti unique
- 2.2 - La mauvaise gestion de la multiethnicité et du multilinguisme
- 2.3 - Des élections à problèmes
- 2.4 - De l'absence d'un état de droit : violences et violation des Droits de l'Homme sous les différents régimes politiques
- 2.5 - Du problème de la réconciliation et de la justice pour le retour d'une paix durable
- 2.6 - Une société civile dépendante et en manque d'inspiration
- 2.7 - Des médias partisans et politisés qui incitent à la violence et à la xénophobie
- 2.8 - De l'instrumentalisation politique de la question de l'identité en Côte d'Ivoire

III. Les voies de la stabilité démocratique

- 3.2 - Eviter des erreurs du père fondateur
- 3.3 - De l'urgence d'une éducation à la société politique

Conclusion

Références bibliographiques

INTRODUCTION

Depuis la chute du mur de Berlin marquant la fin de la guerre froide, les pays africains de manière générale furent bousculés par ce que certains appelaient le vent de l'Est, ou la troisième vague. Ayant vécu plusieurs années sous des régimes politiques de partis uniques, les africains ont eu du mal à s'adapter du coup aux exigences du multipartisme carrément opposé au système autocratique ou patrimoniale des *pères de la nation* ou, *des guides éclairés de la révolution* ou encore *the big men*.

Les balbutiements démocratiques en Afrique, marqués par les embrassements des métropoles africaines au début des années 1990, avec leur cortège de violences, de répressions et d'emprisonnements ont fait dire à certains que l'Afrique n'était prête pour la démocratie.

La démocratie était ainsi perçue comme une valeur d'ailleurs, notamment de l'Occident, que les africains, à qui elle serait étrangère, aurait du mal à adopter comme système de gestion politique de leurs sociétés. Pourtant, dans certaines sociétés traditionnelles africaines, la recherche du consensus sous l'arbre à palabre a toujours été la pratique de gestion des conflits, et, partant, de maintien de la cohésion communautaire et sociale.

Ce dont il s'agit, ce n'est pas le fait que les africains soient incapables ou inadaptés au système de gestion communautaire participatif ou démocratique. La démocratie est une valeur universelle, une « *tendance continue, antique et permanente de l'histoire* ». (De Tocqueville, cité par Amartya Sen, 2003)¹⁷⁵.

Nelson Mandela, racontait par exemple, comment très jeune, il fut impressionné par la démocratie des réunions locales dans la cour du régent. « *Toute personne qui voulait la parole la prenait. Il se pouvait qu'il y ait une hiérarchie au niveau des orateurs, mais tout le monde était écouté. Tout le monde, chef, guerriers, guérisseurs, négociants, agriculteurs etc.*¹⁷⁶ »

Les racines des dysfonctionnements ou de *l'anémie* démocratique en Afrique sont à chercher ailleurs que dans l'incapacité des peuples africains à s'autogérer de manière participative. Il s'agit plutôt du fait que soit présenté aux sociétés africaines durant les périodes coloniales, le modèle de gestion autocratique de l'administration coloniale.

Pour asservir les colonisés, les colons ont effet mis sur pied, un système de gestion dans lequel les administrés n'avaient pas droit à la parole ; dans lequel ils devraient juste exécuter les ordres des chefs sans aucune concertation.

¹⁷⁵ Amartya Sen. (2003). Le radici della democrazia. Publié dans la revue américaine "the new republic", Traduit et publié dans le numéro 513 du 7 novembre 2003 de la revue italienne "Internazionale"

¹⁷⁶ Idem

Et, les élites africaines ayant succédé aux colons ont servilement continué avec ce système de gestion autocratique sous l'œil vigilant de l'ancien colonisateur qui, malgré les indépendances, avait encore un droit de regard dans la gestion des affaires publiques dans certains pays africains.

Mais parler aujourd'hui de démocratie en contexte ivoirien nous expose à plusieurs difficultés. La première tient de la question de l'unanimité sur la perception et la compréhension du concept de démocratie, mais surtout, de son application dans les sociétés modernes, occidentales ou africaines. Lorsqu'on parle de démocratie, parle-t-on de la démocratie comme état ou comme un processus?

Une fois avoir fait le choix de l'angle conceptuel sous lequel nous appréhendons la notion de démocratie, la deuxième difficulté consiste à montrer ou à démontrer comment l'on est passé du concept de la démocratie, à la réalité de la démocratie en Côte d'Ivoire. Quelles sont les différentes compréhensions qu'ont eu les différents acteurs politiques ivoiriens de ce concept et quelles ont été les instruments utilisés par les uns et les autres pour le rendre opérationnel?

Et la troisième difficulté se fonde sur la définition du contexte social idéal de l'exercice de la démocratie. Si tel est que, au niveau des premières compréhensions de base, démocratie, paix et stabilité politique vont ensemble, ne paraît-il pas alors démagogique de vouloir parler de démocratie dans un contexte social ravagé par la guerre et les conflits ?

Les premiers engagements que nous prenons avec le lecteur seront de clarifier ou de tenter d'apporter des éléments de réponses à cette série de questionnements.

Nous allons ainsi, dans un premier temps, essayer de comprendre les concepts de culture et de société et de démocratie (1). Nous montrerons dans une seconde analyse, les ressorts de l'instabilité démocratique (2), avant d'aborder la question des voies de la stabilité démocratique en Côte d'Ivoire (3).

I. LES CONCEPTS DE CULTURE, DE SOCIÉTÉ ET DE DÉMOCRATIE

1.1 - A propos de culture, de société et de démocratie

Le point de départ de notre analyse est que la démocratie une question de culture et de contexte social. Pour dire autrement, le niveau d'appropriation de ce système politique dépend du contexte culturel et social dans lequel il émerge. Car la démocratie comme système de gestion politique par excellence ne se vit pas partout selon le même degré.

Nous posons par ailleurs comme deuxième postulat de départ que la culture ivoirienne n'a pas encore fait sienne et pleinement, la culture démocratique. Autrement dit, la culture démocratique et la culture ivoirienne ne sont pas encore fondues en une culture. La démocratie n'a pas encore été adaptée aux réalités socioculturelles ivoiriennes.

Le problème posé en ses termes laisse le lecteur désireux de savoir ce que nous entendons par l'expression « culture ivoirienne ».

Qu'est-ce que la culture ? Et quelle est la particularité de la culture ivoirienne ? Et si nous disons que la démocratie est une question de culture, qu'est-ce que la démocratie ?

108

A propos de culture

Le terme culture est ceux de ces « chameleon term », c'est-à-dire un mot caméléon pour utiliser l'expression de Gallagher¹⁷⁷. Celui-ci part de la complexe définition proposée par Edward B. Tylor¹⁷⁸ (1971). La culture dans la perspective de Tylor, a quelque chose à voir avec les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes, et autres capacités et habitudes acquis par un homme en tant que membre d'une société.

Gallagher va au-delà de cette définition pour catégoriser en six groupes, toutes les définitions proposées jusqu'aujourd'hui sur le terme culture.

1. La première catégorie de définition de la culture se réfère à différents éléments comme les significations, les valeurs, les symboles, les pratiques et les croyances.
2. La seconde catégorie voit dans la culture, surtout la dimension historique dans la mesure où la culture est reçue et est vue comme une hérédité sociale du passé qui se communique d'une génération à une autre.

¹⁷⁷ Michael Gallagher. Clashing the symbols: an introduction to faith and culture. London : Darton Longman, 1997

¹⁷⁸ Tylor B. Edward, Primitive culture, 1971

3. La troisième approche contient certains éléments normatifs influençant la vie d'un groupe; par exemple les comportements.
4. D'autres définitions orientent le sens de la culture plutôt vers une approche psychologique. Un lieu commun qui procure la sécurité à travers des réponses à certaines questions liées par exemple à la sexualité, la mort, ou comme des réponses à certains besoins de maintien de l'ordre social. La culture dans ce sens joue un rôle formatif, elle est un lieu où les gens apprennent à s'adapter à la vie.
5. La cinquième approche perçoit la culture sous l'angle des structures pour vivre ensemble, les structures d'organisation des relations entre les populations. Certaines cultures peuvent être plus enracinées par exemple dans l'autorité, sur le pouvoir d'une autorité centrale. D'autres au contraire peuvent développer d'autres formes de cohésion sociale.
6. La dernière catégorie proposée par Gallagher est l'approche dans laquelle la culture désigne ces aspects de l'environnement ou de l'écologie humaine tangibles et non tangibles; créés par les êtres humains eux-mêmes.

Mais pour cette étude, nous retiendrons le sens de la culture comme un ensemble d'éléments, de pratiques et de croyances significatives et ayant une valeur symbolique pour un groupe ou une institution sociale donnée. La culture vue de ce point de vue s'enracine sur des paradigmes communs à l'ensemble des individus qui la partagent. Ces racines paradigmatiques ou « roots paradims » sont les éléments caractéristiques fondamentaux de chaque culture particulière. Ces racines paradigmatiques sont ce que la culture est réellement, ses éléments constitutifs et ses marques qui la distinguent des autres cultures, ses traits permanents. Elles correspondent au terme « habitus » de Bourdieu (1977), à celui de sens commun de Clifford Geertz (1983) et à celui de *primari level of culture* d'Edward Hall (1983) (Biernatzki (1991:143)¹⁷⁹.

La culture ivoirienne

Partant de la définition donnée plus haut de la culture, nous pouvons percevoir la culture ivoirienne sous l'angle structurelle, c'est-à-dire du point de vue des organisations et/ou structures sociales sur lesquelles sont fondées les interactions entre les ivoiriens de divers origines ethniques et géographiques. La culture ivoirienne vue sur cet angle est donc une hérédité du passé, surtout le passé précolonial, colonial et postcolonial.

L'élément fondamental de la culture précoloniale fut le sens de la vie communautaire. La culture coloniale sera caractérisée par contre par une organisation sociale fondée sur l'administration et le découpage colonial. Après les indépendances, la culture ivoirienne sera le produit de la combinaison des deux cultures précoloniales et coloniales.

¹⁷⁹ William Biernatzki (1991) *Roots of acceptance: the intercultural communication of religious meanings*. Rome : PUG

A ces caractéristiques culturelles, peuvent s'ajouter d'autres caractéristiques forgées par les « pères » de la Côte d'Ivoire moderne, à savoir, le sens de l'unité, de la paix et de la discipline. La devise ivoirienne Union Discipline Travail pourrait témoigner de cette soif d'unité et de discipline.

Culture ivoirienne et cultures ivoiriennes

Notre choix de définir la culture ivoirienne comme un ensemble, ne nie bien sûr pas les diverses caractéristiques culturelles de chaque aire géographique de la Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire est peuplée par une population hétérogène de plus de 20 millions d'habitants répartis entre près de 69 ethnies. Ces ethnies ou aires culturelles sont réparties en quatre grands groupes linguistiques : le groupe Akan, le groupe Krou, le groupe Mandé (qui lui-même est subdivisé en Mandé du Nord et Mandé du Sud), et le groupe Gur. Ces aires linguistiques correspondent plus ou moins à des aires culturelles homogènes.

Ces variances culturelles, linguistiques et ethniques africaines ont été perçues par certains auteurs comme un frein à la détermination d'une culture nationale. Bourgault parlait par exemple de la diversité des peuples des pays africains en ces termes :

« Ils n'avaient rien en commun au niveau historique sauf la même expérience coloniale. Ils avaient peu en commun au niveau culturel/linguistique pouvant les coller ensemble. En réalité, ils représentent à peu près des groupes de peuples différents souvent avec des intérêts différents et des alliances différentes avec le monde extérieur » (Bretton, 1973, pp24-28, cité par Bourgault, 1995 : 34)¹⁸⁰.

Cette hétérogénéité culturelle et ethnique des peuples vivants en Côte d'Ivoire n'empêche pas qu'on puisse parler d'une culture ivoirienne. Le passé précolonial, colonial et les influences modernes ont forgé une nouvelle culture à l'ivoirien qui pourrait être caractérisée par des éléments de bases communs à tous les ivoiriens.

Culture et société ivoirienne

Selon Anthony Giddens¹⁸¹, même si du point de vue conceptuel, il est possible de distinguer la « culture » de la « société », il existe cependant un rapport étroit entre les deux notions. Giddens définit la société comme un système d'interaction unissant les individus les uns aux autres et donne comme exemple de société, des sociétés composées de plusieurs millions de personnes, comme la France, la Grande Bretagne et les Etats-Unis. C'est dans ce sens également que nous appréhendons la Côte d'Ivoire comme structure d'interaction qui unit plus de 20 millions d'individus.

¹⁸⁰ Louise Bourgault, *Mass media in sub-Saharan Africa*, Indianapolis : Indiana University Press, 1995, page 34.

¹⁸¹ Anthony Giddens, *Fondamenti di sociologia*, Roma : Il Mulino, 2003.

Il est également intéressant d'aborder la Côte d'Ivoire comme une communauté d'intérêts formés d'individus vivant sur ce territoire de 322.000 km². Notre propos à travers ces lignes sera de questionner les caractéristiques de cette communauté d'intérêt, à la lumière des exigences d'une société démocratique, pour la construction d'une paix durable. Mais bien avant, il paraît intéressant de répondre à une question : qu'est-ce que la démocratie ?

1.2 - Qu'est-ce que la démocratie?

La démocratie est un concept difficile à cerner. Même si Stockton dans son étude sur la démocratie d'Athènes, tente d'en proposer une définition. Pour lui : « Ce mot était *démokratia*, un composé de *demos* (« peuple ») et *kratos* (« pouvoir » ou « gouvernement ») [...] Ce système de gouvernement d'Athènes était unique, et l'exemple pour toutes les autres sociétés de la Grèce : « Il s'appelait « démocratie » parce qu'il défend les intérêts non seulement de peu de privilégiés mais de la masse de ses citoyens¹⁸² » .

Ce système de gouvernement né dans la Grèce antique est aujourd'hui l'idéal vers lequel tendent tous les peuples.¹⁸³ La démocratie constitue une fatalité¹⁸⁴ pour toutes les sociétés modernes, si on s'en tient à la perception qu'en donne Alexis de Tocqueville. Mais cette conception absolue de la démocratie en fait en même temps, un concept qu'il n'est pas facile à définir, dans la mesure où elle apparaît comme un idéal difficile à appliquer « car la plupart des régimes politiques qui s'en réclament n'en sont qu'une approximation ».¹⁸⁵

C'est qu'en fait, toute tentative de définition de la démocratie et surtout de son application se heurte à un certain nombre de difficultés.

Des difficultés que soulignent justement Biaya, pour qui, la définition de la démocratie « entraîne [...] des confusions dans la pratique et dans l'analyse, puisque ce concept désigne trois faits différents que mêlent les uns pour des raisons politiques et les autres par souci de performance scientifique : 1. la démocratie comme processus implique les mécanismes, les procédures et les formalités de l'organisation politique aux élections; 2. la démocratie comme un Etat implique une Société Civile et sa gouvernance; et 3. la démocratie comme un résultat découle d'un état ou est un produit du processus démocratique en soi »¹⁸⁶.

Cette approche tridimensionnelle de la démocratie (processus, Etat, et résultat) ouvre la question des dimensions qu'implique ce système de gouvernement. Revenons donc à celles-ci de manière plus détaillée avant d'aller loin. Quelles sont les institutions qu'implique la démocratie ?

¹⁸² David TOCKTON, *La democrazia ateniese, la vita politica nella Grecia classica*, istituzioni e personaggi, Milano, Rizzoli, 1993, p. 9.

¹⁸³ Charles DEBBASCH (Ed) and all, *Lexique de politique*, Paris, Dalloz, 2001, p. 135.

¹⁸⁴ Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique I*, Paris, Flammarion, 1981, p. 569.

¹⁸⁵ Charles DEBBASCH, *Ibid.*

¹⁸⁶ T. K BIAYA, *Quelle Démocratie pour l'Afrique? Réflexions sur ses possibilités et ses caractéristiques* (voir <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/docSuments/CAFRAD/>), p. 4.

Les institutions démocratiques

La démocratie implique un ensemble de facteurs qui déterminent sa reconnaissance dans une société donnée, son existence ou son absence. Dire par exemple d'une société qu'elle est démocratique signifie que dans cette société, sont reconnaissables : un Etat de droit, de régulières compétitions électorales entre plusieurs partis politiques, une presse libre, une société civile indépendante et une culture démocratique à l'échelle de toute la société.

Un Etat de droit

Un Etat de droit est un Etat dans lequel les droits élémentaires de tous sont respectés et dans lequel tous les citoyens sont égaux indépendamment de leurs origines et de leur avoir économique ou autre prestige social acquis. C'est ce que note bien Biaya lorsqu'il écrit :

« L'État de droit, invention allemande du XIXe siècle, implique d'abord la soumission de l'État et des collectivités publiques au droit, au même titre que les citoyens. « Dans un État de droit, la loi coordonne ou régule les institutions ou organes constituant le pouvoir politique. En outre, elle détermine les droits et les obligations des citoyens. C'est donc dire, l'État de droit c'est l'État où la loi s'impose à tous » [...] Il devient le bouclier contre l'abus de pouvoir et l'arbitraire »¹⁸⁷.

112

L'Etat de droit pose ainsi des garanties et des limitations contre des velléités de se maintenir indéfiniment au pouvoir qui émanent de certains dirigeants africains ou peuvent les tenter. Car c'est seulement par les lois qu'il est possible de maîtriser les diverses envies et soifs inhérentes à l'espèce humaine.

Mais si l'Etat de droit constitue une des nécessités de la démocratie, cette condition ne peut suffire à elle seule pour parler de société démocratique. La démocratie implique également l'organisation de compétitions électorales.

Des compétitions et participations électorales

Après la constatation des bases d'un Etat de droit, l'un des paramètres de la vérification du mécanisme démocratique s'opère par l'existence ou non, de compétitions et de participations populaires pour le choix des dirigeants et des orientations politiques dans un pays. Comment les gouvernants sont-ils choisis ? Qui les choisit et qui peut diriger ?

Ces questions soulèvent non seulement le problème des élections justes et transparentes, mais également celui de la compétition ouverte à différents partis politiques.

¹⁸⁷ T. K. BIAYA, *Ibid.*, p. 6.

Mais les élections à elles seules ne suffisent pas ou ne déterminent pas l'exercice de la démocratie. Bourgault¹⁸⁸ le mentionne bien lorsqu'elle souligne que le projet démocratique est plus complexe que l'organisation occasionnelle d'élections libres et équitables. Pour elle en effet, la démocratie va au-delà des élections. Elle implique la naissance d'une culture et d'une idéologie civiques, un changement en termes d'ouverture de l'espace politique.

Certains facteurs clés du processus démocratique sont par exemple : la nature de la politique économique, le degré de l'intégration ethnique, la qualité de la société civile, et le développement des mass médias.

Alors si la société civile apparaît comme l'une des institutions de la démocratie, voyons ce que renferme ce concept.

Une Société Civile

Dans notre tentative de compréhension du concept de société civile dans un Etat démocratique, nous retiendrons la définition qu'en donne Keane¹⁸⁹ et les caractéristiques proposées par Schmitter. La société civile d'après Kaene, désigne un ensemble dynamique et complexe d'institutions légales, non gouvernementales, qui tendent à être non-violentes, qui sont auto organisées, auto réflexives et en permanente tension les unes avec les autres et avec les institutions étatiques qui, circonscrivent, contraignent et permettent leur activités.

L'idée de Société Civile est importante dans toute discussion sur la démocratisation car elle est liée au rôle des forces sociales et à leur capacité à défendre, contrôler et à légitimer le pouvoir d'Etat¹⁹⁰.

De manière normative, une organisation de la Société Civile, comme le fait remarquer Schmitter¹⁹¹, doit remplir un certain nombre de conditions. Il propose quatre critères : l'autonomie, l'action collective, la non usurpation et la civilité.

- L'autonomie

Une organisation de la société civile doit être autonome vis-à-vis de l'Etat, des groupes financiers, religieux, ethniques, familiaux, etc. et vis-à-vis de la société politique c'est-à-dire des partis politiques ou de tout autre groupement politique dont l'objectif est de prendre le pouvoir politique.

- L'action collective

Une organisation de la société civile doit être capable d'organiser des actions ou des manifestations collectives pour défendre ses intérêts ou ses passions.

¹⁸⁸ Louise M. BOURGAULT (Nigeria) «the politics of confusion», *Communicating democracy: the media and political transitions*, in Patrick H O'NEIL, London, Lynne Rienner, 1998, p. 79-101.

¹⁸⁹ John KEANE, *Democracy and Civil Society*, London, University of Westminster, 1998.

¹⁹⁰ Gordon WHITE, *Civil Society in Democratization*, in Peter BURNELL & Peter CALVERT, London, Frank Cass, 2004, p. 12.

¹⁹¹ Laurence WHITEHEAD, «Bowling in the Bronx, the Uncivil Interstices Between Civil and Political Society» in Peter BURNELL & Peter CALVERT, *Civil Society in Democratization*, London, Frank Cass, 2004, p. 12.

- La non usurpation

Une organisation de la société civile ne doit pas viser la prise du pouvoir d'Etat.

- La civilité

Une organisation de la société civile doit agir dans la légalité, selon des normes préétablies.

On peut observer, à la lumière de ces caractéristiques que la limite entre la société civile, l'Etat et la société politique en Côte d'Ivoire paraît difficile à cerner. Car des animateurs de ladite société civile, faisaient en même temps partie de cabinets ministériels et des directoires de partis politiques. C'est ce dysfonctionnement de la vie politique ivoirienne que dénonçait à juste titre Yacouba Konate, lorsqu'il écrivait :

« L'engagement de ses organisations associatives ou syndicales (l'Alliance des jeunes patriotes pour le sursaut national, les sorbonnards, ...) qui prennent des positions clairement politiques pose le problème de la limite entre la société civile et la société politique. Elle est symptomatique du fait que, de plus en plus, chaque parti politique fabrique sa « société civile »¹⁹².

Et chaque parti politique fabrique non seulement sa société civile, mais ses griots et délateurs de l'adversaire politique. Cette ambiguïté entre l'Etat, la société civile, la société politique et la presse s'accroît lorsque des directeurs de publication et propriétaires de journaux sont des militants déclarés de partis politiques.

La société civile ivoirienne gagnerait donc à accroître son degré d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de l'Etat et de la société politique, afin de constituer une véritable institution de la démocratie

Le rôle des médias comme institution de la démocratie

En dehors de l'Etat de droit, de régulières participations électorales et de la société civile, les médias constituent une variable indispensable du système démocratique.

Nous avons souligné que le Peuple doit participer au processus collectif de prise de décision à travers les élections. Mais pour participer aux affaires de la Nation, « ce Peuple doit être éclairé, il doit être informé. Il doit être informé des affaires de la Nation »¹⁹³. L'accès à l'information par le public constitue donc un droit. Ce droit du public à l'information a été affirmé pour la première fois par le Pape Jean XXIII dans sa lettre encyclique *Pacem in terris*, sur la paix entre toutes les Nations, fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté :

¹⁹² Yacouba KONATE, « Les enfants de la balle. De la FESCI aux mouvements de patriotes », in *Politique Africaine* 89 (2003), p. 49-70.

¹⁹³ Mario CARDINAL, « La télévision publique, ce n'est pas un club vidéo », in *UNION NATIONALE DES JOURNALISTES DE COTE D'IVOIRE, L'Etat de la Presse en Côte d'Ivoire*, Abidjan, UNJCI, 1996, p. 3!

« Tout être humain a droit au respect de sa personne, à sa bonne réputation, à la liberté dans la recherche de la vérité, dans l'expression et la diffusion de la pensée, dans la création artistique, les exigences de l'ordre moral et du bien commun étant sauvegardées ; il a droit également à une information objective »¹⁹⁴.

C'est donc le droit du public à l'information qui fonde le rôle des médias dans une société dite démocratique.

Et ce rôle de la presse dans le processus démocratique peut être résumé sous l'acronyme AWA de Altschull¹⁹⁵, c'est-à-dire Adversarial, Watchdog et Agenda-setting : le rôle de combattant, celui d'information ou d'investigation, et finalement, le rôle d'orientation de l'opinion publique.

Mais l'existence des médias dans une société et l'exercice de ces rôles ne constituent malheureusement pas les seules gages de leur bonne participation à la réussite du système démocratique. Car il faut que les médias soient indépendants, responsables et eux-mêmes démocratiques. Pourtant, il a été possible d'observer des dérapages et des déviations de la presse ivoirienne durant ces dernières années, qui mettent à mal sa participation à la consolidation de la démocratie, de la cohésion sociale et de la réconciliation.

II. LES RESSORTS DE L'INSTABILITÉ DÉMOCRATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Le système politique ivoirien d'aujourd'hui est tributaire du passé colonial, des 40 ans de gestion du parti unique, et de la mauvaise gestion de la multiplicité des ethnies par les hommes politiques.

2.1 - Le poids des 40 ans de gestion politique sous le parti unique

Pendant la période coloniale, les colons ont étouffé les libertés des africains à l'autodétermination politique. Une fois les indépendances acquises, ce sera le tour des leaders ivoiriens d'empêcher le développement d'une politique multipartite. La diversité d'opinions était vue comme un frein au développement national. Le pays fut géré par le parti unique qui était supposé être la voie sûre vers l'unité et le développement national. On installa alors un Etat postcolonial sous le modèle de l'Etat colonial, c'est-à-dire un Etat très puissant, très violent, omniprésent et dictateur.

Tout était entre les mains de l'Etat et toute organisation sociale et économique entreprise en dehors des intérêts des Big Men au pouvoir, le « chef suprême » et ses « notables » ou « les dignitaires du régime » avait peu de chances de réussir, dans les meilleurs des cas. Dans les pires de cas, les promoteurs d'idées libérales et non conformes à celles du pouvoir risquaient des peines d'emprisonnement.

¹⁹⁴ Pape JEAN XXIII, *Pacem in Terris*, n° 12.

¹⁹⁵ G. HYDÉN; M. LESLIE; F.F. OGUINDIMU, *Media and Democracy in Africa*, London, Transaction Publishers, 2002.

C'est ainsi que des intellectuels ivoiriens connurent la prison sous le parti unique du PDCI-RDA (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire) durant les premières années de l'indépendance. Tout le monde devait être au pas et suivre la ligne de la pensée unique. (Samba Diarra, 1997)¹⁹⁶

Si la gestion politique de la Côte d'Ivoire postcoloniale fut influencée par la colonisation et le moule politique mis en place par l'ancienne puissance coloniale, la gestion politique multipartite quant à elle fut fortement influencée par les 40 ans du parti unique.

Les indépendances dans la plupart des pays alors sous le joug de la colonisation, ont été acquises par des mouvements nationaux de libération et par la pression internationale à la suite de la deuxième guerre mondiale. Car après la deuxième guerre mondiale, l'environnement politique international était marqué par des idées d'autodétermination des Peuples.

Ce double mouvement de forces internes et externes caractérisa également l'avènement du multipartisme dans certains pays africains.

On peut noter par exemple que les indépendances africaines ont été concédées sans aucune gaieté de cœur. Les colons n'avaient jamais imaginé quitter la colonie un jour. De telle sorte que les pays africains ont été laissés sans un processus antérieur de planification du départ des occidentaux. (Rodney, 1972 pp.261-309 ; cité par Bourgault, 1995 : 24)

Tout comme les indépendances, le multipartisme sera également concédé en Côte d'Ivoire par les autorités politiques d'alors, sans que cela soit précédé de la planification politique durable de gestion multipartite. C'est ainsi que la Côte d'Ivoire qui accède au multipartisme est un pays fragilisé par la pauvreté, la corruption, la politique de la « mangécratie » ou du ventre et par le népotisme. Une autre caractéristique importante de ce changement politique sera cette excessive explosion de liberté d'expression et d'opinion. Les partis politiques naîtront comme des champignons.

Mais comme une conséquence du manque de formation politique, la majorité des partis politiques recrutera sur des bases ethniques. La grande partie du peuple analphabète adhère civilement aux idéologies à base ethnique et tribale des dirigeants de nouveaux partis politiques.

Le manque de planification politique vers le processus du multipartisme lié à l'illettrisme de la population créera un système politique basé plus sur l'ethnie et la tribu que sur des critères objectifs de choix démocratiques. Les choix des candidats politiques et l'adhésion aux partis politiques se feront en fonction de l'appartenance ethnique et religieuse des leaders.

¹⁹⁶ Samba Diarra. (1995) OP.CIT

Cela fait rappeler la naissance des premiers partis politiques pendant la période coloniale. Les partis politiques ivoiriens sous l'ère coloniale étaient en effet le prolongement des associations régionales ethniques. Entre 1930 et 1934, plusieurs associations régionales à base ethnique virent le jour. Ce fut le cas de l'Association des originaires de Daloa, le Cercle culturel Akan qui deviendra l'Association pour la Défense des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire (ADIACI), l'Union des originaires des six cercles de l'ouest formé par des ressortissants du groupe Krou ; L'Idéal Odienné et le Cercle de Seguela, formés d'originaires du groupe Mandé Nord.

Et comme le note Alice Ellenbogen, même le PDCI, (qui deviendra parti unique et qui se maintiendra au pouvoir pendant 40 ans) émane d'associations culturelles Akan et Baoulé. (Ellenbogen¹⁹⁷, 2002 : 24)

2.2 - La mauvaise gestion de la multiethnicité et du multilinguisme

La Côte d'Ivoire est un pays multilingue et multiethnique. Près de 69 ethnies et langues se partagent ce territoire de près de 322000 Km². Le problème sérieux que pose cette diversité culturelle est celui de la cohésion et du sentiment d'appartenance à une même nation, au sein d'un même Etat. Pour garantir la cohésion nationale et développer le sentiment de l'appartenance à une même communauté, les premiers dirigeants ont inventé les mythes de la paix, de la discipline et de l'unité.

La gestion politique du parti unique se basera sur cette diversité culturelle dans les choix des ministres et des cadres supérieurs. L'idée étant de favoriser toutes les régions du pays. Mais ce management administratif sur des bases ethniques et régionales a agi contre l'unité nationale qu'il voulait consolider. Et, à l'instar de certains pays africains comme par exemple le Cameroun, l'unité nationale souhaitée sera malheureusement fragilisée.

Médard Jean-François qui a étudié l'évolution démocratique du Cameroun et des mécanismes du pouvoir autoritaire de Ahidjo selon ses termes, écrit sur ce pays :

« *En institutionnalisant les clivages ethniques, il (Ahidjo) contribuait à les cristalliser. On peut même dire qu'il gouvernait en s'appuyant sur des clivages ethno-régionaux.* » (Médard, Jean-François, in Mappa Sophia (Ed) 1995 : 363¹⁹⁸)
En nommant les cadres supérieurs dans une logique ethnique, les dirigeants africains ont développé la perception de la différence et des clivages dans les mentalités des citoyens. La primauté de la politique « ethnocratique » sur la méritocratie a été l'un des premiers problèmes de la démocratie ivoirienne.

¹⁹⁷ Alice Ellenbogen. (2002). La succession d'Houphouët Boigny : entre tribalisme et démocratie. Paris : L'Harmattan.

¹⁹⁸ Médard Jean-François 1995 OP.Cit

2.3 Des élections à problèmes

Les élections sont une variable indispensable du jeu politique démocratique. Mais pour participer à la consolidation de la démocratie, elles doivent être libres, indépendantes et ouvertes à toutes les parties de la société (couche sociale et classes d'âges) et à tous les partis politiques. Il est également nécessaire que ces élections se déroulent dans un climat de compréhension mutuelle, de confiance et de transparence. Or, depuis que la Côte d'Ivoire existe comme État indépendant, l'on a assisté à l'organisation de dix scrutins présidentiels, six sous le parti unique avec un seul candidat, et quatre dans un contexte pluraliste avec au moins deux candidats. On note que les scrutins qui se sont déroulés dans un contexte paisible sont de loin, les six élections présidentielles organisées sous le parti unique avec un seul candidat. Il s'agit donc d'élections sans véritables enjeux, de 1960 à 1985.

Les tensions et les crises électorales commencent avec l'élection présidentielle de 1990. Elle fait suite à l'instauration du multipartisme par le président Félix Houphouët-Boigny, consécutif aux manifestations d'étudiants et aux troubles sociaux. La première élection multipartite organisée en Côte d'Ivoire est en fait précédée de manifestations sociopolitiques et de virulentes revendications par voie de presse, suite à la consolidation juridique de la liberté de la presse. Cette élection est remportée par le président sortant, avec 82% des voix devant Laurent Gbagbo, 18% des voix.

Après cette 1^{ère} élection qui se déroule sans véritables heurts, violences et morts d'hommes, les autres élections présidentielles ivoiriennes se sont déroulées dans des contextes très tendus.

La 1^{ère} élection présidentielle à problème est celle de 1995.

Elle se déroule sur la base d'un Code électoral avec des dispositions très restrictives. Ce Code électoral est dénoncé par l'opposition réunie au sein du Front Republicain constitué du FPI de Laurent Gbagbo et du RDR d'Alassane Ouattara. Car pour l'opposition, la nouvelle loi électorale qui fixe les conditions de l'éligibilité à l'élection présidentielle, est taillée sur mesure pour exclure Alassane Ouattara. En effet, le nouveau Code électoral dispose que désormais, les candidats à l'élection présidentielle doivent être « ivoiriens de naissance », « nés de père et de mère eux-mêmes ivoiriens de naissance ». Ils doivent avoir résidé dans le pays de façon continue pendant les cinq années précédant la date de l'élection et ne jamais avoir renoncé à la nationalité ivoirienne.

Malgré tout Henri Konan Bédié est élu à la présidence de la République, avec 96,44 % des suffrages contre son seul adversaire, Francis Wodié du Parti ivoirien des travailleurs (PIT).

La 2^{ème} élection présidentielle à problème est celle de 2000.

Avant cette élection, un coup d'État militaire, le 1^{er} dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, emporte le régime du président Henri Konan Bédié. Le coup d'État est conduit par le Général Robert Gueï, sous le mandat duquel, une nouvelle Constitution sera rédigée et votée. Mais au lieu de faire organiser des élections transparentes et inclusives de toutes les forces politiques du pays, l'on a assisté à l'exclusion de plusieurs partis et leaders politiques, candidats à l'élection présidentielle de 2000. La Cour suprême déclare en effet invalides les candidatures de 14 des 19 candidats à l'élection présidentielle dont celle d'Alassane Ouattara et d'Henri Konan Bédié.

A l'issue du premier tour de cette élection présidentielle, le Général Gueï se déclare vainqueur et l'opposant Laurent Gbagbo, en tête dans les résultats partiels, se déclare chef de l'État de la Côte d'Ivoire. De graves émeutes éclatent. De nombreux manifestants descendent dans les rues d'Abidjan et réclament le départ des « putschistes ». Alassane Ouattara, exclu de cette élection, réclame de nouvelles élections et ses militants à leur tour descendent dans les rues.

Mais finalement, sous la poussée des manifestations populaires, le Général Gueï va s'enfuir pour laisser Laurent Gbagbo prendre le pouvoir. Ce dernier est déclaré par la Cour suprême vainqueur avec 59,36 % des voix devant Robert Guéï 32,7 %, Francis Wodié 5,7 %, Mel Théodore 1,5 % et Nicolas Dioulo 0,8 %. Laurent Gbagbo devient alors Président de la 2^{ème} République de Côte d'Ivoire dans un contexte qu'il qualifie de « calamiteux » car de violents affrontements ethniques ont lieu dans tout le pays et l'on découvrira le charnier de Yopougon composé de 57 cadavres.

La 3^{ème} élection présidentielle à problème est celle de 2010.

Deux ans après l'élection présidentielle de 2000 qui porte l'opposant historique, Laurent Gbagbo au pouvoir, éclate, plus précisément le 19 septembre 2002, une rébellion qui aboutit à la partition du pays pendant environ 10 ans.

Pendant dix ans, la Côte d'Ivoire a vécu dans une situation sociale et politique marquée par des affrontements militaires des deux belligérants dont chacun occupait une partie du territoire national. La partie Nord du pays était contrôlée par les rebelles de Guillaume Soro et la partie Sud par le gouvernement central de Laurent Gbagbo.

Ces dix années de partition du pays ont été également celles de nombreuses tentatives diplomatiques et politiques pour ramener la paix définitive et durable. C'est ainsi que les acteurs politiques et les différents protagonistes de la crise se sont plusieurs fois retrouvés autour des tables de négociations pour aboutir à des accords de cessez-le-feu ou de paix. On peut citer par exemple l'accord de Linas-Marcoussis, qui demande la formation d'un gouvernement de réconciliation, les accords de Pretoria (1 et 2), qui tablent sur le désarmement,

la Commission électorale indépendante et la possibilité offerte à tous les signataires des accords de Marcoussis de se présenter à l'élection présidentielle de sortie de crise et, finalement, l'accord politique de Ouagadougou, considéré comme l'accord du dialogue direct entre les ex-belligérants, Laurent Gbagbo et Guillaume Soro. C'est d'ailleurs à la suite de l'accord de Ouagadougou que Soro sera nommé Premier ministre. Il a gardé ce poste jusqu'à l'élection de 2010.

Les dix années de crise, mais surtout de recherche de solutions pour une paix durable ont été marquées par le processus de l'identification de la population. Le processus de l'identification a donné lieu à des audiences foraines et ensuite à l'établissement de nouvelles cartes nationales d'identité à tous ceux qui en ont droit.

En plus de la question de l'identification de la population, il fallait résoudre le problème de la méfiance et du manque de confiance des principaux acteurs politiques de la crise ivoirienne. C'est ainsi que l'ONU fut sollicitée, non seulement pour aider à l'organisation des élections, mais aussi pour les certifier. Ainsi, après plusieurs reports, l'élection présidentielle se déroulent en 2010.

Cette élection tant attendue à débouché sur une grave crise postélectorale.

Tout a commencé avec la proclamation des résultats du second tour de l'élection présidentielle. Les résultats officiels proclamés le 02 décembre 2010 par la Commission Electorale Indépendante donnent vainqueur avec 54,10% Alassane Ouattara, le candidat de la coalition des partis de l'opposition, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), contre 45,9% pour le président sortant, Laurent Gbagbo, de la coalition des partis de La Majorité Présidentielle (LMP).

Le 03 décembre 2010, au lendemain de la proclamation des résultats de la Commission Electorale Indépendante, le président du Conseil Constitutionnel proclame d'autres résultats, qui inversent la tendance et donnent vainqueur Laurent Gbagbo (51,45%) contre Alassane Ouattara (48,55%).

Après ces résultats contradictoires proclamés par les deux institutions, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, dans son rôle de certificateur de l'élection, confirme les résultats de la Commission Electorale et reconnaît comme président élu, le candidat de l'opposition, Alassane Ouattara. Les grandes puissances occidentales s'alignent sur cette confirmation de l'ONU et reconnaissent Ouattara comme président élu. L'organisation régionale, la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Africaine en font de même.

La Côte d'Ivoire avait désormais deux présidents, l'un proclamé et investi par le Conseil Constitutionnel et l'autre sur la base des résultats de la Commission Electorale Indépendante confirmés par la certification de l'ONU.

Le pays s'enlise dans un bras de fer politique, diplomatique, économique et militaire.

Au niveau politique, chacun des présidents forme son gouvernement. Au plan diplomatique, Alassane Ouattara, reconnu par la communauté internationale nomme des ambassadeurs dans les grandes chancelleries occidentales et aux Nations Unies.

Il s'ensuit une asphyxie économique pour contraindre le régime de Laurent Gbagbo à abandonner le pouvoir. Plusieurs banques commerciales, filiales de groupes bancaires occidentaux sont contraintes de fermer. Sur le front militaire, ce sont des affrontements entre les deux camps. Laurent Gbagbo soutenu par l'armée régulière, et Alassane Ouattara, soutenu par l'armée de l'ancienne rébellion et des militaires loyalistes déserteurs de l'armée régulière. Mais c'est finalement, grâce à l'intervention des forces impartiales (Onuci et force française Licorne) que Laurent Gbagbo sera mis aux arrêts. Cette intervention militaire des forces impartiales dans le conflit ivoirien a été autorisée par la résolution 1975 du Conseil de sécurité de l'ONU.

A travers la résolution 1975, le Conseil de Sécurité demande à l'Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) d'utiliser « tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre son mandat de protéger les civils (...) y compris pour prévenir l'usage d'armes lourdes ».

On peut donc retenir que les élections comme institutions de la démocratie, et qui doivent régénérer le système de gouvernance basé sur l'alternance, ont été des élections à problème en Côte d'Ivoire, de 1995 à 2010.

2.4 - De l'absence d'un État de droit : violences et violation des Droits de l'Homme sous les différents régimes politiques

En Côte d'Ivoire, l'usage de la violence, qu'elle soit verbale, psychologique et physique, comme stratégie politique, constitue une entorse à la consolidation d'un véritable Etat de Droit. Et la violence comme stratégie politique a commencé durant les premières années de l'indépendance et du long règne du premier président Félix Houphouët-Boigny. Cette violence se manifeste sous une dictature à travers les violations des Droits de l'Homme et autres emprisonnements orchestrés et justifiés sous le prétexte des fameux « faux complots d'Houphouët-Boigny », du titre du livre d'un ancien locataire des centres de détentions sous Houphouët-Boigny. Grah Mel, le biographe d'Houphouët est revenu sur cette image du président dictateur en ces termes :

« Les choix politiques et les réalisations économiques qui ont rythmé ces vingt premières années de la Côte d'Ivoire indépendante ont attiré à Houphouët deux infamies qui continuent, aujourd'hui encore, de tenir son image : le président de la Côte d'Ivoire serait « *l'homme de la France* » dans son pays, voire en Afrique. Il serait également, pour avoir montré les dents en 1963, un authentique « dictateur¹⁹⁹ ». On peut lire plus loin que « si la vie d'Houphouët s'était arrêtée immédiatement après 1963, il est clair qu'on aurait difficilement pu détacher de lui l'image du dictateur »²⁰⁰.

Aux arrestations et emprisonnements décrits sous le règne d'Houphouët-Boigny, l'on peut noter également, une autre affaire de violence et de violation des Droits de l'Homme. Il s'agit du massacre de Gagnoa d'octobre 1970 qui aura fait près de 3000 morts, relaté par la revue *Partisans*, N°58, cité par Grah Mel²⁰¹ :

« Après le massacre, le ratissage et la « pacification », cinq fosses communes furent creusées à la lisière de chaque village. Le service des TP de Gagnoa envoya des Caterpillars entre le 28 octobre et le 4 novembre : on commença à enterrer les corps déjà en décomposition. L'enterrement a lieu à minuit : les plateaux des caterpillars poussent les corps dans les fosses et on les recouvre de terre. Ensuite le ministère de la Santé publique envoya de la poudre DDT pour recouvrir les tombes de manière à éviter une épidémie. C'était inutile puisqu'il n'y avait aucun survivant dans ces cinq villages. La tribu Guébie a été anéantie. C'était un véritable génocide. (Compte rendu d'un commerçant de la localité vivant à Dabea) ».

Mais la violence, les affrontements sanglants et l'usage des armes sur le terrain politique vont jalonner toute la vie politique ivoirienne, qu'il s'agisse des périodes préélectorales comme le boycott actif de 1995 des Partis d'opposition conduits par le Front Populaire Ivoirien de Laurent Gbagbo, des modes d'accession au pouvoir comme le Coup d'Etat de décembre 1999 du Général Robert Guei, de l'élection présidentielle de 2000 qui ont porté Laurent Gbagbo au pouvoir, de la rébellion armée déclenchée le 19 septembre 2002 et conduite par Guillaume Soro et de la crise postélectorale de 2010.

Le bilan de cette violence se matérialise par des arrestations, des fuites en exil d'opposants mais surtout des milliers de victimes.

La plus récente de ces violences est la crise postélectorale dont le bilan est de 3000 victimes, plusieurs emprisonnements des leaders politiques proches du Front Populaire Ivoirien, dont Laurent Gbagbo, son épouse et son fils.

¹⁹⁹ Frédéric Grah Mel, Félix Houphouët-Boigny, l'épreuve du pouvoir, (1960-1980), 2010, p.507.

²⁰⁰ Idem, p.514.

²⁰¹ Idem, p.614.

2.5 - Du problème de la réconciliation et de la justice pour le retour d'une paix durable

Le difficile exercice du mandat de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation

Malgré des actes politiques qui peuvent ternir son règne, l'on doit reconnaître en Félix Houphouët-Boigny, une grande volonté de bâtir une Nation prospère et pacifique. On se souviendra de grandes œuvres réalisées sous Houphouët et dédiées à la paix : la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, la Basilique Notre Dame de la Paix et le prix Félix Houphouët-Boigny de l'Unesco pour la recherche de la paix.

On retiendra également du premier Président, une pensée pour la paix : « la paix, ce n'est pas un mot, c'est un comportement ».

A la suite d'Houphouët, l'une des difficultés à laquelle sont confrontés ses héritiers est celle de consolider une paix durable qui résiste aux ambitions et volontés politiques contradictoires d'exercer le pouvoir d'état.

L'on sait qu'Houphouët s'est refusé à l'organisation d'une Conférence Nationale, ces lieux d'échanges et de vérités pour des nouveaux départs, organisés dans certains pays qui sortaient du même parti unique comme la Côte d'Ivoire.

Si, malgré cela, il a réussi à incarner une sorte d'unité et à maintenir une sorte de stabilité politique, des moments d'un dialogue sincère, d'une vérité profonde pour l'application de la justice sans laquelle il ne peut avoir de paix durable, sont-ils un luxe aujourd'hui en Côte d'Ivoire?

Au lendemain de la crise postélectorale de 2010, le président Alassane Ouattara a suscité la création de la Commission, Dialogue, vérité et réconciliation. Les activités de cette Commission ont été diversement appréciées par les acteurs politiques et les citoyens ivoiriens. D'aucuns, à travers la composition des membres de cette Commission, dont certains sont connus pour leur appartenance et militantisme politique, ont vu en elle, une institution incapable de restaurer le dialogue et la réconciliation. Pour d'autres par contre, la CDVR n'a pas eu le temps nécessaire et les moyens adéquats pour réconcilier les ivoiriens. Il n'en demeure pas moins que cette institution laisse un bilan mitigé et fait difficilement l'unanimité quant à son mandat de réconciliation des ivoiriens.

Le travail inachevé de la CDVR est d'ailleurs reconnu par le porte-parole²⁰² de l'institution qui déclarait:

²⁰² « A propos du bilan de la Cdvr : Le porte-parole de Banny répond au pdt de la FIDH », <http://www.cdvr.ci/actualites/456-a-propos-du-bilan-de-la-cdvr-le-porte-parole-de-banny-r%C3%A9pond-au-pdt-de-la-fidh.html> (22/11/13)

« La mission n'est pas achevée. Il reste la partie consacrée aux victimes. Le temps des victimes est donc arrivé. Celui où tous ceux qui ont souffert doivent être identifiés mais aussi, celui où tous les auteurs de violations, de crimes doivent être connus. C'est le cœur même du travail de toute Commission Vérité et Réconciliation. Mais naturellement, le point de décision sur la prorogation du mandat appartient au président de la République ».

Charles Konan Banny, son président, ne dira pas le contraire, lors de la cérémonie officielle de remise du rapport de l'institution qu'il dirige, au président de la République Alassane Ouattara, le jeudi 21 novembre 2013. Il a d'abord tenu à rappeler les attributions de la CDVR²⁰³:

« La CDVR a pour mission d'œuvrer, en toute indépendance, à la réconciliation et au renforcement de la cohésion sociale entre toutes les communautés vivant en Côte d'Ivoire.

À ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer une typologie appropriée des violations des droits de l'Homme susceptibles de faire l'objet de ses délibérations;
- de rechercher la vérité et situer les responsabilités sur les événements sociopolitiques nationaux passés et récents ;
- d'entendre les victimes, obtenir la reconnaissance des faits par les auteurs des violations incriminées et le pardon consécutif ;
- de proposer les moyens de toute nature susceptibles de contribuer à guérir les traumatismes subis par les victimes ;
- d'identifier et faire des propositions pour leur réalisation des actions de nature à renforcer la cohésion sociale, l'Unité nationale ;
- d'identifier et faire des propositions visant à lutter contre l'injustice, les inégalités de toute nature, le tribalisme, le népotisme, l'exclusion ainsi que la haine sous toutes leurs formes ;
- d'éduquer à la paix, au dialogue et à la coexistence pacifique ;
- de contribuer à l'émergence d'une conscience nationale et à l'adhésion de tous au primat de l'intérêt général ;
- de promouvoir le respect des différences et les valeurs démocratiques. »

Le travail fait par la CDRV a été un « mapping ou une géo-typologie des violations des droits humains constatées en Côte d'Ivoire », comme le fait noter le même Charles Konan Banny:

« Sur la base des enquêtes déjà menées par les tiers, la Commission Enquêtes et Auditions a réalisé ce qu'il est convenu d'appeler un "mapping", c'est-à-dire une géo-typologie des violations des droits humains constatées en Côte d'Ivoire. Cette géo-typologie a permis de gagner du temps et d'identifier les zones les plus marquées par les violations en vue de mieux répartir l'effort de recherche de la vérité ».

²⁰³ « Cérémonie officielle de remise du rapport de la CDVR au Président de la République », <http://www.cdvr.ci/actualites/458-c%3%A9r%3%A9monie-officielle-de-remise-du-rapport-de-la-cdvr-au-pr%3%A9sident-de-la-r%3%A9publique.html> (22/11/2013)

Il reste donc la phase des « auditions des victimes et des témoins de violations » pour l'éclatement de la vérité, l'application de la justice et pour la réconciliation.

Une justice des vainqueurs ?

L'une des conditions pour la réconciliation et la paix en Côte d'Ivoire est l'exercice de la justice indépendante en laquelle tous les acteurs politiques et tous les citoyens puissent avoir confiance. Cet exercice est mis à rude épreuve par les effets de la longue crise politique, mais surtout la crise postélectorale qui a opposé les forces militaires des deux camps, la Majorité Présidentielle (LMP) de Laurent Gbagbo et le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) d'Alassane Ouattara.

Mais sur le terrain des poursuites judiciaires, le constat fait est que ce sont uniquement des acteurs proches de la LMP qui sont épinglés par la justice au niveau national comme international. Des organisations internationales pour la protection des Droits de l'Homme, comme Amnesty Internationale²⁰⁴ avaient donc haussé le ton pour dénoncer et critiquer cette justice qualifiée de « justice de vainqueur »²⁰⁵: « Depuis la fin de la crise postélectorale, Amnesty International n'a cessé d'appeler les autorités ivoiriennes à traduire en justice les responsables de violations et atteintes très graves commises par les deux parties au conflit dans le cadre de procédures judiciaires équitables. L'organisation a, à plusieurs reprises, alerté sur le danger d'une justice des vainqueurs fondée sur une logique de vengeance et qui aboutirait à exonérer de toute responsabilité les partisans d'Alassane Ouattara responsables d'abus très graves, anéantissant ainsi à long terme tout espoir de réconciliation. Or, force est de constater que, près de deux ans après la fin de la crise postélectorale, seules des personnes associées au gouvernement de Laurent Gbagbo ont été appréhendées par la justice ivoirienne ou internationale. À la connaissance d'Amnesty International, pas un seul membre des Forces Nouvelles, des FRCI et des Dozos et pas un seul responsable civil ou militaire de violations et atteintes très graves des droits humains ayant soutenu Alassane Ouattara n'a eu, pour l'heure, à répondre de ses actes devant la justice ».

Le constat d'Amnesty International est partagé par les leaders politiques du parti de Laurent Gbagbo et ce malaise complique le processus de réconciliation nationale. Or il ne peut avoir de paix sans justice, comme le remarquer le Pape Jean Paul II :

²⁰⁶« Il n'y a pas de paix sans justice, il n'y a pas de justice sans pardon, je ne me lasserai pas de répéter cet avertissement à ceux qui, pour un motif ou un autre, nourrissent en eux la haine, des idées de vengeance, des instincts destructeurs ».

²⁰⁴ Amnesty Internationale, Côte d'Ivoire, la loi des vainqueurs, situation des droits humains deux ans après la crise postélectorale, Amnesty International publication, 2013.

²⁰⁵ Idem, page 58

²⁰⁶ Le Pape Jean Paul II, cite par Pierre Trichet, in Pas de paix sans justice, op.cit, p61.

La justice est donc le fondement de la paix. Elle nécessite le pardon et la confiance mutuelle des acteurs. Et elle doit être la même pour tous sans aucune restriction.

On peut donc retenir en conclusion que²⁰⁷ « Les institutions qui, sur le plan juridique et dans le concert des Nations, ont pour rôle – et ont le mérite – de proclamer et de conserver la paix, n’atteignent le but prévu que si elles sont continuellement à l’œuvre, si elles savent à chaque instant engendrer la paix, faire la paix »

2.6 - Une société civile dépendante et en manque d’inspiration

Dans l’étude de faisabilité du programme d’appui à la société civile en Côte d’Ivoire, réalisée dans le cadre du projet Leadership et Initiatives des Acteurs Non Etatiques (LIANE), le *mapping* dressé pour les OSC indique que ces organisations doivent mener des actions innovatrices qui s’inscrivent dans un développement intégral de la société ivoirienne. Pour y arriver il est demandé aux OSC de faire de telle sorte que :

« L’énergie sociale des Ivoiriens soit canalisée sur des objectifs qui puissent aller aussi au-delà des élections et qui puissent investir la possibilité même d’imaginer le futur et les solutions pour y arriver. [...] Il s’agit de faire en sorte que les organisations de la société civile puissent canaliser cette énergie sociale vers les objectifs du développement du pays selon une perspective de dialogue social et politique avec les autres acteurs. Dans ce sens il faut que les organisations de la société civile aient le courage et la détermination d’affirmer que leur rôle ne peut pas être cloué uniquement à la prestation de services, comme malheureusement la tendance et l’approche de bon nombre des partenaires techniques et financiers semblent l’amener »²⁰⁸.

Pourtant, le même *mapping* fait état d’ « une société civile vidée de ses prérogatives et de sa capacité d’inventer le futur » qui est soumise à « la culture de la dépendance, l’absence d’une vision claire et le manque de véritables stratégies de développement ». A ce constat, l’on peut ajouter que la Convention de la société civile, organisation regroupant plusieurs OSC en Côte d’Ivoire est minée par des problèmes de leadership et de gouvernance au niveau interne.

A cela, se greffe le fait que plusieurs OSC aient été créées sans une véritable conscience et connaissance du rôle de la société civile dans une société démocratique. Car certaines organisations qui se réclament de la société civile ne sont qu’une émanation et le prolongement d’institutions politiques. Une limite des OSC, ou se réclamant de la société civile que dénonçait Yacouba Konate. (Voir plus haut)

²⁰⁷ Pierre Trichet (ed), Pas de paix sans justice, Les éditions du Cerap, 2004, p17.

²⁰⁸ Projet LIANE Côte d’Ivoire, « Etude de faisabilité du programme d’appui à la société civile en Côte d’Ivoire, document de travail », 2013, (voir le site du projet LIANE)

Il est donc urgent de doter les OSC de moyens qui leur permettent d'être efficaces et de participer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. C'est pourquoi, le projet Leadership et Initiatives des Acteurs Non Etatiques (LIANE) initiés en Côte d'Ivoire à partir du Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) est à saluer. La première phase de ce projet vise au renforcement des capacités des OSC. Nous proposons, en plus du projet LIANE, que l'Etat octroie des financements aux OSC, à l'instar du financement des partis politiques.

2.7 - Des médias partisans et politisés qui incitent à la violence et à la xénophobie

Comme nous l'avons montré dans l'ouvrage « Exigences éthiques pour une presse responsable dans le processus de reconstruction post crise en Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire »²⁰⁹, (2013) « si les médias sont perçus comme une institution de la démocratie, leur existence ne constitue malheureusement pas à elle seule une gage de bonne participation à la réussite du système démocratique. Il faut qu'ils soient indépendants, responsables et eux-mêmes démocratiques. Pourtant, on peut noter quelques dérapages et déviations de la presse ivoirienne durant ces dernières années, qui mettent en mal sa participation à la consolidation de la démocratie, de la cohésion sociale et de la réconciliation ».

Nous avons également montré que « la presse ivoirienne a souvent failli à son rôle de promotion et de consolidation de la démocratie en exacerbant les crises politiques et les conflits, comme ce fut le cas, durant la crise politico-militaire de 2010 ».

Face à tous ces manquements observés au niveau des productions journalistiques, nous avons proposé un certain nombre d'exigences éthiques afin de faire des médias et de la presse des vraies parties prenantes dans le processus ivoirien de reconstruction post-crise. Ces exigences sont au nombre de quatre : de l'appropriation des normes éthiques par les journalistes (1), de l'insistance sur les fondements de l'éthique dans les médias (2), de l'adoption volontaire de démarches responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans les medias ivoiriens (3), de la consolidation du besoin d'éthique dans l'agenda politique national (4)

2.8 - De l'instrumentalisation politique de la question de l'identité en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, l'une des questions sous-jacente aux différentes crises politiques et électorales a été celle de l'identité.

L'usage de l'identité sur le terrain politique à travers le concept de l' « ivoirité » débute avec le Code électoral de 1994. Ce Code restrictif qui visait clairement à écarter Alassane Ouattara à la course à la présidentielle, stipule que pour être

²⁰⁹ Célestin Gnonzion, « Exigences éthiques pour une presse responsable dans le processus de reconstruction post-crise en Afrique : le cas de la côte d'ivoire », Revue Théologie Africaine, Eglise et Sociétés, N°3 (2013) ISSN 23042192, 2013.

désormais candidat à l'élection présidentielle, il faut être né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens de naissance. Il faut également avoir résidé dans le pays de façon continue pendant les cinq années précédant la date de l'élection et ne jamais avoir renoncé à la nationalité ivoirienne.

Mais malgré ce qu'en pensent ces détracteurs, le concept de l'« ivoirité » est perçu comme un concept fédérateur :

« Concept fédérateur, socle sur lequel doit reposer la nation ivoirienne, l'« ivoirité » constitue d'abord un cadre d'identification mettant l'accent sur les valeurs spécifiques de la société ivoirienne, mais est également un cadre d'intégration des premières composantes ethniques qui ont donné naissance à la Côte d'Ivoire et intègre tous les apports extérieurs qui sont venus se fondre dans le moule du destin partagé. »²¹⁰

Venance Konan²¹¹ rappelle également d'autres précisions qui émanent d'intellectuels ivoiriens à propos du concept de l'« ivoirité ». Il s'agit d'abord de celle du Professeur Niangoran Bouah :

« L'« ivoirité », c'est l'ensemble des données socio-historiques, géographiques et linguistiques qui permettent de dire qu'un individu est citoyen de Côte d'Ivoire ou Ivoirien. Ce terme peut aussi désigner les habitudes de vie, c'est-à-dire la manière d'être et de se comporter des habitants de Côte d'Ivoire, et enfin, il peut aussi s'agir d'un étranger qui possède les manières ivoiriennes, par cohabitation ou imitation. L'individu qui revendique son « ivoirité » est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, être né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire ».

Et ensuite, celle du Professeur Niamké Koffi : *« pour construire un Nous, il faut le distinguer d'un Eux. Il faut parvenir à établir la discrimination Nous/Eux d'une manière qui soit compatible avec le pluralisme des nationalités ».*

Même si l'« ivoirité » est perçue comme un concept fédérateur par Henri Konan Bédié, ce concept est décrié par contre, notamment par les cadres du RDR, le Parti de Alassane Ouattara, comme un concept né d'une politique ou d'une volonté d'exclusion d'une partie des ivoiriens, notamment les populations originaires du Nord de la Côte d'Ivoire, majoritairement musulmanes et ayant des patronymes semblables à ceux qu'on trouve dans des pays voisins comme le Mali et le Burkina-Faso.

²¹⁰ Venance Konan, « L'ivoirité, de morts en résurrections », <http://www.slateafrique.com/791/ivoirite-morts-resurrections> (visité le 2 novembre 2013)

²¹¹ Idem

L'avènement du concept de l'« ivoirité » va donc créer une sorte de division, comme le note Venance Konan, « entre « les Ivoiriens de souche » et « les Ivoiriens de circonstance », qui seront tous ceux issus de l'immigration, principalement du Burkina Faso et du Mali et, par extension, les populations du Nord qui partagent les mêmes cultures que ces derniers. Et surtout la même culture qu'Alassane Ouattara ».

On peut donc retenir, que la question de l'identité a été l'un des problèmes ayant marqué la vie politique en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1990, surtout depuis l'entrée d'Alassane Ouattara sur la scène politique ivoirienne. L'identité a été instrumentalisée pour éliminer cette personnalité perçue hier comme un prétendant gênant à la magistrature suprême, mais aujourd'hui conduisant à la destinée de la Côte d'Ivoire. Et l'« ivoirité » a malheureusement causé, à travers ces effets collatéraux, d'énormes torts à la société ivoirienne.

Aujourd'hui que le pays est obligé de s'inscrire dans une nouvelle dynamique, il est urgent de trouver des raisons de l'acceptation mutuelle entre des personnes d'origines diverses mais toutes ivoiriennes et appartenant à la même communauté d'intérêt, celle de la Côte d'Ivoire. Ivoiriens du nord, du sud, de l'ouest, de l'est, nous sommes tous ivoiriens. Ivoiriens originaires du Liberia, du Mali, du Sénégal, de la Guinée, du Liban, de la France, de l'ancienne Haute-Volta, actuelle Burkina Faso, du Niger, nous sommes tous ivoiriens. Nous n'avons aucun autre pays que la Côte d'Ivoire. Nous sommes condamnés à vivre ensemble. Faisons en sorte que chacun vive en paix.

III. LES VOIES DE LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE

3.1 - La recherche de la paix : un engagement à partager par toutes les parties

Les protagonistes des crises politiques en Côte d'Ivoire sont généralement les partis politiques et leurs leaders et intellectuels. Si l'on prend l'exemple de la dernière crise postélectorale, on note qu'il s'agit des responsables des deux grandes familles ou coalition politiques qui se sont affrontées au deuxième tour de l'élection présidentielle : Les Partis de la majorité présidentielle réunis derrière Laurent Gbagbo et ceux du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) qui firent bloc derrière Alassane Ouattara.

Mais une fois l'élection terminée et le vainqueur connu et consolidé, certes, par les forces militaires nationales aidées par les Forces Françaises de la Licorne

et des Nations-Unies, l'on constate encore des difficultés et un ralentissement de la marche vers la paix. Les leaders de la LMP traînent toujours le pas, au motif (compréhensible) que certains de leurs militants dont Laurent Gbagbo sont emprisonnés où en exil. Ils reprochent également aux vainqueurs de pratiquer une « justice des vainqueurs ». Face à ce blocage, il est souhaitable que ceux qui se trouvent aujourd'hui dans la meilleure situation, car ayant gagné les élections et étant au pouvoir, puissent inventer des stratégies qui n'épargnent rien, afin d'asseoir des conditions d'un vrai dialogue et d'une écoute sincères. Le Chef de l'Etat, le Président Alassane Ouattara doit faire davantage pour le dialogue et l'écoute de l'opposition. La question du dialogue avec l'opposition doit relever directement et exclusivement de l'agenda du Président de la république. Car, si l'histoire doit servir de repère pour avancer dans le bon sens, on peut se souvenir que la longue crise déclenchée en 2002 par la rébellion armée, a connu son début d'épilogue, lorsque les deux principaux protagonistes se sont retrouvés face-à-face dans un dialogue direct le 4 mars 2007 pour la signature de l'accord de Ouagadougou.

L'opposition quant à elle doit également montrer des gages d'une volonté pour la paix, la stabilité et la réconciliation. Elle doit condamner avec la dernière énergie, des actes de violences et de velléité de retour au pouvoir par la force qui peuvent tenter certaines forces en son sein.

La recherche des voies et moyens pour la paix doit être un objectif partagé par toutes les parties et par tous les citoyens.

130

3.2 - Eviter des erreurs du père fondateur

L'une des causes lointaines de la crise de la démocratie en Côte est le manque d'une stratégie politique d'alternance au pouvoir. Un manque aggravé par le flou entretenu par Félix Houphouët-Boigny sur sa succession tout en aiguillant l'appétit des prétendants et héritiers, notamment Henri Konan Bédié, alors président de l'Assemblée nationale, dauphin constitutionnel et Alassane Ouattara, alors Premier ministre de la Côte d'Ivoire, comme le souligne Grah Mel :

« En effet, en installant et en entretenant sans relâche une claire ambiguïté entre M. Bédié et M. Ouattara, le président a simplement semé entre les deux hommes les germes d'un conflit qui ne pouvait pas ne pas exploser, le jour où il ne serait plus là, grand marionnettiste devant l'Eternel, pour tirer les ficelles²¹² ».

L'auteur de la biographie d'Houphouët va plus loin en aidant à comprendre que le premier Président ivoirien, contrairement à Senghor, n'a jamais pensé passer la main à un quelconque héritier :

²¹² Frédéric Grah Mel, Félix Houphouët-Boigny : la suite et la fin, Abidjan : le Editions du Cerap, Paris : Karthala, 2010, p558

« Il n'est pas juste – il est même aberrant- de penser, comme l'a fait l'opinion publique jusqu'à ce jour, en Côte d'Ivoire et hors de Côte d'Ivoire, qu'Houphouët a légué le pouvoir, de façon dynastique et dans un répugnant reflexe tribal, à un « fils biologique » qui serait Henri Konan Bédié. En réalité, jusqu'au bout de sa vie, sur le dossier de sa succession, le premier Président ivoirien n'a eu pour seul intérêt, seul souci, seul mobile et seul ressort, que sa personne. L'idée de libérer un jour, au profit d'un de ses collaborateurs, que ce fût Yacé, Bédié ou Ouattara, cette « petite niche » dont parlait Somerset Maugham, lui était simplement inaccessible. Certains de ces actes laissent même penser que, pour fermer la porte de sa succession à ses héritiers présomptifs, il avait préféré favoriser son opposant Laurent Gbagbo »²¹³.

Même si le Président Houphouët-Boigny a sa part de responsabilité dans la crise et la guerre de succession qui secoue la Côte d'Ivoire depuis plus de deux décennies après sa disparition, la grande responsabilité incombe à ces héritiers que sont Bédié, Ouattara et Gbagbo.

L'action politique de leur maître commun, Houphouët-Boigny, s'est inscrite dans le contexte historique qui était le sien. Un contexte de partis uniques dans lequel il a tenté de privilégier l'Unité nationale et a réussi d'imposer la cohésion sociale entre ceux que Frédéric Grah Mel nomme « les ivoiriens à part entière et les ivoiriens entièrement à part ».

Comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, les leaders politiques aux affaires en Côte d'Ivoire aujourd'hui, Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié doivent se servir des erreurs du père fondateur et du mentor dont tous se réclament, pour asseoir des conditions d'une succession et d'une alternance pacifique et démocratique, afin d'éviter une crise de leurs héritiers. S'ils ne le feraient pas, ils doivent y être encouragés par la communauté internationale dont la légitimité et la force peuvent aider à reconstituer les fondements d'une démocratie.

3.3 - De l'urgence d'une éducation à la société politique

Dans « *Les facteurs de décisions éthiques et de construction de l'identité des journalistes ivoiriens : le cas de l'influence politique* », Gnonzion²¹⁴ a montré que la presse ivoirienne est une presse trop politisée. Les journaux consacrent une part importante de leurs productions aux questions liées à l'actualité politique, comme si cette dernière constituait la seule digne d'intérêt pour les lecteurs. Pourtant, il est possible et même nécessaire d'approfondir les questions d'actualité portant sur la culture, la société et l'économie. Mais ce primat du politique sur tous les autres aspects de la vie, ne concerne pas que la presse et les médias. C'est toute la société ivoirienne dont la vie est rythmée

²¹³ Frédéric Grah Mel, idem, p.555.

²¹⁴ Célestin Gnonzion, *Les facteurs de décisions éthiques et de construction de l'identité des journalistes ivoiriens*, Thèse de doctorat, Université Grégorienne de Rome, 2008.

par les faits politiques. Cette hégémonie du politique et de la politique se constate et influence négativement, en dehors des médias, d'autres institutions de la démocratie comme la société civile et les participations des citoyens aux processus collectifs de choix des personnes capables d'être portées à la magistrature suprême, et à d'autres poste électifs. Il urge donc de prendre la question politique au sérieux en adoptant une véritable stratégie d'éducation et de préparation de tout le peuple aux exigences de la vie dans la société politique, dont Denis Maugenest donne une définition :

« Avoir en vue la compréhension de la société politique suppose s'entendre au départ sur le sens du mot « politique » : toutes les formes de société ne sont pas politiques, et il y aura donc lieu de veiller en permanence à l'examen du rapport entre les deux mots de « société » et de « politique »-ou Cité (polis, ville). On réservera la qualification de politique à la microsociété. Les microsociétés (naturelles et volontaires comme la famille, le village, le clan, la tribu, l'entreprise) les plus diverses ne font pas la microsociété proprement politique.

[...] Entrer en politique, c'est passer des microsociétés à la microsociété. Et ce passage ne va pas de soi ! Il est bien sûr avant tout le fruit de l'expérience banale de tous ceux qui font quotidiennement l'apprentissage 'sur le tas' de l'urbanité, de la civilité et de la citoyenneté à travers les mille et un événements qui font la vie et l'histoire de la Cité, toujours en recomposition à chaque génération. Mais il est aussi le fruit d'une initiation et d'une éducation, implicite, des 'citoyens' invités à édifier consciemment leur Cité et à construire librement »²¹⁵.

Malgré le constat de la nécessité d'une éducation à la politique, à la chose politique et publique, ils sont nombreux, les citoyens, hommes et partis qui se disent politiques, à n'avoir aucune idée des exigences d'une société politique, comme le montre, pour ce qui est du cas Camerounais, Djeukam Tchaméni :

« L'absence ou le niveau bas d'éducation politique au sein des masses a été une cause principale des échecs que nous avons expérimentés... Nous manquons d'éducation politique pour distinguer la bonne graine de l'ivraie. Nous n'avons pas d'outils d'analyse nous permettant de déchiffrer les discours démagogiques et de rejeter leurs promesses fallacieuses... Cette manipulation par les partis politiques n'a été possible que parce que nous n'avons pas de formation politique... Quand les masses sont sans culture politique, elle deviennent la proie facile des aventurier politiques... Le plus grand indicateur de la fourberie de nos formations politiques est l'absence, au sein de leurs partis, de programmes de formation politique... Comment peut-on espérer mener à bien une révolution démocratique sans former les militants et les cadres de son organisation ? L'établissement de la démocratie implique un changement des mentalités et des comportements. Ce changement requiert une action soutenue

²¹⁵ Denis Maugenest, vivre ensemble malgré tout...Initiation à la société politique, Abidjan, éditions du Cerap, 2012, p.13

de conscientisation et de formation... Nous devons élever notre degré de culture politique en nous éduquant. Nous payons aujourd'hui le prix de notre paresse intellectuelle... Nous avons voulu croire à nos charlatans politiques comme on croit au Messie. Aujourd'hui, le réveil est brutal.²¹⁶»

Denis Maugenest²¹⁷ cite Dedi Sery, sur la même question mais cette fois-ci pour ce qui est du cas la Côte d'Ivoire : « Il n'y a pas eu de pédagogie politique depuis 1960 jusqu'à nos jours. Cela est valable pour toutes les sociétés africaines et est lié aux problèmes de l'intellectualisation. L'individu n'a pas encore pris le pas sur le groupe. C'est encore le primat du groupe et cette situation est le fruit d'une politique qui a anesthésié la conscience politique des nationaux ».

Il faut donc instaurer des cursus de formation pour une introduction à la société politique ou en sciences politiques dans les collèges, lycées, universités et grandes écoles en Côte d'Ivoire. Le peuple, à commencer par les jeunes et les femmes a besoin de comprendre que la politique n'est pas une affaire d'usage de la violence à travers les coups d'État et les guerres. C'est une question de définition des conditions d'une vie commune et paisible. Et c'est Memel Foté qui insiste sur la place que les femmes et jeunes « ces forces niées » doivent occuper dans toute politique et toute stratégie d'éducation à la politique :

« En définitive, la démocratie et le développement, la démocratie comme aspect du développement, supposent non pas la conquête qu'implique la société organique, mais, au cœur des luttes inhérentes à la vie et à la vie sociale, négociation que postule la société contractuelle. J'entends négociation originaire entre les âges et les sexes, les ethnies et les classes qui adhèrent à un nouveau projet de société. J'entends négociation secondaire entre les États, les sexes, les âges, les ethnies et les classes, dans un cadre régional, d'un projet économique et culturel qui convient à leurs aspirations, et dans le même mouvement, négociation avec l'environnement naturel dont nous savons maintenant que la préservation est un gage de notre survie en tant que Peuple, État, Nation, Civilisation et Humanité. Cela signifie la réintégration des forces niées, oubliées ou négligées, les jeunes et les femmes. Ce sont ces forces qui, à l'assaut des camps Boiro, figure africaine de la Bastille, contraignent des chefs d'État à déboulonner leur statue et font tomber les chefs entêtés. Quelle place nouvelle leur réservent les partis politiques qui se créent ? Le rôle révolutionnaire que ces forces jouent aujourd'hui depuis 1990, atteste, s'il en est besoin, qu'il n'y a pas d'autre Père de la Nation ou plutôt qu'au-delà des figures nominales et métaphoriques des pères, il y a une force permanente qui fonde et refonde les nations, c'est le peuple »²¹⁸.

La démocratie suppose donc une formation des citoyens à la culture démocratique et aux exigences de la société politique. Et les femmes et les jeunes doivent occuper une place de choix dans ce processus.

²¹⁶ Idem, p.11

²¹⁷ Idem, p.12

²¹⁸ Harris Memel-Foté, Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation, op.cit

CONCLUSION

Au début de cette analyse, nous avons proposé une définition de la démocratie, et ensuite proposé des institutions de cette dernière. Nous avons surtout insisté sur le fait que la démocratie comme processus historique est une question de culture et d'appropriation à travers des peuples qui vivent dans une société donnée. A propos des institutions de la démocratie nous avons énuméré : un Etat de droit, des participations électorales libres et ouvertes à tous les partis et à tous les citoyens, une société civile indépendante des partis politiques et de l'état et des médias libres et indépendants.

Dans une deuxième partie de l'analyse, nous avons montré quelques limites et souffrances de la démocratie en Côte d'Ivoire, à travers lesdites institutions.

- S'agissant de l'Etat de Droit, nous avons notamment montré que l'introduction de la violence dans l'arène politique depuis les premières années de l'indépendance de la Côte d'Ivoire a porté un coup aux exigences de l'Etat de droit et aux respects des Droits de l'Homme.
- Pour ce qui est des élections, nous avons montré que les seules élections qui se sont déroulées dans la paix ont été les six premières élections présidentielles (1960-1965-1970-1975-1980-1985). Il s'agit d'élections sans véritables enjeux car déroulées avec un seul candidat Félix Houphouët-Boigny. En dehors de ces élections, les autres élections organisées dans un cadre multipartite ont été des élections à problèmes qui ont débouché sur des crises et/ou affrontements sanglants.
- Une autre question sous-jacente aux participations électorales a été la question de l'identité inventée à travers le concept de l'« ivoirité » comme condition de l'éligibilité à la magistrature suprême. Le concept de l'« ivoirité » proposé comme stratégie pour éliminer Alassane Ouattara a créé beaucoup de mal à la société ivoirienne.
- Notre analyse a également mis l'accent sur l'une des limites de la gestion politique du premier Président Félix Houphouët-Boigny, il s'agit de l'absence d'une stratégie de succession dans un cadre démocratique. Et ce vide a provoqué une guerre des héritiers qui a connu son épilogue durant la crise postélectorale de 2010. L'étude attire l'attention sur les actuels dépositaires du pouvoir d'Etat, afin qu'ils puissent faire éviter à la Côte d'Ivoire une autre guerre d'héritiers. Et l'étude invite la communauté internationale à les encourager dans ce sens.
- Concernant la société civile, nous avons montré qu'elle doit être indépendante et créative. Les organisations de la société civile (OSC) doivent également bénéficier des financements de l'Etat, à l'instar des partis politiques.

- Pour ce qui est des médias, l'étude a montré qu'ils sont trop politisés et a suggéré un certain nombre d'exigences éthiques afin de faire d'eux des véritables institutions de la démocratie.

Pour finir nous avons suggéré un programme d'éducation du Peuple et des citoyens aux exigences de la démocratie et de la société politique. Et les femmes et les jeunes doivent occuper une place de choix dans ce programme d'éducation à la démocratie. Nous avons proposé qu'il soit instauré dans les cursus de formations du collège à l'université, des cours de sciences politiques, d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AKE, C. *Democracy and development in Africa*, Washington: The Brookings Institution, 1996

AMNESTY INTERNATIONALE (2013), Côte d'Ivoire, *la loi des vainqueurs, situation des droits humains deux ans après la crise postélectorale*, Amnesty International publication,.

BIAYA, T. K. (1998) « Quelle Démocratie pour l'Afrique? Réflexions sur ses possibilités et ses caractéristiques ». Dakar (<http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/CAFRAD/UNPAN>)

BIERNATZKI, William. (1991) *Roots of acceptance : the intercultural communication of religious meanings*. Rome: PUG

BOURGAULT, Louise M. (1995). *Mass media in sub-saharan africa*. Indianapolis: Indiana University Press

BOURGAULT, Louise M. (1998). *Nigeria: the politics of confusion* P 79-101 . In O'Neil Patrick H. (1998). *Communicating democracy: the media and political transitions*. London: Lynne Rienner, 225p.

BRATTON, Michael and Van de Walle Nicholas. (1997). *Democratie experiments in Africa: regime transitions in comparative perspective*. Cambridge University Press. 307p

CARDINAL, Mario, (1996), « La télévision publique, ce n'est pas un club vidéo », in UNION NATIONALE DES JOURNALISTES DE COTE D'IVOIRE, *L'Etat de la Presse en Côte d'Ivoire*, Abidjan, UNJCI, p. 38.

Conseil National de la Presse, *Code de déontologie du journaliste*, in <http://www.communication.gouv.ci/?code=code> (visité le 10 janvier 2012), article 9 du titre des devoirs du journaliste.

- décision n°003 du 23 février 2011, <http://atelier.rfi.fr/profiles/blogs/cote-divoire-le-repere> (visité le 10 janvier 2012)

- décision n°003 du 23 février 2011, <http://atelier.rfi.fr/profiles/blogs/cote-divoire-le-repere> (visité le 10 janvier 2012).

DAHL, Robert.(1989). *Democracy and its critics*. New Haven; London: Yale University Press

DEBBASCH, Charles and all (eds). (2001). *Lexique de politique*. Paris : Dalloz, 2001

DIARRA, Samba. (1997) *Les faux complots d'Houphouët Boigny. Fracture dans le destin d'une nation* Paris : Karthala

ELLENBOGEN, Alice.(2002). *La succession d'Houphouët Boigny : entre tribalisme et démocratie*. Paris : L'Harmattan.

ENRIQUEZ, Eugène.(1995). *Démocratie, capitalisme et développement en Europe occidentale*. In Mappa, Sohia. *Développer par la démocratie ? : Injonctions occidentales et exigences planétaires*. Paris : karthala

FANON, Frantz. (2002). *Les damnés de la terre*. Paris : La Découverte.

FRERE, Marie-Soleil.(2000). *Presse et démocratie en Afrique francophone : les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*. Paris: Karthala, 533p.

GALLAGHER, Michael. (1997). *Clashing the symbols: an introduction to faith and culture*. London : Darton Longman.

- GIDDENS, Anthony *Fondamenti di sociologia*, Roma : Il Mulino, 2003.
- GNONZION, C., *Les facteurs de décisions éthiques et de construction de l'identité des journalistes ivoiriens*, Thèse de doctorat, Université Grégorienne de Rome, 2008, p. 166.
- « Perdiems, Gombos et mesures d'accompagnement: les mots et les rites de la corruption dans la presse ivoirienne », in *European Scientific Journal*, 8/23 (2012), p. 65.
- « Exigences éthiques pour une presse responsable dans le processus de reconstruction post-crise en Afrique : le cas de la côte d'ivoire », *Revue Théologie Africaine, Eglise et Sociétés*, N°3 (2013) ISSN 23042192, 2013.
- GOFFMAN, E., *Les cadres de l'expérience*, Paris : Minuit, 1991
- GRAH MEL, Frederic, *Félix Houphouët-Boigny, l'épreuve du pouvoir*, (1960-1980), 2010,
- Félix Houphouët-Boigny : *la suite et la fin*, Abidjan : les Editions du Cerap, Paris : Karthala, 2010,
- KASFIR, Nelson. (2004). Civil society, the state and democracy in Africa. in Peter Burnell & Peter Calvert. Civil society in democratization. London: Frank Cass.
- KEANE, John.(1998a). Democracy and civil society. London: University of Westminster
- KEANE, John. (Ed) (1998a). Civil society and the state: new european perspectives. London: University of Westminster
- KEANE, John (1998b), Civil society, old images, new visions. Cambridge : Polity Press.
- KONAN, Venance « L'ivoirité, de morts en résurrections », <http://www.slateafrique.com/791/ivoirite-morts-resurrections> (visité le 2 novembre 2013)
- KONANGUI, Ahoutou François (2003). La liberté de presse en Côte d'Ivoire. Abidjan : Université de Cocody, U.F.R. des Sciences Juridiques Administratives et Politique, Mémoire de DEA de Droit Public.
- Konaté, YACOUBA. (2003). Les enfants de la balle. De la FESCI aux mouvements de patriotes. In *Politique Africaine*, n°89, mars 2003. Paris : Karthala
- KONE, Amadou, (2003), Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne, Paris : Karthala,
- LAFARGUE, Jérôme. (1996). Contestations démocratiques en Afrique : une sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie. Paris: Karthala.
- LESLIE, Michael; OGUNDIM, Folu F. (2002). Media and democracy in Africa. London: Transaction Publishers, 260p
- LIANE Côte d'Ivoire (Projet), (2013), « Etude de faisabilité du programme d'appui à la société civile en Côte d'Ivoire, document de travail », (voir le site du projet LIANE)
- MARTIN Robert (1998). Notes on freedom of expression in Africa. Pp63-77; In. O'Neil Patrick H. Communicating democracy: the media and political transitions. London : Lynne Rienner.
- MAUGENEST, Denis,(2012) *vivre ensemble malgré tout...Initiation à la société politique*, Abidjan, éditions du Cerap
- MEDARD, Jean-François. (1995).Etat, démocratie et développement : l'expérience camerounaise. In Mappa, Sohia (ed.).Développer par la démocratie ? : Injonctions occidentales et exigences planétaires. Paris : Karthala

MEMEL-FOTE, Hariss. (1980). *Le système politique de Iodjoukrou : une société lignagère à classe d'âge (Côte d'Ivoire)*. Abidjan : Nouvelles éditions Africaines ; Paris : Présence Africaine

- (1991), « Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation : Introduction à une anthropologie de la démocratie », Cahiers d'études africaines, 123, XXXI-3, pp263-285

O'NEIL, Patrick H. (1998). *Communicating democracy: the media and political transitions*. London : Lynne Rienner, 225p.

SCHWARTZ Alfred. (1976). *Communautés rurales et paysanneries tropicales*. Paris : ORSTOM

SEN, Amartya. (2003). « Le radici della democrazia ». Publié dans la revue américaine "the new republic", Traduit et publié dans le numéro 513 du 7 novembre 2003 de la revue italienne "Internazionale"

STOCKTON, David.(1993) *La democrazia ateniense*. Milano: Rizzoli.231p

TCHAPTCHET, Jean-Martin. (1997). « La presse et la démocratie en Afrique Subsaharienne : rétrospective et perspectives ». In Parole à l'Afrique, presse et démocratie. Nations Unies, Service de Liaison Non gouvernementale. Genève : SLNG

TOCQUEVILLE, Alexis (de). (1981). *De la démocratie en Amérique I*. Paris : Flammarion.

TONDE, Bernard (2000). *L'Eglise en Côte d'Ivoire au seuil du troisième millénaire : panorama général des textes officiels de la CECI de 1965-2000, interventions au synode sur l'Eglise en Afrique*. Rome : SN

TRIULZI, Alessandro.(2004). « Colonialismo e post-colonialismo: il dibattito oggi », acte d'une conférence prononcée dans le cadre du séminaire sur "Sguardi incrociati sulla storia delle relazioni Nord-Sud. Roma: Ufficio Centrale Studenti Esteri in Italia (UCSEI) (inedit)

TRICHET, Pierre (ed), *Pas de paix sans justice*, Les éditions du Cerap, 2004, p17.

WHITE, Gordon (2004), *Civil society in democratization*. London: Frank Cass. in Peter Burnell & Peter Calvert (2004), *Civil society in democratization*. London: Frank Cass.

WHITE, Robert A. *The development of democracy : political development*. Rome : inédit, cours de sociologie du développement

WHITE, Robert A. (1991). « Democratization of communication: normative theory and sociopolitical process ». In Greenberg, Karen Joy (Ed), *Conversations on communication ethics*. New Jersey: Ablex Publishing Corporation Norwood.

WHITEHEAD, Laurence. (2004). « Bowling in the bronx: the uncivil interstices between civil and political society ». in Peter Burnell & Peter Calvert. *Civil society in democratization*. London: Frank Cass.

ZIO, Moussa, *Les Médias et la Crise Politique en Côte d'Ivoire*, Fondation pour les Medias en Afrique de l'Ouest, Legon, Ghana, 2012 (www.mediafound.org).

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE LA GAMBIE

Par Kambi BOLONG
Kanchelbet@gmail.com



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE LA GAMBIE

Par Kambi BOLONG
Kanchelbet@gmail.com

RÉSUMÉ

La Gambie constitue aujourd'hui un modèle achevé d'instabilité démocratique. Pire au regard de son évolution politique, elle représente un exemple de régression démocratique. Les ressorts de cette instabilité sont certes divers mais ils tiennent pour l'essentiel à une forte personnalisation du pouvoir avec comme conséquence la négation de l'Etat de droit. De ce point de vue, il apparaît que les droits humains devraient être au centre de tout processus de stabilisation démocratique. Pour ce faire aussi bien les acteurs politiques notamment l'opposition que la société civile doivent davantage s'impliquer pour impulser des réformes politiques. La CEDEAO devrait également s'engager pour faire notamment respecter les conventions régionales.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. L'instabilité démocratique en Gambie

- 1.1 - La première République
- 1.2 - La deuxième République

II. Les défis à la stabilité démocratique

- 2.1 - Les défis civils et politiques à la stabilité démocratique en Gambie
- 2.2 - Les défis socio-culturels et économiques à la stabilité démocratique

III. Recommandations

INTRODUCTION

La Gambie, l'un des 16 pays de l'Afrique de l'Ouest, est un membre fondateur de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975 avec pour objectif une coopération économique plus forte entre ses membres. Quand la crise du Liberia a éclaté à la fin des années 80, la Gambie, sous l'ancien Président Dawda Jawara, a été essentielle dans le processus qui a mené à la création du Groupe de contrôle de la CEDEAO (*Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group*, or ECOMOG) en 1990 en tant que mission portant sur les opérations de maintien de la paix. Plus tard, ECOMOG deviendra encore plus essentiel dans le cadre des guerres civiles en Sierra Leone et en Guinée-Bissau à la fin des années 1990.

La création de l'ECOMOG répond à une incidence accrue de l'instabilité dans la région, et, par conséquent, à la nécessité d'assurer la paix et la sécurité. Depuis sa création, l'Afrique de l'Ouest est le théâtre de différents conflits, qui se sont maintenant divisés en quatre principaux conflits, ceux du Delta du Niger, de la Sénégalie, du Fleuve Mano et de la zone Sahélo-saharienne. La Gambie appartient à la catégorie des conflits sénégalais, qui comprend le Sénégal et la Guinée-Bissau. Tandis que le Sénégal fait face à des conflits internes dans la région de la Casamance, la Guinée-Bissau continue à être l'objet d'une instabilité nationale et étatique. On pourrait dire que ces conflits sont la manifestation d'un échec de la gouvernance qui a été le fléau de la stabilité démocratique dans la région, pour ne pas dire de l'ensemble de l'Afrique. Un article de 2003 d'Amos Sawyer sur « La théorie politique et l'analyse politique » déclare que :

« Les défaillances de la gouvernance en Afrique ont leurs racines dans plusieurs sources, dont les principales sont les legs de la colonisation, la nature des luttes pour l'indépendance, le caractère de l'État postcolonial et de leurs dirigeants, et la structure et les exigences de la mondialisation. »

Sawyer développe l'idée selon laquelle, bien que la mission du colonialisme ait été d'exploiter les ressources de l'Afrique, au moment des indépendances, « les pays africains ont maintenu des institutions étatiques sur-centralisées qui ont confié d'énormes pouvoirs aux mains des pères fondateurs ». Une revue de la situation au Sénégal, en Gambie et en Guinée-Bissau montre en effet des États extrêmement centralisés avec des pouvoirs énormes aux mains de leurs Présidents respectifs.

Dans cette étude de cas, il sera montré comment la Gambie, comme de nombreux autres pays africains, est sur un chemin pavé d'instabilité et de conflits violents, précisément en raison des défis relatifs à la gouvernance auxquels les pays africains doivent faire face. En outre, les conflits en Casamance et en Guinée-Bissau continuent à impacter la Gambie de plusieurs manières. Plus que tout, le défi fondamental auquel fait face la Gambie demeure le haut degré de personnalisation de l'État par le Président Yahya Jammeh, en violation directe de tous les principes démocratiques et des droits de l'Homme.

La stabilité démocratique

D'un point de vue étymologique, la démocratie signifie essentiellement « la volonté ou le pouvoir du peuple », autrement dit, demos, « le peuple » et kratos, « la volonté ou le pouvoir ». Comme système politique dans lequel les citoyens participent à la gestion des affaires et des ressources du pays, cela signifie, par conséquent, que la démocratie ne peut pas atteindre une perfection totale dans une société donnée et à une époque donnée, parce qu'elle est gérée par des êtres humains faillibles. Cependant, une culture démocratique peut grandir pour atteindre un très haut niveau afin de satisfaire les besoins économiques et sociaux de tous les citoyens. En d'autres termes, la démocratie, comme mode de vie et comme système de gouvernance fondée sur les droits de l'Homme et l'État de droit, est un processus dans lequel il existe une tentative continue de construire et une bataille quotidienne pour gagner et ne pas perdre les libertés humaines et le développement.

Mais, quels sont ces éléments constitutifs de la démocratie ?

La paix et la stabilité ne sont pas des concepts vides qui peuvent se soutenir tout seuls. La paix et la stabilité sont plutôt des effets ou de résultats de processus et d'actions d'individus, d'institutions ou de la société dans son ensemble, au sein d'un environnement spécifique. En fait, tandis que les Nations Unies définissaient la paix à un moment donné comme étant l'absence de guerre ou de conflits armés, de nombreux observateurs ont noté que la paix, en outre, implique la présence de la justice sociale, d'institutions efficaces et responsables et de processus transparents. Elle implique également la capacité des citoyens à acquérir des biens et services de base qui soient accessibles, abordables et disponibles pour tous afin d'assurer une grande qualité de vie. L'élément essentiel qui peut fonder la paix et la stabilité repose dans la connotation positive de la paix, de telle sorte que la paix ne corresponde pas seulement à la tranquillité de surface, tandis qu'il y a la peine, la dépossession et l'impossibilité de se faire entendre en profondeur. Au bout du compte, la paix concerne les affaires courantes de la personne en tant qu'individu, et, par conséquent, concerne toute la société. Il s'agit de savoir dans quelle mesure un être humain est capable d'assurer son bien-être ou d'avoir la capacité d'engendrer, de protéger et de produire. En 1994, lorsque le PNUD a émis l'idée de la sécurité humaine, la notion et le rôle de la sécurité étaient alors largement entre les mains des gouvernements et des dirigeants politiques dont l'attention particulière portée à l'État et à la sécurité nationale ne prenait en compte que la sécurité du régime en place et de ses dirigeants et l'absence de manifestation de la part des citoyens qui puisse remettre en cause la sécurité du régime.

Le Rapport sur le développement humain du PNUD de 1994 a identifié sept domaines comme étant les éléments de base de la sécurité humaine, et donc de la paix dans ce sens élargi :

1. **La sécurité économique** : Assurer un revenu de base pour les individus.
2. **La sécurité alimentaire** : Garantir un accès, à la fois matériel et économique, à une alimentation de base pour toute personne à tout moment.
3. **La sécurité relative à la santé** : Garantir un minimum de protection contre les maladies et les modes de vie malsains.
4. **La sécurité environnementale** : Protéger les gens des ravages de la nature, des menaces causées par l'homme à la nature et les protéger de la détérioration de l'environnement naturel à court et moyen terme.
5. **La sécurité personnelle** : Protéger les personnes des violences physiques, qu'elles émanent de l'État du citoyen en question ou d'États tiers, ainsi que des violences provenant des individus et des acteurs à un niveau infra-étatique, des abus domestiques et des adultes prédateurs.
6. **La sécurité communautaire** : Protéger les gens de la perte des relations et des valeurs traditionnelles et de la violence sectaire et ethnique.
7. **La sécurité politique** : Pouvoir vivre dans une société qui respecte les droits de l'homme. Ne pas être sujet à la répression politique, à la torture systématique, aux mauvais traitements et aux disparitions, etc.

La stabilité démocratique provient donc d'une définition positive de la paix et de la sécurité humaine. Fondamentalement, par conséquent, le fondement d'une stabilité démocratique repose sur les droits de l'Homme. Le respect des droits de l'Homme par tous assurera la création d'un système de gouvernance transparent et responsable qui puisse remplir ses obligations vis-à-vis de la société. Les droits de l'Homme promeuvent l'appropriation et la participation active des peuples et assurent qu'il y ait des processus de transparence et de responsabilisation et des institutions transparentes et responsables qui soient efficaces et pertinentes.

De plus en plus d'organisations, y compris les gouvernements eux-mêmes, considèrent la démocratie comme étant le meilleur système de gouvernance disponible. Par conséquent, la gouvernance a été jugée à l'aune de la démocratie et de la bonne gouvernance. La Banque mondiale a déjà identifié six dimensions générales comme indicateurs de gouvernance, qui sont principalement basés sur les droits de l'homme :

- **Expression et responsabilité** : la mesure dans laquelle les citoyens d'un pays peuvent participer à la désignation de leur gouvernement, ainsi que la liberté d'expression, d'association et la liberté de la presse.
- **La stabilité politique et l'absence de violence** : la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris le terrorisme.
- **L'efficacité gouvernementale** : la qualité des services publics, la capacité de l'administration et son indépendance vis-à-vis des pressions politiques ; la qualité de la formulation des politiques.
- **La qualité de la réglementation** : la capacité du gouvernement à fournir des politiques et des réglementations solides qui permettent et promeuvent le développement du secteur privé.
- **L'État de droit** : le degré de confiance et de respect pour l'État de droit que les agents ont, y compris la qualité des droits de propriété, de la police et du système judiciaire, ainsi que de la protection contre les risques de crime.
- **Le contrôle de la corruption** : le degré dans lequel le pouvoir public est exercé en faveur d'intérêts privés, y compris les grandes et petites formes de corruption, ainsi que la captation de l'État par les élites.

Les notions de démocratie et de bonne gouvernance ont été également rapprochées du concept de développement et ainsi le développement n'est plus considéré uniquement en termes de volume et de quantité, comme dans la croissance économique. Maintenant l'on considère le développement dans la perspective de la bonne gouvernance et du développement humain. Selon la Banque mondiale, une meilleure gouvernance aide à lutter contre la pauvreté et améliore les niveaux de vie. Les recherches de nombreux universitaires, y compris celles des auteurs²¹⁹ des Indicateurs Mondiaux de la Gouvernance (World Governance Indicators), indiquent qu'une meilleure gouvernance renforce le développement et pas l'inverse. Lorsque la gouvernance est améliorée d'un écart-type, la mortalité infantile décline de deux-tiers et les revenus sont multipliés par trois à long terme.

Probablement, celui qui comprend le mieux les notions de développement et de démocratie aujourd'hui est le Prix Nobel Amartya Sen. Dans son œuvre majeure, *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté* (Development as Freedom en anglais) il développe l'idée que le développement consiste dans « l'élargissement des choix des gens, de leurs capacités et de leurs libertés, afin qu'ils puissent vivre une longue et saine vie, avoir accès à la connaissance, avoir un niveau de vie décent et participer à la vie de leur communauté ».

²¹⁹ Aart Kraay, co-auteur du rapport *Governance Matters 2009* sur les indicateurs mondiaux de la gouvernance et économiste dans le Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale et David Kaufmann, co-auteur du rapport et agrégé supérieur de recherches à la Brookings Institution.

Le professeur Ali Mazrui a noté que la bonne gouvernance guidée par la transparence et la responsabilité, produit une vraie démocratie, une paix et une stabilité durables et, par conséquent, que la démocratie n'est pas recherchée pour elle-même, mais est un moyen pour assurer la paix et la stabilité en fournissant et en répondant aux besoins en matière de développement humain basé sur les droits de l'Homme.

Légitimité et tolérance politiques

La stabilité démocratique est inconcevable en l'absence de légitimité et de tolérance politique. Assez souvent, la démocratie est vue à partir d'une perspective étroite d'après laquelle la tenue des élections est l'élément central. Tandis que la démocratie va au-delà des élections, il est néanmoins essentiel que les élections soient conduites dans des conditions transparentes, libres et équitables pour s'assurer que le gouvernement qui émergera de ces élections soit légitime. La légitimité du gouvernement et de ses institutions est essentielle pour la stabilité démocratique. La légitimité peut être trouvée dans la manière dont les citoyens perçoivent leur gouvernement. Plus les citoyens ont confiance dans les institutions et les processus, plus ils croient les déclarations et les décisions des dirigeants dans l'intérêt de la société et plus cela renforce la légitimité du gouvernement et par conséquent la stabilité. Mais, quand les citoyens ne croient plus dans la parole du gouvernement, ou qu'ils cherchent des moyens alternatifs pour répondre à leurs besoins, en raison de leur manque de confiance dans les institutions et dans les processus gouvernementaux, cela indique que le gouvernement est perçu comme illégitime et cela crée une certaine instabilité étatique. À contrario, plus le gouvernement autorise la dissension et la divergence d'opinions et les activités de l'opposition, plus cela indique une forme de stabilité dans le pays.

En substance, la paix et la stabilité fournies par la démocratie peuvent être facilement comprises à travers cette déclaration du Professeur Mazrui, pour qui les objectifs fondamentaux de la démocratie sont probablement au nombre de quatre :

Premièrement, rendre les dirigeants responsables et justiciables de leurs actions et de leurs politiques. Deuxièmement, faire des citoyens des participants efficaces dans le choix de leurs dirigeants et dans la réglementation de leurs actions. Troisièmement, faire que la société soit aussi ouverte que possible et que l'économie soit la plus transparente possible ; et, quatrièmement, faire que l'ordre social soit fondamentalement juste et équitable pour le plus grand nombre possible.

I. L'INSTABILITÉ DÉMOCRATIQUE EN GAMBIE

Depuis l'indépendance, la stabilité démocratique a échappé à beaucoup sinon à la plupart des pays africains, ce que les observateurs attribuent à leur incapacité à avoir restructuré de manière urgente le système colonial, c'est-à-dire les institutions, les processus, les lois, l'éducation et la réorientation des peuples. Ainsi, ce qui ressort, c'est qu'au moment des indépendances, ces pays ont principalement réalisé une souveraineté étatique, mais pas une souveraineté nationale. Par « souveraineté nationale » ou « souveraineté citoyenne », nous voulons dire la création d'une sorte de conscience politique au sein des citoyens qui leur fasse réaliser qu'ils sont l'incarnation de l'indépendance, de la souveraineté et du pouvoir et que l'État est un instrument permettant de promouvoir, protéger et accomplir leurs droits en tant que citoyens. Il doit être noté que, à la différence des Européens et des autres nations non africaines, le colonialisme a déconnecté les Africains de leur histoire et de leurs institutions politiques en cassant les royaumes et les communautés et en les plaçant dans le cadre des États nations qui n'ont aucun lien avec l'histoire des peuples. Ce processus s'est renforcé avec l'introduction d'un système éducatif et d'un système religieux qui enseignent aux Africains tout sauf le respect d'eux-mêmes. Par exemple, bien avant que les frontières actuelles de la Gambie ne soient établies en 1889 à la suite d'un accord entre la Grande-Bretagne et la France, ce pays faisait partie d'une plus large entité politique, l'Empire du Mali, et était composé de diverses entités politiques et culturelles telles que Saloum, Wuli ou Kombo, parmi d'autres, comme partout ailleurs en Afrique. Sous la férule coloniale, les peuples opprimés de Gambie n'avaient pas d'affinité avec l'État colonial, qui était étranger au peuple et oppressait et exploitait le peuple. L'État colonial n'a pas émergé à partir des histoires, des problèmes, des luttes et des idées des peuples, par conséquent, il n'a pas été une invention autochtone, mais plutôt une création étrangère pour servir des intérêts étrangers contre des intérêts locaux.

Le nouveau gouvernement indépendant de la Gambie devait s'embarquer dans un processus d'éducation politique afin de développer une citoyenneté qui comprenne et accepte la nouvelle nation et l'État comme étant les siens. Cela aurait établi la légitimité de la Nation et de l'État et, par conséquent, aurait généré une haute qualité de la participation citoyenne, une confiance dans l'État qui se serait considéré lui-même comme l'instrument en faveur du peuple visant à protéger et étendre leurs droits humains et à satisfaire leurs besoins. Même après que le colonialisme ait démantelé les différentes entités culturelles et politiques en Afrique, nous avons toujours un attachement intense des gens à ces entités qui sont largement féodales et conservatrices, ce qui révèle un système politique sous-jacent qui rejette la démocratie et le républicanisme. Une éducation politique en faveur de la souveraineté nationale au début de l'indépendance était nécessaire pour la création des idées, des systèmes, des institutions et des valeurs de nature républicaine. Ceci était fondamental pour que les Africains puissent éviter le tribalisme, le régionalisme, le sexisme et toutes les autres formes de chauvinisme, parce

que, avec une telle formation, le peuple se percevrait alors en termes de nation et non d'agrégat de tribus ou comme des entités appartenant aux régions et à des religions particulières. Toutes ces formations possibles et cette éducation citoyenne n'ont pas eu lieu. On peut donc voir que l'échec des dirigeants et des gouvernements de l'indépendance à créer et à renforcer la souveraineté nationale et les valeurs républicaines a eu pour conséquence la situation volatile actuelle indésirable qui sévit en Afrique. L'incidence des dictatures et des guerres civiles, coups d'États, chaos, corruption, inaptitudes et inefficacité permanents des gouvernements et des dirigeants politiques dans la gestion des ressources africaines en faveur des peuples, est une conséquence directe de l'absence de pouvoir et de voix des peuples dans leur propre pays. En fait, le legs colonial mélangé avec le féodalisme a servi de terreau fertile au développement et au maintien de dictatures en Afrique.

L'échec à construire une souveraineté nationale a, par conséquent, continué à écarter le peuple de l'État. Soit consciemment ou par défaut, les nouveaux dirigeants ont profité de la situation, grâce au legs colonial et au féodalisme pour placer entre leurs mains des pouvoirs sans limites, ce qui a abouti au prolongement du règne de l'autocratie et à l'effondrement de l'efficacité du gouvernement. Une telle situation est devenue, par conséquent, un terreau fertile pour les conflits. En raison du manque de souveraineté citoyenne et de valeurs républicaines, quand de tels conflits éclatent, ils sont facilement catégorisés comme ethniques même si la plupart d'entre eux sont causés par le manque de gouvernance. La qualification de ces conflits en conflits ethniques est largement due au fait que les facteurs ethniques sont mobilisés pour déclencher des conflits dans le cadre de politiques à somme nulle associées à des régimes très centralisés, autocratiques et prédateurs.

1.1- La première République

La Gambie a obtenu son autonomie en 1965²²⁰ et, après deux référendums²²¹, elle est devenue une République souveraine en 1970 avec Sir Dawda Jawara comme premier Président. Il a conduit le gouvernement depuis 1962 sous le parti PPP (People's Progressive Party) jusqu'en 1994 où il fut renversé par l'armée menée par l'actuel Président Yahya Jammeh. Pendant les 30 années de règne de Jawara, des élections périodiques tous les cinq ans ont été organisées, élections qu'il gagnait chaque fois haut la main. Pendant cette période il y a eu des incidents mineurs de violence, le plus souvent de courte durée. Il s'agissait principalement de manifestations d'étudiants et de travailleurs. L'incident le plus sérieux a été l'insurrection armée de 1981 de dissidents soutenus par la Libye sous le commandement de feu Kukoi Samba Sanyang. La rébellion a été écrasée par les forces sénégalaises, événement

²²⁰ Officiellement, les Gambiens ont déclaré leur indépendance le 18 février 1965, même si les faits historiques montrent que la Gambie est restée un dominion britannique jusqu'au 24 avril 1970.

²²¹ Le premier référendum demandant si les citoyens voulaient que la Gambie devienne une république indépendante ou pas a été organisé le 30 novembre 1965 et le vote en faveur du Oui n'a pas été obtenu. Un second référendum a été organisé le 22 avril 1970 et le Oui l'emporta et, par conséquent, le pays fut proclamé République le 24 avril 1970.

après lequel la Gambie et le Sénégal ont formé une confédération en 1982. Après huit ans, la confédération a été brutalement dissoute par les deux gouvernements. Les observateurs ont noté que la dissolution avait été causée en raison des notions différentes et conflictuelles de la confédération entre le Président Jawara et le Président Abdou Diouf du Sénégal. Tandis que les Gambiens voyaient la confédération comme un marchandage de la part de Jawara pour protéger son régime, au Sénégal, l'opposition la voyait comme un projet coûteux pour le Sénégal, sans bénéfice²²² clair pour ce pays.

Pendant ces trois décennies, Jawara a été considéré comme l'un des dirigeants d'Afrique les plus démocrates, ce qui a valu au pays l'honneur d'accueillir la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. En Gambie, cependant, de nombreux observateurs et l'opposition, ont perçu le régime PPP comme autocratique, une sorte de dictature douce avec un semblant de démocratie dans laquelle toutes les institutions étaient sous le contrôle du régime. Comme cela a été démontré auparavant, la grande majorité des Gambiens sont restés relativement conservateurs, et combiné avec l'Islam, cela s'est traduit par une vision fataliste de la gouvernance et du développement. Certains croyaient que Jawara avait des pouvoirs mystiques et que les dirigeants étaient choisis et démis par Allah. En tout état de cause, la majorité des gens des communautés pauvres et rurales vivaient leur vie de manière indépendante du gouvernement, qu'ils percevaient dans la plupart des cas avec gratitude et pour qui ils montraient une certaine reconnaissance, ainsi qu'à l'égard de ses agents pour les biens et services qu'ils pouvaient prodiguer.

Comme la plupart des dirigeants africains, Jawara s'est délecté de ce conservatisme, prêtant ainsi très peu ou même aucune attention ni au besoin stratégique de renforcement de la conscience politique des gens, ni à l'assurance que son gouvernement soit transparent et responsable et qu'il réponde aux besoins du peuple. À la suite de l'insurrection de 1981, l'économie du pays a été sévèrement touchée par un budget courant en expansion qui a été aggravé par la création d'une nouvelle armée, ce qui a fait que la Gambie a dû, en 1985, demander l'aide de la Banque mondiale et du FMI au moment où il créait le Programme économique de redressement²²³ 1985-1990 (Economic Recovery Program). Le programme a conduit à de sévères compressions d'effectifs, à des coupes budgétaires dans les dépenses publiques et à l'introduction d'une tarification pour les usagers des hôpitaux, au retrait du service public des bus scolaires et presque à une dérégulation libérale de l'économie. Le programme a été suivi par un plan économique sur cinq ans, le Programme pour le développement durable de 1990 à 1995, qui n'a pas été finalisé en raison du coup d'État militaire de 1994.

²²² Arnold Hughes, *The collapse of the Senegambian Confederation*.

²²³ Benjamin A. Roberts, *Plight of a Nation: Overcoming the Challenges of Underdevelopment, Poverty and Financial Dependence in the Gambia*, 2010.

Ce qui ressort de la Première République, c'est que le pouvoir est resté entre les mains d'un seul homme pendant une longue période. Au cours des trente années de règne du PPP, la pauvreté et le manque de services sociaux de base caractérisaient la vie de la majorité des Gambiais, tandis que la corruption, l'inefficacité et l'inaptitude du gouvernement ont toujours été fortes. Beaucoup de gens croyaient que Jawara et son régime étaient si fortement établis qu'il était impossible de les remplacer par des élections, parce que tous les facteurs étaient en leur faveur : une croyance socio-culturelle dans la continuation des mandats et le contrôle des processus électoraux et des institutions²²⁴. Ainsi, au moment où l'armée a lancé son coup d'État le 22 juillet 1994, non seulement il n'y a pas eu de résistance, mais la majorité des Gambiais l'a bien accueilli, même si ce fut de manière prudente.

Le long règne de Jawara est, par conséquent, un cas classique d'instabilité démocratique. Bien que la paix et la stabilité aient prévalu pour l'essentiel de la période, il s'agissait d'une paix négative – l'absence de conflit armé – mais le pays n'avait pas les institutions, les processus et les systèmes nécessaires pour assurer la justice sociale et un gouvernement transparent, responsable et actif permettant l'accomplissement des droits et la satisfaction des besoins du peuple. Le sentiment de la souveraineté nationale ou citoyenne était soit absent, soit assez peu marqué, de telle manière que les Gambiais se percevaient d'abord en termes de tribu ou issus d'une région particulière ou bien appartenant à une religion particulière. Ces notions ont considérablement influencé les attitudes et les comportements, non seulement des politiciens et des technocrates, mais aussi des citoyens, et a affecté également les nominations, les associations et les politiques générales du pays.

150

1.2 - La Seconde République

Parmi les raisons avancées par les nouveaux dirigeants militaires pour le coup d'État, il y avait le fait que le régime était corrompu et que ses dirigeants vivaient dans l'opulence. À chaque opportunité, le chef de la junte, Yahya Jammeh et ses quatre autres collègues, fournissaient de nombreuses anecdotes relatives à la corruption et à l'opulence des anciens cadres du régime. En fait, les véhicules Mercedes utilisés par les ministres et les autres fonctionnaires du gouvernement ont toutes été confisquées et ont été montrées comme des preuves du gâchis et de la flamboyance et ont été ensuite mises en vente. En outre, le leader de la junte a dit dans l'une de ses toutes premières interviews avec les médias, que jamais plus quelqu'un ne dirigerait le pays pour plus de 10 ans.

²²⁴ Le Ministère de l'administration locale et des terres a organisé des élections sous la direction du Secrétaire permanent en tant que Président général des élections. Toutes les structures traditionnelles suivaient le PPP alors que le Président était en charge de nommer et de renvoyer tous les commissaires de division, les chefs de districts et de villages qui ont été utilisés afin de mobiliser les populations pour le parti.

« Je ne suis pas ici pour dicter ce qui doit advenir aux Gambiens. Nous organiserons une commission électorale nationale et un référendum aussi, pour demander au peuple gambien quel type de dirigeants il veut et la durée du mandat qu'il veut pour ces dirigeants. Certainement, il ne s'agira pas d'un mandat de plus de 10 ans. En fait, 10 ans c'est trop pour un pays du Tiers monde comme la Gambie. Par conséquent, nous nous assurerons qu'il y ait un système démocratique de gouvernement qui sera élu par le peuple et qui puisse être rejeté par le peuple s'il n'en veut pas, de manière pacifique et à travers un scrutin et cela c'est tout ce que nous voulons²²⁵ »

Cette déclaration et de nombreuses autres au début du coup d'État ont servi à encourager de nombreux observateurs à penser que ces soldats étaient bien différents, comme ils le prétendaient. Après avoir initialement déclaré une période de transition de quatre ans, la junte a reçu une réponse négative de la part des Gambiens et au niveau international. Elle a alors établi un Conseil National Consultatif (*National Consultative Council, ou NCC*) pour demander l'avis des citoyens sur le programme de la junte et la durée de la transition. À la suite d'une série de consultations réalisées à travers le pays il a été conclu qu'une période de transition de deux ans était adéquate. Un référendum pour une nouvelle constitution devait avoir lieu pour établir la Seconde République.

Pendant la consultation dirigée par le NCC, parmi les raisons fournies par les gens concernant la nécessité de ne pas avoir une période de transition de plus de deux ans, il y avait le fait que les Gambiens, « pour une longue période ont été pourvu d'un bon cadre démocratique et constitutionnel avec une longue tradition d'élections régulières sans violence significative et d'une culture des droits de l'homme et de l'État de droit qui a pris racine dans le pays.²²⁶ »

Dans la perspective du NCC et de ses consultations, tout ce qui était nécessaire dans le cadre de la Seconde République, c'était de consolider les gains de la Première République et de continuer à renforcer ou à créer de nouvelles cultures et institutions démocratiques afin d'assurer la stabilité démocratique. La junte doit, par conséquent, être créditée de la création de quelques institutions fondamentales telles que La Commission Électorale Indépendante (*Independent Electoral Commission*), l'Ombudsman et le Conseil National pour l'Éducation Civique (*National Council for Civic Education*). En outre, le régime a également pris en charge la rédaction d'une nouvelle constitution, qui cherche à reconnaître et à protéger les droits et libertés fondamentaux et à assurer une gouvernance transparente et responsable. La constitution a été approuvée par référendum en 1997.

²²⁵ Le Lieutenant Yahya Jammeh parlant lors de sa première interview aux journalistes du Daily Observer de Gambie Momodou Musa Secka et Rodney Sieh des raisons de leur prise de pouvoir lors des premiers jours du coup d'État.

²²⁶ Rapport du Conseil National Consultatif de 1994.

II. LES DÉFIS À LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE EN GAMBIE

Depuis son indépendance, la Gambie peut être décrite comme un État fragile, c'est à dire un pays à bas revenus, caractérisé par une faible capacité de l'État et/ou une faible légitimité étatique laissant les citoyens vulnérables à un certain nombre de chocs. Ainsi, un État fragile est un État particulièrement susceptible de connaître des crises dans l'un ou plus de ses sous-systèmes. Dans un État fragile, les arrangements institutionnels incarnent et peut-être préservent les conditions de la crise : en termes économiques, il peut s'agir des institutions qui renforcent la stagnation ou de faibles taux de croissance, ou incarnent une inégalité extrême (en termes de richesses, en ce qui concerne l'accès à la terre et l'accès aux moyens permettant de vivre) ; en termes sociaux les institutions peuvent incarner une inégalité extrême ou un manque d'accès à la fois à la santé et à l'éducation ; en termes politiques, les institutions peuvent pérenniser les coalitions exclusives au sein du pouvoir (en termes ethniques, religieux ou peut-être régionaux), ou un factionnalisme extrême ou, encore, des organisations de sécurité extrêmement fragmentées. Dans les États fragiles, les dispositifs institutionnels légaux sont mal préparés aux défis provenant des systèmes institutionnels rivaux, qu'ils proviennent des autorités traditionnelles, qu'ils soient conçus par les communautés dans des conditions de stress qui voient peu l'action de l'État (en termes de sécurité, de développement et de bien-être), ou qu'ils soient issus des chefs de guerre ou d'autres intermédiaires non étatiques²²⁷. De ce qui précède, on peut conclure, par conséquent, que la Gambie est bien un État fragile en raison de la présence de toutes ces conditions dans le pays. En d'autres termes, les conditions nécessaires pour établir un État stable, qui est l'opposé d'un État faible, ne sont pas présentes en Gambie. Ces conditions sont essentiellement « des dispositifs institutionnels dominants ou légaux capables de faire face à des chocs internes et externes et où la contestation demeure dans la limite des dispositifs institutionnels établis »²²⁸.

Pour illustrer encore la fragilité démocratique par rapport à la stabilité démocratique en Gambie, le papier abordera la question d'un point de vue social, économique et politique.

2.1 - Les défis civils et politiques à la stabilité démocratique en Gambie

Tandis que la constitution gambienne fournit potentiellement de grandes opportunités en faveur de la protection et de l'accomplissement des droits de l'homme et des libertés et assure également un système de gouvernement qui soit transparent, responsable et efficace, le principal défi provient cependant de manque de respect à l'égard de la loi de la part de l'État lui-même. Cette

²²⁷ Définition de l'État fragile par le Crisis States Research Centre (CSRC).

²²⁸ Ibid.

pratique a posé un défi direct à la nécessité de la légitimité pour la stabilité démocratique, dans la mesure où toujours plus de citoyens perdent confiance dans le régime en raison de son non respect flagrant de la constitution. Par exemple, le Secrétaire général et Chef de la fonction publique (Secretary General and Head of the Civil Service) est un poste non politique, comme spécifié dans la constitution, qui déclare qu'une personne pour ce poste ne peut pas avoir un autre poste rémunéré au service du pays²²⁹. La constitution est allée plus loin pour indiquer qu'un fonctionnaire ne peut pas avoir un autre poste au sein d'un parti politique. En dépit de cela, le Président Jammeh a actuellement nommé Momodou Sabally comme Secrétaire Général et Chef de la fonction publique, en plus de l'avoir nommé Ministre des Affaires présidentielles. Il est même allé plus loin encore en le nommant Secrétaire Général du parti au pouvoir, l'APRC (Alliance For Patriotic Re-Orientatation and Construction) !

Même avant cela, il faut noter que le premier test de légitimité du régime a eu lieu quand le dirigeant de la junte a décidé son uniforme pour devenir un candidat civil à la présidence, contrairement à des remarques antérieures qu'ils - les soldats - étaient des « soldats avec une différence » qui restitueraient le pouvoir aux mains des civils et qu'ils retourneraient dans leurs casernes. Au cours des premières élections en 1997, non seulement les élections n'ont pas été considérées comme libres et justes, mais Jammeh a également abusé ouvertement de ses pouvoirs en tant que Président en place, avec l'utilisation de tous les rouages de la machine étatique et toutes ses ressources pour assurer son élection.

Au cours des 20 années de son règne, on peut énumérer de nombreux cas qui mettent en lumière un non respect total de la règle de droit et un abus constant et des restrictions apportées aux droits de la part du régime. Cela a, en effet, créé une culture de l'impunité notamment au sein des agences de sécurité, et tout particulièrement au sein de l'Agence nationale du renseignement (National Intelligence Agency, ou NIA), qui sont connues pour pratiquer des arrestations, des détentions et des tortures arbitraires et qui organisent la disparition des opposants réels ou perçus comme tels par le régime. En outre, au soutien de telles actions illégales, le Président Jammeh a, de manière constante, exprimé son dédain pour les droits de l'homme et la démocratie, et a constamment interféré avec le principe de la séparation des pouvoirs.

Instabilité dans la fonction publique

La fragilité de la Gambie est particulièrement visible à travers l'instabilité dans le secteur public où le turnover du personnel a atteint des proportions alarmantes. Depuis 1997, le Président Jammeh a embauché et renvoyé plus de 100 ministres et des dizaines d'autres petits, moyens et hauts fonctionnaires à tous les niveaux du gouvernement. Tandis que les nominations de nombre de ces fonctionnaires sont inconstitutionnelles ou sans base, en raison de leur manque

²²⁹ Section 168 Head of the Civil Service, Gambia Constitution (Section 168, Chef de la Fonction Publique, Constitution gambienne), 1997.

de qualification et d'expériences nécessaires, on a pu observer également le phénomène consistant à soumettre les fonctionnaires démis à des arrestations et détentions arbitraires et à les poursuivre pour abus de pouvoir et corruption et à les mettre en prison. Un exemple classique est le cas du docteur Njogu Bah, qui était considéré comme la seconde personne la plus puissante du pays en tant que Secrétaire Général et Chef de la fonction publique et aussi Ministre des Affaires présidentielles jusqu'à il y a quelques mois. Premièrement, il y avait des doutes quant à l'acquisition de son doctorat et ces doutes avaient été soulevés de plusieurs côtés dans et hors du pays. Ensuite, de nombreuses personnes ont jugé sa nomination inappropriée en raison de son manque d'expérience dans la fonction publique qui ne le prédisposait pas à devenir le Chef de la fonction publique. Troisièmement, la position est une fonction technocratique, mais en raison de la nature de sa nomination, qui est typique de ce que fait le Président, Njogu est devenu un allié très proche du Président et a grandement politisé son poste. Après avoir défendu plusieurs décisions et actions impopulaires du Président et du régime, notamment en émettant des critiques directes et personnelles à l'égard de divers gouvernements et dirigeants, y compris à l'égard du Gouvernement du Sénégal et de son ancien Président Abdoulaye Wade, Njogu Bah a finalement été démis de ses fonctions en juin 2013 et a été détenu pour plusieurs semaines sans inculpation. L'une des positions les plus impopulaires qu'il ait prises, et qui a soulevé la réprobation publique à son encontre, fut lorsqu'il défendit publiquement l'exécution de neuf condamnés à mort en août 2012. Étant donné son niveau de proximité avec le Président Jammeh, personne ne s'attendait à l'intensité des abus qu'il a subis à la suite de leur dispute. Après avoir été poursuivi pour abus de pouvoir pour avoir illégalement arrêté, détenu et mis fin aux fonctions du juge en chef, Joseph Wowo, le Docteur Bah a finalement été condamné à deux ans de prison par le juge Emmanuel Nkea en décembre 2013.

Le cas de Njogu Bah est assez significatif dans la mesure où il est l'incarnation de l'instabilité au sein de l'État gambien. Njogu n'était pas seul dans ce drame. Également arrêtés et poursuivis avec lui pour les mêmes motifs, il y avait le Ministre de la Justice, Lamin Jobarteh, et son Procureur Général Pa Harry Jammeh. Jobarteh avait été un juriste privé à succès qui était devenu un allié de poids du Président. Il avait même construit un tout nouveau poste de police dans sa ville natale, Bansang, en 2011 et l'avait offert à l'État. À la suite de cela il avait été nommé juge à la Haute Cour et est ensuite devenu Ministre en 2012. Pa Harry Jammeh, de l'autre côté, est un parent du Président dont beaucoup ont dit qu'il n'avait pas les qualifications et l'expérience nécessaires pour être Procureur Général. À la fois Jobarteh et Bah ont joué un rôle majeur dans la défense des actions impopulaires du Président et du régime et, par conséquent, lorsqu'ils sont tombés, cela a été considéré comme une bombe larguée au milieu de l'État gambien. Les juges Wowo et Nkea sont des Nigériens nommés par le Président d'une manière qui a été qualifiée d'illégale par de nombreux observateurs, parce qu'ils n'avaient pas les qualifications requises pour devenir juges. Ainsi, lorsque le juge Wowo a été démis de ses fonctions et expulsé, nombreux sont ceux qui ont cru que Bah, Jobarteh et

Jammeh n'avaient pas pu le faire sans l'approbation antérieure du Président Jammeh. Ainsi, après son expulsion, Wowo est soudainement réapparu en Gambie et a été nommé Juge en chef en juin 2013 pour être à nouveau démis moins d'un mois après, en juillet 2013, et poursuivi avec Jobarteh (qui purge déjà une condamnation à deux ans de prison), sous 13 chefs d'inculpation pour abus de pouvoir, corruption, complot contre la justice, subornation de témoins et pour fausse information donnée à un fonctionnaire notamment. L'une des accusations prétendait que Wowo avait occupé la fonction de Juge en chef de manière illégale ! L'affaire qui était présidée par le juge Nkea s'est close en janvier 2014 avec la condamnation de Wowo à deux ans de prison et de Jobarteh à un an. À un moment au cours du procès, Wowo s'en est pris à Nkea et l'a accusé d'être corrompu. Wowo argumenta que, si en effet sa nomination en tant que Juge en chef avait été illégale, alors, celle de Nkea comme juge et toutes ses décisions devaient également être considérées comme illégales et donc nulles et non avenues, parce que Nkea avait été nommé par lui à ce poste.

Personnalisation de l'État

L'importance de ce cas provient du fait que le scénario du drame ait été écrit par le Président Jammeh. En personnalisant les institutions et les processus étatiques en violation complète de l'État de droit issu de la constitution et des lois, le Président Jammeh a, par conséquent, créé une situation dans laquelle il est le seul décideur et exécuteur. Il nomme, démet et décide de chaque cas à travers une série d'individus qui sont nommés à des postes sans considération autre que celle de servir ses propres objectifs. Étant donné cette situation, l'État gambien est, par conséquent, solidement entre les mains du Président Jammeh, créant ainsi une culture de favoritisme, d'impunité et un secteur public hautement politisé.

En nommant principalement des étrangers comme juges et conseillers d'État, le Président est, par conséquent, en mesure de contrôler le système judiciaire et tout le système d'administration de la justice²³⁰. Il s'agit là d'un outil majeur entre ses mains parce que, à travers cette stratégie, il peut contenir ses opposants réels ou perçus comme tels. Ce qui renforce encore sa stratégie est plus ou moins la même approche appliquée au secteur de la sécurité. En tant que Commandant en chef des forces armées et en raison de la subordination de l'Agence Nationale du Renseignement, le Président nomme les principaux officiers militaires supérieurs, les directeurs de l'Agence Nationale du Renseignement, de la police, des prisons et de l'immigration, contrôlant de cette manière efficacement l'ensemble du secteur de la sécurité.

²³⁰ Actuellement, le Juge en chef est Ghanéen, et la plupart des juges de la Haute Cour et le Président de la Cour d'Appel ne sont pas Gambiens. Le Directeur des Poursuites Judiciaires, également, n'est pas Gambien. La plupart des juges étrangers sont Nigériens. Ces juges sont habituellement embauchés en vertu d'un contrat et ils sont en charge de la plupart des cas politiques et personnels du Président. De nombreux observateurs ont appelé ces juges les « juges mercenaires », parce qu'ils sont essentiellement embauchés pour permettre au Président de mettre ses opposants en prison.

Ce que cela signifie, c'est qu'il peut facilement arrêter tout politicien, défenseur des droits de l'homme, journaliste, homme d'affaires ou simple citoyen, ainsi que tout soldat, officier du renseignement ou officier de police, parce que tous les outils et toutes les institutions liés au pouvoir et au contrôle sont entre ses mains. Par exemple, en septembre 2013, l'Agence Nationale du Renseignement a arrêté et détenu le trésorier national de l'UDP, Amadou Sanneh, dans l'affaire relative à un jeune homme, Sambou Fatty, qui avait été arrêté dans la ville frontalière d'Amdalaye, avec une déclaration sous serment d'asile, écrite sur un papier en-tête du principal parti d'opposition, l'UDP (United Democratic Party), et signée par Amadou Sanneh. Le frère de Sambou, Malang Fatty fut également immédiatement arrêté par l'Agence, avec le Juge de Paix, Bakary Baldeh, qui avait approuvé la lettre. Après des semaines de détention à l'isolement, Sanneh, les frères Fatty et Baldeh, ont été montrés à la télévision nationale exprimant des remords et s'excusant à l'égard du Président pour ce qui a été qualifié d'acte antipatriotique. Il était évident que, au moins Sanneh, avait été soumis à de sévères tortures parce qu'il était apparu somnolant et qu'il avait des difficultés à parler de manière audible. Déjà outragée par cet acte, la nation fut davantage encore choquée de voir le trio, c'est à dire Sanneh et les frères Fatty être accusés et poursuivis pour sédition devant le Juge Emmanuel Nkea (rappelons-nous qu'il avait déjà mis en prison d'anciens alliés de Jammeh quelques semaines plus tôt) qui les a condamnés à cinq années d'emprisonnement. À la suite de l'emprisonnement de Sanneh et des autres personnalités en décembre 2013, l'Agence Nationale du Renseignement a arrêté deux membres importants de l'UDP, Solo Sandeng, le président des jeunes du parti, et Lasana Jobarteh, la personne en charge de la communication du parti. Après plusieurs jours de détention sans avoir eu accès à des avocats, ni avoir pu voir sa famille ou ses collègues, Solo a été accusé d'avoir donné de fausses informations à des fonctionnaires publics, parce que, d'après la police, il avait cherché à obtenir un permis pour organiser un concert musical commercial, mais en fait avait tenu un meeting politique dans le village de Tanji. Dans le cas de Lasana, celui-ci fut poursuivi pour avoir « diffusé à travers Skype en utilisant un iPod ». On l'a accusé d'avoir facilité la retransmission en direct des meetings de l'UDP à Talinding et Brikama, en décembre 2013, sur des stations de radio en ligne appartenant à des Gambiens basées aux États-Unis et en Europe. L'une de ces stations, Freedom Radio, dirigée par Nderry Mbai aux États-Unis, est très critique à l'égard du Président et du régime, à tel point que les membres de la famille pauvre de Mbai vivant dans un village rural sont apparus à la télévision nationale pour désavouer leur fils.

Le Président Jammeh met donc en danger la sécurité nationale et la sûreté de l'État en Gambie à travers un système de contrôle et de personnalisation des institutions de l'État, en particulier, du système judiciaire, législatif et du secteur de la sécurité. Par ces stratégies et actions, non seulement il a réussi à saper l'indépendance, le professionnalisme et l'efficacité des institutions étatiques et des fonctionnaires publics, mais aussi, le Président a fait perdre aux gens leur confiance dans le gouvernement. L'effet de ces actions est que

les institutions et les fonctionnaires publics sont devenus moins réactifs et efficaces, tandis que l'ensemble du secteur public est incroyablement politisé en faveur du Président et de son parti. Les fonctionnaires sont maintenant plus préoccupés par la sécurité de leurs positions et, par conséquent, feront tout leur possible pour prouver au Président qu'ils sont loyaux à son égard, même si cela signifie ne pas respecter leurs fonctions. Pour cette raison, on voit régulièrement des affiches et des bannières géantes du Président devant les bâtiments militaires, les stations de police et les différents ministères. En outre, les fonctionnaires publics, les membres des services de sécurité, ainsi que les simples citoyens et les hommes d'affaires arborent habituellement des badges du parti du Président, des écharpes et des images à son effigie sur leurs habits, leurs bureaux et leurs maisons, juste pour que l'on voit qu'ils soutiennent le Président, afin de protéger leurs positions et leurs affaires ou simplement pour être en sécurité. Pour illustrer ce point, le jour de son anniversaire, en mai 2013, l'un des hommes d'affaires les plus riches de Gambie, Muhammed Jah, a fait une donation de deux nouvelles Mercedes au Président comme cadeau, apparemment pour sécuriser sa personne et ses affaires des actions prédatrices du Président. Jah est le propriétaire de la société locale GSM Qcell, qui, plus tôt en mars 2013 a passé un contrat avec la Société Nationale des Eaux et de l'Électricité (National Water and Electricity Company, ou NAWEC) pour la distribution de l'électricité en utilisant les téléphones mobiles, ce qui s'appelle QPower. Dans les semaines suivant le lancement du partenariat, le service a été abruptement interrompu. Mais, peu après la donation des véhicules et des installations de communication Qcell en faveur du Président, le service a repris (en juin 2013). De nombreux analystes ont noté que la décision d'arrêter les services a été prise en raison du fait que le Président n'avait pas été informé de l'accord et qu'il n'avait donc pas pu en tirer profit.

La tragédie de cette stratégie et de ces actions de la part du Président est, qu'en dernière analyse, aucun Gambien ne peut s'assurer de sa sécurité ou de la sécurité d'une affaire ou d'une position. Ainsi, tandis que nombre de ces fonctionnaires et institutions font tout ce qu'ils peuvent pour prouver leur loyauté, nombre d'entre eux finissent par être démis de toute façon et par être poursuivis pour abus de pouvoir. Ainsi, les personnes suivantes languissent dans la prison centrale d'État à Mile Two, près de Banjul, pour des décisions et actions qu'ils ont prises pendant qu'ils étaient dans leurs fonctions :

1. Ousman Jammeh, ancien Secrétaire Général, emprisonné puis gracié
2. Njogu Bah, ancien Secrétaire Général, Chef de la fonction publique et Ministre des Affaires présidentielles
3. Lamin Jobarteh, ancien Ministre de la justice
4. Pa Harry Jammeh, ancien Procureur Général

5. Justice Wowo, ancien Juge en chef
6. Ensa Badgie, ancien Inspecteur général de la police
7. Lantombong Tamba, ancien Chef d'état-major de la Défense
8. Sarjo Fofana, ancien Commandant de la Marine
9. Bo Badgie, ancien Directeur général de l'Agence Nationale du Renseignement
10. Omar Bun Sanneh, ancien Directeur général de l'Agence Nationale contre la drogue

En plus des personnes de cette liste, il faut ajouter d'autres personnalités importantes du secteur militaire et de la fonction publique qui font l'objet d'un procès et qui sont poursuivies sous divers chefs d'inculpation :

1. Muhammed Tamedou, ancien Directeur Général des Autorités Portuaires de Gambie
2. Hali Abdoulie Gai, ancien Directeur Général de l'Autorité de régulation des services publics,
3. Lieutenant Col. Solo Bojang, ancien Chef Militaire.

Environnement politique étouffant

La Gambie fait face à un environnement politique de plus en plus restreint dans lequel le concept et la pratique du multipartisme démocratique sont sérieusement remis en cause. Après avoir réussi à personnaliser et à avoir effectivement contrôlé les institutions et processus étatiques, le Président Jammeh s'est assuré une série de lois qui criminalisent potentiellement tout acte de tout citoyen. Tandis que la Constitution gambienne garantit les droits et les libertés fondamentaux, il existe diverses lois qui vont à l'encontre de la constitution et au nom desquelles de nombreux dirigeants politiques et leurs soutiens, ainsi que des citoyens ordinaires, sont continuellement arrêtés, poursuivis et condamnés.

Le cas actuel de Solo Sandeng, mentionné antérieurement, est un bon exemple. Avec la Loi sur l'Ordre Public (Public Order Act), on ne peut pas organiser une réunion en Gambie sans obtenir un permis de police, bien que la section 25 de la Constitution garantisse le droit de réunion et de manifestation libre et pacifique. Solo, dirigeant des jeunes de l'UDP, demanda le permis pour tenir une réunion, mais quand il a été rapporté que 19 jeunes du parti au pouvoir avaient fait défection en faveur du parti d'opposition, Solo fut arrêté et poursuivi pour avoir donné une fausse information à un fonctionnaire public. Cette accusation

est l'un des principaux outils de contrôle aux mains du régime. La police a rapporté que la demande de Solo pour la réunion et le résultat de la réunion étaient différents, donnant ainsi une fausse information à la police dans sa demande. En outre, le journal, *The Voice*, qui a rendu compte de la réunion et des défections supposées, a vu son éditeur Musa Sheriff et le reporter Sainey MK Marenah arrêtés en janvier 2014. Après avoir été détenus pour quelques jours, les deux ont été poursuivis pour sédition.

Dans une autre affaire liée, impliquant un certain Bai Mass Kah, un coursier du journal *Foroyaa* souligne le caractère ridicule de la situation en Gambie. Monsieur Kah a été arrêté en décembre 2013 et après plusieurs jours de détention, il a été poursuivi pour sédition parce qu'il avait dit à un sympathisant du parti au pouvoir, qui collait une affiche représentant le Président sur sa voiture, de la coller plutôt sur le ciel. Pour cette déclaration, Kah a été arrêté et détenu et est maintenant poursuivi pour avoir insulté le Président, et a toutes les chances de se voir condamner en raison du contrôle que le Président exerce sur la justice.

Ainsi, avec les lois sur la sédition, la publication de fausses nouvelles, et le fait de donner de fausses nouvelles à un fonctionnaire public, avec les lois sur la restriction de l'usage d'Internet, ainsi qu'avec les lois relatives aux insultes, nous avons un contexte légal qui contribue à limiter l'espace politique en Gambie et, par conséquent, porte atteinte à la démocratie, au multipartisme et à la capacité du peuple à demander des comptes au gouvernement.

En résumé, la Gambie est un État fragile dans lequel la stabilité démocratique est sévèrement menacée, principalement en raison des décisions et des actions du Président et de son régime prises en contravention avec les lois du pays. Non seulement ces décisions et actions des différentes agences et différents fonctionnaires de l'État ont sapé la protection des droits et des libertés fondamentaux, mais aussi le cœur même de l'État. C'est ainsi que les services publics demeurent chancelants et imprévisibles. Cela signifie que les agents de l'État n'ont pas la nécessaire confiance en eux ou dans les institutions qu'ils gèrent, ce qui aboutit à la volatilité de l'ensemble du système. La *Freedom House* déclare dans son rapport annuel « La liberté dans le monde en 2012 » que « un pays, la Gambie, est tombée de Partiellement libre à Pas libre ». Le rapport ajoute que :

« La Gambie a expérimenté le plus notable des déclin au cours de l'année écoulée. Son statut est passé de Partiellement libre à Pas libre en raison d'une élection présidentielle qui a été jugée comme n'ayant pas été libre, ni juste et en raison de la suppression par le Président Yahya Jammeh de l'opposition politique, des médias, de la société civile au cours de la campagne électorale. »

2.2 - Les défis socio-culturels et économiques à la stabilité démocratique

Avec une population de 1,8 millions d'habitants, la Gambie est à la 165^{ème} place (sur 186) en ce qui concerne le développement humain des pays selon le rapport du PNUD sur le Développement humain 2013. En dépit d'un taux de croissance annuel de 2,7%, la pauvreté demeure un défi majeur, dans la mesure où plus de la moitié de la population vit avec moins de 1,25 \$US par jour (PNUD Rapport du Développement Humain 2013). L'espérance de vie s'établit à 58,8 ans et Transparency International classe le pays à la 65^{ème} place parmi les pays hautement corrompus, tandis que le Rapport 2013 de la Banque mondiale Doing Business (faire des affaires) déclare que la Gambie a le plus haut niveau de taxes dans le monde, ce qui se manifeste déjà par l'augmentation du coût de la vie au-delà des moyens de la plupart des citoyens. En 2013 seulement, les prix des carburants ont été multipliés par six ! Le chômage des jeunes s'établit à 40%, tandis que les indicateurs sociaux, tels que la mortalité maternelle et infantile, demeurent parmi les plus élevés de la sous-région, avec des services sociaux de base de plus en plus chers, erratiques et largement indisponibles. Le gouvernement gambien lui-même a identifié neuf défis majeurs au développement national qui sont : une gestion macroéconomique inadéquate, un environnement des affaires restreint, une faible gestion du secteur public, une faible compétitivité économique, des services sociaux et des filets sociaux inadéquats, ainsi que des ressources humaines sous-développées. Le Plan directeur du pays, « Programme pour une croissance accélérée et l'emploi » (Program for Accelerated Growth and Employment, ou PAGE) a indiqué que la Gambie ne produisait que 4,6% (7 400 tonnes métriques) de ses besoins annuels en aliments de base, le riz, ce qui équivaut à 160 000 tonnes métriques par an.

Ainsi, la Gambie demeure une société précaire et vulnérable à toutes sortes de chocs économiques et de crises socio-politiques. Ces conditions sont également la conséquence du faible leadership politique et d'une pauvre gouvernance, caractéristiques d'un État défailant dans une situation de conflit.

Facteurs socio-culturels

Ces défis politiques et économiques ont, par conséquent, exercé une forte pression sur le tissu socio-culturel de la société. La structure morale et le système de valeurs de toute société jouent le rôle fondamental consistant à non seulement promouvoir une culture de soin et de partage parmi les membres, mais aussi à fournir une large opportunité pour maintenir la paix en pacifiant les individus et en dispensant une justice conciliante au sein du cadre plus large du sens de la communauté partagé par tous. Ainsi, là où les valeurs partagées et l'esprit communautaire sont élevés au sein d'un groupe de personnes, la tendance vers une coexistence harmonieuse est très élevée. Mais, on doit comprendre qu'un sens de la communauté et des valeurs partagées n'est pas isolé d'autres facteurs et tendances dans la société, particulièrement dans les domaines économiques et politiques. Ainsi, la signification de puissantes et démocratiques fondations

économiques et politiques en faveur de la durabilité du système de valeurs et du renforcement du sens de la communauté dans la société ne peut pas être surévaluée. Les penseurs ont déjà établi que, au bout du compte, la compréhension et les comportements des êtres humains sont largement déterminés par les conditions économiques dominantes, qui forment la base du genre de décisions qui seront prises, et donc de la politique. Ces décisions ne sont pas seulement politiques, mais aussi sociales et morales, ce qui est également reflété dans les lois, les relations et les institutions de la société.

Étant donné le haut niveau de pauvreté et le faible niveau de conscience politique en Gambie, couplés avec la nature hautement conservatrice de la société dans laquelle des idées religieuses féodales et erronées sont largement partagées par la majorité des gens, la croissance et le développement de la démocratie représentent, par conséquent, un défi majeur. En fait, c'est précisément dû à cette réalité que depuis l'indépendance le pouvoir en place a toujours été la force dominante dans la société gambienne. Au temps du PPP, le régime avait efficacement utilisé les idées et les institutions socio-culturelles et religieuses, tout particulièrement pendant les élections. Ainsi, au moment où le pays se transformait en Seconde République, non seulement les nouveaux dirigeants consolidaient leurs stratégies et tactiques de l'ancien régime dans la manipulation des idées, systèmes, structures et des leaders traditionnels et religieux, mais aussi l'APRC au pouvoir était allé plus loin pour mettre en valeur les sentiments religieux et tribaux qui posaient un clair et réel danger à la sécurité nationale et à la stabilité. L'usage accru de messages à caractère ethnique par le régime est rapidement devenu alarmant. Par exemple, à plusieurs reprises, le Président Jammeh, a déclaré publiquement qu'un Mandinka²³¹ ne deviendrait jamais Président de la Gambie. Le message le plus cru et le plus clair à connotation anti-ethnie qui ait été délivré par le régime jusqu'à présent est une déclaration d'octobre 2013 du Secrétaire Général et Chef de la fonction publique ainsi que Ministre des Affaires présidentielles qui a également occupé le poste de Secrétaire Général de l'APRC, Momodou Sabally, au nom du gouvernement, intitulée « La position du gouvernement gambien sur la campagne de diffamation continue contre la Gambie ». De cette déclaration quelque peu longue et incompréhensible, il est nécessaire de citer largement les propos du Gouvernement pour montrer comment le régime foment le tribalisme en se référant au principal parti d'opposition, l'UDP, comme un parti Mandinka,

« Les ennemis de la Gambie ont encouragé des Gambiens et des non Gambiens à créer des organisations ayant des branches médiatiques en dehors de la Gambie pour monter des campagnes honteuses de diffamation contre le gouvernement et le peuple de Gambie. Ces gens et ces institutions spécialisées dans le mensonge et dans la propagation de fausses informations en faveur des apprentis demandeurs d'asile, en utilisant le principal parti d'opposition (UDP) comme une plateforme pour de telles activités infâmes, propagent une très mauvaise et négative image à la fois du gouvernement et du noble peuple de Gambie.

²³¹ Les Mandingues forment le plus grand groupe ethnique de Gambie, suivi par les Fulas, les Wolofs et en quatrième position les Jolas auxquels appartient le Président. L'ancien Président Sir Dawda Jawara était Mandingue et le plus important parti d'opposition, l'UDP, est dirigé par le Mandingue Ousainou Darboe.

Une telle campagne est montée à la fois ici et à l'étranger pour fournir de fausses attestations pour les membres de leur parti cherchant à émigrer à l'étranger pour obtenir l'asile politique, sans tenir compte du dommage qu'ils causent au prestige et à la bonne image du peuple gambien. Notre seul crime est d'avoir dit depuis 1995 que le pétrole et les ressources minérales de Gambie ne seraient pas donnés à des sociétés ou pays au détriment de notre peuple et, par conséquent, que nous n'accepterions pas les droits de 5% offerts pour extraire ces ressources nationales. C'est depuis cette époque que deux pays occidentaux ont créé l'UDP à Atlanta pendant les Jeux Olympiques d'Atlanta avec l'idée que les Mandingues forment la majorité de la population gambienne et, par conséquent, qu'un parti mandingue tribal, l'UDP, allait gagner les élections de 1996 et donc allait diriger le pays selon les volontés et caprices de ces puissances occidentales (souligné par nous).

Comme Allah le tout-Puissant ne soutiendra jamais le mal et la tromperie, ce groupe tribal déguisé en parti politique, non seulement a échoué à gagner les élections en 1996, mais aussi continue dans ce sens aujourd'hui et ne dirigera jamais ce pays. Aucune personne saine d'esprit ne croira que ce groupe mandingue antipatriotique connu sous le nom d'UDP arrivera au pouvoir pour aider les puissances occidentales à dépouiller les ressources pétrolières et minérales de la Gambie (souligné par nous). »

162

De nombreux observateurs ont néanmoins rejeté ces remarques comme n'étant rien d'autre que des tentatives pour détourner l'attention du public des échecs et de la corruption des dirigeants qui ont perdu toute légitimité. Il est observé qu'habituellement les États faillis sont le résultat de dirigeants inefficaces, faibles et corrompus qui cherchent toujours à montrer un haut degré de populisme afin de se légitimer et de dévier l'attention du public des graves questions sociales et économiques auxquelles le pays fait face. De tels dirigeants emploieront des tactiques de mystification pour montrer leur invincibilité ou s'engager dans de vains arguments qui ne sont pas pertinents vis à vis des défis auxquels la nation fait face, ou simplement chercheront à s'imposer eux-mêmes au peuple par la force.

Stratégies de la carotte et du bâton

À travers un système élaboré de récompenses et de châtements, le Président Jammeh a réussi à contrôler et, ainsi, à affaiblir les structures traditionnelles et religieuses et les dirigeants qui auraient pu être essentiels pour le renforcement de la paix et la promotion de la cohésion sociale dans le pays. En se projetant comme un Musulman fort et un avocat de l'Islam, le Président a réussi à contrôler les Imams clés dans le pays, et à travers eux la Conseil Islamique Suprême de Gambie (Gambia Supreme Islamic Council,

ou GSIC)²³². Sa première tentative a commencé avec la construction d'une mosquée dans le Palais présidentiel à Banjul qu'il a appelée « la Mosquée du Président Jammeh ». Ensuite, en versant de l'argent et d'autres biens à ces Imams et au Conseil, il est devenu le principal bienfaiteur des Imams clés du pays, parmi lesquels se trouvent l'Imam Fatty qui dirige la Mosquée du Président Jammeh, l'Imam Momodou Lamin Touray qui est le président du Conseil, l'Imam Banding Drammeh, ancien président du Conseil, et l'Imam Cherno Mass Kah et l'Imam Ratib de Banjul notamment. Avec le contrôle de ces Imams et du Conseil, on peut noter l'influence croissante des idées islamiques dans la politique publique et les actions du gouvernement. Par exemple, en janvier 2013, le gouvernement a établi une semaine de travail de quatre jours dans le pays allant du lundi au jeudi. Les vendredis sont des jours pour que les Musulmans se concentrent sur leurs obligations religieuses et le long week-end permettra maintenant aux Gambiens de se concentrer aussi sur l'agriculture. Parmi les autres tactiques du Président il y a les donations habituelles de sucre et d'autres types de nourriture pendant les fêtes musulmanes et aussi l'introduction des compétitions de récitations coraniques coordonnées par le Conseil au cours desquelles de jeunes récitants peuvent gagner jusqu'à 50 000 \$US !

Par ce système de récompenses, le Président a ainsi réussi à créer la division entre les religieux, ce qui sert son objectif visant à exercer un contrôle efficace. Peu à peu il est parvenu à réduire au silence et à s'aliéner ces Imams qui cherchent à être indépendants et qui restent fidèles aux Écritures, mais il a aussi persécuté un certain nombre d'entre eux en raison de leur refus de lui prêter allégeance. Par conséquent, au cours des dernières années, plusieurs Imams ont été arrêtés, détenus et torturés, et notamment l'Imam Ousman Manjang à Gunjur et l'Imam Ba Kawsu Fofana qui ont maintenant fui le pays par crainte pour leurs vies. Fofana est un cas exceptionnel : il est un jeune Imam qui fut sans crainte et acharné dans ses sermons dont certains visaient directement les activités du Président. Par exemple, de manière récurrente, le Président organise des combats de lutte et des festivals de musique dans son village natal de Kanilai au cours desquels des danseuses et des lutteuses se produisent devant lui de manière indécente, ce que Fofana a décrit comme étant non-islamique.

La bataille la plus significative entre le Président et les Imams indépendants implique l'Imam Baba Leigh de la Mosquée d'État de Kanifing. Leigh, un Imam très éduqué et populaire, est aussi le principal défenseur des droits de l'Homme parmi ses pairs. Il s'est élevé contre les politiques, décisions et actions du gouvernement, notamment contre l'exécution des neuf prisonniers condamnés à mort en 2012 comme étant non-islamique. En décembre 2012 il a été arrêté à son domicile et détenu cinq mois au secret. En mai 2013, il a été relâché et a été exposé à la télévision nationale et a été contraint de s'excuser auprès du Président. Ses efforts ont néanmoins été reconnus

²³² En 2011, le Conseil a conféré au Président le titre de Nasurideen qui signifie « Défenseur de la foi ».

à l'international. Lors de la 54^{ième} session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples qui a eu lieu en octobre 2013 à Banjul, il s'est vu décerner le Prix africain des Défenseurs des droits de l'Homme pour l'année 2013²³³ (2013 African Human Rights Defenders Award), gagnant le prix dans la catégorie de l'Afrique de l'Ouest et dans la catégorie tous continents confondus.

Comme pour ce qui se passe contre les Imams, le Président exerce les mêmes tactiques coercitives contre les leaders traditionnels. Avec le pouvoir de nommer et de renvoyer les chefs²³⁴, le Président s'est, par conséquent, assuré que tous les chefs suivent sa voie et, lorsqu'il n'a plus besoin de l'un d'entre eux, il le renvoie et met quelqu'un d'autre à sa place.

L'effet principal de cette stratégie de la récompense et de la punition c'est que l'indépendance, l'intégrité et le respect du public pour les religions et les leaders traditionnels ont été grandement détériorés. Maintenant, il n'est pas rare d'entendre des individus faire des remarques sarcastiques et cinglantes à propos des principaux Imams du pays, alors qu'autrefois les Gambiens avaient du respect et de l'affection pour leurs Imams et chefs traditionnels. En raison de cela, le rôle et la contribution que les Imams et les chefs pourraient jouer dans le renforcement de la paix et de la démocratie est maintenant faible ou absent, dans la mesure où ils manquent de plus en plus de légitimité et d'autorité. Dans une société vraiment démocratique où l'État et les politiques publiques sont distincts de la religion, les chefs traditionnels et les leaders religieux peuvent jouer un rôle significatif comme acteurs non-étatiques pour répondre à la myriade de défis sociaux, politiques et économiques auxquels les individus et la société font face. Ils peuvent solliciter et obtenir l'attention du public en raison de la confiance que le public a en eux. Mais, actuellement, il est clair que les leaders gambiens traditionnels et religieux deviennent rapidement non pertinents en raison de leur nature hautement politisée.

Une culture de l'impunité

Le principal défi auquel la stabilité démocratique et la sécurité humaine font face en Gambie est l'absence totale de respect pour les droits de l'Homme et l'État de droit dont fait preuve le gouvernement sous la houlette du Président Yahya Jammeh. Aujourd'hui, une culture de l'impunité prévaut en Gambie ; non seulement au sein des agences de sécurité, mais aussi parmi les citoyens lambda. On voit souvent les conducteurs ne pas respecter les feux de circulation ou les individus se servir de la rue comme d'une poubelle et rien n'est fait contre cela. Ce que révèle ce phénomène, c'est que le gouvernement n'est plus soucieux de la création des meilleures normes et valeurs dans la société et au

²³³ Le Réseau panafricain des défenseurs des droits de l'homme attribue le prix.

²³⁴ Dans le cadre de la Première République l'ancien régime plaçait le pouvoir de nommer les chefs entre les mains du Président. Dans le cadre de la Seconde République la nouvelle constitution démocratise les chefferies de manière à ce que les chefs soient sélectionnés à travers le suffrage universel. Mais, réalisant l'importance et le pouvoir des chefs dans le contrôle du peuple, le Président fit adopter un amendement à la constitution pour que le pouvoir de nommer les chefs revienne entre les mains du Président.

sein de ses institutions et processus, et, d'une manière plus générale, en ce qui concerne les modes de vies des citoyens. Au contraire, il ne s'intéresse qu'à la protection du régime par la force et la peur. Ceci est évident dans le fait que les agences de sécurité, en particulier l'Agence Nationale du Renseignement, ont arrêté, détenu et torturé, de manière arbitraire, des citoyens, comme le ferait un groupe de gangsters. Ces arrestations ressemblent à des kidnappings et sont devenues si habituelles qu'elles ne font qu'engendrer plus de peur parmi le public.

En plus de ces actes illégaux, le Président continue à interférer avec l'État de droit, les institutions nationales et les processus comme s'il s'agissait de ses affaires personnelles. L'effet cumulatif de ces décisions et actions est la perte de tout pouvoir des citoyens qui ne peuvent plus revendiquer leurs droits ou demander de meilleurs services publics. Ainsi, les institutions et processus étatiques non seulement manquent de transparence et de responsabilité, mais, en plus, ils sont largement inefficaces et inactifs, ce qui impacte grandement l'état de l'économie et la qualité de vie dans le pays.

Opportunités manquées

En fin de compte, le pays continue à rater les principales opportunités simplement en raison de la mauvaise gouvernance générale. Avec une taille et une population modestes, la Gambie peut être décrite comme étant une grande famille où chacun est plus ou moins lié aux autres. C'est un avantage qui aurait dû être utilisé pour assurer la promotion et le renforcement des valeurs et standards traditionnels et religieux pour le bien de tous. En outre, dans le secteur traditionnel et religieux, il existe de fortes personnalités, structures et processus qui auraient pu être optimisés pour servir les intérêts nationaux à travers la promotion des droits de l'Homme, la bonne gouvernance et le bon voisinage. En raison du respect et de l'affection que les Gambiens ont pour les leaders religieux et traditionnels, ces structures auraient pu être transformées dans des fonctions publiques ou institutions permettant d'offrir différents services et biens aux citoyens. Si les structures et leaders religieux et traditionnels étaient mis de côté et laissés à leur indépendance, ils auraient pu servir de piliers pour le renforcement de la paix et ainsi assurer la stabilité et la cohésion sociales. Ainsi, en interférant avec la communauté traditionnelle et religieuse et en manipulant le GSIC et le Conseil des Chefs, le régime a ainsi affaibli la capacité de ces institutions à mieux servir le pays.

En 1994, la Gambie avait des standards et des pratiques démocratiques raisonnables qui auraient pu être nourris pour augmenter leur niveau depuis lors. Ainsi, la Gambie a manqué cette opportunité unique de renforcer sa culture démocratique d'élections ininterrompues, de respect pour les droits de l'Homme et de respect de l'État de droit, des qualités qui ont été rares dans de nombreux pays africains entre l'indépendance et les années 1990. Le

niveau que la Gambie avait atteint en 1994 était largement au-dessus de la majorité des pays africains. Mais, malheureusement, le pays a manqué cette opportunité et a dégringolé au niveau plus bas des sociétés qui sont considérées comme n'étant pas libres. Tandis que 1994 aurait pu être un moment de changement et d'amélioration de la gouvernance et du développement du pays, l'année a finalement constitué un hiatus dans le processus démocratique du pays. Malheureusement, les leaders de la junte qui prétendaient être des « soldats avec une différence », qui avaient insisté sur leur souhait de rentrer dans leurs casernes, ont trahit leur parole en transformant leur soi-disant conseil révolutionnaire en un parti civil militarisé pour s'imposer sur la scène nationale depuis lors.

Secteur non étatique

La période allant de l'année 1994 à l'établissement de la Seconde République en 1997 a fourni une opportunité qui aurait pu permettre à l'élite, aux partis politiques et à la société civile de Gambie, y compris au secteur privé, de jouer un rôle plus important et plus charnière en faveur du renforcement des idéaux démocratiques du pays. À nouveau, malheureusement, le secteur non étatique a eu une attitude craintive, soit en restant sur le côté, soit en succombant aux demandes et goûts des nouveaux dirigeants, concédant ainsi effectivement du terrain au nouveau régime et se plaçant à la périphérie. Cela a été de peu d'aide pour le secteur non étatique et le pays tout entier, dans la mesure où cela a dénié au secteur non étatique la capacité d'influencer la gouvernance et le développement au niveau national, et a donné au nouveau régime carte blanche, ce qui a plongé le pays dans une situation assez difficile. Le secteur non étatique, y compris les partis politiques et les élites, a été relativement neutralisé dans la mesure où il a été en permanence poussé en dehors des limites de la gouvernance nationale. L'une des résultats est l'exode²³⁵ accru des élites gambiennes du secteur public vers la société civile et le secteur privé ainsi que le fort taux d'émigration. Les deux situations se traduisent par un affaiblissement du secteur public, qui est actuellement privé de la masse critique pour assurer l'élaboration des politiques, leur mise en œuvre et leur suivi, ce qui affaiblit le développement national.

L'opposition

L'opposition gambienne, plus que tout autre secteur, est devenue à la fois une victime et une spectatrice dans le processus démocratique de la Seconde République. Le régime a réussi à neutraliser l'opposition

²³⁵ Un grand nombre des membres de l'élite sont aussi renvoyés et, par conséquent, ne reviennent jamais au gouvernement.

à un niveau tel que les activités démocratiques raisonnables liées au multipartisme ont été criminalisées. Plusieurs leaders politiques et leurs supporters ont été victimes d'arrestations arbitraires et de tortures et ont été condamnés pour s'être simplement engagés dans des activités politiques légitimes. Et pourtant, l'opposition ne parvient toujours pas à réaliser la menace existentielle à laquelle elle fait face et, par conséquent, n'est pas capable de se sauver elle-même ni de secourir le pays. Des observateurs se sont demandés pourquoi l'opposition gambienne continue à utiliser les processus légaux faussés²³⁶ et les journaux²³⁷ pour mener des batailles politiques et n'utilise pas tout l'éventail des actions politiques pour résoudre les problèmes politiques du pays. Après avoir passé avec succès diverses lois draconiennes qui criminalisent effectivement les opinions et les autres libertés de base, et après avoir exercé assez de contrôle et d'influence sur les communautés en charge de l'application de la loi et du renseignement ainsi que sur le système judiciaire, le régime est bien positionné pour contenir et détruire toute menace et toute opposition. L'opposition gambienne doit activement s'engager dans une action politique directe et stratégique ou courir le risque de disparaître tout simplement. Si elle ne s'engage pas dans cette voie, l'opposition ne joue pas son rôle, qui est d'aider à assurer une bonne gouvernance dans le pays. Par ses actions déniaient toute action politique légitime, démocratique et pacifique, le régime met en danger la sécurité nationale et la stabilité. Là où les droits et les libertés fondamentaux sont déniés, il existe une tendance à l'utilisation de la violence et des moyens non démocratiques pour assurer le changement.

Les Gambiens à l'étranger

Actuellement, il existe plusieurs organisations antigouvernementales basées au Sénégal, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et dans d'autres pays européens. Certaines d'entre elles appellent à une rébellion armée directe en Gambie. En 2012, un Conseil national de transition gambien (Gambia National Transition Council) a été établi à Dakar, sous la direction du Gambien basé à Paris, Sheikh Sidia Bayo, qui a donné un ultimatum au Président Jammeh pour qu'il quitte le pouvoir avant la fin du mois de novembre ou sinon il devra faire face à une attaque armée. Bayo prétend qu'il a des forces armées en Gambie. Également, plusieurs radios gambiennes en ligne et plusieurs journaux basés en dehors du pays ont publié les opinions de plusieurs personnes, notamment d'anciens soldats, appelant à l'usage

²³⁶ L'UDP, le principal parti d'opposition semble avoir une haute confiance dans les lois, dans la mesure où il fait un usage constant du processus légal. Nombreux sont ceux qui pensent que si le parti s'engageait dans des activités de désobéissance civile cela pourrait amener le changement.

²³⁷ Le People's Democratic Organisation for Independence and Socialism (PDOIS), le plus vieux parti de la Seconde République repose très largement sur ses journaux, notamment le Foroyaa, pour faire passer ses messages au public et au gouvernement.

des armes pour renverser le régime. En fait, Freedom Newspaper (www.freedomnewspaper.com) en janvier 2014, a publié une carte de la zone de Kanilai détaillant les localisations des casernes, des bâtiments présidentiels et des bunkers de sécurité du Président parmi d'autres structures, prétendument de la part de dissidents qui sont prêts à utiliser la lutte armée. En dehors des groupes prêts à utiliser la lutte armée, il y a d'autres groupes intéressés dans l'usage de moyens démocratiques et non violents pour assurer le changement. La tragédie est, cependant, qu'aucun de ces groupes ne peut agir depuis la Gambie. Tous les membres de ces organisations qui visitent le pays courent le risque d'être arrêtés, torturés et de disparaître.

Tout ce que cela montre, c'est une situation des plus précaires dans le pays, où tous les moyens en faveur d'un changement démocratique et non violent ont été confisqués par le régime. Il n'y a pas d'espace pour une discussion libre et ouverte sur les questions nationales, tandis que le régime domine les médias nationaux, la télévision et la radio (Gambia Radio and Television Services, ou GRTS) et toutes les autres institutions et secteurs dans le pays. Ainsi, les Gambiens n'ont pas d'autre option que de suivre le régime, de se taire ou de partir du pays.

CONCLUSION

Les scénarios décrits ci-dessus indiquent que la Gambie est, en effet, une société très volatile, qui est constamment sous la menace de violence. Il apparaît clairement que la démocratie y est affaiblie et que les moyens en faveur d'un changement démocratique et non-violent sont largement inapplicables en raison des lois et de la pratique du régime. Il semble qu'il n'y ait pas de moyens au sein du pays pour faire face à la situation. Le régime agit avec un état d'esprit qui ne respecte pas les opposants aux niveaux local et international. En outre, le Président s'est mystifié lui-même en pensant qu'il est invincible et, en dépit de la nature non démocratique et non informée de ses décisions et actions, il croit fermement dans l'infailibilité de ses propres idées et dans ses manières de faire les choses. Il semble qu'il n'y ait aucun individu ou aucune institution qui ait les capacités ou le pouvoir de lui fournir des idées alternatives. En fait, dans une interview de 2011 avec le GRTS, le Président a prétendu qu'il n'avait pas de conseillers. Dans cette même interview, il s'est moqué de l'intellectualisme et des intellectuels à un point tel qu'il a affirmé que les chevaux étaient des intellectuels puisqu'ils ont la capacité de savoir lorsqu'ils ont besoin de boire même si vous les amenez vers l'eau. Il y a eu des informations provenant de sources sûres d'après lesquelles le Président abuserait de ses ministres, les soumettant ainsi à ses caprices. Le Président continue à mépriser fortement l'opposition, les travailleurs engagés dans le domaine des droits de l'homme et tout opposant réel ou perçu comme tel, à un tel point que toute idée de composer avec le régime est inutile et contreproductive. Un cas illustrant bien cela est celui de l'ancienne Directrice de la Presse au Palais Présidentiel, Fatou Camara²³⁸, qui, en 2011, est parvenue à organiser une réunion consultative entre les chefs des médias avec le Président et son cabinet. Une réunion qui était supposée souligner les défis auxquels les médias font face et les problèmes du gouvernement concernant les médias et qui devait permettre d'aller de l'avant pour identifier des solutions constructives. Elle s'est finalement terminée par une critique nourrie des médias de la part du Président et de son Vice-Président Isatou Njie Saidu.

Au sein de l'opposition, ce qui apparaît c'est le manque de confiance et d'entente entre ses membres. La Gambie a cinq partis principaux dirigés par de fortes personnalités, mais de nombreux observateurs ont exprimé leur étonnement quant au fait que ces partis ne soient pas parvenus à fusionner et à présenter une seule voix lorsque cela était nécessaire étant donné la situation de la Gambie. Les observateurs ont noté que la direction de l'opposition est assez égoïste, a soif de pouvoir et est dépourvue de solutions pour résoudre les problèmes du pays, et par conséquent, ne parvient pas à s'unir et à aller de l'avant. Ainsi, on a l'impression, quelques fois, que l'opposition passe plus de temps à se battre en son sein que contre le régime.

²³⁸ Fatou Camara a été ultérieurement renvoyée et embauchée à nouveau, puis renvoyée. En septembre 2013 elle a été arrêtée et après 3 semaines de détention elle a été accusée de sédition. Tandis qu'elle était en liberté sous caution elle est parvenue à s'échapper vers les États-Unis disant qu'elle craignait pour sa vie.

En ce qui concerne la société civile, le défi fondamental a été le manque de culture d'activisme. La société civile gambienne a été historiquement composée d'acteurs passifs dont l'attention a été principalement portée sur la fourniture des biens et services en faveur des communautés. La société civile n'a pas été active en faveur du plaidoyer et des politiques, tout particulièrement d'une manière non conflictuelle. Ainsi, avec la situation actuelle en Gambie et la peur qui y règne, la société civile s'est retrouvée marginalisée sur la scène politique du pays. Avec la communauté religieuse et traditionnelle, la société civile est, par conséquent, largement neutralisée et impuissante et ne peut pas jouer un rôle efficace pour assurer la stabilité démocratique en Gambie.

III-RECOMMANDATIONS

Sur la base de ce qui précède, il est clair que la Gambie n'a pas les capacités internes pour générer un processus de changement qui puisse être démocratique, pacifique et inclusif. Cependant, pour qu'un changement puisse se produire dans ce pays, un tel changement doit prendre le chemin d'une participation et d'une inclusion démocratique et populaire. Parmi les recommandations identifiées il y a les suivantes :

Changements constitutionnels, légaux et institutionnels

- Assurer l'adhésion au principe de la séparation des pouvoirs
- Introduire une limite dans la durée du mandat présidentiel
- Décriminaliser les lois et infractions relatives aux médias
- Retirer les lois sur la diffamation et les clauses de reprise sur les droits fondamentaux
- Promouvoir la responsabilisation et protéger l'indépendance des institutions étatiques
- Séparer la religion et les considérations ethniques de la gestion étatique et des décisions de politiques publiques
- Dépolitiser les institutions et processus étatiques

Démocratiser la culture nationale et les mentalités

- S'engager dans une éducation politique qui cherche à renforcer le pouvoir des citoyens
- Sensibiliser les citoyens pour qu'ils réalisent qu'ils sont l'incarnation de la souveraineté
- Souligner le fait que le pouvoir et la légitimité de l'État proviennent des citoyens
- Démocratiser les structures et processus sociaux et culturels pour qu'ils deviennent des institutions étatiques en faveur du renforcement de la paix – les Alakalolu, chefferies, Imams, Prêtres peuvent jouer le rôle de défenseurs des droits.

Répondre aux problèmes sociaux et économiques

- Répondre aux problèmes sociaux et économiques tels que la fourniture d'une protection sociale et d'une sécurité sociale larges ou universelles
- Assurer la fourniture efficace de services et biens sociaux de qualité qui soient abordables, fiables et disponibles pour tous
- Assurer que les femmes soient capables d'avoir accès à et possèdent les ressources productives
- Fournir une infrastructure nécessaire et de qualité dans toutes les parties du pays pour assurer la qualité de vie et le développement économique

Recommandations pour les organisations de la société civile et l'opposition

- Les organisations de la société civile devraient s'engager dans des plaidoyers sérieux et participer en faveur des processus d'élaboration politique
- Les organisations de la société civile devraient s'engager dans une éducation civique de masse
- L'opposition devrait chercher les moyens d'engager des actions politiques propres à répondre aux défis politiques
- Les organisations de la société civile devraient plaider en faveur d'une limitation de la durée des mandats et du respect de l'État de droit

Recommandations pour la CEDEAO, l'Union africaine et les Nations unies

- Assurer un dialogue continu constructif avec le gouvernement pour assurer qu'il accomplisse ses obligations dans le domaine du droit international
- La CEDEAO et l'Union africaine devraient établir des standards et des limites dans la durée des mandats pour les présidents en Afrique
- La CEDEAO et l'Union africaine devraient introduire des mesures et des stratégies plus fortes pour assurer que les gouvernements et leaders africains respectent et mettent en œuvre la Charte africaine et ses autres conventions et protocoles et suivent les décisions, recommandations et décisions des différents mécanismes et cours des droits de l'homme.

BIBLIOGRAPHIE

1. Amos Sawyer, *Political Theory and Policy Analysis*, 2003.
2. *La constitution gambienne 1997*
3. *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté (Development as Freedom)*, Amartya Sen, 2003 (pour la traduction française).
4. *Le rapport 2013 de la Banque mondiale intitulé Doing Business (« Faire des affaires »)*
5. *Crisis Prevention Institute 2013*
6. *Rapport sur le développement humain 2013 du PNUD.*
7. *PAGE, Gouvernement gambien.*
8. *Arnold Hughes, The collapse of the Senegambian Confederation*, 1992.
9. *Freedom in the World 2012 de la Freedom House.*
10. *Benjamin J. Roberts, Plight of a Nation : Overcoming the Challenges of Underdevelopment, Poverty and Financial Dependence in The Gambia*, 2010.
11. *Rapports des journaux gambiens*

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU GHANA

Par Margaret I. AMOAKOHENE
School Of Communication Studies



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU GHANA

Par Margaret I. AMOAKOHENE
School Of Communication Studies

RÉSUMÉ

L'évolution politique du Ghana montre à suffisance le lien étroit entre la stabilité démocratique et la consolidation de la paix. La répétition des coups d'Etat au Ghana a ainsi correspondu à une période d'autoritarisme caractérisé notamment par le militarisme et l'institution du parti unique. La démocratisation a permis d'observer une réelle consolidation de la paix ces vingt dernières années au Ghana. La presse a joué un rôle important dans ce processus par la surveillance sur les dépenses publiques et les droits de l'Homme dans un environnement qui a progressé, allant de diverses formes de contrôle étatique et de centralisation extrême des médias à une libéralisation et à un système pluraliste caractérisé par un haut degré de liberté médiatique. Le système électoral consensuel constitue l'un des fondements de la stabilité démocratique du Ghana.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. Evolution politique et stabilité démocratique au Ghana

- 1.1 - Les gouvernements du Ghana, de l'indépendance au retour à l'ordre constitutionnel (1957-1992)
- 1.2 - La Quatrième République du Ghana et ses gouvernements : de 1993 à nos jours
- 1.3 - Types de régime, instabilité et failles en matière de sécurité
- 1.4 - Des liens entre démocratie, paix et stabilité

II. Des défis à relever

- 2.1 - L'organisation d'élections apaisées
- 2.2 - La lutte contre le chômage, la criminalité et la corruption

III. Les dispositions pour des élections pacifiques et la stabilité au Ghana

INTRODUCTION

Le Ghana a instauré une démocratie constitutionnelle multipartite avec un gouvernement démocratiquement élu dirigé par un président (pouvoir exécutif). Elle fonctionne comme une combinaison d'une représentation britannique de Westminster ou de gouvernement basé sur le principe de la majorité et du modèle de démocratie présidentielle basée sur l'exécutif comme aux États-Unis. Le modèle ghanéen est donc différent du modèle de consensus pratiqué dans des pays tels que la Suisse, la Belgique ou la Suède. En Afrique subsaharienne, le Ghana a été perçu comme un exemple de modèle de gouvernance démocratique pacifique principalement parce qu'il a réussi à procéder à un transfert pacifique du pouvoir politique et a réussi à éviter les grands conflits violents qui affectent ses voisins bien que le pays soit propice aux conflits communautaires. La Constitution du Ghana de 1992, comme les constitutions précédentes, stipule que :

Le Ghana est un État démocratique dédié à la réalisation de la liberté et de la justice ; et, par conséquent, la souveraineté nationale appartient au peuple du Ghana duquel émanent tous les pouvoirs et l'autorité du gouvernement à travers cette Constitution (article 35 (1)).

Dans la définition de l'état démocratique, la Constitution, en son article 21 (1), garantit le droit à la liberté de parole, à la liberté d'expression et la liberté de pensée, de conscience, de croyance, de culte, de réunion, d'association, d'information et à la libre circulation. Ce sont des droits et des libertés nécessaires pour maintenir un environnement propice et participatif en vue du pluralisme démocratique (Amoakohene, 2012). Depuis le retour du Ghana à la démocratie constitutionnelle en 1993, après de nombreuses années de dictature militaire, il a eu six gouvernements constitués à partir de seulement deux des 23 partis politiques enregistrés dans le pays. Plutôt rare, le pays, a pour la première fois de son histoire en 2001, eu un passage de gouvernement en douceur d'une administration civile d'un parti politique à un autre exerçant dans la même Constitution et la même République (Amoakohene, 2012 ; Gyimah-Boadi, 2001 a et b ; Aye, 2001a ; Nugent, 2001). En outre, en 2009, il y a eu un autre passage en douceur de gouvernement d'un parti politique à un autre.

Dans l'histoire récente de l'Afrique, le Ghana est considéré comme le troisième pays au sud du Sahara à avoir changé de gouvernement par le biais d'élections générales en votant plutôt que par les armes. Jusque-là, le pays a connu une histoire politique mouvementée au cours de laquelle chaque administration civile depuis l'indépendance en 1957 a été tronquée par les militaires entraînant ainsi une république différente à chaque fois qu'une administration constitutionnelle était installée portant à ce jour le nombre de républiques à quatre. Comme Karikari (2000) l'a rappelé, entre 1966, quand les coups militaires ont commencé, et 1992, quand le pays est passé sous régime constitutionnel (une période de 26 ans), les militaires ont régné pendant 20 ans. Le Ghana a, en effet, eu une longue période de désordre constitutionnel à différents moments de son existence après son indépendance,

ce qui a entraîné un climat politique dominé par l'instabilité causée par les interventions militaires. Les deux décennies, 1993-2012, marquent les vingt premières années du retour du Ghana à l'ordre constitutionnel et à la stabilité politique après plusieurs décennies de désordre constitutionnel, de dictatures militaires, de coups d'État et d'instabilité politique.

De plus, la période 1993-2012 est, sans doute, la plus importante de toute l'histoire de la République du Ghana (56 ans), car elle marque une période au cours de laquelle le pays a organisé six élections successives après la première de 1992 et a brillamment vécu sous six gouvernements constitutionnels successifs dirigés par quatre présidents au sein de la même République et sans aucune perturbation ni intervention militaire. La Quatrième République est la seule dans toute l'histoire du Ghana en tant que pays indépendant (56 ans) au cours de laquelle deux partis politiques (le NDC et le NPP) ont obtenu un second mandat et conservé le pouvoir politique légalement et constitutionnellement par le biais des urnes. C'est également la seule République au cours de laquelle le pouvoir politique a changé de mains d'un parti politique à un autre (du NDC au NPP et du NPP au NDC) démocratiquement, une dérogation aux coups d'État habituels (Amoakohene, 2012 ; Aye, 2001a ; Gyimah-Boadi, 2001a et b). En d'autres termes, les élections de 2000 et de 2008 ont en réalité abouti à un transfert pacifique du pouvoir politique d'un parti sortant à un parti politique d'opposition, un phénomène qui n'avait jusque-là jamais été observé dans l'histoire du Ghana. Par conséquent, la période de 1993 à 2012 offre des possibilités de comparaison uniques de la politique ghanéenne dans un continuum de contrastes auparavant inégalés dans l'histoire depuis l'indépendance du pays notamment parce que, pour la première fois, un gouvernement sortant constitutionnellement élu remet les rênes du pouvoir politique à un autre gouvernement.

Tous les régimes depuis l'indépendance ont fonctionné avec leurs propres philosophies uniques de gouvernance, leurs relations administration-médias et administration-citoyens. Beaucoup de ces philosophies ont contrasté et également influencé les attitudes envers la liberté de parole, le traitement de l'information et les médias et ont affecté et reflété le degré de liberté dans le pays. Entre l'indépendance et le rétablissement de l'ordre constitutionnel, il y a eu de nombreux changements et problèmes politiques au Ghana. Le pays est devenu une démocratie émergente depuis 1993 rendant ainsi cette période unique (Aye, 2001a ; Ahiawordor, 2001 ; Gyimah-Boadi, 2001b ; Nugent, 2001 ; Smith et Temin, 2001). La Quatrième République est la seule qui a jusqu'ici duré plus de deux décennies (1993-2013), sans interruption. Elle marque une période de stabilité dans l'histoire politique plutôt turbulente et instable du Ghana (Amoakohene, 2012) au cours de laquelle l'ordre militaire avait précédemment remplacé l'administration civile démocratiquement élue (Karikari, 2000). La Quatrième République est ainsi un vivier d'universitaires, de politologues, de communicateurs et a favorisé l'émergence d'une société civile, une occasion unique pour comparer les différents types de régimes et leurs impacts sur la gouvernance, la sécurité, la paix et la stabilité.

I- EVOLUTION POLITIQUE ET STABILITÉ DÉMOCRATIQUE AU GHANA

Ce chapitre se base sur l'expérience de la stabilité démocratique relative du Ghana, vis-à-vis de son passé politique instable, comme un exemple de la façon dont une démocratie, qui respecte ses institutions et ses processus, pourrait aider à consolider la paix dans la sous-région ouest-africaine.

1.1- Les gouvernements du Ghana, de l'indépendance au retour à l'ordre constitutionnel (1957-1992)

De l'indépendance en 1957 au retour à l'ordre constitutionnel au début de l'année 1993, le Ghana a vécu sous huit (8) régimes politiques à des moments différents. Ces régimes diffèrent dans leurs relations avec les citoyens (y compris les médias de masse) fonctionnant avec un continuum de modèles théoriques autoritaires/libertaires comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessous. Selon Ampaw (2004), plusieurs facteurs, notamment les considérations politiques partisans et les régimes règlementaires et juridiques, ont servi d'intermédiaire dans ces relations.

Tableau 1 : Régimes politiques au Ghana de 1957 à 1992 et les attitudes envers la gouvernance

Dates	Type de régime	Nom du régime	Le Leadership	Attitude générale
Mars 1957- Février 1966	Civil	CPP	Dr Kwame Nkrumah	Autoritaire
Février 1966 - Août 1969	Militaire/ Police	NLC	Gen. J.A. Ankrah & Gen. A.A. Afrifa	Autoritaire
Août 1969 - Janvier 1972	Civil	PP	Dr K.A. Busia	Libertaire
Janvier 1972 - Juillet 1978	Militaire	NRC/ SMC I	Gen. I. K. Acheampong	Autoritaire
Juillet 1978 - Juin 1979	Militaire	SMC II	Gen. F.W.K. Akuffo	Autoritaire
Juin 1979 - Sept. 1979	Militaire	AFRC	Cpt. Armée de l'air J.J. Rawlings	Autoritaire
Sept. 1979- Décembre 1981	Civil	PNP	Dr Hilla Limann	Libertaire
Janvier 1982 - Janvier 1993	Militaire	PNDC	Cpt. Armée de l'air J.J. Rawlings	Autoritaire

LÉGENDE

CPP	Parti de la convention populaire
NLC	Conseil de libération nationale
PP	Parti du Progrès
NRC	Front pour la rédemption nationale
SMC I	Conseil suprême militaire I
SMC II	Conseil suprême militaire II
CRFA	Conseil révolutionnaire des forces armées
PNP	Parti national populaire
PNDC	Conseil de défense nationale provisoire

Le premier gouvernement du Ghana, installé en 1957 lors de l'accession à l'indépendance, était dirigé par le Dr. Kwame Nkrumah dont les tendances dictatoriales ont conduit à son renversement par un coup d'État militaire et policier, le 24 février 1966, le premier coup au Ghana. Il a été fomenté par une junte militaire et policière menée par le colonel E.K. Kotoka, le Major A.A. Afrifa, le Lt. Gen. Ankrah et l'inspecteur général de la police Harley pour renverser le premier Président du Ghana, le Dr Kwame Nkrumah. Ils ont installé le gouvernement du Conseil de libération nationale (NLC) et ont gouverné jusqu'en 1969 quand le régime a organisé des élections et transmis le pouvoir politique au le Parti du Progrès (PP) du Professeur K.A Busia. Les principaux candidats aux élections qui ont été remportées par le Parti du Progrès du Dr K.A. Busia (PP), appartenaient au Parti du Progrès et à l'Alliance nationale des libéraux (NAL), dirigée par Komla A. Gbedemah. Après à peine 27 mois (environ deux ans et trois mois) en place et en dépit d'un large soutien populaire recueilli lors de sa création et malgré de fortes connexions étrangères, le gouvernement du Dr Busia a été renversé par un coup d'État militaire sans effusion de sang, fomenté par le colonel I.K. Acheampong le 13 janvier 1972. Le renversement de Busia a été précipité par les difficultés économiques du pays provoquées par les énormes dettes étrangères contractées par le Dr. Nkrumah, ainsi que par des problèmes internes. Certains considéraient que le gouvernement du PP avait hérité des dettes qui s'élevaient à environ 25 % du PIB du Ghana en 1969, environ 580 millions de dollars US d'emprunts à la fois à moyen et à long terme et a donc dû adopter des mesures d'austérité qui ont finalement entraîné son renversement.

Le Colonel I.K. Acheampong, qui s'est plus tard auto-promu au rang de Général, a installé le gouvernement du Front pour la rédemption nationale (CNR) qui, plus tard, en octobre 1975 a changé son nom pour le Conseil suprême militaire (SMC), peut-être pour accentuer son sentiment de suprématie militaire. Le Général Acheampong a été renversé par une révolution de palais qui l'a contraint à démissionner et a vu son commandant en second, le Général F. W. K. Akuffo, occuper la position de chef de file du Conseil en juillet 1978. Ce changement a entraîné le gouvernement du second Conseil suprême militaire (SMC II) différent du précédent, le premier Conseil militaire suprême (SMC I) dirigé par le Général Acheampong. Le renversement d'Acheampong était considéré comme une réponse aux pressions continues au niveau national pour trouver des solutions à l'aggravation des difficultés économiques du Ghana où l'inflation était évaluée

à 300 %. L'avis du Conseil était que le renversement d'Acheampong aurait réduit l'accentuation des pressions politiques exercées en vue du changement de gouvernance et de leadership. Cependant, le Général F.W.K. Akuffo a été renversé par le Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA) du Capitaine de l'armée de l'air JJ Rawlings le 4 juin 1979 moins d'un an après avoir pris les rênes du pouvoir. Pendant le « ménage interne » de juin à septembre 1979 par le Cpt. de l'armée de l'air Jerry John Rawlings du CRFA, a assisté à l'élimination par un peloton d'exécution de neuf (9) officiers supérieurs des Forces armées du Ghana. Cet acte était apparemment destiné à mettre fin aux incursions militaires dans la politique civile à travers des coups d'État.

Le Capitaine Jerry John Rawlings du CRFA a supervisé des élections générales qui ont porté le Dr Hilla Limann et son Parti national populaire (PNP) au pouvoir le 24 septembre 1979. Toutefois, avant même que le gouvernement de Limann se stabilise, il a été renversé le 31 décembre 1981 par le même Capitaine Jerry John Rawlings qui avait auparavant pourtant affirmé que son parti le CRFA aspirait à mettre un terme aux coups d'État militaires. Il a instauré ce qu'il a nommé le Conseil de défense nationale provisoire (PNDC), un gouvernement provisoire qui a duré 11 ans, de janvier 1982 à janvier 1993, lorsqu'il a été investi comme le premier Président constitutionnellement élu de la Quatrième République du Ghana après avoir participé aux élections et remporté le scrutin de 1992.

1.2 - Quatrième République du Ghana et ses gouvernements : de 1993 à nos jours

Le fait que le Ghana soit largement reconnu comme un modèle de démocratie libérale en Afrique est un fait notoire qui doit sa réalité et sa légitimité à la Quatrième République du pays qui, à son tour, s'est concrétisée après beaucoup d'agitation et de lutte. Sous l'extrême pression interne des groupes de la société civile, en particulier les médias, les universitaires et d'autres groupes professionnels tels que l'Association du Barreau du Ghana, et sous la pression externe de la communauté des donateurs, le Capitaine Rawlings, chef du dernier gouvernement inconstitutionnel (le PNDC), a dû ramener le pays à l'ordre constitutionnel. En conséquence directe de ces pressions, le régime a abrogé sa loi 211 du PNDC (loi sur les licences des journaux) en 1992. On a ainsi assisté à une prolifération de journaux privés dans les kiosques et à une réactivation ainsi qu'à une nouvelle impulsion des énergies des médias mobilisés pour évincer le PNDC du pouvoir (Amoakohene, 2012). Enfin en 1992, le Cpt. de l'Armée de l'air, J.J. Rawlings, alors chef de l'État, qui lui-même est arrivé au pouvoir par un coup d'État a cédé sous la pression exercée pour ramener le pays à la démocratie. Son gouvernement PNDC a donc constitué une assemblée consultative afin de mettre sur pied une constitution, après qu'un référendum ait été organisé pour déterminer si les Ghanéens souhaitaient revenir à l'ordre constitutionnel ou rester sous le régime militaire. Le pays a majoritairement voté pour un retour à l'ordre constitutionnel, ce qui a finalement conduit à des élections générales en décembre 1992. Un « nouveau » gouvernement, le Congrès national démocratique (NDC), a été installé en janvier 1993 et était dirigé par le même Capitaine Jerry John Rawlings.

La Quatrième République du Ghana a donc commencé le 7 janvier 1993, avec la prestation de serment du Capitaine Rawlings et de son gouvernement NDC pour un mandat de quatre ans. Le retour à l'ordre constitutionnel a été accueilli dans un environnement des médias relancé et rajeuni, caractérisé par l'audace, l'abrasivité et dans une atmosphère générale de libertés individuelles restaurées. Cependant, bien que libéré, le sentiment de répression caractéristique de l'ère PNDC, a subsisté surtout pendant ce premier gouvernement en particulier parce que le leadership était le même que celui du PNDC, sauf que, cette fois-ci, il avait été élu constitutionnellement. Deuxièmement, le pays été gouverné par un parlement à parti unique parce que l'opposition avait boycotté les élections législatives de décembre 1992, ce qui semblait ainsi dans la pratique, être un gouvernement inconstitutionnel. La plaisanterie dans les milieux des médias, à l'époque, était que la seule chose qui semblait avoir changé était le « P » du « PNDC » qui avait été retiré donnant « NDC » parce que, comme les Français le disent, « plus ça change, plus c'est la même chose ». En effet, Ampaw (2004, p. 18) a décrit les années 1990 du Ghana comme « la période de transition entre les années Rawlings, d'une dictature à une République démocratique ». Le tableau 2 présente une liste des gouvernements de la Quatrième République du Ghana à ce jour et leurs attitudes à l'égard de la gouvernance.

Tableau 2 : Gouvernements constitutionnels au Ghana de 1993 à nos jours

Dates	Type de régime	Nom du régime	Le Leadership	Attitude générale
Janvier 1993-Janvier 1997	*Consti-tutionnel	NDC	Cpt. J.J. Rawlings	Pseudo-Libertaire
Janvier 1997-Janvier 2001	Consti-tutionnel	NDC	Cpt. J.J. Rawlings	Pseudo-Libertaire
Janvier 2001-Janvier 2005	Civil	NPP	M. John A. Kufuor	Libertaire
Janvier 2005-Janvier 2009	Civil	NPP	M. John A. Kufuor	Libertaire
Janvier 2009-Juillet 2012	**Civil	NDC	Professeur John E. A. Mills	Libertaire
Juillet 2012-Janvier 2013	***Civil	NDC	M. John D. Mahama	Libertaire
Janvier 2013 à ce jour	Civil	NDC	Mr John D. Mahama	Libertaire
à ce jour				

* Régime militaire, qui se succède à lui même, mais en tant que gouvernement constitutionnel.

** Régime civil qui a changé de leadership après la mort du Président élu.

*** Régime civil qui a terminé le mandat de l'ancien Président J.E.A. Mills.

LÉGENDE

NDC Congrès national démocratique

NPP Nouveau Parti Patriotique

Malgré le fait que le Ghana soit sous démocratie multipartite avec 23 partis politiques actuellement enregistrés, selon le site Web de la Commission électorale du Ghana, seuls deux partis politiques - le Congrès national démocratique (NDC) et le Nouveau Parti Patriotique (NPP) - ont formé des gouvernements au cours de la Quatrième République et ont tendance à dominer le paysage politique.

L'article 66 (1) et (2) de la Constitution du Ghana spécifie la durée du mandat du Président. L'article 66 (1) stipule : « Une personne élue en tant que Président, soumise à l'alinéa (3) du présent article, est nommée pour un mandat de quatre ans à compter de la date à laquelle il prête serment comme Président » tandis que l'article 66 (2) indique que : « Une personne élue Président du Ghana ne peut pas assurer plus de deux mandats ». Par conséquent, après deux mandats, tel que le permet la Constitution de 1992, le Capitaine Jerry John Rawlings était inéligible et ne pouvait donc pas briguer un nouveau mandat. Son remplaçant, John Evans Atta Mills alors vice-président, s'est porté candidat aux élections de 2000 ainsi qu'à celles de 2004, mais a perdu contre M. John Agyekum Kufuor du Nouveau Parti Patriotique (NPP). Ainsi, le NDC a transmis le pouvoir au NPP qui a formé les troisième et quatrième gouvernements en 2001 et en 2005, après les deux gouvernements du NDC de 1993 et 1997 tous deux dirigés par le Capitaine Rawlings. Le Président Kufuor, comme son prédécesseur, a également gouverné pendant deux mandats de quatre ans et a transmis le pouvoir au président John Evans Atta Mills, le 7 janvier 2009, après que le NPP ait perdu les élections de 2008 contre le NDC. Par conséquent, comme on a pu le constater, le Président Rawlings (1993-2001) du NDC ainsi que le président Kufuor (2001-2009) du NPP ont tous les deux exécuté deux mandats de quatre ans ce qui correspond au maximum constitutionnellement autorisé.

Le mandat du Président Atta Mills du NDC a été soudainement interrompu par son décès le 24 juillet 2012, au cours de la dernière année de son mandat. Après le décès du Président John Evans Atta Mills, avant la fin de son mandat de quatre ans, John Dramani Mahama alors vice-président, a été investi pour achever le mandat de l'ancien président, conformément à l'article 60 (6) de la Constitution du Ghana. L'article 60 (6) stipule :

En cas de décès, démission ou destitution, le vice-président exerce les fonctions de Président pour la durée restante du mandat du Président défunt à compter de la date du décès, de la démission ou de la destitution du Président.

Le Président John Mahama a par la suite gagné les élections en décembre 2012 et a été investi quatrième Président de la Quatrième République du Ghana dirigeant ainsi le sixième gouvernement. Les prochaines élections au Ghana se tiendront en décembre 2016 et on verra si le Président exécutera deux mandats comme cela a été le cas pour les deux premiers Présidents.

1.3 - Types de régime, instabilité et failles en matière de sécurité

La plupart des pays africains ont émergé des régimes coloniaux avec des systèmes de gouvernance à parti unique. Cela a entraîné le contrôle et les difficultés de la presse et des libertés individuelles. Citant Asante (1996) et Eribo & Jong-Ebot (1997), Amoakohene (2012 : 9) indique que ce genre de systèmes à parti unique « a généralement abouti à la création de gouvernements autoritaires et à des systèmes de presse autoritaires ». Citant à nouveau Ansah (1991a), elle indique que : « Même lorsque les constitutions au moment de l'indépendance autorisaient une démocratie multipartite, comme cela était le cas du Ghana, les gouvernements ont comploté pour amender ces constitutions afin de parvenir à des États à parti unique par divers moyens, parmi lesquels la manipulation réussie des parlementaires » (Amoakohene 2012 : 9). Finalement, comme le montre la situation du Ghana, de tels gouvernements se livrent à des coups d'État et à diverses formes et actes de déstabilisation. Les multiples cas d'instabilité, en particulier en Afrique de l'Ouest, ont été attribués au phénomène du militarisme qui a été le résultat des longues périodes de dictatures militaires dans la sous-région (Boafo-Arthur, 2008). Par voie de conséquence, le militarisme peut être attribué à des régimes autocratiques et autoritaires qui, dans la plupart des cas, ont remplacé les gouvernements coloniaux. Les régimes autoritaires et les dictatures militaires ont en grande partie eu tendance à engendrer l'instabilité politique cause des bouleversements de la région :

L'Afrique de l'Ouest n'a pas connu de hauts niveaux de développement depuis l'indépendance euphorique et contagieuse du Ghana en mars 1957. L'instabilité politique représente un des démons ayant contribué au retard du développement (Boafo-Arthur, 2008 : 8).

La nature du système politique d'un pays détermine généralement les types de libertés dont les citoyens jouissent y compris les droits et les libertés des médias et ces derniers, à leur tour, déterminent le niveau de stabilité, de paix et de sécurité du pays. De nombreux pays africains, dont le Ghana, ont vécu sous différents types de régime politique qui ont mis en place différents environnements politiques pour la liberté de parole et d'expression, pour la paix, la sécurité et la stabilité. Il faut également souligner que souvent, les types de systèmes politiques en place ont des incidences sur le développement économique du pays, l'avancement technologique, le développement des ressources humaines et sur la capacité de satisfaire les besoins de groupes et les besoins individuels nécessaires pour susciter l'harmonie et la coexistence pacifique. Les interventions militaires incessantes et les incursions dans l'administration civile ont non seulement compromis le développement économique de la région, mais ont également développé une culture de peur, de panique et d'insécurité, et ont retardé son développement démocratique.

Le Ghana a eu son lot de coups d'État militaires et de régimes dictatoriaux. Entre 1966 et 1992, le pays a subi des coups d'État, des contre coups, des tentatives de coups d'État, des soulèvements et des renversements de gouvernements, au cours desquels la paix et la sécurité des personnes - individus, familles, communautés - et à vrai dire de l'ensemble de la nation étaient menacées. Par exemple, hormis les cinq (5) coups d'État réussis dont il a été fait mention dans ce chapitre, dont trois ont renversé des gouvernements constitutionnellement élus, plusieurs tentatives infructueuses ont été signalées pendant les mandats du PNDC de Rawlings en particulier entre 1982 et 1990. Alors que deux (2) tentatives de coups d'État ont été signalées le 23 novembre 1982 et le 27 février 1983, au moins sept (7) ont été signalées entre 1985 et 1986 et une de plus le 24 septembre 1989. Dans chaque cas, quelques personnes ont été arrêtées, jugées et dans certains cas exécutées pour complicité dans ces tentatives de coups d'État. Néanmoins, certaines révélations de la Commission de réconciliation nationale (NRC) laissaient entendre qu'il y avait des doutes sur les accusations, les inculpations et les jugements (NRC, 2004). Les meneurs des coups d'État réussis évoquaient généralement diverses raisons les ayant poussé à renverser les gouvernements, parmi lesquelles la corruption, l'abus de pouvoir, l'incompétence, l'inaptitude, l'autoritarisme et la dictature. Par exemple, le Lieutenant-Général J.A. Ankrah qui dirigeait le gouvernement du NLC qui a renversé le CPP du Dr Nkrumah a justifié la prise du pouvoir par la junte comme un moyen de corriger la mauvaise administration, la mauvaise gestion, la perte des libertés individuelles et le chaos économique qui avaient caractérisé le gouvernement du Dr Nkrumah et de son CPP.

184

Cependant, de manière paradoxale, les coups d'État militaires se sont habituellement suivis de régimes arbitraires, abrogeant les constitutions et promulguant des décrets portant souvent atteinte aux libertés et droits individuels parfois avec des restrictions étouffantes des libertés telles que la libre circulation, notamment par l'imposition de couvre-feux. De même, aucun régime investi à la suite d'un coup d'État n'est parvenu à éliminer ou même à lutter contre la corruption, l'incompétence et l'abus de pouvoir. Les gouvernements militaires formés après les coups d'État ont au contraire généralement agi en toute impunité, sans aucun contrôle ni équilibre des pouvoirs. Au Ghana, ils ont toujours renversé la constitution du pays, dissout le Parlement, émis des décrets hostiles, étouffé la liberté de la presse et failli à garantir les droits des citoyens, les libertés, la sécurité et la protection de la population. En effet, les violations flagrantes des droits de l'homme et des privilèges, notamment les procès expéditifs, la justice instantanée infligée aux personnes accusées d'infraction aux règles et aux décrets militaires, la flagellation publique, les longues et scandaleuses peines de prison imposées par les tribunaux publics et les exécutions sommaires dans certains cas, étaient des situations courantes. Par conséquent, les régimes militaires et les régimes instaurés par des coups d'État ont été suivis par des contre coups d'État et davantage de suppression des droits et des libertés des personnes. La période entre 1966 (marquant le début des coups d'État militaires au Ghana) et 1992 (marquant le début de la donne actuelle au cours de laquelle le pays a organisé des élections afin

de revenir à l'ordre constitutionnel) a été retenue comme la plus agitée de l'histoire d'après l'indépendance du pays, en raison des coups d'État fréquents. La sécurité humaine au Ghana pendant cette période a été caractérisée par la brutalité militaire, la tyrannie, la répression autoritaire et l'absence d'état de droit. Il n'y avait pas de démocratie et les libertés individuelles ainsi que celles de la presse ont été supprimées pendant cette période au cours de laquelle le Ghana a plutôt vécu sous des régimes militaires que sous des régimes démocratiques (Karikari, 2004).

Malheureusement, des situations similaires ont prévalu sous des régimes autoritaires tel que celui du Dr Nkrumah, qui, afin de renforcer son régime à parti unique, a promulgué des lois majoritairement hostiles aux libertés fondamentales des citoyens. Par exemple, sa loi sur la détention préventive (PDA), promulguée le 18 juillet 1958 était destinée à faire taire la dissidence et à maintenir sous contrôle des structures telles que la presse en ligne. Citant Asante (1996), Amoakohene (2012) indique qu'en vertu de cette loi, une personne peut être détenue pour des actes ou des activités considérées comme nuisible : a) à la défense du Ghana ; b) aux relations du Ghana avec d'autres pays ; ou c) à la sécurité de l'État. La loi, qui a été amendée en 1963 et remaniée en 1964 visait à permettre à Nkrumah de maintenir en détention ses adversaires jusqu'à 10 ans sans procès. Selon Ansah (1991a : 92):

Le climat politique créé après l'adoption de la loi sur la détention préventive en 1958 et d'autres lois spécifiquement destinées à limiter la liberté d'expression et de la presse a nui au développement de la presse.

En outre, Ampaw (2004 : 16) indique que le gouvernement du CPP de Nkrumah a adopté le projet de loi visant à modifier le Code criminel en août 1960. Cet amendement contenait « des ajouts encore plus scandaleux » qui visaient à mettre un terme au dénigrement persistant de son travail par des personnes qui ne l'appréciaient pas, en grande partie élite intellectuelle ghanéenne. Selon Ampaw (2004), l'amendement réprimait les dissidents et habilitait le gouvernement à imposer une censure et des restrictions sur la publication et l'importation de documents que le gouvernement considérait comme « contraire à l'intérêt public ». Asante (1996) et Anokwa (1997) révèlent que la loi portant modification du Code pénal a été utilisée pour contraindre le Ashanti Pioneer, le journal privé le plus critique et le plus virulent de l'époque, à se conformer aux règles établies par le gouvernement du CPP. Encore une fois, Asante (1996) et Anokwa (1997) signalent que non seulement Nkrumah a nommé un fonctionnaire du gouvernement au comité de rédaction de ce journal en 1962, mais son gouvernement a également maintenu en détention le rédacteur en chef (AD Appea) pendant sept mois et le directeur des nouvelles locales (Kwame Kesse-Adu) pendant quatre ans et demi sans procès. Rivers (1970 : 176) résume l'attitude de Nkrumah envers la liberté de la presse dans les termes suivants: « Nkrumah lui-même a fait un communiqué dissident interdit en théorie, pénalement répréhensible, et inexistant dans la pratique ».

Tous les régimes militaires ghanéens ont été plutôt autoritaires, tandis que les régimes civils, à l'exception de celui du gouvernement du CPP de Nkrumah, ont été en grande partie libéraux en dépit des bévues occasionnelles. « Les éléments probants indiquent une méthode autoritaire de contrôle sous les gouvernements du CRFA et du PNDC de Nkrumah, Afrifa, Acheampong, Akuffo et Rawlings » (Anokwa 1997 : 25). Tous ceux-là, à l'exception du CPP de Nkrumah, étaient des gouvernements militaires qui se sont emparés du pouvoir par des coups d'État. Le contraire de cette observation, selon Amoakohene (2012), devrait être que les gouvernements du PP du Dr Busia, du PNP du Dr Limann, du NDC du Capitaine Rawlings, du NPP de M. Kufuor et du NDC du professeur Mills ont été plutôt libéraux. Cependant, il était plus qu'évident que l'identité du NDC sous le Capitaine Rawlings n'était pas différente de celle du PNDC étant donné que les deux gouvernements avaient le même leadership. Les styles de leadership du Dr Nkrumah et du Capitaine Rawlings donnent à penser que la posture d'un régime est façonnée et dirigée par les tendances et les attitudes de ses dirigeants dictatoriaux et non nécessairement par le fait qu'ils soient civils ou militaires.

Toutes les discussions sur les systèmes politiques et leur stabilité indiquent que la liberté de parole et d'expression ainsi que l'autonomie et la capacité des médias de masse à fonctionner librement ont joué un rôle central. Plusieurs gouvernements du Ghana, surtout ceux des régimes anticonstitutionnels des dictateurs militaires comme ceux du Général Acheampong et du Capitaine Rawlings, ont eu tendance à excessivement contrôler la dissidence de l'élite intellectuelle, notamment les médias et les universitaires (Anokwa, 1997 ; Asante, 1996 ; Ansah, 1991a). Selon Yankah (1997 : 32), la tension entre les intellectuels et les gouvernements était « pire pendant les dictatures à parti unique, militaires ou anticonstitutionnelles ». Karikari (2000 : 11) note que : « Les régimes militaires qui se sont emparés du pouvoir en 1966 et qui ont régné pendant 20 des 26 années suivantes (jusqu'en 1992), étaient répressifs et ont fait preuve de peu de tolérance envers le pluralisme des médias et la liberté de la presse ». Et comme Yankah (1997 : 32) le fait remarquer, la situation s'est « considérablement améliorée sous les démocraties multipartites, au cours desquelles une atmosphère propice à la coopération a eu tendance à prévaloir ».

L'administration du PP de Dr Busia, par exemple, a favorisé une atmosphère propice à la liberté d'expression et à l'activité des médias (Anokwa & Aborampa, 1986 ; Anokwa, 1997). Selon Anokwa (1997) et Asante (1996), l'abrogation de la loi sur les licences des journaux du Dr Nkrumah en 1970 a conduit à une expansion de l'industrie de la presse. Du point de vue de Yankah (1997 : 16) :

Le régime de K.A. Busia, d'octobre 1969 à janvier 1972, malgré sa courte durée semblait consolider l'esprit de rapprochement entre le gouvernement et les intellectuels, en partie en raison des principes démocratiques que son gouvernement défendait, mais aussi parce qu'il y avait une prépondérance de l'élite et des universitaires au sein du gouvernement de Busia.

De son côté, Udofia (1982 : 390) estimait que le régime du Dr. Busia « était peut-être le plus libéral de l'histoire envers la presse ghanéenne depuis l'indépendance » et selon Amoakohene (2012), c'était en grande partie parce qu'il avait réduit au minimum les interférences et le contrôle des opérations des médias : une situation qu'elle estimait s'apparenter à un modèle libertaire.

En revanche, le NRC du Général I.K. Acheampong, qui a renversé le gouvernement du PP du Dr Busia a brièvement maintenu en détention les rédacteurs en chef du Daily Graphic, propriété de l'État, du Ghanaian Times, et du Weekly Spectator, et les a remplacer par des favoris du régime (Anokwa, 1997). En outre, le régime a instauré des mesures rigoureuses, parmi lesquelles la promulgation du décret sur la diffamation par les journaux en mai 1972 pour contrôler les médias et la dissidence. Aussi, contrairement au NLC qui a renversé Nkrumah, le NRC de Acheampong était un véritable gouvernement militaire avec une composition restreinte à quelques officiers supérieurs. Le régime estimait que les problèmes du Ghana avaient été causés par un manque d'organisation et pouvaient donc être corrigés grâce à la discipline, la pensée et l'organisation militaires. Conformément à cette pensée, le NRC a été réorganisé et baptisé le Conseil suprême militaire (SMC) en octobre 1975 pour adopter une approche militaire complète de gouvernance. Il a cherché à réprimer l'opposition en émettant des décrets dont un interdisait la propagation de rumeurs. Parmi les multiples actes de répression, des soldats armés ont été envoyés pour disperser des manifestations d'étudiants et le gouvernement a à plusieurs reprises fermé les universités qui étaient devenues des centres importants d'opposition à ses politiques. De l'avis de Pellow & de Chazan (1986 : 69) :

L'intolérance d'Acheampong envers les dissidents a été reflétée dans sa réponse à la vague croissante de troubles civils. Il a harcelé ses adversaires, émis des décrets interdisant toute critique du régime et étouffé la presse.

Et selon Yankah (1997 : 17), « les sept années de dictature du Général I.K. Acheampong ont ravivé la tension historique entre le gouvernement et les intellectuels, après les leurs initiales de coopération ».

Le dernier gouvernement inconstitutionnel, le PNDC du Capitaine Rawlings, qui a renversé le gouvernement constitutionnel du PNP du Dr Limann, interférait avec les médias qui appartenaient alors principalement à l'État. Entre autres, il a licencié les rédacteurs en chef du Daily Graphic et du Mirror ainsi que trois fonctionnaires du Secrétariat du service de presse du Castle (Asante, 1996, et Anokwa, 1997). En 1985, il a réorganisé les médias et a placé les fidèles du parti à des postes clés et en mars 1989, il a introduit la loi sur les licences des journaux (Loi 211 du PNDC) que Ampaw (2004 : 20) a décrite comme « le produit d'une mentalité assaillie déterminée à s'accrocher au pouvoir jusqu'au bout et à fermer toutes les possibilités de contestation sociale et de dissidence ». L'intolérance du PNDC envers les points de vue des dissidents, la violation des droits de l'homme, la mauvaise utilisation des médias, et le contrôle absolu des médias d'État ont été largement transférés à son successeur, le NDC, sous la direction du Capitaine Rawlings.

Le Capitaine Rawlings n'a jamais interagi avec les médias et n'a accordé qu'une seule interview à la radio tout au long de son règne de 19 ans en tant que chef du PNDC et du NDC. En revanche, l'ouverture aux médias par le NPP de John Kufuor a été phénoménale. Selon Amoakohene (2012), le Président Kufuor a convoqué une conférence de presse pour discuter de ses 100 premiers jours d'exercice du pouvoir en tant que Président du Ghana. En outre, il a ouvert le siège du gouvernement à tous les journalistes, indépendamment de leur appartenance et de leurs positions idéologiques (Karikari, 2004). L'administration Kufuor a également abrogé la loi pénale sur la diffamation en 2001, une loi que les politiciens, en particulier, utilisaient pour museler la presse par l'imposition de lourdes amendes judiciaires et l'incarcération des journalistes (Amoakohene, 2012). Des gestes tels que l'abrogation de cette loi ont permis de libérer le climat politique afin d'engendrer la participation et l'inclusion.

Considérant que le rôle de l'armée dans la déstabilisation de la sous-région ouest-africaine ne peut pas être sous-estimé, des types de régimes variés, en particulier depuis l'indépendance ont entraîné le sous-développement économique, l'injustice sociale, la dégradation de l'environnement, l'autoritarisme, l'absence d'état de droit et le manque de respect des droits de l'homme, qui constituent des sources de déstabilisation. Il y a quelques années, Edi (2006 : 6) a avancé que la sous-région était « la région la plus risquée en Afrique » en raison de l'instabilité politique incessante qui entraînait généralement des conflits au lendemain des élections, des affrontements ethniques et communautaires, entre autres. En réalité, presque tous les pays de la sous-région ouest-africaine sont passés par la déstabilisation à la suite de ces affrontements postélectorales violents et d'autres conflits. Par conséquent, Bofo-Arthur (2008 : 9) était d'avis que, en dépit de la vague de démocratie qui a déferlé sur le continent africain dans les années 1990, la stabilité politique n'avait pas encore été atteinte.

Les prémisses de la troisième vague de démocratie au début des années 1990 ont apporté un peu d'espoir aux nombreux observateurs de la scène politique ouest-africaine. Ils estimaient que le moment était venu pour les pays de la sous-région d'assurer un environnement politique stable. Cependant, les attentes pour un dividende de la démocratie sous la forme d'un climat politique stable dans la région doivent encore être matérialisées.

1.4 - Des liens entre démocratie, paix et stabilité

Lijphart (1999) décrit deux types de démocratie, à savoir, la démocratie basée sur le principe de la majorité ou la démocratie de Westminster et les modèles de consensus. Lewis (1965) a recommandé ces derniers aux pays d'Afrique de l'Ouest en raison de leur nature hétérogène et aussi parce qu'un élément important de ces modèles est la représentation proportionnelle qui est idéale pour ces nations. La démocratie basée sur le modèle de consensus selon Lijphart (1999 : 33) « met l'accent sur le consensus plutôt que sur l'opposition.

Elle inclut plutôt que d'exclure, et cherche à maximiser la taille de la majorité au pouvoir au lieu de se contenter d'une majorité simple ». Le modèle de consensus est non seulement approprié pour les sociétés fortement divisées en termes de lignes politiques, sociales, culturelles, linguistiques ou religieuses, mais il est « également approprié pour des pays moins divisés, mais encore hétérogènes », selon Lijphart (1999 : 33). Cependant, chacun des deux modèles démocratiques doit être préféré à d'autres formes de gouvernance parce que le modèle de consensus « ne diffère pas du modèle de démocratie basée sur le principe de la majorité en termes d'acceptation du principe de la majorité comme étant meilleur que celui de la minorité. Néanmoins, il reconnaît le principe de la majorité uniquement comme une exigence minimale : au lieu de se satisfaire des majorités étroites de prises de décisions, il cherche à développer au maximum l'ampleur de ces majorités » (Lijphart, 1999 : 2).

Peu importe le type de démocratie appliquée, il y a un lien direct entre la démocratie, la paix et la stabilité comme le montre l'exemple du Ghana, une démocratie stable depuis 20 ans. Le Ghana a relativement bien réussi en matière d'indices de démocratie, notamment pour ce qui est du respect des droits fondamentaux de la personne. Des élections libres, justes et transparentes y sont menées tous les quatre ans pour élire les dirigeants. Les institutions publiques sont fortes, indépendantes et fonctionnant bien, y compris le système judiciaire et d'arbitrage qui est relativement indépendant. Le système de média est dynamique et la société civile est opérationnelle. Le respect des droits fondamentaux de la personne, qui sont essentiels et parmi lesquels la liberté d'expression souvent reconnue comme le plus fondamental de tous les droits de l'homme, permet aux citoyens d'interpeller leurs dirigeants. Amoakohene (2012 : 27) fait remarquer que la première des « conditions logiquement nécessaires de la démocratie » et des libertés fondamentales selon Saward (1994 : 16) est le respect du « droit à la liberté de parole et d'expression », un droit qui est librement exercé au Ghana. De même, elle indique que Beetham (1994 : 39) identifie également le libre accès aux médias « par tous les secteurs de l'opinion et les groupes sociaux ». Beetham précise aussi la façon dont ce libre accès favorise effectivement « une tribune équilibrée pour le débat politique approfondi » comme un des trente indicateurs de la démocratie. Amoakohene (2012) rappelle que parmi les principes fondamentaux de la Constitution du Ghana de 1992, qui vise à renforcer la démocratie, les libertés et les droits, figure le chapitre 12 intitulé : « La liberté et l'indépendance des médias », qui commence par l'article 162 (1) qui stipule que « La liberté et l'indépendance des médias sont par la présente garanties » et l'article 162 (2) ajoute qu'« ... il n'y aura pas de censure au Ghana ».

Les médias au Ghana sont nombreux et dynamiques : journaux, stations de radio et de télévision. Depuis le premier journal et la première station de radio respectivement créés en 1822 et en 1935 par le gouvernement colonial, les médias se sont multipliés. Aujourd'hui il existe plus de 500 journaux et

revues, plus de 300 radios et 20 chaînes de télévision pour une population d'environ 25 millions d'habitants et appartiennent à différentes personnes. Cet environnement de plusieurs et de différents médias répond aux avis exprimés par de nombreux politologues et chercheurs en communication. Ces derniers estiment que les démocraties modernes ont besoin de systèmes de médias dynamiques pour assurer la participation d'un grand nombre de personnes dans le débat national et les questions de gouvernance (Boyd-Barrett et Newbold, 1995 ; Deacon, et al, 1999 ; McNair, 1999 ; Curran & Gourevitch, 2000 ; Street, 2001). Selon Deacon et al. (1999: 34):

Les démocraties modernes dépendent d'un système de médias qui transmettent des informations exactes et une analyse approfondie et donne le plus d'espace possible aux différentes voix, opinions et perspectives. De nombreux commentateurs font valoir que pour parvenir à cet idéal, les médias devraient avoir différents propriétaires car, moins les communications publiques sont contrôlées, plus le système médiatique sera en mesure de traiter la totalité des actualités dans une société.

Par conséquent, la diversité accrue des organes de presse et du type de propriétaire est un indicateur positif de la marche du Ghana vers l'approfondissement et l'enracinement de sa démocratie.

Les élections générales, tant au niveau présidentiel que parlementaire, ont été un facteur déterminant de la démocratie, et sont décrites comme « le moteur de tout processus démocratique » (Boafo - Arthur, 2008 : 9). Dans de nombreux pays, l'urne électorale est devenue l'outil privilégié pour élire des dirigeants politiques et la seule façon acceptable d'accéder au pouvoir politique. Jusqu'ici, les élections dans des pays tels que le Bénin, le Cap-Vert, le Ghana, le Niger et le Nigeria ont donné des résultats encourageants (IPI, 2011), et à travers l'Afrique de l'Ouest, beaucoup de succès ont été enregistrés dans les trois phases du processus électoral : la phase préélectorale, électorale et postélectorale. Des pays tels que la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Gambie, le Ghana et la Sierra Leone, par exemple, ont enregistré des progrès avec l'introduction des cartes d'électeur biométriques dès la phase préélectorale. En Guinée, au Niger et au Nigeria, le processus de vote a été pacifique pendant la phase de l'élection. De plus, de manière générale pendant la phase postélectorale, un niveau appréciable de stabilité a été observé (IIP 2011). En effet, selon l'Institut international de la paix (IIP), « en mai 2011, tous les quinze Présidents des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et le Président de la Mauritanie avaient accédé au pouvoir par le biais des élections » (2011 : 1).

II- DES DÉFIS À RELEVER

2.1 - L'organisation d'élections apaisées

Malgré ces réalisations notées, il y a des problèmes de paix et de sécurité dans la sous-région ouest-africaine en raison des violences électorales. Les élections en Afrique de l'Ouest ont dans certains cas été assez problématiques, principalement à cause des fraudes et des menaces de violence qui s'en sont suivies. En réalité, la stabilité démocratique du Ghana continue d'être menacée par les sentiments et les accusations de manipulation électorale et les fraudes. Les élections ont souvent été sources de conflits et parfois de guerres destructrices, étant ainsi le fléau du développement de la région. L'expérience la plus récente notée est celle de la Côte d'Ivoire, pays limitrophe à l'ouest du Ghana. Selon Boafo - Arthur (2008), les élections sont tellement indispensables que leur « mauvaise gestion conduit souvent à la déstabilisation ou à la perte de légitimité » (Boafo - Arthur, 2008 : 9). En effet, les irrégularités électorales ont non seulement engendré des conflits dans certaines parties du continent, mais elles ont également donné lieu à une perte de légitimité de ces gouvernements. Ainsi, il est difficile pour eux de gagner l'acceptabilité générale.

Le manque de matériel et les entraves institutionnelles du processus de gestion des élections (IPI, 2011) sont d'autres défis auxquels est confrontée toute l'Afrique de l'Ouest et sont devenus difficiles à surmonter. Il s'agit notamment des difficultés auxquelles les candidats se heurtent pour réunir les fonds et la logistique nécessaires pour traverser les primaires difficiles afin de formaliser leur candidature. A cela s'ajoute les problèmes d'inscription des électeurs, de gestion du vote et de l'élection, y compris les contraintes de ressources humaines, de logistique et autres contraintes de ressources. Par exemple, lors des dernières élections au Ghana en 2012, il y a eu de beaucoup de problèmes d'inscription des électeurs biométriques durant la préparation des élections. Des problèmes encore plus graves ont été rencontrés le jour du scrutin, nécessitant ainsi une seconde journée de vote pour la première fois de l'histoire électorale du pays. Alors que certains électeurs inscrits en bonne et due forme n'ont pas pu trouver leurs noms dans le registre, d'autres dont les noms ont été trouvés ne pouvaient pas être identifiés au moyen de leur carte biométrique. Étant donné que c'était la première fois que l'inscription et le vote biométriques étaient testés dans le pays, la question était de savoir s'il s'agissait vraiment d'une amélioration par rapport aux modes précédents de gestion du processus électoral.

Tout au long de la récente histoire politique du Ghana jusqu'au premier gouvernement de la Quatrième République, le caractère sacré des élections a souvent été transgressé. En 1992, l'opposition a boycotté les élections parlementaires invoquant des irrégularités et des fraudes lors de l'élection présidentielle qui a précédé les législatives. Cela a conduit à un parlement presque à parti unique, si ce n'était la présence de quelques parlementaires indépendants entre 1993 et 1996. Les élections suivantes ont également fait l'objet d'accusations de trucages. Puis à nouveau en 2012, le principal

parti d'opposition a contesté les résultats de ces élections auprès de la Cour suprême, invoquant des irrégularités électorales et mettant en doute la légitimité des résultats des élections de décembre 2012. Ces contestations ont donné lieu à une pétition de huit mois, de janvier à août 2013, déposée auprès de la Cour suprême du Ghana pour l'invalidation de l'élection. Nonobstant cela, le mode de gestion des élections relativement et assez transparent et le respect des procédures, de la loi et du maintien de l'ordre ont en grande partie contribué à la paix relative et à la stabilité du pays. Le Ghana est ainsi un des exemples démocratiques positifs en Afrique.

Selon les normes africaines, le Ghana est un État stable. Contrairement à d'autres pays africains, il est peu probable que le Ghana retombe dans la guerre civile ou des conflits ethniques à grande échelle. Il y a des tensions religieuses, surtout dans les régions du Nord, mais elles ne sont pas susceptibles de représenter une menace sérieuse (Throup, 2011 : 2).

Bien que le Ghana ait jusqu'ici évité les conflits électoraux violents, il a ses propres facteurs potentiellement déstabilisateurs. Les causes de l'instabilité au Ghana, selon Throup (2011), sont susceptibles de provenir des conflits ethniques ; de l'inflation, du niveau de vie élevé et des protestations éventuelles ; des normes économiques faibles, des émeutes, des grèves et des boycotts ; des problèmes du régime foncier ; et du favoritisme politique qui entraînera la faiblesse des institutions.

L'instabilité dans le contexte ghanéen au cours de la prochaine décennie va sans doute rimer avec une augmentation des grèves dans le secteur l'économie formelle, une montée de la violence urbaine et de la criminalité, des affrontements entre groupes politiques (exacerbés par des rivalités ethniques) à Accra et dans d'autres villes et va peut-être provoquer des émeutes de la faim si l'inflation reste hors de contrôle (Throup 2011 : 2).

2.2 - La lutte contre le chômage, la criminalité et la corruption

À cela, on peut ajouter l'augmentation du chômage des diplômés, la criminalité et la corruption. En outre, Throup (2011) évoque aussi des faiblesses structurelles de l'économie, notamment son incapacité à créer des emplois ; le chômage des jeunes ou le sous-emploi à la fois dans le secteur formel et informel ; la migration à grande échelle du nord du Ghana vers les villes côtières ; et l'introduction de l'argent de la drogue dans la vie politique des partis. Ces derniers temps, le Ghana est cité comme une plaque tournante importante du trafic de drogue et d'autres activités néfastes liées à la drogue, y compris le trafic de cocaïne, ce qui favorise l'utilisation de l'argent de la drogue pour corrompre le système politique ainsi que les institutions publiques, telles que la douane, la police et l'appareil judiciaire. Ce faisant, cela compromet l'état de droit et corrode la légitimité, l'efficacité et l'efficacité de ces importantes institutions publiques (Throup, 2011).

Le phénomène croissant de la corruption dans les institutions publiques associé à l'inefficacité du secteur public entrave la stabilité démocratique du Ghana. Selon Lindberg (2003), la corruption et le favoritisme politique ont émergé comme un sérieux problème de gouvernance. Malheureusement, la promesse du NPP ainsi que du NDC de lutter contre la corruption s'est avérée être un engagement plus rhétorique que pratique. Dans chaque régime, il a été observé des incidents portant sur des surfacturations des montants des contrats, des commissions occultes, des abus de pouvoir et de l'autorité administrative et des dépenses extravagantes par les fonctionnaires du gouvernement (Awal, 2012). Selon Agyeman - Duah (2005), par exemple, la tolérance zéro de la politique de la corruption mise en place par le gouvernement NPP n'était pas adaptée au type d'engagement institutionnel et d'investissement nécessaire pour lutter contre le fléau. Un tel manque d'engagement de la part du gouvernement aggrave les lacunes institutionnelles des structures publiques (Awal, 2012). En outre, le climat politique du Ghana est extrêmement polarisé et cela tend à encourager un système de favoritisme politique qui se répand dans tous les niveaux du gouvernement, protège et favorise la corruption et détruit davantage les fragiles institutions du pays.

La plupart des journalistes ghanéens disposent de ressources limitées, manquent de formation adéquate et ont tendance à se conformer à des intérêts spécifiques ce qui affecte ainsi leur neutralité. En plus d'être contrôlés par les agences gouvernementales en raison de leur corruption, les médias sont aussi contrôlés par des entreprises privées ayant des intérêts commerciaux, ce qui compromet ainsi leur indépendance. Le manque d'indépendance, de neutralité et d'objectivité des médias compromet à son tour l'utilité des médias dans le processus démocratique et pose effectivement des problèmes pour sa stabilité. La tentative par le gouvernement de corrompre les médias et de les utiliser à ses propres fins par le biais d'un fonds de développement des médias annoncé en novembre 2011 lors de la présentation du budget de 2012 représente un autre défi pour le Ghana. Figurant au paragraphe 155 de la présentation du budget au Parlement, le fonds de développement des médias était supposé être géré par un conseil d'administration, mais les fonds ont été déposés dans les comptes du Ministère de l'Information. Le vice-ministre de l'Information, Samuel Okudjeto-Ablakwa, a ensuite annoncé que le fonds serait transféré au deuxième trimestre de l'année 2012. Cependant, aucun virement n'a été effectué jusqu'à ce que le Président annonce dans son discours sur l'état de la nation en février 2013 que le fonds allait être opérationnel en 2013. Cet argent a été lié au partage d'ordinateurs portables entre certains professionnels des médias, même si le conseil d'administration n'avait toujours pas encore été constitué en décembre 2013.

III. DISPOSITIONS POUR DES ÉLECTIONS PACIFIQUES ET LA STABILITÉ AU GHANA

Les bases d'une démocratie en plein essor reposent sur la paix, la stabilité et l'ordre public ainsi que sur le respect par toutes les parties prenantes des lois et des codes électoraux bien définis (AIE, 2012). La Constitution du Ghana de 1992 prévoit des dispositions telles que celles figurant à l'article 21 portant sur les libertés fondamentales générales et à l'article 55 portant sur l'organisation des partis politiques, le droit de former des partis politiques et le droit d'adhérer à des partis politiques, visant tous à faciliter des élections démocratiques. En outre, au Ghana il y a un certain nombre de normes démocratiques ancrées, un respect de l'état de droit et une coexistence relativement pacifique. De plus, la société civile ghanéenne est active et dynamique et s'attèle à assurer l'instruction et l'avancement en matière d'élection. Ces organisations de la société civile telles que l'Institut des Affaires Économiques (IEA), le Centre ghanéen pour le développement démocratique (CDD-Ghana), l'Institut pour la gouvernance démocratique (IDEG), les médias et les universitaires ont été déterminantes dans la promotion de la démocratie et des élections au Ghana en encourageant la participation. Elles organisent régulièrement des séminaires, des ateliers, des sondages et enquêtes d'opinion en particulier pendant les années électorales. En outre, l'IAE organise des débats électoraux entre les candidats à la présidence et à la vice-présidence afin de permettre aux électeurs de mieux évaluer leurs qualités, leurs conduites et leurs aptitudes en tant que potentiels Présidents. Ce faisant, l'Institut a apporté une nouvelle dimension dans la politique électorale du Ghana en donnant aux électeurs la possibilité de juger les candidats sur la base de leur position sur des questions spécifiques.

194

De plus, les partis politiques au Ghana collaborent bilatéralement avec les institutions publiques comme la police, la justice, la Commission électorale (CE) mais aussi avec ces mêmes institutions au sein du Comité consultatif interpartis (IPAC) pour assurer l'exécution en douceur du processus électoral. En outre, depuis 2000, les partis ont élaboré leur propre code de conduite (le Code de conduite des partis politiques) pour régler la conduite des partis politiques avant, pendant et après les élections. Le Code met l'accent, entre autres, sur les exigences démocratiques du pluralisme politique, le mode de campagne, les activités hors campagne, les mesures de sauvegarde des élections, etc. (Boafo - Arthur 2006 : 42). L'Institut des affaires économiques/Programme des partis politiques du Ghana (IAE/GPPP, 2012), le Code de conduite des partis politiques décrivent les mesures qui doivent être prises en compte dans la tenue des élections de façon à promouvoir la paix et la stabilité. Il a également été convenu entre tous les partis politiques enregistrés que l'application du Code serait un partenariat entre les partis politiques eux-mêmes, la Commission électorale et l'IAE. Les partis politiques se sont aussi entendus sur le fait que les candidats vaincus lors des élections s'estimant lésés devraient recourir aux tribunaux pour obtenir réparation en vertu de la loi plutôt qu'aux violences des rues avec des bâtons, des matraques, de machettes et des armes.

Les mesures ci-dessus, au moins en partie, expliquent que le pays ait pu organiser six élections générales depuis le retour à l'ordre constitutionnel et expliquent également le succès au moment de l'alternance pacifique du pouvoir du NDC au NPP et vice versa en 2001 et 2009 respectivement. Ces mesures permettent aussi de comprendre pourquoi le candidat à la présidence, Nana Addo-Dankwa Akufo Addo du NPP, le plus grand parti d'opposition au Ghana, et deux autres candidats ont contesté les résultats des élections de 2012 devant les tribunaux. Elles permettent de comprendre encore pourquoi après qu'il ait perdu devant la Cour suprême, Nana Akufo Addo a accepté sa défaite et félicité avec dignité le Président John Mahama pour sa victoire aux élections, même s'il a affirmé ne pas être d'accord avec la décision et le verdict de la cour. Plus important encore, ces mesures ont permis de renforcer la confiance du peuple dans la capacité du Ghana à organiser des élections pacifiques permettant ainsi au pays d'enregistrer des améliorations du taux de participation au cours des 20 dernières années et démontrant le progrès de la culture démocratique du Ghana. Selon Frempong (2007 : 187):

Depuis le faible taux de participation de 29 % lors de l'élection législatives de 1992 que l'opposition avait boycotté, le taux de participation des élections a oscillé entre 60 % et 80 % ; une indication de la participation de masse.

CONCLUSION

L'expérience du Ghana indique que le type de régime politique influe sur son style de gouvernance, qui à son tour, a des conséquences sur la paix, la sécurité et la stabilité du pays. Après de nombreuses années de dictature, de coups d'État, de contre coups d'État et de tension, le Ghana a commencé à connaître un réel changement de son cadre sociopolitique, juridique et constitutionnel, de participation citoyenne, de démocratie et de tolérance entre le gouvernement et les citoyens, car le pays a progressé dans sa marche démocratique. L'expérience du Ghana au cours de sa Quatrième République montre également qu'il existe un lien entre démocratie, paix, sécurité et stabilité, peu importe le type de démocratie pratiquée, que ce soit la démocratie basée sur le principe de la majorité/Westminster ou le modèle de consensus. Toutefois, compte tenu de l'amertume associée au modèle de système démocratique basé sur la majorité, où le gagnant remporte tout, ce qui engendre habituellement des litiges électoraux et des conflits ultérieurs dans presque toute l'Afrique démocratique, nous pourrions envisager d'opter pour la démocratie basée sur le modèle de consensus. Cela parce que, le « modèle de consensus essaie de partager, disperser, et limiter le pouvoir de plusieurs de façons » (Lijphart (1999 : 2) et ne concentre pas, par conséquent, le pouvoir entre quelques mains. Par ailleurs, le modèle de consensus semble supérieur en matière de sensibilisation à la paix, à la sécurité et à la stabilité, car il se caractérise par des compromis, de la négociation et par l'intégration, raison pour laquelle Kaiser parle également de « démocratie de négociation » (1997 : 434). Ce modèle représente donc une alternative viable au modèle de la démocratie basée sur le principe de la majorité/Westminster.

Quel que soit le type de démocratie pratiquée, ce qui est important, c'est le respect du caractère sacré des institutions démocratiques, y compris des élections, du processus électoral et du système de gestion des élections, du Parlement, des tribunaux et de l'état de droit. L'absence de ces facteurs à l'époque pourrait expliquer pourquoi, les régimes du Dr Busia et du Dr Limann ont été de courte durée malgré des conditions libérales de leurs gouvernements. Ainsi, on peut se demander si la stabilité politique était effectivement liée à la liberté. D'autres facteurs de gouvernance tout aussi importants devraient être pris en compte. Choisir la démocratie plutôt que d'autres formes de gouvernance telles que les systèmes à parti unique où les dictatures engendreraient différentes philosophies de gouvernance et de relations gouvernement-médias et gouvernement-citoyens. Cela influencerait les attitudes envers la liberté d'expression, les médias, le partage ou la diffusion des informations et affecterait et reflèterait également le degré de liberté dont jouit le pays (Amoakohene, 2012). Ces facteurs amélioreraient en fin de compte la transparence, la probité et la responsabilité du gouvernement pour favoriser la participation des citoyens au débat national. Il y aurait également une amélioration des attitudes positives des relations citoyens-gouvernement pour stimuler l'entente. En d'autres termes, plus un pays est démocratique, plus libre sera son climat politique et les plus participatives seront ses structures de gouvernance pour susciter l'inclusivité, la paix et la stabilité qui de leurs côtés influent sur sa sécurité.

Bien qu'elle soit encore à ses débuts, la démocratie du Ghana dispose du potentiel nécessaire pour se développer et s'ancrer parce que les institutions et les processus démocratiques sont raisonnablement respectés et autorisés à prospérer. La multitude, l'indépendance et la diversité des médias, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le dynamisme de la société civile, la liberté et la transparence des élections, le respect des droits de l'homme, l'état de droit, la transparence et la responsabilisation, l'inclusion et la participation des citoyens dans le débat national sont des indicateurs positifs. En dépit de défis identifiés précédemment dans ce chapitre, la société civile au Ghana est dynamique et la tradition et la culture démocratiques y sont de plus en plus ancrées. Jusqu'à présent, le seul véritable défi à la stabilité démocratique du Ghana a été les soupçons de fraudes électorales en particulier pendant les élections de 1992 et de 2012 et dont les dernières ont donné lieu à une pétition de huit mois déposée auprès de la Cour suprême. Et pourtant, même en 2012, le Ghana a évité une crise postélectorale en ayant recours à la voie légale. Les défis et les revers devraient seulement renforcer la détermination de la nation à s'améliorer et à aller de l'avant. En fin de compte, il est clair qu'il n'y a pratiquement pas d'alternative viable pour la démocratie une fois que l'on a été sous parti unique et sous régime militaire dictatorial. La Constitution du Ghana a été révisée pour la première fois depuis 1992. À long terme, une Constitution renforcée pourrait permettre de remédier aux faiblesses structurelles importantes dans le système politique du Ghana et d'améliorer sa culture démocratique.

Références

Agyeman-Duah, B. (2005). *Réduire la corruption et améliorer la gouvernance économique : Le cas du Ghana*. Memeo. Accra : Centre pour le développement démocratique, Ghana.

Ahiawordor, S. K. M. (2001). Problèmes et dilemmes lors des élections de 2000 au Ghana. *Approfondir la démocratie au Ghana: Les politiques des élections de 2000*, de J. R. A. Ayee (ed.), Vol. Un. Accra : Freedom Publications Limited.

Amoakohene, M. I. (2012). *Communication politique dans la démocratie émergente du Ghana*. Allemagne : LAP Lambert Academic Publishing.

Ampaw A. (2004). *Législation sur les médias, discours et expression au Ghana : Un ouvrage de référence*. Accra : Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest

Anokwa, K. (1997). Rendement des médias sous les régimes civils et militaires au Ghana : Une ré-évaluation des connaissances passées et présentes. Eribo, F. & Jong-Ebot, W. (Eds.) *Liberté de la presse et communication en Afrique*. Asmara : Africa World Press, Inc.

Anokwa, K. & Aborampa, O. M. (1986). Les médias de masse, les attitudes et les comportements politiques au Ghana. *Gazette*, 37(3): 139-154.

Ansah, P. A. V. (1991a). Kwame Nkrumah et les médias de masse. *La vie et l'œuvre de Kwame Nkrumah*. de Kwame Arhin (ed.), Accra : Sedco Publishing Ltd.

Asante, Clement (1996). *Les médias au Ghana : Problèmes et perspectives*. New York ; Londres : University Press of America, Inc.

Awal, M. (2012). Ghana : Démocratie, réforme économique et développement, 1993-2008. *Journal du développement durable en Afrique* 14(1), 97-118.

Ayee, J. R. A. (2001a). Introduction. *Approfondir la démocratie au Ghana: Les politiques des élections de 2000*, de J. R. A. Ayee (ed.), Vol. Un. De J. R. A (ed.) Accra : Freedom Publication Ltd.

Ayee, J. R. A. (2001b). Le deuxième tour des élections législatives et présidentielles de 2000 au Ghana : Une vue d'ensemble. *Approfondir la démocratie au Ghana: Les politiques des élections de 2000*, de J. R. A. Ayee (ed.), Vol. Un. De J. R. A (ed.), Accra : Freedom Publications Limited.

Beetham, David (1994). Principes clés et indices pour un audit démocratique. *Définir et mesurer la démocratie*, de David Beetham (ed.), pp. 25-43. Londres: Sage.

Boafo-Arthur, K. (2008). *Démocratie et stabilité en Afrique de l'Ouest : L'expérience ghanéenne*. Claude Ake Document Mémorial N°. 4, Département de la recherche sur la paix et sur les conflits, Université d'Uppsala & Institut Nordic Africa, Uppsala

Boyd-Barrett, O. & Newbold C. (1995) (Eds.). *Approches envers les médias : Un lecteur*. Londres : Arnold.

Curran, J. & Gurevitch, M. (eds.) (2000). *Média de masse et société (3e édition)*. Londres : Arnold.

Deacon, D., Pickering M., Golding P. & Murdock G. (1999). Rechercher les communications : *Un guide pratique des méthodes relatives aux analyses culturelles et des médias*. Londres : Arnold.

Edi, E. (2006). Panafricanisme ouest-africain et l'instabilité politique en Afrique de l'Ouest : Perspectives and réflexions. *Le journal des études panafricaines*, vol. 1, n°. 3.

Eribo, F. & Jong-Ebot, W. (1997). *Liberté de la presse et communication en Afrique*. « Introduction ». Asmara: Africa World Press, Inc.

Frempong, A. K. D. (2007). *Innovations dans les politiques électorales de la Quatrième République du Ghana : Une Analyse*. Document présenté lors de l'atelier international Apisa-Clacso-Codesria sur l'innovation démocratique dans le sud de San José, Costa Rica. Extrait le 18 novembre 2013 de http://www-personal.umich.edu/~dahowell/frempong/Frempong_WorkingPaper_ElectoralInnovation.doc.

Gyimah-Boadi, E. (2001a). Un renversement pacifique au Ghana. *Journal of Democracy*, 12: 103-117.

Gyimah-Boadi, E (2001b). Les élections de décembre 2000 et les perspectives pour une consolidation démocratique. *Approfondir la démocratie au Ghana: Les politiques des élections de 2000*, de J. R. A. Ayee (ed.), Vol. Un. De J. R. A (ed.), Accra : Freedom Publications Limited.

Institut des affaires économiques (2012). *Code de conduite des partis politiques 2012*. Accra : AIE/Programme des partis politiques au Ghana. Extrait le 15 novembre 2013 de <http://www.ieagh.org/images/pdf/code-of-conduct.pdf>

Institut international pour la paix (2011). *Élections et stabilité en Afrique de l'Ouest*. Extrait le 15 novembre 2013 de

<http://www.un.org/wcm/webdav/site/undpa/shared/undpa/pdf/ElectionsandStabilityinWestAfrica.pdf>

Kaiser, André (1997). « Types de démocratie : D'un institutionnalisme classique à un nouvel institutionnalisme », *Journal of Theoretical Politics*, 9 (4), pp 419-444.

Karikari, Kwame (2004). *Media Alert West Africa 2002-2003: Rapport sur la situation annuelle des médias*. Accra : Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest

Karikari, Kwame (2000). *Médias, pouvoir et politiques : Un rapport du Forum de la liberté sur les médias ghanéens*. Arlington, VA: Le Forum de la liberté.

Lewis, W. Arthur (1965). *La politique en Afrique de l'Ouest*. Londres : George Allen et Unwin

Lijphart, Arend (1999). « Modèles de démocratie : *Formes et rendement du gouvernement de trente-six pays*. New Haven et Londres : Yale University Press.

Lindberg, S. I. (2006). *Démocratie et élections en Afrique*. Baltimore: John Hopkins University Press.

McNair, Brian (1999). *Une présentation de la communication politique, 2nde édition*. Londres : Routledge.

Rapport de la Commission de réconciliation nationale (NRC)

Nugent, P. (2001). Gagnants, perdants et aussi fuyards : Argent, autorité morale et modèle de vote aux élections de 2000 au Ghana. *Affaires africaines*, 100(400): 405-428.

Pellow, D., and Chazan, N. (1986). *Ghana : Faire face à l'incertitude*. Boulder, CO : Westview Press.

République du Ghana (1992). *Constitution de la République du Ghana*. Thème : Entreprise de publication du Ghana.

Saward, Michael (1994). Théorie démocratique et indices de démocratisation. *Définir et mesurer la démocratie*, de David Beetham (ed.), pp. 6-24. Londres: Sage.

Smith, D. A. & Temin, J. (2001). Les médias et les élections de 2000 au Ghana. *Approfondir la démocratie au Ghana: Les politiques des élections de 2000*, de J. R. A. Ayee (ed.), Vol. Un. Accra : Freedom Publications Limited.

Street, John. (2001). *Média de masse, politique et démocratie*. Londres : Palgrave.

Throup, D. W. (2011). *Ghana : Évaluer les risques d'instabilité*. Washington DC: Centre pour les études stratégiques et internationales (CSIS)

Udofia, C. (1982). Ghana. *World Press Encyclopedia*, de G. T. Kurian (ed.), pp. 389-397. New York : Facts on File.

Yankah Kwesi (1997). *Intellectuel et gouvernement : Une histoire de partenariat difficile*. Publications hors-série n°6. Accra, Ghana : Institut des affaires économiques

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE LA GUINÉE-BISSAU

Par Etchen SAMBU
Conseiller du Président de la CNE
GUINÉE-BISSAU



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE LA GUINÉE-BISSAU

Par Etchen SAMBU

Conseiller du Président de la CNE

GUINÉE-BISSAU

« Dans le système, les crises se dénouent à coup de fusil. Et à force d'instrumentaliser la violence au sein de l'appareil politico-militaire, les dirigeants bissau-guinéens ont engendré un monstre qui dévore peu à peu ses enfants... » Alex Ndiaye, journaliste sénégalais

RÉSUMÉ

202

Cela fait maintenant plus de quarante ans que la Guinée-Bissau a conquis par la violence son indépendance. Nous espérons dans ce cadre, qu'il est judicieux de faire une réflexion approfondie dans le but de rechercher les causes et les motifs qui ont balancé ce pays dans la situation où il se trouve actuellement. Ce pays depuis son indépendance n'a jamais connu de moments de paix et ni de stabilité à long terme. Le 14 novembre 1980, a été selon l'avis de plusieurs bissau guinéens, le début de la descente vers l'abîme. Aujourd'hui, la nation bissau guinéenne vit dans une crise sans précédente aggravée par une instabilité chronique sur tous les bords.

Soucieuse du devenir harmonieux de la Guinée-Bissau, la CEDEAO s'est, depuis le conflit politico-militaire de 1998, investie à inverser le scénario conflictuel de ce jeune pays en s'appuyant sur les protocoles relatifs au mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des problèmes de 1999 et celui additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance afin de redonner à la Guinée-Bissau une place au concert des nations dites démocratiques où les principes et valeurs de la démocratie et des droits humains sont respectés et valorisés.

Responsables de plusieurs coups d'état, à l'origine d'une instabilité chronique depuis l'indépendance acquise en 1974, l'armée bissau guinéenne est en réalité le détenteur du pouvoir. Pour plusieurs experts, seule la réforme au sein des forces de défense et de sécurité peut permettre de freiner la hargne des militaires au goût du pouvoir. Avec la complicité de certains politiciens vaniteux, les militaires parviennent à chaque fois, à imposer aux parlementaires de voter des mesures d'amnistie leur permettant dans le temps de ne pas être inquiétés. Naïvement, les élus qui étaient censés défendre en premier lieu les intérêts du peuple, de par leurs actes, favorisent ainsi l'impunité.

Il faut reconnaître que depuis le début des années 2000, la Guinée- Bissau a toujours été au cœur de l'actualité internationale. Il ne s'agit pas uniquement de coup d'état ni de violations des droits humains encore moins de la commercialisation des armes légères mais du trafic de la drogue.

Vivant dans une précarité extrême, la Guinée-Bissau est, depuis le coup d'état d'avril 2012, lâchée²³⁹ par l'ensemble de la communauté internationale à l'exception de la CEDEAO. Pour renouer avec les partenaires internationaux, la Guinée-Bissau doit organiser dans les meilleurs délais des élections générales.

²³⁹ Sous la houlette de la CPLP, toute la communauté internationale a condamné avec véhémence le coup d'avril 2012 et même la Chine est sortie de son silence pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel. La Francophonie et l'Union Africaine ont respectivement suspendu la Guinée-Bissau de leur organisme.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- UNIOGBIS** : Bureau Intégré d'Appui des Nations unies pour la Consolidation de la Paix en Guinée-Bissau
- CEDEAO** : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CPCC** : Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO
- CPLP** : Communauté des Pays de Langue Portugaise
- ECOMIB** : Force d'Intervention de la CEDEAO en Guinée-Bissau
- FARP** : Forces Armées Révolutionnaires du Peuple
- FIDH** : Fédération Internationale des Droits de l'Homme
- MFDC** : Mouvement des forces démocratiques de Casamance
- IPPTE** : Initiatives des Pays Pauvres Très Endettés
- PAIGC** : Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert
- PRS** : Parti pour la Rénovation Sociale
- PRID** : Parti Républicain pour l'Indépendance et le Développement
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- UA** : Union Africaine
- UE** : Union Européenne
- UEMOA** : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
- UNODC** : Office des Nations Unies contre la Drogue et les Crimes Organisés

SOMMAIRE

I. Introduction

- 1.1 - Présentation du pays
- 1.2 - Les concepts de démocratie et de stabilité démocratique

II. Les causes de l'instabilité démocratique

- 2.1 - La Guinée portugaise: de la lutte coloniale ...
- 2.2 - ... A l'indépendance de la Guinée Bissau
- 2.3 - Le système de gouvernance, cause d'instabilité démocratique
- 2.4 - Les raisons du Coup d'Etat du 12 avril 2012

III. Les voies d'une stabilité démocratique

- 3.1 - Le rôle de la CEDEAO en Guinée Bissau
- 3.2 - La réforme des forces de défense et de sécurité
- 3.3 - La Lutte contre le trafic de drogue
- 3.4 - La lutte contre les violations flagrantes des droits humains
- 3.5 - La lutte contre la corruption

I. INTRODUCTION

1.1- Présentation du pays

La Guinée-Bissau est un pays lusophone d'Afrique de l'Ouest qui compte une population d'environ 1,6 million d'habitants. Son économie est basée principalement sur l'agriculture et la pêche qui constituent près de 46% du PIB. L'agriculture génère 80% des emplois et 90% des exportations (constituées principalement de la noix de cajou). Le pays souffre du manque d'infrastructures ainsi que de faibles indicateurs sociaux. Plus de 2/3 de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le pays a connu plusieurs conflits politico-militaires et traverse des périodes d'instabilité institutionnelle récurrentes.

Des élections présidentielle et législatives sont prévues au courant de l'année 2014 au sortir desquelles il est espéré une stabilité institutionnelle et démocratique durable. Enfin le pays s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la CEDEAO pour lutter contre le trafic de drogue. Pour faire face à ces défis, d'importantes réformes seront nécessaire tant sur le plan des forces de sécurité et de défense que sur le plan du développement économique et de la réduction de la pauvreté.

La République de Guinée-Bissau a atteint en décembre 2010, le point d'achèvement de l'IPPTTE grâce à l'engagement résolu de ses dirigeants à assainir les finances publiques et aux progrès notés à ce niveau. Des efforts ont été fournis pour susciter un climat sociopolitique favorable à l'éclosion de l'initiative privée nationale et étrangère. Grâce à ses énormes potentialités naturelles, des terres fertiles, une pluviométrie abondante, des gisements de minerais, sa biodiversité et un excellent potentiel dans la pêche et le tourisme le pays peut accroître ses sources de revenus et parvenir à un meilleur sort au cours des prochaines années. En juillet 2011, le pays a adopté son Document National de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dit DENARP II. Une table ronde des donateurs était prévue au courant de l'année 2012.

1.1.1 - Situation économique actuelle de la Guinée-Bissau

Depuis le coup d'État de 2012, la situation est encore plus précaire pour les Bissau-Guinéens. L'économie a reculé de 2,5 % en 2012 et de 3,2 % en 2013. Le secteur vital de la noix de cajou, qui emploie 80 % de la main d'œuvre, a vu ses exportations chuter de plus que la moitié. Le choc subi par l'économie a largement reflété la contraction de l'activité publique à la suite du coup d'État, situation qui n'est jamais complètement revenue à la normale. La fermeture des banques et des institutions de transfert d'argent a entraîné une certaine frustration chez de nombreux consommateurs et commerçants. Certains grands acheteurs et de grandes compagnies ont même commencé à redouter de voyager en Guinée-Bissau. Par ailleurs, les déplacements qui ont suivi le coup d'État ont perturbé la récolte d'avril à juin. L'instabilité

qu'il a causée a fait quasiment doubler le prix du riz, céréale de base dans le pays, dont les deux tiers doivent être importés. Forcés à augmenter leur budget alimentaire déjà limité, les agriculteurs n'avaient plus autant de moyens pour acheter des intrants pour la saison des pluies, ce qui a perpétué le développement économique qui s'annonçait dans les années passées. En bref, le coup d'État a fait s'effondrer l'économie, déjà fragile. En mars 2013, le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé son premier appel depuis des années à l'envoi d'aide alimentaire d'urgence en Guinée-Bissau, et ce pour près de 350 000 personnes. L'appel du PAM n'a pas eu un écho favorable de la part de principaux donateurs. Si la crise continue, les Bissau Guinéens vont connaître dans les mois à venir la famine.

1.1.2 - Histoire politique du pays

Vivant perpétuellement que de périodes de transition, la Guinée-Bissau depuis son indépendance en 1973, n'a connu que des coups d'états. La mutinerie de juin 1998 a été le début des perturbations des cycles démocratiques. Depuis lors aucun élu démocratique n'a pu terminer son mandat. Cette instabilité socio politique permanente a entre autres contribué à faire de la Guinée-Bissau un pays où les principes et valeurs de la bonne gouvernance, des droits humains et de la dignité de l'Homme ne sont nullement respectés.

Et pourtant, le processus démocratique a débuté en 1989 bien avant l'appel de La Baule. Le multipartisme fut approuvé par l'Assemblée nationale en 1991, ce qui permit la création des partis politiques, la liberté de la presse, de nouveaux syndicats etc. Le 06 mai 1999, le Général Ansoumane Mané lance une offensive pour désarmer les soldats de Nino Vieira et met fin à son règne après 20 ans de pouvoir.

Avec l'appui du Bureau spécial des Nations Unies en Guinée-Bissau (UNOGBIS), une phase transitoire sera instaurée et Malam Bacai Sanha deviendra le Président de transition avec Francisco José Fadul, un proche de Mané, comme Premier Ministre. Le 28 Novembre 1999, une élection présidentielle est organisée et Kumba Yala est le premier Président civil démocratiquement élu et le PAIGC (Parti do Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde), le parti unique depuis l'indépendance, perd son emprise sur l'arène politique..

Le 14 Septembre 2003, Kumba Yala sera à son tour détrôné par le Général Seabra. Un autre plan de transition est rédigé et signé par les militaires et tous les acteurs sociopolitiques. La société civile imposera un candidat aux militaires et ces derniers, souhaitant avoir l'apport de tous, accepteront sans grande difficulté. C'est ainsi que Henrique Pereira Rosa est devenu le Président par intérim.

Après un exil de 7 ans, Nino Vieira revient et gagne l'élection présidentielle de 2005. Il sera tué le 02 mars 2009 par un groupe de soldats fidèles au Général Tagme Na Waie quelques heures après son assassinat par une bombe télécommandée.

Pour le retour à l'ordre constitutionnel, le président de l'Assemblée nationale, dès le 03 mars 2003 prêta serment devant les parlementaires comme président par intérim. Une élection présidentielle est, dans les 60 jours rapidement organisée, suite aux exigences des partis politiques. En pleine campagne électorale du premier tour, un double assassinat replonge la Guinée-Bissau dans une situation d'impasse. Bacirou Dabo, candidat à la présidentielle et proche de Nino Vieira et Helder Proença sont liquidés par des hommes en tenue.

Élu au deuxième tour du scrutin présidentiel du 26 juillet 2009, Malam Bacai Sanha, donna de l'espoir à cette Guinée-Bissau exsangue en créant une commission parlementaire avec tous les acteurs sociaux et les partenaires du développement en vue d'un processus pour la réconciliation nationale. Avec cette commission, la population était prête à enterrer la « hache de guerre ». Peine perdue car le 09 Janvier 2012, le Président Malam Bacai Sanha décéda à Paris à la suite d'une longue maladie non révélée. Sa mort laisse le pays de nouveau en proie aux vellétés, aux règlements de compte et aux putschs des militaires. Avec lui, s'envolent les espoirs de milliers de Bissau-Guinéens. Personne n'a plus confiance au devenir harmonieux de la Nation.

Avec l'apport, comme d'habitude de la communauté internationale en particulier le Nigeria et la CEDEAO, des élections anticipées furent organisées le 18 mars 2012. Etant techniquement impossible de procéder à un nouveau recensement, le GTAPE (organe du gouvernement chargé du recensement électoral) n'a fait que recenser les jeunes qui n'avaient pas atteint l'âge de voter en 2008. Malgré tout cela, plusieurs jeunes en âge de voter n'avaient pas pu être recensés. Ce fait sera plus tard un des arguments que les contestataires des résultats citeront comme motifs de non transparence de l'élection présidentielle.

Devançant de très loin ces concurrents directs, Carlos Domingos Gomes l'ancien premier ministre du PAIGC gagna sans grandes difficultés le premier tour de l'élection présidentielle avec un score record de 48,97% des voix. Ces élections ont pourtant été considérées par tous les observateurs internationaux en l'occurrence la CEDEAO, l'Union Africaine et par la CPLP (Communauté des Pays de Langue Portugaise) comme crédibles, justes et transparentes.

Malgré cela, cinq des candidats vaincus refusent en bloc les résultats et leur leader Kumba Yala déclara à la veille de la campagne du second tour : « je n'accepterai jamais ces résultats, car ils sont truqués de fraudes et je mets en garde quiconque qui s'aventurerait à mener campagne ».

Cet appel de Koumba Yala Président du PRS a, sans tarder, eu des répercussions au sein des militaires qui lancent l'assaut au domicile de CADOGO. Sa résidence fut attaquée pendant plusieurs heures à la roquette. Sans aucune forme CADOGO et le Président par intérim RAIMUNDO PEREIRA sont capturés.

Condamnés de partout, les militaires acceptent de mettre en place un Président et un gouvernement par intérim. Le 17 janvier 2013, le PAIGC qui avait rejeté tout accord avec les acteurs du coup d'État, signa la Charte de la transition de même que plusieurs autres partis. Cet accord devrait en principe permettre de réformer un nouveau gouvernement en y incluant le PAIGC.

Pour la communauté internationale avec comme chef de file l'Union Européenne, la phase de transition ne peut en aucun cas outrepasser l'année 2013. Ainsi le 24 novembre fut proclamé par le président SERIFO NHAMADJO comme date pour la réalisation des élections générales de sortie de crise. Un accord politique est signé par les principaux acteurs et la loi électorale a été révisée pour permettre la nomination de magistrats à la tête de la CNE et permettre aussi de revoir le modèle de recensement.

1.2 - Les concepts de démocratie et de stabilité démocratique

Le développement, la survie et l'épanouissement de tout être humain est quasi-inexistant voire impossible dans un environnement en permanentes perturbations par des conflits. Les Etats membres de notre espace communautaire ont la principale responsabilité d'assurer la paix et la sécurité. Cependant, des mesures sont prises dans le cadre de la nouvelle vision stratégique de la CEDEAO en vue de transformer la région « CEDEAO des Etats » en « CEDEAO des Peuples » ; les tensions entre la souveraineté et la supranationalité et celles entre la sécurité politique et la sécurité humaine doivent progressivement disparaître au profit de la supranationalité et de la sécurité humaine respectivement. La CEDEAO tire son mandat et sa légitimité à élaborer des politiques de prévention des conflits de divers documents normatifs régionaux et internationaux. Ceux-ci incluent des documents de base et autres documents juridiques connexes de la CEDEAO, de l'UA, et des NU.

Le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité (10 décembre 1999) constitue le cadre normatif le plus complet, instrument de notre espace communautaire permettant de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité dans la région sur une base plus permanente, à travers l'accroissement des capacités de prévention des conflits de la CEDEAO, visant à empêcher l'éclatement potentiel de la violence, à résoudre les conflits lorsqu'ils surviennent et à engager plus efficacement la reconstruction post-conflit là où la paix a été restaurée. Ce mécanisme établit des liens très étroits entre la raison d'être primordiale de la Communauté, c'est-à-dire le développement socioéconomique des peuples, et la sécurité des populations et des Etats membres [article 2 alinéa (a)] ; il charge également les Etats membres de la CEDEAO de gérer et résoudre les conflits internes et conflits entre Etats [article 3 alinéa (a)] les crises humanitaires, naturelles et environnementales. Enfin, ce Mécanisme identifie les institutions et les organes d'appui chargés de la mise en œuvre de ses dispositions et définit les procédures y relatives.

Le Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (21 décembre 2001) a été adopté en vue de renforcer la Déclaration des Principes Politiques et le Mécanisme. Il définit les critères de convergence constitutionnelle devant être remplis par les Membres de la communauté et qui sont basés sur les principes de la bonne gouvernance – respect de la règle de droit, séparation des pouvoirs, indépendance du système judiciaire, promotion d'une presse non partisane et responsable et contrôle démocratique des forces armées. Il charge également les Etats membres d'assurer la réduction de la pauvreté, de maintenir, défendre et promouvoir les normes internationales en ce qui concerne les droits humains, y compris les droits des minorités, des enfants, des jeunes et des femmes.

L'Etat de droit renvoie aussi à la reconnaissance et l'observance réelle et l'application non discriminatoire des lois démocratiques et universelles de manière égale et identique aux gouvernants et aux gouvernés. C'est sous ce rapport qu'on peut saisir la portée du Protocole qui remet à l'ordre du jour l'Etat de droit sous l'angle de l'effectivité. Le Protocole a donné mission au Secrétariat Exécutif (aujourd'hui présidence de la CEDEAO) d'accompagner les Etats membres dans le processus de réalisation et d'efficience de l'Etat de droit. Il s'agit notamment de « La mise en place l'Etat de droit, des droits de la personne, de la bonne justice et de la bonne gouvernance » (art 34)

Le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance plaide également en faveur de l'adhésion stricte aux normes constitutionnelles dans les pratiques électorales ; il rejette l'accession ou le maintien anticonstitutionnel au pouvoir et définit les paramètres pour la conduite d'élections pacifiques et crédibles qui soient libres, équitables et transparentes. Le Protocole charge par ailleurs la CEDEAO d'assister les Etats membres dans les questions électorales.

II. LES CAUSES DE L'INSTABILITÉ DÉMOCRATIQUE

2.1- Guinée-portugaise : de la lutte coloniale...

Pour mieux connaître et comprendre les interminables situations conflictuelles ou l'instabilité chronique de la Guinée-Bissau, il faut faire des pas en arrière, se replonger dans l'histoire de la lutte pour l'indépendance de ce pays. Dans les années 60, plusieurs africains ont accédé à l'indépendance. Malgré ce vent d'indépendance qui soufflait très fort, le Portugal a refusé d'octroyer l'indépendance à ses colonies. C'est ainsi qu'en 1963, sous la houlette du PAIGC mené par Amilcar Cabral et avec l'aide de la Guinée-Conakry, de l'Union Soviétique et du Cuba, le PAIGC déclencha, l'une des plus longues guerres de libération nationale que le continent africain a connu.

Bien que le PAIGC fut le parti mobilisateur qui a libéré la Guinée-Bissau, il y avait à l'époque plusieurs autres formations politiques à caractère ethnique qui se sont formés dans la clandestinité : Il s'agit de :

- Liga Guinéense (1910-1915)
- Parti do Socialista (1948)
- MING (Movimento para a Independência da Guiné)

Il faut mentionner aussi les partis politiques à dimension nationale ;

- FLING (Frente de Libertação para Independência da Guiné Portuguesa)
- FNLG (Frente da Libertação da Guiné)
- MLG (Movimento da Libertação da Guiné)
- PDG (Partido Democrático da Guiné)

À l'instar du PAIGC, Il existait aussi à l'époque plusieurs partis supranationaux mais dans cette étude, nous nous limiterons à ne citer que les plus significatifs:

- FGICV (Federação da Guiné e das Ilhas de Cabo Verde)
- FLGC (Frente da libertação da Guiné e Cabo Verde)
- FUL (Frente Unida da libertação da Guiné e Cabo Verde)
- MLGC (Movimento da Libertação da Guiné e Cabo Verde)

De tous ces partis, le PAIGC grâce à l'appui externe et au génie de son dirigeant Amilcar Cabral a été le seul à être reconnu par la communauté internationale comme l'unique légitime représentant des peuples bissau guinéens et cabo verdiens. En raison d'un évènement aujourd'hui entré dans l'histoire de la Guinée-Bissau, le 3 août 1959, la grève des marins et dockers du port de Bissau est violemment réprimée par l'armée portugaise. Plus de 40 marins sont massacrés et cette journée restera dans l'histoire comme le «massacre de Pindjiguiti». C'est l'étincelle qui fera prendre au PAIGC la voie de la lutte armée et le chemin de la guerre d'indépendance.

Fort de sa reconnaissance nationale et internationale, le PAIGC créé en 1956 par cinq (5) jeunes cadres bissau guinéens et cabo verdiens, lança en 1963 l'offensive du début de la guerre de libération nationale. A cette époque et pour la première fois de son histoire, les combattants ne s'identifiaient pas comme «balantes, mandjaques, mandingues, peuls ou felupes... », et ils étaient tous prêts à lutter et à mourir pour la Nation bissau guinéenne.

Bien que luttant pour une noble cause²⁴⁰, le PAIGC a été le premier à mettre sous la main des guinéens, des instruments de tueries. Ces combattants étaient en grande partie des gens sans aucune formation académique, ni formation militaire. Le seul vocabulaire qu'ils connaissaient bien était « MATA INIMIGO » (Tuer l'ennemi). Avec ces armes, la terreur, l'abus de l'autorité, le non-respect des principes du PAIGC, tout cela obligea Amilcar Cabral à convoquer le Congrès de

240 Plusieurs personnes pensent que la guerre de libération n'avait pas sa raison d'être car l'Afrique était pratiquement indépendante et qu'elle avait mis sur place des organismes tels que l'OUA pour faire pression aux pays colonisateurs. Certains affirment que le président Senghor du Sénégal avait déconseillé Amilcar Cabral de ne pas recourir aux armes pour l'indépendance de la Guinée-Bissau.

CASSACA afin de mettre fin à ces barbaries des seigneurs de la guerre. Il a fallu tout le tact et la diplomatie de Cabral pour que ce congrès puisse se dérouler sans effusion de sang. Plusieurs nouvelles orientations sont sorties de CASSACA et la FARP (Forças Armadas Revolucionarias do Povo) est formée pour contrôler les fauteurs de trouble et donner un nouvel élan à la lutte de libération nationale.

Malgré le Congrès de CASSACA, les dirigeants du PAIGC ne sont pas parvenus à mettre fin aux exécutions sommaires, aux règlements de compte, à la violence armée. Le PAIGC était miné par des conflits internes, des conspirations et des intrigues. Et cela jusqu'à l'assassinat d'Amilcar Cabral. La mort de leur leader a activé une onde de violence généralisée. Par de simples dénonciations, plusieurs combattants sont exécutés sans aucune forme de jugement. Le culte de la violence et du « Mantchonda de » (folie de grandeur) envers des civils sans armes constituaient sans gêne « l'esprit de bravoure » des courtisans du pouvoir. Amilcar Cabral a été assassiné en janvier 1973 par des dissidents dans des conditions qui resteront obscures. L'avenir immédiat du pays dépend pourtant outrageusement des choix politiques et économiques qu'allait faire le PAIGC pendant les premières années de l'Etat indépendant.

2.2 - ... à l'indépendance de la guinée-bissau

Dès l'indépendance, le nouveau gouvernement du PAIGC connut de nombreux problèmes. La Guinée-Bissau avait un taux d'analphabétisme touchant 95% de la population et une espérance de vie de 40 ans et 45% des enfants meurent avant d'atteindre l'âge de cinq ans. La Guinée-Bissau jadis exportateur de riz vers le Sénégal a vu son économie agricole en stagnation, et les ressources humaines capables de mettre en place le socle institutionnel de l'Etat indépendant sont en nombre très limités en nombre et très mal formés. La quasi-totalité de la population ayant reçu une éducation scolaire ou universitaire est capverdienne ou métisse, alors même que les tensions entre les élites capverdiennes du PAIGC et les combattants de la guérilla largement recrutés dans les campagnes de Guinée-Bissau paraissent inévitables au moment de donner corps au projet binational d'Amilcar Cabral.

Les premières années d'indépendance sont marquées par un gouvernement dirigé par un « parti-état » comme dans la plupart des nouvelles républiques communistes. Les structures administratives restent cependant calquées sur le modèle colonial. Le PAIGC omniprésent dans l'appareil d'Etat peut alors imposer un dirigisme sans faille et un système autoritaire. Les tueries ne faisaient que s'intensifier de jour en jour. Tous les bissau-guinéens qui ont fait la guerre aux côtés des portugais étaient systématiquement liquidés. Les combattants de FLING et les déserteurs sont recherchés un peu partout même dans les pays voisins par un groupe de combattants communément appelés « Brigada ». Des milliers de bissau guinéens ont ainsi perdu leur vie et plusieurs groupes ethniques (manjacos) majoritaires au sein de FLING

se sont réfugiés en masse au Sénégal²⁴¹ ou émigrer à l'étranger. Demandant quelqu'un que l'on n'a pas vu depuis un bout de temps, la réponse est dans toutes les lèvres : Partidoléal à savoir le parti l'a emporté ». Le sentiment de « Im bai luta – J'ai fait la guerre » divisait le peuple bissau-guinéen. Les Cap Verdiens et les bissau-guinéens qui n'ont pas adhéré au maquis commençaient à être mal vus. Ils sont considérés comme les complices ou sympathisants des portugais.

Suivant les principes du PAIGC, Luis Cabral, demi-frère d'Amilcar Cabral voulant consolider l'unification du Cap Vert et de la Guinée-Bissau, est renversé le 14 novembre 1980. Ce push, commandité par le premier ministre en fonction Nino Vieira, brisa l'Unité Guinée-Bissau - Cap Vert qui avait mené les deux entités à l'indépendance. Le Cap Vert mis fin au processus de l'Union de la Guinée-Bissau-Cap Vert. Une période de purge commence alors. Dissidents et opposants en feront les frais.

Le 14 novembre ou « Movimento Reajustador » va dissoudre l'Assemblée Nationale Populaire et créa le Conseil de la Révolution. La Guinée-Bissau, suite à ce coup d'État, va connaître une des phases les plus sanglantes et les sombres de son histoire. Avec son règne commençait à apparaître des fosses communes où des milliers d'opposants au régime sont enterrés à Cuméré²⁴², à Jugudul comme dans d'autres lieux non connus. Le prétendu coup d'État du 17 octobre 1985, a été attribué aux élites balantes. Plusieurs membres de cette ethnie en l'occurrence Paulo Correia, Viriato Pam furent jugés et condamnés à mort malgré les différents appels de clémence et même celui du Chef de l'église Catholique le Pape Paul VI. Cet épisode ne sera pas sans conséquence pour le Président Vieira qui est alors perçu comme un ennemi juré par nombre de militaires balantes²⁴³ qui l'avaient jusque-là soutenu. Après cela, un autre coup a été affecté aux mancagnes, l'éthnie de Victor Saude Maria jadis Premier Ministre : un intellectuel avisé et très apprécié par la communauté internationale. La chasse aux sorciers, aux intellectuels, aux cadres surtout d'origine cap verdienne est devenue monnaie courante. L'ethnicité est devenue encore un élément d'identité culturelle qu'un critère de différenciation. Pourtant, l'étude sur la Gouvernance de Qualité pour tous en Guinée Bissau, réalisée en 2005 par l'Institut national d'études et recherche (INEP) dans le cadre du projet de « Appui à la Bonne Gouvernance » financé par le PNUD, fait état de l'existence des rivalités entre les différents groupes ethniques. Le nationalisme qui était la base de la doctrine du PAIGC est totalement bafoué au profit de la montée fulgurante du sentimentalisme ethnique. Ce cordon ombilical ethnique qui existait entre les bissau-guinéens n'était plus qu'un souvenir très lointain. Les ethnies commençaient à se méfier d'elles-mêmes.

²⁴¹ C'est ce qui justifie en partie la forte présence des Manjacques au Sénégal. Leur leader historique François Kankola s'est réfugié au Sénégal depuis le début des années 60.

²⁴² Ville située à une trentaine de kilomètres de Bissau connue comme cimetière de centaines d'opposants.

²⁴³ C'est à partir du sud du pays: fief des balantes que NINO commandait toutes les opérations de guerre. Il était très populaire au sein de cette ethnie et c'est ce même peuple : qui le tuera le 02 mars 2009

Le Général Président Nino Vieira continuera de consolider les rênes de son pouvoir en s'accrochant farouchement sur l'appareil du parti unique, le PAIGC, et surtout sur une armée qui était l'héritière immédiate des troupes combattantes de la guérilla et qui en conservera les réflexes de la violence. L'écrasante majorité des militaires, y compris ceux qui recevront des grades d'officiers généraux, n'avaient reçu qu'une initiation pratique au métier des armes dans le maquis. Pour conserver le pouvoir, Vieira s'attellera à privilégier l'armée dans la distribution des privilèges, sans chercher à la réformer et à la moderniser ; et à neutraliser de potentiels adversaires qui pourraient nourrir des ambitions de coup d'Etat. La tâche est rendue facile par la concentration de tous les pouvoirs dans les mains du président. Il préside un Conseil révolutionnaire dont sept des neuf membres sont militaires et qui prend les décisions concernant le parti et le pays. Chaque fois qu'il se sent menacé, le chef de l'Etat procède non seulement à des limogeages mais aussi à des aménagements institutionnels qui renforcent son autorité.

De son indépendance jusqu'à la fin des années 80, la Guinée-Bissau n'a suivi que la voie africaine du Marxisme Léninisme, c'est à dire «rien au peuple et tout au gouvernement». Un pouvoir familial s'est instauré et le pays s'est fermé au monde. Rares sont donc les étrangers qui connurent la Guinée-Bissau avant le début des années 90. Les rares entreprises étaient bien-sûr dirigées par l'État. Les conditions économiques étaient si mauvaises que trouver de la nourriture était presque une activité clandestine; les ménagères pouvaient passer quatre ou cinq heures par jour à chercher les denrées de premières nécessités. De longues files se faisaient autour des « Armazens do Povo » à la recherche de la plus petite pitance. Le peuple ne mangeait qu'un seul repas journalier appelé « UM TIRO ».

Le processus d'ajustement structurel imposé par la Banque Mondiale et qui fera le malheur de nombreux pays pauvres est introduit en Guinée-Bissau en 1985 pour mener à de nombreuses réformes économiques et en particulier à la libéralisation de ce secteur. Cette libéralisation économique sera suivie six ans plus tard, en 1991, par la libéralisation politique avec la fin du PAIGC parti unique.

2.3 - Le système de gouvernance... cause d'instabilité démocratique !

Selon l'avis de plusieurs experts, l'instabilité politique de la Guinée-Bissau vient à partir de son régime ou plutôt de son système de gouvernance à savoir le semi-présidentialisme. Avec l'avènement du multipartisme, la Guinée-Bissau dispose d'un système politique hybride ou « semi-présidentiel », avec un Président et un Premier ministre. En vertu de la Constitution, le Président dispose de pouvoirs étendus, notamment la capacité de nommer et de renvoyer le Premier ministre, le chef des Forces armées, le Garde des Sceaux et d'autres ministres. Le Président peut également créer de nouveaux ministères et bureaux publics, faire prêter serment aux magistrats, adopter des décrets et promulguer des lois.

Malgré les pouvoirs suscités, le Président en Guinée-Bissau joue un rôle plus honorifique qu'administratif. La majeure partie des pouvoirs reviennent au Premier ministre. Ainsi même tous les deux appartenant au PAIGC, le Président Malam Bacai Sanha et Carlos Domingos Gomes avaient des divergences sur les tous les points. Le Premier Ministre défiait publiquement le Président sur plusieurs dossiers d'intérêt national. Une dualité civil/militaire avec prépondérance de fait des militaires affectera le système de gouvernance malgré les réformes ayant introduit le multipartisme et les références à l'Etat de droit.

Cette bipolarité de l'exécutif est le second facteur structurel de crise dans un Etat Bissau guinéen continuellement secoué par les luttes de leadership au sein du PAIGC. Les rivalités entre le Président Sanha et son Premier Ministre Carlos Gomez Junior attestent de la permanence de ce problème.

L'organisation du pouvoir d'Etat est par ailleurs restée largement tributaire du système inauguré par le PAIGC en 1974. Le pouvoir exécutif est dirigé par un premier ministre issu de la majorité parlementaire en même temps qu'un président de la république est élu au suffrage universel direct. Ces guerres intestinales constituent les points saillants de l'instabilité démocratique en Guinée-Bissau.

2.4 - Les raisons du coup d'état du 12 avril 2012

215

Selon Carlos Cardoso, un chercheur bissau-guinéen, la spirale de violence a atteint son paroxysme lors du coup d'état du 12 avril 2012. Pour lui, « bien que la Guinée-Bissau soit devenue coutumière de la violence et des événements tragiques (coups d'Etat militaires en 1980, 1986 et en 2003, guerre civile en 1998/1999, assassinat d'un président et d'autres hauts fonctionnaires de l'Etat, y compris plusieurs chefs d'état-major des Forces armées), personne n'était préparée à cet événement du 12 avril 2012 ». Le 29 avril, quelques semaines plus tard, aurait dû avoir lieu le deuxième tour de scrutin de l'élection présidentielle. Carlos Gomes Júnior avec 48,9% des voix et Kumba Yalá s'étant détachés pour ce second tour.

Parlant de ce coup d'état, nous pouvons mettre en exergue deux raisons fondamentales. La première s'intéresse aux motivations immédiates, alors que la seconde fait référence à des causes structurelles plus anciennes. Bien que de nature, de fonction et d'amplitudes différentes, ces facteurs qui expliquent le coup ne peuvent être compris séparément, étant des chaînons distincts d'un même ensemble.

Pour Carlos Cardoso, « il est important de prendre en compte la détérioration des relations entre l'Exécutif (représenté par le Premier ministre Carlos Gomes Júnior, au pouvoir depuis 2008) et les militaires ». Les rapports ont commencé à se détériorer avec l'arrivée d'une mission de stabilisation de troupes angolaises, connue sous le nom de MISSANG (Angolan Technical

Military Mission). Mise sur pied lors du célèbre accord entre les gouvernements angolais et bissau-guinéen, elle visait la stabilisation, la paix et le soutien aux réformes dans les secteurs de la sécurité et de la défense. C'était suite à la tentative de coup d'Etat et des évènements du 1er avril 2010.

Il continua son analyse sur la mauvaise gouvernance de CADOGO, « malgré les hésitations de certains dirigeants par rapport à l'adéquation, la justesse et l'opportunité de la décision, nombreux sont ceux qui ont dénoncé la mauvaise gestion de Carlos Gomes Júnior. En plus des allégations de mauvaise gestion de la MISSANG, ce dernier a commis (ou a permis à d'autres de commettre) des crimes (incluant des passages à tabac, la disparition de personnalités militaires et politique de premier plan, la mort du chef de l'armée Tagma Na Waie et de l'ex-président Nino Vieira, le clientélisme rampant et le népotisme dans l'administration publique, etc.). De quoi alimenter le mécontentement de la classe militaires et de la classe politique, y compris des personnalités appartenant au même bord.

La détérioration des rapports entre le gouvernement et l'élite militaire a atteint son point le plus bas lorsque des membres de cette élite ont commencé à avoir du ressentiment quant à la présence de troupes étrangères dans le pays. Plus que la simple présence de ces troupes ou les allégations concernant la signature d'accords secrets entre le gouvernement de l'Angola et de la Guinée-Bissau (afin de renforcer la MISSANG avec des armes et des stratégies), la raison fondamentale de la dispute semble tenir au fait que la présence d'une telle force pourrait empêcher à priori, toute tentative de changement de l'ordre constitutionnel ou tout acte contraire au fonctionnement normal des institutions. Pour ajouter encore à la tension, les états-majors de certains cercles politiques et militaires ont développé une paranoïa, processus mental grandement influencé par la peur et l'angoisse, avec pour conséquence pratique des efforts qui visent à empêcher Carlos Gomes Júnior d'accéder à la présidence. La même angoisse a conduit l'élite militaire à croire en une conspiration de la part du Premier ministre à son égard.

L'instrumentalisation ethnique est selon le chercheur bissau-guinéen un facteur générateur de conflits que certains mafieux ont essayé d'exploiter « la situation en Guinée Bissau s'est envenimée du fait des menées visant à instrumentaliser l'identité ethnique Balante, sans compter les intérêts égoïstes d'un groupe tenant des accusations absurdes et créant des situations irrationnelles ». Les fermes déclarations du dirigeant du Parti pour la rénovation sociale et candidat au second tour de scrutin lors des élections présidentielles, n'ont pas fait que refléter une façon de penser. Elles révèlent aussi le désir de créer une coalition entre les élites politiques et militaires. Cette coalition s'est enfoncée dans des contradictions entre les raisons avancées par les meneurs du coup d'Etat dans les premiers jours qui l'ont suivi et les raisons évoquées des jours plus tard.

Au-delà des motivations immédiates précédemment décrites, il y a trois autres raisons qui peuvent expliquer le coup d'Etat comme étant le point d'orgue d'une situation instable, avec la détérioration des conditions dans lesquelles le pouvoir

d'Etat est exercé. La première résulte de la mauvaise gestion de la transition entre la lutte nationale pour la libération et la construction d'un Etat moderne. Les politiques et les mesures mises en pratique par le nouveau pouvoir (incarné depuis 1973 dans le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert, PAIGC) n'étaient pas susceptibles de garantir une séparation claire entre les activités civiles et militaires ou de permettre la transformation d'un contingent militaire issu de la lutte pour la libération nationale en une véritable force armée républicaine. En même temps, pendant de nombreuses années, la vie politique et la gestion des services publics étaient dominées par le paradigme du parti unique.

Certains analystes se sont concentrés plus spécifiquement sur l'effondrement de l'ordre hiérarchique et les perturbations politiques qui ont suivi le coup d'Etat militaire en 1980. Cet héritage empoisonné n'est certainement pas étranger à la situation politico-militaire qui a conduit le coup d'Etat d'avril 2012. Qui ne se souvient pas d'une plaisanterie concernant des images récentes d'éléments des forces armées portant un contingent de policiers supposés assurer l'ordre public, au cours d'une manifestation devant le quartier général de la Commission Nationale Electorale? En fait, la forte présence du parti au pouvoir a réduit l'espace qui pourrait être occupée par la société civile (dont le rôle aurait pu être de servir de contrepoids aux excès du parti unique devenu hégémonique)

La deuxième raison structurelle concerne la mauvaise gestion des crises et conflits (violents ou non) qui se sont périodiquement développés sur la scène politique, impliquant d'une part des politiciens proprement dits en face de politiciens liés aux militaires. Des crises cycliques à l'intérieur du PAIGC ont fini par miner les fondements du leadership au plus fort des défis auxquels la Guinée-Bissau a dû faire face.

Une troisième explication pour ce coup d'Etat touche à la dégénérescence de l'appareil d'Etat et de l'Etat. Il est de notoriété publique que l'embryon d'Etat moderne formé dans les cinq années qui ont suivi l'indépendance, a souffert de faiblesse sans précédent au cours des vingt dernières années, particulièrement sous le règne de Kumba Yalá (2000-2003). La situation actuelle de la Guinée-Bissau ressemble à celle d'un pays dans lequel ni la loi ni la hiérarchie n'est respectée, une combinaison qui ressemble fort à un Etat en déliquescence. Le narcotrafic n'a rien fait de plus qu'aggraver cette dégénérescence, amenant certains analystes à qualifier la Guinée-Bissau de pays de la drogue. Cet état des choses est encore accentué par le fait que l'armée est hautement ethnicisée (avec une majorité de Balantes) et infiltrée à ses origines par l'idéologie du parti unique. Raison pour laquelle de nombreuses voix s'élèvent pour demander le rétablissement de l'Etat guinéen sur la base du renforcement de l'unité nationale, la réinvention du système politique et l'établissement d'un système judiciaire fonctionnel et indépendant.

Nous devons voir le dernier putsch comme une occasion qui garantisse le retour de la Guinée-Bissau à la stabilité et à une paix civile durable.

III. LES VOIES D'UNE STABILITE DEMOCRATIQUE

3.1- Le rôle de la CEDEAO en Guinée-Bissau

Depuis le conflit politico-militaire du 07 juin 2014, la CEDEAO ne cesse de jouer des rôles de premier plan tant dans les domaines de la prévention, de la médiation comme de la consolidation des acquis démocratiques. Sans mandat de la CEDEAO, le Sénégal et la Guinée-Conakry sont intervenus dans ce conflit sous le prétexte d'accords bilatéraux. Leur implication a été désastreuse et cela a été vu par la majeure partie des combattants comme une agression extérieure d'où une forte mobilisation de ces derniers auprès de leur collègue le General Ansumane Mane. L'implication surtout du Sénégal, a créé un fort sentiment anti-sénégalais en Guinée-Bissau. Avec la médiation de la CEDEAO, un premier accord a été signé entre les deux belligérants. Cet accord dénommé « Accord d'Abuja » a permis la cessation des hostilités et conduit au déploiement des premiers contingents de l'ECOMOG, dans des conditions logistiques et financières très difficiles. Avec la reprise des combats et la défaite du Président Nino Vieira le 07 mai 1999, la CEDEAO était obligée à rapatrier sa force de maintien de la paix et à se désengager dans une large mesure du dossier de la Guinée-Bissau, au profit de l'ONU présente à partir de 1999 à travers le Bureau d'appui pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS).

218

Après plusieurs consultations avec les acteurs vifs de la société bissau-guinéenne, la CEDEAO étant devenue mieux outillée dans le cadre de la gestion des conflits grâce à ses instruments tels que le Protocole sur le Mécanisme de prévention de conflit (décembre 1999) et le Protocole additionnel (décembre 2001), est redevenue active en Guinée-Bissau en 2004.

Pour calmer la grogne qui régnait dans les casernes, la CEDEAO a contribué avec une somme de 500000 dollars US pour couvrir une partie des arriérés de solde dus aux militaires et a ensuite décidé d'établir une présence permanente à Bissau à travers la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire exécutif pour collaborer avec les autorités nationales et la communauté internationale afin de promouvoir la paix.

Avec ce Bureau Spécial, elle jouera un rôle pro actif dans les différentes crises aux côtés de l'ONU, de l'UA et de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), dans l'apaisement des tensions liées à l'élection présidentielle de juin et juillet 2005 entre les candidats Koumba Yala et Nino Vieira C'est d'ailleurs cette élection qui a permis le retour de Nino Vieira au pouvoir après un exil de sept ans.

Depuis lors, la CEDEAO, avec ou sans les partenaires, s'est beaucoup investie a la recherche de la paix en Guinée-Bissau. Ainsi, une mission conjointe de haut niveau avait été menée avec l'Union Africaine: « Le 21 mai 2005, le Président Olusegun Obasanjo (du Nigeria qui exerçait la présidence

tournante de l'UA), le Président Mamadou Tandja (du Niger qui présidait la CEDEAO), le Président Abdoulaye Wade du Sénégal voisin, le Premier ministre Cellou Diallo de la Guinée voisine, et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Mohamed Ibn Chambas, se rendent à Bissau pour encourager tous les candidats au respect des règles du jeu et des résultats de l'élection. Malam Banca Sanha, le candidat investi par le PAIGC, arrive en tête du premier tour du scrutin organisé le 19 juin 2005, devant Nino Vieira et Kumba Yala qui est éliminé (avec 25 % des voix) mais se retrouve dans une position forte d'arbitre. Yala conteste pendant plusieurs jours les résultats du premier tour qu'il estime avoir remporté. Il faudra une rencontre organisée par le Président Wade au Sénégal réunissant Yala, Vieira et Sanha pour obtenir que le premier nommé accepte les résultats du premier tour tout en affirmant qu'il avait en réalité gagné²⁴⁴».

Sous l'initiative de la CEDEAO, un Groupe International de Contact (GIC-GB) regroupant entre autres des pays tels que le Sénégal, le Cap Vert, le Ghana, la Gambie et le Nigeria, a été créé à la suite de la réunion ministérielle de Monrovia en 2006. Ce groupe a pour fonction de faire du plaidoyer et de l'advocacy auprès des partenaires financiers, des pays donateurs et des institutions internationales en vue d'apporter leurs contributions financières à ce pays meurtri par tant de conflits et dont la situation économique est la plus catastrophique des pays de notre l'espace communautaire. Dans la même logique, la CEDEAO apportera un appui financier à la Guinée-Bissau à la hauteur de 3.5 millions de dollars pour lui permettre de payer des arriérés de salaires des militaires et l'achat de moyens logistiques pour assurer l'organisation de l'élection présidentielle suite aux assassinats du Président Nino Vieira et du Général Tagme Na Waie.

A la suite du Coup d'Etat du 12 avril 2012, la CEDEAO était pratiquement la seule organisation à être au chevet de la Guinée-Bissau car tous les autres partenaires de développement l'avaient en grande partie exclue de leurs organisations. En vue de dénouer l'impasse qui s'en est suivie, relativement au refus de Koumba Yala et de Serifo Nhamadjo de reconnaître les résultats du premier de l'élection présidentielle anticipée, une mission conjointe CEDEAO/UA/NU s'est rendue à Bissau, le 30 mars 2012, pour y rencontrer les principaux acteurs bissau-guinéens.

Malheureusement ces efforts conjoints n'ont produit aucun fruit car le 12 avril 2012, Carlos Gomes Junior et Raimundo Pereira (respectivement Premier Ministre et Président par Intérim) ont été arrêtés par le Général Antonio Injai. Alors que les partenaires internationaux s'attelaient à la résolution de la crise, la demande de déploiement d'une Force Internationale de protection formulée par le Gouvernement et les malentendus concernant le mandat de la Mission d'assistance militaire anglaise en Guinée-Bissau dénommée

²⁴⁴ Dr Gilles Olakounlé Yabi:
Le Rôle de la CEDEAO dans la Gestion des Crises Politiques et des Conflits
Cas de la Guinée et de la Guinée-Bissau

(MISSANG) ont exacerbé la méfiance entre le Gouvernement et la hiérarchie militaire, aboutissant au renversement du régime, le 12 avril 2012, et au retrait définitif et total de la Force de la MISSANG de la Guinée-Bissau.

Le coup d'État a été unanimement condamné par la communauté internationale. La CEDEAO, l'UA, la CPLP, l'UE et les Nations unies ont exigé la restauration de l'ordre constitutionnel et, sur la base de leurs instruments respectifs, ont pris des mesures à l'encontre des militaires. Toutefois, des différences d'approches ont vite surgi, empêchant les partenaires de la Guinée-Bissau d'agir de façon unifiée pour faire avancer l'objectif partagé de restauration de l'ordre constitutionnel et contribuer effectivement au règlement durable des nombreux défis auxquels la Guinée-Bissau est confrontée.

Pour ce faire, la CEDEAO était obligée d'accompagner à elle seule tout le processus de transition de la Guinée-Bissau. Au plan interne, le coup d'État a engendré une profonde fracture politique entre les partis signataires du Pacte de Transition et ceux qui ont refusé d'y participer, en particulier le PAIGC. La médiation entreprise par la CEDEAO, dans le prolongement des conclusions de son Sommet extraordinaire tenu à Dakar, le 3 mai 2012, a permis un réaménagement du Bureau de l'ANP. Ainsi, M. Manuel Serifo Nhamadjo, qui en était le Président par intérim, est passé Président de la Transition, le 10 mai 2012. M. Braima Sori Djalo, qui était 2ème Vice-Président de l'ANP, en assure désormais la présidence.

220

Avant cette décision, le Forum des Partis politiques et les militaires avaient avancé l'idée de former un Conseil National de Transition, comme en 2003. Le 22 mai 2012, à la suite de consultations entre les signataires du Pacte de Transition et à l'issue de la visite, à Bissau, d'une délégation ministérielle de la CEDEAO, un Gouvernement de Transition dirigé par M. Rui Duarte Barros a été mis en place, regroupant les Partis signataires du Pacte de Transition, à l'exception de certains partis politiques, dont le PAIGC, même si certains de ses responsables²⁴⁵ ont intégré à, titre individuel, les institutions établies dans ce cadre. Il fut convenu que la Transition n'excéderait pas douze mois et qu'elle se conclurait par l'organisation d'élections présidentielle et législatives crédibles.

Dans le même temps, la CEDEAO a déployé une Mission d'appui à la Transition (ECOMIB), qui a pris le relais de la MISSANG, dont le retrait a été achevé le 9 juin 2012. Le déploiement de la mission, a pourtant commencé depuis le mois de mai 2012, est officialisé le 7 novembre 2012 à Bissau avec la signature de l'Accord de mission (SOMA) et du Protocole d'accord sur la mise en œuvre de la feuille de route du programme de réforme du secteur de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau.

²⁴⁵ Les responsables du PAIGC qui ont intégré le gouvernement de transition étaient les dissidents qui avaient appuyé Serifo Nhamandjo durant sa course aux élections présidentielles

Le SOMA comprend 61 articles et proclame la volonté de promouvoir la paix et la stabilité en Guinée-Bissau conformément au droit international, à la charte de l'ONU, au Traité révisé de la CEDEAO, au Protocole de la CEDEAO sur le mécanisme de prévention des conflits ainsi qu'au Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (Voir les dossiers en annexe).

L'ECOMIB a, entre autres, comme objectif primaire de faciliter le retrait des soldats angolais chargés de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) avant le coup d'État. Le retrait de la Mission militaire technique angolaise (MISSANG), une force de plus de 500 hommes déployés en mars 2011, était déjà prévu du fait du mécontentement d'une partie de la population et des militaires pro-putschistes, qui voyaient d'un mauvais œil cette présence étrangère décidée par Carlos Gomes Junior ancien Premier ministre.

Une des missions de l'ECOMIB est aussi de contribuer à la sécurité, des institutions étatiques, des membres du gouvernement, de la communauté internationale et des candidats durant les élections. Contrairement à la MISSANG qui avait fini par entretenir des relations houleuses avec la hiérarchie militaire, l'ECOMIB semble par contre et pour l'instant plutôt bien acceptée par celle-ci. Les relations de travail établies dans le cadre de la sécurisation de la transition et de la mise en œuvre de la RSS, en particulier la remise en état des casernes, paraissent empreintes de confiance.

3.2 - La réforme du secteur de la défense et de sécurité

Pour éviter l'instabilité, il est aujourd'hui plus urgent que jamais de procéder à une réforme des unités de police et de l'armée bissau-guinéennes, selon les représentants de la CEDEAO, des Nations Unies et du gouvernement. Cette réforme est à la fois une nécessité, une priorité et un préalable pour la stabilité du pays, car elle vise à transformer les forces de défense et de sécurité en forces véritablement républicaines, respectueuses de l'État de droit. Cependant, il y a deux questions prépondérantes sur lesquelles le nouveau gouvernement doit avancer : la tenue des élections générales à venir et ensuite la mise en œuvre de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité.

Entre autres mesures de réforme, il est prévu de rationaliser et de moderniser l'armée, les unités de police, l'armée de l'air, la marine et le système judiciaire du pays, avec l'aide de l'Union européenne et du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Au cœur du processus de réforme : la réduction de moitié des effectifs d'une armée nationale hypertrophiée, qui ne comptera plus alors que 2 500 hommes.

Mais à en croire certains analystes internationaux, les récents assassinats du Président João Bernardo Vieira et de Tagme Na Wai, Chef d'État-major de l'armée, pourraient entraver le programme de réforme. « Le projet de réforme de l'armée sera très difficile à mettre en œuvre maintenant, parce

que l'armée ne va pas vouloir céder le pouvoir. En Guinée-Bissau, le pouvoir décisionnel appartient véritablement aux forces militaires». La capacité du gouvernement à prendre des décisions est limitée avant l'élection, qui devrait avoir lieu dans le premier trimestre de 2014. Et pourtant, l'armée dans un communiqué publié le 3 mars 2013, s'est engagée à respecter la Constitution. Rapidement, les représentants de la CEDEAO, de la Communauté des pays lusophones (CPLP), de l'Union africaine et des Nations Unies se sont joints aux diplomates de la communauté internationale pour féliciter les autorités militaires et civiles de la Guinée-Bissau pour avoir agi dans le respect de la Constitution nationale. Les délégations de la CEDEAO et de la CPLP, et les ministres de la région se sont rendus en Guinée-Bissau pour débattre des prochaines mesures à prendre avec le gouvernement et les autorités militaires.

Les militaires ne cessent de répéter qu'ils sont prêts à aller à la réforme, à condition qu'elle soit entreprise de façon objective et que tous ceux qui seront démobilisés, et qui méritent la reconnaissance de la Nation, partent dans la dignité. C'est la raison fondamentale de la mise en place d'un Fonds de pension dont l'objectif sera de soutenir et d'accompagner les personnels démobilisés pendant une période de cinq ans. De fait, les responsables militaires ont demandé à être pris au mot, affirmant être prêts à remplir leur part de responsabilité si la communauté internationale est disposée à soutenir véritablement la RSS. Celle-ci ne peut être dissociée d'une amélioration de la condition militaire.

222

Cette réaction de la communauté internationale n'est pourtant pas de l'avis de tous. Le commentateur David Zounmenou, chercheur principal à l'Institut sud-africain d'études sur la sécurité, affirme, au sujet des derniers événements en Guinée-Bissau, que les violences observées ces derniers moments dévoilent la précarité sociopolitique qui prévaut en Guinée-Bissau, où l'armée est scindée en plusieurs factions, chacune alignée derrière des dirigeants politiques, et prête à aller jusqu'au bout pour protéger ses intérêts. Les rivalités intestines au sein de l'armée risquent de provoquer une reprise du conflit armé, a écrit M. Zounmenou.

« A ce jour, le problème du programme de réforme, c'est que les parties ont adopté une logique bureaucratique pour résoudre un problème politique », selon Richard Moncrieff, directeur du service Afrique de l'Ouest de l'International Crisis Group, une cellule de réflexion. « Avec cette approche, on ne s'attaque pas au fond du problème. Les dirigeants sont prêts à avoir recours à la violence pour régler des comptes d'ordre politique, et tant que cette question n'aura pas été résolue, on ne fera que tourner autour du pot ». Suivant la logique d'un haut responsable des N.U qui souhaiterait garder l'anonymat, « dans une certaine mesure, les derniers événements pourraient aplanir les difficultés rencontrées dans le cadre du processus de restructuration du secteur de la sécurité, en faisant intervenir de nouveaux interlocuteurs qui voudront faciliter et accélérer la réforme ».

3.3 - La lutte contre le trafic de la drogue

La Guinée-Bissau est considérée aujourd'hui par la communauté internationale comme un narco-état. Elle est accusée d'être la plaque tournante d'un intense trafic de drogue entre l'Amérique latine et l'Europe. Un rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, publié le 28 Septembre 2007, accuse directement le gouvernement et l'armée d'y être impliqués. Ces activités de trafic de drogue menaceraient sérieusement la sécurité et le processus de démocratisation du pays.

Durant le mois de Janvier 2009, on a assisté en Guinée-Bissau à plus de 5 tueries relatives à des règlements de compte dus à la drogue. Selon certains dires, Lamine Sanha : ex chef de la marine a été tué en 2007 par des trafiquants de drogue du fait de n'avoir pas honoré ces engagements envers ces fournisseurs. En 2006, 670 kg de drogue ont en effet été saisis et ont mystérieusement disparus dans les locaux du trésor ou ils avaient été entreposés. En 2007, deux militaires et des civiles ont été pris en possession de 635 kg à Jugudul. Ces derniers étaient des proches du Chef d'état-major Général des Forces Armées. Sous la pression des militaires, ces derniers ont été rapidement relâchés par la police judiciaire. Selon l'Interpol quelques 300 tonnes de cocaïne transitent par l'Afrique de l'Ouest chaque année, plus particulièrement via la Guinée-Bissau, ou environ 800 kg arriveraient chaque nuit. Quoi qu'il en soit, on assiste à un développement de la criminalité et une hausse de la consommation des drogues dures dans le pays. Plusieurs Bissau guinéens ne veulent plus travailler et rêvent de devenir rapidement riches grâce au trafic de la drogue.

Le gouvernement bissau-guinéen lutte mais les résultats sont peu visibles. Depuis 2 ans, le gouvernement demande à la communauté internationale de l'aider à faire face à une situation qu'il n'arrive pas à contrôler. En 2009, les nouveaux chefs militaires ont sollicité verbalement la société civile de mener des actions de sensibilisation contre la prolifération de la drogue et des crimes organisés.

La Guinée-Bissau a ratifié la Convention des NU sur les substances narcotiques, la Convention des NU contre le trafic des substances psychotropes. Et récemment, elle a signé mais pas ratifié la Convention contre le crime organisé et les Protocoles supplémentaires sur le trafic des personnes et le trafic illégal d'immigrants.

Malgré l'engagement politique de la part du gouvernement, l'effort de la Guinée-Bissau de répondre aux problèmes de la drogue et crimes organisés rencontre quelques contraintes d'ordre institutionnel. La Guinée-Bissau est un pays post-conflit défini comme un pays qui traverse des changements structurels. L'Etat et les institutions sont faibles et rencontrent des problèmes très sérieux pour lutter efficacement contre la drogue car il s'agit de gros intérêt.

En 2008, le gouvernement a mis en place un plan d'urgence contre le narcotrafic en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies de combat à la drogue et le crime (UNODC). Cette structure aidera le gouvernement bissau-guinéen, particulièrement le Ministère de la Justice et la direction de la Police Judiciaire. Cela a permis de mettre sur pied un Plan National Antidrogue lancé en Août 2007. La représentation de la société civile dans cette structure est invisible et elle n'était même pas représentée à la Conférence internationale de Lisbonne organisée en décembre de la même année par la communauté internationale et la CEDEAO.

Devant ces faits, la société civile souhaiterait appuyer les efforts du gouvernement à combler ce vide institutionnel permettant ainsi la création urgente d'une agence interministérielle regroupant toutes les institutions d'Etat et toutes les forces vives de la Nation. Pour avoir un impact, les organisations de la société civile doivent renforcer leurs capacités techniques à la lutte contre le trafic de la drogue.

Etant un petit pays composé d'une partie continentale et insulaire, la partie insulaire de la Guinée-Bissau est composée de plus de 80 îles et dont seulement 21 sont habitées. L'emplacement stratégique des îles et le faible contrôle du territoire permettent à la Guinée-Bissau d'être un lieu idéal de trafic de la drogue.

224

L'utilisation croissante de la Guinée-Bissau comme point de passage ou de stockage pour le trafic des drogues illicites particulièrement la cocaïne, provenant des pays de l'Amérique Latine en direction de l'Europe et de certaines villes de la sous-région est confirmée par de nombreuses saisies effectuées dans les années passées. Les arrestations et opérations réalisées par la police judiciaire depuis 2004 jusqu'à nos jours, les rapports des agences internationales démontrent non seulement la présence dans le pays de groupes de trafiquants de drogue mais également l'augmentation de leurs activités et l'utilisation de la Guinée-Bissau comme source et point de départ des humains « mulets de drogue ».

Le 12 Juillet 2008, un appareil en provenance de Venezuela a atterri à l'aéroport de Bissau sans autorisation préalable, sans autorisation de survol et sans que les autorités de l'aéroport aient été prévenues. Il a aussitôt été entouré par des militaires et sa cargaison a été déchargée dans des véhicules et emportée vers une destination inconnue. L'appareil à cause d'une panne technique n'a pas pu redécoller et le 17 du même mois, un avion est venu du Sénégal avec à son bord des techniciens pour réparer la panne. Cela a permis au peuple bissau guinéen d'être alerté et les 3 membres de l'équipage de l'avion et les responsables du contrôle de l'aéroport ont été arrêtés. En Février 2009, le juge chargé du dossier a décidé purement et simplement de libérer les 3 membres et les responsables du contrôle alléguant un manque de preuves.

Le trafic de la drogue est devenu un cas très sérieux, les populations crient chaque jour leur ras-le bol sur les ondes des radios de la capitale sans grand succès d'être écoutés. Certaines organisations de la société civile se sont mollement mobilisées contre ce fléau mais elles n'ont pas les moyens de continuer leurs luttes. Plusieurs journalistes ont été menacés. Allen Iero EMBALO correspondant R.F.I, ayant solitairement mené son combat, a été obligé de quitter la Guinée-Bissau pour se réfugier en France. Alberto DABO était menacé de mort et Mario SA était obligé de se réfugier durant plus de 3 semaines au siège des Nations unies à Bissau.

3.4 - La lutte contre les violations flagrantes des droits humains

Le problème majeur identifié lors de l'analyse du secteur a été celui de la « fragilité des institutions et le non-respect des lois et des règlements régissant la vie de l'Etat ». Cette fragilité se manifeste par la violation récurrente de la Constitution, l'instabilité politico-institutionnelle, l'ethnicité, le trafic de drogues, l'impunité, la corruption, le manque d'accès à la justice, les limitations de la fonction publique, la capacité limitée d'intervention de la part de la société civile, les inégalités de genre, etc.

Si les motifs de l'attaque de la caserne de l'unité d'élite du 21 octobre qui ont engendré la mort de 7 personnes surtout d'origine « felupes » sont encore aujourd'hui incertains, les autorités de transition issues du coup du 12 avril 2012, avaient immédiatement qualifié celle-ci de tentative de coup d'État orchestrée par l'ancien Premier ministre, Carlos Gomes Junior, en exil.

Le 22 octobre 2012, deux dirigeants politiques connus pour leurs critiques envers la gouvernance, Yancuba Djola Indjai, président du Parti de la solidarité et du travail qui est aussi le leader du Front national anti-coup d'État et Silvestre Alves, président du Parti mouvement démocratique, ont été enlevés et battus par un groupe de militaires.

Le 27 octobre de la même année, les autorités militaires ont annoncé l'arrestation à Bolama dans l'archipel des Bijagos du principal auteur présumé de l'attaque du 21 octobre, le capitaine Pansau N'Tchama. Des informations font état à l'occasion de cette arrestation de l'exécution de 5 personnes, 3 civils et 2 militaires, accusés d'être des complices de Pansau N'Tchama. Toujours dans le cadre de la traque contre les présumés responsables de l'attaque plusieurs officiers auraient été arrêtés sans que leur lieux de détention ne soient connus.

Également, le 06 novembre 2012, M. Luís Ocante Da Silva, fonctionnaire de l'entreprise Guinée Telecom et ami de l'ancien chef d'Etat-major de l'armée le Général José Zamora Induta, a été enlevé à son domicile par un groupe de militaires. Son corps sans vie, avec des signes de tortures, a été retrouvé deux jours plus tard à la morgue du principal établissement hospitalier du pays.

Dans ce contexte, les organisations de la société civile dénoncent des menaces à l'égard de toute personne osant dénoncer les violations des droits de l'Homme commises par les militaires ou critiquer la gouvernance des autorités de transition. Des journalistes, bloggeurs et défenseurs des droits humains sont particulièrement visés, poussant certains à quitter le pays.

Alors que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'apprête à déployer sa mission en Guinée-Bissau (ECOMIB) en vertu de l'accord sur la Réforme du secteur de la sécurité et de la défense et demande à l'Union Africaine de reconnaître les autorités de transition, les organisations nationales et internationales sous la houlette de la Ligue des droits humains (LIGA GUINEENSE DOS DIREITOS HUMANOS) appellent l'instance régionale à dénoncer publiquement les violations surhumaines commises par les militaires, à contribuer à la protection des leaders de partis politiques et des représentants de la société civile et à maintenir une forte pression sur les autorités de transition pour le retour le plus rapidement possible et de façon apaisée à l'ordre constitutionnel. Les organisations des droits humains appellent à l'ouverture d'enquêtes impartiales sur les escadrons de la mort, sur l'attaque de la caserne, les allégations d'exécution sommaire à l'occasion de l'arrestation de Pansau N'Tchama et les violences perpétrées contre les dirigeants des partis politiques afin que les auteurs de violations des droits de l'Homme soient poursuivis et jugés dans le respect du droit international.

3.5 - La lutte contre la corruption

Les questions de l'impunité et de la corruption face à la gestion de la chose publique et dans tous les domaines sont reconnues par la population (97%) ainsi que par des rapports sur les Droits Humains tel que le Rapport soumis lors de l'Examen Périodique Universel de 2010 et par l'organisation non gouvernementale (ONG) «Liga Guineense dos Direitos Humanos», qui montre que 86% de la population affirme qu'il existe une forte corruption dans l'administration publique. La même étude relève aussi l'inexistence de transparence dans la gestion de la chose publique. Ainsi, les agents des services frontaliers (Douane, Migration) et les magistrats et juges sont soupçonnés d'implication dans la majorité des cas de corruption (84 et 71% respectivement) suivis des officiers des forces armées (62%). Aussi, 83% de la population enquêtée apprécie négativement les services rendus par l'administration publique.

Outre le manque de transparence en matière de gestion administrative et financière, et d'imputabilité, et les fréquentes violations des principes de séparation de pouvoirs, la Gouvernance en Guinée Bissau se caractérise également par l'absence des mécanismes de reddition des comptes aux populations, le manque d'un mécanisme institutionnel permettant au Parlement de jouer son rôle de contrôle, la faible participation des citoyens aux processus de prise de décision ainsi que par la faible représentativité

de certains groupes sociaux, notamment des femmes dans les instances décisionnelles. On observe en outre le manque d'une vision réelle de décentraliser et de déléguer des pouvoirs aux structures administratives décentralisées. Bien que des lois sur la décentralisation aient été adoptées, le pays ne compte toujours pas de collectivités locales ayant à leur tête des élus.

La fonction publique en Guinée Bissau fait face à des problèmes récurrents de gestion des recrutements, des performances, des carrières et des rémunérations. L'analyse des effectifs des agents de l'Etat révèle enfin une sérieuse sous-représentation des femmes et des jeunes dans les postes de décisions et dans la fonction publique. En effet, moins de 0,05% des agents de l'Etat se situe dans la tranche d'âge de 18-25 ans et seulement 14,1% ont entre 26 et 35 ans alors que 9,1% des effectifs ont 56 ans et plus.

BIBLIOGRAPHIE

- Voix pan-africaine pour la liberté et la Justice. PAMBAZUKA NEWS : Les vraies raisons d'un coup d'état en Guinée-Bissau Carlos Cardoso 2012 – 05 -28
- Jeune Afrique 26 – 11 – 2013
- Dr Gilles Olakounlé Yabi : Le rôle de la CEDEAO dans la gestion des Crises Politiques et des Conflits. (Cas de la Guinée et de la Guinée-Bissau)
- FIDH : Guinée-Bissau, les militaires piétinent les droits humains : La CEDEAO doit réagir 21 – 11 – 2012
- PRAIA – 18 – 20 May : Elections et Stabilité « Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest
- Guinée-Bissau : Besoin d'Etat – Rapport Afrique n°142 – 02 Juillet 2008 INTERNATIONAL CRISIS GROUP
- Rapport Spécial du CESA : Progrès en matière de stabilité et de réconciliation en Guinée-Bissau : Enseignements tirés du premier Narco-Etat d'Afrique David O'Regan et Peter Thompson Juin 2013
- Expresso Bissau : Seminário N° 121 – 15 de Novembro de 2013 par Armindo Ferreira
- Amnesty International Rapport 2013
- Rapport de la Mission Conjointe d'Évaluation CEDEAO / UA / CPLP/ UE/ UN en Guinée-Bissau- 23 mars 2013

- Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest : La CEDEAO à l'épreuve des attentes régionales Massaer Diallo : Coordonnateur Général de WANSED (www.ups.cipsao.org)
- Régionalisme et régionalisation des conflits en Afrique – Erudit. (www.erudit.org / revue
- ROP (Réseaux de Recherche sur les Opérations de Paix)

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU MALI

Par Modibo A. TANDINA

Enseignant, chercheur, communicateur, membre de la société civile.

Gao, République du Mali



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU MALI

Par Modibo A. TANDINA

*Enseignant, chercheur, communicateur, membre de la société civile.
Gao, République du Mali*

RÉSUMÉ

Comme l'indique le thème, de nombreuses questions seront abordées notamment les suivantes : de quelle manière peut-on organiser des élections destinées à promouvoir la paix et la stabilité et ne pas les laisser déboucher sur des actes de violence ? Comment l'instabilité au sein des institutions étatiques s'explique-t-elle et quelles en sont les implications ? Quels sont les problèmes liés à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest ? Sans oublier le rôle joué par les médias dans la prévention, la consolidation de la paix et la promotion des droits de l'Homme. Dans le cas précis du Mali, on remarquera que l'instabilité dont il est question ne date pas d'aujourd'hui, que ses causes sont diverses (politiques, économiques et sociales) et qu'elle est très souvent de connivence avec des forces extérieures à la crise elle-même d'où la répétitivité du conflit armé au nord du pays et les coups d'État qui le plus souvent ont fait plus de mal que de bien aux populations et à l'État du Mali lui-même. Aussi, beaucoup de défis se posent aujourd'hui au peuple malien, à ses amis et à la communauté internationale afin d'éradiquer la crise sécuritaire et d'envisager un avenir de démocratie, de paix pour un développement durable.

SOMMAIRE

Introduction

I. L'évolution politique du Mali de l'indépendance à la première transition démocratique

- 1.1 - L'avènement de la démocratie au Mali
- 1.2 - Les principaux clans politiques au Mali
- 1.3 - Le régime du Président Alpha Oumar Konaré : 1992 à 2002
- 1.4 - Le régime de «Consensus» du Président Amadou Toumani Touré, dit ATT : 2002 à 2012
- 1.5 - Le Nord du Mali et les rébellions dites touarègues
- 1.6 - Crise politique et crise de gouvernance au Mali

II. L'évolution politique du Mali depuis la deuxième transition

- 2.1 - Le coup d'Etat du 22 mars 2012
- 2.2 - La transition malienne sous Dioncounda Traoré
- 2.3 - La crise socio-politico-sécuritaire et l'intervention de la communauté internationale
- 2.4 - Les autres défis non moins importants pour IBK

III. Le Rôle assez précieux de la presse

- 3.1 - Un contexte peu propice au développement des médias
- 3.2 - L'envol de la presse au début des années 1990 : Une expansion conjoncturelle
- 3.3 - Les médias entre «laisser-faire» et politisation à outrance
- 3.4 - Un problème de régularisation ?
- 3.5 - La formation des journalistes

INTRODUCTION

Notons tout d'abord, comme l'écrivait si bien Mody N'Diaye dans sa réflexion «Jeunesse, gouvernance, paix et démocratie en Afrique de l'Ouest», que la démocratisation, envisagée sous l'angle d'un souffle de la liberté, a connu des fortunes diverses.

En effet, que ferait un Africain d'un droit de vote qui ne peut contribuer à l'amélioration de sa propre condition ? En Afrique, on n'a toujours pas su combiner de la meilleure manière les dispositions des instruments juridiques internationaux et les expériences des autres peuples avec les richesses institutionnelles de nos sociétés accumulées depuis l'âge des temps, ni élaborer des textes adaptés à nos réalités politiques, économiques, sociales, culturelles, etc... Il importe donc de favoriser l'émergence d'une mise en œuvre authentiquement africaine des droits fondamentaux qui intégrerait davantage les droits collectifs. Les droits humains se sont en effet développés au sein d'une tradition libérale occidentale centrée sur l'individu alors que la notion d'individu en Afrique s'appuie sur l'idée de communauté.

Aujourd'hui, de nombreux Etats, influencés par les mouvements de rue et l'ère de démocratisation des années 90, sont revenus à la démocratie représentative. Mais, force est de reconnaître que les mandataires des populations, au lieu de recevoir leurs attributions des citoyens, sont plutôt désignés au terme d'élections souvent truquées, non transparentes sauf dans de rares Etats comme au Bénin, au Sénégal et tout récemment au Mali.

Le Mali, justement pour le ce cas qui nous concerne, jusqu'à une époque récente, a su garder sa dignité, son honneur, ses us et autres coutumes ancestrales dans le respect et la grandeur. Depuis le coup d'Etat de Mars 1991, nous vivons dans un pays dénaturé avec un tissu social et économique fissuré et fragilisé à telle enseigne qu'on a un passé douteux, un présent non clair et un avenir incertain. Mais, il faut travailler à redorer le blason en ramenant la paix et la démocratie à travers le rétablissement et le renforcement des institutions de la République.

Notre pays est, aujourd'hui, en proie à l'instabilité et à l'insécurité en raison d'un système politique malhabile importé et inapproprié à nos valeurs sociétales et qu'on a pris l'habitude d'appeler «démocratie» qui n'est autre que le règne de la médiocrité avec des élections le plus souvent truquées, caractérisées par l'achat des consciences et l'usage massif de l'argent lors des suffrages. Un diagnostic d'une démocratie malienne en panne d'inspiration, qui était pourtant citée comme «exemple» en Afrique s'impose donc.

I. L'ÉVOLUTION POLITIQUE DU MALI DE L'INDÉPENDANCE À LA PREMIÈRE TRANSITION DÉMOCRATIQUE

Pour comprendre l'existence de l'actuel Mali, il faut remonter au 16 juin 1895 où une décision du ministère des Colonies consacrait la naissance de l'Afrique occidentale française.

Appelé Sénégal – Niger, ensuite Haut Sénégal – Niger, puis Soudan Français avant l'éphémère Fédération du Mali (4 avril 1959 – 20 août 1960), la République du Mali accède à l'indépendance le 22 septembre 1960. Une lutte pour l'indépendance et les libertés publiques a été engagée : des hommes et des femmes, épris de paix et de justice, ont laissé leurs vies dans cette entreprise noble qui a conduit le pays à la souveraineté nationale sous la houlette de feu Modibo Keita qui a dirigé le jeune État de 1960 au 19 novembre 1968 avant d'être renversé par un groupe d'officiers conduit par le lieutenant Moussa Traoré, eux-mêmes emportés par la révolution de mars 1991. Ce second coup d'État de l'histoire du Mali balise les chemins de la démocratie à un peuple qui aura vécu huit années de régime à parti unique (l'Union soudanaise RDA) et 23 autres sous une dictature militaire ayant entraîné le pays dans le chaos le plus total.

1.1- L'avènement de la démocratie au Mali

233

Après le coup d'État de Mars 1991, le libertinage, le copinage, le clientélisme, l'inconscience professionnelle, la corruption et la délinquance financière ont pris corps dans l'administration d'État. Le détournement des biens publics, le pillage des ressources de l'État, le bradage du patrimoine national se sont érigés en système. Toute chose qui déboucha sur l'enrichissement illicite avec l'éclatement des groupes sociaux et associatifs et l'accaparement par un groupe restreint du secteur économique bénéficiant du concours bancaire et des exonérations tout azimuts... Bref, un État de non droit s'installa. Les idéaux sur lesquels s'adossa la démocratie se sont effondrés comme un château de cartes.

Cette démocratie à la malienne déboucha sur l'exclusion de la majorité, le trafic de drogue, les enlèvements au nord avec à la clé un pays laissé pour compte et totalement insécurisé. A ce jour, nul ne connaît la destination des rançons payées pour la libération d'occidentaux enlevés et/ou détenus par des groupes armés au nord du pays.

Parler de démocratie équivaut également à parler d'élection. Au Mali, les votes sont tronqués avec des fraudes à tous les niveaux cumulées aux achats de conscience avec l'avènement de cadres inconscients, malhonnêtes, véreux et incompetents. La démocratie malienne marchait sur sa tête, il aurait fallu la remettre sur ses pieds. Et cela, assez difficilement.

De ce fait, le moment est venu de faire l'audit général de la gouvernance de l'Etat au Mali.

Après le coup d'Etat de 1968, le CMLN avait prétendu que le pays était mal gouverné et qu'il fallait mieux orienter la gouvernance pour le développement de la Nation. Vingt-trois (23) ans après, en 1991, la mal gouvernance était sur toutes les lèvres lorsque le régime de l'UDPM a été renversé.

La popularité du Président Amadou Toumani Touré (ATT) s'était bâtie sur les «mots justes» qu'il a su utiliser entre mars 1991 et juin 1992. Aujourd'hui, l'audit de la Nation s'impose.

«Sur papier, on avait fini de construire le Mali», avait dit, entre autres, le Président déchu Amadou Toumani Touré, pour expliquer comment les gouvernants avaient détourné les ressources empruntées ou reçues en dons. «A toutes les occasions, on nous demandait de nous serrer la ceinture. A force de se serrer, certains ont eu soit des maux ou carrément les reins brisés». Une autre saillie des premières heures du coup de force qui a parachevé le soulèvement populaire en mars 1991.

C'est ce coup de force qui avait mis fin au règne de Moussa Traoré dont on disait qu'il était un dictateur et qu'il s'opposait à l'avènement de la démocratie. En fait, depuis son indépendance, le Mali n'a connu aucune alternance politique. Les différents changements au sommet de l'état ne se faisaient pas sur la base d'un suffrage populaire réel, mais plutôt par la volonté de clans politiques constitués et qui tirent leur origine de la même famille politique après la transition de 1991-1992.

234

1.2 - Les principaux clans politiques au Mali

Le 19 novembre 1968, un putsch militaire conduit par le comité militaire de libération nationale (CMLN) avec, à sa tête, le Lieutenant Moussa Traoré, renverse le Président Modibo KEÏTA et son parti l'Union soudanaise du rassemblement démocratique africain prosocialiste. Ce fût la disgrâce pour l'US-RDA et ses dignitaires emprisonnés ou forcés à l'exil.

De cette date à mars 1991, le Lieutenant Moussa Traoré (CMLN) instaure une dictature militaire avant de créer son parti politique l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM). Il dirigera le pays pendant 23 années au cours desquelles la dictature, les détournements de deniers publics, le clientélisme, la persécution des intellectuels notamment les enseignants sont devenus monnaie courante. Le pays est entre les mains du Président Moussa Traoré promu Lieutenant-colonel puis général, de ses compères du CMLN (ou du moins ceux qui lui sont restés fidèles) et des membres de sa famille et autres courtisans politiques attirés par le gain facile, le luxe et le pouvoir et tous les autres avantages sociaux que leur confère leur nouveau statut social et/ ou politique.

A partir de 1990, une série de soulèvements nés du mécontentement populaire conduit au renversement du régime de Moussa Traoré par le Lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré. A la tête du CTSP (Comité transitoire pour le salut du peuple), ATT préside aux destinées du pays durant la transition politique de 1991 à 1992 et organise la Conférence nationale qui dote le Mali d'une nouvelle Constitution et instaure le multipartisme intégral.

L'US-RDA renaît de ses cendres pendant que l'UDPM de Moussa Traoré est dissoute. ATT et autour de lui, un nouvel organe exécutif essentiellement composé de militaires du CTSP, de syndicalistes et des acteurs du mouvement démocratique dirige la période de transition. Les partis politiques se créent et un nouvel espoir est désormais permis pour le peuple malien qui, après trois décennies d'indépendance n'a en fait jamais connu ni démocratie, ni aucune autre liberté. Des élections générales (présidentielle, législatives et communales) sont annoncées et déjà les ambitions des uns et des autres prennent le dessus sur la volonté populaire du Peuple à aspirer à des lendemains meilleurs.

Pendant que des procès désignent Moussa, son épouse et certains responsables du régime défunt comme responsables de tous les maux endurés par le peuple, d'autres anciens dignitaires échappent à la vigilance du Peuple et à la justice en reprenant les slogans démocratiques des maliens. Entre temps, la transition s'achève et avec elle, les caisses de l'État sont vidées et ATT promu général.

L'élection présidentielle (1992) porte Alpha Oumar Konaré et son parti l'ADEMA-PASJ (Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice) aux commandes de l'État pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois comme prévu dans la nouvelle Constitution. Une nouvelle ère politique pleine d'espoirs s'ouvre alors au peuple malien avec cette 3^{ème} république.

1.3 - Le régime du Président Alpha Oumar Konaré : 1992 à 2002

Elu en 1992, le Président Alpha Oumar Konaré et son gouvernement organisent les élections législatives et communales la même année. Le nouveau président s'empresse de couvrir tous les crimes économiques commis sous la transition et accorde l'impunité absolue à ceux qui l'ont conduite. On assiste dès lors à l'arrêt de l'enquête et de la procédure Mali-Suisse qui visait à rapatrier vers le Mali, les fonds publics détournés par le Président Moussa Traoré estimés à 1 milliard de dollars US. Des enquêtes révéleront plus tard que 2 millions de dollars seulement sont rapatriés (donc encaissés par le trésor public) alors que les 998 autres sont partagés entre les dignitaires du régime Konaré, les proches de Moussa Traoré et certains membres de la transition de 1991/1992. Pendant que la corruption et la délinquance financière s'installent dans toutes les sphères de l'État, on assiste à une floraison de partis politiques, de syndicats et d'associations avec la bénédiction du pouvoir en place. De même, de nouvelles institutions naissent et à côté, une multitude de radios privées et de titres de journaux, faisant croire à l'avènement d'une démocratie réelle comme espérée par le Peuple.

La mauvaise gouvernance, le laxisme des agents de l'administration, l'enrichissement illicite la corruption et une justice aux ordres des politiques et des barons du parti au pouvoir commençaient déjà à pourrir le système : les décisions de justice se monnaient. La corruption n'épargne pas le système éducatif qui demeure de nos jours encore parmi les derniers au monde. Même la hiérarchie militaire n'est pas épargnée par la corruption comme en témoignent le mode de recrutement, les avancements et les affectations au sein des forces armées et de sécurité ; les services de douane et des impôts sont devenus la chasse gardée des députés dont la grande majorité s'est transformée en commerçants et hommes d'affaires. Au vu de tous les scandales financiers et autres abus sociaux, les anciens alliés du mouvement démocratique malien deviennent des adversaires acharnés et souvent même de pires ennemis. Les grands partis politiques se fragilisent et un nouveau paysage politique voit le jour avec la création du PARENA, de la SADI, du RPM de Ibrahim Boubacar Keïta (précédemment Président de l'Adema-Pasj et Premier ministre d'Alpha Oumar Konaré), et de l'URD de Soumeïla Cissé (un autre ancien ministre du régime Alpha).

Si le Mali dans son ensemble connaît une véritable crise économique et sociale, au nord du pays les choses ne s'améliorent guère et les mouvements Touaregs qui déjà en 1963 et 1990 menaçaient l'intégralité territoriale ont repris les armes. Les vols de bétails, les braquages de camions et des voitures de transport, les raids punitifs et les pillages de paisibles populations, les enlèvements de personnes et de leurs biens sont devenus monnaie courante à telle enseigne que le nord du pays jadis havre de paix est devenu un no man's land où seuls règnent le pouvoir des armes et les lois imposées par des bandits armés et des trafiquants en tout genre qui se livrent à leurs activités sans grande inquiétude car les accords signés entre le gouvernement malien et des groupes armés Touaregs à Alger ont abouti au démantèlement et au retrait de l'armée dans cette partie du pays (qui constitue plus de la moitié du territoire national) désormais sous leur contrôle. A ce sombre tableau il faut ajouter la dépravation des mœurs, la délinquance juvénile, le chômage des jeunes, le racket des agents de l'État et le trafic d'influence. C'est dans ces conditions que le Président AOK, après dix années cède le pouvoir à Amadou Toumani Touré dit ATT, Général à la retraite qui bénéficiait déjà de la confiance du peuple et du soutien de l'armée.

1.4 - Le régime de «Consensus» du Président Amadou Toumani Touré, dit ATT : 2002 à 2012

Après une décennie d'exercice de pouvoir, l'Adema-Pasj et d'une manière générale les hommes politiques maliens ont déçu les attentes du peuple qui attendait plus de démocratie, un meilleur bien-être social et de meilleures conditions de vie. C'est ce qui explique en partie la confiance accordée à ATT lors des élections qui l'ont porté au pouvoir.

Cependant, malgré ce qu'on a appelé au Mali le pouvoir consensuel et qui consistait en gros à la gestion « partagée » du pouvoir, les maliens ne sont pas au bout du tunnel car on assiste désormais à une véritable mafia d'Etat organisée par les tenants du pouvoir, les amis et la famille du Président. Le pays qui déjà croupissait sous le poids de la mauvaise gestion, du népotisme, de la corruption devient sous ATT un champion de trafics en tout genre : drogue, armes, complicité au terrorisme avec la bénédiction de la Libye et des pétrodollars de son guide Mouammar Kadhafi investis dans le pays ou largement distribués à la société civile et aux dirigeants à sa solde.

Les dix années de ATT se révèlent plus catastrophiques que celles de AOK si bien que les populations, principalement celles du nord, afin d'échapper à la misère, ont été contraints à l'émigration et à un exode sans précédent ; et les caisses de l'Etat qui devaient se renflouer avec l'exploitation de nouveaux gisements d'or ont continué à se vider en toute impunité et cela malgré les audits des services internes de contrôle au niveau des départements ministériels et les rapports accablants du vérificateur général. A titre d'exemple :

- Le rapport 2006 du Vérificateur Général qui fait état de plus de 103 milliards de FCFA soient 222 millions de dollars américains entièrement volatilisés du budget national, représentant l'équivalent de 69% de tous les salaires annuels de la fonction publique malienne ;
- Le rapport 2007 révèle 20 milliards de FCFA volatilisés (43.000.000 \$). Celui de 2008 : 100 milliards de FCFA volatilisés (215.000.000 \$) ;
- 42,65 milliards de FCFA (92 millions de \$) prévus dans le cadre de «l'initiative riz» afin de lutter contre la faim et booster la production du riz ont purement et simplement disparus sans que les auteurs en soient inquiétés.

Au même moment, le Mali est cité comme modèle de démocratie en Afrique, et toutes les décisions importantes du pays prises à l'étranger. De la vraie poudre aux yeux.

1.5 - Le Nord du Mali et les rébellions dites touarègues

De son indépendance à nos jours, la République du Mali a connu cinq rebellions :

- la rébellion de 1963 menée par des Touaregs de l'Adrar des Ifoghas qui réclamaient l'indépendance de Kidal dont ils sont originaires et qui fut violemment matée par les dirigeants de la 1ère République ;
- la rébellion de 1990 : elle a été conduite par les fils des rebelles de 1963 qui avaient trouvé refuge dans certains pays arabes, notamment en Libye où ils ont été enrôlés dans la Légion islamique et en Algérie d'où ils furent chassés. Contrairement à la précédente, la rébellion de 1990 a duré plus longtemps et causé beaucoup de dégâts car elle a

embrasé les 3 régions du nord (Gao, Tombouctou et Kidal) et a opposé l'armée malienne à 3 mouvements rebelles : le mouvement patriotique de l'Azawad (MPA), l'armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA) et le front islamique arabe (FIA). Cette seconde rébellion a fini par être négociée avec la signature du Pacte national en avril 1994 qui a permis l'intégration de près de 3.000 combattants dans les rangs des forces armées, de sécurité et de la douane, et 150 autres dans la fonction publique malienne alors que près de 10.000 autres ont bénéficié de la subvention de l'Etat et ses partenaires dans le cadre d'un programme de réinsertion socio-économique.

- la rébellion de 1996 : le 23 mai 1996, des intégrés déserteurs conduits par le Lieutenant-colonel Hassane Fagaga attaquent le camp militaire de Kidal et se réfugient dans les grottes de Tigharghar où ils sont rejoints par Hamada Ag Bibi et Iyad Ag Ghali. Quelques jours plus tard ils se font appeler « Alliance pour le 23 mai » (date de leur attaque) et parviennent sous l'auspice de l'Algérie à ouvrir des négociations avec l'État central de Bamako. Ces négociations dites « Accord d'Alger » vont aboutir au Forum de Kidal (27 mars 2007), Forum au cours duquel Bamako et ses partenaires financiers vont s'engager à investir plusieurs dizaines de milliards de nos francs pour la réinsertion socio-économique de 10.000 jeunes des 3 régions du nord et la construction de plusieurs infrastructures pour le développement desdites régions.
- Deux années plus tard en 2009, les villes de Nampala et d'Abéibara furent attaquées à leur tour par Ibrahim Ag Bahanga. Encore une fois, c'est l'Algérie qui sert de médiateur à la demande des assaillants qui sous les feux de l'armée ont demandé l'arrêt des hostilités et prôné le dialogue.
- La rébellion de 2012 : le 17 janvier 2012, la ville de Ménaka est attaquée par des bandits armés du mouvement national de libération de l'Azawad; une semaine plus tard, ce fut la ville garnison d'Aguel hoc qui est à son tour attaquée. Après un combat très rude qui a duré plusieurs heures, les soldats maliens (une centaine) sont faits prisonniers puis lâchement assassinés ; cette fois-ci, le MNLA est accompagné par des combattants djihadistes d'AQMI, d'Ansardine et du Mujao (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'ouest) et le 13 janvier c'est au tour de Tessalit de subir le même sort, ensuite ce fut Kidal (le 30) mars puis Gao (31 mars) et Tombouctou (le 1er avril 2012). Ainsi en l'espace de quelques semaines ce sont les 3 régions du nord et la ville de Douentza soit près de 2/3 du territoire national qui sont entre les mains des groupes armés de l'Azawad et de leurs complices Salafistes semant mort et désolation au sein des populations le plus souvent abandonnées par les éléments des forces armées et de sécurité trahies et sans moyens de défense. Commence alors une occupation de plusieurs mois durant laquelle les insurgés (rebelles et djihadistes) ont fini par se trahir et se combattre. Les éléments du MNLA indépendantistes et laïc ont été boutés des villes conquises par les

islamistes plus nombreux et militairement plus armés. Ils se livrent alors à des pratiques très peu orthodoxes allant des privations de libertés à des punitions corporelles (coup de fouet, lapidation, amputation de main et de pied, assassinat et destruction de mausolées) au nom d'un Islam à eux seuls connu.

Les populations qui en ont eu les moyens, les agents de l'Etat et les éléments des forces de défense et de sécurité ont été obligés de quitter les villes occupées pour se réfugier dans d'autres localités du Mali ou des pays voisins. Pour la première fois dans l'histoire des rébellions une partie du territoire a été longtemps sous occupation des forces du mal jusqu'en janvier 2013 où elle a été libérée grâce à l'intervention des forces françaises et africaines de la MISMA, puis celles internationales de la MINUSMA présentes encore dans le nord du pays.

Rappelons enfin que si le pays a connu une série de rébellions, celle de 2012 a été plus violente et barbare et que tout ce processus doit ses origines à la fameuse loi française n° 57-07-27 du 10 janvier 1957 qui demandait la création de l'OCRS (Organisation commune des régions sahariennes) composée d'une partie du Soudan français, de l'Algérie, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie.

1.6 - Crise politique et crise de gouvernance au Mali

239

Le risque majeur réside dans l'auto recyclage de l'oligarchie politique malienne qui a su prendre plusieurs formes. En effet, de 1968 à 1991, c'est la période de la dictature et de la corruption ; de 1991 à 2002, pseudo-démocratie sous forme de montage institutionnel ayant permis de couvrir les détournements de fonds publics et des aides au développement ; et de 2002 à 2013, pareil qu'entre 1991 et 2012, avec ajout d'une forte criminalité. De ce fait, il est plus que jamais nécessaire de mener un audit général de l'État et des institutions au Mali sur la période allant de 1990 à 2013 afin de situer les responsabilités de l'usage des aides publiques au développement et des fonds publics. Une commission d'experts crédibles et indépendants Maliens, Français et Européens serait indiquée pour mener à bien cet audit indispensable au retour à une réelle normalité au Mali.

Le Mali reste certes un pionnier de la démocratie et des libertés selon les normes africaines. Le redressement du pays permettra de rehausser ces normes africaines et le Mali sera un cas d'école intéressant pour comprendre la trajectoire des jeunes démocraties africaines.

II. L'ÉVOLUTION POLITIQUE DU MALI DEPUIS LA DEUXIÈME TRANSITION

2.1 - Le coup d'Etat du 22 mars 2012

Le coup d'Etat militaire perpétré dans la nuit du 21 au 22 mars 2012 par la junte militaire dirigée par le capitaine Amadou Haya Sanogo contre le régime du Président Amadou Toumani Touré a plongé les Maliens dans la tristesse, l'incompréhension et l'émoi. Ce coup d'Etat, annoncé à la télévision publique malienne par des militaires, a été l'aboutissement d'une journée agitée pendant laquelle on a d'abord évoqué une « mutinerie » de soldats mécontents. Le coup d'Etat, annoncé et revendiqué par un Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat (CNDRE), est survenu à un mois et demi de la présidentielle (29 avril 2012) et a mis fin à un long processus « démocratique » entamé depuis deux décennies. Aujourd'hui, selon nombre d'observateurs de la scène politique malienne, ce coup d'Etat a ramené le Mali près de vingt ans en arrière, alors que le pays nourrissait l'espoir d'avoir solidement assis sa « démocratie » et qu'il avait acquis le statut de « chouchou » des puissances occidentales en matière d'avancées démocratiques. Mais tout cela n'était que leurre. Le Président Amadou Toumani Touré, dont le second et dernier mandat arrive à terme, avait à maintes reprises, réitéré son intention de ne pas se présenter à la prochaine présidentielle. Ce putsch vient confirmer donc la thèse avancée par plusieurs analystes : la chute de l'ex-leader libyen Mouammar Kadhafi allait avoir des conséquences néfastes sur la sécurité et la stabilité de l'ensemble des pays de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

2.2 - La transition malienne sous Dioncounda Traoré

Après le putsch du 22 mars 2012 et sur injonction de la Communauté internationale suite à l'Accord de Ouagadougou, les mutins de Kati ont été sommés d'accepter la nomination de Dioncounda Traoré, alors Président de l'Assemblée nationale, comme président de la République par intérim du Mali. La double mission qui lui était assignée est « le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays » et « l'organisation d'élections générales transparentes et crédibles ». Un double challenge qu'il a réussi avec bien de difficultés, notamment son agression au palais présidentiel de Koulouba par des marcheurs qui s'insurgeaient contre ses « accointances » avec la communauté internationale. Une autre énorme difficulté qu'il a rencontrée était l'offensive des djihadistes et des rebelles armés vers le sud du pays pour en découdre définitivement avec la République du Mali.

2.3 - La crise socio-politico-sécuritaire et l'intervention de la communauté internationale

Avec la double crise qu'il traversait, caractérisée par une rébellion armée dans le nord depuis le 17 janvier 2012 et un coup d'état perpétré le 22 mars de la même année, le Mali, à l'instar de plusieurs autres pays de la zone sahélienne, s'inscrivait déjà dans une dynamique d'instabilité profonde qui combinait à elle seule des facteurs exclusivement « crisogènes » pouvant déboucher sur des coups d'Etat, des rébellions armées et des guerres civiles. D'ailleurs, cet espace sahélien lui-même a toujours été considéré comme « une zone de tempête ayant vu naître des rébellions armées et des putschs militaires et une base arrière de groupes terroristes tels que la branche nord-africaine Al-Qaïda ».

La désorganisation de la hiérarchie militaire malienne et le pourrissement de son commandement à la suite du coup d'Etat du 22 mars, ont favorisé une avancée-éclair de la rébellion touarègue et précipité la prise des grandes villes du nord.

L'inertie qui semblait frapper les dirigeants de la CEDEAO depuis le début de la crise malienne a davantage renforcé la position des djihadistes et contribué à la dégradation de la situation sécuritaire dans le nord du pays. Pourtant, les chefs d'Etat membres de la Communauté ont réitéré lors de différents sommets tenu au début de la crise, leur intention d'envoyer au Mali, avec « effet immédiat », une force militaire composée de 3300 hommes dont la mission serait de protéger les institutions de la transition et d'aider l'armée malienne à chasser les groupes islamiques du Nord du pays. Le 20 décembre 2012, pour donner une légitimité à la requête de la CEDEAO, le Conseil de sécurité de l'ONU, qui jusque-là était réticent à une intervention militaire guidée par le concept opérationnel présenté par la CEDEAO, vote à l'unanimité la résolution 2085 qui autorise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies le déploiement d'une Mission internationale de soutien au Mali (MISMA), sous conduite africaine. Malheureusement, ce déploiement a tardé à se concrétiser.

C'est sans doute ce retard, combiné à l'incapacité de l'armée malienne à résister à la puissance de feu de l'ennemi qui ont permis aux groupes islamistes de lancer en janvier 2013 une offensive-éclair vers le sud du Mali en assiégeant des villes et zones stratégiques. D'ailleurs, c'est la prise de la ville de Konna par les rebelles le 10 janvier, qui a été l'élément déclencheur de l'intervention de la France au Mali, le 11 janvier une intervention qualifiée de courageuse et responsable par l'ensemble de la Communauté internationale et tous les pays africains. Si cette intervention française est légitime et salvatrice dans la mesure où elle a permis de stopper l'offensive djihadiste, il est important de souligner que la France n'a pas vocation à se substituer à la force de la CEDEAO au Mali. L'opération Serval qui, à ce jour, compte environ 3000 militaires français au Mali, n'est qu'une intervention en prélude au déploiement de la

MISMA. Le moment est donc venu pour que les dirigeants africains prennent leurs responsabilités. Les forces de la CEDEAO sont donc appelées à jouer le plus rapidement possible un rôle de premier plan dans la reconquête du Nord-Mali et dans l'instauration d'une paix durable dans le pays.

Le sommet d'urgence de la CEDEAO qui s'est tenu à Abidjan le 19 janvier 2013, avait pour objectif principal d'examiner les conditions d'un déploiement rapide de cette Force en attente de la Communauté. Pour de nombreux observateurs, ce sommet devait constituer un coup d'accélérateur dans le déploiement de la force ouest-africaine en vue de relayer les forces françaises déjà présentes sur le terrain. Mais, il ressort des conclusions de cette rencontre de haut-niveau que, faute de moyens financiers et logistiques, la CEDEAO n'a pas les capacités nécessaires pour intervenir toute seule au Mali. Aucun calendrier de déploiement de la FAC n'a été communiqué. Le Président ivoirien Alassane Ouattara, par ailleurs, Président en exercice de la CEDEAO, a d'ailleurs lancé un appel à une mobilisation plus large de la communauté internationale. Il a particulièrement sollicité l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour obtenir immédiatement de l'aide financière et logistique devant favoriser un déploiement plus rapide de la MISMA. Plusieurs voix ont déploré le fait qu'au XXI^e siècle, la France doit suppléer à une présence africaine au Mali car au fond, ce sont les armées africaines qui devraient être en première ligne de cette bataille. Mais encore une fois, ces armées africaines sont rattrapées par leur dépendance face à l'Occident, car l'on se rend compte qu'aucune d'entre elles n'est en mesure de défendre durablement un territoire sans ressources extérieures.

Si aujourd'hui, l'Etat Malien exerce pleinement sa souveraineté dans les deux régions libérées que sont Tombouctou et Gao (régions du reste en proie à un regain de tension ces derniers temps), tel n'est pas le cas dans la région de Kidal où il n'existe que symboliquement, et encore !

La situation actuelle de Kidal suscite passion et commentaires. Les Maliens s'interrogent, les Maliens s'inquiètent, les Maliens s'indignent et ne comprennent pas pourquoi jusqu'à présent l'Etat central n'a aucun pouvoir sur cette région tant le caractère unitaire, la souveraineté et l'indépendance du Mali ont encore droit de cité.

Durant une année, Tombouctou, Gao et Kidal ont souffert le martyr avec l'occupation de la zone par des mouvements djihadistes et rebelles qui semaient la terreur au sein des populations maliennes. Il a fallu l'intervention de l'armée française en janvier 2013 pour que le Mali retrouve une partie de son territoire. L'armée française à travers l'opération Serval, les militaires maliens, ceux du Tchad et les forces de la CEDEAO ont réussi à libérer les régions de Tombouctou et Gao.

L'impuissance de l'Etat malien ou la raison du plus fort ?

Lorsqu'il s'est agi de mettre le cap sur Kidal, la France n'a pas souhaité la présence de l'armée malienne à ses côtés. La région de Kidal a été libérée par les forces armées françaises et tchadiennes, sans l'armée malienne, la France, dit-elle, craignant un affrontement entre les militaires maliens et les éléments du Mouvement national de libération de l'Azawad présents dans la zone (car, entre-temps, ces derniers qui avaient été chassés par les mouvements islamistes, avaient réussi à rentrer à Kidal sous le regard bienveillant de l'armée française).

Cette surprenante attitude de la France intrigua les Maliens qui ne comprenaient pas trop ce volte-face, car le but de l'opération était justement de libérer entièrement et totalement les zones occupées des mains des envahisseurs (les islamistes et les rebelles du MNLA sont dans la même veine, unis dans le crime, les viols, les meurtres, les assassinats, l'enrôlement d'enfants soldats, le terrorisme et le trafic de drogue). La région de Kidal est-elle différente des deux autres régions libérées pour que la France interdise le Mali d'y être ? Les Maliens attendent une réponse de la France.

Il est clair que Kidal est une partie intégrante du Mali jusqu'à preuve du contraire. Que cette région avait subi le même sort cruel et barbare que Gao et Tombouctou et que par conséquent, il n'y a aucune raison d'empêcher l'Etat malien d'exercer pleinement ses prérogatives de souveraineté nationale dans cette zone.

La fierté légendaire du malien s'accommode mal avec cette humiliante situation, et les risques d'affrontements entre différentes communautés de Kidal est encore d'actualité.

Parallèlement, un ballet diplomatique auprès de la Communauté internationale (CEDEAO, UA, ONU) toujours en cours a finalement abouti à la signature d'un pré-accord à Ouagadougou, le 18 juin 2013 entre les mouvements rebelles et l'Etat malien. La France lâcha du lest, car, il faut le dire, c'est la France qui est à la manette concernant Kidal : on accepta la présence de quelques soldats de l'armée malienne à Kidal sans plus. Ils seront «cantonnés» et ne seront pas libres de leurs mouvements (ce qui est toujours le cas aujourd'hui). Symboliquement, l'Etat malien est à Kidal avec la présence du Gouverneur et quelques proches collaborateurs. Une présence humiliante, car le Gouverneur n'a aucun pouvoir, et se trouve confiné dans les locaux de la mairie, le Gouvernorat étant occupé par le MNLA au vu et au su de tout le monde. Pire, une visite de terrain des ministres maliens a failli dégénérer.

Avec tous ces incidents, doit-on toujours continuer à parler d'Etat du Mali dans cette zone ? La réponse est non ! Un grand point d'interrogation demeure quant au statut actuel de Kidal. En tout cas, le Mali n'a pour le moment aucune prise sur cette région, même si des élections présidentielle et législatives s'y sont tenues récemment

Le MNLA, un allié infréquentable qui a les mains souillées de sang

Il n'est pas exagéré de dire que le MNLA fait la loi dans la ville de Kidal avec une complicité française évidente. La mise en œuvre et le respect du pré-accord de Ouagadougou n'engagent pas visiblement le MNLA qui a fait de Kidal sa chasse gardée. Pas de cantonnement ni de désarmement des éléments du MNLA, contrairement au contenu de l'accord. Le MNLA se comporte en véritable maître à Kidal, devenue pour eux, la capitale de leur fameuse République de l'Azawad. Leur drapeau est bien érigé un peu partout à travers la ville. Ils interdisent la présence des symboles de L'Etat malien. Ils provoquent, menacent et terrorisent tous ceux qui sont opposés à leur projet loufoque. Ils attaquent régulièrement les symboles de l'Etat malien, et vont jusqu'à s'opposer à la venue des officiels maliens, et l'Etat Malien ne peut pas riposter, car la France veille et protège !

Ces évènements, ces agissements, la France en a été et est témoin à travers son armée. Une France qui a voulu s'interposer entre les deux camps ; une France qui veut arbitrer un conflit dont elle ne détient pas tous les éléments d'appréciation ; une France qui, visiblement au mépris de la souveraineté du Mali, du principe de non-ingérence, en impose à tout un peuple, à tout un pays !

244

La France favorise et protège le MNLA, un mouvement criminel qui est à l'origine de la chute de la République qui s'est abattue sur le Mali dans sa partie nord. Le MNLA, celui par qui le malheur arriva, a pris les armes contre l'Etat du Mali et son peuple. Le MNLA a du sang sur la main. Le MNLA qui a tué, violé, embastillé, terrorisé, violenté, détruit, fait des orphelins, des déplacés a été incroyablement remis en selle par la France réputée chantre des droits de l'homme. Le MNLA qui défie l'Etat du Mali et insiste sur sa volonté de sécession avec la bénédiction plus ou moins affichée de la France.

La France doit clarifier sa position

Pourquoi cette duplicité de la France, le discours officiel étant à mille lieux de ce qui se passe sur le terrain ? Les revendications de ces bandits sont-elles aussi légitimes et légales pour que la France se laisse bernier ainsi ? A qui appartient Kidal, si on empêche l'Etat malien d'exercer son autorité ? Est-ce une enclave, une zone tampon ? Un endroit « sans propriétaire » qui attend d'être cédé ? Y a-t-il un deal entre la France et les mouvements rebelles ? La France roule-t-elle pour elle-même, sachant que d'un point de vue géopolitique et géostratégique, cette zone attire, sans compter l'immensité et la variété plus ou moins avérée de ses ressources minières ?

La position de la France est ambiguë entre ce qui est dit et ce qui est fait. Le Mali doute, veut comprendre, veut savoir et n'entend pas laisser les choses en l'état. Le Mali est Un et Indivisible, tout comme l'est la France avec, bien sûr, l'Ile de Corse, la rebelle.

Le Mali n'oublie pas l'aide française et l'en remercie infiniment. Le Mali a le souci de la préservation des liens d'amitié et de coopération qui unissent les deux pays. C'est pourquoi, il exhorte son allié à faire preuve de retenue, de discernement et de respect à son égard. La raison du plus fort ne doit pas être synonyme d'injustice, d'humiliation du faible et de reniement des principes et des valeurs de démocratie, de droit et de liberté.

Le président Ibrahim Boubacar Keïta est interpellé

La position du peuple malien est on ne peut plus claire. La région de Kidal ne sera jamais séparée du Mali, parce que quelques apatrides ont décidé d'un autre destin pour la zone. Les maliens sont unanimes là-dessus et prêts au sacrifice ultime. Ces criminels qui veulent prendre en otage toute une Nation, doivent d'abord faire face à la justice des hommes. Aucun crime ne restera impuni. Doit-on négocier avec des individus qui ont fait du crime leur fonds de commerce ? Que représente le MNLA pour réclamer une quelconque indépendance ou autonomie ? Et si les autres groupuscules en faisaient autant, le Mali sera certainement dépiécé !

Le découpage administratif du Mali, à travers la décentralisation, est une réelle chance pour le pays en termes de développement endogène. Il suffit pour le Mali de renforcer les acquis, d'orienter utilement les politiques dans le sens d'une meilleure implication des populations et des collectivités concernées. La bonne gouvernance doit être au cœur de la politique de décentralisation pour qu'enfin les populations en soient les vrais bénéficiaires.

Le MNLA n'est pas sérieux, sa volonté sécessionniste n'est que du bluff. Les derniers événements en son sein qui ont vu le départ de certaines figures de proue, la candidature de certains de ses membres aux futures élections législatives du Mali, les bisbilles entre frères égarés et le boycott sans raison des initiatives entreprises par l'Etat malien, démontrent encore une fois la frivolité et la légèreté de ce mouvement.

IBK est le Président élu. En phase avec les maliens, il a toujours prôné l'unité du pays, la préservation de son intégrité territoriale. Il bénéficie du soutien sans faille du peuple. Les frontières du Mali sont intangibles et ne feront l'objet d'aucune spéculation d'où qu'elle vienne.

Reconstruction d'un pays brisé : Le défi du président IBK

La symbolique d'une élection paisible au Mali est survenue quand Soumaïla Cissé, deuxième finaliste, reconnaît la victoire de son concurrent, au lendemain du second tour, avant même l'annonce des résultats officiels. Ibrahim Boubacar Keïta, a été élu à 77 % des voix. En prêtant serment le 04 septembre 2013, le nouveau Président s'engage pour les grands défis de reconstruction d'un pays brisé. La communauté internationale a maintenu la pression de manière quasi constante, pour faire organiser les élections

présidentielle et législatives selon un agenda forcé. Le signal, le plus fort aura été celui du Président français François Hollande qui déclarait lors d'une interview télévisée fin mars 2013 : « Nous voulons qu'il y ait des élections au Mali à la fin du mois de juillet. Nous serons intraitables là-dessus ».

2.4. - Les autres défis non moins importants pour IBK

Le peuple malien attend beaucoup du nouveau Président. L'urgence sera d'abord de régler la question épineuse du nord et le problème des groupes armés Touaregs à Kidal. Dans le préaccord signé à Ouagadougou, soixante jours ont été accordés au nouveau gouvernement pour entamer des discussions avec les séparatistes. Les pourparlers devraient porter, dans un premier temps, sur les questions du désarmement et du cantonnement des rebelles ; le Président devra aussi s'atteler à réconcilier les maliens.

Un défi majeur après 18 mois de crise qui a fortement ébranlé le tissu social malien. Autre défi, IBK devra travailler durement pour la reconstruction économique. En effet, l'économie de notre pays, en dépit d'être l'une des plus pauvres au monde, a été fortement touchée par les crises que nous avons traversées. Et les maliens espèrent vivement sur la solidarité internationale et l'aide de 3,2 milliards promis par la communauté internationale.

246

Le président nouvellement élu doit aussi, travailler à la reconstruction d'une armée républicaine. C'est un enjeu majeur pour la reconstruction nationale. La situation actuelle de l'armée malienne est à l'image du pays.

Sur le plan humain, le conflit a porté un coup dur à la cohésion sociale. Le constat est celui d'un Mali avec une armée ruinée aussi bien sur le plan matériel, moral qu'humain, donc souffrant de plusieurs maux. Notre armée a le devoir de jouer un rôle capital dans la reconstruction du pays et le retour à une paix durable sur toute l'étendue du territoire malien. Elle doit avant tout être moderne et républicaine. L'un des chantiers qui attend le Président est le défi de la bonne gouvernance. En effet, la mauvaise gouvernance a entraîné une faillite systématique de l'Etat malien. Et pour y remédier, il faudrait une rupture radicale avec les mauvaises pratiques de gouvernance qui ont carrément mis le pays à genou. Cela passe forcément par la lutte contre la corruption et la délinquance financière. Un autre défi majeur reste l'école qui aujourd'hui, constitue visiblement une équation à plusieurs inconnues et un problème dont la solution tarde à se dessiner.

Depuis 1960, la création d'emplois pour les jeunes est au cœur de tous les programmes étatiques au Mali, cependant le chômage prend des proportions dramatiques dans notre pays en raison de plusieurs facteurs. Le marché du travail semble être saturé et l'apport des différentes structures créées pour juguler le fléau semble avoir montré ses limites. Il faudra impérativement prendre à bras le corps ce problème. Donc la tâche s'annonce ardue pour le nouveau locataire de Koulouba.

Impératif de retour à une bonne gouvernance

La question peut paraître provocatrice à bien des égards, mais elle n'est pas du tout saugrenue au vu du comportement de ce qui paraît être l'élite qui gouverne le Mali ou qui aspire à le faire. Depuis mars 2012, la classe politique malienne s'est illustrée par ses multiples contradictions et oppositions stériles à toute proposition de sortie de crise.

Mais qu'est-ce qui motive ces contradictions et oppositions ? Les intérêts partisans bien sûr, « le manque d'idéal vrai pour le Mali », rétorque un observateur étranger qui suggère une mise à l'écart de certains hommes politiques, sinon, estime-t-il, le Mali ne connaîtra jamais la stabilité recherchée tant que « ces gens gardent leur capacité de nuisance contre le pays ».

Dix ans de consensus auraient dû permettre à la classe politique de s'accorder sur l'essentiel, mais on se rend compte que le consensus était fait sur le partage des maigres ressources du pays. « Je te tiens, tu me tiens. On bouffe et tout le monde se tait ». Tel semblait être la devise ou le mot de passe.

Sinon les règles de base semblaient claires au départ, une alliance pour la mise en commun des efforts afin de permettre au Mali de se développer. L'idéal « non partisan » était une motivation supplémentaire faisant du Président élu en 2002 une sorte de « main de Dieu » pour le Mali.

La bonne gouvernance n'a rien à voir avec les capacités et la technicité livresques. Il s'agit beaucoup plus de la capacité de transformer un idéal en conditions de vie pour des populations. Ceci passe par une vision et un cadre d'actions bien balisé et suivi.

Quelle vision pour le Mali ?

Les événements prouvent que pour le moment nous n'avons jamais su depuis les indépendances bâtir et ancrer une vision pour le Mali. Tout ce que nous avons eu jusque-là ce sont des visions d'homme qui disparaissent avec le temps mais ne constituent nullement une vision pour le Mali. Il est bon de rappeler que les projets ne sont pas des visions pour un pays surtout quand ils sont initiés par l'extérieur.

La vision pour un pays repose sur la construction de l'humain, de ses capacités intrinsèques à être un citoyen modèle, à prouver son patriotisme dans toutes les conditions et circonstances et qui ressent de la fierté à l'évocation de son pays pour lequel aucun sacrifice n'est trop grand à ses yeux. Toutes les grandes Nations ont su bâtir d'abord une vision pour le pays ; vision dans laquelle tous se reconnaissent et s'investissent pour une bonne réalisation.

C'est un rêve que les dirigeants font naître en chacun et tous les moyens sont mis en place pour le rendre réel au niveau individuel et collectif. Ceci ne vient pas de l'extérieur, mais est construit sur des valeurs nationales que l'on élève

au niveau de culte basé sur des principes universels comme le travail bien fait, la discipline, le civisme, le respect, le combat contre l'oisiveté, la pauvreté, le vol et tous ses corollaires, etc.

Nécessité de repartir sur de bons « repartir »

La remise en cause de la marche normale de l'Etat en janvier et mars 2012 a montré que l'idéal de gouvernance vers lequel on nous faisait tendre était encore une illusion. Dans la mesure où nous sommes condamnés à sortir de la mauvaise passe actuelle, l'occasion est plus qu'idéale pour partir sur de bonnes bases avec de vrais leaders.

Et comme le dit un internaute, « un leader ce n'est pas une personne, c'est une vision faite de lucidité, un état d'esprit, un style de vie. Et cette révolution se fera avec le temps, avec des hommes intègres et non avec des gens qui tuent le peuple, qui laissent leur jeunesse dans l'ignorance, la faim, le chômage, la violence, la maladie, etc. »

Un préalable à tout cela serait un audit de la gouvernance au Mali depuis 1960. Ce travail peut et doit être fait par le gouvernement du Président IBK si tant est que ce gouvernement a de l'ambition pour le Mali. L'audit permettra de déterminer les capacités du pays à se sortir de crise (pas la crise actuelle) en termes de prospective ; de dégager les forces et les faiblesses des différents modes de gouvernance appliqués au Mali en tenant compte des disponibilités des ressources humaines, financières et autres à chaque période afin de dégager les besoins du pays en terme de formation, d'orientation de l'action ; de proposer les axes d'orientation du système de gouvernance à même de sortir rapidement le Mali de son état et relancer le développement intégral ; de donner des orientations pour la prise en compte des préoccupations populaires afin de mieux faire le lien entre les centres de décisions et les administrés... On a parlé pour le premier gouvernement de la transition de technocrates et pour cela ce gouvernement devrait montrer sa technicité en présentant une direction à atteindre avec les chemins probables qui peuvent nous y conduire. Une chose essentielle qui devrait aider un régime «normal» d'après élection à bien conduire

Une prise de conscience s'impose

Peut-on valablement prétendre encore au Mali qu'il faut que les gens prennent conscience de la dérive de la gouvernance du pays ? C'est le scepticisme qui nous anime en ce moment. Si la masse populaire vocifère à longueur de journée chacun avec ses solutions idylliques, il est très inquiétant de constater que les têtes pensantes du système sont encore à penser à leur ventre, à l'influence « sociale » qu'ils peuvent avoir et tout le bénéfice matériel à tirer d'une bonne présence dans l'appareil décisionnel du pays à la dérive. Le souci de mettre le pays sur pied ne leur vient que lorsque certains intérêts à eux sont bloqués justement à cause de la situation de crise. Que peut-on attendre de tels personnages ? C'est pourtant le cas de beaucoup de nos leaders politiques qui ne pensent qu'en termes de positionnement.

III. LE RÔLE ASSEZ PRÉCIEUX DE LA PRESSE

Si d'aucuns pensent que la presse malienne a contribué à la chute de certains régimes, elle a eu le mérite de jouer sa partition dans la crise sociopolitique et sécuritaire qu'a traversé notre pays. En effet, elle a travaillé avec des organisations de la société civile pour consolider et enraciner la démocratie au Mali. Notamment sur la démocratie municipale et la dévolution des pouvoirs, la participation des femmes, le régime de taxation et des services publics essentiels, la division des pouvoirs législatif et exécutif etc.... Sans oublier des débats avec des représentants des partis politiques, de la fonction publique, du secteur privé et des organisations de la société civile ; des émissions régulières sur l'éducation populaire à la citoyenneté et l'alphabétisation politique, sur la promotion des droits de la personne et des droits des femmes...

Et en tant que 4ème pouvoir, elle doit continuer à jouer pleinement son rôle dans le cadre du renforcement et de l'ancrage de la démocratie et de la bonne gouvernance. En témoigne cette réflexion pertinente intéressante de Thierry Perret, journaliste à Radio France Internationale, dans « Médias et démocratie au Mali : Le journalisme dans son milieu ». Au Mali, soutient-il, peut-être plus que n'importe où ailleurs en Afrique francophone, la presse et les journalistes ont été les acteurs directs d'une rupture radicale dans l'ordre politique : la chute de Moussa Traoré, en mars 1991, conséquence d'une mobilisation populaire de grande ampleur, a constitué un événement sans équivalent, quand, dans d'autres pays d'Afrique francophone, la vague des transitions démocratiques donnait lieu à des compromis et des ajustements plus ou moins importants.

En 1992, Alpha Oumar Konaré était élu président de la République : au pouvoir pour une décennie, il a été non seulement un des animateurs du mouvement démocratique, mais aussi le principal artisan du renouveau de la presse malienne, dont le rôle fut décisif dans la montée de la contestation. Avec de telles prémices, il est clair que les médias maliens ont eu, et continuent à occuper, une place privilégiée dans le contexte national. Leur situation, aujourd'hui décevante à certains égards, est indissociable de l'acclimatation de la pratique démocratique dans un pays à l'identité historique fortement marquée.

3.1 - Un contexte peu propice au développement des médias

Si tout au Mali semble renvoyer à l'espace et à l'Histoire, il faut convenir que ni l'un ni l'autre ne constituait un berceau particulièrement favorable à l'éclosion de médias libres et démocratiques. Le territoire malien est caractérisé par son étendue, dédiée pour une large portion aux étendues désertiques, avec une population majoritairement rurale de près de 15 millions d'habitants dont plus de 60 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. Industrialisation faible, infrastructures peu développées, agriculture de subsistance et élevage

traditionnel, activités de commerce dominées par le secteur informel : tout ici est marqué par la précarité qui maintient la population dans un état de dénuement que reflètent une forte mortalité, l'analphabétisme et les carences des systèmes de santé et d'éducation.

Quant à l'Histoire, elle a conféré au Mali une identité forte, influencée par l'héritage des grands empires d'Afrique de l'Ouest dont la mémoire est soigneusement entretenue, et une société hautement hiérarchisée où les rapports humains sont strictement codifiés et où se déploie une culture du consensus qui est tout autant un élément efficace de régulation qu'un puissant facteur d'inertie. Avec des variantes, les régimes politiques qui se sont succédé depuis l'indépendance n'ont donc pas eu de grandes difficultés à s'orienter vers une gestion autoritaire de la société, laquelle offrait peu de prise à l'expression des revendications individuelles.

C'est pourtant ce pays, a priori mal doté pour susciter en son sein des changements radicaux, qui a amorcé, au début des années 1990, une expérience de libéralisation politique plus radicale que partout ailleurs en Afrique francophone, processus dont l'expansion de la presse fut l'une des manifestations inattendues.

Au Mali, l'approche des indépendances avait donné lieu à une fermentation politique se traduisant par la publication de feuilles propagandistes, phénomène bien insuffisant pour constituer un secteur de la presse digne de ce nom. Le tarissement de la source en fut d'autant plus aisé dès lors que les Etats nouvellement constitués entendaient s'arroger le monopole de moyens d'information alors entièrement à créer.

Pour la plupart des leaders de l'indépendance, l'information était une affaire sérieuse, et il fallait que l'État se préoccupe de former les agents chargés de la produire. Mais la pénurie en professionnels resta longtemps la règle. Moins favorisés que beaucoup d'autres sur ce plan, les premiers journalistes maliens formés firent leurs débuts dans les organes officiels à partir des années 1970, après le renversement de Modibo Keita en 1968 par de jeunes officiers. Ces journalistes exerçaient à L'Essor, le quotidien national héritier de l'ancien bulletin de l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (US-RDA), ou à la Radio-Télévision malienne, reprenant progressivement les commandes aux militants politiques et aux diplômés, souvent des instituteurs, qui occupaient la scène. L'expression était bien sûr rigoureusement encadrée.

3.2 - L'envol de la presse au début des années 1990 : Une expansion conjoncturelle

Mais, sous la surface lisse de l'information d'Etat, une grande fermentation était à l'œuvre. Depuis la période de Modibo Keita, le Mali est un pays fortement politisé. Sous le régime du lieutenant Moussa Traoré, devenu général, qui avait pourtant réduit à néant l'activité politique, les partis issus de la mouvance socialiste ont continué clandestinement à entretenir un idéal révolutionnaire,

nourri au fil des années par les nouvelles promotions d'intellectuels marqués par le marxisme, membres de groupuscules plus ou moins actifs, et que l'on rencontre à tous les niveaux de l'administration, y compris dans le secteur de l'information. Nombre de journalistes entretiennent des liens avec les formations clandestines d'opposition, à commencer par le Parti malien du travail (PMT), qui comptera notamment dans ses rangs Cheick Moctary Diarra, directeur de l'Agence malienne de presse (Amap) éditrice de L'Essor, ou des jeunes comme Soumeylou Boubèye Maïga, rédacteur en chef de Soundiata, un magazine axé sur la société et la culture, sorti pendant une brève période des presses officielles. On les retrouve aux côtés d'Alpha Oumar Konaré, lui aussi membre du PMT, lorsqu'il crée la coopérative culturelle d'édition et de diffusion Jamana, future matrice de la presse contestataire.

Historien réputé, militant syndical, Alpha Oumar Konaré est ministre des Sports, des Arts et de la Culture de 1979 à 1980. Lorsqu'il quitte le gouvernement, c'est pour lancer avec l'aval des autorités une revue culturelle : le trimestriel Jamana, du même nom que la coopérative, fondé en 1983. Consacrée aux sujets de société et de culture, la revue est animée par des universitaires et des journalistes travaillant dans les organes officiels. Il diversifie rapidement ses activités dans l'édition sous l'égide de la coopérative : en 1986, un périodique pour les jeunes est créé et des livres en langues nationales, des livres-cassettes, etc., sont publiés.

Alpha Oumar Konaré, alors enseignant à l'École normale supérieure (E.N.SUP), est le principal animateur et un des rédacteurs les plus prolifiques de la revue. Déjà les quelques 15 collaborateurs réguliers de Jamana songent à créer un journal d'informations générales. Le moment propice se présente lorsqu'en 1989 Moussa Traoré se retrouve coopté à la présidence annuelle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le premier numéro des Échos paraît le 17 mars de la même année. En mettant l'administration devant le fait accompli, le bimensuel, bientôt hebdomadaire, puis quotidien en 1995, se présente comme « la voix des sans-voix » ; il touche progressivement, à côté des sujets de société, à la politique et, surtout, ouvre largement ses colonnes à des débats qui reflètent dans les années 1990-1991, la radicalisation de l'opinion, alors que s'exprime ouvertement la revendication en faveur du multipartisme et de la tenue d'une Conférence nationale. D'autres journaux privés sont entretemps apparus : La Roue de Boubacar Keita, est la résurgence en juillet 1989 d'un titre créé avant l'indépendance, dont le rédacteur en chef et fondateur (principal journaliste) se lance dans de violentes diatribes contre le pouvoir en place. En février 1990 naît L'Aurore, animé par de jeunes journalistes, qui s'orientent aussi vers une vive critique du régime. Un quatrième périodique paraît en juin 1990, davantage axé sur l'analyse socioéconomique : le mensuel Cauris que dirige le sociologue Cheibane Coulibaly.

Le succès de ces publications est immédiat : tirés à 2 000 exemplaires au début, Les Échos passent rapidement la barre des 10 000 exemplaires. Ces organes sont le porte-voix des revendications politiques, lesquelles s'affirment tout

au long de l'année 1990 jusqu'à la création des associations du mouvement démocratique : l'ADEMA (Alliance pour la démocratie au Mali, une émanation du PMT, élargie à d'autres groupuscules) et le CNID (Comité national d'initiatives démocratiques) qui deviendront les principaux partis politiques de la transition, aux côtés de groupements de jeunes tels l'Association des diplômés initiateurs et demandeurs d'emploi (ADIDE) et, bien sûr, fer de lance des manifestations urbaines et l'Association des élèves et étudiants du Mali (AEEM). Toutes ces forces, et d'autres encore, ont leurs propres publications, mais ce sont les journaux indépendants qui donnent le plus large écho aux revendications démocratiques. Ainsi, lorsque Les Échos publie, le 7 août 1990, une « Lettre ouverte au Président Moussa Traoré », qui est aussi l'acte de naissance de l'ADEMA, Renaud de la Brosse note que la presse indépendante, au moins jusqu'en octobre 1990 – date de la création des associations politiques –, est « la seule structure organisée de l'opposition au régime, capable de porter publiquement la contradiction à ce dernier ».

Le pouvoir tente de s'opposer à cette poussée contestataire qui est relayée dans la rue. La répression s'abat sur les journalistes, mais les événements s'emballent et, le 22 mars 1991, Les Échos peut consacrer leur « Une » à la chute de Moussa Traoré. Trente mille exemplaires sont alors tirés et tous vendus.

La période de transition démocratique est une phase d'épanouissement des médias. La presse est aux premières loges pour rendre compte du déroulement de la Conférence nationale (juillet-août 1991) et participer aux grands débats sur l'éducation, l'économie, l'emploi ; elle s'attache aussi à aborder la question du Nord où il s'agit de mettre fin à la rébellion touarègue ou à suivre les grands procès intentés aux dignitaires de l'ancien régime. Elle jouit par ailleurs d'un statut privilégié : de nouvelles lois sur la communication et la presse sont rapidement adoptées, qui, avec la Constitution de 1992, lui garantissent une liberté presque totale. C'est une période faste, trop peut-être puisqu'entre 1990 et 1993, une cinquantaine au moins de titres de presse écrite voient le jour : Le Scorpion, un périodique satirique lancé en mai 1991 par Mahamane Hamèye Cissé, Le Républicain, dirigé par Saouti Haïdara, un journaliste qui a acquis une expérience au Sénégal, L'Observateur et le Nouvel Horizon, créés par d'anciens journalistes de L'Aurore ou encore des gazettes de faits divers comme Kabako et L'Inspecteur. Ces quelques titres, auxquels il faut ajouter le quotidien Info-Matin créé en 1998 par Sambi Touré, forment la composante la plus stable d'une presse écrite où les déperditions seront par ailleurs nombreuses.

La période voit aussi l'avènement de la radio privée, marqué par la création, sans autorisation, en septembre 1991 de Radio Bamakan, radio associative proche du parti de l'ADEMA, suivie un mois plus tard par la première radio commerciale, Radio Liberté. Dès lors la liberté hertzienne est officiellement décrétée ; début 1992, beaucoup d'autres voient le jour, à Bamako (Radio Kayira et Radio Klédu), puis dans toutes les villes secondaires du pays. La floraison est impressionnante, dans un contexte où la réglementation est conçue a minima, tellement la liberté médiatique fait partie désormais du dogme.

Élu chef de l'État en avril 1992, réélu en 1997, Alpha Oumar Konaré n'entend pas revenir sur les acquis de la révolution médiatique. Plus que le cadre juridique, il est vrai favorable, c'est cette option qui donne à la presse malienne son espace de liberté, rarement égalé en Afrique francophone. À quelques exceptions près (telle la détention en 1994 de Sambi Touré, alors directeur de publication du *Nouvel Horizon*, ou le sabotage dont est victime en 1997 *Radio Kayira*, proche de l'opposition), le pouvoir se refuse à réprimer les journaux qui s'attaquent, souvent avec violence, à sa politique. Alors que se faisait entendre le concert habituel des récriminations contre les dérapages éditoriaux et l'irresponsabilité des journalistes et que, par ailleurs, les bonnes dispositions du régime n'empêchaient pas la presse d'avoir souvent maille à partir avec la justice, le point de vue défendu par A. O. Konaré se voulait optimiste : il suffisait de laisser faire, en considérant que la presse allait se réguler d'elle-même et qu'une décantation progressive du secteur mettrait fin aux pratiques les moins louables.

Dans un tel climat, la presse et les radios prospèrent. Au début des années 2000, une quarantaine de titres réguliers de presse écrite étaient recensés par le ministère de la Communication et le Conseil Supérieur de la Communication, dont 7 quotidiens, et près de 140 radios FM, commerciales ou associatives. Les chiffres semblent considérables, mais rapportés, par exemple, au nombre de partis politiques (quelque 80 partis à l'existence plus ou moins effective), ils dénotent un climat général où le degré de démocratie se mesure d'abord par la quantité.

3.3 - Les médias entre « laisser-faire » et politisation à outrance

253

Érigés à l'origine comme des porte-voix de la contestation, les médias maliens restent marqués par cette genèse ; ils conservent un profil militant et leur extrême politisation est souvent dénoncée. Créé en 1992 et installé en 1994, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) n'a cessé de pointer dans ses rapports les « conséquences souvent fâcheuses d'un libéralisme inconditionnel. Certains journaux et radios n'hésitent pas à tenir des propos injurieux, à faire des appréciations diffamatoires et à s'ingérer dans la vie privée des autorités et des personnalités publiques. Ce groupe [...] a carrément opté pour la relation partisane des faits, l'amalgame tendancieux et même l'incitation des forces armées à accomplir le pronunciamiento ».

Le CSC constate « le parti pris flagrant et exagéré, le verbe haut et incendiaire, l'appréciation tordue des faits et volontiers subjective... » de publications qui « n'envient absolument rien aux propos d'hommes politiques bien identifiés ». Le laisser-faire est en l'occurrence, comme on l'a vu, une option politique, mais le diagnostic semble faire consensus. « Dans la sous-région, nos journaux sont les plus mal écrits et nos journalistes sont ceux-là qui parlent le moins bien français... avec en toile de fond le risque majeur d'une mainmise occulte des puissances financières et partisans sur les médias privés », signale de son côté le Professeur Mamadou Lamine Traoré, ancien leader du mouvement démocratique et chef d'un parti politique, le MIRIA, devenu par la suite ministre de l'Éducation.

Et, c'est un fait, passé l'heure des grands combats, les journaux comme les radios se livrent à une concurrence acharnée sur un marché saturé, où de nouveaux arrivants se lancent du jour au lendemain en n'ayant du journalisme qu'une conception partielle, voire erronée : un média, c'est de l'influence, accessoirement nourrie par le (grand) chantage ou les petits marchandages. Aucune hiérarchie n'apparaît très stable, la situation financière des journaux étant essentiellement fluctuante et largement conditionnée par les aides ponctuelles puisées auprès de partis politiques ou de personnalités. Dans la presse écrite, les rédactions d'origine, où l'on comptait une certaine proportion de journalistes formés, se disloquent, la profession est envahie par des amateurs aux qualifications approximatives. Autant de handicaps qui entraînent une baisse sensible du niveau des journaux et une désaffection du lectorat : difficile à évaluer, la stagnation des ventes est cependant attestée par tous les acteurs concernés.

La radio, qui touche les auditeurs dans l'ensemble du pays et diffuse largement en langues nationales, fait preuve, quant à elle, de tous les défauts perceptibles ailleurs en Afrique francophone : faible maîtrise technique, absence de journalistes formés, fonctionnement empirique reposant sur la bonne volonté de jeunes animateurs bénévoles tentés de marchander une antenne volontiers « louée » à des particuliers, à des associations (notamment religieuses) et, bien sûr, aux partis politiques qui diffusent leurs messages sans contrôle. Paradoxalement, alors que leur environnement devrait être plus stimulant, c'est du côté des radios urbaines que l'on observe les comportements les moins satisfaisants, tandis que les stations rurales remplissent souvent bien mieux une fonction sociale, dictée par la proximité avec leur public.

Cette situation a conduit à un rééquilibrage singulier en faveur des médias d'État. C'est surtout vrai pour ce qui concerne le quotidien national, L'Essor, qui a connu une mutation éditoriale positive. Grâce à une large ouverture éditoriale, qui tient compte des différentes sensibilités politiques, grâce aussi à une grande retenue dans l'illustration des actions gouvernementales et à un souci constant de délivrer des informations factuelles, il est redevenu – en dépit de son faible volume pour un organe gouvernemental – le quotidien de référence.

La Radio -Télévision malienne a suivi, par comparaison, un parcours beaucoup plus chaotique. Outil privilégié de propagande sous Moussa Traoré, l'ORTM a abordé en 1991 la transition politique avec un fort discrédit. La culture d'allégeance au pouvoir en place s'y est ensuite perpétuée sans grand changement, ce qui peut s'expliquer par le fort degré d'exposition des médias audiovisuels. Des efforts d'ouverture ont toutefois été notés : lancement d'émissions de débat, couverture politique plus équilibrée, souci d'une certaine neutralité (sous le contrôle des organes administratifs ad hoc) lors des périodes électorales.

En considérant ce tableau, on peut se demander si l'essor, au début des années 1990, de la presse malienne, dans un contexte exceptionnel, ne relevait pas de la simple conjoncture politique. Les contraintes du milieu

ont déjà été évoquées : faible lectorat (on estimait en 1997 qu'il se composait de 57 000 lecteurs potentiels, essentiellement masculins); diffusion réduite, en l'absence de services de messagerie, à Bamako et à quelques centres urbains importants, et se heurtant ailleurs aux difficultés de transport et à l'enclavement ; faiblesse enfin, d'un marché publicitaire dont l'essentiel est capté par les médias publics. Autant de difficultés qui favorisent en retour un mode de gestion sans grandes perspectives, par des responsables de publication eux-mêmes peu conscients des capacités de développement d'une presse plus professionnelle, mieux organisée, dotée d'un savoir-faire commercial. L'image du patron de presse dont le siège social se trouve « dans son attaché-case » est, dans certains cas, à peine exagérée.

3.4 - Un problème de régularisation ?

Un effort de structuration de la profession a néanmoins pu s'observer. En 1992, les radios maliennes se sont dotées d'une instance unique, l'Union des radios et télévisions libres (Urtel). En novembre 1995, une Maison de la presse a été mise sur pied, qui, après des débuts difficiles, a su s'ériger en un lieu de rencontres, d'échanges et de formation. L'Observatoire pour l'éthique et la déontologie de la presse (ODEP), créée en 2001, s'efforce quant à lui de sensibiliser les journalistes au respect des règles de base de la profession. Il existe donc une certaine animation du milieu journalistique malien, soutenue d'ailleurs par l'État qui affecte des ressources aux associations professionnelles dans le cadre de l'aide publique à la presse, à quoi il faut ajouter la tenue, en 1991 et 1996, de grandes assises, les Journées nationales de l'information et de la communication, qui ont permis de diagnostiquer les faiblesses du secteur et de proposer des réformes consensuelles. Mais on observe aussi une difficulté réelle à mettre en pratique les résolutions adoptées ici et là, ce qui indique les limites de l'autorégulation.

Quant à la régulation institutionnelle, elle a connu bien des aléas. Si les pouvoirs publics ont assez tôt affiché leur volonté de transférer à une instance de régulation, l'essentiel du contrôle et de l'encadrement des médias, à commencer par ce qui relève du secteur audiovisuel, l'évolution a été plutôt ambiguë. Déjà, les textes sur la presse et l'audiovisuel se sont révélés, à l'expérience, trop flous et insuffisamment contraignants pour les opérateurs des médias. Ensuite, la création du Conseil Supérieur de la Communication n'a pas clairement abouti à un transfert de prérogatives, ce que l'ancien président de l'instance, Mamadou Kaba, déplorait, tout en soulignant les faibles ressources humaines et matérielles consenties au Conseil. Par ailleurs, facteur à ses yeux aggravant, aux termes de la Constitution de 1991, une autre instance, le Comité National d'Égal Accès aux Médias d'État (Cneame), surtout active en période électorale et seule à pouvoir exercer un contrôle sur les médias publics, lui dispute le champ de la régulation. Dès lors, le CSC pouvait dénoncer dans ses rapports une législation qui n'était selon lui qu'« une coquille vide », parler d'« un cadre juridique émasculé, anémiant... une loi proprement inopérante, en tout cas sans âme où ne figure guère l'essentiel des attributions d'un organe de régulation moderne ».

Le choix souvent contesté des hommes chargés de mettre en œuvre la régulation, la méfiance de l'autorité administrative à leur égard et une bonne dose d'inertie ont fait le reste. Le Mali est donc resté jusqu'à ces dernières années un pays de cocagne de l'anarchie médiatique, quand ailleurs, au Bénin ou au Burkina Faso, des avancées parfois appréciables étaient enregistrées en matière de régulation.

Toutefois, la nomination par le nouveau chef de l'État, Amadou Toumani Touré, d'un professionnel reconnu à la tête du ministère de la Communication – à savoir l'ancien directeur de l'Agence malienne de presse, Gaoussou Drabo – a permis de restaurer la confiance entre la tutelle et la profession. Dossier sensible, le mécanisme très critiqué d'octroi de l'aide à la presse (une enveloppe de 200 millions de francs CFA est consentie annuellement) a été revu. C'est une commission paritaire comprenant pouvoirs publics, instance de régulation, associations de presse et Maison de la presse, qui est désormais chargée de son attribution sur la base de critères plus rigoureux : les entreprises de presse sont notamment censées tenir une comptabilité et affilier leurs employés au système de prévoyance sociale avant de pouvoir y prétendre.

En matière d'audiovisuel, sur la question contestée de l'attribution des fréquences, et en attendant une révision complète de la législation, le ministère a tranché et s'est ressaisi de cette prérogative. Si cette option fragilise la position du régulateur, elle devrait du moins permettre une remise en ordre dans un secteur très peu régulé, en poussant les clandestins et autres opérateurs pirates à se mettre aux normes ou à disparaître. Cependant, la révision constitutionnelle, souvent annoncée, devrait régler la régulation, avec la création d'une instance unique dotée de pouvoirs mieux définis.

3.5 - La formation des journalistes

Au Mali, on vient au journalisme souvent sans formation, après des études de toute nature. Faute d'école spécialisée locale, il a fallu longtemps envoyer les futurs journalistes se former à l'étranger, le plus souvent au Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) de Dakar, accessoirement à Abidjan, une formation généralement conditionnée par l'obtention de bourses d'études, de moins en moins nombreuses au fil des années. Pour remédier à cette difficulté, le Mali a eu droit comme les autres pays africains à la sollicitude désordonnée des bailleurs de fonds dans l'organisation sur place de nombreux séminaires et ateliers de formation ; certains journalistes les ont suivis avec un bénéfice réduit tant l'orientation de ces formations à cycle court correspond peu à leurs besoins réels et fait l'objet, de la part des responsables de publication, d'attributions erratiques. Depuis quelques années, des écoles locales de formation généraliste ont ouvert des filières de communication où est enseigné le journalisme, cela sans grande rigueur pédagogique, avec un matériel didactique réduit au minimum et en faisant appel pour leur enseignement à des professionnels locaux dont l'expérience peut laisser perplexe.

Dans l'ensemble, les journalistes maliens sont donc formés sur le tas, affluant dans des rédactions peu structurées où l'encadrement par des confrères chevronnés est rare. Ainsi est-il fréquent de voir de jeunes recrues être amenées, sans préparation aucune, à réaliser une enquête ou rédiger un commentaire politique. La situation n'est pas plus enviable dans le domaine de la radio, où des animateurs sans aucune base professionnelle, parfois illettrés en français, assurent des tâches d'information. Les seuls organes de presse à plus ou moins bien assurer formation ou perfectionnement interne sont les médias publics, qui recrutent sur diplômes ou par réaffectation au sein de la fonction publique et peuvent compter sur une plus grande stabilité de leurs personnels.

Si les autorités se disent aujourd'hui conscientes de l'importance de la formation et souhaitent une prise en compte par leurs partenaires étrangers de la nécessité de réinvestir la formation de base des journalistes, ces derniers se montrent sceptiques quant à cette option, préférant pour de (parfois) bonnes et (généralement) moins bonnes raisons entretenir la dispersion actuelle des efforts.

La presse vitrine de la démocratie ?

L'exploration des conditions d'exercice du journalisme permet de revenir à ce qui constitue le facteur réellement pertinent de toute évolution de la presse et des médias : l'environnement politique. En Afrique francophone, le Mali offre depuis 1991, avec le Bénin ou le Sénégal, l'image d'une démocratie certainement encore imparfaite, mais où, globalement, sont respectés le pluralisme et la liberté d'expression. Néanmoins, les critiques n'ont pas manqué à l'encontre d'un système politique caractérisé pendant dix ans par la domination d'un « parti-État » (l'ADEMA), par la perpétuation du clientélisme et des phénomènes de corruption, tandis que la marche vers l'État de droit restait entravée par les défaillances de l'administration et de la justice. Quant au développement économique, malgré plusieurs années de croissance positive, il demeure faible, avec une persistance importante de l'économie informelle.

Tous ces éléments pèsent sur l'exercice de l'activité du journaliste, qui n'est, après tout, qu'un citoyen parmi d'autres. Sa situation matérielle, en définitive, n'est pas différente de celle de la grande masse de la population. La débrouillardise et la chasse aux ressources, si modestes soient-elles, participent de comportements sociaux généralisés, peu soucieux de respecter les formes réglementaires et où tout est affaire de petits arrangements quotidiens. Mal payés, peu protégés, les journalistes aussi bien que leurs employeurs demeurent dans une logique de survie et, de ce fait, ont de leur métier une perception plus alimentaire que déontologique. Leurs interlocuteurs et partenaires principaux, les hommes politiques, ne fonctionnent d'ailleurs guère autrement : la politique, essentiellement conçue comme un champ plus ouvert que naguère de captation des ressources, n'est pas elle-même un jeu fort sophistiqué où l'on aurait à faire preuve de formalisme ? Enfin, l'État malien, théoriquement le grand régulateur, n'apporte-t-il pas lui-même chaque jour la preuve qu'ici règnent l'informel et ses expédients ?

Au Mali, dans un contexte à bien des égards défavorable, la démocratisation a toutefois enregistré des acquis incontestables, et la liberté de la presse figure au premier rang de ceux-ci, comme le souligne aujourd'hui encore A. O. Konaré : « La liberté de la presse conditionne toutes les libertés, ici et ailleurs... c'est l'éveil des consciences qui est... le fondement de la démocratie ».

Notons que les médias maliens, s'ils se signalent par leur caractère partisan et volontiers diffamatoire, s'ils semblent d'un faible apport à la consolidation de la démocratie, n'atteignent pas cependant les excès constatés dans d'autres pays, notamment en matière de discrimination ethnique ou d'incitation à la haine. D'autre part, le rôle des médias n'est sûrement pas négligeable dans l'évolution progressive des mœurs politiques. Certes, au cours des périodes électorales, le comportement de la presse malienne a souvent été contesté en raison de son manque d'équilibre et de professionnalisme; toutefois, elle a largement relayé, en 1997, les accusations de fraude à l'encontre du pouvoir ou de l'administration.

Nonobstant leurs grandes imperfections, la promotion par les médias de la culture de la démocratie et des droits de l'Homme n'est donc pas nulle. Tous exercent une fonction critique, qui, pour être peu mesurée, n'est pas sans influence sur la société. Leur fonction d'alerte et d'information peut être importante. Les échéances électorales mettent bien en relief cette contribution, lorsqu'il s'agit d'expliquer à l'électeur les procédures de vote ou d'observer le fonctionnement des institutions de contrôle et de l'administration, soumises à des pressions médiatiques non négligeables. Les violations les plus flagrantes des droits de l'homme, les cas les plus notoires de corruption, les carences les plus graves des pouvoirs publics donnent lieu à des campagnes coordonnées des médias dont l'impact est manifeste. Mais on ne peut dissocier leur évolution du cadre dans lequel elle s'accomplit et où les repères qui constituent l'État de droit restent eux-mêmes instables. L'erreur – et elle est fréquente, car elle est commode – consiste dès lors à considérer la presse comme un phénomène autonome qui devrait suivre une loi d'amélioration interne de son processus, toutes choses étant égales par ailleurs. L'exemple malien montre suffisamment que la presse est née ici au nom de la démocratie, mais son faible épanouissement rend parfaitement compte des grandes difficultés rencontrées pour sa consolidation.

RECOMMANDATIONS :

La consolidation de la paix par la stabilité démocratique en Afrique occidentale requiert :

- Des élections pluralistes justes et transparentes pour la promotion de l'alternance démocratique
- Une meilleure gouvernance et le respect de toutes les règles de démocratie
- Une utilisation rationnelle et judicieuse des ressources de l'Etat
- Un bannissement de l'impunité, l'application stricte des lois, l'indépendance de la justice
- Un renforcement et la modernisation des institutions de la République notamment par une véritable séparation des pouvoirs
- Une plus grande implication des acteurs de la société civile (pour qu'elle puisse jouer son rôle de contre-pouvoir),
- Une culture de la démocratie et de la paix par l'éducation civique et citoyenne

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU NIGER

SAIDOU Maman Nassirou

Coalition nigérienne pour la défense des droits de l'Homme



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU NIGER

SAIDOU Maman Nassirou

Coalition nigérienne pour la défense des droits de l'Homme

RÉSUMÉ

Le Niger représente l'exemple topique d'instabilité démocratique. Les ressorts de cette situation résultent de la gouvernance dans ses dimensions politique, économique, administrative et sociale. Ils tiennent également à l'influence de la géopolitique sous régionale mais surtout à l'absence de mécanismes de prévention des conflits. La stabilité démocratique gage d'une consolidation de la paix passera ainsi la construction d'un Etat de droit, la réduction de la pauvreté et le développement d'une culture de prévention des conflits.

SOMMAIRE

Introduction

I. Evolution sociopolitique du Niger

II. Diagnostic de la situation des conflits aux Niger

- 2.1 - Les facteurs de conflits liés à la gouvernance
- 2.2 - Liens entre les crises alimentaires et les conflits politiques au Niger
- 2.3 - Liens entre les conflits sociaux et les crises alimentaires
- 2.4 - Absence d'un cadre fédérateur en matière de prévention des crises
- 2.5 - Prévention des crises et conflits dans les politiques de développement

III. Proposition de solutions portant sur les faiblesses mises en exergue par le diagnostic

- 3.1 - Sur le plan politique
- 3.2 - Sur le plan des conflits armés
- 3.3 - Sur le plan des conflits religieux
- 3.4 - Sur les conflits liés à la décentralisation
- 3.5 - Sur les conflits liés à l'économie

INTRODUCTION

Situé en Afrique occidentale et marqué par sa continentalité, le Niger s'étend sur un territoire d'une superficie de 1267000 km² dont les trois quarts se trouvent en zones arides et semi-arides. Sa population estimée en 2012 de 17 129 076 habitants est caractérisée par son extrême jeunesse. Son contexte de développement est marqué par une très grande pauvreté.

En effet, l'économie reste dominée par le secteur rural notamment l'agriculture et l'élevage qui se pratiquent sous des modes de production extensifs et sont vulnérables aux aléas climatiques. L'accès aux services sociaux de base est très limité ce qui se traduit par un Indice de développement humain très faible 0,304 pour l'année 2012.

Ce contexte de développement contraignant subit de fréquents chocs externes résultant des catastrophes naturelles et des conflits. Il rend, en effet, le pays très vulnérable aux crises dont la survenance compromet davantage ses chances de développement.

Le Niger est souvent confronté à des crises qui interviennent dans un contexte national caractérisé par des tensions politiques, foncières et sociales. Ces tensions peuvent dégénérer en conflit et rendre réversibles les situations dans lesquelles la paix semble définitivement acquise.

262

De plus, la survenue de façon épisodique de conflits mettant en prise des communautés d'armes à feu et de la contrebande dans certaines régions du pays, l'insécurité au Nord, l'impact au plan national des crises qui surviennent dans les pays voisins ont montré les limites des mécanismes mis en place pour juguler et commander leur renforcement par une analyse approfondie.

À l'image de nombreux pays de l'Afrique occidentale en transition démocratique après plusieurs années de régime d'exception, le Niger a prévu dans le cadre du fonctionnement de l'Etat des mécanismes de régulation sociopolitique qui résorbent les éventuelles crises institutionnelles et cela en référence à la Constitution, une loi fondamentale du pays qui est votée par referendum.

Mais à l'épreuve, cette Constitution qui encadre la vie de la Cité éprouve des difficultés quant à la réponse concrète qu'elle doit apporter à certaines questions qui ne relèvent que du bon sens des citoyens. Est-ce qu'il suffit simplement de disposer d'un texte constitutionnel et des lois pour vivre en paix ?

Les limites du texte constitutionnel, l'attitude ou comportement des différents acteurs impliqués dans le processus démocratique, ne sont-ils pas autant de facteurs à analyser pour l'enracinement d'une paix durable au Niger ?

Au Niger, l'organisation administrative de l'Etat unitaire est composée de huit régions sur les principes de la déconcentration et de la décentralisation. L'administration moderne, cohabite avec la chefferie traditionnelle hiérarchiquement subordonnée aux autorités administratives déconcentrées et décentralisées.

Le système politique actuelle est de type démocratique avec la consécration du multipartisme, la soumission de l'Etat au droit, la liberté d'association, d'expression, de réunion ... Le régime politique qui en est issu est inspiré de la séparation des pouvoirs et est de type semi-présidentiel comportant un pouvoir exécutif, un pouvoir législatif et un pouvoir judiciaire.

Cependant, les deux rebellions armées que le pays a connues dans ses parties Nord et Est, le développement des réflexes identitaires et l'instabilité politique n'ont pas permis au Niger de dégager un consensus stable sur des questions essentielles paix et démocratie au cours de la précédente décennie de son évolution sociopolitique. Il est plus que jamais nécessaire pour le Niger de s'inscrire désormais dans la promotion de la bonne gouvernance afin de consolider une paix durable facteur de développement inclusif qui engage l'ensemble de ses fils et de ses filles.

I. EVOLUTION SOCIOPOLITIQUE DU NIGER

Après son accession à l'indépendance le 03 Août 1960, le Niger s'est doté d'une Constitution votée par referendum consacrant la mise en place d'un parlement et la prise de fonction du premier Président démocratiquement élu en la personne du Président DIORI Hamani. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la stabilité politique et institutionnelle était assurée aux prises de la répression et de l'élimination physique des adversaires.

L'opposition politique réprimée s'était exilée à l'extérieur du pays, l'exclusion était systématique et les opinions contraires étaient stigmatisées. Seul le PPN-RDA (le parti au pouvoir) régnait en maître car parti-Etat. Cette situation a profondément affecté la cohésion sociale d'un pays qui vient juste de commencer à respirer l'air de la liberté car, seule une partie des nigériens gouvernaient, les autres interdits de tous leurs droits élémentaires même de survie.

C'est dans ces conditions du « semblant démocratique » qu'un groupe d'officiers des forces armées nigériennes à leur tête le Lieutenant-colonel SEYNI Kountché s'emparèrent du pouvoir le 15 Avril 1974. La répression était à son point culminant et tout semblant d'acquis républicains et démocratiques s'est très vite étioilé.

La dictature s'installe et le peuple obligé de s'unir par la peur du chef. La psychose s'était progressivement installée et le peuple s'en est accommodée : une forme de stabilité de façade fondée sur les renseignements généraux internes et externes.

Puis l'ère de la démocratie avec la tenue de la Conférence nationale souveraine du 29 juillet au 03 Novembre 1991. Les libertés individuelles et publiques sont

restaurées, un cahier de charge consensuel sur la question de la Cité a été adopté et un gouvernement de transition mis en place. Le 26 Décembre 1992 une Constitution a été adoptée par referendum et des élections démocratiques et plurielles ont été organisées : le président MAHAMANE Ousmane a été élu.

Finie l'instabilité politique pensaient les nigériens à l'époque avec le retour de la démocratie et l'Etat de droit.

Quelques années plus tard, profitant d'une mauvaise gestion de la cohabitation démocratique pourtant prévue par la loi fondamentale du pays, un groupe de militaires à leur tête le colonel Ibrahim Baré Maïnassara renverse le régime démocratiquement mis en place pour le remplacer par un Conseil de salut national (CSN) qui à son tour, plonge le pays dans une crise politique et institutionnelle sans précédent.

Les difficultés grandissantes de l'époque ont poussé le commandant DAOUDA Wanké à assassiner le Président Baré mettant lui aussi en place un Conseil mais cette fois-ci dit de réconciliation nationale.

Après cette transition militaire, le pays a renoué avec l'ère démocratique avec l'élection du président TANDJA Mahamadou le 24 Novembre 1999. Neuf ans après de stabilité politique, l'année 2009 devait être celle des élections générales marquant la fin du deuxième mandat du président TANDJA Mahamadou et consacrant pour la première fois le passage à témoin d'un président démocratiquement élu à un autre dans des conditions d'une alternance démocratique réussie. Malheureusement à cette époque décisive de la stabilité politique du Niger, le Président Tandja a choisi de remplir pour un troisième mandat alors que la Constitution le lui empêchait.

Les luttes politiques et sociales se déclenchèrent et le pays devient ingouvernable. Toute la communauté internationale était au chevet du Niger pour empêcher l'opération "TAZARTCHE" qualifiée d'anticonstitutionnelle par la Cour constitutionnelle et qui divise le peuple nigérien.

Le 18 Février 2010, le commandant d'escadron SALOU Djibo s'empare du pouvoir et assure la transition militaro-politique de 15 mois avant d'organiser le referendum le 10 Novembre 2010 et organiser les élections générales.

MAHAMADOU Issoufou est élu Président de la république et prête serment le 7 Avril 2011. Il nomme un Premier ministre qui forme une équipe gouvernementale composée des partis de la majorité présidentielle et des acteurs de la société civile.

La stabilité des institutions, la sécurité collective des citoyens et du territoire sont les premiers engagements du tout nouveau président investi. La mission confiée au gouvernement consiste à stabiliser le pays à travers des appels au rassemblement pour construire et faire face aux défis majeurs de la sécurité avec les menaces récurrentes des terroristes.

Un deuxième gouvernement, dit de large ouverture, a été mis en place le 14 Août 2013 avec l'entrée des personnalités de l'opposition mais aussi le départ d'une partie de celui qui était au début le principal allié de la majorité présidentielle.

Que faire désormais pour asseoir une stabilité politique et institutionnelle durable au Niger afin de redonner confiance à l'extérieur et surtout aux partenaires sans lesquels le développement économique, sociale et sécuritaire du pays serait difficile ? Pour répondre à cette équation, le Premier ministre a engagé la responsabilité du gouvernement devant la représentation nationale sur la mise en œuvre du Programme de développement économique et social (PDES) pour les deux années à venir (2013-2015). Le vote de la motion de confiance a ainsi donné 70 voix pour et 43 contre sur les 113 députés que compte l'Assemblée Nationale du Niger.

Le résultat enregistré au cours de cet exercice démocratique a permis au gouvernement en place de réaffirmer toute sa légitimité et sa légalité à conduire les actions de développement du pays tout en renforçant la stabilité des institutions et en minimisant les risques éventuels des conflits de plusieurs natures qui tirent souvent leurs sources de la conduite des actions publiques.

II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES CONFLITS AUX NIGER

Les éléments suivant sont mis en exergue pour analyser les facteurs porteurs de risque de conflits au Niger.

2.1 - Les facteurs de conflits liés à la gouvernance

Les facteurs de risque de conflits liés à la gouvernance sont :

- Les conflits politiques
- Les conflits armés
- Les conflits religieux
- Les conflits liés à la décentralisation
- Les conflits d'accès aux ressources naturelles

2.1.1- Les conflits politiques

Après plus d'une décennie de régime d'exception le processus de démocratisation a été engagé au Niger à la suite d'une Conférence nationale souveraine en 1991. Il s'est accompagné d'une succession de conflits politiques ayant conduit à des interruptions à deux reprises du processus démocratique suite à des coups d'État militaires intervenus en 1996 et en 1999. Certes depuis 2000, la situation s'est nettement améliorée et le Niger semble renouer avec la stabilité politique et institutionnelle.

En effet, pour la première fois depuis l'avènement du processus démocratique, le Niger a en 2004, bouclé une législature sans remise en cause de l'ordre démocratique.

Toutefois, cette démocratie demeure fragile du fait notamment de la persistance des facteurs de risques de conflits politiques, principalement liés à la gouvernance politique et administrative. Ils portent sur la nature du régime politique nigérien qui est porteur de risque de cohabitation, l'organisation des élections, la gestion démocratique et transparente des affaires publiques, la décentralisation et la faiblesse de l'enracinement de la culture démocratique.

• Le cadre juridique

Le régime politique en dépit des réformes subies, le système constitutionnel nigérien n'est pas exempt de tout risque de conflit. Il faut tout de suite dire que tout système politique comporte des avantages et inconvénients. Cela dit, la Constitution du 25 Novembre 2010, qui organise le fonctionnement du système politique nigérien instaure un régime semi-présidentiel avec la possibilité en cas de divergence de majorité, l'instauration d'un système de cohabitation au sein de l'exécutif.

La cohabitation politique n'est pas synonyme de conflit. Même si les dispositions constitutionnelles actuelles atténuent les risques de conflits politiques entre les deux têtes de l'exécutif, il n'en demeure pas moins que le système de cohabitation tel que prévu par la loi fondamentale soit porteur de risques de conflits par les antagonismes et divergences qu'il entretient entre les principaux acteurs du système.

Ces risques de conflits que contient le cadre juridique peuvent être minimisés ou amplifiés par les comportements positifs ou négatifs des acteurs politiques en présence.

Par ailleurs, certaines dispositions électorales contenues dans la Constitution limitent à deux le nombre de mandat électif pour la présidence de la République. Ces dispositions tout comme celles relatives à la forme républicaine de l'Etat, le multipartisme, le principe de séparation de l'Etat et de la religion ainsi que les dispositions des articles accordant à chaque fois des amnisties aux auteurs des coups d'Etat à l'exemple de l'article 185 qui blanchit totalement les auteurs, coauteurs et complices du coup d'Etat du 18 Février 2010.

Ces pratiques courantes d'amnistie accordée aux militaires qui aiguissent davantage leur appétit au pouvoir, est un véritable facteur d'instabilité politique, une menace pour la démocratie nigérienne car consacrant l'impunité dans le pays.

• La transparence (l'organisation de l'élection)

La question de l'organisation des élections constitue un autre moment important de risque de conflits. A cet égard il faut rappeler que l'expérience nigérienne dans ce domaine, révèle l'attachement des nigériens à l'organisation d'élections libres, transparentes et justes en vue de contrecarrer l'apparition de conflits majeurs, souvent violents lorsque ces exigences ne sont pas respectées. L'exemple édifiant est le coup d'Etat militaire de 1999 dont l'une des justifications avancées par ses auteurs était la contestation du résultat des élections par le gouvernement en place.

• La participation des parties prenantes

Les facteurs de risque de conflits politiques au Niger sont aussi à rechercher dans l'absence d'enracinement de la culture démocratique. A cet égard, il faut dire que le processus de démocratisation en cours au Niger comme dans la plupart des autres Etats africains est d'origine récente.

De plus, ce processus s'inscrit dans un environnement marqué par un fort taux d'analphabétisme qui réduit les capacités d'intériorisation des valeurs démocratiques et républicaines indispensables au bon fonctionnement du système. Cette faiblesse de la culture démocratique favorise les réflexes et comportements d'intolérance nuisibles à tout système démocratique, les réflexes identitaires et ethnocentriques dans un contexte d'Etat pluriethnique où la nation reste encore à construire. Elle peut conduire au refus des règles démocratiques et à la dévalorisation du droit comme mode de règlement de conflits politiques au profit de l'utilisation de la violence.

Elle nourrit les velléités d'intrusion de l'armée dans la vie politique du Niger, à l'instar des autres Etats africains, lui donnant ainsi le prétexte d'agir toujours en arbitre, voire en gardien de la cohésion nationale.

Les insuffisances relatives à la participation des parties prenantes sont également imputables au déséquilibre dans la répartition des ressources de l'Etat entre les différents niveaux de l'organisation administrative (régions, départements, communautés...), la valorisation insuffisante et la mauvaise utilisation des ressources humaines.

2.1.2 - Les conflits armés

➤ Les insuffisances du processus d'intégration des rebelles.

La notion de rébellion armée se définit ici comme une attaque ou résistance avec violence envers les représentants de l'autorité agissant pour l'exécution des lois, des ordres de l'autorité publique ou des mandats de justice, dont la gravité, crimes ou délits dépend du nombre des rebelles et du point de savoir si certains d'entre eux portaient ostensiblement des armes. Le Niger a connu deux rebellions armées.

Le risque de conflit est d'autant plus élevé que les actes de sabotages et les attaques armées sont dirigées contre des cibles étatiques et que les revendications exprimées portent sur des griefs contre l'Etat. Ces griefs portent entre autres sur la gouvernance, la décentralisation, le partage équitable des ressources etc...

Les zones de prédominance des conflits armés sont localisées dans le Nord du pays. Les zones à risque couvrent le Nord-Est et le Nord-Ouest. L'importance des conflits armés se situe au plan de l'isolement des zones concernées et de l'affectation d'une grande partie des ressources de l'Etat à l'effort de guerre au détriment des actions de développement.

• **Le mal gouvernance et l'injustice**

La dénonciation de la mal gouvernance, de l'injustice, du développement de l'impunité, du système d'exploitation des ressources minières (uranium) et la discrimination dans le recrutement à certains emplois de l'Etat est l'un des points forts des entretiens que nous ont accordés les populations notamment dans la région d'Agadez.

Elle figure également en bonne place dans les revendications du mouvement armé. Ces maux sont aggravés par le développement de la corruption et de la crise de confiance des justiciables envers le système judiciaire qu'ils considèrent à tort ou à raison comme lent, inefficace et partial.

268

2.1.3 - Les conflits religieux

Le faible enracinement chez certains groupes d'une culture de tolérance est réel. Avec 95% de croyants, l'Islam est la première religion au Niger suivie de l'animisme avec 4% et le christianisme 1%. Cependant toutes les Constitutions qui se sont succédées ont consacré le principe de la laïcité et de la liberté religieuse. Les principaux facteurs de risques de conflits sont liés à l'intolérance religieuse d'abord au sein de la même communauté religieuse et ensuite entre les différentes communautés religieuses.

2.1.4 - Les conflits liés à la décentralisation

Après deux décennies de suspension, le processus de démocratisation a été relancé au cours des années quatre-vingt-dix et a abouti à l'élection des dirigeants des communes en 2004. En matière de décentralisation, les facteurs de risques de conflits identifiés sont relatifs :

- A la multiplicité d'institutions qui se réclament toutes de la décentralisation (Conseil économique et social (CESOC), ministère de l'Intérieur, Haut-commissariat à la modernisation de l'Etat) dont les attributions se télescopent créant une situation de tension institutionnelle.

- Aux conflits de compétence et parfois d'intérêt entre les autorités élues et les autorités déconcentrées. Ils sont en grande partie la conséquence de l'absence d'une part de la vision de la décentralisation et d'autre part des textes d'application de certaines lois comme celles relatives au transfert de compétence aux collectivités territoriales.
- Aux conflits entre les autorités décentralisées et les autorités coutumières : ce type de conflit est très souvent la conséquence :
 - du télescopage entre les attributions des autorités décentralisées et des autorités coutumières. Ce chevauchement d'attributions se conjugue aux rivalités familiales ou individuelles qui prennent l'allure d'un problème institutionnel ;
 - de l'incohérence du discours des autorités centrales relativement aux attributions des chefs traditionnels et des élus. En effet, selon qu'elles soient face aux chefs traditionnels ou aux élus, les autorités centrales tiennent un discours différent ;
 - de la faiblesse des ressources humaines en terme de formation sur la décentralisation.
- A l'imprécision des limites des communes : en effet, les communes ont été créées sur la base du découpage des entités traditionnelles (cantons et groupements). Or les limites des entités traditionnelles ne sont pas précises.
- L'existence de communes sans territoire : certaines communes installées aux chefs-lieux des groupements n'ont pas à proprement parler de territoire. C'est le cas des communes de Balkilare (Terra), Foulatari (Miné Soroa), Hawandawaki (Tessaoua), Toumour (Diffa). Cela crée des tensions entre ces communes et celles sur le territoire desquelles elles sont installées.
- A l'insuffisante transparence dans la gestion des affaires communales ce qui entretient souvent de tensions entre les élus d'une même commune.
- Au non respect des limites qui existent entre certaines communes : cette situation concerne les communes mises en place au cours des années qui ont suivi l'accession du pays à l'indépendance et dont les limites sont fixées par les textes en vigueur. C'est le cas de la commune de Tibiri qui conteste les limites de la communauté urbaine de Maradi pourtant fixées par un décret de 1973.
- Au non parachèvement du processus de décentralisation du fait de la non installation des niveaux départementaux et régionaux. Cette situation prive de repères régionaux les plans et schémas de développement que les collectivités territoriales sont appelées à élaborer.
- Les associations et les ONG ne collaborent pas suffisamment avec les services publics notamment les communes. Ces dernières les accusent souvent de s'arroger des prérogatives qui empiètent sur celles des communes. Cette situation entretient des tensions entre ces organisations et les collectivités territoriales. En outre, l'information concernant certaines de ces organisations de la société civile n'est pas maîtrisée cela d'autant plus qu'elles sont basées seulement à Niamey, la capitale sans représentation à l'intérieur du pays. Le bilan et leurs activités sont rarement établis.

2.1.5 - Les conflits liés aux ressources naturelles et à l'économie

Du fait de la pauvreté, la terre est considérée comme l'unique richesse des communautés. Dans ces conditions, l'accès à la terre et aux ressources qu'elle porte suscite des compétitions entre les différents groupes d'opérateurs ruraux en particulier entre les agriculteurs et les éleveurs. De ces compétitions naissent des tensions latentes qui n'attendent qu'un facteur de légitimation pour dégénérer en conflit intercommunautaire.

Il faut rappeler que l'une des causes de la rébellion armée Touareg est la paupérisation des populations de cette communauté par suite de sécheresses successives qui ont décimé une bonne partie de leurs troupeaux. Du fait de la conjoncture économique difficile, le désœuvrement que connaissent les jeunes en particulier dans le Nord nigérien crée dans leur esprit la tentation de constituer ou de rejoindre les mouvements armés.

Par ailleurs, dans le secteur rural, les interventions de l'Etat et de ses partenaires au développement étant focalisées sur l'agriculture pluviale, elles ont par voie de conséquence été concentrées sur les zones agricoles localisées dans le Sud du pays.

270

Ce faisant, la zone nord du pays ainsi que ses potentialités agricoles (irrigation) et pastorales ont été négligées. Il en est résulté dans le secteur rural un développement déséquilibré de deux zones ce qui exacerbe les tensions au Nord.

Enfin, la croissance démographique en multipliant les besoins alors que le niveau de satisfaction des besoins présents est faible entretient un climat de compétition propice à l'émergence des conflits. C'est le cas dans le domaine de l'emploi où du fait de la forte croissance démographique (autour de 3,9%) en 2013 et de la faible croissance de l'économie (autour de 2,5%) du fait de la mauvaise campagne agricole cette année et l'arrêt de la production de l'uranium (Somair), de nombreux jeunes sont désœuvrés ce qui peut les exposer à des tentations.

En somme, l'analyse de tous ces facteurs de risques de conflits liés à la gouvernance à savoir l'obligation de rendre compte, la transparence, la participation des parties prenantes à l'investissement et à la pauvreté mais aussi les risques liés à la sécurité voire la tranquillité d'esprit résultant d'une situation où la loi est respectée et l'ordre assuré dans un environnement social où les communautés sont liées par un même destin, celui de vivre en paix.

Cette analyse commande des solutions en termes de perspectives dans le sens de la sécurisation du pays ou minimiser ces risques de conflits à travers une stabilisation démocratique qui est gage de toutes les actions de développement dans le monde en général et dans les pays africains en transition démocratique en particulier comme le Niger.

2.2 - Liens entre les crises alimentaires et les conflits politiques au Niger

La convocation de la Conférence nationale souveraine en 1991 et la survenance d'un coup d'Etat militaire en 1996 ont engendré une baisse de l'aide alimentaire octroyée au Niger du fait respectivement de la méfiance des donateurs et de la suspension de leur coopération. Cela a eu pour conséquence d'aggraver les effets des crises alimentaires de 1990-1991 et 1996-1997. Le coup d'Etat militaire de 1974 a été justifié par ses auteurs en grande partie par l'ampleur de la crise alimentaire de 1973-1974. L'une des raisons invoquées par le conseil militaire suprême pour justifier le renversement des autorités de la première république était l'insouciance affichée par celles-ci face aux effets catastrophiques de la dite crise alimentaire.

2.3 - Les liens entre les conflits sociaux et les crises alimentaires

Le renchérissement du prix de certaines denrées alimentaires suite à l'augmentation des taxes par le gouvernement dans le cadre de la loi des finances 2006 a restreint aux populations les plus pauvres, l'accès aux denrées alimentaires. Il en est résulté dans l'ensemble du pays, des tensions qui se sont traduites par des actions de protestations des consommateurs.

2.4 - L'absence d'un cadre fédérateur en matière de prévention des crises

271

La prévention des crises se caractérise au Niger par l'absence d'un cadre fédérateur. A chaque type de crise correspond un mécanisme de prévention déterminé. Il en résulte dans ce domaine, une dispersion institutionnelle. Si ce foisonnement d'institutions intervenant dans la prévention des crises peut être interprété comme un signe de l'intérêt de plus en plus grand que suscite cette thématique, force est de reconnaître qu'il n'assure pas leur prise en charge dans une perspective intégrée. En outre, il favorise la dispersion des réflexions et des efforts à travers la création de centres de décisions disparates ce qui limite l'efficacité des actions entreprises. L'absence d'un cadre fédérateur en matière de prévention des crises explique au moins en partie, le non existence dans le budget de l'Etat d'une rubrique consacrée aux crises. Les inscriptions budgétaires sont seulement relatives aux crédits alloués aux titres de leur fonctionnement.

2.5 - La prévention des crises et conflits dans les politiques de développement

Le principal axe dans ce sens réside dans l'amélioration de la gouvernance politique, économique, locale et de la décentralisation, la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des principaux acteurs du développement (Etat, administration etc...).

TABEAU RECAPULATIF DES FACTEURS DE RISQUES DE CONFLITS AU NIGER

GOUVERNANCE		SECURITE	ECONOMIE	SOCIAL
Conflits politiques	Coups d'Etat	Insécurité résiduelle Prolifération d'armes à feux	Pauvreté Conjoncture économique difficile Socialisation des interventions sur la zone agricole au détriment de la zone pastorale Croissance démographique	Démographie Cohabitation entre communauté diffèrentes Réalisation d'infrastructures publiques sans clarification des droits fonciers
	Faible enracinement de la culture démocratique			
	Déséquilibre dans la répartition des ressources de l'Etat entre les différents niveaux de l'organisation administrative			
	Valorisation insuffisante et mauvaise gestion des ressources humaines			
Conflits armés	Insuffisance du processus d'intégration des Ex-rebelles			
	Mal gouvernance et injustice			
Conflits liés à la centralisation	Multiplicité d'institution			
	Conflits de compétence entre autorités élues et autorités déconcentrés			
Conflits religieux	Conflits entre autorités décentralisées et autorités coutumières			
	L'intolérance au sein d'une même communauté religieuse			
Conflits d'accès aux ressources naturelles	L'intolérance entre communauté religieuses			
	Ambiguïtés du cadre juridique			
	Interférence politique			

III. PROPOSITION DES SOLUTIONS PORTANT SUR LES FAIBLESSES MISES EN EXERGUE PAR LE DIAGNOSTIC

Les présentes propositions en termes de perspectives de consolidation de la paix à travers une stabilité démocratique au Niger sont élaborées en s'appuyant sur des indicateurs mesurables et opérationnels.

Ainsi, la consolidation de la paix entendue au sens de la tranquillité d'esprit résultant d'une situation où la loi est respectée et l'ordre social assuré mais aussi comme activités qui visent à créer les conditions d'une stabilité durable et à prévenir le déclenchement ou le retour de violences dans le pays doit être un moyen de base pour éradiquer tout phénomène qui peut remettre en cause l'Etat ou constituer une menace pour lui et la société nigérienne. Pour ce faire, en fonction des secteurs ou des volets, il faut :

3.1- Sur le plan politique

- Renforcer les capacités des membres des organes dirigeants des partis politiques et du parlement par la formation et la sensibilisation d'autre part, redynamiser les cadres de concertation qui réunissent les responsables politiques qu'ils soient du pouvoir ou de l'opposition notamment le Conseil national du dialogue politique qui est une sphère mise en place de manière consensuelle par la politique nigérienne afin de prendre en charge toutes les questions qui peuvent se poser dans le cadre du fonctionnement de l'Etat et des partis politiques qui sont les principaux amateurs de la démocratie.
- Faire la transparence dans l'organisation et la gestion des élections par la juste application des dispositions du Code électoral et l'élaboration d'un fichier électoral biométrique, question qui est désormais d'actualité au Niger.
- Œuvrer à l'enracinement de la culture démocratique condition indispensable au développement de reflexes et comportements qui exigent l'éducation civique des citoyens et leur sensibilisation par les organisations de la société civile et les medias. Cette éducation doit aussi concerner les forces armées nationales lesquelles doivent comprendre que la solution aux conflits politiques passe par la mise en œuvre des mécanismes juridiques prévus à cet effet.
- Créer les conditions de recherche d'un équilibre dans la répartition efficiente des actions de développement.
- Valoriser les ressources humaines afin de permettre au pays de profiter efficacement des compétences nationales disponibles.
- Envisager des actions dans le cadre de l'éducation civique et politique en vue de l'adhésion des citoyens aux valeurs de paix et de démocratie preuve de l'appartenance à une même nation.
- Sensibiliser et former les militaires pour leur adhésion au principe de la neutralité de l'armée sur le plan politique.
- Développer fortement au sein de toutes couches de la population nigérienne les notions telles que la paix la tolérance et le respect de l'ordre républicain de l'Etat.

- Former la société civile sur la culture de la paix et la démocratie à l'image de cette rencontre et l'impliquer dans le processus d'éducation politique des populations rurales et des élites.
- Offrir des cadres formels ou informels d'échange et de concertation entre le monde militaire et d'autres couches sociales et professionnelles comme par exemple le monde universitaire.
- Doter le Comité armée et démocratie créé déjà par l'arrêté n° 019/PRN du 13 Mai 2000 des ressources pour mettre en place le centre d'études sur la paix la démocratie et le dialogue social et accomplir sa mission de prévention de conflits.
- Renforcer les capacités de l'Assemblée nationale dans le domaine de la prévention des conflits notamment en renforçant les capacités d'analyse des parlementaires quant aux risques de conflits.
- Evaluer le niveau exact de mise en œuvre des accords de paix et les correctifs qui peuvent être apportés à certains points.
- Renforcer les capacités opérationnelles du Haut-Commissariat à la restauration de la paix (HCRP) dans sa mission de consolidation de l'unité nationale et de raffermissement de la paix sociale.

En plus des mécanismes non juridictionnels comme le Conseil national de dialogue politique qui doit être renforcé et valorisé, un accent particulier doit être mis sur la Cour constitutionnelle qui reste efficace dans la prévention des conflits politiques car chargée de statuer sur la constitutionnalité des lois des ordonnances ainsi que la conformité des traités et accords internationaux dans le strict respect de sa neutralité faisant d'elle une institution crédible et légitime aux yeux des citoyens au Niger. Il faut rappeler que de tous les types de conflits qu'a connus le Niger, ceux à caractère politique ont été les plus dommageables pour la vie de la Nation.

3.2 - Sur le plan des conflits armés

Les accords de paix signés entre le gouvernement du Niger et les ex-rébellions ayant permis globalement l'instauration d'une paix globale et définitive dans les régions touchées par la rébellion doivent être consolidés à travers sa dernière phrase qui est un processus de réinsertion sociale des ex-combattants.

La dimension préventive des accords de paix doit être analysée à travers ses actions mais aussi en référence aux objectifs et actions de consolidation de la paix relatifs à la mise en œuvre de la décentralisation et au développement des régions touchées par le conflit.

Le renforcement de la coopération inter étatique pour prendre en charge l'insécurité transfrontalière doit être une préoccupation des autorités. Pour lutter efficacement contre les conflits armés, il faut :

- Lutter contre la pauvreté et le chômage, facteurs de conflits.
- Veiller à une meilleure application des textes relatifs à la répartition des retombées de l'exploitation minière qui doit être confiée aux communes.
- Se baser sur les projets communautaires d'anciens rebelles pour prévenir les conflits.

3.3 - Sur le plan des conflits religieux

Il existe au Niger un Haut conseil islamique représentatif des différents confrères musulmans qu'offre l'opportunité d'instaurer un climat de tolérance entre tous les courants se réclamant de l'Islam. Il doit être doté d'un plan d'actions détaillé et d'outils méthodologiques assurant la dissémination de l'objectif pour lequel il a été mis en place. Pour ce faire :

- La gouvernance doit être renforcée au sein des associations.
- Un cadre pour un dialogue entre les religions (Islam et Christianisme) pour la tolérance et l'acceptation d'autrui doit être créé.
- La formation des leaders religieux pour la prévention et la gestion des conflits doit être assurée
- La sensibilisation des populations sur la prévention des conflits à travers les prêches radiophoniques et télévisées ou sous forme d'information éducation communication (IEG) ou communication pour un changement de comportement (CCC) doit être menée.

3.4 - Sur les conflits liés à la décentralisation

Pour aplanir les conflits liés à la décentralisation il y a lieu :

- De dégager une vision de la décentralisation sur la base de laquelle les compétences des autorités élues, des autorités traditionnelles et des autorités déconcentrées seront clarifiées. Par la même occasion, les attributions des différentes institutions chargées de la gestion de la décentralisation seront mieux clarifiées et précisées dans des textes complémentaires.
- De veiller à une meilleure collaboration entre les communes et la société civile. Ces derniers doivent informer les premières de leurs activités et se mettre en règle par rapport aux textes en vigueur.

3.5 - Sur les conflits liés à l'économie

La minimisation des facteurs de risques des conflits liés à l'économie passe nécessairement par une intensification des actions de lutte contre la pauvreté. Ces actions doivent être traduites de façon concrète à travers les politiques sectorielles. L'un des points forts de ces actions doit être la création d'opportunité d'emploi et de revenus surtout en faveur des jeunes actifs.

De même une attention doit être portée à la réalisation d'un équilibre entre les différentes régions du pays dans les interventions en matière de développement entre le Sud agricole et le Nord à vocation pastorale.

Un appui doit être apporté aux projets de mouvements associatifs, ONG et associations qui interviennent dans le cadre de la prévention des conflits armés et de la promotion de la paix.

CONCLUSION

Les crises identifiées au Niger se caractérisent par leur chronicité, leur latence et spécificités en ce qui concerne les conflits, par les caractères réversibles des situations dans lesquelles la paix semblait définitivement acquise. Pourtant, jusqu'ici l'approche utilisée a consisté à distinguer l'urgence du développement. Cette approche est la traduction d'une opinion très répandue qui perçoit les crises comme des situations transitoires. En se fondant sur elle, la planification du développement ignore les crises tandis que les pratiques de l'urgence se limitent à un paquet d'actions ponctuelles isolées.

L'analyse des facteurs de risques de conflits au Niger montre que ces derniers présentent des problématiques identiques à savoir : la gouvernance, l'économie, la sécurité et le social. En outre, leurs impacts sur la stabilité démocratique du pays n'est plus à démontrer. L'intégration de la prévention des conflits dans les politiques et stratégies nationales de développement reste faible ce qui contribue à ériger en isolats séparés l'un et l'autre, l'urgence et le développement.

De ce fait, le défi à relever par les autorités nigériennes se situe à la fois au niveau de l'engagement d'une volonté politique active dans le processus de la construction d'un Etat de droit gage de la stabilité démocratique, la réduction de la pauvreté et au niveau de développement d'une capacité à prévenir les conflits et à promouvoir une culture de prévention plutôt que celle de réaction et de gestion.

En somme, la stabilité démocratique reste et demeure une condition indispensable à toute consécration d'une paix durable, dans une logique de progrès et de prospérité dans un contexte de mondialisation et de globalisation. Pour ce faire, le Niger, pays pauvre de la planète terre malgré les innombrables ressources minières en exploitation qu'il gorge doit se tourner résolument dans la culture et le maintien d'une paix interne et externe afin de demeurer un pays d'unité, de tolérance, un Etat de droit où prévalent la démocratie, la justice, le travail et le développement.

Ainsi, l'objectif global qui doit être poursuivi par toutes les stratégies nationales de prévention des conflits dans une démocratie en construction visera :

- L'amélioration des conditions de vie des populations
- La stabilité des institutions de la République
- L'instauration et la préservation d'une paix sociale, d'un Etat de droit sur tout le territoire afin que les richesses nationales profitent véritablement à l'ensemble des nigériens présents et aux générations futures tel que prévu par la Constitution du 25 Novembre 2010.

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU NIGERIA

Par Ike E. ONYISHI
*Département de Psychologie
Université du Nigéria, Nsukka*



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU NIGERIA

Par Ike E. ONYISHI

*Département de Psychologie
Université du Nigéria, Nsukka*

RÉSUMÉ

La popularité grandissante des gouvernements démocratiques à travers le monde a mis une forte pression sur les peuples et les gouvernements des pays de la sous-région ouest-africaine afin qu'ils embrassent la démocratie et remplacent les gouvernements dirigés par des dictateurs par des gouvernements qui soient supervisés par des fonctionnaires élus, et ce depuis les années 1990. Au Nigéria, par exemple, la vague démocratique a amené un régime élu démocratiquement en 1999, après plus de deux décennies de dictature militaire. Il y avait beaucoup d'attentes de la part des Nigériens et des autres parties prenantes internationales et il y eut l'espoir que la nouvelle démocratie apporterait une croissance et un développement accélérés au pays. On s'attendait également à ce que les principes fondamentaux de la démocratie (qui incluent l'État de droit, la tenue régulière d'élections, des élections libres et équitables, la règle de la majorité, la participation populaire et l'égalité des citoyens, la liberté et les autres libertés civiles, la sécurité de tous les citoyens, la paix démocratique et les autres standards globalement admis) soient acceptés au moment où le Nigéria passait de la dictature militaire à un régime démocratique. Cependant, cela n'a pas été le cas au Nigéria depuis 1999, date à laquelle a commencé le nouveau système démocratique. Au lieu de cela, la plupart des principes qui gouvernent la démocratie ont continué à être ignorés ou ont été appliqués de telle manière que cela remettait en cause l'intégrité de ceux qui étaient chargés des affaires du pays. Cela a soulevé de nombreuses questions épineuses concernant la norme démocratique dans le pays et la mesure dans laquelle la démocratie peut aider à atteindre les attentes et satisfaire les aspirations du peuple. Dans ce papier, nous discutons les questions relatives aux contradictions de la démocratie au Nigéria, soulignant l'incapacité du gouvernement démocratique à suivre la règle démocratique, notamment à permettre la participation des citoyens. Les implications de ces contradictions pour le développement général au Nigéria ont été discutées. Nous en avons conclu que le régime démocratique actuel devrait répondre aux divers défis auxquels le pays fait face, notamment, la pauvreté et l'emploi, l'éducation, la santé et l'amélioration générale de la qualité de vie des Nigériens, afin que la démocratie s'épanouisse.

SOMMAIRE

Introduction

I. Historique de la naissance du Nigeria

II. L'intervention militaire dans la vie politique

III. La démocratie au Nigeria

- 3.1 - Historique de la démocratie au Nigeria et la problématique de la consolidation démocratique
- 3.2 - Les contradictions de la démocratie au Nigeria
 - 3.2.1 - *La mauvaise gestion des élections au Nigeria*
 - 3.2.2 - *Les pouvoirs absolus et abus de pouvoir de la part de l'exécutif*
 - 3.2.3 - *Le déficit de participation de la majorité des citoyens*
- 3.3 - Les conséquences des contradictions de la démocratie sur la paix et la sécurité au Nigeria
 - 3.3.1 - *La pauvreté, notamment le chômage de masse*
 - 3.3.2 - *Les difficultés dans l'éducation et l'alphabétisation*
 - 3.3.3 - *La corruption*
 - 3.3.4 - *Les problèmes de sécurité*

IV. Recommandations

INTRODUCTION

Les pays africains, notamment ceux de la sous-région ouest-africaine ont été marqués par des changements de systèmes politiques au cours des deux dernières décennies. À la fin des années cinquante et au début des années soixante, la plupart des pays de la région ont obtenu leur indépendance des colonialistes européens, mais l'euphorie qui a suivi l'indépendance a été de courte durée, car la plupart des pays n'ont pas résisté aux systèmes démocratiques qui étaient en place au moment de l'indépendance. Des crises politiques s'en suivirent, conduisant à des coups et des contre coups d'État par l'armée entraînant la prise du pouvoir politique par quelques militaires. Cependant, en partie à cause de l'incapacité de l'armée à résoudre les innombrables problèmes auxquels sont confrontés les pays africains et en raison des critiques générales envers les régimes militaires, la popularité des gouvernements militaires en Afrique a faibli. Au Nigeria, en particulier, il y avait des agitations émanant des Nigériens dans le pays, mais aussi des Nigériens de la diaspora qui réclamaient que l'armée se retire de la gouvernance du pays. En outre, la vague de démocratie qui s'est répandue en Afrique à travers des réformes constitutionnelles en République du Bénin, au Sénégal, au Ghana, en Afrique du Sud, entre autres, a suscité une plus grande envie de démocratisation du Nigeria. Ces luttes pour un gouvernement démocratique ont mené à la transition d'un régime militaire vers une administration civile au Nigeria en 1999. Le nouveau régime démocratique a donné de l'espoir à beaucoup de Nigériens. Comme prévu, beaucoup croyaient que la démocratie aurait offert au pays des opportunités de croissance accélérée à la fois en termes socioéconomiques qu'en termes de participation politique.

280

Certains principes fondamentaux de la démocratie sont acceptés à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment de l'État de droit, de la tenue régulière d'élections, d'élections libres et équitables, du principe de la majorité, de la participation populaire et de l'égalité des citoyens, de la liberté et d'autres libertés civiles, de la sécurité pour tous les citoyens et de la paix démocratique (Odey & Agba, 2010). Cela n'a pas été le cas au Nigeria depuis 1999, lorsque le nouveau système démocratique a été institué. En réalité la plupart des principes qui régissent la démocratie ont continué à être ignorés ou étaient appliqués de telle sorte que cela remettait en cause l'intégrité des personnes responsables de la gestion des affaires du pays. Cela a soulevé plusieurs questions fondamentales concernant les normes de la démocratie dans le pays. Tout d'abord, le Nigeria est-il un pays démocratique ? La réponse peut être positive, étant donné que les élections ont été régulièrement organisées depuis 1999. Deuxièmement, la tenue régulière des élections se traduit-elle par la consolidation de la démocratie ? Il s'agit là de questions importantes auxquelles nous devrions essayer d'apporter des réponses. Nous allons étudier les questions de consolidation de la démocratie, en mettant en évidence les questions portant sur les processus électoraux et la gouvernance dans le pays. Par exemple, l'organisation d'une élection est un indicateur important pour mesurer la consolidation démocratique, mais d'un autre côté, sa tenue a constamment mis en danger la paix au Nigeria. Par

conséquent, dans ce document, nous avons commencé par un bref point de vue historique du Nigeria montrant comment le pays a émergé en tant que nation. Nous avons ensuite davantage mis l'accent sur l'intervention militaire dans la politique du Nigeria mettant en évidence les conséquences d'une telle incidence dans l'histoire politique du pays. En outre, nous avons évalué la démocratie au Nigeria afin de comprendre les contradictions de la démocratie dans le pays, en particulier après le retour de la démocratie en 1999. Le problème de la démocratie sans participation populaire est considéré comme un problème majeur au Nigeria. Ce problème tend à devenir une caractéristique commune dans la sphère politique actuelle du pays. Ainsi, il a été mis en exergue et une étude de cas sur la récente élection du conseil municipal dans l'État d'Enugu, a été effectuée pour étayer la tendance actuelle dans le pays. Les conséquences du renforcement démocratique pour la consolidation de la sécurité et de la paix avec une référence particulière à la situation socioéconomique et politique du Nigeria ont été débattues. Des stratégies visant à garantir les meilleures pratiques démocratiques et la consolidation la paix de manière durable ont également été recommandées.

I. HISTORIQUE DE LA NAISSANCE DU NIGERIA

L'existence du pays date de 1914 lorsque les colons britanniques ont fusionné le protectorat du Nigeria du Nord et du Nigeria du Sud. Avant cela et pendant la période précoloniale, il y avait des communautés et des royaumes qui interagissaient entre eux à la fois pour des raisons sociales et économiques. À partir de l'époque coloniale, certains de ces royaumes et de ces communautés ont été soit séparés, soit réunis par commodité administrative. Pendant la période coloniale, le principal mode d'administration a d'abord reposé sur deux régions - le Nigeria du Sud et le Nigeria du Nord. En 1939, le pays a été divisé en trois régions, le Nord, l'Ouest et l'Est. Actuellement il y a 36 États au Nigeria qui sont regroupés dans six zones géopolitiques, avec 774 zones d'administration locales.

II. L'INTERVENTION MILITAIRE DANS LA VIE POLITIQUE

Le Nigeria a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne en 1960 et est devenu une République en 1963, ce qui a permis à ses citoyens d'avoir le pouvoir suprême pour décider comment le pays serait administré. Cette indépendance leur a également donné le droit de vote et d'avoir des représentants dans l'administration du pays. Depuis l'indépendance, le Nigeria s'est livré à une longue bataille démocratique, oscillant entre dictature militaire et régime civil, ou ce que nous pouvons qualifier de démocratie. Le premier gouvernement civil était au pouvoir entre 1960 et 1966, jusqu'à ce que le Major Chukwuma Kaduna Nzogwu ait entraîné d'autres jeunes officiers dans un coup d'État pour renverser le gouvernement. Néanmoins, le Major Nzogwu n'a pas repris le commandement après l'exécution réussie du coup d'État. En effet, le Général Aguiyi Ironsi est devenu le premier chef d'État militaire. Il a ensuite été renversé par le Général

Yakubu Gowon, à peine six mois après avoir pris le pouvoir. Le Général Gowon était au pouvoir jusqu'en 1975 quand il a été renversé par le Général Murtala Muhammed le 13 février 1976, Murtala Muhammed a été assassiné lors d'un coup d'État manqué qui a été fomenté par le Lieutenant- Colonel Dimka et le Général Olusegun Obasanjo, commandant en second de Murtala Mohammed qui est devenu le chef de l'État. Le gouvernement du Général Obasanjo a tenu jusqu'en 1979 lorsque l'armée a volontairement rendu le pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu. Le gouvernement civil dirigé par le Président Shehu Shagari a été au pouvoir de 1979 à 1983 jusqu'à ce que l'armée frappe de nouveau. Le régime militaire a commencé avec le Général Buhari Muhamadu en 1983 et a duré jusqu'en 1985, lorsque le Général Babangida a pris le pouvoir après une révolution de palais. Babangida était au pouvoir jusqu'en 1993 quand il a transmis les rênes à Ernest Shonekan. Ce dernier a été placé pour assurer l'intérim après une tentative infructueuse de passation du pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu. Après environ deux mois, le Général Sani Abacha a renversé le gouvernement et a régné jusqu'à sa mort en 1998. Le Général Abdulsalami Abubaka a pris le pouvoir et a entamé le processus de passation du pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu. En 1999, Olusegun Obasanjo a été élu Président de la République fédérale du Nigeria, mettant ainsi un terme à plus de quinze années de régime militaire de suite dans le pays.

282

Bien que le Nigeria soit sous régime démocratique (civile) ininterrompu depuis près de quatorze années maintenant, la période prolongée de régime militaire a causé beaucoup de dommages à nos institutions, a entraîné le psychisme de nos dirigeants et du peuple et a continué de poser des obstacles à la consolidation de la démocratie dans le pays. Comme l'a constaté Jega (2007), l'impact de la période prolongée de régime militaire ou de ce qu'il a qualifié de militarisme a entraîné de nombreux problèmes qui menacent la démocratie au Nigeria. Il s'agit notamment de : « (l) a culture de l'arbitraire par les agents publics dans la conduite publique ; l'impatience des gouvernants comme des gouvernés ; l'insensibilité et le manque de compromis à l'égard des différentes perspectives et orientations, et l'intolérance du dialogue comme un moyen de résoudre les différends et d'éviter les conflits. » (p. 85)

III. LA DÉMOCRATIE AU NIGERIA

3.1 - Historique de la démocratie au Nigeria et la problématique de la consolidation démocratique

La démocratie est souvent décrite comme un gouvernement du peuple, dans lequel la population a le pouvoir absolu de décider comment elle est gouvernée ou d'élire des personnes qui la représentent au sein du gouvernement. La démocratie repose donc sur le principe de la majorité et le respect des droits fondamentaux de la personne, tels que la liberté d'expression, le droit à la vie,

le droit à la dignité de la personne humaine, le droit à la liberté personnelle, le droit à un procès équitable, le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de presse, de réunion pacifique et d'association, de mouvement, de participation politique et d'autres droits (Oddih, 2007). Depuis très longtemps déjà, les Nigériens réclament la démocratie et l'intérêt sur le sujet continue de dominer les débats dans de nombreux cercles jusqu'à aujourd'hui.

La démocratie au Nigeria a commencé avec l'introduction partielle des principes démocratiques, y compris les élections, pendant la période coloniale. Au début du 19e siècle, les colonialistes britanniques ont établi les Conseils législatifs à Lagos et Calabar dont l'adhésion se faisait uniquement par nomination par les autorités coloniales. Le principe électif a été introduit en 1922, mais était très limité. Ce principe tel que stipulé par la réglementation électorale donnait le droit de vote uniquement aux hommes adultes ayant un certain niveau de revenu (Nnadozie, 2007). Cependant, l'introduction du principe électif au Nigeria a conduit à une augmentation rapide des activités politiques, y compris la formation des partis politiques et l'émergence des élections comme un moyen de sélection des représentants de l'administration coloniale. Par conséquent, plusieurs élections ont été organisées entre 1923 et 1960, quand le Nigeria a finalement obtenu son indépendance. D'autres élections législatives ont été organisées en 1964, 1979, 1983, 1993, 1999, 2003, 2007, et 2011.

Bien que plusieurs élections et transitions aient eu lieu dans le pays, la consolidation démocratique reste une préoccupation majeure au Nigeria. Un nombre croissant d'études a identifié certains attributs opérationnels de la consolidation démocratique. Premièrement, un pays est considéré comme consolidé lorsque la démocratie dans ce pays y est instaurée depuis plusieurs années (O'Donnell 1988 ; Linz et Stepan 1995 ; Diamond, 1999) ; deuxièmement, quand le pays n'est pas déstabilisé par des troubles sociaux, des tensions et des crises ethniques, des différences idéologiques nettes résultant d'une crise politique (Valenzuela, 1990) ; et troisièmement, lorsque la société est à l'abri des processus d'effondrement ou de renversement démocratique (Linz 1978). L'idée de Samuel Huntington de « test de roulement après les mandats » laisse entendre que :

La démocratie peut être considérée comme consolidée si le parti ou le groupe qui prend le pouvoir lors d'une première élection au moment de la transition, perd une élection ultérieure, mais transmet le pouvoir aux vainqueurs de l'élection et si les vainqueurs de cette élection transmettent à leur tour pacifiquement le pouvoir aux vainqueurs de l'élection suivante » (Huntington 1991 : 266-67).

On part de l'hypothèse que les élections seront libres, justes et crédibles. Par conséquent, la tenue régulière d'élections libres, justes et crédibles est un indicateur de consolidation. L'accent est mis non seulement sur la tenue régulière des élections, mais aussi sur le fait que ces élections doivent être libres

et équitables. En outre, certains facteurs importants tels que l'égalité, l'état de droit et la transparence sont nécessaires pour la consolidation démocratique. L'égalité, en particulier l'égalité politique, signifie que tous les citoyens sont traités à la même enseigne dans le processus politique (Dahl, 1998), et que tous les citoyens doivent avoir un accès égal au pouvoir politique (Seward, 1998). Ainsi, le principe plutôt abstrait d'égalité conduit à une caractéristique plus concrète de la gouvernance démocratique : la pleine participation de toutes les personnes soumises à la législation d'un État démocratique (Dahl, 1998).

Les libertés individuelles et les droits politiques requièrent une protection conformément à l'état de droit et l'état de droit requiert la même prévalence des droits ainsi que la justice formelle et procédurale pour tous les individus (Beetham, 2004). L'égalité devant la loi est fondée sur les dispositions constitutionnelles relatives à l'impartialité des tribunaux. En outre, l'appareil judiciaire doit être indépendant et efficacement impartial, en d'autres termes, il ne doit pas être l'objet de manipulations (O'Donnell, 2004). Le système juridique ne tire pas sa légitimité des élections, la légitimité judiciaire est plutôt fondée sur la confiance des citoyens dans le système juridique (Buchmann et Kunz, 2011 ; Gibson, 2006) et dans les institutions qui exercent le monopole de la force légitime.

Un manque de transparence ou de discrétion a des effets très néfastes sur la qualité de la démocratie et affecte l'égalité de façon négative. « La discrétion est le terreau fertile sur lequel les intérêts particuliers opèrent ; la discrétion sert à assoir dans la durée les personnes en exercice, à décourager la participation du public au processus démocratique, et à nuire à la capacité de la presse à fournir un contrôle efficace des abus du gouvernement » (Stiglitz, 1999 : 14). La discrétion peut se manifester sous la forme de la corruption et du soudoiement (Stiglitz, 1999), qui sont ainsi considérés comme un indicateur de la faible transparence. Si l'on devait évaluer la démocratie au Nigeria sur la base de ces principes, on pourrait conclure qu'elle doit encore être consolidée. Nombreux sont les domaines dans lesquels la pratique de la démocratie n'est pas à la hauteur de la pratique standard et cela met en évidence les contradictions de la démocratie au Nigeria.

3.2 - Les contradictions de la démocratie au Nigeria

La préservation de la démocratie au Nigeria est très essentielle, non seulement pour le développement économique accéléré du pays, mais aussi pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest. Les revendications pour la démocratie au Nigeria ont continué à attirer les intérêts d'un grand nombre, mais les résultats ont été insuffisants. Selon Jega (2007),

« Dans le contexte nigérian, la démocratie est un sujet assez débattu, qui aspire énormément et pour lequel la population a vigoureusement lutté. Il s'agit d'un objectif fixé poursuivi avec une vigueur apparente, mais pas encore atteint. C'est une aspiration profondément chérie par beaucoup, mais loin d'être réalisée. La démocratie s'est avérée être une

sorte de mirage. Pendant près d'un demi-siècle, les Nigériens ont cherché à instaurer la démocratie à travers des réformes constitutionnelles et des programmes de transition et ils ont constamment été déçus. À toutes fins pratiques, la démocratie est restée difficile à atteindre au Nigeria malgré des dépenses considérables en énergie et en ressources, en ingénierie et en expérimentation politique » (p. 22).

Ainsi, dans cette section, nous allons tenter d'examiner les différents défis et contradictions de la démocratie au Nigeria qui menacent la sécurité et la paix dans le pays et la sous-région. Certaines de ces contradictions sont discutées dans cette section.

3.2.1 - La mauvaise gestion des élections au Nigeria

L'un des principaux obstacles à la démocratie durable au Nigeria est la gestion des élections. Depuis l'indépendance, la plupart des crises politiques dans le pays pourraient être directement ou indirectement attribuées aux processus électoraux. Il est maintenant évident que la plupart des élections au Nigeria ne sont ni libres ni équitables. Récemment, le nombre de personnes participant aux élections est en baisse et le plus souvent les résultats électoraux sont connus avant même que les élections se déroulent, ce qui est en contradiction avec ce qui est attendu d'une démocratie libérale. « Des élections libres et équitables dans une démocratie libérale présupposent une politique électorale ouverte, régulière et compétitive dont les résultats sont incertains et indéterminés » (Mohammed, 2007 : p 187).

Un examen plus attentif des précédentes élections au Nigeria a montré qu'elles se sont toutes achevées par des controverses qui ont parfois entraîné des violences postélectorales. L'histoire des élections d'après indépendance au Nigeria est imprégnée de manifestations et de violences. Orji et Uzodi (2011) ont mis en lumière le scénario et l'expliquent de la façon suivante : « Les résultats des élections nigérianes sont transmis dans deux colonnes distinctes. Une où on enregistre les voix exprimées dans les bureaux de vote, et une autre, qui comporte le nombre de personnes tuées pendant la période de l'élection » (p. xi). Les premières élections générales au Nigeria qui ont eu lieu entre 1964 et 1965 ont été associées à des controverses, à la rancune, à la violence et à des bains de sang qui ont presque conduit à la désintégration du pays. Même les élections régionales de 1965 dans la partie occidentale du pays ont également été marquées par la violence à la fois pendant les campagnes et pendant l'élection régulière, ce qui a finalement conduit à l'intervention militaire et à l'effondrement final de la première république. Bien que les élections de 1979 et de 1983, tenues après de longues années de régime militaire, n'aient pas été le théâtre du type de violence qui a caractérisé les élections dans les années soixante, elles n'ont pour autant pas été exemptes des violences et de querelles tel que lors des élections précédentes.

Les élections de 1999 ont permis de revenir à la démocratie et de prendre des mesures audacieuses dans le cadre de la consolidation de la démocratie dans le pays. Bien qu'il y ait eu des élections régulières dans le pays (ce qui est louable) depuis 1999, le processus et les résultats des élections ont montré que beaucoup reste à faire pour consolider la démocratie dans le pays. Un des graves problèmes des élections au Nigeria, c'est qu'il y a toujours des fraudes massives, ce qui rend le vote plus ou moins inutile. C'est probablement la principale raison de l'apathie politique croissante au sein de la majorité de la population. La plupart des électeurs nigériens n'ont pas d'illusions sur l'importance de leur vote et il n'y a pas de satisfaction psychologique dans le fait de voter parce qu'ils savent que leurs votes ne seront pas comptés et qu'ils ne comptent pas (Ibeanu, 2007). La fraude électorale est la plus importante menace à la démocratie dans le pays (Mohamed, 2007). La population n'a plus confiance dans le système électoral. Pendant les élections de 1999, on a assisté à un grand nombre de fraudes, de violations et d'abus, parmi lesquels on peut citer l'inscription multiple sur les listes électorales, l'inscription de personnes mineures, l'usurpation d'identité, l'accaparement du matériel électoral, l'augmentation du nombre d'électeurs accrédités, le vote multiple, le détournement du matériel électoral, la falsification des résultats, l'intimidation des électeurs/fonctionnaires, le complot des agents qui appliquent la loi, la violence, etc. (Oddih, 2007). La tenue de l'élection de 2003 était même pire que celle de 1999 et beaucoup ont estimé que l'élection avait été massivement truquée en faveur du parti au pouvoir, le Parti démocratique populaire du Président Olusegun Obasanjo, dans la mesure où la légitimité du gouvernement était douteuse. Dike (2006), dans son analyse des deux premières élections qui ont suivi le retour à la démocratie au Nigeria a fait remarquer que : « le problème de l'administration du Général Obasanjo est que le pouvoir et l'autorité, qui constituent le mandat pour gouverner la société, n'ont pas émané du peuple, parce que les élections de 1999 et de 2003 étaient frauduleuses. L'élection de 2007 n'était pas vraiment différente de celles de 1999 et de 2003. Les cas de fraudes et de violations électorales étaient endémiques. Les candidats, les électeurs et les observateurs locaux et internationaux étaient mécontents du processus électoral.

Cependant, la tenue de l'élection de 2011 a été meilleure que la plupart des élections précédentes au Nigeria et les observateurs et les analystes ont déclaré qu'il s'agissait de l'élection la plus crédible que le pays ait organisée, en particulier depuis le retour à un régime civil en 1999. Orji et Uzodi (2011) ont attribué la réussite de l'élection de 2011 aux mesures correctives prises par le gouvernement fédéral et la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour restaurer la crédibilité du processus électoral suite à la catastrophe de l'élection de 2007. Les auteurs ont cité quelques-unes des mesures prises permettant d'inclure la nomination de l'honorable universitaire, le professeur Attahiru Jega pour renforcer la confiance de l'électorat, augmenter le financement du corps électoral, réviser l'appareil judiciaire pour les élections au Nigeria par l'Assemblée nationale. Ils ont également cité les mesures proactives adoptées par la CENI pour garantir que les élections soient une réussite.

Bien que l'élection générale de 2011 ait été jugée crédible, elle a quand même été entachée de violences postélectorales. En effet, beaucoup considèrent que les violences postélectorales de 2011 ont été les plus sanglantes au Nigeria, car plusieurs centaines de personnes ont perdu la vie lors des émeutes qui ont suivi l'annonce des résultats des élections (Orji et Uzodi 2011). Les facteurs ayant conduit à ces violences sont divers et variés. Parmi les raisons prépondérantes des violences postélectorales de 2011, on peut citer des lacunes observées dans la gestion de l'élection ; la pauvreté et le chômage qui ont favorisé la montée au créneau des contestataires ; la faible capacité de l'État nigérian à suffisamment sécuriser le pays et à appliquer les lois ; l'usage de propos et de messages incendiaires par les élites politiques sur l'existence de tensions sociales et communautaires dans de nombreuses régions du pays ; et la prépondérance de l'origine ethnique dans la politique nigériane (Orji et Uzodi, 2011).

3.2.2 - Pouvoirs absolus et abus de pouvoir de la part de l'exécutif

La démocratie fonctionne quand tous les participants respectent les règles et que la conformité aux règles et aux lois du pays permet dans une large mesure de déterminer le niveau de sécurité dans le pays, mais aussi de paix et de stabilité qui en découlent. « Pour que la démocratie perdure au Nigeria, les règles et principes qui régissent le système démocratique doivent être respectés à la lettre » (Dike, 2006, p 396).

Régime civil ne rime pas forcément avec régime démocratique. Pour preuve, une évaluation du type de démocratie pratiquée au Nigeria, montre que les membres des bureaux politiques bien qu'ils ne soient pas des militaires (et sont dans une certaine mesure élus) négligent tous les principes des systèmes démocratiques, y compris les règles/lois qui guident l'état du Nigeria. Nombreux sont les exemples de cas dans lesquels les politiciens et les responsables de la gestion des affaires du Nigeria démocratique se sont retournés contre la nation et ont fait fi du processus qui leur a permis d'occuper des positions enviables. Tout système ne reconnaissant pas la nécessité pour la population d'intégrer toutes les structures de prise de décision et de mise en œuvre ne peut être considéré comme démocratique indépendamment des rôles joués par ceux qui occupent des postes de direction et qui pilotent les affaires du pays ou les moyens les ayant permis occuper ces postes. Le débat sur le troisième mandat sous l'administration du Président Olusegun Obasanjo constitue un de ces problèmes. Sous le régime Obasanjo, beaucoup d'efforts ont été déployés par le gouvernement pour modifier la Constitution du pays. En effet, le régime a tenté de passer à trois au lieu de deux le nombre de mandats de quatre ans chacun du Président, ce qui aurait dans la lancée également augmenté le nombre de mandats de la majorité des gouverneurs d'État qui sont sous le contrôle du PDP au pouvoir. Les événements associés aux débats du troisième mandat ont démontré la mesure dans laquelle les dirigeants politiques du pays peuvent poursuivre des intérêts égoïstes au détriment du peuple et du pays. Ibeanu (2007) a résumé les activités de cette période en ces termes :

« Le gouvernement Obasanjo avait poursuivi ce programme par une combinaison de coercition et de corruption de l'organe législatif, de la société civile et du grand public. Il a eu recours à la police et d'autres organismes de réglementation tels que la Commission des crimes économiques et financiers (EFCC) pour contraindre les éléments de l'opposition à accepter un troisième mandat, en forgeant des accusations de toutes pièces et en menaçant leur survie économique. D'autre part, il a promis aux membres des divers organes législatifs du gouvernement, aux gouverneurs, aux ministres et aux membres du Parti démocratique populaire au pouvoir divers avantages, allant de la gratification financière aux postes politiques, en échange de leur soutien pour un troisième mandat » (p. 14).

Bien que le projet de troisième mandat ait été abandonné grâce aux efforts combinés de la société civile et d'autres intervenants, les questions d'insouciance et d'« impitoyabilité » persistent encore. Il y a des cas où les membres des bureaux politiques font preuve d'abus de pouvoir, notamment de manque de respect du système judiciaire, y compris le manque de respect des ordonnances judiciaires. Au niveau de l'État, les gouverneurs sont considérés comme des dieux, dictant qui obtient « quoi » et « comment », en se servant de l'appareil de l'État pour étouffer l'opposition et prendre des mesures impitoyables à l'égard de personnes qu'ils considèrent comme étant des ennemis. C'est une pratique courante pour la plupart des gouverneurs des états de s'emparer des fonds destinés aux Conseils locaux et de se servir sur ces fonds à leur guise. Le plus souvent, les fonds sont détournés et aucun organisme ne semble s'en soucier. Comme Victor Dike a constaté :

« Le type de démocratie pratiquée par le Nigeria encourage la corruption, qui engendre l'inefficacité et l'incompétence ainsi que des anomalies dans la vie politique du pays. Les dirigeants politiques ne sont pas motivés par le désir de servir, mais par ce qu'ils gagneraient ; beaucoup d'entre eux ne disposent pas de fondement philosophique pour accomplir leurs tâches efficacement. En réalité, au Nigeria, il y a plus de politiciens corrompus que de politiciens prêts à effectuer des changements positifs dans la société. Les politiciens détiennent le pouvoir absolu et sont sans foi ni loi. Ils truquent les élections, corrompent les responsables électoraux et achètent des votes, recrutent des voyous (même au sein de la police) pour assassiner des opposants politiques et retournent leur veste en changeant de parti pour acquérir le pouvoir et y rester, ce qui a érodé les normes éthiques des politiciens. Ils sont pathologiquement conditionnés par le sentiment de plaisir d'être au pouvoir sans avoir conscience des douleurs, des souffrances et des difficultés qu'ils infligent aux personnes et à la société au sens large » (Dike, 2006:5)

L'absence de règle ou de respect de l'État de droit par la classe politique est une grave menace pour la démocratie au Nigeria. L'insouciance des politiciens en particulier des membres de l'exécutif à tous les niveaux du gouvernement s'est étendue à la société de manière générale. D'autres qui occupent divers postes au sein du gouvernement et des institutions publiques ont tendance à faire preuve d'abus d'autorité et la plupart agissent le plus souvent comme s'ils étaient au-dessus de la loi et ils restent souvent impunis.

3.2.3 - Le déficit de participation de la majorité des citoyens

Dans une démocratie de haute qualité, les citoyens doivent avoir des droits égaux en matière de participation aux élections : toutes les personnes touchées par une décision politique devraient avoir le droit de participer à l'élaboration de cette décision. Cela signifie que tous les citoyens dans un État doivent avoir le droit de vote (Banducci et al, 2004, Paxton et al, 2003). Le respect et la prise en compte de tous les intérêts de manière égale par les représentants politiques ne sont possibles que si la participation est aussi répandue et aussi égale que possible (Lijphart 1997 Rueschemeyer, 2004). Par conséquent, la démocratie symbolise la participation de la majorité dans le système politique. Cependant, ce n'est pas le cas dans la démocratie du Nigeria. Au Nigeria, il y a un nombre limité de personnes participant aux activités politiques. Cette apathie politique est le résultat des anomalies de la démocratie au Nigeria. Une situation dans laquelle les électeurs vont voter et où leurs voix ne comptent pas va sûrement conduire au mécontentement à l'égard du système, résultant probablement en une éventuelle aliénation. « La situation au Nigeria n'est guère celle d'une véritable démocratie, parce que le PDP est trop puissant et étouffe ainsi l'opposition qui constitue l'ingrédient essentiel pour la démocratie » (Dike, 2006, p. 36). Nous présentons une étude de cas d'une récente élection du conseil municipal dans l'état d'Enugu, au sud-est du Nigeria pour illustrer certaines des contradictions de la démocratie au Nigeria, en particulier parce que cela concerne le processus électoral, la transparence, la participation et l'Etat de droit.

ÉTUDE DE CAS

Climat politique qui nourrit les conflits : Une étude de cas de l'élection du conseil municipal dans l'état d'Enugu, au Nigeria, le 2 novembre 2013

Le Nigeria est une nation bénie par des ressources naturelles et humaines abondantes. Cependant, le Nigeria va peut-être difficilement exploiter ces ressources en vue d'un développement significatif principalement à cause de la façon dont le système fonctionne, y compris la pratique de la démocratie. La démocratie nigériane est en crise. La façon dont elle est pratiquée dans le pays est mauvaise à maints égards.

Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer certains des processus démocratiques au Nigeria pour avoir un aperçu de la pratique de la démocratie. Le processus électoral au Nigeria est considéré comme problématique. Le but de cette étude de cas est d'évaluer les processus électoraux dans l'État d'Enugu, au Nigeria, en vue de comprendre les mécanismes de désignation des candidats à des postes électifs. L'étude tente également de comprendre la gestion des élections dans l'État et les résultats de ces élections avec une référence particulière à la récente élection du conseil municipal de 2013. Les événements se produisant avant (y compris les campagnes politiques), pendant et après les élections sont tous importants pour l'évaluation et la compréhension des processus électoraux. Par conséquent, nous avons inclus dans ce document une étude de cas portant sur les élections au Nigeria, en mettant l'accent sur les dernières élections municipales dans l'état d'Enugu, au Nigeria qui ont été tenues le 2 novembre 2013, par la Commission électorale indépendante de l'État d'Enugu (ENSIEC). L'État d'Enugu, situé dans la région sud-est du Nigeria, avec une population de plus de trois-millions d'habitants est réputé pour ses grandes mines de charbon et d'autres minéraux solides. Il abrite la première université nigériane autochtone, l'Université du Nigeria, à Nsukka et le pourcentage de personnel qualifié y est élevé.

Les élections de 2013 ont été tenues le 2 novembre. Les processus de désignation des candidats par les partis politiques ont commencé quelques semaines avant l'élection. La plupart des activités politiques se déroulaient au sein du parti au pouvoir - le Parti démocratique populaire (PDP). Il est intéressant de noter qu'au moment de l'élection en cours, le gouverneur sortant de l'État, le gouverneur Sullivan Chime, était membre au Parti démocratique populaire, ainsi que tous les Présidents sortants des conseils municipaux. Dans des circonstances normales, on aurait pu s'attendre à beaucoup de politique politicienne et à une opposition de la part des autres partis politiques rivaux en particulier avec la piètre performance de la plupart des Présidents des conseils municipaux en termes de développement social et économique de leurs régions, pendant leur mandats. Cela n'a pas été le cas, car il n'y a pas de parti d'opposition viable. Au sein du PDP au

pouvoir, il y a des poches d'agitation en vue du retrait ou du remplacement de certains des présidents sortants et de certains des conseillers désignés comme candidats du parti pour l'élection de 2013.

La situation a entraîné un semblant de réelle politique politicienne au sein du parti. Après que l'ENSIEC ait dévoilé son calendrier pour l'élection, le PDP a ensuite publié des lignes directrices pour la nomination des candidats à la présidence des 17 municipalités et collectivités regroupant les 260 circonscriptions de l'État. Les candidats aux postes de Président et de Conseillers devaient acheter un formulaire de présentation de candidature au prix de 250 000 et de 50 000 Nairas respectivement (environ 2 500 \$ et 300 \$). Les candidats ont également payé une somme pour la vérification de leurs certificats et d'autres frais ont également été engagés. Au final, de nombreux candidats ont acheté et rempli le formulaire de présentation de candidature, et dans certains cas, il y avait plus de dix candidats ayant dûment rempli et soumis leurs formulaires de candidature pour un seul poste. Mais c'est là que la politique politicienne s'est arrêtée.

Il est intéressant de noter que la section locale du PDP dans l'État d'Enugu ne dispose pas encore de moyens démocratiques internes pour la sélection des candidats aux élections. La procédure habituelle est que le gouverneur en exercice, parfois en collaboration avec le Président de la section locale du parti, organise une réunion des parties prenantes dans chacune des municipalités et décide qui il désigne pour l'élection. Les « parties prenantes » ne sont pas définies. Il peut s'agir des membres de l'Assemblée nationale issus de la municipalité, des anciens Présidents du conseil municipal, des membres du conseil exécutif national et de l'état d'Enugu et de toute autre personne que le gouverneur estime devoir être incluse comme partie prenante. Le gouverneur a le choix de consulter ou de ne pas consulter une quelconque personne au moment de choisir un candidat. Une fois que le gouverneur nomme un candidat, la personne devient automatiquement le porte-drapeau du parti. Cela peut sembler incroyable, mais telle est la situation dans cet état et cela reflète en réalité ce qui se passe dans la plupart des états du pays.

On peut se demander, comment le parti résout une discorde pouvant découler d'une telle décision ? L'ironie de la situation est qu'il n'y a pas d'agitation. Les personnes lésées retournent habituellement dans leurs fiefs pour s'apitoyer sur leur sort. Parfois, ils se retirent des activités du parti et de la politique et gèrent leurs autres affaires. D'autres sont tellement irrités par les processus qu'ils retournent parfois leur veste et se rallient à d'autres partis. Pourtant, cette dernière option s'est avérée ne pas être une alternative viable. Depuis la mise en œuvre du nouveau système démocratique en 1999, les personnes qui avaient quitté le PDP alors au pouvoir n'ont pas réussi à remporter d'élection des conseils municipaux. Par exemple, lors de l'élection du 2 novembre 2013, tous les candidats qui ont voulu briguer un poste sous les couleurs d'un autre parti se sont vu refuser

l'autorisation par le corps électoral de l'état pour des raisons qui ne sont pas vraiment claires. Le parti au pouvoir (PDP) a placé dans le corps électoral des personnes qui travaillent comme agent ponctuel pendant l'élection.

Pendant les élections régulières, les candidats (tous du PDP) ont été élus sans opposition. Cela est surprenant dans une démocratie multipartite, en particulier au Nigeria où il y a plus de vingt partis politiques enregistrés. Les électeurs devaient cocher « oui » ou « non » sur le bulletin de vote pour indiquer leur acceptation ou leur rejet des candidats. Bien sûr, tous les candidats ont obtenu cent pour cent des voix. Le parti a choisi quelques centres de vote où des élections ont eu lieu. Ensuite, on pourrait se demander, qui sont les agents électoraux ? Les membres du PDP bien évidemment. Qui sont les électeurs ? Encore une fois, les membres du PDP. Dans le processus de compilation de cette étude de cas, mon assistant de recherche s'est entretenu tôt le matin le jour du scrutin, avec un de ses proches parents qui est membre du PDP pour confirmer si l'élection se tiendrait ou pas. A notre grande surprise son proche lui a rétorqué qu'il n'avait pas besoin d'aller voter dans son centre, car selon lui, l'élection se tiendrait dans très peu de bureaux de vote. Donc, le jour de l'élection, les gens vauquaient à leurs occupations normales, malgré que le gouvernement ait déclaré qu'il s'agissait d'une journée de vote, afin de limiter les déplacements des personnes pendant la période électorale. Le Parti démocratique populaire en collaboration avec le corps électoral de l'état a sélectionné quelques bureaux de vote où il y a eu un semblant d'élection. Beaucoup de citoyens ne savaient même pas qu'il s'agissait d'une journée d'élection, une journée pour élire leurs représentants locaux auprès du gouvernement. Les médias n'ont pas arrangé les choses, ils n'ont pas traité toutes les informations concernant le processus électoral. En un mot, à la fin de l'élection, presque tous les quotidiens nationaux ont indiqué que l'élection s'était déroulée de manière libre, juste et pacifique. Certains des quotidiens titraient :

« Sullivan Chime salue la tenue pacifique des élections du Conseil » - Le Guardian, dimanche 3 novembre 2013.

« Le PDP d'Enugu balaie les élections pour la présidence de la municipalité » - Sunday, dimanche 3 novembre 2013.

Les groupes de la société civile semblent également ne pas être conscients de la nécessité de soulever des questions relatives au processus électoral. Quelle caricature du processus électoral !

Les résultats de l'élection tenue le 2 novembre 2013 sont indiqués dans le tableau suivant :

Nom de la municipalité	Nb de concurrents (Poste de Président)	Nb de circonscriptions	Nb d'adversaires (Poste de Conseiller)	Partis politiques ayant participé à l'élection	Gagnants
Aninri	1	10	10	PDP	PDP
Awgu	1	11	11	PDP	PDP
Enugu East	1	12	12	PDP	PDP
Enugu North	1	13	13	PDP	PDP
Enugu South	1	13	13	PDP	PDP
Ezeagu	1	20	20	PDP	PDP
Igbo-Etiti	1	20	20	PDP	PDP
Igbo-Eze North	1	20	20	PDP	PDP
Igbo-Eze South	1	16	16	PDP	PDP
Isi-Uzo	1	11	11	PDP	PDP
Nkanu East	1	14	14	PDP	PDP
Nkanu West	1	14	14	PDP	PDP
Nsukka	1	20	20	PDP	PDP
Orji River	1	20	20	PDP	PDP
Udenu	1	10	10	PDP	PDP
Udi	1	20	20	PDP	PDP
Uzo-Uwani	1	16	16	PDP	PDP

On peut être tenté de penser que ce scénario est parfait, car il n'y a pas eu de manifestations ou de violences préélectorales ni/ou postélectorales. Non, ce n'est pas le cas. Les membres des bureaux politiques ont corrompu le système. Ils étouffent continuellement l'opposition à l'intérieur et à l'extérieur de leurs partis politiques et ont une mainmise absolue sur tout l'environnement politique. Néanmoins, ils ne distribuent pas les dividendes attendus de la part d'un gouvernement démocratique. Ils ont lésé et traumatisé de nombreux citoyens ; beaucoup sont désabusés et ont perdu tout espoir dans le gouvernement et le Nigeria en tant que nation. C'est une culture politique qui engendre la violence. Bien que les gens puissent paraître calmes et déprimés, ils restent quand même raisonnables. Le système actuellement exploité dans l'état et dans le pays en général peut aboutir au mécontentement et à la colère du peuple, un peuple qui a contenu beaucoup d'émotions pouvant déclencher des conflits à l'avenir.

3.3 - Les conséquences des contradictions de la démocratie sur la paix et la sécurité au Nigeria

294

Conformément aux suggestions de Jega (2007), il est intéressant de débattre de la démocratie au Nigeria en matière de développement socioéconomique et démocratique. Afin de comprendre la démocratie au Nigeria ainsi que son rôle en matière de sécurité et de paix nécessaires pour le pays, certaines des questions soulevées plus tôt par Jega et beaucoup d'autres questions doivent être adressées. Il serait par exemple intéressant de se demander si la démocratie peut être réussie dans un contexte de pauvreté de masse ? Comment la démocratie peut-elle fonctionner malgré l'insécurité au Nigeria ? La démocratie nigériane peut-elle aider à surmonter les défis de développement, y compris de sécurité et de paix durable ? En essayant de fournir des réponses à certaines de ces questions pertinentes, nous avons souligné quelques-uns des domaines pour lesquels on s'attend à ce que la démocratie ait des effets positifs et ceux pour lesquels ce fut un échec, et les conséquences de ces échecs sur la sécurité et la paix au Nigeria.

3.3.1 - La pauvreté, notamment le chômage de masse

Il est important de noter que depuis 1999, un certain niveau de progrès a été accompli en termes de démocratie au Nigeria. Bien que l'atmosphère politique actuelle puisse paraître moins étouffante, que l'espace démocratique ait été légèrement élargi et que l'économie semble montrer des signes d'amélioration (Jega, 2007), les Nigériens attendent beaucoup d'un régime démocratique. Tout comme ce que Jega a caractérisé de problème classique de l'augmentation des

attentes, les Nigériens veulent une nette amélioration de tous les aspects des sphères sociopolitiques et économiques du pays. Il semble y avoir un rythme très lent de développement dans toutes les ramifications de l'État. Si la démocratie au Nigeria devait être évaluée par un Nigérian lambda, la conclusion serait qu'elle est un échec. Cela peut être lié à l'augmentation de la pauvreté et du taux de chômage. Pour un citoyen lambda, la démocratie prospère quand elle offre des possibilités d'amélioration dans la vie socioéconomique de la population. Comme Odey & Agba (2010) ont affirmé, « la démocratie est censée être utilisée comme un moyen de satisfaire les besoins des personnes en termes de sécurité alimentaire, de logement et d'habillement. La démocratie n'a de sens que si elle garantit la liberté, le libre arbitre et l'émancipation économique ; elle est significative quand elle se traduit par des faits tangibles qui touchent à la survie de la population. Toutefois, lorsque la liberté apparente et le libre arbitre, ainsi que l'émancipation économique que la démocratie est censé promouvoir sont rejetées, la violence devient le nec plus ultra » (p. 148).

Pourtant, après plus d'une décennie de régime démocratique, le pays n'a pas atteint de progrès durable en matière de réduction de la pauvreté et de création d'opportunités d'emploi pour les jeunes. Depuis 1999, le gouvernement fédéral a mis en place plusieurs mécanismes de réduction de la pauvreté, y compris le Programme de Réduction de la Pauvreté (PAP), la Stratégie nationale d'autonomisation et de développement économiques (NEEDS), le Programme d'autonomisation de subvention du réinvestissement (SURE-P), et beaucoup d'autres programmes au niveau national et des conseils locaux. Ces programmes n'ont pas permis de réduire la pauvreté dans le pays de manière significative. Le Nigeria continue de figurer parmi les pays les plus pauvres au monde.

Les données existantes au Nigeria indiquent que le niveau de pauvreté est en augmentation. Le Bureau national de la statistique (NBS) dans une étude de 2010 intitulée Enquête sur les conditions de vie harmonisée au Nigeria (HNLSS), a également publié des chiffres indiquant l'augmentation de la pauvreté. Dans le rapport, quatre différentes approches ont été utilisées pour le calcul des indicateurs de la pauvreté. Il s'agit notamment de la Mesure de la pauvreté relative qui renvoie au niveau de vie de la majorité d'une société en particulier et qui distingue les pauvres des non-pauvres ; de la Mesure de la pauvreté absolue qui met l'accent sur les exigences minimales nécessaires pour se permettre les normes minimales alimentaires, d'habillement, de soins de santé et de logement ; de la Mesure du revenu journalier en dollar qui renvoie à l'Indice de parité du pouvoir d'achat de la Banque mondiale et qui mesure la pauvreté par rapport à la proportion de personnes vivant avec moins de 1 \$ par jour ; et enfin de la Mesure de la pauvreté subjective qui est basée sur l'autoévaluation de la pauvreté tel que rapporté par les personnes interrogées. Le rapport a indiqué que la mesure de la pauvreté relative du Nigeria était de 54,4 % en 2004 et est passé à 69 % en 2010, soulignant que plus de 112 millions de Nigériens sont pauvres. En 2010, 60,9 % des Nigériens vivaient sous le seuil de pauvreté absolue. En ce qui concerne la mesure du revenu journalier en dollar, 51,6 % des Nigériens vivaient avec moins de 1 \$ par jour en 2010. Sur

la base de l'autoévaluation des personnes interrogées, 93,9 % des Nigériens se considèrent comme pauvres (NBS, 2010). Le chiffre peut maintenant avoir augmenté avec la baisse des revenus du pétrole et le manque d'alternatives viables et durables pour la génération de revenus par le gouvernement étant donné que la Banque mondiale a récemment tiré la sonnette d'alarme sur l'aggravation de la pauvreté et de l'inégalité au Nigeria (Oluwarotimi, 2013). En bref, le Nigeria est classé 156e sur 187 pays selon l'indice de développement humain (Adeyeye, 2013).

Il est également espéré que l'environnement démocratique actuel dans le pays depuis au moins 1999 devrait représenter une opportunité pour améliorer la prestation des soins de santé, réduisant les maladies et les autres problèmes liés à la santé qui ravagent le pays. Il semble y avoir un effort positif déployé par le gouvernement pour améliorer la prestation des soins de santé dans le pays. Le Système national d'assurance santé (SNIS), et d'autres réformes du secteur de la santé ont été vigoureusement appliqués par les gouvernements successifs depuis 1999. Toutefois, la population veut des améliorations concrètes du système de santé du Nigeria. La situation au Nigeria donne à penser que le système de santé ne s'est pas vraiment amélioré depuis le retour de la démocratie, ce qui signifie que tous les programmes de santé initiés par des régimes démocratiques depuis 1999 n'ont pas réussi à relever les défis relatifs à la santé au Nigeria.

3.3.2 - Des difficultés dans l'éducation et l'alphabétisation

Bien qu'il semble y avoir une augmentation constante du taux de scolarisation et bien sûr du taux d'alphabétisation, la qualité de l'enseignement dans le pays est en baisse. Par exemple, on note une augmentation du nombre d'écoles, y compris une hausse du nombre d'universités dans les régions du Nigeria au cours des dernières années. Le nombre total d'inscriptions des étudiants du premier cycle au Nigeria est passé de 74 331 en 1980 à 275 515 en 1998. Dans les années 1990, le nombre d'inscriptions a presque doublé, passant de 147 121 en 1990 à 275 515 en 1998. Le nombre a continué à augmenter durant les dix dernières années. En mai 2007, il y avait déjà 90 universités dans le pays (30 universités fédérales, 28 universités d'État et 52 universités privées) (Dabalén et Oni, 2000). Beaucoup d'autres universités privées ont été créées au cours des dix dernières années. Plus récemment, neuf nouvelles universités fédérales ont été ouvertes et les activités universitaires ont été lancées dans chacune d'elles. Actuellement, le nombre d'universités dans le pays est supérieur à 100.

En regardant de plus près la situation actuelle de la population étudiante au sein des différents niveaux de l'enseignement au Nigeria, on constate que le pays dispose d'une main-d'œuvre abondante. Cependant, le nombre élevé d'établissements et d'étudiants ou même de diplômés n'a pas vraiment entraîné un accroissement de la main-d'œuvre qualifiée. Beaucoup estiment que nos diplômés universitaires ne sont pas suffisamment formés. Bien que les diplômés se plaignent des niveaux élevés de chômage, les employeurs

de leur côté se plaignent que les diplômés ne sont pas correctement formés et donc ne qu'ils ne sont pas employables. Cependant, la conviction générale est que les normes universitaires ont considérablement chuté au cours des dernières décennies et qu'un diplôme universitaire n'est plus une garantie de compétences pertinentes. La façon dont le gouvernement gère le secteur de l'enseignement est décevante. Actuellement, toutes les universités d'État sont fermées depuis plus de quatre mois à cause des grèves engagées par les professeurs des universités. La principale revendication des professeurs gréviste est que le gouvernement augmente le financement de l'enseignement au Nigeria, en particulier dans l'enseignement tertiaire, car la plupart des universités sont sous-financées, rendant ainsi l'apprentissage et la recherche extrêmement difficiles. La situation actuelle est celle qui prévalait déjà sous l'ère militaire. On aurait pu penser que l'émergence du régime démocratique aurait corrigé cette tendance à la baisse dans le secteur de l'enseignement, mais la situation est restée pratiquement la même, si elle ne s'est pas empirée. Entre 1999 et aujourd'hui de nombreuses stratégies visant à réorganiser le secteur de l'enseignement ont été adoptées dans le pays. Il s'agit notamment de l'Enseignement de base universel (EBU), le Fonds pour l'enseignement (ETF) et de beaucoup d'autres. Néanmoins, l'impact de ces stratégies et interventions doit encore se ressentir. Il est regrettable de constater que le gouvernement au nom de ces interventions a dépensé et continue de dépenser des sommes astronomiques sans résultats concrets.

3.3.3 - La corruption

La corruption qui a entraîné la mauvaise gestion des ressources de la nation par les fonctionnaires publiques est l'un des principaux problèmes qui mine la démocratie au Nigeria et bien sûr la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. « La capacité de la corruption généralisée à éroder la légitimité des régimes et à constituer une menace profonde non seulement pour les systèmes démocratiques, mais pour tous les systèmes du gouvernement est étroitement liée au fait que la corruption est un frein pour le développement. Avec la corruption, il y a des détournements des ressources et des efforts au détriment des activités productives de maximisation de la rente. La corruption favorise aussi les incitations négatives pour l'investissement, consolide les réseaux de favoritisme comme principale forme d'influence sur la gestion économique de l'État, et supprime les droits de la société civile et les libertés civiles » (Kpundeh 2004): 121-122). Avec la corruption tout est difficile au Nigeria. Le fait que le Nigeria soit classé comme l'un des pays les plus corrompus au monde n'est plus un secret (Transparency International, 2012). Le niveau de la corruption a atteint un tel stade que la population est devenue impuissante et s'apitoie sur son sort. Il est désormais courant que les groupes religieux consacrent du temps à prier pour l'élimination de la corruption dans le pays.

Depuis 1999, il y a eu un regain d'intérêt pour la lutte contre la corruption dans le pays. Pendant le régime du Président Olusegun Obasanjo (1999-2007), des agences de lutte contre la corruption telles que la Commission indépendante

des pratiques de corruption et autres infractions assimilées (ICPC) et la Commission des crimes économiques et financiers (EFCC) ont été mises en place pour lutter contre la corruption dans le pays. Depuis leur formation, ces structures ont terriblement échoué dans leur lutte contre le problème de la corruption dans le pays. En réalité, les gouvernements successifs ont utilisé ces commissions comme des outils politiques pour lutter contre l'opposition et procéder à une chasse aux sorcières des prétendus ennemis du gouvernement. La corruption s'est accrue et est empirée par rapport à la période militaire. Les cas de détournement et de mauvaise gestion des fonds publics alimentent régulièrement les titres les quotidiens nigériens. Le cas du Fonds de retraite de la police, les scandales de subventions du pétrole, le financement du Programme d'autonomisation de subvention du réinvestissement (SURE-P) représentent tous les problèmes actuels qui ont exposé le niveau de corruption dans le pays et ont conduit à l'émergence de quelques riches individus et d'énormément de citoyens pauvres. Tel que noté précédemment (Sklar, 1983), « Malgré la vigueur apparente, la démocratie libérale au Nigeria est affaiblie par les conséquences de l'anarchie économique et de la rage sociale. Une petite minorité de la population est ostensiblement riche et privilégiée alors qu'une grande majorité bouillonne de mécontentement. Les gardiens de la conscience nationale déplorent souvent le pillage et le gaspillage de la richesse du Nigeria par des fonctionnaires corrompus de connivence avec des hommes d'affaires sans scrupules » (p. 13). Cette tendance a persisté et est même plus prononcée à l'heure actuelle.

298

Il est maintenant évident que le gouvernement n'a pas de solution au problème de la corruption. De plus, il est incertain que le gouvernement actuel dispose de la capacité pour favoriser un environnement politique et économique qui puisse garantir la paix pour tous. Le gouvernement nigérien n'a pas de réelle volonté de lutter contre la corruption dans le pays. Il est difficile de lutter contre la corruption dans un environnement dans lequel il n'y a aucune volonté politique (Kpundeh, 2004).

3.3.4 - Les problèmes de sécurité

Le problème de la sécurité nationale constitue l'un des principaux problèmes auxquels se heurte le Nigeria depuis le retour de la démocratie en 1999. Depuis l'attaque terroriste du 11 septembre 2001 aux États-Unis et l'attentat à la bombe du 7 juillet 2005 en Grande-Bretagne la sécurité nationale et la sûreté publique sont devenues une question de première ligne à l'échelle mondiale (Dike, 2006). Ainsi, chaque nation semble être sur le qui-vive, concevant des dispositifs permettant de s'assurer que la vie et les biens au sein de leurs territoires sont protégés contre les menaces internes et externes. Cependant, le problème de la sécurité au Nigeria est plus ou moins d'ordre interne plutôt que d'ordre externe, car il émane de l'intérieur. De plus, il est principalement dû à la lutte et aux rivalités pour les ressources restreintes (Jega, 2007). De façon générale, le Nigeria est plus ou moins en paix avec ses voisins africains et ressent donc peu ou pas de menaces à sa

sécurité de la part de ces voisins ni même de la part d'autres forces externes en dehors de l'Afrique. Pourtant, la paix ne règne pas au Nigeria du fait des nombreuses menaces de sécurité internes.

La principale menace de sécurité à laquelle le nouveau régime démocratique s'est heurté est celle des activités des militants du Delta du Niger qui se sont organisés sous forme de bandes armées représentant ainsi un sérieux défi pour la nouvelle démocratie au Nigeria. Parmi les plus populaires de ces bandes organisées, on peut citer le Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND). D'autres milices ont émergé, parmi lesquelles, le Mouvement pour la réalisation de l'État souverain du Biafra (MASSOB). Ce groupe prétend que son but principal est de reconquérir l'ancien état du Biafra (une partie du pays qui a tenté de se séparer du Nigeria), ce qui a contribué à une augmentation de la tension sécuritaire dans le pays. Bien que les activités des militants dans la région du Delta du Niger dans le pays semblent avoir diminué après que le gouvernement fédéral ait accordé l'amnistie aux militants, il y a encore beaucoup d'autres problèmes de sécurité intérieure dans le pays.

Le problème le plus récent est celui de la secte Boko Haram qui constitue un sérieux défi pour la sécurité intérieure du pays. Le gouvernement fédéral a même reconnu que la secte était une menace réelle pour la sécurité intérieure nigériane. Il est évident que le début du soulèvement de Boko Haram dans le pays en juillet 2009 a mis en exergue le motif récurrent des soulèvements, émeutes et troubles violents au Nigeria (Adesoji, 2010).

L'impression générale dans le pays est que la montée en puissance de Boko Haram est le résultat des manipulations politiques qui semblent même avoir dépassé ceux qui pensaient que ces manipulations seraient à leur avantage. Selon Adesoji,

« Alors que la sensibilité religieuse des Nigériens a été un terrain fertile pour l'éclosion de Boko Haram, l'essor de la secte a également été facilité par les perturbations économiques actuelles dans la société nigériane, l'avènement des partis politiques (et le désespoir des politiciens pour le pouvoir politique), et l'ambivalence de certains dirigeants islamiques virulents, qui, bien qu'ils ne prennent pas activement part à l'insurrection, n'ont rien fait pour empêcher sa fomentation, ou l'ont à peine faiblement condamné (p. 95).

La menace de la secte Boko Haram a remis en question la capacité du gouvernement démocratique à assurer la sécurité et la paix dans le pays. Récemment, le gouvernement nigérian a pris des mesures audacieuses pour lutter contre l'insurrection Boko Haram en déclarant l'état d'urgence dans certains états du pays où la secte a une forte présence et a mobilisé l'armée pour des interventions appropriées. Les progrès considérables accomplis par le gouvernement pour aborder le problème sont encore insuffisants. Le gouvernement doit anéantir cette insurrection et avoir un plan durable pour arrêter la multiplication des activités

de la secte dans le pays. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, ce problème spécifique pourrait ébranler les fondements de la fragile structure démocratique du pays. Conformément à cette préoccupation, il y a eu une pression accrue de la part de la communauté internationale sur le gouvernement nigérian pour qu'il mette l'accent sur l'amélioration de la situation socioéconomique des Nigériens. Tel que rapporté par Rogers (2012), le Secrétaire d'État adjoint des États-Unis dans un discours marquant le premier anniversaire des élections démocratiques de 2011 a incité « le gouvernement à faire en sorte que la population se rallie à sa cause en s'attaquant aux problèmes socioéconomiques qui ont créé cet environnement favorable au développement de Boko Haram ».

IV. RECOMMANDATIONS

Autonomisation de la société civile

Il est évident que le gouvernement nigérian n'a aucune volonté de mettre en place une véritable structure démocratique qui permettra d'accélérer la croissance socioéconomique du pays. En d'autres termes, il revient à la population de garantir le développement durable du pays. Ainsi, l'un des moyens possibles pour garantir la démocratie et la paix durables au Nigeria est de mobiliser la société civile afin qu'elle s'intéresse à la façon dont l'état est gouverné. Au Nigeria, il semble que la société civile ne joue pas son rôle tel que prévu. La population est maniable dans la mesure où elle ne se plaint pas de la nette injustice qui sévit quotidiennement dans le pays. La société civile a le pouvoir de contester positivement et d'arrêter les excès des fonctionnaires gouvernementaux actuellement observés dans le pays. Comme l'a signalé Diamond (1993), « dans cette troisième vague de démocratisation mondiale, aucun phénomène n'a plus vivement frappé l'imagination des intellectuels démocratiques, observateurs et activistes de même la même façon que la « société civile » ». Quoi de plus émouvant que les histoires des courageux groupes d'étudiants, d'écrivains, d'artistes, de pasteurs, d'enseignants, d'ouvriers, et de mères qui contestent la fourberie, la corruption et la domination brutale des états autoritaires ? Quel cliché pourrait être plus impressionnant pour les démocrates que celui qu'on a vu à Manille en 1986, lorsque des centaines de milliers de citoyens organisés et pacifiques ont envahi les rues pour protester contre le vol de leur voix lors des élections et pour contraindre Ferdinand Marcos à quitter, sans violence, par le « pouvoir du peuple » ? » (p. 2).

Néanmoins, cela peut être trompeur de conclure que la seule solution pour résoudre tous les problèmes politiques dans le pays est que la société civile prenne la parole lors de manifestations pour interpeler le gouvernement sur son insensibilité à la situation critique des personnes et à la mauvaise gestion des ressources. Mais il est tout de même intéressant de signaler que la société civile a un rôle essentiel à jouer en ce moment dans l'histoire du Nigeria. Les groupes de la société civile doivent résoudre la situation à travers des campagnes publiques, des séminaires, des débats publics et l'utilisation d'autres mécanismes pacifiques et convenables pour attirer les intérêts des

gouvernements, de la communauté internationale et d'autres parties prenantes aux problèmes de gouvernance dans le pays. Les médias de masse pourraient aider à cet égard. La consolidation de la démocratie surtout après de longues années de régime militaire nécessite la contribution de tous en particulier de la société civile. Comme Diamond a noté en outre :

« La société civile est également un instrument fondamental permettant de contenir le pouvoir des gouvernements démocratiques, de contrôler leurs éventuels abus et violations de la loi et de les soumettre à l'examen minutieux de la part de la population. En effet, une société civile dynamique est probablement plus indispensable pour la consolidation et le maintien de la démocratie que pour sa mise en place. Le fait de faire peu de progrès est plus nuisible pour la légitimité des nouvelles démocraties que la corruption politique flagrante et généralisée, en particulier pendant les périodes de restructuration économique pénible lorsque de nombreux groupes et individus doivent subir des épreuves difficiles. Les nouvelles démocraties, qui ont émané après de longues périodes de régime arbitraire et étatiste n'ont pas les moyens juridiques et bureaucratiques pour contenir la corruption depuis la base. En l'absence de presse libre, solide, et inquisitrice et de groupes de citoyens pour mettre la pression en vue d'une réforme institutionnelle, la corruption est susceptible de se développer » (p. 7).

Il est nécessaire de sensibiliser le public à travers le plaidoyer, en particulier en ce qui concerne la protection des principes démocratiques. La population doit savoir qu'elle a le droit de vote et que ses votes doivent compter. Elle doit savoir que les élus ont obligation de leur rendre des comptes et qu'elle est tenue de rappeler aux dirigeants politiques que le mandat qui leur est attribué par le peuple est de rendre la vie plus appréciable à la majorité des citoyens. L'instruction publique peut aider à résoudre le problème de l'apathie politique et de la perte de confiance dans le système politique. Le peuple doit exprimer ses attentes et ses frustrations.

Renforcement des institutions gouvernementales pour une prestation efficace des services

L'absence d'institutions solides soutenant le système démocratique constitue le principal problème de gouvernance au Nigeria. Les opérations des institutions telles que l'Assemblée législative, le corps judiciaire et le pouvoir exécutif doivent être simplifiées de façon à ce que la claire séparation des pouvoirs et les freins et contrepoids soient garantis afin de limiter les excès de ceux qui occupent des postes dans ces institutions. Il est clair que les agences de lutte contre corruption, les organismes de réglementation et les autres institutions gouvernementales n'ont pas répondu aux attentes. Il y a un besoin urgent de renforcer nos institutions pour garantir que les droits de tous les citoyens sont protégés et que tous les citoyens respectent les règles établies par le pays.

Lorsque les institutions gouvernementales sont renforcées, cela peut faciliter la création d'un environnement favorable au développement de la démocratie. Par exemple, l'indépendance et la non-politisation des agences de lutte contre la corruption permettraient de limiter les excès de quelques individus qui depuis plusieurs décennies ont détourné et gaspillé les ressources de la nation, maintenant le pays au rang des plus pauvres au monde. Des études (p. ex. Ubi, Effiom & Baghebo, 2012), ont montré que la plupart des problèmes auxquels se heurte le Nigeria aujourd'hui et qui vont à l'encontre de la démocratie, notamment les questions relatives à la pauvreté, la corruption, le chômage, la piètre prestation de service et le sous-développement général sont liés à l'incapacité des institutions. Les réformes électorales entérinées avant l'élection de 2011, sont un exemple de la façon dont une institution renforcée peut aider à la consolidation démocratique. Malgré les violences qui ont éclaté dans certains Etats du pays, l'élection de 2011 est meilleure que les élections précédentes et a constitué des opportunités pour que le Nigeria se rapproche d'une démocratie durable. Nous sommes d'accord avec Gyimah-Boadi (2004) sur le fait que : « Les élections sont indispensables à la démocratie, mais deux ou trois élections ne font pas une démocratie. Il faut du temps pour développer des systèmes électoraux efficaces et crédibles et leur permettre d'obtenir des résultats significatifs » (p. 12). On peut ajouter qu'un organe électoral indépendant et fort peut aider à cet égard. Pour garantir le succès des futures élections au Nigeria, les stratégies adoptées et les processus qui ont conduit à la réussite des élections de 2011 devaient être consolidés.

302

Pour garantir une bonne gouvernance et une démocratie durable, les dirigeants doivent se conformer aux règles. Dans ce même ordre d'idée, Odey et Agba (210?) affirment que « les dirigeants de la nation doivent gouverner dans le strict respect de l'état de droit comme le prévoit la constitution. Les dirigeants nigériens doivent désormais rompre avec le leadership basé sur la cupidité et l'égoïsme et embrasser un genre de leadership qui permettrait l'utilisation des énormes ressources sur lesquelles le pays doit baser son économie de manière cohérente, constante et autonome » (p.159). Cela sera atteint grâce à la mise en place d'institutions solides.

Prestation de services

Les Nigériens attendent beaucoup de la démocratie. Les efforts des gouvernements à tous les niveaux devraient se concentrer sur la distribution de dividendes démocratiques à la population de manière générale. Il est nécessaire d'accélérer les efforts en matière de création d'emplois afin de réduire le taux croissant du chômage dans le pays. Les programmes de réduction de la pauvreté du gouvernement devraient être réévalués et réorientés afin de s'assurer que n'importe quelle stratégie en place tient compte de la réduction de la pauvreté en termes concrets, mais aussi que ces programmes sont durables. Le gouvernement devrait arrêter de faire « l'aumône » au nom de la réduction de la pauvreté. Cette stratégie n'a pas fonctionné, elle a plutôt été une source de mauvaise gestion des ressources de la nation. Le peuple a besoin de meilleurs soins de santé et d'un

meilleur accès à une éducation de qualité. Les infrastructures du pays devraient être développées de façon à soutenir un développement socioéconomique rapide. La démocratie garantira la paix si la population ressent une augmentation constante de la qualité de vie de manière générale dans le pays.

Les Nigériens attendent beaucoup d'un gouvernement démocratique et leurs attentes n'ont pas été satisfaites. Cela a entraîné des frustrations parmi les citoyens, ce qui a des conséquences sur la sécurité et la paix dans le pays. La misère extrême actuelle du pays pourrait créer un environnement de conflit. Rogers, reconnaissant le lien entre la misère ou la marginalisation et la radicalisation a observé ce qui suit : « Bien qu'il soit nécessaire de mettre en garde contre une trop forte connexion entre marginalisation et radicalisation, ce serait également une grave erreur de rejeter cette connexion au motif qu'elle est sans intérêt. Les expériences en Inde, en Chine et ailleurs donnent à penser que si l'Afrique subsaharienne passait par une croissance économique persistante sans accompagner l'émancipation et par une amélioration généralisée des perspectives économiques, alors des mouvements radicaux pourraient survenir dans d'autres États » (p. 5). L'enseignement à tirer est qu'il est important pour les nouveaux gouvernements démocratiques en Afrique, dont le Nigeria d'orienter leurs efforts vers des améliorations socioéconomiques générales dans les États d'Afrique. Ils doivent aussi veiller à ce que ces améliorations se manifestent par une amélioration globale du bien-être de la majorité de la population afin de réduire les tensions qui pourraient menacer la paix.

Développement du leadership et modification du comportement

Il est évident que le problème du Nigeria réside dans l'incapacité de ces dirigeants. Il est également intéressant de noter que la tendance politique actuelle où la plupart des citoyens, en particulier ceux qui cherchent à obtenir des postes politiques, ont tendance à penser seulement à ce qu'ils peuvent obtenir du gouvernement, ce qui engendre uniquement une élite politique incapable de conduire le pays vers un développement socioéconomique significatif. Il y a un besoin de changement de paradigme. L'attitude de nos dirigeants doit changer si nous voulons assister à un développement significatif dans le pays. Il est nécessaire de réorienter nos dirigeants afin qu'ils commencent à penser à ce qu'il faut faire pour sauver le pays de la régression en cours. Les dirigeants doivent comprendre qu'ils ont un devoir de préservation et de développement de la richesse du pays envers la prochaine génération en vue du développement durable. Les institutions existantes, par exemple, l'Institut nigérian des études politiques et stratégiques, où les dirigeants politiques sont formés devraient d'urgence revoir leur programme pour y inclure la modification d'attitude. Nous avons besoin de personnes qui peuvent raisonner au-delà de l'accumulation illégale de richesse et comprendre la nécessité de sacrifice personnel pour la consolidation de la nation. Nous devons former nos dirigeants afin qu'ils conçoivent le Nigeria comme un projet qui doit réussir pour le bien de tous.

CONCLUSION

Depuis 1999, lors de la transition d'un régime militaire vers un régime civil au Nigeria, il y a eu beaucoup d'attentes des groupes de la société civile, des experts en développement, des analystes politiques et économiques et de l'ensemble des citoyens du pays. Certains progrès ont été accomplis en particulier en phase avec l'engagement continu visant à garantir qu'il y ait un gouvernement démocratique par le biais de processus électoraux et plusieurs élections ont été tenues depuis lors.

Cependant, beaucoup estiment que l'émergence du système démocratique au Nigeria n'a pas apporté de changement important dans le sens positif souhaité et attendu. En effet la situation générale du pays ne s'est pas vraiment améliorée. Le premier régime civil d'Olusegun Obasanjo qui a commencé en 1999 après de longues années de dictature militaire a été mis en place quand les Nigériens ont vivement réclamé une amélioration de la vie socioéconomique de la population. La situation économique sous l'administration britannique et ultérieurement sous les régimes militaires a continué de s'aggraver. Après plus de quatorze ans de nouveau système démocratique, pratiquement tous les indices socioéconomiques, y compris le PIB par habitant, la valeur du Naira par rapport au dollar américain, l'utilisation des capacités et les conséquences de la pauvreté montrent que Nigeria est loin de se rapprocher de la croissance. Les principes démocratiques sont violés et le peuple perd confiance dans le gouvernement. Ce scénario illustre le danger de l'incapacité du gouvernement démocratique à satisfaire les attentes de la population. De plus, il constitue une source de tension dans le système, ce qui peut avoir des conséquences pour la sécurité et la paix dans le pays. Jega (2007) affirme dans son évaluation de la situation du pays pendant les quatre premières années de démocratie au Nigeria que « plus le régime Obasanjo semblait incapable ou peu enclin à aborder ces problèmes, plus intense était la crise due à la montée des attentes. Comme les principaux indices économiques ne se sont pas manifestement améliorés, les espoirs ont été brisés et la déception s'est accrue. Tout cela a créé une atmosphère propice à l'augmentation des protestations ainsi que des affrontements et des conflits ethno religieux » (pp. 174-175). Actuellement, la situation n'a pas changé de manière significative.

Pour que la démocratie soit durable au Nigeria, tous les citoyens, y compris les membres des bureaux politiques doivent faire preuve d'un plus grand respect de l'État de droit et de la protection des droits des personnes. Il est nécessaire de favoriser une opposition politique viable et les citoyens devraient avoir la possibilité d'avoir recours à des alternatives quand ils sentent que leurs besoins ne sont pas suffisamment satisfaits par le gouvernement actuel. L'aptitude de la majorité des citoyens à élire et à changer ses dirigeants est essentielle dans toute démocratie. La population devrait avoir la possibilité de participer aux processus politiques et devrait s'intéresser à la façon dont elle est gouvernée. Le Nigeria devrait s'adapter aux circonstances et faire aussi bien que d'autres

démocraties. La démocratie que nous pratiquons doit reconnaître le partage du pouvoir, et s'appuyer sur les freins et contrepoids qui garantissent les droits des citoyens. La nouvelle démocratie devrait mettre l'accent sur la résolution des différents problèmes auxquels est confronté le pays, y compris la pauvreté et le chômage, l'éducation, la santé et l'amélioration globale de la qualité de vie des citoyens. Ces caractéristiques différencient la démocratie de la dictature et sont les ingrédients qui font fonctionner la démocratie et fournissent un environnement de paix durable.

RÉFÉRENCES

Adesoji, A. (2010). Le soulèvement de Boko Haram et renouveau islamique au Nigeria dans : *L'échiquier africain*, 45(2), 95-108.

Adeyeye, T. (2013). Le nouveau rapport de la Banque mondiale met en garde le Nigeria contre la pauvreté et l'analphabétisme. *The Herald*, 31 octobre 2013.

Beetham, D. (2004) « Liberté en tant que fondement », *Journal of Democracy* 15(4) : 61–75.

Banducci, S. A., Donovan, T. and Karp, J.A. (2004) « Représentation minoritaire, autonomisation et participation », *The Journal of Politics* 66(2): 534-556.

Bu'hlmann, M. et Kunz, R. (2011) « Confiance dans l'appareil judiciaire : Comparer l'indépendance et la légitimité des systèmes judiciaires », *West European Politics* 34 (2) : 317-345.

Dabalén, A. Oni, B. (2000). Perspectives du marché du travail des diplômés universitaires au Nigeria. Disponible sur : www.valuefronteraonline.com/public_upload/file/edu1.pdf

Dahl, R. A. (1998) *On Democracy*. New Haven : Yale University Press.

Diamond, L. (1989). Introduction : Persistance, érosion, effondrement et renouvellement. L. Diamond et al. (Eds.), *La démocratie dans les pays en développement*. Vol.3. Asia Boulder : Lynnee Rienner.

Diamond, L. (1999). *Développer la démocratie : vers une consolidation*. Baltimore : John Hopkins University Press.

Diamond, L. (1994). Repenser la société civile : vers une consolidation démocratique. *Journal of Democracy*, 5(3), 1-15.

Dike, V. E. (2006). *Démocratie et vie politique au Nigeria*. New York: iUniverse
Gibson, J. L. (2006) « Institutions judiciaires », dans R.A.W. Rhodes, S.A. Binder et B.A.

Rockman (eds.) *Institutions politiques*, Oxford: Oxford University Press; 2006; 514-534.

Gyimah-Boadi, E. (2004). Afrique : La qualité de la réforme politique. Dans *Réforme démocratique en Afrique : La qualité du progrès* par E. Gyimah-Boadi (Ed.), (pp. 5-27). Colorado : Lynnee Rienner Publishers.

Huntington, S. P. (1991). *La troisième vague : Démocratisation à la fin du vingtième siècle*. Norman : University of Oklahoma Press.

Ibeanu, O. (2007). Élections et avenir paroxystique de la démocratie au Nigeria. *Élections et avenir de la démocratie au Nigeria*. De A. Jega & O. Ibeanu (Eds.), (pp. 1-22). Nigeria : Association nigérienne de sciences politiques

Jega, A. (2007). *Démocratie : Bonne gouvernance et développement au Nigeria*. Ibadan : Spectrum Books.

Kpundeh, S. J. (2004). Corruption et contrôle de la corruption. *Réforme démocratique en Afrique : La qualité du progrès* par E. Gyimah-Boadi (Ed.), (pp. 121-139). Colorado : Lynne Rienner Publishers.

Lijphart, A. (1997) « Participation inégale : Dilemme non résolu de la démocratie, *American Political Science Review* 91(1) : 1-14.

Linz, J. J. (1978). *L'effondrement des régimes démocratiques : Crises, effondrement et rééquilibrage*. Baltimore : John Hopkins University Press.

Linz, J. J. et Stepan, A. (1996) *Problèmes de transition et de consolidation démocratique : Sud de l'Europe, Amérique du Sud et Europe postcommunisme*, Baltimore : John Hopkins University Press.

Mohammed, K. (2007). Compter les votes et prendre les votes en compte : Enseignements tirés de l'état d'Adamawa. *Élections et avenir de la démocratie au Nigeria*. De A. Jega & O. Ibeanu (Eds.), (pp. 187-212). Nigeria : Association nigérienne de sciences politiques

Bureau national de la statistique (2010). Disponible sur : <http://www.proshareng.com/news/16302.html>

Nnadozie, U. (2007). Histoire des élections au Nigeria. *Élections et avenir de la démocratie au Nigeria*. De A. Jega & O. Ibeanu (Eds.), (pp. 23-44). Nigeria : Association nigérienne de sciences politiques

Odey, M. O. & Agba, T. P. (2010). Pauvreté et instabilité démocratique au Nigeria depuis 1999. *Gouvernance et développement économique dans la Quatrième République* (pp. 147-165). De T. Wuam & T. N. Sunday (Eds). Makurdi : Aboki Publishers.

Oddih, M. (2007). Fraude électorale et processus démocratique : Enseignements tirés des élections de 2003. *Élections et avenir de la démocratie au Nigeria*. de A. Jega & O. Ibeanu (Eds.), (pp. 147-186). Nigeria : Association Nigérienne de sciences politiques

O'Donnell, G. (1994) « Démocratie délégitime », *Journal of Democracy* 5(1) : 55-70.

O'Donnell, G. (2004) 'Pourquoi l'état de droit importe-t-il ? », *Journal of Democracy* 15(4): 32-46.

Oluwarotimi, A. (2013). La Banque mondiale déplore l'aggravation de la pauvreté et de l'inégalité au Nigeria. *Journal Leadership*, 13 Octobre 2013.

Orji, N. & Uzodu, N. (2011). Violence postélectorale au Nigeria : l'expérience des élections de 2011. Nigeria : Centre de plaidoyer politique et juridique.

Paxton, P., Bollen, K. A., Lee, D. M. & Kim, H. J. (2003) « Un demi-siècle de suffrage : nouvelles données et analyse comparative », *Développement international comparatif* 38 (1) : 93-122.

Rogers, P. (2012). Nigeria : Le contexte général de la violence de Boko Haram : Groupe Oxford Research. Disponible sur : <http://www.oxfordresearchgroup.org.uk/sites/default/files/Apri En12.pdf>

Rueschemeyer, D. (2004) « Surmonter les inégalités », *Journal of Democracy* 15(4): 76-90.

Sklar, R. L. (1983). Démocratie en Afrique. Examen des études africaines, 26(3/4), 11-24.

308

Stiglitz, J. E. (1999). En matière de liberté, le droit de savoir, et le discours public : Le rôle de la transparence dans la vie publique. *Oxford Amnesty Lecture*, 27 janvier.

Transparency International. (2012). Indice de perception de la corruption, 2012. Transparency International. Consulté le 7 novembre 2013, depuis : <http://transparency.org/country#NGA>

Ubi, P., Effiom, L. & Baghebo, M. (2012). La dynamique de l'incapacité des institutions et leurs conséquences sur la capacité d'emploi de l'économie nigériane. *Journal of Emerging Trends in Economics and Management Sciences*, 3(6), 931-939.

Valenzuela, J. S. (1990). Consolidation démocratique dans des situations post-transition : Notion, processus et conditions facilitantes. . Problèmes dans la consolidation démocratique : Les nouvelles démocraties sud-américaines dans une perspective comparative. De S. Mainwaring, G. O'Donnell, & J.S Valenzuela (eds), Notre Dame : University of Notre Dame Press

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU SÉNÉGAL

Par Adama SADIO

Réseau africain des jeunes chercheurs



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU SÉNÉGAL

Par Adama SADIO

Réseau africain des jeunes chercheurs

RÉSUMÉ

Cette présentation essaie d'apporter une réponse à la problématique suivante : que faire pour préserver et renforcer l'image sénégalaise d' « oasis » de paix dans une Afrique de l'Ouest caractérisée tantôt par des crises politiques majeures, tantôt par des ruptures de la paix à travers la consolidation de la stabilité démocratique ?

Pour ce faire, le Sénégal doit procéder à des réformes majeures de son régime politique en vue notamment de casser l'hégémonie présidentielle sur le pouvoir judiciaire et le Parlement, rationaliser la création de partis politiques. Sur le plan social, un accent particulier devrait être mis sur le chômage des jeunes.

SOMMAIRE

ACCRONYMES ET SIGLES

INTRODUCTION

I. AMELIORER LE REGIME POLITIQUE SENEGALAIS

- 1.1 - Une justice forte et indépendante, gage d'une paix sociale et politique
- 1.2 - Réformer les leviers de domestication du Parlement par l'exécutif

II. RATIONALISER LE SYSTEME DES PARTIS POLITIQUES AU SENEGAL

- 2.1 - Création de parti politique, une liberté constitutionnelle à rationalise
- 2.2 - Financement des partis politiques

III. LE SENEGAL, UNE DEMOCRATIE EN PANNE DE DIALOGUE

- 3.1 - Consolidation des mécanismes de régulation du jeu politique
 - 3.1.1 - *Le Conseil constitutionnel*
 - 3.1.2 - *La Société civile*
- 3.2 - Instauration d'un statut de Chef de l'opposition
- 3.3 - Une expérience électorale « certifiée », une réforme du système électoral sénégalais s'impose pour des processus électoraux apaisés

311

IV. CHOMAGE DES JEUNES AU SENEGAL, FACTEUR POTENTIEL D'INSTABILITE POLITIQUE ET SOCIALE

L'alternance de 2000 : de l'espoir au désespoir

Le 23 juin, une révolte de cause plus sociale que politique

CONCLUSION

RECOMMANDATIONS

BIBLIOGRAPHIE

ACCRONYMES ET SIGLES

AFRIMAP: Africa Governance, Monitoring and Advocacy Project

AJ/PADS : Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme

AN : Assemblée Nationale

ANEJ : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal

APR : Alliance pour la République

BAD : Banque Africaine de Développement

BIT : Bureau International du Travail

CAR LENENN : Convergence des Acteurs pour la Défense des Valeurs
Républicaines

CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEI : Commission Electorale Indépendante

CENA : Commission Electorale Nationale Autonome

CSP : Conseil Supérieur de la Magistrature

DGE : Direction Générale des Elections

ESPS : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal

FASTEF : Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation

FC : Forum Civil

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

FNPJ : Fonds National de Promotion de la Jeunesse

GMPE : Gouvernement de Majorité Présidentielle Elargie

GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance

LD : Ligue Démocratique

LD/MPT : Ligue Démocratique/Mouvement pour le Parti du Travail

M 23 : Mouvement du 23 juin

MOE : Mission d'Observation Electorale

MPD : le Mouvement pour la Démocratie

MRS : Mouvement Républicain Sénégalais

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OFEJBAN : Office National pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue

ONEL : Observatoire National des Elections

PAI : Parti Africain de l'Indépendance

PAIVC : Le Parti Africain pour l'Indépendance du Cap Vert

PDS : Parti Démocratique Sénégalais

PS : Parti Socialiste

PIT : Parti de l'Indépendance et du Travail

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RADDHO : Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

RADI : Réseau Africain pour le Développement Institutionnel

RESOCIT : Réseau des Observateurs Citoyens

REVA : Retour vers l'Agriculture

REWMI : Pays

SENELEC : Société Nationale d'Electricité du Sénégal

OSIWA : Open Society Initiative for West Africa

URD : Union pour le Renouveau Démocratique

INTRODUCTION

Le Sénégal est le seul pays de l'espace d'Afrique subsaharienne francophone à n'avoir jamais connu de coup d'État et de guerre civile. Cette image sénégalaise de havre de paix dans une sous-région fortement marquée par une instabilité politique, depuis les indépendances, est consécutive notamment à sa forte expérience démocratique et à ses réalités socioculturelles.

Le début de l'expérience électorale sénégalaise remonte à 1848 avec l'élection du premier représentant²⁴⁶ au Palais Bourbon. Le 10 mai 1914, le premier député noir, Blaise Diagne, est élu au Palais Bourbon. Et suite à la Loi de 1946 de Lamine Guéye consacrant l'élargissement du droit de participer au scrutin à toutes les populations des colonies françaises d'Afrique, les élections de 1948 furent les premières élections générales de l'histoire politique du Sénégal. Il s'en est suivi de nombreuses élections²⁴⁷ jusqu'à l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale en 1960.

Cette expérience électorale s'est consolidée après l'indépendance, plus particulièrement à partir de 1963 jusqu'à ce jour, avec la tenue de quinze (15) élections dont neuf (09) élections présidentielles au suffrage universel direct.

Le multipartisme est une réalité au Sénégal et cela, bien avant l'accession du pays à la souveraineté internationale, en dépit du monopartisme (ou du parti unifié pour reprendre l'expression si chère au Président Senghor) de fait²⁴⁸ de 1966 à 1974. Et depuis 1978, le Sénégal organise des élections pluralistes²⁴⁹.

Le Sénégal a connu le bicéphalisme dans le pouvoir exécutif dès 1970²⁵⁰ (supprimé de fait non de droit de 1983 à 1991) bien avant beaucoup de pays de la sous-région ouest africaine qui ont connu l'expérience du pouvoir exécutif bicéphal avec le processus des transitions démocratiques des années 1990. La période des transitions démocratiques, caractérisée par la tenue de Conférences nationales dans certains pays de l'espace CEDEAO²⁵¹, a été graduelle au Sénégal avec des mesures démocratiques importantes²⁵² prises par le président Abdou Diouf.

²⁴⁶ Il s'agit de Barthélemy Durand VALENTIN. Il fut élu par les populations des quatre communes (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis) qui étaient les seuls électeurs car jouissant de la nationalité française.

²⁴⁷ De la mise en vigueur de la Loi Lamine Guéye en 1946 jusqu'à 1960, le Sénégal a connu dix (10) élections, dont celles des Assemblées Territoriale de 1957, du Référendum de 1958, de l'Assemblée Nationale de 1959 et de l'élection, le 5 septembre 1960, du président Léopold Sédar Senghor par les grands électeurs.

²⁴⁸ Rappelons que la Constitution sénégalaise a toujours reconnu même durant cette période le pluralisme politique.

²⁴⁹ Cette élection présidentielle a opposé le président Léopold Sédar Senghor du Parti socialiste (82,02%) à l'opposant Me Abdoulaye Wade du Part démocratique sénégalais (17,38%).

²⁵⁰ Le Sénégal est le premier pays d'Afrique subsaharienne, après la révision constitutionnelle de 1970 en son article 36, à avoir expérimenté le bicéphalisme et le second en Afrique après la Tunisie en 1969.

²⁵¹ CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

²⁵² Restauration de la Primature en 1991, adoption consensuelle du Code électoral de 1992 et installation d'un Gouvernement d'union nationale avec l'entrée des principaux partis de l'opposition (le PDS, le PIT et la LD/MPT).

Les alternances démocratiques de 2000 et de 2012, avec les félicitations des vaincus aux vainqueurs²⁵³ avant la proclamation officielle des résultats, ont conforté la tradition démocratique sénégalaise toujours saluée par la Communauté internationale et des observateurs dont certains redoutaient le pire à chacune de ces joutes électorales.

Les craintes de ces observateurs au sujet d'une rupture éventuelle de la paix au Sénégal ne sont pas tout à fait infondées. Les acquis fondamentaux de la démocratie sénégalaise cités ci-dessus cachent mal les insuffisances de celle-ci susceptibles de porter préjudice à la paix sociale. Une réflexion sur la stabilité démocratique et la consolidation de la paix au Sénégal nécessite une analyse des vulnérabilités de la démocratie sénégalaise portant, entre autres, sur :

- une inflation des partis politiques mettant en péril la démocratie sénégalaise ;
- une indépendance de la justice plus théorique que pratique ;
- une absence de dialogue politique ;
- une société civile qui peine à marquer ses frontières avec la société politique ;
- des processus électoraux souvent très violents (comme ce fut le cas lors de la présidentielle de 2012) ;
- une forte demande sociale devenue une bombe sociale latente.

Pour mieux comprendre l'importance de la stabilité démocratique dans la consolidation de la paix au Sénégal, il nous semble nécessaire de donner la définition des concepts de « *démocratie* » et de « *stabilité démocratique* ».

Il est frappant de constater que le sens donné au concept de « *démocratie* » demeure très complexe et que les définitions varient au gré des convictions des auteurs.

Pour Mathieu Burelle, la « *démocratie est un type de régime politique ancien, qui date de l'Antiquité, dont le but est d'assurer l'égalité et la liberté publique des citoyens en leur conférant un pouvoir égal sur les destinés de la société et de l'État. Autrement dit, la démocratie est le régime politique qui confie au peuple la souveraineté. Le mot « démocratie » vient d'ailleurs du grec « demos », qui signifie « peuple », et kratos qui signifie « pouvoir*²⁵⁴ ».

L'organisation d'élections libres et transparentes est un des critères principaux de la démocratie. Dans une démocratie, on acquiert le pouvoir qu'à travers les urnes par la volonté populaire. Ce point de vue est défendu par Huntington, aux yeux de qui « *la démocratie existe là où les principaux leaders d'un*

²⁵³ En 2000, dès le lendemain de la présidentielle, le président Abdou Diouf a appelé Me Abdoulaye Wade pour le féliciter de sa victoire bien avant la proclamation des résultats définitifs par le Conseil constitutionnel. Et au soir du 25 mars 2012, juste quelques heures après la fermeture des bureaux de vote, le président Abdoulaye Wade appelle le candidat victorieux Macky Sall pour le féliciter. Une élégance démocratique de la part des présidents Diouf et Wade hautement saluée par la Communauté internationale.

²⁵⁴ Mathieu Burelle, dans ses cours sur Éthique et politique, Collège Montmorency, p. 02

*système politique sont désignés par des élections concurrentielles auxquelles la masse de la population est admise à participer*²⁵⁵ ». Pour Mutoy Mubiala, la « *démocratie libérale est caractérisée notamment par le multipartisme, les élections pluralistes à périodicité régulière, la liberté de la presse, le respect des droits de l'Homme et des libertés publiques, la séparation des pouvoirs au sein de l'Etat* »²⁵⁶.

Toutes ces définitions de la démocratie sont certes acceptables mais elles nous semblent toutes restreintes. D'où le souci de proposer une définition beaucoup plus globale. Ainsi, la démocratie « *désigne un mode d'organisation du pouvoir politique dont la légitimité requiert qu'il reconnaisse pleinement le primat de la souveraineté populaire et qu'il s'assigne pour objectif son renforcement effectif, mais dont l'agencement réel se fonde toujours pour l'essentiel sur une délégation de pouvoir à un personnel spécialisé par le biais d'élections régulières, concurrentielles et sans exclusives trop marquées vis-à-vis de certains secteurs, dans lequel aussi la volonté de la majorité ne s'exerce pas au point d'écraser les minorités ou les groupes d'intérêts de toutes espèces* »²⁵⁷.

Après avoir procédé à une définition conceptuelle de la « *démocratie* », nous allons tenter de définir la « *stabilité démocratique* ». A l'instar du concept de la « *démocratie* », celui de « *stabilité démocratique* » fait l'objet d'une définition assez vague et variée. Néanmoins, en dépit des nombreuses lectures que l'on peut avoir de la « *stabilité démocratique* », il faut marquer que cette dernière peut être mesurée en vertu de l'existence de certaines conditions.

Un pays doit remplir certains critères pour prétendre disposer d'une « *stabilité démocratique* ».

- La « *stabilité démocratique* » existe dans un Etat où la sacralité de la Constitution est une réalité. Les changements constitutionnels ou de constitution ne devraient être en général inspirés que par la nécessité ;
- La « *stabilité démocratique* » exige l'existence d'institutions démocratiques qui fonctionnent autant que possible dans le respect des principes démocratiques ;
- La « *stabilité démocratique* » suppose en général l'appropriation par les populations des lois, votées par les élus. Cette appropriation des lois par les populations résulte que celles-ci soient l'expression de la volonté générale et émanent d'un « *consensus politique* » plutôt que la traduction d'un intérêt particulier et momentané.

L'instabilité démocratique est susceptible d'entraîner un pays dans une instabilité sociale et politique. L'absence de primauté de la loi, l'illégitimité des lois et le manque d'institutions fortes et démocratiques peuvent provoquer une rupture de la paix sociale.

²⁵⁵ Mathieu Burelle, dans ses cours sur Éthique et politique, Collège Montmorency, p. 02

²⁵⁶ Cité par Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques 3ème édition (1998), Dalloz, 75685 Paris Cedex 14, p. 76

²⁵⁷ Mutoy MUBIALA, L'aide à la démocratie in Revue Africaine de politique internationale, Institut Panafricain de Relations Internationales, 1180 Bruxelles-Belgique, Avril Mai Juin 1994, p.27 et 28

²⁵⁸ Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, op cit

Au regard de l'expérience démocratique sénégalaise, que faire pour préserver l'image sénégalaise d' « oasis » de paix dans une Afrique de l'Ouest caractérisée tantôt par des crises politiques majeures, tantôt par des ruptures de la paix ? Cette réflexion est une contribution aux nombreuses réformes envisagées ou à envisager en vue d'accélérer la marche du Sénégal vers la démocratie post moderne.

I. AMÉLIORER LE RÉGIME POLITIQUE SÉNÉGALAIS

Après un bref passage au régime parlementaire (de 1960 à 1963), le Sénégal a rejoint, à la suite de la crise politique de décembre 1962, le peloton des États africains ayant adopté le régime politique « présidentieliste ». Le régime « présidentieliste » sénégalais fait du chef de l'État l'épicentre du pouvoir exécutif et met à sa disposition autant de leviers lui permettant d'interférer dans le fonctionnement des pouvoirs judiciaire et législatif. Ce déséquilibre institutionnel²⁵⁹ fausse le principe de la séparation des pouvoirs.

En vue de la préservation et du renforcement de ses acquis démocratiques ainsi que de la consolidation de la paix, le Sénégal doit procéder à des réformes majeures de son régime politique, ceci afin de casser l'hégémonie présidentielle sur le pouvoir judiciaire et le Parlement.

1.1 - Une justice forte et indépendante, gage d'une paix sociale et politique

Dans un État de droit, tout différend doit trouver solution devant le juge. Le juge doit bénéficier de la confiance des populations, notamment des acteurs de la classe politique et de la société civile. La paix sociale découle, dans une large mesure, de la crédibilité de la justice. Une analyse des tensions électorales et de la crispation du jeu politique sénégalais montre qu'elles trouvent en général leur origine du peu de crédibilité qu'une partie de la classe politique et de la société civile accordent à l'institution judiciaire. Les tensions électorales de la présidentielle de février-mars 2012 en sont de parfaites illustrations. La validation de la candidature du Président Wade, qui avait profondément divisé la population sénégalaise, par le Conseil constitutionnel, a plongé le Sénégal dans de fortes tensions électorales. Le M 23²⁶⁰ avait donné le ton en déclarant n'avoir aucune confiance en cette juridiction et sa délibération n'aura aucun impact sur la poursuite de son combat pour le retrait de la candidature du Président sortant.

A dire vrai, cette contestation de la décision du Conseil constitutionnel n'est pas nouvelle en soi. Elle s'inscrit dans une pratique assez courante de contestation, par l'opposition sénégalaise, des décisions de cette instance de régulation du contentieux électoral. L'opposant Me Abdoulaye Wade contestait

²⁵⁹ Ce déséquilibre institutionnel résulte d'abord de la forte inspiration de la Constitution sénégalaise de la Constitution française du 4 octobre 1958 qui attribue beaucoup de prérogatives au Président de la République. L'autre origine de l'hégémonie présidentielle au Sénégal est relative à notre héritage traditionnel. L'expression wolof « Borom dèk bi » (le propriétaire du pays) pour désigner le Chef de l'Etat en dit long.

²⁶⁰ M 23 : Mouvement du 23 juin

régulièrement les résultats définitifs proclamés par les juges électoraux lors des élections l'opposant au président Abdou Diouf. La coalition de l'opposition « Benno Siggil Senegal » n'a pas fait moins en 2007 allant jusqu'à boycotter les élections législatives du 03 juin 2007 après avoir qualifié de mascarade électorale la réélection de Me Wade.

On ne pourrait manquer de relever l'inversion des positions de la majorité avant le 25 mars et de l'opposition d'alors. En effet, cette majorité, passée actuellement dans l'opposition, qui en appelait au respect de la justice sénégalaise lui dénie aujourd'hui toute indépendance. Une position qui contraste avec celle de la nouvelle majorité qui trouve des qualités en la justice sénégalaise après avoir, dans un passé récent, exprimé une méfiance à son égard.

L'impression qui se dégage est que la confiance ou la méfiance des acteurs publics en la justice dépend des positions et des intérêts du moment. Les critiques de la domestication de la justice par l'Exécutif sont confortées par des propos tenus par des acteurs politiques ayant été au cœur de l'appareil étatique, pour qui le régime politique sénégalais confère au chef de l'État des pouvoirs exorbitants écrasant du coup les autres pouvoirs.

On peut, à titre d'exemple, citer deux hommes politiques considérés à un moment de la vie politique sénégalaise comme les « hommes forts » des régimes Diouf et Wade à savoir Ousmane Tanor Dieng²⁶¹ et Idrissa Seck²⁶². *« Les institutions sénégalaises étaient dangereuses avec nous et sont encore plus dangereuses aujourd'hui avec le régime de l'alternance. On a observé depuis feu le Président Léopold Sédar Senghor une hypertrophie du pouvoir présidentiel, tout est entre les mains du président de la République. C'est lui qui initie, décide et exécute. Tout part de lui, tout revient à lui. Donc la première chose qu'il faut remarquer, c'est cette espèce de culture de l'Exécutif ou culture du bonapartisme ou du césarisme. Tout est entre les mains du président de la République qui a des pouvoirs quasi-illimités²⁶³ », selon Ousmane Tanor Dieng. Cette conviction du socialiste est analogue à celle du libéral Idrissa Seck, pour qui c'est une urgence démocratique de réformer en profondeur le régime politique sénégalais. Dans son esprit, « la crise que traverse le Sénégal est essentiellement une crise des institutions (...) la première réforme que j'entends mener (...) c'est de dégraisser l'institution du Président de la République (...) Le Sénégal a besoin d'un Président qui rassure, suscite et impulse, et non d'un demiurge qui vampirise tous les pouvoirs et possède un droit de vie et de mort sur les citoyens »²⁶⁴.*

A y voir de plus près, ce manque de crédibilité de la justice sénégalaise découle de la nature du régime présidentiel, de la nomination des membres de certaines juridictions et de leurs prérogatives (particulièrement le Conseil constitutionnel). Dans les réformes institutionnelles envisagées, la crédibilité

²⁶¹ Monsieur Ousmane Tanor Dieng est le Secrétaire général du Parti socialiste (PS) et ancien Ministre d'État, Ministre des services et affaires présidentiels du Président Abdou Diouf.

²⁶² Monsieur Idrissa Seck est le Président du parti Rewmi et ancien Directeur de cabinet et ancien Premier Ministre du président Abdoulaye Wade.

²⁶³ Interview accordée au Journal Le Populaire du mardi 8 mars 2005.

²⁶⁴ Voir le journal Le Quotidien du 5 janvier 2007.

de la justice nécessite que le Conseil Supérieur de la Magistrature²⁶⁵ ne soit plus présidé par le président de la République et que la société civile y soit représentée.

1.2 - Réformer les leviers de domestication du Parlement par l'Exécutif

Le préambule de la Constitution sénégalaise proclame la séparation des pouvoirs en ces termes « la séparation et l'équilibre des pouvoirs conçus et exercés à travers des procédures démocratiques ». Cependant, au verdict des faits, on peut constater une réelle domestication du Parlement par le Président de la République. Ce déséquilibre réel entre les pouvoirs exécutif et législatif se manifeste à plusieurs niveaux.

D'abord, il est devenu une banalité au Sénégal de voir des parlementaires se considérer comme des députés du président de la République et non de leur circonscription électorale. Par conséquent les projets de loi qui sont, en réalité, la traduction juridique de la volonté politique du chef de l'État sont généralement votés sans résistance parlementaire majeure du fait de l'effet majoritaire. Les modifications constitutionnelles « déconsolidantes²⁶⁶ » ne résistent pas à la détermination des parlementaires de donner corps à la volonté du président de la République au risque de mettre en péril la stabilité politique et la paix sociale. Le 23 juin 2011, les députés étaient sur le point de voter le projet de loi instituant l'élection d'un ticket unique à la présidentielle, et restaurant le quart bloquant, n'eût été la résistance forte du peuple et de certains chefs religieux. Ce qui a amené le Président Abdoulaye Wade à retirer son projet dont l'adoption aurait consacré un recul de la démocratie sénégalaise.

L'élection du bureau de l'AN²⁶⁷ témoigne éloquemment de l'influence présidentielle sur le pouvoir législatif. Si en théorie le bureau de l'AN est élu par les députés, dans les faits il est nommé par le Chef de l'État à qui il revient la possibilité de le destituer à son gré²⁶⁸.

La domestication du Parlement par l'Exécutif découle de dynamiques constitutionnelle et politique. La Constitution en son article 38²⁶⁹ autorise le président de la République à cumuler la fonction présidentielle et celle de chef de parti. Dès lors, les parlementaires de la mouvance présidentielle en adoptant les projets de loi et en respectant à la lettre les instructions du chef de l'État font preuve de fidélité et de reconnaissance à l'égard du leader de leur parti.

²⁶⁵ Le Conseil suprême de la magistrature est l'organe en charge de la carrière des magistrats.

²⁶⁶ Une modification constitutionnelle « déconsolidante » (expression, empruntée au Pr Ismaïla Madior Fall) désigne toute modification qui affaiblit la constitution.

²⁶⁷ AN : Assemblée Nationale

²⁶⁸ Les présidents de l'Assemblée Nationale Daouda Sow, Youssou Diagne et Macky Sall n'ont pas terminé leur mandat à la tête de l'institution parlementaire. Ils ont été contraints à la démission par leur parti politique sur initiative du patron dudit parti de surcroît Président de la République.

²⁶⁹ L'article 38 de la Constitution dispose en effet « la charge de Président de la République est incompatible avec l'appartenance à toute assemblée élective, Assemblée nationale ou assemblées locales, avec l'exercice de toute autre fonction publique ou privée rémunérée. Toutefois il a la faculté d'exercer des fonctions dans un parti politique ou d'être membre d'académies dans un des domaines du savoir. »

D'où la dynamique politique de la domination du Parlement par l'Exécutif. Le mode de scrutin à la députation avec les listes nationales fait que les députés élus sur la base de cette liste doivent leur élection à la seule volonté du chef de leur parti politique.

II. RATIONALISER LE SYSTÈME DES PARTIS POLITIQUES AU SÉNÉGAL

L'histoire politique du Sénégal est liée au multipartisme. Le pluralisme politique est une réalité au Sénégal bien avant son indépendance. Cependant, après son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a connu une période (de 1966 à 1974) de monopartisme²⁷⁰ avant que le pluralisme politique ne soit restauré par des modifications constitutionnelles en 1974²⁷¹ puis en 1978²⁷² et enfin en 1981²⁷³.

Dès lors, la création d'un parti politique devient une liberté constitutionnelle dont semble jouir les Sénégalais du fait notamment de la floraison des partis. Cette lourde tendance dans la création des partis peut fausser le jeu démocratique au regard de leur représentativité et/ou de leur poids dans le jeu politique. A cela s'ajoute la question du financement des partis politiques.

2.1 - La création de parti politique, une liberté constitutionnelle à rationaliser

La restauration du multipartisme intégral au Sénégal en 1981 s'est traduite par une création vertigineuse de partis. Aujourd'hui, le Sénégal compte plus de 200 partis. Pourtant un regard objectif sur la représentativité électorale des différents partis dans la dernière décennie démontre que beaucoup de partis n'ont pas un réel impact sur le jeu électoral. Les différentes compétitions électorales organisées au Sénégal durant la dernière décennie montrent que le jeu politique sénégalais est dominé par cinq partis à savoir le Parti Socialiste (PS), le Rewmi, l'Alliance Pour la République (APR), le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) et l'Alliance des Forces de Progrès (AFP). Cependant, il est vrai qu'il existe un certain nombre de partis²⁷⁴ qui, malgré leur faible poids électoral, demeurent très influents dans le jeu politique.

Sinon, nombreux sont les partis politiques qui ont rarement participé à des joutes électorales sous leur propre bannière et se réfugient derrière le paravent

²⁷⁰ Le président Léopold Sédar Senghor réfutait l'existence de parti unique au Sénégal, il parlait plutôt de parti unifié.

²⁷¹ La loi n° 76-01 du 19 mars 1976 portant révision de la Constitution autorise le multipartisme, mais limité à trois partis politiques à savoir le Parti Socialiste de Senghor, le Parti Démocratique Sénégalais de Me Abdoulaye Wade et le Parti Africain de l'Indépendance de Majhemouth Diop.

²⁷² La loi n° 78-60 du 28 décembre 1978, modifiant à nouveau la Constitution, autorise un quatrième parti politique à savoir le Mouvement Républicain Sénégalais (MRS).

²⁷³ Juste après son accession à la présidence, le président Abdou Diouf rend intégral le multipartisme par la loi 81-17 du 6 mai 1981.

²⁷⁴ Il s'agit du Parti de l'Indépendance et du Travail (PIT), de la Ligue Démocratique (LD) et du Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme (AJ/PADS).

des coalitions pour cacher leurs faiblesses électorales. Cet état de fait n'est pas sans fausser le jeu démocratique car la mission principale d'une formation politique demeure la conquête démocratique du pouvoir.

2.2 - Le financement des partis politiques

La stabilité démocratique exige la moralisation de la vie politique. Cette moralisation passe surtout par la lutte contre le financement occulte des partis, principaux acteurs du jeu politique et institutionnel. Un consensus semble se dégager sur la nécessité d'adopter une loi autorisant le financement des partis par l'État. Des organisations de la société civile ont consacré plusieurs études²⁷⁵ au financement des partis qui semble rencontrer l'assentiment des populations²⁷⁶ et fait souvent l'objet de débat au sein de la classe politique depuis une trentaine d'années²⁷⁷. Trente ans plus tard, la problématique du financement des partis demeure entière en dépit de la volonté affichée du Président Diouf en 1998 d'y apporter une réponse juridique. Il nomme par décret n°98-657 du 7 août 1998 Pr El Hadji Mbodj²⁷⁸ comme médiateur.

La pertinence et l'urgence du financement des partis politiques résident dans la lutte contre le financement illicite des partis, contre la mal gouvernance et contre les iniquités flagrantes dans le financement des activités des partis. La majorité et l'opposition s'accusent mutuellement de recourir à des financements illicites. Si la majorité accuse les partis de l'opposition de bénéficier de l'appui de lobbies et/ou de chefs d'État africains, ces derniers croient que la majorité finance ses activités à partir de l'argent public et de la corruption. Pourtant les partis politiques sont tenus (sans jamais le respecter) de procéder au plus tard le 31 janvier de chaque année au dépôt du bilan financier de l'année écoulée. Sous ce rapport, le parti doit clairement faire apparaître l'origine licite de ses financements (des cotisations de leurs membres et sympathisants, des activités lucratives et autres revenus autorisés par la loi). Cependant, la loi interdit strictement aux partis de bénéficier du soutien financier provenant de l'étranger (même d'un compatriote de la diaspora) ou d'un étranger vivant au Sénégal.

Dans la pratique, il est aisé de soutenir le non-respect de la loi par les acteurs politiques au regard des moyens importants dont disposent certains partis et de la culture politique sénégalaise²⁷⁹. D'où la nécessité de procéder au financement légal des partis politiques en dehors de celui déjà en vigueur²⁸⁰ pour renforcer la stabilité démocratique du Sénégal.

²⁷⁵ On peut citer le rapport du Réseau africain pour le développement institutionnel (RADI) : Financement des partis politiques. Pourquoi? Comment?, RADI-CERAP NDI, Sénégal, mars 2005 et la réflexion du Forum civil intitulé « Projet de loi sur la transparence de la vie publique au Sénégal » avec un titre II intitulé « Du financement des partis politiques ».

²⁷⁶ Financement des partis politiques. Pourquoi ? Comment ? », RADI-CERAP NDI, Sénégal, mars 2005.

²⁷⁷ C'est en 1984 que l'opposant Me Abdoulaye Wade avait saisi le Président de l'Assemblée Nationale afin que le Parlement sénégalais adopte une loi sur le statut de l'opposition et le financement des partis politiques.

²⁷⁸ A ce propos, le Professeur El Hadji Mbodji a produit un Rapport en 1999, Rapport au président de la République, Le Médiateur, «Statut de l'opposition et financement des partis politiques », Dakar, 1999.

²⁷⁹ Au Sénégal, les militants politiques n'ont pas en général la culture de participer financièrement et régulièrement au financement des activités de leur formation politique, pour eux c'est le devoir du chef de parti. Pire, des militants bénéficient en général de l'appui financier du chef de leur parti politique. D'ailleurs, c'est l'explication principale de la personnalisation des partis politiques.

²⁸⁰ Le financement sur les biens de l'État de la couverture médiatique des candidats en campagne électorale, des affiches et prospectus en période électorale.

III. LE SÉNÉGAL, UNE DÉMOCRATIE EN « PANNE » DE DIALOGUE

« *Rero amul gnak wax taan mo am*²⁸¹ »

Le président Léopold Sédar Senghor ne disait-il pas : « Disso ak Baykat yi, Disso ak Samkat yi, Disso ak Napkat yi »²⁸². Ces croyances, fortement ancrées dans la conscience collective sénégalaise, semblent ne pas être partagées, depuis plus d'une décennie, par sa classe politique. Le renforcement de la stabilité démocratique exige le dialogue entre les partis politiques. Un regard critique de la démocratie sénégalaise durant les deux dernières décennies laisse penser qu'elle est plus une démocratie d'« affrontement » qu'une démocratie consensuelle. Le débat politique vire très souvent à l'invective et à la menace.

Pourtant, la société sénégalaise dispose de mécanismes aussi bien modernes (les institutions de la République et la société civile organisée) que traditionnels (les chefs religieux surtout) pour instaurer une démocratie consensuelle et apaisée. Dès lors la question qui se pose est de savoir pourquoi la machine du dialogue politique est en « panne » au Sénégal? Que faire pour instaurer une démocratie consensuelle et apaisée au Sénégal, dynamique importante dans la consolidation de la paix ?

Rappelons que l'objectif d'un dialogue politique n'est pas forcément la mise en place d'un gouvernement d'Union nationale (qui ressemble à un partage du gâteau), mais plutôt d'arriver à un compromis et des convergences fortes sur des questions majeures de la vie de la Nation.

Depuis 1990, les rares questions autour desquelles il y a eu un dialogue suivi de consensus de la classe politique sont : les GMPE²⁸³ de 1991 et de 1995, le Code électoral de consensus de 1992²⁸⁴, la mise en place de la CENA²⁸⁵ en 2004²⁸⁶ en remplacement de l'ONEL²⁸⁷ dont la création en 1997 a été fortement critiquée²⁸⁸ par une partie significative de l'opposition. Notons, cependant, que si le vote de la loi portant création de la CENA a été consensuelle, ce consensus n'a pas résisté à la nomination²⁸⁹ des membres de ladite institution électorale.

²⁸¹ Il n'y a pas de différend, mais plutôt un manque de dialogue politique.

²⁸² Dialoguer avec les agriculteurs, dialoguer avec les éleveurs, dialoguer avec les pêcheurs

²⁸³ GMPE : Gouvernement de Majorité Présidentielle Elargie

²⁸⁴ Sous la présidence de Kéba Mbaye, la Commission cellulaire a pu obtenir, à travers une large concertation, un consensus entre 17 partis politiques en 1992. Ce qui a généré le code consensuel dit Code de consensus de 1992. Au plan législatif, ce code a fait l'objet d'une loi (loi n°92-16 du 07 Février 1992) et d'un règlement (décret n°92-267 du 15 février 1992). Les élections législatives de 1998 et surtout l'alternance de 2000 ont été organisées sur la base de ce Code électoral consensuel.

²⁸⁵ CENA : Commission Électorale Nationale Autonome

²⁸⁶ La Commission cellulaire chargée de l'instauration de la Commission électorale nationale autonome a été présidée par le Professeur Babacar Guéye. La concertation ayant abouti à la création de la CENA avait mobilisé 52 partis politiques.

²⁸⁷ ONEL : Observatoire National des Élections

²⁸⁸ Les partis de l'opposition formulaient des critiques à l'endroit de l'Observatoire nationale des élections qui avait pour mission le contrôle et la supervision des différentes étapes du processus électoral. En mai 1999, une requête en annulation de la nomination du Général DIENG comme président de l'ONEL a été déposée par l'URD, et le RND qui avait conduit à la démission du président. L'opposition sénégalaise militait pour la mise en place d'une Commission électorale Indépendante (CEI) avec des prérogatives et compétences plus larges et des moyens financiers conséquents. Finalement, le contrôle et la supervision du processus électoral de l'alternance de 2000 ont été assurés par l'ONEL

²⁸⁹ L'opposition dénonçait la nomination du Président de la CENA, le magistrat Moustapha Touré, dont l'épouse était une militante du PDS craignant un conflit d'intérêt par l'opposition. Paradoxalement, la démission forcée en novembre 2009 de ce dernier à la tête de la CENA sur pression du président Abdoulaye Wade a été fortement condamnée par la même opposition.

En dehors de ces quelques exemples de consensus, l'absence de dialogue se traduit, depuis l'alternance de 2000, à plusieurs niveaux dont les plus manifestes à nos yeux portent sur : la restauration du Sénat au Sénégal (2007) et sa suppression (2012), la prorogation du mandat des députés (2006 et 2007), la refonte totale du fichier électoral (2004), le couplage et le découplage des élections présidentielle et législatives (2007) ainsi que la répartition du nombre de députés par département. Cette absence de dialogue politique s'est poursuivie avec la seconde alternance de mars 2012. En 2014, le report unilatéral des élections locales²⁹⁰, l'adoption du nouveau Code électoral et de l'Acte III de la décentralisation sans l'assentiment de l'opposition sont autant d'actes qui illustrent le déficit de dialogue. L'instauration d'une démocratie consensuelle et apaisée passe par le renforcement des mécanismes de régulation du jeu politique.

3.1 - Consolidation des mécanismes de régulation du jeu politique

3.1.1. *Le Conseil constitutionnel (CC)*

Le CC est le principal mécanisme institutionnel chargé d'assurer la régulation du jeu politique. Le renforcement des prérogatives du CC ainsi que son indépendance sont nécessaires pour lui permettre de remplir pleinement cette fonction. Des réformes institutionnelles doivent envisager l'élargissement de ses compétences et la diversification des instances de désignation de ses membres. Si la machine du dialogue politique au Sénégal s'est grippée c'est parce qu'en partie les juges constitutionnels n'inspirent pas confiance à certains acteurs politiques et de la société civile. Ce manque de crédibilité découle des innombrables délibérations du CC se déclarant incompétent des nombreuses saisines de l'opposition. Pire, certaines délibérations²⁹¹ des juges électoraux enveniment les tensions électorales.

3.1.2 - *La société civile*

L'instauration permanente d'un dialogue entre le pouvoir et l'opposition passe également par une société civile forte, crédible et à équidistance des chapelles politiques. Dans des périodes de fortes crispations politiques, la société civile doit pouvoir initier des démarches afin d'amener la classe politique à se concerter. Cela dit, l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue politique au Sénégal révèle les limites objectives de la société civile dans sa mission d'alerte et de veille citoyenne. Cette situation n'est pas sans rapport avec les accusations de politiciens encagoulés²⁹² dont les acteurs de la société civile font souvent l'objet de la part des acteurs politiques, particulièrement de la majorité. Il n'y a rien

²⁹⁰ Les élections locales qui devaient se tenir le 22 mars 2014 ont été reportées au 29 juin de la même année par le Président de la République et sa majorité parlementaire sans un consensus au préalable des différents acteurs du jeu politique.

²⁹¹ C'est le cas de la validation, le 27 janvier 2012, par le Conseil constitutionnel de la candidature du président Abdoulaye Wade à la présidentielle. Cette validation a provoqué une vague de violences sans précédent, dans plusieurs villes du Sénégal, notamment à Dakar, où neuf personnes ont été tuées entre le 27 janvier et le 21 février.

²⁹² Ces accusations se sont accrues avec la naissance du Mouvement du 23 juin rassemblant des partis de l'opposition et des personnalités de la société civile contre la candidature du président Wade qu'il juge anticonstitutionnelle. D'ailleurs, la Raddho a été accusée par la présidence sénégalaise, le 04 octobre 2011, de mener un combat politique, par voie de conséquence, elle était disqualifiée à observer l'élection présidentielle de février 2012. Selon Serigne Mbacké Ndiaye, Ministre conseiller et porte-parole du Président Wade, « il est hors de question que la Raddho soit observateur », estimant qu'il faut « que les règles du jeu soient respectées et des gens neutres pour assurer la supervision du scrutin ».

de scandaleux au regard de la récurrence de ce type d'accusations en Afrique. Dans sa mission de veille et d'alerte citoyenne, il est normal que la société civile partage des combats avec l'opposition sur certaines questions dont le respect de la Constitution, mais les motivations, en principe, différent.

Cependant, le passage de bon nombre de figures de proue²⁹³ de la société civile sénégalaise de l'engagement citoyen à l'engagement politique met en péril la crédibilité de la société civile sénégalaise. Ce phénomène a pris une dimension particulière depuis l'élection du Président Macky Sall, le 25 mars 2012. Sous ce rapport, il est difficile de ne pas croire que la société civile est un raccourci pour certains de ses acteurs pour accéder au pouvoir. Ce manque de dialogue politique que pouvait initier la société civile n'est pas étranger aux lourdes inquiétudes qui ont pesé sur l'élection présidentielle de février-mars 2012 au Sénégal.

La médiation de religieux pour la décrispation des rapports entre pouvoir et opposition est une autre preuve des limites des mécanismes modernes de régulation du jeu politique. L'histoire politique sénégalaise est remplie d'exemples de décrispations politiques et sociales suite à une médiation religieuse. On peut citer le rôle majeur joué par Serigne Abdoul Aziz Sy Dabakh²⁹⁴ de l'entrée de l'opposition²⁹⁵ au gouvernement socialiste de 1991 et de 1995. La marche de l'opposition, le 03 avril 2010, à l'occasion de l'inauguration du Monument de la Renaissance Africaine, est autorisée suite à une médiation de Abdoul Aziz Sy Junior²⁹⁶.

324

3.2 - Instauration d'un statut de Chef de l'opposition

La pacification des rapports entre le pouvoir et l'opposition passera également par l'instauration d'un statut de Chef de l'opposition. Cette instauration du statut du Chef de l'opposition doit s'accompagner de tous les privilèges²⁹⁷. Pourtant, ce débat n'est pas une nouveauté dans le champ politique sénégalais. Déjà en 1984, l'opposant Me Abdoulaye Wade avait saisi le Président du Parlement pour le vote d'une loi sur le financement des partis et le statut de l'opposition. Une saisine qui ne connaîtra une suite favorable que dans la Constitution de 2001 au lendemain de l'élection du président Abdoulaye Wade. Néanmoins, en dépit de sa reconnaissance, le statut de Chef de l'opposition demeure théorique. Au lendemain des législatives de 2001, le Président Wade

²⁹³ On peut citer les exemples de Me Sidiki Kaba, ancien Président d'honneur de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), et de Abdou Aziz Diop, ancien porte-parole du M 23. Le premier est devenu militant du parti présidentiel au lendemain de sa nomination au poste de Ministre de la Justice et le second, devenu aussi militant, après être nommé Ministre conseiller auprès du Chef de l'Etat. On peut aussi évoquer les exemples de Alioune Tine (ancien Président de la Raddho et Coordonnateur du M 23), Pr Amsatou Sow Sidibé (Responsable du Mouvement citoyen CAR LENENN) et de Mme Penda Mbow. Tous ces leaders de la société civile, même si ils n'ont pas encore rejoint officiellement le parti présidentiel sont nommés par le président de la République.

²⁹⁴ Abdoul Aziz Sy Dabakh est le Khalife Général de la confrérie des Tidianes au Sénégal.

²⁹⁵ C'était à l'occasion de l'inauguration du Monument de la Renaissance Africaine devant une trentaine de Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique et du monde. L'opposition voulait dénoncer à travers cette manifestation l'inopportunité dudit Monument et du budget exorbitant consacré à sa construction.

²⁹⁶ Porte-parole des Tidianes

²⁹⁷ Le chef de l'opposition doit être invité à toutes les cérémonies officielles de la République, disposer d'un temps d'antenne en réponse au Président de la République, être l'interlocuteur privilégié du Chef de l'Etat sur des sujets nécessitant un dialogue politique, entre autres.

avait affiché sa volonté de traduire en acte cette disposition constitutionnelle. Cela avait soulevé l'ire de l'opposition qui y voyait une entreprise de division et de diversion²⁹⁸. Depuis lors, c'est l'immobilisme.

3.3 - Une expérience électorale « certifiée », une réforme du système électoral sénégalais s'impose pour des processus électoraux apaisés

La quasi-totalité des crises politiques et institutionnelles en Afrique ont pour origine principale le processus électoral. Le Sénégal ne fait pas exception à cette règle. L'essentiel des crispations politiques entre le pouvoir et l'opposition porte sur le processus électoral. L'instauration d'un dialogue politique entre les différents acteurs politiques nécessite une profonde amélioration du système électoral. Il faut préciser que le système électoral sénégalais a connu des avancées notoires²⁹⁹ depuis l'adoption du Code électoral consensuel de 1992. Mais la démocratie étant un mouvement, son amélioration se révèle nécessaire pour la pacification du jeu politique et la consolidation de la paix.

IV. LE CHÔMAGE DES JEUNES AU SÉNÉGAL, FACTEUR POTENTIEL D'INSTABILITÉ POLITIQUE ET SOCIALE

Si la majorité des crises³⁰⁰ au Sénégal est inhérente au processus électoral, la problématique du chômage (49% en 2010)³⁰¹ n'en représente pas moins une réelle menace d'instabilité politique et sociale. Le défi majeur auquel le Sénégal doit faire face est celui de la réduction du chômage.

Chaque année l'offre d'emploi est très largement inférieure à la demande. Cette tendance risque de s'inscrire dans une dynamique croissante si les autorités étatiques ne se saisissent pas de la question du chômage. Ce phénomène social total pour parler comme Marcel Mauss constitue une menace très sérieuse pour la paix et la sécurité en Afrique. Cette menace est bien saisie par la BAD³⁰² au point de lancer des avertissements en direction des décideurs africains. « Les jeunes au chômage peuvent constituer une menace non négligeable sur la cohésion sociale et la stabilité politique s'ils n'ont pas d'emploi », avertit la BAD.³⁰³

²⁹⁸ En fait, à l'issue des élections à la députation le Parti socialiste avait engrangé plus de voix sur l'ensemble du territoire national alors que l'Alliance des forces de progrès avait plus de députés soit 11 contre 10 pour le PS. Dès lors, la question était de savoir si on devrait attribuer le statut de Chef de l'opposition en fonction du critère de représentativité électorale ou de celui de représentativité parlementaire ?

²⁹⁹ L'adoption de ce Code électoral de 1992 révisé en 2011 et la création de l'ONEL en 1997 substitué par la CENA en 2004 avec des prérogatives et compétences renforcées ont permis la réalisation de deux alternances aussi bien présidentielles (2000 et 2012) que parlementaires (2001 et 2012) et la victoire de l'opposition dans de nombreuses collectivités locales (notamment les villes de Dakar, Saint-Louis, Thiès, Fatick, Louga, Podor et Diourbel) en mars 2009. Mieux, depuis les élections législatives de 1998, tous les observateurs électoraux s'accordent à dire que toutes les élections organisées au Sénégal se sont déroulées dans la régularité et la transparence, en dépit de certaines contestations de l'opposition.

³⁰⁰ Il s'agit des crises politiques et sociales.

³⁰¹ Source Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal (ANSD).

³⁰² BAD : Banque Africaine de Développement

³⁰³ Lire la Banque africaine de développement dans l'édition 2012 de ses « Perspectives économiques en Afrique ». Notons que ce rapport est élaboré en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Au Sénégal, les réponses jusque-là apportées à ce phénomène se sont révélées insuffisantes au regard de son aggravation. L'avenir semble obstrué de telle manière que l'inquiétude gagne du terrain au sein de la jeunesse sénégalaise. L'obtention de diplômes universitaires très pointus ne garantit plus un stage (de plus en plus un luxe) à plus forte raison un emploi (Association des jeunes diplômés et la grève de faim des diplômés du FASTEF³⁰⁴ en novembre 2013 en sont des illustrations). A ces jeunes diplômés à la recherche d'emploi, il faut ajouter ces nombreux jeunes sans aucune formation et ces jeunes travailleurs dont l'emploi ne garantit pas une vie décente³⁰⁵. La situation, conjuguée au coût élevé de la vie et au fait que dans les sociétés modernes en général la capacité financière de l'individu détermine le respect ou non de son entourage constituent des motifs d'inquiétude. Il est peu probable que la jeunesse puisse continuer à vivre cette situation sans qu'il n'y ait un risque de rupture de paix. Durant les deux dernières décennies, la jeunesse sénégalaise a envoyé des signaux très forts sur son désenchantement. Le chômage chronique constitue l'une des explications principales de la défaite des Présidents Abdou Diouf (2000) et Abdoulaye Wade (2012). A travers leur soutien massif à ces changements démocratiques de régime, les jeunes espéraient une amélioration de leur statut social.

L'alternance de 2000 : de l'espoir au désespoir

C'est un truisme d'affirmer que l'alternance du 19 mars 2000 demeure un événement politique qui a marqué les esprits à plus d'un titre. Si d'aucuns qualifient cette date de tournant décisif dans l'histoire politique du Sénégal, on ne risque pas de verser dans l'exagération en affirmant qu'elle avait suscité un immense espoir chez bon nombre de jeunes quant à l'amélioration de leur situation sociale. Ces derniers, frappés par un chômage chronique sous le régime socialiste criaient leur colère à tout bout de champ. On se rappelle bien de ces chansons de rap très symptomatiques de l'état de galère et de désespérance des jeunes avant l'alternance de 2000, «Génération sacrifiée» de Pee Froiss, «Wax ji daf ci baax fok am ku wax» de Bmg 44, «Rang bi dématu!»³⁰⁶ de Gnul Té Rap' Adio.

Cette situation avait été bien comprise par le candidat Abdoulaye Wade au point qu'il ne manquait pas de demander, lors de sa campagne électorale de 2000, aux jeunes n'ayant pas d'emploi de lever leur main. Sans surprise, toutes les mains étaient en l'air. Cet état de fait était sans aucun doute l'un des facteurs majeurs ayant précipité la survenue de l'alternance. Ainsi, tout naturellement, les jeunes espéraient voir leur situation sociale changer avec l'accession à la Magistrature suprême d'un homme qui était très proche d'eux. Les tentatives de réponse (Fnpj³⁰⁷ et Anej³⁰⁸) apportées au chômage des jeunes se sont révélées inefficaces. Hélas, la question du chômage des jeunes ne semble pas avoir trouvé de réponse appropriée, pour l'heure.

³⁰⁴ FASTEF : Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation

³⁰⁵ Selon le Bureau International du Travail (BIT) dans son rapport intitulé « Tendances mondiales de l'emploi des jeunes » publié en 2006 : « Les jeunes Africains, quand ils ne sont pas au chômage, sont des travailleurs pauvres ».

³⁰⁶ Nous devons parler, car il le faut.

³⁰⁷ Rien ne va.

³⁰⁸ FNPJ : Fonds national de promotion de la jeunesse

Le désespoir profond qui habite les jeunes explique leur envie de quitter le pays en quête d'une vie meilleure par tous les moyens. Le premier mandat du Président Wade a été fortement marqué par l'émigration clandestine. La dernière trouvaille, à cet effet, c'est l'emprunt de pirogue pour rejoindre l'Europe. Ce phénomène plus connu sous le nom de « mbëk mii » est très révélateur de la situation socioéconomique très précaire qui frappe la jeunesse sénégalaise dans sa majorité.

La réalité de la société sénégalaise est telle qu'un jeune en âge de travailler doit en général venir en aide à son entourage pour se faire respecter. Les jeunes fortement sensibles à cette réalité sont envahis par le sentiment de « xonet³⁰⁹». Autrement dit, les jeunes généralement frappés par la violence morale de la pauvreté sont de manière permanente et latente en colère. Comme le disent les anglais « a hungry people is a people angry »³¹⁰.

Les manifestations violentes des marchands ambulants (2007), celles dites « émeutes » de la faim (2008), les violences constatées suite à l'élimination des Lions du football par la Gambie (2008), aux inondations ou aux délestages de la Senelec (2011), etc. sont des illustrations éloquentes de ce « xonet ». Toutes ces manifestations généralement violentes tirent leurs sources dans la précarité.

Etant certainement conscient que la banlieue est devenue un véritable volcan social, le Président Wade décide de mettre en application la théorie selon laquelle « les peuples vivent de l'espoir ». Aussi a-t-il créé l'Ofejban³¹¹ en décembre 2008. Cette dernière initiative du président Wade n'a pas atteint son objectif au regard de l'aggravation du chômage. D'ailleurs, cela a été l'une des dynamiques majeures ayant causé la révolte du 23 juin et expliquant sa défaite à la présidentielle de 2012.

Le 23 juin, une révolte de cause plus sociale que politique

La révolte populaire du 23 juin 2011 contre le vote du projet de loi constitutionnelle instituant l'élection d'un ticket à la présidentielle et la restauration du quart bloquant est l'un des événements politiques majeurs du Sénégal post colonial. Si cette révolte populaire est menée contre un phénomène politique, son mobile est plus d'ordre social que politique. Le caractère déconsolidant de cette modification constitutionnelle par rapport à notre système démocratique est patent notamment sur la possibilité d'élire le président de la République avec 25% des suffrages. Néanmoins, l'histoire politique du Sénégal, plus particulièrement sous le magistère du Président Wade, est remplie de révisions constitutionnelles unilatérales qui mettent en péril la démocratie : « *En effet, sur huit révisions initiées par Senghor, sept (7) peuvent être qualifiées de consolidantes ; sur les quatorze (14) révisions initiées*

³⁰⁹ ANEJ : Agence nationale pour l'emploi des jeunes

³¹⁰ Expression de jeunes citoyens, «xonet» qui a une double signification à savoir la pauvreté et la colère, dans le jargon citoyen, est, sous l'angle sociologique, très significative.

³¹¹ Un peuple affamé est un peuple en colère.

³¹² SENELEC : Société Nationale d'Electricité du Sénégal

³¹³ OFEJBAN : Office national pour l'emploi des jeunes de la banlieue

par Diouf, dix (10) sont des révisions consolidantes, alors que sur les quinze (15) révisions adoptées sous son magistère, Wade ne compte à son actif que cinq (5) consolidantes. »³¹⁴.

Les différentes modifications de la durée³¹⁵ et du nombre du mandat présidentiel³¹⁶, le non-respect du calendrier électoral³¹⁷, la valse constitutionnelle portant sur la création, la suppression et la restauration du Sénat³¹⁸, entre autres, constituent autant d'exemples qui démontrent à l'envi que la révolte du 23 juin 2011 n'est pas en soi la naissance d'un « *patriotisme constitutionnel* »³¹⁹. La preuve, le Président Macky Sall a reporté de manière unilatérale les élections locales du 22 mars au 29 juin 2014 avec la bénédiction de nombreux partis politiques et organisations de la société civile farouchement opposés au projet de loi du 23 juin 2011. Le « *patriotisme constitutionnel* » suppose la sacralisation de la Constitution. Le respect du calendrier électoral est aussi une preuve de « *patriotisme constitutionnel* ».

L'autre dimension qui infirme le fort coefficient politique dans l'explication de la révolte populaire du 23 juin 2011 est relative à la capacité de mobilisation des partis politiques de l'opposition et de la société civile durant les dix premières années du régime de Wade (2000-2012) contre l'inflation des révisions constitutionnelles « *déconsolidantes* ». Jusqu'à la moitié du deuxième mandat de Wade, l'opposition sénégalaise était presque inexistante au point d'être caricaturée par la presse d'« *opposition de salon* ».

Notre propos ici n'est pas de nier l'existence d'un coefficient politique ou d'un « *patriotisme constitutionnel* » dans l'explication de la révolte populaire du 23 juin 2011, mais il est inférieur au coefficient social.

La résistance populaire du 23 juin est intervenue dans un contexte social très difficile pour « *goorgoorlu* » (le débrouillard). Le taux de pauvreté est estimé en 2011 à 47,6% par l'ESPS³²⁰. A la violence morale du chômage chronique dont est particulièrement victime la jeunesse s'ajoute l'approfondissement de la fracture sociale, l'influence du « *printemps* » arabe et les délestages intempestifs³²¹ qui plombaient les activités économiques de « *goorgoorlu* ». Le nom de l'un des mouvements étendards de la résistance populaire du 23 juin à savoir le « *Y EN A MARRE* »³²² en dit long.

³¹⁴ Ismaïla Madior FALL, Sénégal une démocratie « ancienne » en mal de réformes, Rapport sur l'état de la démocratie et de la participation politique au Sénégal, Une étude d'AfriMAP et de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), Juin 2012, p. 55

³¹⁵ Au Sénégal, la durée du mandat du président de la République a fait l'objet de plusieurs modifications constitutionnelles. La durée du mandat présidentiel était de 7 ans (1960-1963), 4 ans (1963-1967), 5 ans (1967-1992), 7 ans (1992-2001), 5 ans (2001-2008) et 7 ans (2012-2019). Cependant, le président Macky Sall a pris l'engagement de ramener la durée de son mandat à 5 ans.

³¹⁶ A l'instar de la durée du mandat présidentiel, la clause limitative du nombre de mandat du Président de la République a aussi fait l'objet de valse constitutionnelle. La clause limitative du mandat présidentiel a été instaurée en 1970, supprimée en 1976, restaurée 1992, supprimée à nouveau en 1998 avant d'être restaurée encore et « enfin » par la Constitution de 2001.

³¹⁷ Les élections locales ne sont jamais organisées à date échue au Sénégal et les élections législatives ont été, par exemple, reportées en 2006 et 2007.

³¹⁸ Le Sénat est créé en 1999, supprimée en 2001, rétablie en 2007 et à nouveau supprimé en 2012.

³¹⁹ Lire à ce propos Ismaïla Madior FALL, Sénégal une démocratie « ancienne » en mal de réformes, Rapport sur l'état de la démocratie et de la participation politique au Sénégal, Une étude d'AfriMAP et de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), Juin 2012, 184 pages

³²⁰ ESPS : 'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal.

³²¹ Le Mouvement très influent des Imams de Guédiawaye est né suite aux délestages intempestifs.

³²² « Y EN A MARRE » est l'expression d'un ras le bol social d'une jeunesse aux abois.

Par conséquent la révolte du 23 juin s'inscrit dans une suite logique des multiples manifestations violentes durant ces dernières années dont celle du 27 juin 2011 et de 2013 contre la récurrence des coupures d'électricité et surtout d'eau à Dakar en octobre 2013. Ces manifestations parfois très violentes initiées majoritairement par des jeunes avaient pour cause la précarité sociale. La consolidation de la paix au Sénégal dépend, à bien des égards, de la satisfaction de la demande sociale.

CONCLUSION

La consolidation de la sécurité et de la paix au Sénégal résulte de sa stabilité démocratique. La relative stabilité démocratique du Sénégal cache mal des dynamiques importantes qui risquent de mettre en péril la paix. La paix étant une construction sociale et politique, le Sénégal doit procéder à une thérapie de choc contre les faiblesses de son système démocratique. Ainsi, les réformes envisagées ou à envisager doivent équilibrer les institutions républicaines et réformer le système politique et électoral.

Le chômage des jeunes représente un risque majeur de rupture de paix. Une analyse des violences notées au Sénégal durant la dernière décennie prouve à suffisance que la consolidation de la paix nécessite des solutions efficaces contre ce phénomène.

La sécurité et la paix n'étant jamais définitives et la démocratie étant un mouvement, la perfection du système démocratique sénégalais s'impose.

RECOMMANDATIONS

A propos du Conseil constitutionnel

- Elargissement de ses prérogatives et cassure de l'exclusivité présidentielle dans la nomination de ses membres.

A propos du Parlement

- Interdiction du cumul des fonctions présidentielles et des fonctions partisanses ;
- Suppression de la liste nationale ;
- Tenue des élections législatives à deux tours si aucun des candidats n'a pas la majorité absolue dès le premier tour dans une circonscription électorale donnée;
- Tenue de primaires au sein des partis ou coalitions de partis pour désigner son ou ses candidat (s) à la députation.

A propos des partis politiques

- Révision du cadre juridique portant sur la création et le fonctionnement des partis;
- Elargissement du régime de dissolution des partis politiques ;
- Nécessité du financement des partis politiques et son encadrement.

330

A propos de la société civile

- Détermination des frontières entre la société civile et la société politique.

A propos du statut du Chef de l'opposition

- Institution du statut du Chef de l'opposition ;
- Instituer le dialogue politique dans sa Constitution rendant nécessaire la concertation.

A propos du délit d'offense au Chef de l'Etat

- Abrogation du délit d'offense au Chef de l'Etat.

A propos de la CENA

- Renforcement des prérogatives et autonomie financière de la CENA ;

A propos du bulletin unique

- Adoption du bulletin unique.

A propos du calendrier républicain

- Respect strict du calendrier républicain ;

A propos du chômage des jeunes

- Suscitation de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes sénégalais.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Textes fondamentaux

Code électoral de 1992

Constitution du Sénégal

Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnelle au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité

Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnelle au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité

OUVRAGES ET RAPPORTS

BADIE (B.), BIRNBAUM (P.), BRAUD (P.), HERMET (G.), (2001), Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, réédition (5^e éd.), Paris, Dalloz, 288 p.

FALL (I. M.), HOUNKPE (M.), (2010), Les commissions électorales en Afrique de l'Ouest- Analyse comparée, FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG, 272 p

331

Articles et rapports

Bureau International du Travail (BIT), (2006), Rapport « *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes : Les jeunes Africains, quand ils ne sont pas au chômage, sont des travailleurs pauvres* », 61 p.

FALL (I. M.), (2012), Rapport Sénégal une démocratie « *ancienne* » en mal de réformes, Rapport sur l'état de la démocratie et de la participation politique au Sénégal, Une étude d'AfriMAP et de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), 184 p.

Hilaire (P.), Les Commissions électorales en Afrique subsaharienne : analyse de leurs enjeux et de leurs usages par les acteurs politiques au cours du processus d'invention de leur neutralité électorale, CEAN, 26 p.

KOKOROKO (D.), (2009), « *Les élections disputées : réussites et échecs* », Pouvoirs, pp 115-125

MBODJI (E), (1999), Rapport au président de la République, Le Médiateur, « *Statut de l'opposition et financement des partis politiques* », Dakar, 5 p.

MUBIALA (M.), (1993), L' « Aide à la Démocratie » in *Afrique 2000*, No. 17, pp. 27-33

RADI-CERAP NDI, Rapport « *Financement des partis politiques. Pourquoi ? Comment ?* », Sénégal, 2005, 146 p.

SADIO (A), (2012), Rapport final Election présidentielle au Sénégal, Mission d'Observation Electorale du Réseau Sénégalais des Observateurs Citoyens (RESOCIT), 45 p.

SADIO (A), (2012), Rapport final Elections législatives au Sénégal, Mission d'Observation Electorale du Réseau Sénégalais des Observateurs Citoyens (RESOCIT), 39 p.

SALL (A), « *Processus démocratiques et bicéphalisme du pouvoir exécutif en Afrique noire francophone : un essai de bilan* », Revue EDJA, n°63, pp 18-60

Presse

Le Populaire du mardi 8 mars 2005.

Le Quotidien du 5 janvier 2007.

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DE LA SIERRA LEONE

Par **KARGBO Abubakar**
Campaign For Good Governance

RÉSUMÉ

Cette présentation évalue de manière critique les défis post conflit qui caractérisent l'environnement actuel au Sierra Leone, en vue d'identifier les mauvaises mesures prises dans le processus de consolidation de la paix au lendemain du conflit et les enseignements à tirer. Elle dresse un bref aperçu historique politique sur la Sierra Leone aborde les 11 années de guerre civile ; le processus de consolidation de la paix libérale dans le pays ; la relation entre paix, sécurité et gouvernance ; les défis qui ont caractérisé les processus démocratiques, la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Elle suggère que la stabilité démocratique en Sierra Leone requiert le renforcement de la gouvernance administrative, économique et sociale.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. Evolution politique de la Sierra Leone

II. Onze années de conflit en Sierra Leone - 1991 à 2002

- 2.1. Genèse du conflit
- 2.2. Les conséquences de la guerre de rebellion
- 2.3. L'intervention de l'ECOMOG
- 2.4. Le processus libéral des Nations Unies en Sierra Leone en matière de consolidation de la paix/reconstruction.
 - 2.4.1. *Le processus de consolidation de la paix*
 - 2.4.2. *Les réalisations dans le cadre de la consolidation de la paix*

III. Processus démocratiques, consolidation de la paix et prévention des conflits : Défis à relever

IV. Améliorer la paix, la sécurité et la gouvernance en Sierra Leone

V. Conclusions et recommandations

INTRODUCTION

La base de la consolidation de la paix dans un contexte de lendemain de conflit est d'abord et avant tout l'engagement pris pour identifier et remédier aux causes profondes fondamentales et essentielles du conflit.

Cette présentation tentera d'avoir un regard critique sur les principaux défis qui pourraient avoir entravé la réalisation de la mission de consolidation de la paix en Sierra Leone dans le cadre de la construction de la paix libérale. Plusieurs efforts ont été déployés pour veiller à ce que de nouveaux conflits dans l'environnement de consolidation de la paix en Sierra Leone soient dans une très large mesure évités. Il a pu être observé que dans le contexte de la Sierra Leone, les questions socioéconomiques continuent de représenter des défis cruciaux au sein de l'environnement de consolidation de la paix. Et pour cause, la consolidation de la paix dans un environnement d'après-guerre et la reconstruction de l'État sont des entreprises coûteuses que la plupart des sociétés pauvres, ravagées par la guerre et sous-développées peuvent difficilement se permettre. Pendant plus d'une décennie avant la guerre en 1992, la Sierra Leone était caractérisée par l'incapacité de l'État. Le gouvernement a souvent été incompetent dans la prestation de services en raison du sous-développement, de la mauvaise gouvernance due à la corruption et à la mauvaise planification. Cette mauvaise planification est le résultat de l'incapacité du gouvernement à exploiter de manière productive les ressources du pays afin de sortir de la dépendance et d'assurer le développement socioéconomique. Par-dessus tout, les programmes tels que ceux portant sur le DDR, les compétences en formation professionnelle, la réintégration, la réforme de l'appareil judiciaire, les enfants-soldats, etc., ont été mal financés en raison de l'insuffisance des finances et du matériel de formation. Aujourd'hui, le pays est touché par un chômage massif des jeunes, la pauvreté, les enfants de la rue, la criminalité, la prostitution, etc.

En effet, actuellement la Sierra Leone est confrontée à un énorme défi caractérisé par des problèmes socioéconomiques tels que le chômage, qui est un indicateur de l'échec du processus de consolidation de la paix dans ce domaine.

Les programmes à caractère social portant par exemple sur le DDR, la réintégration, la formation en compétences professionnelles, l'appareil judiciaire et les enfants soldats ne sont pas suffisamment financés. La Sierra Leone se heurte aujourd'hui au chômage massif des jeunes, ce qui peut engendrer un problème social très grave. La performance économique globale n'a pas été satisfaisante et s'est caractérisée par un coût élevé de la vie.

I. EVOLUTION POLITIQUE DE LA SIERRA LEONE

La Sierra Leone est un État en transition caractérisé par la démocratie et la modernisation. Depuis 1961, le pays a été gouverné par un certain nombre de régimes et a subi leurs incapacités politiques. Son système politique est caractérisé par un système bipartite, s'appuyant sur les idées libérales des institutions parlementaires et sur le concept d'un État de droit et des libertés civiles, depuis l'expérience antérieure en tant que colonie britannique de 1808 à l'indépendance en 1961. Entre son accès à l'indépendance en 1961 et le décès de son premier Premier Ministre, Sir Milton Margai en 1964, le pays était gouverné par un pouvoir légitime grâce au soutien populaire et à un leadership gouvernemental engagé dans la gestion efficace des ressources de l'État. En conséquence, la légitimité incontestée du premier gouvernement au lendemain de l'indépendance et son acceptation en tant que représentant de la Nation ont rendu les autres nouveaux États indépendants de l'Afrique subsaharienne envieux de la Sierra Leone.

On s'attendait à ce que la Sierra Leone soit un modèle pour les États postcoloniaux de l'Afrique subsaharienne. Cependant, à la mort de Sir Milton Margai en 1964, la Sierra Leone est allée à la dérive. L'administration de son successeur, Sir Albert Margai, fut le prélude à des régimes autoritaires, à une catastrophe économique et sociale. Il a été le premier Premier Ministre à proposer une Constitution à parti unique au Parlement, mais il a été battu lors des élections législatives de 1967 (Kargbo : 2011). Par la suite les modèles d'instabilité politique à travers l'alternance entre l'autoritarisme civil et la dictature militaire se sont bien établis après 1964.

Selon le Rapport national de Transparency International de 2004 sur la corruption en Sierra Leone, l'histoire d'après indépendance du pays est caractérisée par l'incapacité de l'État à atteindre les résultats attendus orientés vers le développement sociopolitique et économique, en grande partie en raison de l'impact déstabilisateur du changement politique et du conflit depuis l'indépendance en 1961. La Sierra Leone est devenue indépendante en 1961 avec un système bipartite bien établi, composé du Parti populaire de la Sierra Leone (SLPP) alors au pouvoir et du parti d'opposition, le Congrès de tout le peuple (APC). Ce système bipartite s'est appuyé sur les idées libérales des institutions parlementaires et sur le concept d'un État de droit et des libertés civiles, depuis l'expérience antérieure en tant que colonie britannique. Entre son accès à l'indépendance en 1961 et le décès de son premier Premier Ministre, Sir Milton Margai en 1964, le pays a été gouverné par un pouvoir légitime grâce au soutien populaire et à un leadership gouvernemental engagé dans la gestion efficace des ressources de l'État. La légitimité incontestée du premier gouvernement au lendemain de l'indépendance et son acceptation en tant que représentant de la Nation ont rendu les autres nouveaux États indépendants de l'Afrique subsaharienne envieux de la Sierra Leone.

Depuis que la Sierra Leone a obtenu son indépendance, le pays a été le théâtre de coups d'État, d'un système de gouvernement à parti unique, de mauvaise gouvernance, de onze ans de guerre civile, etc.

Tableau 1 : Régimes successifs

Année	Parti	Leadership
1961-1964	Parti populaire de la Sierra Leone	Sir Milton Margai
1964-1967	Parti populaire de la Sierra Leone	Albert Margai
1967-1968	Conseil national de la réforme (Militaire)	Andrew Juxion-Smith
1968-1985	Congrès de tout le peuple	Dr. Siaka Probyn Stevens
1985-1992	Congrès de tout le peuple	Dr. Joseph Saidu Momoh
1992-1996	Conseil dirigeant national provisoire (Militaire)	Capt. Valentine E.M. Strasser/Brig. Maada Bio
1996-1997	Parti populaire de la Sierra Leone	Dr. Ahmed Tejan Kabbah
1997-1998	Conseil révolutionnaire des forces armées (Militaire)	Maj. Johnny Paul Koroma
1998 -2007	Parti populaire de la Sierra Leone	Dr. Ahmed Tejan Kabbah
2007-	Congrès de tout le peuple	Dr.Earnest Bai Koroma

Source : *Rapport national de T.I. de 2004*

338

II. ONZE ANNÉES DE CONFLIT EN SIERRA LEONE - 1991 À 2002

2.1 - Genèse du conflit

La Sierra Leone a été embourbée dans onze années de guerre destructrice (1991-2002) et la plupart des observateurs estiment que la mauvaise gouvernance en est la cause. L'environnement de la Sierra Leone était caractérisé par divers facteurs intrinsèques, parmi lesquels la corruption, le tribalisme/népotisme, le chômage, le coût élevé de la vie, la conscience de détention du pouvoir, la négligence envers l'éducation, la pauvreté, les injustices, l'insatisfaction générale, la négligence envers l'armée, le mécontentement de la jeunesse, les rancunes, la centralisation des pouvoirs, la marginalisation de certaines régions du pays, la faim, la jalousie, etc. (Rapport de la Commission Vérité et Réconciliation sur la Sierra Leone. Vol. 1. p10. 2004).

On pourrait faire valoir que la mauvaise gouvernance était typique de l'État de la Sierra Leone pendant une période considérable et que très peu a été fait pour atténuer les frustrations du peuple. Hormis la politique d'exclusion qui était une habitude du système de gouvernance à parti unique, on peut aussi citer les questions de la centralisation du pouvoir, de la corruption, de la mauvaise prestation des services et du déclin économique qui ont entraîné un chômage massif. Les institutions et structures publiques ne sont pas habilitées

à promouvoir un environnement caractérisé par une bonne gouvernance démocratique. Les institutions de gouvernance sont restées très faibles en raison du manque de ressources adéquates. Le gouvernement local n'était pas opérationnel et même les Comités de gestion n'étaient pas en mesure de fonctionner correctement, même dans le cadre de la centralisation du pouvoir à Freetown. Le poids de la situation pesait fortement sur le gouvernement central qui avait peu de moyens pour garantir un environnement de gouvernance efficace, efficient et durable. C'est pourquoi il a été soutenu que la Sierra Leone en 1991 était un État en déroute qui est devenu un terreau fertile pour la rébellion. (Olawale 2008).

Le conflit en Sierra Leone (1991-2002) n'était donc pas un débordement de la guerre civile du Liberia dans les années 1980, ce que de nombreux observateurs veulent nous faire croire. Les régimes politiques successifs en Sierra Leone avaient semé les graines de la mauvaise gouvernance au fil du temps, ce qui a établi les prémices de la rébellion du Front révolutionnaire uni (RUF), commandé par le caporal Foday Sankoh Sabana en 1991.

Le syndrome de l'État en déroute a coïncidé avec la guerre civile au Liberia dans les années 1980, caractérisée par des factions armées de seigneurs de guerre s'affrontant pour gagner le pouvoir. Cette situation a été exploitée en 1991 par le Front révolutionnaire uni (RUF) sous le commandement du caporal Foday Saybana Sankoh. Le RUF s'est attaqué au territoire de la Sierra Leone à Bumaru dans la partie orientale du pays à la frontière du Liberia avec l'aide des forces rebelles du Front national patriotique du Liberia (FNPL) de Charles Taylor, qui menait une guerre de rébellion contre le régime du Président Samuel K. Doe au Liberia.

2.2 - Les conséquences de la guerre de rébellion

La guerre de 11 ans a été destructrice et a touché l'ensemble du pays en particulier l'industrie du diamant que les rebelles ciblaient afin d'obtenir des fonds pour se procurer des armes et ainsi pouvoir perpétuer la guerre de rébellion. La guerre a conduit à la destruction massive de vies et de biens, y compris la destruction du capital social. Plus de 50.000 personnes ont été tuées, des milliers ont été amputées et plus d'un million d'autres se sont réfugiées vers les pays voisins et l'économie de la Sierra Leone a été mise à l'arrêt (Kargbo : 2011).

2.3 - L'intervention de l'ECOMOG

Grâce à l'aide de la communauté internationale, la guerre a pris fin après la première intervention de l'Organisation régionale ouest-africaine, la Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) qui a ensuite été remplacée par le mandat des Nations Unies en vertu de la MONUSIL qui a été plus tard transformé en BINUCSIL. Le mandat de celui-ci prendra fin en mars 2014. Pendant le

mandat de maintien de la paix des Nations Unies, un mécanisme libéral de consolidation de la paix a été enclenché tendant à la réconciliation et à la reconstruction au lendemain de la guerre.

2.4 - Le processus libéral des Nations Unies en Sierra Leone en matière de consolidation de la paix/reconstruction.

L'intervention des Nations Unies après les 11 années de guerre avait pour but de faciliter un processus libéral de transformation de la Sierra Leone au lendemain du conflit en un système fonctionnel caractérisé par de meilleures normes de gouvernance nationale, de démocratisation, de libéralisation économique, de développement néolibéral, de droits de l'Homme et d'État de droit.

Selon la thèse de Galtung (1975) le maintien de la paix est défini comme des actions visant « à stopper et à réduire la violence manifeste du conflit par le biais de l'intervention de forces militaires dans un rôle d'interposition » ; le rétablissement de la paix en tant qu'actions « visant à concilier les attitudes politiques et stratégiques par la médiation, la négociation, l'arbitrage et la conciliation principalement au niveau de l'élite » ; et la consolidation de la paix par des actions et des propositions qui se penchent sur « la mise en œuvre pratique du changement social pacifique à travers la reconstruction et le développement socioéconomique »

340

2.4.1 - Le Processus de consolidation de la paix

En décembre 2004, les principaux critères pour le retrait ont été fixés par le haut commandement de la MINUSIL et l'équipe pays des Nations Unies. Il y avait cinq types d'indicateurs :

- Le premier indicateur était la sécurité (cessation et réduction des risques de rechute dans la macroviolence) par les progrès notables grâce au renforcement des bureaux et des institutions de la sécurité nationale et par la reconstruction des forces armées grâce à la formation et au rééquipement.
- Le deuxième indicateur était la consolidation de la paix et de la stabilité politique par la promotion de la réconciliation nationale et du dialogue, le renforcement des capacités du Parlement et la coopération accentuée pour les initiatives sous-régionales.
- Le troisième était la consolidation de l'autorité et de la gouvernance de l'État par le soutien et les progrès accomplis en matière de réforme électorale, de délégation des pouvoirs politiques et de décentralisation, par un meilleur exercice de la justice et le contrôle gouvernemental des zones et des opérations dans les mines de diamants.
- Le quatrième indicateur était la réinsertion réussie des ex-combattants par la réintégration communautaire (plutôt que de donner l'impression de récompenser les combattants pour leurs rôles en temps de guerre), les programmes de développement et d'acquisition des compétences destinés

aux jeunes, et les initiatives transfrontalières sur l'arrêt de la prolifération des armes légères, du mouvement des dissidents, et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées.

- Le cinquième et dernier point était l'élaboration et le lancement de la mise en œuvre d'un programme de relance nationale et de développement économique et social visant à améliorer la gestion économique et financière, une stratégie de réduction de la pauvreté, la création d'emplois et de micro-entreprises pour les jeunes et le soutien aux groupes marginalisés (femmes) (Olawale : 2008)

Selon Olawale : 2008, la Sierra Leone a été prise en compte 2006 lors de la conception de la politique des Nations Unies sur la consolidation de la paix bâtie sur la notion de « mission intégrée », résumée dans la « Doctrine fondamentale » de 2006 qui combine maintien de la paix civile et militaire, et ajoute une administration transitoire aux multiples fonctionnalités en tant qu'éléments clés de consolidation de la paix (Freeman 2007:5). Sur le plan institutionnel, une Commission de consolidation de la paix (avec des bureaux et des fonds de soutien) a été créée en 2006 pour atteindre les objectifs civils, à long terme et de transformation, d'abord en Sierra Leone et au Burundi. La Commission est chargée de proposer des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et la relance au lendemain du conflit ; d'aider à assurer un financement fiable pour les premières activités de relance et un investissement financier durable sur le moyen et le long terme ; d'étendre la période d'attention de la communauté internationale portée sur la relance au lendemain du conflit ; et de développer les meilleures pratiques sur des questions qui nécessitent une intense collaboration entre les acteurs politiques, militaires, humanitaires et de développement. (Olawale: 2008)

Le processus de consolidation de la paix en Sierra Leone comprenait notamment la nécessité de s'attaquer aux causes profondes socioéconomiques des onze années de guerre. En fait, les principales tâches en matière de consolidation de la paix selon Olawale (2000) comprennent notamment le rétablissement de la sécurité, la gouvernance, les activités de développement, la prestation de l'aide humanitaire et la promotion de la réconciliation.

Cependant, il n'en demeure pas moins que le niveau de réussite n'a jusqu'à présent pas été satisfaisant, même pour ce qui est des principes de base de la mise en place de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone. Il s'agit notamment des domaines de la mise en œuvre des recommandations de la CVR, de l'intégration des ex-combattants, du secteur de l'énergie, de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes, de la réforme de la justice et de la sécurité, du renforcement des capacités, etc. Ces domaines ont été dans une très large mesure limités par le manque de ressources adéquates. Des recommandations ont été formulées de manière à apporter des changements dans les domaines mentionnés ci-dessus, conformément aux questions clés et aux principales conclusions du rapport de la seconde mission de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone (1er-7 juin 2008). Ce document a d'abord constaté qu'il s'agissait d'un moment crucial pour la consolidation de la paix dans le pays

et que le gouvernement de la Sierra Leone (GSL) a mis en place un ambitieux programme de réformes. Il a également constaté que, même la paix et la stabilité sont désormais préservées dans le pays, la vie des Sierra-Léonais ordinaires continue d'être extrêmement difficile en raison de l'insécurité alimentaire, du chômage, du manque de services de base et des taux flambants de mortalité. (Rapport sur la consolidation de la paix, 1er - 7 juin 2008).

Le rapport souligne un besoin urgent de combler le fossé entre les attentes de changement positif de la part de la population et la capacité du gouvernement à tenir ses engagements. Ces attentes sont plus importantes chez les jeunes. Bien que la jeunesse de la Sierra Leone soit l'un de ses plus grands atouts, les taux élevés de chômage des jeunes et leur inactivité continuent de représenter la plus grave menace à la paix et à la stabilité du pays.

L'inadéquation du processus de consolidation de la paix, même en se penchant efficacement sur la plupart des principaux domaines du processus de consolidation de la paix a incité le gouvernement de la Sierra Leone à surmonter ce défi et à mettre en place à la fois des politiques et des initiatives de programmation pour remédier à la situation.

Pour ce qui est de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes, une Commission nationale de la jeunesse a été mise en place. Le gouvernement a également élaboré une orientation des politiques ciblées et du leadership, nécessaires pour les nombreux ministères et agences du gouvernement abordant les questions de la jeunesse. Des centres pour l'emploi ont aussi été mis en place à l'échelle nationale pour investir dans la main d'œuvre du pays et aider à trouver un travail. Ces centres comprennent la formation ainsi que des possibilités de placement dans les programmes d'intérêt public à court terme et un soutien au développement des petites et moyennes entreprises.

Pour ce qui est du développement de l'économie, en dépit de l'engagement du gouvernement d'attirer et de maintenir la participation du secteur privé dans le pays, ce dernier devra tout d'abord créer un environnement propice au secteur privé, ce qui nécessite le renforcement du système judiciaire et en particulier des tribunaux de commerce, la réforme des régimes fonciers et l'accès au financement des entreprises locales ainsi que le renforcement de leurs capacités. Plusieurs partenaires, à savoir le DFID, la CE et l'IFC soutiennent activement ces efforts. Le gouvernement de la Sierra Leone a également approché les gouvernements de l'Inde et de la Chine pour recevoir du soutien dans le domaine de la microfinance. Le ministère du Commerce et de l'Industrie en collaboration avec des partenaires internationaux a organisé un Forum sur l'investissement afin d'améliorer la situation. (Rapport sur la consolidation de la paix, 1er - 7 juin 2008).

Pour ce qui est de la réforme de la justice et de la sécurité, le gouvernement grâce au soutien du Fonds de consolidation de la paix, a mis en place la Commission des droits de l'homme (CDH), le Comité de suivi de la CVR comme stipulé par la loi sur la CVR. En outre la Commission nationale

de l'action sociale (NaCSA) sert de point focal pour la mise en œuvre de la recommandation de la CVR sur les réparations. La CDH est membre du Comité sur l'héritage du Tribunal spécial et travaille activement à garantir que les archives du Tribunal spécial et de la CVR soient bien conservées et maintenues en Sierra Leone.

Reconnaissant les liens entre la paix et le développement, le gouvernement a promulgué au fil des ans les documents de stratégie relatifs à la réduction de la pauvreté pour les périodes 2008-2012, et 2013-2018 respectivement. Les programmes pour le changement et pour la prospérité se concentrent tous les deux sur la croissance économique et la consolidation de la paix. L'accent a également été mis sur le sauvetage des vies et la protection sociale se concentrera sur les secteurs de la croissance, le développement des infrastructures et les questions de sécurité humaine.

La réussite du DSRP dépendra de la disponibilité des capacités et des ressources adéquates. En s'appuyant sur les expériences précédentes, les intervenants ont souligné que le DSRP (111) doit être bien séquencé et représenter une priorité. Il est également nécessaire de veiller à ce que les priorités du DSRP et le Cadre de consolidation de la paix se renforcent et se complètent mutuellement. Plusieurs donateurs ont souligné l'importance de garantir de larges concertations sur le DSRP, tout en signalant également les contraintes temporelles et la pression pour finaliser le projet provisoire dans les délais. Le DSRP (111) aussi connu comme le Programme pour la prospérité (2013-2018) a été promulgué par le gouvernement le 12 juillet 2013. Après quoi, il est à espérer que cela facilitera la capacité de certains donateurs à libérer et à engager des fonds (Rapport sur la consolidation de la paix, 1-7 juin 2008)

Comme on a pu constater, ces mécanismes ont jusqu'ici eu peu d'importance en raison du manque de financement de la part des donateurs internationaux. Actuellement, le gouvernement intensifie la mobilisation des recettes pour compléter l'écart afin de réduire la dépendance et de renforcer l'appropriation nationale et la pérennité des initiatives de réforme.

Le gouvernement a exhorté ses partenaires internationaux tels que l'ONU à développer une compréhension commune sur la meilleure façon d'assurer la pérennité des efforts afin de renforcer les capacités des institutions nationales, y compris en assurant une coordination étroite avec les efforts déployés pour développer le secteur privé. Le gouvernement a également plaider auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies et des agences, fonds et programmes compétents afin de s'assurer que l'ONU en Sierra Leone ait assez de capacité pour soutenir le travail de la CCP d'une manière cohérente et efficace.

Depuis 2005, le BINUCSIL a été créé comme un organisme régulier de consolidation de la paix. Il a été envisagé que la CCP soit chargée de remédier aux principales lacunes dans les opérations de maintien de la paix sous la MINUSIL, principalement à travers son rôle dans la mobilisation du soutien

et des ressources pour aider les pays au lendemain d'un conflit à parvenir à une paix durable et à une croissance économique soutenue.

La Sierra Leone a signé le Cadre de coopération en 2007 dans lequel quatre principaux domaines d'intervention ont été identifiés : il s'agit notamment de la gouvernance ; la justice et la sécurité ; le renforcement des capacités de la fonction publique ; et le chômage et l'autonomisation des jeunes. En prenant ses fonctions, le gouvernement du Président Dr Ernest Bai Koroma a identifié le développement du secteur de l'énergie comme une cinquième priorité.

2.4.2 - Les réalisations dans le cadre de la consolidation de la paix

Certains ont soutenu qu'il y a eu des réalisations importantes en matière de gouvernance, de processus démocratique et de création d'un environnement propice à l'investissement, à l'exemple de l'électrification de la capitale, Freetown, ainsi que l'achèvement du projet hydroélectrique de Bumbuna vieux de 35 ans qui a fourni un dividende crucial de consolidation de la paix et a aussi inclus le financement des élections.

Cependant, le manque de ressources attribuées à la consolidation de la paix et aux efforts de prévention des conflits par rapport à celles consacrées aux opérations de maintien de la paix s'est avéré être un défi important pour le processus de consolidation de la paix. C'est pourquoi le débat international actuel concernant les fonctions de la consolidation de la paix doit remédier d'urgence à cette anomalie, afin d'obtenir des résultats qui auront un impact positif sur le recalibrage des opérations de paix pour créer un environnement propice à la reconstruction et au développement, ouvrant ainsi la voie au renouveau économique et à la prospérité.

À titre d'exemple, dans un pays sortant d'un conflit où une Commission de consolidation de la paix a été active, il est nécessaire de réexaminer l'approche globale existante relative à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix au lendemain des conflits, surtout en Afrique subsaharienne, afin de s'assurer que l'approche s'attaque adéquatement aux causes profondes du conflit, en particulier au triste héritage de la pauvreté, au sous-développement et à l'instabilité politique dans une grande partie du continent africain, notamment la Sierra Leone.

Certains soutiennent que la conception et la pratique de construction de la paix au lendemain d'un conflit contemporain en Afrique de l'Ouest sont adaptées à la stabilité plutôt qu'au changement et à la « sécurité », par opposition à la « paix ». Le débat sur la possibilité ou l'impossibilité de parvenir simultanément à un changement, à la stabilité, à la paix et à la sécurité est inhérent à cette affirmation. Il est soutenu que les acteurs externes, faisant face aux processus à nature changeante très conflictuels, coûteux et qui prennent beaucoup de temps (Pearce 2005:47), optent discrètement et rationnellement pour la stabilité et la sécurité par opposition à la transformation dans les

sociétés sortant d'un conflit en Afrique de l'Ouest et dans d'autres pays du tiers monde, tels que la Sierra Leone.

Selon une des recommandations du rapport du Crisis Group sur l'Afrique N°87 de 2004, une nouvelle stratégie est nécessaire si les deux ne veulent pas rester des États fantômes, vulnérables à de nouveaux combats et à l'incapacité étatique. La communauté internationale doit prendre de véritables engagements à long terme - pas de deux à cinq ans, tel que c'est actuellement le cas, mais de l'ordre de quinze à 25 ans - pour permettre que de nouvelles forces politiques se développent. (Rapport du Crisis Group sur l'Afrique N ° 87, 2004)

Par conséquent, cette présentation vise à examiner de façon critique les principaux défis qui caractérisent le processus libéral de consolidation de la paix en Sierra Leone et son incapacité à gérer convenablement les domaines aussi fondamentaux que les besoins socioéconomiques. La consolidation de la paix contemporaine est souvent décrite comme la consolidation libérale de la paix en raison de la portée et du souffle des activités de consolidation de la paix entreprises et de l'accent mis sur le renforcement des institutions sur la base de l'économie de marché et de la démocratie.

La présentation cherchera également à évaluer de façon critique si le processus de consolidation de la paix au cours des années a réussi à atténuer les causes du conflit en Sierra Leone empêchant ainsi une rechute. A cet égard, une évaluation des principaux défis qui auraient pu entraver le processus de consolidation de la paix est effectuée. Il s'agit, entre autres, de définir le rôle des intervenants dans leur lutte contre les causes et les conséquences du conflit et de la façon dont ils font face à la fragilité de l'organe politique de la Sierra Leone ; d'appuyer des règlements politiques inclusifs ; de développer les fonctions essentielles de l'État; et de répondre aux attentes de la population en Sierra Leone.

III. PROCESSUS DÉMOCRATIQUES, CONSOLIDATION DE LA PAIX ET PRÉVENTION DES CONFLITS : DÉFIS À RELEVER

Les défis qui caractérisent à la fois la Sierra Leone avant et après le conflit sont éventuellement les suivants :

- la politique d'exclusion, de polarisation des politiques des partis fondée sur l'appartenance ethnique et la religion ;
- l'incapacité à réduire la corruption ;
- le système électoral ;
- l'absence de secteur dynamique au sein de la société civile et du privé ;
- l'incapacité à favoriser une bonne décentralisation du pouvoir ;
- l'économie dépendante et chômage massif ;
- l'analphabétisme massif notamment l'analphabétisme politique ;
- l'impact négatif de la mondialisation

Dans l'ensemble, les défis qui ont un impact sur la gouvernance, la prévention des conflits et le système d'alerte précoce en Sierra Leone et dans la sous-région d'Afrique de l'ouest tournent autour de la mauvaise gouvernance. Cela présuppose que, dans une très large mesure, jusqu'à récemment, la Sierra Leone était caractérisée par la mauvaise gouvernance en raison de son incapacité à promouvoir un environnement de bonne gouvernance qui aurait freiné l'émergence des onze années de guerre.

IV. AMÉLIORER LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LA GOUVERNANCE EN SIERRA LEONE

Sans aucun doute, la paix, la sécurité et la gouvernance en Sierra Leone ont un lien organique ; il est impossible d'en garantir un sans garantir les autres. Pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la gouvernance dans la sous-région et en Sierra Leone en particulier, les pouvoirs publics doivent s'assurer qu'ils favorisent rigoureusement la bonne gouvernance démocratique.

Les gouvernements doivent faire preuve de volonté politique en veillant à ce que leurs systèmes politiques soient très participatifs et qu'ils freinent les politiques d'exclusion basées sur les confédérations ethniques et régionales. La décentralisation du pouvoir politique doit être accélérée en particulier pour le cas de la Sierra Leone. Depuis 2004, année à laquelle le processus de décentralisation a commencé, pas plus de quatre ministères ont jusqu'ici délégué leurs fonctions aux 19 conseils locaux. Les institutions de gouvernance devraient être consolidées par le renforcement adéquat des capacités. Il devrait y avoir un effort conscient pour réduire la corruption qui est devenue un fléau dans la sous-région. La réduction de la corruption permettra peut-être aux gouvernements de recueillir suffisamment de ressources pour créer des emplois, ce qui permettra de réduire le chômage, même au sein de la jeune population en croissance dans la sous-région. En Sierra Leone, plus de 50 % des jeunes sont sans emploi et cela constitue une source de soulèvement social.

L'analphabétisme constitue un autre domaine capital. La sous-région est caractérisée par l'analphabétisme politique qui ne présage rien de bon pour la compréhension de la mécanique du gouvernement ni pour l'atténuation de la primordialité. L'éducation civique doit être poursuivie vigoureusement et constituer la meilleure option qui permettra de minimiser l'analphabétisme politique. Cela va engendrer l'environnement favorable qui encourage un public éclairé dans la sous-région, ce qui jettera les bases solides de la compréhension des mécanismes de gouvernance.

Le système électoral de la sous-région en général et en Sierra Leone en particulier devrait être réexaminé en vue de promouvoir la participation massive dans le processus de prise de décision par le biais d'un système électoral qui améliorera l'unité et la cohésion dans l'environnement multiethnique de la sous-région. En Sierra Leone, le scrutin majoritaire à un tour a conduit au monopole du pouvoir politique par seulement deux partis, le Parti populaire

de Sierra Leone et le Congrès de tout le peuple. C'est dans ce contexte que ces partis politiques sont ethniquement et régionalement polarisés. En Sierra Leone, les deux plus grandes tribus appartiennent à deux partis différents. Le SLPP est principalement dominé par des tribus du sud-est et l'APC reçoit son soutien essentiellement du nord et de la région Ouest. Ce facteur ethnique peut devenir une source d'aliénation politique de la part du groupe ethnique perdant. Un tel scénario compromet toujours la sécurité de l'État et l'opposition accuse le gouvernement au pouvoir de la marginaliser et devient ainsi régressif. De nombreux observateurs ont suggéré le système électoral de représentation proportionnelle comme une meilleure option qui permettra de gérer efficacement la diversité en Sierra Leone et dans la sous-région.

La coopération régionale devrait être favorisée dans la pratique, même en termes de commerce au sein de l'Afrique de l'Ouest.

La Sierra Leone devrait commencer par promouvoir les objectifs tant de la CEDEAO que de l'Union du fleuve Mano qui comprend le Liberia, la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone. Malgré le fait que la CEDEAO promeuve le commerce régional, certains avancent que le processus est très lent et que l'environnement actuel ressemble assez aux tendances protectionnistes des États membres. Certains font valoir qu'à l'ère de la mondialisation, la nécessité de commerce interafricain ne doit pas être surestimée.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

347

Sans aucun doute, la Sierra Leone a fait des progrès pour assurer une meilleure gouvernance depuis la fin des onze années de guerre civile en 2002. Depuis 1996, des efforts ont été déployés par les gouvernements successifs pour établir des structures et des institutions de gouvernance nécessaires par le biais de nombreuses lois du parlement. Par exemple, la lutte contre la corruption a été intensifiée par le renforcement des organismes de surveillance tels que la Commission anticorruption avec l'autonomisation à la fois juridique et financière. Le pouvoir de statuer a été donné à la Commission anticorruption par la Loi sur la Commission anticorruption de 2008. Ces institutions doivent être dotées de capacités afin de devenir efficaces, efficientes et pérennes. La sous-région doit également s'assurer que les États membres respectent scrupuleusement les principes de bonne gouvernance démocratique et les meilleures pratiques internationales.

Il convient de mettre davantage l'accent sur la responsabilité sociale, ce qui comprend le large éventail d'actions et de stratégies auxquelles les citoyens peuvent avoir recours pour tenir l'État responsable. Cela inclut également les actions de la part de la société civile, des médias et du gouvernement lui-même, qui fait la promotion de ces efforts. La responsabilité sociale en Sierra Leone présuppose le renforcement de la « demande » d'une bonne gouvernance et de la transparence en rendant les citoyens et les organisations de la société civile autonomes. Cela par le biais d'informations adéquates et

appropriées sur les plateformes vocales et en leur donnant les compétences en matière de négociation pour interpeler l'État et ses partenaires de développement, y compris les donateurs internationaux et le secteur privé sur les questions de transparence (Anglais, 2007).

La décentralisation comme outil de gouvernance devrait être assurée avec, entre autres, une politique de décentralisation convaincante qui garantira que les élections dans les conseils locaux soient effectuées de façon non partisane, avec un accès suffisant aux ressources. Ces élections devront également être dépourvues de toute ingérence politique. Les ressources des conseils locaux devraient être suffisantes et assez ponctuelles afin de promouvoir un système efficace de prestation des services publics qui doit être amélioré. Des règles strictes doivent donc être édictées non seulement pour faire respecter les élections par le biais d'un mécanisme de suivi plus robuste, mais aussi pour assurer la transparence et la fiabilité ; ce qui comptera pour beaucoup dans la réduction des fraudes. Il est recommandé que cela soit vigoureusement poursuivi par le renforcement de l'approvisionnement et par le monitoring des unités dans différents ministères. À cet égard aussi, le Bureau de l'auditeur général devrait recevoir des ressources financières et du matériel suffisants pour assurer son efficacité et son bon fonctionnement. Récemment la Sierra Leone a adopté la très attendue loi portant sur la liberté d'information. Cette loi permettra d'améliorer la transparence et la fiabilité du paysage médiatique en Sierra Leone. Il faut espérer que le gouvernement continue de manifester sa volonté politique, ce qui permettra d'améliorer davantage l'environnement des médias. Les pays de la sous-région devraient également veiller à ce que leurs environnements respectifs garantissent le plein respect de l'accès à l'information, ce qui favorisera la liberté d'information et d'expression.

La parité devrait également être garantie dans tous les domaines d'activité de la sous-région en général et de la Sierra Leone en particulier. Malgré le fait que la Sierra Leone ait adopté des lois portant sur le genre, telles que la Loi sur la violence familiale de 2007 (Loi n° 20 de 2007), la loi sur la dévolution successorale de 2007 (Loi n° 21 de 2007) et la loi sur l'enregistrement des mariages et des divorces coutumiers de 2007 (Loi n° 22 de 2007), les femmes ne sont toujours pas bien représentées dans le processus de prise de décision. Les femmes représentent 52 % de la population, pourtant cela ne se reflète pas de manière réaliste dans les organes de gouvernance. L'autonomisation des femmes dans la sous-région devrait être encouragée, car depuis trop longtemps l'écart entre les femmes et les hommes est considérable. Un tel environnement ne présage rien de bon pour le développement socioéconomique et politique de la sous-région.

Les questions de gouvernance ci-dessus restent cruciales et dans une très large mesure auront un impact sur le pays soit positivement, soit négativement en fonction de la disponibilité des ressources nécessaires pour garantir le bon fonctionnement, l'efficacité et la pérennité du processus de bonne gouvernance. Le gouvernement, la population de la Sierra Leone et la communauté des donateurs doivent en faire plus. Les parties prenantes

devraient collaborer avec le gouvernement pour favoriser des politiques qui soient orientées vers la promotion de la bonne gouvernance démocratique et la communauté des donateurs devrait apporter un soutien aux projets qui permettraient de réduire la dépendance au fil du temps. La bonne gouvernance en Sierra Leone doit être ancrée dans les efforts conscients et réels de son peuple, à travers les lignes régionales, ethniques et politiques. Les idéologies de nature à semer la division représentent le plus grand problème de la bonne gouvernance en Sierra Leone et donc une source de conflit. À moins que ces idéologies concordent avec les objectifs d'intérêt national, elles invalideront toutes les institutions et structures mises en place pour améliorer le processus de gouvernance dans le pays.

La dépendance est un autre défi majeur pour le processus de gouvernance, car elle a tendance à compromettre la capacité de l'État à être à la hauteur. La communauté internationale doit veiller à ce que le type d'aide accordée à la Sierra Leone lui permette de réduire progressivement le syndrome de dépendance. Le modèle d'aide doit changer afin que la Sierra Leone n'ait pas uniquement la possibilité d'investir sur le développement socioéconomique et éventuellement politique de son peuple, mais qu'elle ait aussi la possibilité de désamorcer les conflits. Un tel scénario sera renforcé par un changement radical d'attitude de la part des Sierra-Léonais tel que résumé à la fois par le Programme pour le changement, la deuxième Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRSP11) 2008-2012 et le Programme pour la prospérité (PRSPIII). Pour ce qui est de la Gouvernance, on pourrait soutenir qu'il s'agit d'une partie importante d'une composante qui détermine le bon fonctionnement des organisations gouvernementales ; son absence réduirait sûrement un État à un État primitif et où règneraient donc le chaos et l'anarchie.

La démocratie n'est pas choisie de façon indépendante par les acteurs impliqués et concernés, et ne garantit pas que ses objectifs soient atteints avec succès, mais elle peut être une méthode plus appropriée que les méthodes plus traditionnelles consistant à recourir à la coercition publique et à s'appuyer sur la concurrence privée.

La gouvernance englobe le processus de sélection, de monitoring et de remplacement des pouvoirs publics. Cela comprend la capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques rationnelles et suppose un respect des citoyens. La gouvernance est généralement l'utilisation de l'autorité politique, économique et administrative et des ressources pour gérer les affaires d'une nation caractérisée par une gestion efficace et efficiente des ressources publiques et des problèmes portant sur les besoins essentiels de la société. La bonne gouvernance est le résultat ou l'effet net de ces mécanismes lorsqu'ils produisent des résultats que les individus de la société estiment supérieurs à ceux dont ils bénéficient en leur absence. La bonne gouvernance peut être attribuée à tous moyens ou outils utilisés dans la coordination des activités qui sont liées entre elles ou interdépendantes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement, qui sont de pourvoir au bien-être et à la prospérité de tous les citoyens.

On pourrait faire valoir que, dans le domaine de la gouvernance de la Sierra Leone, une aide doit être accordée aux processus démocratiques. Cela consistera à renforcer l'efficacité et la responsabilisation des institutions publiques, ainsi à promouvoir la réforme politique et la stabilité de manière équilibrée. La protection des groupes minoritaires doit être encouragée. La protection de la liberté d'information et l'autonomisation de la société civile, par le renforcement du contrôle civil du processus politique et le renforcement des capacités de la société civile en matière de résolution des conflits doivent être ancrées dans le corps politique de la Sierra Leone.

La nouvelle donne démocratique, de la Sierra Leone au lendemain d'un conflit, doit encourager un système de justice impartial et accessible. Elle doit également renforcer l'état de droit et le respect des droits de l'homme, par le soutien à la réforme judiciaire et juridique et par la promotion de la justice pour les victimes de la guerre et des violences. Une Sierra Leone en situation d'après conflit doit réduire le soutien externe qui alimente le conflit et en même temps empêcher tout débordement du conflit ou son déplacement vers les pays voisins, en renforçant les initiatives régionales de sécurité.

Sur le plan économique, certains sont d'avis que la Sierra Leone doit soutenir la stabilité économique et la réforme économique de manière équilibrée, par la cohésion sociale, la participation économique et politique et par la réintégration des réfugiés, ex-combattants et personnes déplacées. Pour éviter d'accentuer les disparités socioéconomiques, la Sierra Leone en situation d'après conflit doit promouvoir un développement économique équitable, satisfaire les besoins humains de base et réduire l'exclusion sociale, en assurant une participation égale dans les « dividendes de la paix ». Les ressources naturelles de la Sierra Leone doivent être conservées par le renforcement de la sécurité de l'environnement et la création de systèmes de gestion durable des ressources, par le soutien à la réhabilitation de l'environnement.

Dans le domaine de la sécurité, en dépit de la création du Bureau de la sécurité nationale chargé de la coordination de toutes les questions relatives à la sécurité en Sierra Leone, le pays est toujours considéré comme un État fragile.

À cet égard, il convient de souligner que davantage d'efforts doivent être déployés pour améliorer la sécurité de la sous-région en renforçant l'ECOMOG. Il convient de rappeler que l'ECOMOG a joué un rôle très important lors de la crise en Guinée-Bissau, au Liberia, en Sierra Leone, en Côte-d'Ivoire et très récemment au Mali.

Il n'en demeure pas moins que, malgré que l'ONU ait parrainé le processus libéral de consolidation de la paix, certains facteurs primordiaux des onze années de guerre persistent encore. Il s'agit là d'une ironie, car une Sierra Leone en situation de lendemain conflit doit en finir avec l'héritage qui a conduit aux onze années de conflit. Il s'agit en particulier des domaines socioéconomiques tels que le chômage, la corruption et le manque d'installations

prestataires de besoins essentiels. Comme l'a fait remarquer Patrick Tom (2011:183) une attention considérable a été accordée au renforcement d'une démocratie occidentale libérale et des institutions publiques efficaces, à l'ordre économique (néo)libéral, à la sécurité et à la gouvernance, mais peu d'attention a été portée sur la justice sociale, les besoins essentiels de la majorité de la population, le bien-être, la coutume, la tradition, la dynamique politique locale et le rétablissement de la paix et des institutions politiques.

La communauté internationale est intervenue dans une Sierra Leone déchirée par la guerre en supposant que la communauté locale n'avait pas les moyens de se reconstruire elle-même et a estimé en avoir la capacité. Sur la base de cette hypothèse erronée, la communauté internationale (en collaboration avec les élites de l'État) a joué un rôle direct dans la reconstruction de l'État et dans les efforts de consolidation de la paix dans le pays en écartant la majorité de la population. Cette opération internationale de maintien de la paix en Sierra Leone s'est avérée être de nature néocoloniale (Patrick Tom 2011:183).

Le gouvernement de la Sierra Leone devrait promouvoir une « culture de dialogue constructif » avec tous les intervenants notamment l'opposition. Cela va sans aucun doute compter pour beaucoup dans la guérison des blessures des onze années de conflit. Le gouvernement à travers la Commission sur les armes légères doit vigoureusement contrôler la prolifération des armes. Dans ce contexte dans lequel la consolidation libérale de la paix n'a pas réussi à promouvoir l'intégration des ex-combattants, le gouvernement doit poursuivre vigoureusement la réinsertion de ces derniers. En effet, ils représentent toujours une menace pour la sécurité de l'État, en grande partie parce qu'ils constituent entre autres l'armée des chômeurs.

Le regard porté sur la situation de la Sierra Leone ne devrait cependant pas être pessimiste. Ces dernières années, la Sierra Leone a fait de grands pas vers un avenir meilleur et a projeté une image plus positive. Au cours de la dernière décennie, le pays s'est placé au deuxième rang de la meilleure rapidité d'amélioration en termes d'IDH mondial. Au cours la même période, le pays a obtenu la troisième meilleure amélioration en termes de gouvernance des pays selon l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine. (<http://www.tonyblairoffice.org/africa/pages/sierraleoe>)

Dans un tel contexte de promotion de l'unité et de la cohésion, de renforcement des institutions de la gouvernance caractérisé par le respect des principes de bonne gouvernance et les bonnes pratiques, ce n'est qu'une question de temps pour que la Sierra Leone voit la lumière du jour.

Références bibliographiques

Olawale Ismail (2008), La dynamique de la paix et de la reconstruction au lendemain d'un conflit.

Olawale Ismail, Consolidation en Afrique de l'Ouest, entre changement et stabilité, Débat par Document 41, Institut Africain Nordiska, Uppsala p 8

Robert 1 États en déroute à Rotberge, effondrement des États, États faibles, causes et indicateurs P 1

Jonathan John : États en déroute en Afrique subsaharienne : Une revue de la documentation, AR/5/2011 - 14/1/2011 Institut Eliano Royal 2001 Madrid 2002 - 2013.

Christopher Clapham (2001), Sierra Leone, La politique mondiale - locale de l'État Effondrement et tentative de reconstruction, États en déroute, Conférence de Florence 10-14 avril 2001.

Liberia et Sierra Leone ; Reconstruire des États en déroute, Rapport du Crisis Group sur l'Afrique N° 87 International Crisis Group Dakar/Bruxelles, décembre 2004.

Olawale Ismail (2008) Dynamique de la reconstruction au lendemain d'un conflit et consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, entre changement et stabilité. Institut Nordiska, Uppsala.

Patrick Tom (2011), Paix libérale et consolidation de la paix au lendemain des conflits en Afrique ; Sierra Leone, Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat à l'Université de St. Andrews <http://research-repository.st-andrews-ac.uk>

Rapport de la Commission Vérité et Réconciliation sur la Sierra Leone. Vol. 1. p10, 2004.

Rapport sur la consolidation de la paix, 1er - 7 juin 2008

Kargbo Abubakar Hassan (2011) Gouvernance au lendemain des conflits en Sierra Leone, the Write Room Press

Burnaby BC, Canada (www.thewriteroom.net)

Rapport national de Transparency International de 2004 sur la corruption en Sierra Léone

LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU TOGO

Par Ornella MODERAN

Spécialiste en gouvernance et consolidation de la paix



LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE : UNE SOLUTION POUR
LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE CAS DU TOGO

Par Ornella MODERAN

Spécialiste en gouvernance et consolidation de la paix

RÉSUMÉ

Le Togo représente le modèle d'une démocratie bloquée avec des crises électorales cycliques. Si les ressorts de l'instabilité sont à la fois politiques, économiques et sociales, le blocage résulte surtout d'un déficit de confiance entre les citoyens et les acteurs d'une part, entre les acteurs politiques, d'autre part. La stabilité démocratique requiert des réformes institutionnelles et politiques, la promotion d'une citoyenneté active et inclusive et une réelle politique de décentralisation. L'Assemblée nationale, en rapport avec les autres acteurs, devrait dans cette perspective jouer un rôle essentiel.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. Les ressorts de l'instabilité démocratique

II. Les voies de la stabilité démocratique

2.1 - Rendre au projet démocratique sa substance

2.2 - De la promotion d'une citoyenneté active et inclusive

2.3 - Penser local

2.4 - Assemblée nationale et consolidation de la paix

2.5 - Relever le défi de la consolidation nationale

III. Leçons apprises et recommandations

INTRODUCTION

Moins de trois ans après son accession à l'indépendance, le Togo a été, en janvier 1963, le premier pays d'Afrique sub-saharienne à inaugurer l'ère des coups d'Etat militaires. Après une longue période de 'stabilisation autoritaire' sous la houlette du parti unique fondé en 1969, le pays s'est engagé au début des années 1990 sur la voie du multipartisme³²³, renouant du même coup avec les signes d'une instabilité structurelle dont les élections constituent un thermomètre privilégié et l'une des expressions les plus visibles.

Les crises électorales, cycliques (quasi-systématiques de 1993 à 2005) et étroitement liées au processus de dévolution du pouvoir et au contrôle des ressources, ont installé le pays dans une alternance d'épisodes de violence et de dialogue, selon un cercle vicieux élection-crise-négociation-compromis. Dans ces conditions, le risque d'un enlisement se traduit, depuis plus de vingt ans, par les blocages répétés d'un dialogue interne miné par un climat de défiance prononcée et l'absence de canaux communication dépassionnée entre les différents acteurs de l'échiquier politique.

Les efforts engagés en matière de normalisation de la vie politique et de réformes institutionnelles s'en trouvent négativement affectés. Certes, l'organisation, dès 1991, d'une 'Conférence Nationale', a constitué un jalon important sur la voie de la libéralisation de la vie politique, grâce à l'adoption d'une nouvelle Constitution³²⁴ consacrant les droits et libertés fondamentaux. Pour autant, les promesses apportées par le vent de Berlin, et la vague des « transitions démocratiques » inscrites dans le sillage africain des déclarations de La Baule n'ont pas longtemps fait taire les contestations, les modes effectifs de gouvernance à l'œuvre dans le pays n'enregistrant que très partiellement les modifications attendues. Bien au contraire, le Togo s'est plutôt installé dans une polarisation avancée de la vie politique, laquelle puise ses racines dans une profonde crise de confiance à la fois entre gouvernants et citoyens et au sein même de la classe politique.

Surtout, l'espoir d'un renouveau démocratique porteur de progrès social a rapidement cédé la place à une inquiétante dégradation des conditions de vie des populations, en partie imputable à l'isolement croissant du pays sur la scène internationale, dans un contexte de fortes tensions sociales et politiques. A la morosité d'un climat économique en déclin sous le poids croissant de la dette extérieure et de la timidité de l'entreprenariat, se sont ajoutés les effets néfastes d'une corruption galopante et de la réduction drastique, pendant plus de quinze ans, de l'aide internationale au développement. Autant de paramètres qui ont contribué à ralentir les efforts de lutte contre la pauvreté et entravé l'émergence d'une classe moyenne susceptible de jouer un stabilisateur dans les dynamiques sociales internes.

³²³ Sous la pression de fortes revendications sociales internes et d'un agenda de démocratisation poussé par la 'communauté internationale', le Togo a suivi le modèle Conférence Nationale souveraine - mise en place d'un Parlement de transition - refonte constitutionnelle, sans pour autant que cette démarche n'aboutisse à l'alternance politique et aux changements sociaux profonds qu'elle laissait entrevoir.

³²⁴ La Constitution Togolaise du 14 octobre 1992.

I. LES RESSORTS DE L'INSTABILITÉ DÉMOCRATIQUE AU TOGO

Equilibre des pouvoirs, justice sociale et ethnicité

En raison de la mauvaise gouvernance et d'une corruption rampante³²⁵, l'Etat s'est longtemps montré incapable d'assurer une redistribution équitable des richesses nationales. De ce fait, d'importantes disparités de développement se sont creusées entre l'opulence d'une minorité ostentatoire, et la paupérisation continue d'une majorité silencieuse, exclue des circuits de redistribution et de l'accès aux services sociaux de base³²⁶. Eu égard à leur faible niveau de représentation dans les sphères de décision – et de ce fait à l'insuffisance de leur influence sur les politiques publiques, les femmes et les jeunes, pourtant largement majoritaires au plan démographique, sont globalement les moins bien lotis. Le taux de chômage avoisine les 66% chez les 15-24 ans, tandis que les ménages dirigés par une femme sont exposés à une précarité économique accrue par rapport à ceux dirigés par un homme.

Au plan territorial, l'inégale répartition des ressources contribue à creuser l'écart entre villes et campagnes, 73,4% de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté, contre 28,5% dans la capitale. Comme en témoigne le cas de la localité de Hahotoe dans la préfecture du Vo (Région Maritime), l'exploitation des ressources naturelles (en l'occurrence les ressources minières exploitées par la Société nationale des phosphates togolais) n'entraîne que de très timides retombées sur des populations locales frustrées par la dégradation écologique occasionnée par une industrie extractive largement étrangère au concept de responsabilité sociale ou environnementale des entreprises. La couverture irrégulière du réseau routier contribue à isoler certaines localités, surtout en saison pluvieuse, tandis que d'autres sont de plus en plus exposées aux risques d'inondations saisonnières à mesure que s'aggravent les changements climatiques.

Dans ce contexte, une lecture ethnique des profondes disparités qui travaillent la société togolaise alimente les mouvements de contestation. **Aux revendications économiques de justice sociale se surimposent des lignes de démarcation ethniques, qui dessinent les contours d'une citoyenneté à double vitesse. Sans surprise, l'instabilité est alors du cortège des maux qui accompagnent un appareil de gouvernance partisan, où celui qui exerce l'autorité politique contrôle du même coup l'accès aux ressources, l'allocation des privilèges (y compris économiques) et définit unilatéralement les critères de redistribution des dividendes nationaux. L'institutionnalisation, plusieurs décennies durant, de modes inégalitaires de recrutement des élites a mené à la surreprésentation d'un groupe ethnique**

³²⁵ Le mina, l'une des langues véhiculaires du Togo, a cristallisé la banalisation du bakchich dans les prestations de service public dans le néologisme « taméa », qui renvoie littéralement à « ce qu'on met au-dessus ».

³²⁶ Cette tendance est confirmée par l'aggravation du Coefficient de Gini, passé de 0.361 en 2006 à 0.393 en 2011.

en particulier aux fonctions politiques et dans une armée largement politisée. Sans verser dans une représentation manichéenne de l'antagonisme Nord/Sud au Togo, force est d'admettre que les enjeux d'appartenance régionale revêtent un caractère d'autant plus marquant que la primauté – réelle ou ressentie – de l'ethnie et du parti sur la Nation attise une contestation perpétuelle des modes de gouvernance sur fonds d'appartenance clanique (qu'il s'agisse d'un clientélisme opportuniste, de népotisme ou de régionalisme). La survivance de logiques d'assimilation des partis politiques à un groupe communautaire accentue la **politisation de l'ethnicité**. Cette situation nourrit les frustrations des catégories de la population qui s'estiment spoliées de richesses et d'opportunités abusivement confisquées par une élite politico-économique retranchée derrière des lignes régionalistes. De surcroît, la non-résolution de contentieux fonciers remontant aux vagues de 'colonisation' qui ont vu l'accaparement par certaines ethnies du Nord-Togo de terres dans la partie Sud avec l'appui des autorités centrales, accentue l'accumulation de rancœurs locales. Des tensions de cet ordre, liées à des revendications de spoliation remontant à plusieurs générations, ont déjà donné lieu à des massacres de population, notamment dans la préfecture du Kloto.

Surtout, l'incarnation excessive du pouvoir dans la fonction présidentielle et la concentration des leviers de gouvernance entre les mains d'une minorité exécutive affiliée à l'ethno-parti dominant situe davantage la gestion des affaires publiques dans un registre de cour que dans celui d'une collégialité représentative. Car si la Constitution du 14 octobre 1992 prévoit un équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, la réalité togolaise, héritière d'une tradition présidentialisée, continue de se distinguer par une surdétermination de l'exécutif, qui domine les autres pouvoirs. Cela se traduit non seulement par des cas d'instrumentalisation de la justice, mais aussi par la dé-crédibilisation de toute notion d'indépendance parlementaire, générant ainsi une confusion des pouvoirs. Ce phénomène, aux antipodes du principe de séparation des pouvoirs supposé faire en sorte que « le pouvoir arrête le pouvoir » et que la liberté du citoyen soit ainsi garantie, alimente à son tour la fragilité institutionnelle, en même temps qu'il aggrave les risques d'instabilité électorale. En effet, conséquence directe de la sur-présidentialisation du fonctionnement étatique : la course à la conquête ou à la conservation du pouvoir devient une lutte à mort, tant les enjeux en sont absolus. Il s'agit de s'enrichir, se protéger, promouvoir sa région ou son ethnie, ou encore procurer de l'emploi à ses partisans. De ce point de vue, il est à espérer que la récente adoption (Juin 2013) d'une loi portant Statut de l'opposition parlementaire et attribuant un rang diplomatique et des prérogatives exclusives au Chef de l'Opposition, contribue à assouplir les conditions de communication inter-partisane. L'enjeu principal d'une telle codification normative des prérogatives et obligations afférentes à l'Opposition (au sens de Westminster) est de favoriser une consolidation de la culture du dialogue et de l'ouverture entre des acteurs aux sensibilités divergentes, en instaurant un cadre institutionnel propice à la critique constructive. Il s'agit, somme toute, d'avancer vers l'organisation structurelle d'une opposition officielle, pleinement inscrite dans la vie des institutions nationales et reconnue comme telle.

Pour autant, le rétablissement de la confiance parlementaire ne constitue pas une mince affaire. En témoigne l'issue a priori encourageante des élections législatives pacifiques de 2007, mais que n'ont pas tardé à ternir de graves dissensions internes. L'exclusion, en plein mandat, de neuf députés d'opposition issus de la consultation de 2007 est venue balayer tout espoir de voir dans la première Assemblée nationale post-Eyadema une instance de représentation équitable des populations et un temple privilégié du débat contradictoire. Bien au contraire, cet épisode symptomatique des turbulences qui décrédibilisent les institutions togolaises, a accentué la crise de confiance au sein de la classe politique, faisant de l'Assemblée nationale le parangon des dissensions internes et un exemple de la culture de l'exclusion, plutôt que le lieu par excellence du dialogue et de la concertation inclusive.

A ces exclusions, portées en litige devant la Cour de Justice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il faut ajouter la déchéance d'une personnalité contestée de la majorité présidentielle dans le cadre d'une affaire pénale qui a défrayé la chronique à travers la complexité des relations entre le politique et le judiciaire, et la mobilisation de l'imagerie haute en couleur des frères ennemis. Ce drame familial porté à une dimension nationale, sur fond de tensions successorales entre les deux fils les plus politiquement crédibles de feu le Général Gnassingbé Eyadema (l'un député, l'autre Président de la République), n'a pas manqué de mettre à mal les efforts de réconciliation nationale par ailleurs engagés la même année, en 2009. Au final, la composition initiale de la IV^{ème} législature (avec une majorité présidentielle de 50 sièges sur 81) a connu, en cinq ans de mandat, des altérations si considérables qu'elles en soulignent la nécessité d'asseoir dans les esprits la primauté du choix populaire et l'enracinement d'une culture de la critique constructive.

II. LES VOIES DE LA STABILITÉ DÉMOCRATIQUE

2.1- Rendre au projet démocratique sa substance

Dès l'instant où les jeux et manipulations politiques vont jusqu'à annuler le verdict des urnes, remettant ainsi en cause la stabilité institutionnelle qui devrait caractériser la légitimité populaire du Parlement, **l'on ne peut que s'interroger sur la substance d'une démocratie réduite au moment électoral.** Ce moment qui, somme toute, ne saurait être gage de stabilité démocratique que dans la mesure où il ouvre une opportunité au changement et engage les institutions dans un respect durable du choix des citoyens. Pour le dire autrement, la stabilité démocratique implique non seulement des processus ouverts (tels que les élections), mais aussi des institutions respectueuses sur le long terme de la volonté du peuple – y compris dans ce que celle-ci peut avoir d'inconstant, d'une consultation électorale à l'autre. A défaut, le projet démocratique risque de s'enfermer, de s'embourber dans une forme artificielle, car vidée de son contenu fondamental (la supériorité de la volonté populaire), réduisant avec condescendance le verdict des urnes au vote réversible des bêtes sauvages.

Récemment, la conduite par une partie de l'échiquier politique d'une **campagne électorale largement autoréférentielle** illustre à nouveau les dangers d'une démocratie de surface, davantage préoccupée par la forme que par le fond. Certes, certains partis politiques ont mené campagne, à l'approche du scrutin législatif de 2013, sur la base d'un programme de société et de développement argumenté, donnant à l'électeur les moyens d'une décision responsable, car informée. Mais d'autres, au contraire, ont choisi de faire du brandissement des insuffisances de la planification électorale leur principal argument de campagne, retenant les difficultés du processus électoral comme élément à charge contre l'administration en place et « preuve » de la nécessité de changer de majorité. Par ce tour de prestidigitation qui fait de l'objet électoral le sujet à sanctionner, l'on en arrive à faire une élection sur l'élection (autrement dit une forme de plébiscite sur l'organisation des élections), plutôt qu'une élection sur les aspirations et priorités du peuple. En d'autres termes, une élection coquille vide, dont il appartient à l'ensemble des partis politiques de conjurer à l'avenir le spectre en valorisant la présentation de programmes politiques porteurs de vision, plutôt qu'en cherchant à capitaliser sur les manquements d'un processus nécessairement imparfait ou encore sur la seule image d'un leader charismatique par exemple. La paresse intellectuelle, en démocratie, n'a pas sa place ; et pour citer Thomas Sankara lors de son discours de 1984 à la Tribune des Nations Unies : « toute vraie lutte politique postule un débat théorique rigoureux ».

360

Face à de tels risques de « désubstantialisation » de la démocratie, l'impérieuse nécessité s'impose à tous les acteurs en présence de reconnaître haut et fort que **la stabilité démocratique confine davantage à la continuité de l'Etat et à la permanence d'un projet national articulé, qu'à la longévité d'un gouvernement, d'un parti ou d'un individu au pouvoir.** En un mot – et c'est sans doute là l'une des leçons les plus douloureuses de la modernité politique – la clé de voûte (paradoxe en apparence) de la stabilité démocratique ne serait pas tant à rechercher du côté d'une pérennité politicienne, que de celui d'une ouverture perpétuelle aux changements, évolutions, ajustements qui seuls peuvent garantir l'actualité d'un système politique et prévenir son obsolescence. Le paradoxe ici, n'est que superficiel ; très vite il se résorbe dans la notion de dynamisme démocratique : en fin de compte, qu'y a-t-il de si surprenant à ce qu'une nation qui vit, pense, raisonne, se passionne, aspire ou encore inspire, recherche par ailleurs dans l'élan démocratique (au sens le plus dynamique) l'équilibre qui n'est accessible par le statisme qu'au prix d'un enlèvement grabataire ? Il faut donc replacer le moment électoral dans la continuité d'une construction démocratique permanente dont l'essentiel, au final, se joue entre les scrutins. De même - permettez l'analogie - que la solidité d'un mariage se joue, bien au-delà de la seule cérémonie d'union et de ses commémorations ultérieures, dans le quotidien de la vie commune. Ceci n'est certes pas sans conséquence pour les partenaires au développement, dont la tendance à appuyer les élections sans assurer de continuité pour le renforcement des capacités des institutions qui en sont issues mérite d'être repensée. Mais ce n'est pas anodin non plus pour les acteurs politiques togolais,

qui achoppent depuis plus de deux décennies sur la question des «réformes institutionnelles et constitutionnelles». Car une chose que nous enseigne l'Histoire, est que la réforme est davantage l'expression d'un instinct de conservation que d'une volonté fondamentale d'anéantissement de l'existant et de recommencement à zéro. Elle traduit la souplesse d'un système conscient de sa finitude et de ce que, face aux progrès des Temps, il lui faut ou s'adapter (hypothèse de la réforme, qui modifie de façon limitée pour mieux conserver l'essentiel, l'architecture générale) ou disparaître (hypothèse de la révolution, qui détruit tout et recommence). En cela, la réforme n'est pas une révolution douce, elle est l'antithèse même de la révolution : c'est là une importante leçon pour les détenteurs d'un pouvoir désireux de le conserver. Mais ça l'est aussi pour les contestataires systématiques de ce même pouvoir : le jusqu'au-boutisme politique ne s'apparente pas tant à une attitude réformatrice, qu'à une logique révolutionnaire de la table-rase. Et, partant, la stabilité démocratique, qui fait la distinction entre le régime (dont elle recommande la permanence sur une base constitutionnelle) et les gouvernements (dont elle encourage l'alternance, au gré de la volonté populaire cristallisée dans les élections), s'en accommode difficilement.

2.2 - De la promotion d'une citoyenneté active et inclusive

Si la **construction d'un édifice démocratique viable ne saurait se limiter à un statut quo de gouvernance unilatérale régulièrement entrecoupée d'élections dites «acceptables»**, elle ne peut pas davantage être réduite aux seuls aspects institutionnels et infrastructurels. Certes, s'agissant de stabilité démocratique, des « institutions fortes » sont préférables à des « hommes forts », pour reprendre en substance le propos du président américain Barack Obama lors de son discours de politique africaine prononcé à Accra en juillet 2009. Pour autant, **l'ancrage durable de la démocratie ne peut se faire sans des hommes et des femmes forts de leurs convictions démocratiques. Bien au contraire, elle suppose également, et de façon impérative, une masse critique de citoyens alertes et impliqués**, qui contribuent à la gestion des affaires publiques, interpellent les acteurs clés, exigent du secteur privé qu'il assume ses responsabilités sociales, poussent les gouvernants à aller dans le bon sens, et dissuadent les abus en participant assidument au contrôle de l'action publique et à la vie de la communauté nationale. Or, au Togo comme ailleurs en Afrique, cet objectif continue de se heurter à la méconnaissance par le plus grand nombre de leur rôle de citoyens, laquelle entraîne une certaine apathie et favorise la manipulation, l'instrumentalisation, le musellement, voire la mercantilisation des voix des plus faibles. Les acquis démocratiques se révèlent alors fragiles et réversibles, faute d'assise et de conviction populaires, le rôle des populations se cantonnant à voter périodiquement, de manière passive, sans réellement en comprendre les enjeux ni inscrire cet acte dans le sens d'une participation consciente à un processus de prise de décision présidant aux destinées collectives de la nation.

Voilà bien un défi majeur pour la légitimité du socle démocratique ; il s'explique entre autres par les retards d'éducation, dans un pays qui comptait encore 47,6% de femmes et 23,1% d'hommes adultes analphabètes en 2011 (selon l'enquête QUIBB 2011), et ce malgré les impressionnants progrès réalisés ces dernières années en matière de scolarisation des enfants³²⁷. Pour remédier à cette situation, il est urgent **d'œuvrer à une prise de conscience citoyenne**, de manière à rendre la parole à ces millions de Togolaises et de Togolais réduits au silence par des modes de gouvernance centralisés, élitistes et inaccessibles. L'école de la République se trouve en première ligne pour relever ce défi, notamment à travers l'intégration de l'éducation à la citoyenneté, aux principes démocratiques et aux droits de l'Homme dans les curricula scolaires. Passant d'une pédagogie de la répétition (logique de récitation textuelle) à une pédagogie de la pensée autonome (logique d'appropriation des contenus et de restitution à travers les mots propres à chaque apprenant), il s'agit d'inculquer aux jeunes Togolais l'esprit critique et d'innovation, plutôt qu'une forme mimétique d'intelligence. Outre l'école (primaire et secondaire), la société civile et le monde académique sont également bien placés pour assumer un rôle de locomotive de cette prise de conscience et responsabilisation collectives, ainsi que dans la formation d'esprits républicains, libres et constructifs. A l'heure où se décide le prochain agenda du développement (pour la période post-2015), pour lequel le Togo a mené en 2013 des consultations nationales, l'on ne peut que s'inquiéter de la gravité de l'erreur qui consisterait à réduire le développement à un processus mécanique limité à la mise en place d'infrastructures et d'institutions, en omettant la place centrale qu'y occupe un citoyen actif, bien formé et informé.

362

Car l'enracinement et la pérennité d'un système démocratique suppose une meilleure compréhension et appropriation populaire du débat civique et politique, afin de poser les bases d'une interaction constructive entre des citoyens actifs et conscients et des gouvernants sommés de répondre devant le peuple de leurs agissements. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que chacun sera en mesure de jouer au mieux sa partition dans la vie publique, renforçant ainsi durablement les bases du jeu démocratique et la crédibilité des institutions. **Au cœur de l'entreprise de stabilisation politique, donc, se trouve l'incontournable et perpétuelle définition d'un projet national inclusif**, susceptible de rassembler et d'engager. Ceci suppose la promotion d'une meilleure participation de groupes à fort potentiel de contribution et qui, en dépit de leur poids démographique, demeurent sous-représentés dans les offices publics. On pense notamment aux femmes (qui n'excèdent pas les 15% au Parlement et le cinquième du gouvernement, pour 51.4% de la population) – surtout rurales – et aux jeunes, dont l'accès à la parole publique est encore difficile en raison de préjugés culturels qui minimisent leur voix dans la Cité, de tradition patriarcale. Dans ces conditions, la consolidation de l'état de droit commence par la garantie du droit à la parole et du respect de la voix de chacun, voix étant ici entendu aussi bien au sens de 'ce que le citoyen a

³²⁷ De ce point de vue, l'adoption et la mise en œuvre de mesures de gratuité de l'enseignement primaire adoptées ont joué un rôle de première importance dans l'amélioration de l'accès à la scolarité pour tous les enfants et vers l'atteinte du 2ème Objectif du Millénaire pour le développement : assurer l'éducation primaire pour tous.

à dire' que dans l'acception électorale du terme. Le spectre de pratiques comme la fraude électorale, la contestation systématique des résultats, le recensement non consensuel du corps électoral, le découpage unilatéral de la carte électorale, l'inégal traitement des candidats aux élections, la mobilisation de l'Administration pendant les campagnes électorales aux côtés du parti au pouvoir et l'utilisation des moyens de l'Etat par les candidats de la majorité, ou encore l'instrumentalisation du droit souligne la faiblesse des garanties offertes en termes d'équité et de transparence. Garanties pourtant indispensables à la confiance des citoyens dans les processus et les institutions. Le défi de la gouvernance inclusive est donc à double sens : il suppose l'accès objectif des citoyens à l'appareil d'Etat, mais aussi leur confiance dans cet appareil.

2.3 - Penser local

Pour l'heure, au Togo, la stabilité démocratique est d'autant plus fragile que la faiblesse des institutions se conjugue à celle de la citoyenneté, dans un pays où les populations se définissent d'abord par rapport aux groupes primaires et non à une communauté nationale de destin. En raison de la faible pénétration des principes fondamentaux de l'éducation citoyenne, **l'idée de nation demeure pour la plupart une abstraction lointaine, imposant a contrario la sphère locale, périmètre concret de la vie en communauté, comme échelle pertinente de consolidation de la paix sociale.** Or, la prise en compte de cette sphère locale, qui définit pour une part importante l'horizon conflictuel du citoyen lambda, fait cruellement défaut dans les approches de consolidation de la paix généralement préconisées par les praticiens audibles de la gouvernance et de la paix que sont les acteurs politiques, les médias, la société civile et les partenaires au développement, concentrés en capitale.

En somme, tout se passe comme si l'échelon local était relégué dans un hors-champ de la réflexion et de l'action publique en matière de gouvernance, paix et démocratie. Non pas toujours, mais trop souvent. Il y a là un hiatus fondamental entre une appréhension, entendue et bien rarement remise en cause – presque conventionnelle – de ces problématiques au niveau national tandis qu'une part non-négligeable et tout à fait complémentaire du défi se situerait davantage au niveau local, lequel se retrouve comme occulté derrière les préoccupations d'un discours conçu par le Centre et selon des grilles de lecture centralisées. De fait, **tandis que les dernières élections locales remontent à 1987, le concept même d'une gouvernance décentralisée qui favoriserait l'implication du citoyen dans la gestion des affaires publiques selon une approche de proximité, demeure au Togo une vue de l'esprit.** Le cadre légal pour la décentralisation, adopté en 2007, peine à prendre vie. La gestion des collectivités locales est confiée à des délégations spéciales nommées par le pouvoir exécutif sans limite temporelle effective, et encadrées, dans l'exercice de leurs fonctions, par les administrations déconcentrées que sont les préfetures. Ceci laisse bien peu de place à la mise en œuvre, à l'échelon communautaire - pourtant le plus palpable au quotidien - des principes de gouvernance participative et inclusive par ailleurs prônés par le discours officiel et dont la décentralisation pourrait constituer

un levier important. Dans ces conditions, l'organisation des élections locales, continuellement reportée depuis plus de 25 ans, doit être appréhendée comme une priorité et un élément incontournable de réponse au défi de la fourniture adéquate des services sociaux de base à l'ensemble des Togolais. Le lien intrinsèque, ici, entre paix, gouvernance et développement n'est plus à démontrer.

De plus, la fragilité de l'Etat et des institutions se traduit au niveau local par le fort scepticisme des populations à l'égard d'un système judiciaire généralement mal connu, perçu au mieux comme lent et inefficace, si ce n'est corrompu. Cette situation, favorisant la tentation de se rendre justice par ses propres moyens en cas de différend, ternit la cohésion sociale, en même temps qu'elle crée un terreau favorable à l'envenimement de litiges interpersonnels en conflits locaux. Dans ce contexte de tension sociale accentué par la forte pression économique et démographique exercée sur des ressources locales souvent limitées, il suffit de bien peu (réaction face à un fait divers, mécontentement lié au coût de la vie, contestation d'une politique publique peu ou pas expliquée, incompréhension civilo-militaire...) pour provoquer une explosion populaire et embraser une localité. Le risque de contagion aux localités voisines est alors réel, faisant des conflits locaux des sources ou circonstances aggravantes de crises de plus large ampleur.

2.4. Assemblée nationale et consolidation de la paix

En l'absence d'élus locaux, qui mieux que les Parlementaires - représentants nationaux élus au niveau local (à travers les circonscriptions) - est en mesure de promouvoir la prise en compte de l'échelon local dans le traitement des défis de gouvernance et de consolidation de la paix ? Si l'émergence d'une stabilité démocratique au Togo passe par une normalisation des processus électoraux nationaux (présidentiel ou législatifs), la posture consistant à se dispenser de scrutins locaux à tel point qu'une génération entière de citoyens adultes n'en a jamais vus paraît tout de même difficile à tenir. Il en va de même du projet de réconciliation nationale, dont on voit mal comment il pourrait faire l'impasse sur le renforcement des valeurs de tolérance, de cohésion et de cohabitation pacifique au niveau local et de façon quotidienne. Quant au dialogue national, il ne pourrait à l'évidence que bénéficier de l'émergence d'une culture de la concertation inclusive depuis l'échelon local et le plus jeune âge. Autant d'éléments dont le potentiel de contribution à l'enracinement d'une culture et de la paix et de la démocratie paraissent sous-estimés du fait de la disqualification de l'échelon local dans le débat.

Il existe pourtant des acteurs en mesure de prendre en charge ces questions au niveau local et d'en faire le lien avec les défis nationaux. C'est le cas du Parlement³²⁸, dont l'implication accrue dans la prévention des conflits locaux revêt un intérêt particulier, sous au moins trois rapports, directement liés à ses missions constitutionnelles.

³²⁸ Si la Constitution prévoit un Parlement bicaméral, seule l'Assemblée nationale est effective à ce jour au Togo, les élections sénatoriales n'ayant encore jamais pu être organisées.

Tout d'abord, dans la lignée de sa mission de représentation et à la faveur de son interaction privilégiée avec les populations, le Parlement gagnerait à instituer en partenariat avec la société civile un mécanisme de veille et d'alerte précoce au niveau communautaire, afin d'identifier en amont et de désamorcer très tôt les tensions locales susceptibles de dégénérer en conflits. La mobilisation d'un groupe de députés issus de forces politiques diverses et solidement formés aux techniques de médiation pourrait alors permettre d'intervenir rapidement pour calmer les tensions dans les localités concernées, en coordination avec la société civile et les autorités traditionnelles. Cette procédure offrirait aux représentants du peuple l'opportunité non seulement de mettre leur influence morale au service de la paix, mais aussi de prêcher par l'exemple, en démontrant leur attachement commun, par-delà les clivages partisans, à une culture de la non-violence sur toute l'étendue du territoire.

En outre, compte tenu de son rôle de relais entre les sphères locales (circonscriptions) et nationale (hémicycle), le Parlement est en mesure de relayer vers le débat national les éventuels cas locaux qui, en dépit des efforts d'apaisement, menaceraient de s'élargir à des zones et publics plus vastes, mettant ainsi en péril la paix et la stabilité d'une région, voire de la nation. Il appartiendrait alors aux députés, face à un tel cas, d'interpeller les acteurs pertinents de l'exécutif afin de s'assurer d'une prise en charge adéquate du problème, de façon plus formelle et dans des délais appropriés.

Dans le sens inverse (du national vers le local), la responsabilité incombe aux parlementaires de rendre intelligible à leurs bases électorales les avancées relatives au développement inclusif, à la paix et à la sécurité de tous et à la stabilité démocratique, de même que les défis qui persistent. A défaut, il faudrait assumer le risque d'une confiscation du «dialogue national» par une élite politique inaccessible au 'simple citoyen' – ce qui relève davantage de l'oligarchie (le gouvernement de quelques-uns) que de la démocratie (le gouvernement, même indirect, de tous).

Afin que la gouvernance démocratique contribue significativement à une gestion pacifique des conflits, il est nécessaire que les organes de l'exécutif fonctionnent de manière efficace (relation objectifs/résultats) et efficiente (optimisation des moyens engagés au regard des résultats atteints). Cela implique un suivi attentif des actions et du budget de l'exécutif, fonction parlementaire fondamentale liée à la mission constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale. Assurant le lien entre les citoyens et l'État, le Parlement doit tenir les institutions de l'exécutif responsables de leurs actions ou de leur absence d'action sur des questions critiques ayant une incidence sur les niveaux de tension et de conflictualité dans le pays. Cela s'avère d'autant plus pertinent, dans le contexte togolais, qu'une partie de ces conflits est liée à des antagonismes civilo-militaires ou au mécontentement de communautés qui se sentent abusées par les institutions locales, leurs membres ou leurs représentants (abus de pouvoirs, corruption, trafics d'influences, clientélisme, etc.). Alors même que le Togo revient d'un lourd passé d'ingérence militaire

dans les affaires politiques, dont les séquelles persistent à travers la défiance des citoyens à l'endroit des corps habillés, une meilleure implication du Parlement dans le contrôle du secteur de sécurité représente une priorité critique pour l'équilibre démocratique des pouvoirs et le contrôle civil de l'État. Sans compter que les parlementaires ont un rôle de premier ordre à jouer dans le suivi de l'utilisation du budget de l'État pour les dépenses publiques liées à la consolidation de la paix et à la sécurité, ainsi que dans l'examen de projets de lois sur des questions de sécurité, ce qui exige autant de technicité que d'engagement et de volonté politiques.

Enfin, sa mission de législation offre au Parlement la possibilité d'actualiser le corpus des lois applicables aux conflits locaux, en vue d'une meilleure adéquation aux réalités contemporaines du Togo. Cela exige une attitude dynamique et proactive, fondée aussi bien sur le développement de propositions de lois relatives aux défis de la paix et de la cohésion sociale, que sur la rédaction d'amendements visant à assurer la prise en compte de ces défis dans tous les textes législatifs. Il en va du souci d'une plus grande efficacité et efficience du cadre légal pour la préservation durable de la paix aux niveaux local, national et même régional. En effet, il convient de ne pas négliger la prise en compte des défis spécifiques liés au contexte sécuritaire régional et susceptibles de perturber la stabilité démocratique au Togo. A la faveur de la porosité des frontières terrestres avec ses voisins Ghanéen, Burkinabè et Béninois, et de la difficulté d'une surveillance permanente et omniprésente de son littoral Atlantique, le Togo est exposé aux risques de prolifération des armes légères et de petit calibre, mais aussi à la criminalité transnationale, à la propagation d'idéologies extrémistes traduites par des mouvements violents³²⁹, ou encore à la piraterie maritime qui s'intensifie dans le Golfe de Guinée. Autant de questions qui méritent l'attention des 'forces vives de la nation', et qu'il s'agit de garder en mémoire aussi bien dans la mise en œuvre des initiatives parlementaires de monitoring de la situation des conflits au Togo et dans l'environnement immédiat, que dans l'exécution assidue de la mission législative de l'Assemblée nationale. Ce faisant, le principe de « ne pas nuire » offre un cadre logique éprouvé pour s'assurer que les conséquences d'un texte de loi – même sans lien apparent avec les questions de paix ou de sécurité – ne risque pas d'accentuer à terme la vulnérabilité d'une zone, d'une région ou de tout le territoire à des flambées de violence. De façon plus générale, l'application systématique d'une méthodologie sensible aux conflits dans l'élaboration des propositions de loi et l'examen des projets de loi constitue un outil législatif de promotion de la paix tristement négligé à ce jour.

Remarquons que les conflits ne sont pas seulement une menace pour les droits de l'Homme et la construction démocratique, mais aussi une barrière au développement, susceptibles de réduire à néant des décennies entières de progrès social et économique. Conformément à l'adage selon lequel mieux

329 La relative proximité des intégrismes musulmans du Sahel ou du Nord-Nigéria ne devraient pas être sous-estimée. La présence de forces togolaises dans les Opérations de Maintien de la paix déployées dans la sous-région (ONUCI, MINUSMA) fait d'ailleurs du Togo une cible potentielle pour d'éventuels actes de représailles, même si aucune attaque de cette nature n'est encore à déplorer à ce jour sur le territoire national.

vaut prévenir que guérir, les études font ressortir que les coûts (aussi bien humain et social que matériel) de la prévention sont de loin inférieurs à ceux de la gestion de conflits ouverts, et surtout de la reconstruction, même locale. Ceci doit interpeller les pays qui, à l'instar du Togo, souffrent de contraintes budgétaires liées à un retard de développement. Une planification à la fois efficace et réactive dans le domaine de la gouvernance démocratique constitue ainsi un élément essentiel à la prévention des conflits, à la consolidation des acquis démocratiques et à l'émergence d'une stabilité institutionnelle susceptible de bénéficier directement aux communautés locales.

Pourtant, et comme c'est trop souvent le cas, la dernière législature en date (2007-2013) a globalement déçu par son manque d'engagement dans divers dossiers centraux pour la promotion d'un Etat de droit et l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Alors même que le Togo s'est engagé, depuis 2009, dans un processus de justice transitionnelle, la dernière mandature de l'Assemblée nationale ne semble pas s'être pleinement saisie de cette problématique par les modes d'action spécifiques à sa disposition, aucune audition conjointe ou séparée ni collaboration approfondie avec la Commission Vérité Justice et Réconciliation n'ayant été effectuée. De même, l'absence de débat parlementaire de fond, alimenté par le retour d'expérience des populations, sur l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP, 2009-2011) ou lors de l'élaboration de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) témoigne d'un déficit d'implication parlementaire dans la supervision des politiques publiques visant à relever le défi majeur de la réduction de la pauvreté. Ce sont là autant de dossiers d'importance sur lesquels le nouveau Législateur, issu des élections de juillet 2013, est clairement attendu.

Pour lui permettre de relever ces défis, **le désenclavement du Parlement au sein du tissu social et institutionnel s'impose** comme une absolue nécessité. A travers l'adoption d'habitudes simples et peu coûteuses, les partenaires au développement peuvent aider à améliorer la communication et la collaboration entre le Parlement, la société civile et les ministères sectoriels dans une logique de renforcement mutuel. Il pourrait s'agir de l'invitation systématique, pour toute activité publique, de représentants de la commission parlementaire chargée de la question concernée (ce qui, la plupart du temps, ne représenterait pas plus d'un ou deux noms pour un atelier de plusieurs dizaines de personnes). La mise en place de mécanismes de concertation régulière entre les commissions parlementaires et les différents ministères sectoriels (échange d'informations consultations techniques, brainstorming, etc.) pourrait conduire à une plus grande implication des députés dans le suivi des politiques publiques et une meilleure maîtrise de leurs aspects techniques. Par exemple, en application des standards internationaux et recommandations des organes conventionnels, la Commission des droits de l'Homme de l'Assemblée nationale devrait être associée à la préparation et à l'examen des projets de rapport du Togo aux organes de traités, ainsi qu'au suivi des recommandations issues de ces exercices périodiques et au contrôle de leur mise en œuvre. Quant au développement d'un cadre de collaboration entre le parlement et la société civile, il représente une

opportunité unique de renforcer la fonction de représentation, en capitalisant sur la capacité d'OSC crédibles et professionnelles de transmettre aux députés une lecture constamment actualisée des préoccupations populaires. De par leur présence continue sur le terrain, au plus près des communautés au sein desquelles elles évoluent, les organisations de la société civile spécialisées dans les domaines de la gouvernance et de la consolidation de la paix sont non seulement en mesure d'intervenir comme relais de veille et d'alerte précoce, mais aussi d'apporter aux députés un précieux appui technique dans l'analyse des situations de tension et le développement d'outils appropriés et abordables de réponse rapide, respectueux des compétences autres acteurs (chefferie traditionnelle, système judiciaire).

Enfin, et non des moindres, l'institution parlementaire est idéalement placée pour participer au dénouement de la question épineuse du dialogue politique national. Le fait que les résultats des dernières élections législatives reflètent la profonde recomposition du paysage politique intervenue depuis 2010 représente une opportunité majeure pour une relance solide du dialogue politique. Eu égard à la présence, en son sein, des principales forces politiques nationales, et nonobstant les échecs du passé, **la nouvelle Assemblée nationale dispose de réels atouts (en termes de composition et de légitimité) pour constituer un espace d'échange et de concertation orienté vers l'action**, et aider ainsi à atténuer les facteurs de conflit.

368

La concrétisation de ce potentiel nécessitera sans nul doute de remédier à l'insuffisance des moyens et capacités dont pâtit chroniquement l'institution. Mais de tels défis ne doivent pas décourager car de récents exemples de terrain ont démontré de façon encourageante le potentiel de collaboration pour la paix de parlementaires de tous bords. C'est du moins l'une des leçons tirées du déploiement à travers toutes les préfectures du pays, fin 2012, d'une mission parlementaire d'échange et de sensibilisation des populations locales à la culture de la paix et de la non-violence³³⁰. Conduits par la présidente de la commission parlementaire des droits de l'Homme, une quinzaine de députés d'alors, hommes et femmes, issus de toutes les forces politiques (groupes parlementaires et non-inscrits), de toutes les commissions permanentes thématiques et de toutes les régions ont pris part à l'initiative. Avec l'appui de techniciens expérimentés de la société civile, ces députés se sont constitués en équipes multi-partisanes pour aller à la rencontre de populations autres que celles de leur propre circonscription, selon un plan de déploiement expressément prévu à cet effet. L'initiative, largement saluée, a envoyé un signal fort quant au caractère national de la fonction parlementaire (*tous les députés, et non pas seulement celui de la localité, s'intéressent à ce qui se passe chez vous*), et illustré aux yeux de tous l'assujettissement des intérêts partisans aux principes fondamentaux du respect mutuel (*adversaires politiques, nous n'en sommes pas pour autant des ennemis*). Car au-delà du contenu des réunions d'échange avec les populations, ce sont les moments non-officiels qui ont permis aux députés de montrer et démontrer aux représentants invités de

³³⁰ Opération de sensibilisation financée par le DG/TTF (Fonds fiduciaire thématique pour la gouvernance démocratique) du Bureau des Politiques de développement (Nations Unies).

chaque communauté locale – et de façon naturelle - qu'en dépit de leurs désaccords politiques, ils sont disposés à discuter dans le calme, se saluer, voyager côte-à-côte et même boire et manger ensemble dans la convivialité; ce qui, dans les cultures africaines, rencontre un écho puissant.

2.5. Relever le défi de la construction nationale

Forum de discussions où les préoccupations des différents groupes sociaux (y compris les femmes, les jeunes et divers groupes minoritaires) doivent pouvoir rencontrer une audience attentive afin d'être intégrés au dialogue et aux efforts collectifs de prévention des conflits, le Parlement constitue un lieu privilégié pour la médiation et le règlement pacifique des disputes et contentieux susceptibles de remettre en cause la paix sociale et la stabilité démocratique, aux niveaux national comme local.

Un tel dialogue, inclusif et participatif, peut aider à prévenir les conflits, en générant une meilleure compréhension des défis que doit relever une société aspirant à la paix et à l'Etat de droit, ainsi qu'un consensus sur la façon de les aborder. De cette façon, **le Parlement peut atténuer les divisions génératrices de conflits en développant une vision inclusive de la société, fondée sur des valeurs et objectifs communs. Car qu'est-ce, au final, qu'une nation, sinon la volonté positive de construire un avenir commun**³³¹? L'édification d'une stabilité démocratique porteuse de paix et de cohésion au Togo ne saurait faire l'économie de la construction d'un sentiment d'unité nationale susceptible de l'emporter que les appartenances ethniques. En cela, le Togo se trouve, depuis son ouverture au multipartisme, face à un choix crucial dans la définition de son propre concept national : faut-il être un Etat au sens de Carl Schmitt, ou une nation au sens d'Ernest Renan ? La première hypothèse se caractérise par une appréhension du politique comme façon d'organiser le monde autour de soi, entre amis et ennemis. La seconde, en revanche, mise sur «la communauté d'intérêts» et «le désir positif de vivre ensemble» (plutôt que sur l'identification négative d'un ennemi commun) comme ressort de la construction nationale.

Il est difficile de nier qu'à ses primes heures, la construction nationale togolaise s'est nourrie d'une unité inter-ethnique autour d'adversaires communs : d'abord le colon (allemand, puis français) sur des revendications d'autonomie, puis d'indépendance ; ensuite le frère ghanéen, sur les disputes frontalières et le rêve d'un Grand Togo qui signerait une réunification des deux terres respectivement devenues britannique et française, avec le risque manifeste d'une hégémonie de l'ancienne Côte d'Or et la mise en minorité des francophones. Mais depuis

³³¹ Dans le texte de la Conférence Qu'est-ce qu'une nation, prononcée en 1882 par le politologue français Ernest Renan au Collège de France, on peut lire : « La communauté des intérêts est assurément un lien puissant entre les hommes [...] Il y a dans la nationalité un côté de sentiment ; elle est âme et corps à la fois. [...] Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une. [...] L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. [...] Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. »

que la guerre froide a installé le Togo moderne dans une posture internationale de non-alignement, les tentatives d'identification de l'adversaire commun ne suffisent plus à rallier. Le modèle national réclame désormais une unité positive (autour de ce que tous, nous voulons) plutôt que négative (autour de ce que tous, nous rejetons).

III. LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

Constat liminaire et qui doit mener à l'action : **l'émergence d'une confiance populaire dans les institutions de la République** continue d'être entravée par les dysfonctionnements et l'opacité d'une administration publique attendue comme premier pourvoyeur de débouchés professionnels pour les jeunes diplômés, ainsi que par une concentration artificielle des pouvoirs de décision. En réponse, il est urgent d'œuvrer à la mise en place de mécanismes de transparence et de fluidité susceptible de réduire la vulnérabilité du pays à l'instabilité institutionnelle en corrigeant l'insuffisance de reddition des comptes des services publics, l'opacité des modes de renouvellement de leurs ressources humaines et le déficit de procédures et méthodes de travail normalisées qui caractérise leur fonctionnement et entrave l'amélioration de leurs performances au service du public.

En outre, les leçons de l'expérience font ressortir **la fragilité et la réversibilité des avancées épisodiques** en matière de dialogue et d'acquis démocratiques au Togo. En l'espace d'une quinzaine d'années (de 1990 à 2006), pas moins d'une douzaine d'accords ont été conclus entre les acteurs nationaux, posant autant de consensus partiels et précaires. Si elle témoigne de la persévérance des parties prenantes à rechercher encore et toujours une solution négociée à leurs différends, la multiplication de ces compromis éphémères n'en donne pas moins le signe d'un enfermement dans une logique d'affrontement constamment renouvelée, avec le **risque d'une banalisation de la crise**. La conclusion, en Aout 2006, d'un Accord politique global (APG) – lequel s'est avéré le plus durable à ce jour – a finalement permis de mettre un terme à la multiplication de ces compromis éphémères et systématiquement suivis de remise en cause.

C'est notamment grâce à la médiation internationale du Burkina Faso voisin que cette situation peu propice à l'instauration de bases solides pour un dialogue inter-togolais durable a été conjurée. Ceci illustre la **nécessaire participation d'une tierce partie** pour la réussite du dialogue, principalement en raison de la défiance exacerbée qui règne entre les acteurs nationaux. Appréhendé sous l'angle de leur disponibilité et de la bonne volonté des partenaires, le recours aux capacités régionales de médiation est certes appréciable en ce qu'il démontre les fruits positifs de la solidarité ouest-africaine pour le règlement pacifique des différends dans une logique de prévention des conflits et de promotion d'une stabilité constitutionnelle. Pour autant, cette approche demeure indissociable d'une **dépendance du dialogue inter-togolais à des acteurs extérieurs**, ce qui annule en définitive toute perspective de résilience autonome du pays au cycle récurrent de ses crises politiques. **La politisation de la société civile**

(récemment illustrée par la création de coalitions composites où se mêlent partis politiques et organisations de la société civile autour d'un discours contestataire radicalisé, ou encore par le double positionnement de certains acteurs influents dans les sphères civile et politique) prive ainsi le pays d'un précieux potentiel de facilitation interne, qui reposerait sur une expertise technique impartiale et crédible. Loin de dénier aux acteurs de la société civile le droit citoyen à des convictions politiques, il s'agit plutôt de souligner la perte de neutralité (et donc de crédibilité) à laquelle ils s'exposent en transposant les opinions individuelles exclusives dans la sphère publique. Ainsi l'implication d'une société civile professionnelle et dépassionnée se fait-elle attendre, alors même qu'elle serait en mesure d'atténuer l'impact négatif de la polarisation entre les acteurs politiques, servant ainsi de voie médiane et de force de proposition non-partisane pour le déblocage des risques d'impasse. En repensant sa place dans le dispositif de gouvernance interne, la société civile pourrait offrir au Togo une précieuse alternative aux mécanismes de concertation officiels et formalisés, lesquels se sont révélés inadaptés à un contexte de polarisation politique caractérisé par une opposition stérile et systématique entre forces partisans. Loin du décorum médiatique d'un Cadre permanent de dialogue et de concertation (le CPDC, suivi en 2010 version rénovée), une société civile bien outillée pour faciliter dans la neutralité les échanges entre partis pourrait ainsi contribuer à débarrasser le dialogue inter-togolais des enjeux de représentation du pouvoir et de théâtralisation de la parole qui prennent le pas sur la proposition de solutions concrètes, réalistes et adaptées aux priorités des Togolais.

Corrélativement, la généralisation de la production par les médias nationaux d'analyses objectives et accessibles visant à donner au citoyen les clés de compréhension des blocages politiques qui se jouent en haut lieu pourrait contribuer à dépassionner les débats et à réorienter une communication politique prisonnière des joutes verbales vers la recherche collective de solutions substantielles via une culture du débat contradictoire. Il en va de l'affirmation d'une opinion citoyenne autonome, critique et plurielle, laquelle est indispensable à l'enracinement d'une solide culture démocratique. De plus, l'information étant à la base de l'opinion, qui elle-même détermine l'attitude des individus, **les médias exercent une influence considérable sur les évolutions de la crise et le déroulement des conflits** (envenimement, ou au contraire désescalade) à tous les niveaux. Il s'agit donc de garantir la liberté d'expression tout en évitant, par des mécanismes de régulation non-liberticides, la diffusion d'informations erronées, fallacieuses, tronquées ou biaisées, qui peuvent fragiliser la confiance, porter atteinte à l'ordre public et éroder les progrès démocratiques. Ainsi la responsabilité des médias va-t-elle de pair avec la poursuite des efforts, côté gouvernemental, pour faire de la liberté de la presse – et, par ricochet, du droit à l'information – une réalité palpable et reconnue de tous, en application de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et ce dans un esprit de mesure et d'équilibre. La prise en compte de tels enjeux est d'autant plus critique qu'avec plusieurs centaines de journaux, radios, télévisions et sites en ligne répertoriés, le Togo dispose d'un paysage médiatique dense et varié.

Consolider l'indépendance institutionnelle: La création, par la Constitution de 1992, d'une Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) est à saluer en ce qu'elle rend compte de la volonté de confier à une institution indépendante le soin de garantir, dans l'espace public, l'effectivité d'un pluralisme des voix et des opinions, dans un esprit de tolérance et de respect de la diversité. De même que la création, par la même occasion, d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) et d'une Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), s'entendait dans une logique de consolidation des garanties d'indépendance institutionnelle capitales à la crédibilité des processus électoraux d'une part, et à l'impartialité de la protection non juridictionnelle des droits humains et libertés fondamentales d'autre part. Mais vingt-et-un ans après l'inscription de ces innovations institutionnelles dans la loi fondamentale de la nation, le bilan de leur effectivité et de leur efficacité s'avère mitigé. En février 2013, une tentative d'élargissement des prérogatives statutaires de la HAAC à travers l'amendement de sa loi organique a donné lieu à un levé de bouclier d'une partie des acteurs nationaux et à la dénonciation massive d'une négation de la liberté des médias. Le texte, finalement retiré suite au veto en septembre 2013 de la Cour Constitutionnelle, aura tout de même marqué un net recul de la confiance en la neutralité et l'impartialité de cette institution.

Récemment encore (en 2012), le traitement réservé par les autorités nationales à un rapport de la Commission nationale des droits de l'Homme sur l'état de la torture au Togo a pu laisser perplexes nombre d'observateurs. Ce document, qui indexait notamment des pratiques d'investigation musclée attribuées à l'Agence nationale de renseignement dans le cadre d'une affaire de tentative de déstabilisation de l'Etat remontant à 2009, a été publié sous deux versions contradictoires. La première, mise en ligne sur le portail internet du gouvernement togolais le 18 février 2012, concluait au nom de la CNDH au rejet des accusations de torture ; tandis que cette même CNDH laquelle publiait à son tour deux jours plus tard sur son propre site internet une version autrement plus critique, expliquant avoir pourtant bien transmis cette dernière à l'exécutif. La confusion est d'autant plus préoccupante que la loi organique portant création et organisation de la Commission nationale des droits de l'Homme consacre explicitement, dans les termes suivants, l'interdiction de toute ingérence dans les travaux de la Commission : «aucun membre du gouvernement ou du parlement, aucune autre personne ne s'immisce dans l'exercice de ses fonctions et tous les autres organes de l'Etat lui accordent l'assistance dont elle peut avoir besoin pour préserver son indépendance, sa dignité et son efficacité». Dans cet imbroglio médiatique, l'exil précipité du président de la CNDH, qui a hâtivement quitté le territoire national en expliquant se sentir menacé et faire l'objet de pressions, a renforcé le sentiment d'une indépendance superficielle de l'institution, et partant, de la précarité fondamentale des droits de l'homme dans un système politique centralisé.

Quant à la Commission électorale nationale indépendante (CENI), créée dès 1992 par le Parlement de transition, elle ne deviendra effective qu'à partir de 1997. Très vite, la définition de sa composition, l'identification de ses membres et la délimitation de ses prérogatives – en contre-point des responsabilités incombant au Ministère de l'administration territoriale pour la coordination électorale –

font de la CENI l'un des thèmes récurrents de la crise, plutôt qu'une solution à celle-ci. Fortement politisée, cet organe supposé favoriser la conduite collégiale des processus électoraux grâce à la représentation en son sein des principaux acteurs politiques, fait face à des blocages répétés, notamment imputables à son instrumentalisation tantôt par les stratégies de boycott de l'opposition, tantôt par la dictature d'une majorité mécanique annulant les bénéfices du débat interne. Bien loin du devoir d'« irreconnaissance » qui voudrait que les membres d'un tel organe outrepassent les considérations partisans pour faire primer en toute neutralité l'intérêt de la nation et un respect scrupuleux de la Constitution, un duel systématique de principe entre commissaires «du pouvoir» et commissaires «de l'opposition», ancré dans un climat de défiance prononcée, n'en finit pas de gripper les rouages de la cogestion électorale voulue par les textes. Dans ces conditions, la paralysie institutionnelle qui caractérise de proche en proche l'action de la CENI, limite sa pro activité dans l'organisation de processus électoraux réguliers (donnant ainsi lieu, régulièrement, à d'importants retards dans le calendrier électoral, au risque de banaliser les vides de légitimité d'institutions non-renouvelées à temps), en même qu'elle questionne son effectivité comme cadre gestion inclusive des processus électoraux, remettant ainsi en cause la prévisibilité de l'Etat de droit.

Il n'est qu'à prendre pour exemple les dernières élections législatives. La Constitution prévoyant une durée maximale de cinq ans pour le mandat législatif, l'élection de la législature suivante doit logiquement intervenir avant l'échéance du mandat en cours, soit en l'occurrence pour le dernier trimestre 2012 au plus tard. Cependant, les impasses répétées du dialogue ont entravé plusieurs mois durant la recherche d'un consensus sur les conditions acceptables d'organisation du scrutin. On comprend aisément la délicatesse de la position des autorités électorales, prises entre le marteau d'une échéance constitutionnelle immuable d'une part, et l'enclume d'atteindre un consensus sur le cadre électoral afin d'en assoir la légitimité, de préparer le terrain pour la recevabilité des résultats et de prévenir les violences électorales d'autre part. Au nombre des paramètres les plus controversés, se trouvaient la composition de la CENI elle-même (boycottée jusqu'à la dernière minute par une partie de l'opposition), le découpage électoral, les modalités de mise à jour du fichier électoral, ainsi que l'augmentation et la distribution géographique du nombre de sièges parlementaires à pourvoir : fallait-il passer de 81 sièges à 91, ou plutôt à 93 ? Et comment répartir ces sièges additionnels ? Et tandis que les acteurs se disputaient le soutien qui du droit, qui de la rue, sur ces questions, l'échéance constitutionnelle de renouvellement de la Législature s'est vue amplement dépassée, laissant pendant plus de huit mois le pays sans Assemblée représentative choisie par le peuple pour cette période. Certes, la IVème législature est restée en fonction jusqu'aux élections, finalement organisées en juillet 2013 après plusieurs effets d'annonces non suivis d'effet. Mais l'on serait bien en peine d'apporter quelque fondement légal incontestable à ce prolongement de fait. A tout moment, durant ces huit mois de flottement institutionnel lié aux procrastinations du calendrier électoral gelé par les blocages du dialogue, la représentativité et la légitimité de cette Assemblée auraient pu être remises en cause, et ses décisions - y compris l'adoption de textes de lois relatifs aux élections elles-mêmes- lourdement contestées.

Forts des enseignements de ces mésaventures institutionnelles, les acteurs togolais prennent généralement **la mesure du gouffre qui sépare les principes constitutionnels de la réalité d'une pratique tributaire de la renégociation permanente d'un consensus précaire**. Au plan structurel, cette réalité ne se fonde pas tant sur l'indépendance mutuelle et cependant la complémentarité des diverses composantes d'une architecture institutionnelle complexe et cohérente, que sur des interdépendances déclinées sur des modes d'allégeances ou d'instrumentalisation systémique de chaque organe. L'un des leviers de correction de ces dysfonctionnements est sans doute à rechercher dans la réduction des chevauchements de compétences entre ces entités supposées indépendantes et leurs répondants ministériels ; car dans ce domaine, les doublons sont généralement synonymes non seulement de gaspillage d'énergie et de ressources, mais aussi de velléités de hiérarchisation entre les acteurs. Il s'agit aussi bien du rapport de la HAAC au Ministère de la Communication, que de celui de la CNDH au Ministère des droits de l'Homme et au Ministère de la justice, ou encore de celui de la CENI au Ministère de l'administration territoriale. La définition claire de relations de travail basées sur une collaboration interinstitutionnelle respectueuse de l'indépendance fondamentale des Commissions précitées, lesquelles ne devraient être soumises « qu'à la Constitution et à la loi » (article 152 de la Constitution), représente un enjeu critique pour la crédibilité de l'Etat de droit au Togo. Il en va également de la lisibilité de cette architecture institutionnelle aux yeux du citoyen.

374

Eu égard aux défis d'une fragilité institutionnelle systémique, le **Parlement** peut, en tant qu'instance collégiale, jouer un rôle de limitation de pouvoirs exécutifs encore surdéterminés et qui, à l'occasion, menacent d'empiéter sur l'indépendance déclarée d'une HAAC, d'une CENI ou d'une CNDH. Cela implique une réelle séparation et équilibre des pouvoirs en vue d'une meilleure stabilité nationale.

Au même titre, l'exercice d'une démocratie plurielle exige que les élus parlementaires, à l'écoute de leurs circonscriptions, relaient vers le débat national les tensions locales les plus préoccupantes afin que celles-ci puissent faire l'objet de stratégies de désamorçage adéquates, lesquelles peuvent faire appel à un décloisonnement des fonctions dans une dynamique collaborative. **Ainsi, chefs traditionnels, députés et acteurs de la société civile gagneraient-ils à une mise en commun de leur capital respect et influence** pour prévenir efficacement les conflits locaux à travers des initiatives conjointes de sensibilisation, d'alerte précoce et de réponse rapide par des mécanismes informels.

Aussi, et non des moindres, l'expérience togolaise met en lumière la nécessité de **contourner la crispation des positions en engageant dans un premier temps les acteurs politiques dans un dialogue technique sur des questions fédératrices de gouvernance**. Il s'agirait ainsi de rétablir – fût-ce a minima- les canaux de communications, de créer du lien interpersonnel entre des différentes composantes de la classe politique, et

de susciter l'adhésion à des valeurs communes. Compte tenu de la force des enjeux de représentation publique, la focalisation des partenaires sur quelques figures de leaders clés s'avère peu productive, alors même que la sollicitation des techniciens politiques moins exposés (et qui pourtant bénéficient d'un accès direct à ces mêmes leaders) représente une porte d'entrée négligée vers la réactivation du dialogue.

Cette **approche graduelle, qui consisterait à partir de discussions sur les questions techniques les moins chargées d'enjeux partisans et à travers des méthodologies collaboratives**, pourrait aider à paver la voie pour une concertation ultérieure sur des enjeux plus sensibles. Sous ce rapport, la mise en œuvre du programme international de formation BRIDGE³³² amorcée au Togo depuis 2012 avec l'appui de partenaires techniques et financiers tels que le PNUD³³³, l'Union européenne ou l'Institut de Gorée, a démontré un fort potentiel de rassemblement d'acteurs nationaux d'horizons politiques divers autour d'une méthodologie engageante et collaborative fondée sur les valeurs clés de démocratie, gouvernance et élections. L'on a ainsi pu constater le bénéfice qu'il y a à réunir les acteurs autour d'une réflexion rigoureuse et d'un travail d'appropriation commune et dépolitisée (au sens partisan) des défis techniques de la gestion électorale envisagée comme un absolu démocratique. Un pas utile, à l'évidence, avant d'aller à la définition des conditions d'un cadre électoral acceptable, pierre d'achoppement majeure et systématique du dialogue inter-togolais. Si la recommandation de cette approche mise sur l'humain, c'est que **les blocages du dialogue confinent parfois à des préjugés qui enferment l'adversaire politique dans une altérité absolue, occultant ce qui pourrait au contraire rapprocher**. Les opportunités de rencontre technique sont alors autant d'occasion de confronter les acteurs à l'existence de points communs : une histoire, une nation communes, parfois même des héros ou des idéaux dont on n'aurait pas soupçonné que l'autre puisse les partager. Autant de points communs qui pourraient bien jeter les bases pour un assouplissement ultérieur des positions, dans une logique mutuelle de négociation et de compromis.

Ce que nous disons ici de l'ambition d'un dialogue national durable, il faut le dire aussi du projet d'une profonde réconciliation nationale. Facteur d'apaisement des relations inter-ethniques et inter-partisanes, **l'enracinement d'un sentiment national rassembleur** ne peut réalistement se contenter de cadres formels qui disqualifient les considérations émotionnelles. Certes, c'est en dépassionnant le débat public et en rationalisant la prise de décision que l'on peut espérer parvenir à une gouvernance inclusive, équitable et efficiente. Pour autant, il s'agit de ne pas oublier que derrière les mots se trouvent des Hommes (hommes et femmes), dont on ne saurait réduire le ressenti à une sociologie de l'action publique. Au Togo, la décrispation de l'espace public passe par des enjeux aussi intimes et singuliers que la confiance et la réconciliation. Or, la

³³² Building resources in democracy, governance and elections.

³³³ Programme des Nations Unies pour le développement

confiance est au dialogue politique ce que le pardon est à la justice transitionnelle : cet irréductible singulier³³⁴, individuel ou collectif, qui fait appel à la conscience la plus intériorisée plutôt qu'à l'efficacité objective d'un mécanisme technique bien rôdé. Peu importe, au final, la perfection formelle d'un Cadre permanent de dialogue et de concertation, ou le professionnalisme et la technicité d'une Commission vérité justice et réconciliation, si l'on occulte en parallèle le caractère éminemment subjectif du rapport à l'autre. Le piège, dès lors, réside dans la tentation d'institutionnaliser à travers des modèles internationaux ce qui, au final, relève des aspirations, voire de l'affectif d'un peuple à nul autre pareil.

La vigilance s'impose face à la technicisation des enjeux sociaux dont participe la réplication de remèdes miracles prônés par la communauté internationale (tels que les Commissions Vérité, justice et réconciliation) qui, s'ils ont pu aider un peuple à aller de l'avant, ne sont pas forcément transposables en tout lieu et en tout temps. L'une des limites les plus trompeuses de ces effets de mode réside dans la promesse chimérique d'objectiver l'affect, individuel et collectif, tout en universalisant la réponse à une expérience foncièrement unique et nationale au moyen d'un dispositif institutionnel exportable à volonté. De l'Afrique du Sud post-apartheid au Libéria et à la Sierra Léone sortant des conflits meurtriers de la Mano River, en passant par le Togo post-Eyadema, la Côte d'Ivoire post-Gbagbo ou encore le Mali d'après la crise de 2012, il y aurait dans l'institutionnalisation du pardon à travers la mise en scène de la parole théâtralisée d'anciens bourreaux venant faire amende honorable et recevant l'absolution de leurs victimes d'hier, comme une panacée unique au défi éminemment complexe de la reconstruction de tissus sociaux mis à mal par des crises profondes et diverses.

376

Faire preuve d'intelligence émotionnelle dans la gestion des différends hérités du passé, c'est aussi admettre que, pour être durables, les avancées du dialogue inter-togolais doivent persuader et convaincre une masse critique de Togolais, ce qui représente un défi de taille et une véritable gageure pour l'acteur politique et l'architecture institutionnelle de soutien à la cohésion nationale. En prenant en charge une réflexion critique rigoureuse sur l'idéologie véhiculée par la réplication mimétique et parfois outrancière de «solutions politiques» pensées ailleurs et par d'autres, **le monde académique** pourrait bien étonner le débat national et contribuer à en redéfinir les contours avec une meilleure prise en compte des spécificités togolaises. Car si l'observation des expériences étrangères peut constituer une source d'inspiration légitime, **le progrès démocratique s'accommode mal de l'érection en modèle systématique d'expériences singulières, ainsi transformées en prêt-à-penser³³⁵.** «Le moyen d'avoir raison dans l'avenir est, à certaines heures, de savoir se résigner

³³⁴ De façon similaire, certains systèmes judiciaires reconnaissent dans l'intime conviction et dans la clémence des compléments nécessaires, quoique foncièrement singuliers dans leur application, à la rationalité et à la systématité de la loi.

³³⁵ Loin de nier le bénéfice qu'il peut y avoir à s'inspirer des expériences heureuses et innovantes menées dans d'autres pays, il est tout même recommandable de distinguer clairement entre bonnes pratiques et modèles sanctuarisés. Encore une fois, la recherche perpétuelle d'un délicat équilibre entre ouverture sur le monde et appréhension critique de ses propres besoins s'impose.

à être démodé³³⁶, et ainsi l'effet de mode – dont l'influence sur l'agenda des partenaires internationaux ne doit pas être sous-estimée – n'est pas toujours la voie de la sagesse. La capacité d'innovation des peuples, en revanche, pourrait bien s'avérer une valeur négligée.

En définitive, il s'agit **d'appréhender la stabilité démocratique comme aspiration interne et enjeu de légitimité internationale tout à la fois**, considérant ces deux dimensions comme mutuellement « renforçantes ». Tandis que le monde contemporain est de plus en plus interconnecté, à la faveur d'une mondialisation aussi bien économique que politique et culturelle³³⁷, la recherche d'une stabilité démocratique déborde les enjeux strictement internes, engageant aussi la respectabilité et la crédibilité du pays sur la scène internationale. Dès 1993, le Togo en a fait la désagréable expérience. En réaction au déficit démocratique persistant et à l'impunité caractérisant les violations répétées des droits de l'homme, une grande partie des bailleurs de fonds internationaux ont convenu de suspendre la coopération bilatérale. Cette décision, suivie d'effets immédiats, a eu pour conséquence non seulement d'exclure le Togo des circuits d'aide au développement – contribuant ainsi à la déliquescence de ses infrastructures et à l'explosion de son chômage – mais aussi, et de façon tout aussi critique, de marginaliser le pays, aussi bien au plan économique que dans le concert des nations. Une mise au ban de la communauté du développement qui, au final, aura intensifié certains facteurs d'instabilité tels que la pauvreté et la précarité de la cohésion sociale³³⁸. L'article 96 de l'Accord de Cotonou conclu en 2000 entre l'Union européenne d'une part, et les Etats du groupe ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) d'autre part, est venu formaliser a posteriori le cadre légal d'une telle décision, en conditionnant toute coopération à un niveau minimal d'effectivité de l'état de droit et de respect des libertés fondamentales.

377

Au début des années 2000, la recherche d'une sortie de crise s'est faite d'autant plus pressante que la transition de l'Organisation de l'Unité Africaine vers une Union Africaine témoignait d'une volonté supranationale de refonte des valeurs démocratiques impératives sur le continent. L'adhésion du Togo aux principes constitutionnalistes de la Déclaration de Lomé (2002) renvoyait notamment ainsi à une nécessaire réhabilitation du pays par ses pairs à travers la recherche d'une légitimité sinon démocratique, du moins constitutionnelle. Cette évolution, pour encourageante en apparence, a rapidement été ternie par l'introduction monopartite, en cette même année 2002 et à la faveur d'une Assemblée nationale à coloration unique issue d'élections boycottées par l'opposition, d'un amendement à la Constitution Togolaise qui annule toute limitation du nombre de mandats présidentiels. De la catégorie d'Etat fragile,

³³⁶ « Qu'est-ce qu'une nation ? », Conférence prononcée en 1882 par Ernest Renan au Collège de France.

³³⁷ Théorisée dès 1967 par le sociologue américain Marshal McLuhan dans son ouvrage *The Medium is the Message*, la perception du monde contemporain comme « village global » a depuis fait école. Le progrès technologique redéfinit les rapports au temps et à l'espace, tandis que l'essor des médias de masse contribue à l'autre de la planète, l'on est alors exposé aux mêmes images, aux mêmes analyses, aux mêmes idéaux politiques, aux mêmes productions culturelles et aux modèles économiques. Une interdépendance systématique et transversale à tous les domaines de l'existence individuelle et collective prend ainsi le pas sur l'indépendance politique et principal d'indépendance des Etats.

³³⁸ En cela, cette décision de suspension interroge la mise en pratique du principe de « ne pas nuire » (*do no harm*) par les partenaires internationaux.

voire en voie de faillite en raison de sa faiblesse institutionnelle, le Togo n'est alors pas passé loin de se voir assimilé à celle d'Etat voyou (rogue state), tant la manipulation était grossière et en porte-à-faux avec les déclarations de principe formulées sur la scène internationale.

Cette duplicité du visage étatique apparait comme une constante dans ce que, peu à peu depuis la fin de la guerre froide et plus fermement depuis le début des années 2000, la communauté internationale a convenu de qualifier d'Etats fragiles, selon une terminologie dont les contours restent fluctuants.

Se présentant, dans les arènes internationales, tour à tour sous les traits d'un «Pays pauvre très endetté» (PPTE), d'un «Pays à faibles revenus subissant des tensions extrêmes» (low income country under stress – LICUS), de l'un des «Pays les moins avancés» (PMA), ou encore d'une «jeune démocratie» sujette à des crises répétées (le choix de la catégorie sera guidée par le langage et les préoccupations de l'interlocuteur en termes de politique internationale), cet Etat-Janus³³⁹ affirme invariablement, à l'intérieur de ses frontières la toute-puissance de ses fonctions régaliennes, notamment à travers la démonstration musclée du monopole de la violence sinon légitime du moins légale (au terme de lois votées par des Assemblées unipartites). Pour se faire, il s'appuie bien souvent – comme longtemps au Togo - sur une confusion du militaire et du politique. Face à cette schizophrénie politique, on est en droit de se demander dans quelle mesure la catégorie « Etat fragile », inventée par les Etats « stables » pour qualifier l'autre (de même que celle de «Tiers monde» avant elle l'avait été par «les autres mondes », pour citer Thomas Sankara), permet d'appréhender les logiques d'instabilité propres à un pays comme le Togo. Certes, les difficultés économiques (persistance de l'extrême pauvreté, chômage élevé des jeunes, prépondérance d'un secteur agricole à faible rendement, etc.) alimentent l'accumulation de frustrations sociales, qui elles-mêmes nourrissent l'irruption occasionnelle de mouvements de contestations réprimés dans le sang. Pour autant, derrière ces turbulences, se dessine un système politique d'une constance extrême et qui a justement longtemps fait du refus du changement (entendu ici au sens d'une alternance politique) son principe directeur.

La nécessaire invention d'une modernité politique : Dès lors qu'est admise l'indexation d'un pays à travers une catégorie collective standardisée, telle celle d'Etat fragile, l'on est aisément tenté de lui appliquer des remèdes tout aussi pré-calibrés. Dans le cas du Togo, cette tendance s'est notamment traduite dans l'Accord politique global de 2006. Au nombre des mesures préconisées par cet Accord, l'on en retrouve certaines qui, bien qu'ayant l'avantage d'une large adhésion de la communauté internationale, paraissent confiner au catalogue des prescriptions standardisées de cette dernière. On a vu en Afrique se multiplier ces dernières années le modèle de la Commission électorale indépendante, présentée comme une panacée aux maux électoraux de toute sorte. On a vu également se propager à toute vitesse le postulat de la nécessité d'un cadre formalisé d'échange comme condition de possibilité d'un

³³⁹ Formule proposée en novembre 2012 par le Professeur Alioune Sall, lors du IIIème symposium annuel de l'Institut de Gorée, afin de symboliser la duplicité de l'Etat dit fragile.

dialogue national. Et l'on a vu, enfin, s'imposer à tous l'idée reçue d'une justice transitionnelle basée sur la mise en scène d'une parole supposée cathartique dans le décorum d'une Commission Justice et réconciliation comme unique remède aux maux d'un passé collectif lourd et douloureux. Au final, tout se déroule comme si la consolidation de la paix au Togo devait impérativement passer par l'administration d'une architecture institutionnelle reprenant tous les ingrédients des remèdes universels.

Pourtant – nous l'avons vu – la pertinence et la validité d'une réplique systématique de modèles étrangers ne va pas de soi. En définitive, c'est au Togo – c'est-à-dire aux Togolaises et aux Togolais – qu'il appartient d'inventer sa propre modernité politique. Si cela peut sans doute passer par l'appropriation des leçons d'expériences étrangères, il s'agira du moins **de ne pas faire l'économie d'une pensée autonome et innovante**, qui s'affranchit des effets de mode internationaux autant qu'elle se nourrit de leçons concrètes tirées ailleurs ; et sort des catégories prédéfinies du discours du développement pour aller vers la définition d'un modèle profondément en phase avec les défis de la société togolaise.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS FINALES

Par Sémou NDIAYE

Les présentations faites dans le cadre de ce symposium sur le thème « la stabilité démocratique, une solution pour la consolidation de la paix en Afrique ainsi que les débats qu'elles ont suscités permettent de tirer un certain nombre de conclusions et de formuler un certain nombre de recommandations.

La première conclusion est que le postulat suivant lequel la stabilité démocratique est une solution pour la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest a été validé. En effet le potentiel pacificateur de la démocratie a été largement démontré.

382

La deuxième conclusion que l'on peut tirer de ce symposium concerne la commune convergence vers une conception large de la démocratie qui ne saurait être réduite à l'organisation d'élections. Au-delà de sa dimension politique, la démocratie devrait intégrer une dimension économique et sociale voire culturelle.

Cette approche tend à conforter le lien entre démocratie et niveau de développement même si cette question demeure controversée.

Une troisième conclusion est que les pays d'Afrique de l'Ouest sont encore à la recherche de fondements démocratiques solides pour leurs systèmes politiques bien que l'on constate une certaine disparité dans la trajectoire démocratique des uns et des autres. En effet, même si le processus démocratique apparaît plus achevé dans certains pays, force est de constater tous les pays présentent des faiblesses. Mais pouvait-il en être autrement si l'on sait que la démocratie est un idéal vers lequel on tend.

Une quatrième conclusion est que la stabilité démocratique est à la portée des pays d'Afrique de l'Ouest. En effet, la relative stabilité démocratique observée dans certains pays autorise un certain optimisme quant à la possibilité de renforcer la démocratie dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Dans cette perspective, les uns pourraient apprendre des autres même si chaque pays présente des spécificités qui interdisent un mimétisme paresseux qui les ignore.

Une cinquième conclusion est que le rôle des acteurs a varié d'un pays à l'autre. Par exemple si la presse a pu jouer un rôle positif pour le renforcement de la démocratie au Ghana tel n'a pas été le cas en Côte d'Ivoire.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS FINALES

Une sixième et dernière conclusion concerne la nécessité d'une évaluation critique de l'approche onusienne de la consolidation de la paix dont l'opérationnalisation notamment en Sierra Leone a montré ses limites.

Les défis de la stabilité démocratique sont à la fois d'ordre politique, économique et social voire même culturel. Dans certains pays, ces défis apparaissent pour l'heure comme des obstacles à la stabilité démocratique alors que dans d'autres ils constituent des menaces à la stabilité démocratique. De ce point de vue, les acquis démocratiques apparaissent fragiles comme en atteste l'expérience malienne.

Pour cette raison et dans l'objectif de stabiliser la démocratie en Afrique de l'Ouest l'accent devrait mis sur :

- Le renforcement de l'Etat de droit avec une séparation et un équilibre des pouvoirs
- Une meilleure protection des droits et libertés
- Le renforcement des contre-pouvoirs institutionnels et ad hoc
- Le renforcement de la société civile notamment par son autonomisation et sa capacitation en médiation
- La mobilisation de la société civile sur la question de l'ethnicité
- Le renforcement de la régulation du jeu politique avec le renforcement de l'indépendance et des pouvoirs du juge constitutionnel.
- La promotion de la culture démocratique par une éducation citoyenne renforcée
- La promotion de la démocratie « consociative » pour tenir compte du caractère hétérogène des sociétés africaines sur la base d'une évaluation de son expérimentation dans certains pays
- L'amélioration de la gouvernance économique par une gestion transparente et équitable des ressources naturelles, la lutte contre la corruption et le renforcement de l'intégration régionale
- La réforme des forces de sécurité et de défense et leur soumission au pouvoir civil, une formation aux droits de l'homme
- Le renforcement de la liberté de la presse mais également son encadrement dans l'optique d'un meilleur respect des règles de déontologie
- Une meilleure opérationnalisation du cadre de prévention des conflits de la CEDEAO
- La promotion d'élections libres, équitables et transparentes
- Le renforcement de l'administration pour une plus grande efficacité dans la prestation de services sociaux
- L'éducation citoyenne pour ancrer dans la société une culture démocratique et de la paix
- Une meilleure coopération entre les Etats d'Afrique de l'Ouest à travers les organisations internationales, régionales et sous régionales afin de juguler les défis transnationaux que représentent le terrorisme et les trafics de tout genre notamment le trafic de drogue.

Au total, au-delà des réformes d'ordre politique et institutionnel, il s'agit de mobiliser l'ensemble des parties prenantes en les sensibilisant sur l'importance de la stabilité démocratique pour la consolidation de la paix.

L'Afrique de l'Ouest est un espace très conflictuel. L'analyse des conflits qui s'y déroulent démontre une transformation dans leur nature. En effet, les conflits sont pour l'essentiel des conflits d'ordre interne. De la même manière sans ignorer l'importance des facteurs externes qui peuvent être à leur origine, leurs ressorts sont plutôt d'ordre interne. Cette situation appelle par conséquent des solutions d'ordre interne. Pour ce faire, les ressorts de ces conflits méritaient d'être cernés.

De leur analyse fine, il apparaît clairement qu'ils traduisent un déficit de démocratie. Dès lors la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure la démocratie constitue une solution à la consolidation de la paix.

Il convient alors d'interroger le potentiel pacificateur de la démocratie. En effet, la démocratie en tant que système d'organisation politique et au regard de l'ensemble des valeurs telles que la tolérance qu'elle postule constitue un cadre efficace de régulation des conflits. L'élection, pilier de la démocratie, participe à la pacification de l'espace politique en ce sens que le vaincu d'aujourd'hui acceptera sa défaite dans la mesure où il garde l'espoir de remporter le scrutin à venir. Encore faut-il que l'élection soit organisée dans des conditions qui permettent d'en garantir la transparence.

Le symposium a donné à des personnes ressources d'horizons divers l'opportunité d'évaluer les expériences démocratiques du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, du Mali, du Niger, du Nigeria, de la Sierra Leone, du Sénégal et du Togo. Le but de l'exercice était, d'une part, d'en identifier les forces et les faiblesses, d'autre part, de formuler des recommandations pour les consolider.

Il ressort clairement des différentes contributions que les démocraties relativement stables de la sous-région sont relativement épargnées par les conflits alors que les démocraties instables voire bloquées sont plutôt sujettes à des conflits plus ou moins récurrents.

Les acquis démocratiques demeurent fragiles même pour les pays relativement stables. De ce point de vue, la consolidation de la paix requiert un effort continu de renforcement de la démocratie dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Dans cette perspective, un accent particulier doit être mis sur les dimensions économique et sociale de la démocratie.



Gorée Institute
Rue du Jardin
B.P. 05 – Ile de Gorée
Sénégal



9 791092 136012